EX LIBRIS
JOHN FARQUHAR FULTON

YALE
MEDICAL LIBRARY

HISTORICAL
LIBRARY

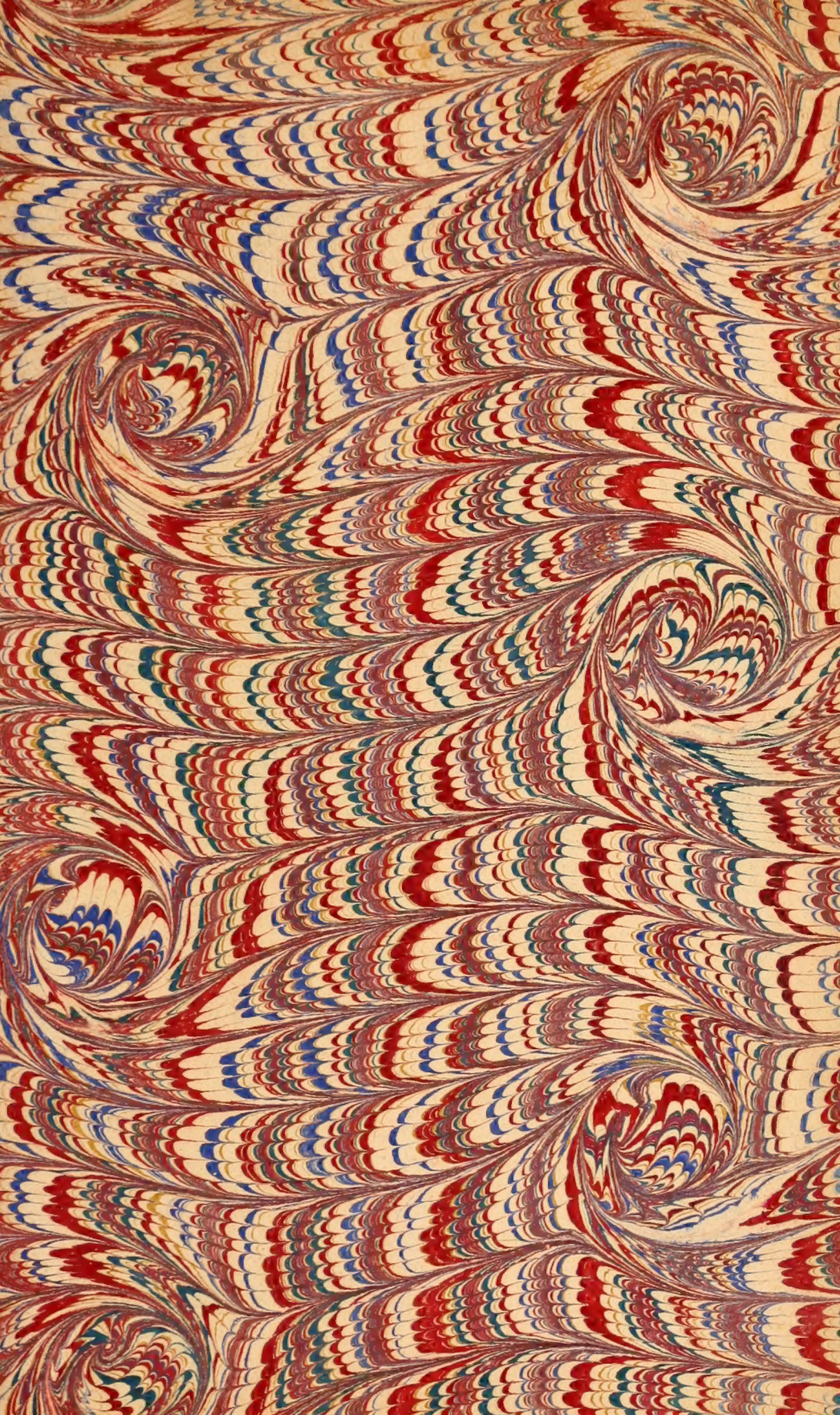

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Open Knowledge Commons and Yale University, Cushing/Whitney Medical Library

http://www.archive.org/details/tudiantsenmdecin00unse

of J. 5. 26.

— F. in Knot

LES

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

SOUS LE GRAND ROI

915

IMPRIMERIE A.-G. LEMALE, HAVRE

LES

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

SOUS LE GRAND ROI

ESSAI sur leurs études, leur vie médicale et leur vie privée ainsi que sur la société bourgeoise dont ils faisaient partie.

PAR

Le Docteur René FAUVELLE

Ancien interne provisoire des hôpitaux
Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

1899

R506
P22
899f

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR BROUARDEL

Doyen de la Faculté de Médecine
Membre de l'Institut

MON CHER MAITRE,

Si je prends la liberté de vous dédier ce modeste travail, j'ai pour cela bien des raisons.

La première est la reconnaissance, car, depuis le début de mes études, vous n'avez cessé de m'encourager et de me donner en toutes circonstances les marques de votre inépuisable bienveillance. Vous avez été mon premier guide dans mes études médicales ; aussi, pour moi, vous êtes resté le « patron », comme disent vos élèves et comme on disait dans l'ancienne école.

Mais de toutes les raisons que je puis invoquer, la meilleure, puisqu'elle ne m'est pas personnelle, est que, dans vos cours et dans votre carrière de doyen, vous vous êtes efforcé de démontrer que, pour exercer dignement notre profession, il ne suffit pas de savoir la médecine, mais qu'il faut encore savoir être médecin. Cet art professionnel, nos prédécesseurs du XVIIe siècle le possédaient déjà au point qu'il compensait la nullité de leur science. C'est donc une raison de plus pour que je vous fasse l'hommage de cette étude, à vous, notre doyen, dont le plus grand souci et le plus grand désir sont de répondre à l'antique formule : caput Facultatis, vindex disciplinæ et custos legum.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

RENÉ FAUVELLE.

A LA MÉMOIRE DE MON GRAND-PÈRE

LE DOCTEUR L. FAUVELLE

Médecin de la Faculté de Paris
(1795-1867)

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

LE DOCTEUR J. FAUVELLE

Médecin de la Faculté de Paris
(1830-1892)

A MON FRÈRE

LE DOCTEUR CH. FAUVELLE

Médecin de la Faculté de Paris

LES

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

SOUS LE GRAND ROI

PRÉFACE

Il est d'usage qu'un auteur, lorsqu'il commence la préface de son livre, indique les graves raisons et les puissants motifs qui l'ont décidé à se mettre au travail. Nous pourrions mentir aussi bien qu'un autre, et raconter quels mobiles élevés nous ont poussé à entreprendre ces études dont nous donnons aujourd'hui le résultat.

Cependant nous préférons dire bonnement la vérité et avouer, sans malice, que nous n'avons été amené à commencer ce travail que par une passion immodérée des vieux livres et par un amour, peut-être excessif, du passé. Pour compléter nos aveux, n'hésitons pas à dire, que, si, dès le début de nos recherches, nous avions pu prévoir combien elles seraient longues et difficiles, nous n'aurions peut-être pas eu le courage de nous mettre en route. Bien plus, au fur et à mesure que nous avancions dans notre tâche, nous en apercevions mieux les difficultés et nous nous rendions mieux compte de l'insuffisance de nos moyens et de la médiocrité des résultats obtenus en présence de l'œuvre entreprise. Ce n'est donc pas sans une grande appréhension que nous nous sommes décidé à mettre au jour ces modestes essais.

Tout en reconnaissant n'avoir entrepris ce travail qu'en raison de nos goûts personnels, nous devons faire remarquer que nous ne man-

quons pas d'excellentes raisons pour légitimer le choix de notre sujet. En effet, la seconde moitié du XVIIe siècle constitue une date des plus importantes dans l'histoire de nos institutions ; elle marque l'avènement d'une époque, qui, dès ses débuts pour ainsi dire, atteint son apogée. En effet, après le XIIIe siècle, qui en avait été le point culminant, le Moyen âge, en France, entre en décadence dès le XIVe siècle ; alors commence, pour notre pays, une période de troubles, dont les premiers furent occasionnés par la guerre de Cent ans, et qui ne prit véritablement fin qu'avec la Fronde. Après bien des heurts et des chocs, après bien des hauts et des bas, l'équilibre se rétablit enfin, dès le début du règne personnel de Louis XIV. Grâce au concours des hommes et des circonstances, il y eut quelques années de gloire et de prospérité inconnues depuis longtemps. Ce beau temps ne dura guère, les premiers grondements de l'orage retentirent dès la fin du règne du grand roi et, pour employer un vieux cliché, le navire reprit sa route au milieu de la tempête, en proie à de terribles oscillations ; un moment, à la fin du XVIIIe siècle, on put croire qu'il allait chavirer, mais avec la chance, qui ne nous abandonne jamais, il se redressa et continua sa marche au milieu de la tourmente, tantôt dominant les flots, tantôt paraissant devoir s'y engloutir, inspirant, suivant les circonstances, aux spectateurs de ce drame, la terreur ou la pitié et marchant vers un but inconnu et redoutable.

Aucune de nos institutions n'avait échappé à l'orage ; toutes avaient subi cette évolution, qui entraînait le pays. Dans le cours de cet ouvrage, nous aurons maintes fois l'occasion de constater ses effets sur l'Université tout entière et sur la Faculté de médecine en particulier.

Au XVIIe siècle, les doctrines médicales anciennes, reçoivent les premiers chocs des découvertes modernes. Une science nouvelle est en train de naître, et, suivant leurs tendances particulières, les esprits l'accueillent de façons différentes et souvent imprévues. Tel, qui paraît tout conquis à l'idée de progrès, garde cependant en lui-même des traces ineffacables du passé. Gui de la Brosse, qui nous semble un esprit moderne par la façon dont il combat les excès de la vieille thérapeutique, croit encore à l'influence des astres sur les maladies ; son ennemi Gui Patin, si persévérant, si entêté dans sa fidélité aux anciennes doctrines d'Hippocrate et de Galien, nous sur-

prend cependant par son indépendance d'esprit, cet extrême bon sens, qui semble le guider, dans tout ce qui ne rentre pas dans les théories médicales. Il rejette avec raison les superstitions qui retiennent encore Gui de la Brosse. Lequel des deux est l'homme de progrès ? Il est presque impossible de le dire ; la seule chose qu'on puisse répondre, c'est qu'ils le sont tous deux, mais sur des points différents. N'hésitons pas à dire, dès maintenant, qu'il est tout à fait erroné de juger les gens sur un point de doctrine et de les condamner sans recours ou de les porter aux nues sans réserves. Nous aurons bien des fois l'occasion d'insister sur ce point.

En dehors de l'évolution scientifique, nous devons signaler un fait des plus connus d'ailleurs, et qui est intéressant pour nous, c'est l'arrivée au pouvoir de la bourgeoisie, définitivement consacrée par la création des secrétaires d'État ; cette puissance nouvelle grisa rapidement les esprits et nous verrons comment elle eut pour conséquences, de généraliser l'ambition, l'amour du luxe et le besoin de paraître sous toutes ses formes. L'invasion des rangs de la noblesse par la bourgeoisie, qui eut pour conséquence l'augmentation énorme du nombre des privilégiés, les exactions des fermiers généraux, dont la plupart étaient d'origine bourgeoise, ne furent pas des moindres causes de la Révolution. Et cependant la bourgeoisie, plus vivace que les deux autres ordres, en tira tous les profits.

Le but que nous avons poursuivi au cours de ce travail a été de placer dans leur véritable milieu les étudiants en médecine, dont nous voulions peindre la vie et la manière d'être. Il est inutile d'insister sur l'influence qu'exerce le milieu sur les individus, c'est aujourd'hui une notion banale.

Il ne suffit pas, en effet, pour comprendre le caractère d'un médecin, d'étudier son rôle à la Faculté ou à l'hôpital, ses œuvres et ses doctrines médicales ; il faut pénétrer plus avant dans sa vie intime, connaître ses goûts, ses tendances, savoir quel milieu il fréquente, étudier en un mot son existence extra-médicale. C'est ce que nous avons essayé de faire pour les étudiants en médecine.

L'étendue de notre tâche devenait plus considérable ; en effet, la suite de ce travail le montrera, l'Université cesse alors de vivre sur elle-même ; elle perd son originalité en même temps que son indépendance ; ses membres se mêlent à la vie du siècle ; ce qui était vrai

pour les maîtres, le fut également pour les étudiants ; le champ de notre étude s'étend alors à toute la société bourgeoise, dont les médecins font partie, et au sort de laquelle leur existence est intimement liée. C'est ce qui explique ces nombreuses digressions, qui semblent, à un examen superficiel, étrangères à notre sujet, mais qui s'y rattachent cependant. Nous avons été obligé de mettre le nez aux fenêtres de la Faculté, pour voir ce qui se passait dehors, et ces investigations nous ont souvent conduit fort loin.

Nous avons donc entrepris un long, mais agréable voyage dans le passé, enquêtant de toute part sur le sujet qui nous intéressait, interrogeant ceux des auteurs qui paraissaient les plus aptes à nous fournir les renseignements nécessaires.

Pour tout ce qui concernait la partie médicale de notre travail, la tâche était aisée, car, d'une part, le but était bien défini et, d'autre part, les ouvrages anciens et modernes concernant la vieille Faculté, sont relativement très nombreux : nous n'avons eu que l'embarras du choix. Comme, au tableau que nous prétendions tracer, il fallait un cadre, nous dûmes diriger nos recherches sur les ouvrages traitant l'histoire de Paris, ce ne fut pas une mince besogne, car depuis l'an de grâce 1532, où le bonhomme Corrozet publia la première édition de son livre: *La fleur des antiquitez, singularitez et excellences de la noble et triomphante ville et cité de Paris*, nombreux sont les Parisiens qui ont cru devoir doter l'histoire de leur ville natale de quelques gros volumes ou de quelques minces monographies. Pour compléter ce point de nos recherches, nous avons parcouru les restes du vieux Paris, visitant les monuments, déambulant par les rues anciennes, relevant les vieilles enseignes et toutes ces plaques commémoratives disposées par l'administration et à côté desquelles on passe journellement sans en soupçonner l'existence. Au cours de ces longues flâneries, nous avons toujours cherché à faire revivre, dans notre imagination, la ville ancienne, à l'aide des débris, de jour en jour plus rares, qu'elle a laissés dans la ville moderne ; pour faciliter ce travail de reconstitution, nous nous sommes aidé des plans, des estampes et des gravures sur lesquelles nous avons pu mettre la main.

L'étude des mœurs et de la vie privée fut certes la portion la plus amusante de notre travail de recherches, mais aussi la plus longue

et la plus difficile. Nous avons naturellement utilisé tout ce qui, dans les ouvrages modernes, pouvait sembler utile à notre sujet : mais c'est surtout aux auteurs contemporains que nous nous sommes adressé de préférence. Les ouvrages qui, comme le *Roman bourgeois*, dépeignent la société bourgeoise, ont d'abord été mis à contribution par nous. Nous avons porté nos investigations sur les correspondances privées et particulièrement sur celle de Gui Patin, sur les comédies, les recueils de contes, les livres facétieux, les guides à l'usage des étrangers, les récits de voyageurs, etc. Un hasard heureux nous a permis récemment de mettre la main sur de nombreuses notes manuscrites, réunies par M. le Dr Chereau, pour la composition d'un livre sur Gui Patin resté inédit : ces notes nous ont été fort utiles pour compléter les notions que nous avions déjà acquises.

Les personnages sur lesquels nous enquêtions n'ayant rien d'aristocratique, nous n'avons pas eu à nous occuper de la Cour : nous n'avons rien emprunté à Dangeau, et presque rien à Saint-Simon, les démêlés des ducs et pairs intéressant peu les étudiants en médecine. Par contre, notre sujet nous a amené à de bien mauvaises fréquentations : nous avons dû suivre Mathurin Regnier, d'Esternod, Ch. Sorel, et nombre d'auteurs de pièces, de poésies et de chansons facétieuses, dans les milieux les moins édifiants. En compagnie du vénérable Paul Lacroix, masqué sous le pseudonyme de Pierre Dufour, nous avons visité ce que Paris offrait alors de moins recommandable.

Ces recherches sur les mœurs du passé n'ont pas laissé que d'être parfois fort ingrates. Que de livres nous avons lus, pour n'en rien tirer ou seulement quelques maigres renseignements !

Après ce travail de recherches qui nous a demandé plusieurs années, après avoir accumulé force fiches, il fallut mettre en valeur les biens aussi péniblement amassés. Ce ne fut pas, comme on le pense, chose des plus commodes. Voici le plan que nous avons adopté :

Dans l'introduction nous avons dépeint à grands traits l'évolution qu'avait subie l'Université, décrit son organisation et montré quelle place y tenait la Faculté de Médecine. Nous avons ensuite cherché à savoir dans quelle classe de la société se recrutaient les

étudiants en médecine et quelles études ils devaient faire, pour voir s'ouvrir devant eux les portes de la très salutaire Faculté.

La première partie de l'ouvrage traite de la vie médicale de l'étudiant. Après avoir décrit l'ancienne Faculté, le local qu'elle occupait, les fonctions de ses dignitaires, le mécanisme de son existence quotidienne; nous avons montré la série des examens et des épreuves que devait subir l'étudiant pour gagner ses différents grades et obtenir enfin le bonnet doctoral. Nous avons essayé, sous des couleurs vivantes, de reconstituer, aux yeux du lecteur, les solennités de l'École.

Après l'enseignement théorique vient l'enseignement clinique, très peu développé à côté de ce qu'il est de nos jours, il existait cependant. Aux consultations gratuites, à l'hôpital, dans la clientèle de ses maîtres, l'étudiant apprenait tant bien que mal à connaître le malade. Nous n'avons pas voulu manquer cette occasion de dire quelques mots des services hospitaliers du vieil Hôtel-Dieu, et de la vie qu'y menaient les compagnons chirurgiens, précurseurs de nos internes et externes actuels.

Pour compléter cet exposé des études médicales, il était nécessaire que nous parlassions des cours du Collège royal et du Jardin des Plantes, en même temps que des bibliothèques publiques où les étudiants pouvaient perfectionner leur instruction.

Ce monde médical dans la vie duquel nous avons essayé de pénétrer était agité de querelles violentes, ayant pour causes des discussions scientifiques ou des questions professionnelles : nouveaux chapitres où nous montrons les origines de la science ancienne et ses heurts avec la science moderne, où nous racontons les combats que soutinrent nos docteurs contre les charlatans, les médecins étrangers à la Faculté, les chirurgiens et les apothicaires.

Après avoir réuni toutes ces données différentes, nous pouvions entreprendre de définir les caractères des médecins et de rechercher quelle était leur situation sociale. Nous avons fait défiler sous les yeux du lecteur les différents types qu'offrait alors la profession médicale : le médecin poète, le médecin bibliophile, le médecin savant et philosophe, le médecin de cour, etc. Nous avons insisté tout particulièrement sur le haut renom dont jouissait la Faculté de Paris, sur les opinions politiques et philosophiques de ses membres et sur leurs

qualités morales et professionnelles, suppléant en quelque sorte à l'insuffisance, pour ne pas dire la nullité de leur science.

Nous avons terminé ce chapitre, en disant quelques mots sur ce que nous pensions des attaques contre les médecins, auxquelles se sont livrés les littérateurs, en général, et Molière en particulier.

Ce que nous venons de faire pour les docteurs, il fallait le faire pour les étudiants. Nous avons essayé de montrer au lecteur quels étaient les éléments qui composaient alors la jeunesse du Quartier Latin ; écoliers des différentes Facultés, clercs de procureurs, compagnons chirurgiens, élèves des académies de manège, etc. Enfin d'après les quelques renseignements et exemples fournis par les contemporains, nous avons tenté de reconstituer la physionomie de l'étudiant en médecine.

La seconde partie de notre travail traite des mœurs et de la vie privée des étudiants ainsi que de la société qu'ils fréquentaient.

Après une assez longue description de Paris au XVIIe siècle, au cours de laquelle nous avons plus particulièrement insisté sur le quartier de l'Université, nous avons commencé à décrire la vie journalière des étudiants, les prenant au réveil dans leur logement, et les accompagnant dans leur existence quotidienne jusqu'à la fin de la journée ; les laissant, durant la matinée, à leurs occupations médicales, que nous connaissions déjà, nous avons profité de l'occasion, qui s'offrait à nous, pour faire une petite promenade dans les rues de Paris, au milieu de l'animation du matin ; les reprenant à midi, l'heure du dîner, nous les avons fidèlement suivis dans les hôtels où ils prenaient leurs repas « à juste prix », puis aux jeux de boules, aux jeux de paume, à la salle d'armes, enfin au Palais et au cours la Reine, lieux des flâneries quotidiennes des Parisiens du temps jadis.

Après les journées ordinaires viennent les jours de fêtes et de plaisirs. Prenant une troupe d'étudiants en liesse, nous les avons accompagnés à travers toutes les péripeties d'une journée de folie, telle qu'on pouvait en vivre au XVIIe siècle : festin pantagruélique à la *Pomme de pin*, représentation à la Comédie, promenade à la Foire Saint-Germain, course nocturne à travers les cabarets et les bouges de la Grand'Ville. Pour compléter cette partie de notre travail, nous avons ajouté divers renseignements sur les fêtes ordinaires et extraordinaires de la Ville et de l'Université, sur les parties de campagne, les

vacances, la pension paternelle et la manière dont elle était servie, les prodigalités des écoliers et leurs suites.

Pour achever ce tableau des mœurs de nos étudiants, il était nécessaire de parler de la société bourgeoise dont ils faisaient partie. Nous avons successivement rendu visite aux divers éléments de cette société, essayant de les faire vivre aux yeux du lecteur : noblesse de robe, réunions ou académies bourgeoises, promeneurs des Tuileries et du Luxembourg, commerçants de la rue Saint-Denis. Pour terminer la description de cette société, il était indispensable de la montrer, durant ses plaisirs, pendant les fêtes et les bals du Carnaval par exemple ; enfin nous avons essayé de déterminer ce qu'étaient les femmes de la bourgeoisie, parmi lesquelles nos étudiants devaient trouver leurs compagnes. Cette dernière partie nous mène naturellement à la conclusion de notre travail, au mariage, qui fait rentrer l'ex-étudiant dans la catégorie des gens rangés et sérieux à laquelle appartenaient les graves docteurs de l'antique Faculté.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous sommes fréquemment passé du mode didactique, à la tournure narrative et même anecdotique, mettant les personnages en scène, les faisant agir et parler suivant leurs caractères et leurs situations ; bien plus, nous nous sommes permis à diverses reprises d'introduire dans notre récit des personnages empruntés à différents ouvrages, comme le *Roman bourgeois*, de Furetière, ou la *Comédie de la rue Saint-Denis*, de Champmeslé, pensant, non sans raison, que nous ne pouvions prétendre être mieux documenté que ne l'étaient ces auteurs sur leurs propres contemporains.

Dans bien des cas, nous n'avons pas hésité à employer le ton de la plaisanterie pour parler de certains sujets : la variété dans le style était en effet nécessitée par la variété des choses traitées ; nous ne pouvions parler des « beuveries » de la *Pomme de pin* et de l'existence des dames du Marais et autres lieux, avec la même gravité dont nous avons usé en racontant les découvertes d'Aselli, de Pecquet et d'Harvey. Si c'est un tort, nous faisons humblement notre *mea culpa*, rejetant la faute sur notre naturel.

Autre argument ne peut mon cœur élire, etc.

« De tous les livres difficiles à faire, disait Jules Janin, il est con-

venu qu'un livre de bibliographie est plus que tous les autres rempli de périls de toutes sortes. Chaque partie du discours appartient à quelque savant qui n'a jamais appris que cela, lisant peu, mais lisant en conscience (*multum non multa*) : si bien qu'à chaque instant, à chaque page, à tout propos, vous rencontrez un censeur nouveau, frais émoulu, qui démontre, inévitablement, qu'ici même, à cette place, à tel nom propre, irrévocablement, vous vous êtes trompé. »

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de bibliographie, cette citation peut s'appliquer à notre travail : en effet, grâce à la multiplicité et à la variété des matières traitées, nous nous sommes exposé à d'innombrables critiques, pouvant se renouveler à tout instant. Pour éviter, dans la mesure du possible, cet inconvénient, nous nous sommes attaché à indiquer scrupuleusement nos sources. Si nous nous sommes trompé, on pourra, de cette façon, toujours savoir en compagnie de quel auteur nous avons fait erreur.

C'est ici l'instant d'expliquer quelle méthode bibliographique nous avons employée au cours de ce travail. Nous avions eu un instant l'idée de placer un index à la fin du volume, mais le grand nombre et la variété des ouvrages cités nous ont fait renoncer à ce projet. Nous avons préféré employer la méthode, plus simple et plus primitive, qui consiste à renvoyer en note au bas de la page la justification bibliographique de chacune de nos assertions. Nous avons eu également le soin d'indiquer l'édition, le tome et la page de tous les ouvrages cités, ayant suffisamment maudit, au cours de nos recherches, les auteurs qui avaient négligé cette précaution.

Nous avons de même apporté tous nos soins au choix des éditions, employant les plus correctes ou les plus faciles à rencontrer : c'est ainsi que, pour les lettres de Gui Patin, nous avons fait usage de l'édition Réveille-Parise (Baillière, 1846, 3 v. in-8) : elle est mauvaise et incomplète ; mais elle a le mérite de ne pas être rare et possède un index alphabétique : d'ailleurs, les éditions anciennes sont tout aussi détestables et de plus, difficiles à trouver ; on attend encore une édition présentable, correcte et complète des lettres de l'illustre médecin.

Lorsqu'il s'est agi d'ouvrages très répandus, comme les *Comédies* de Molière par exemple, nous nous sommes borné à citer le nom de la pièce, l'acte et la scène.

On remarquera que dans le cours de ce travail, nous n'avons pas hésité à prendre la défense de l'ancienne Faculté : en effet, beaucoup d'auteurs se sont ingéniés à la tourner en dérision, bien heureux quand ils n'injuriaient pas ses membres. Nous nous sommes, chaque fois que nous en avons eu l'occasion, élevé contre cette injustice ; un certain nombre des médecins de la Faculté avaient, il est vrai, des idées scientifiques très arriérées, mais il y eut parmi eux des hommes fort remarquables, jouissant de la considération universelle : enfin la solidarité et la moralité professionnelles qui régnaient dans l'ancienne école sont véritablement dignes d'admiration

Nous avons apprécié, avec le même esprit, les luttes soutenues par la Faculté contre Théophraste Renaudot ; depuis le revirement qui s'est opéré en faveur du fondateur de la *Gazette de France*, on est tenté de croire que tous ceux qui ont osé lui résister étaient des misérables indignes de toute pitié : il faut être un peu plus impartial.

En combattant Renaudot, la Faculté usait du plus légitime des droits, celui de défendre son existence. La valeur médicale de son ennemi est des plus contestables ; on ne peut guère lui faire une gloire d'avoir soutenu les apothicaires, dont le charlatanisme était universellement avéré ; on le représente comme le défenseur de la science libre contre la science officielle ; nous ferons remarquer que le fait d'être officiel n'est en soi-même ni criminel, ni condamnable, et que s'il y a un personnage officiel dans cette affaire, c'est bien Théophraste Renaudot, qui était un agent du pouvoir royal, travaillant à la destruction de la Faculte, institution privée et independante représentant, à sa manière, la science libre. Nous ajouterons même qu'il faut en rabattre sur les éloges excessifs que l'on a décernes à Renaudot ; ses mobiles n'étaient pas très desintéressés : il nous paraît surtout avoir été ambitieux et désireux de faire fortune ; il n'a pas inventé la philanthropie ; beaucoup de ses contemporains, sous le point de vue de la bienfaisance et de la charité, nous paraissent avoir été plus méritants que lui.

Nous avons egalement combattu la tendance qu'ont certaines gens à dénigrer, sans trêve ni merci, les choses du passé. Certes l'ancien regime présentait, à sa fin surtout, bien des vices et bien des tares, qui ont du reste amené sa chute ; mais il ne faut pas cependant oublier que ce regime est une glorieuse histoire, qu'il a répondu, dans sa periode de prosperité, aux aspirations de tous, qu'il a fait la gran-

deur et la puissance de notre pays et qu'enfin sa chute n'a pas fait disparaître tous les maux, ni engendré toutes les vertus. C'est une singulière méthode que de traiter en bloc d'imbéciles et de scélérats tous les gens d'autrefois ; ces déclamations sont au moins déplacées, car, en somme, nous passerons un jour à l'état d'anciens et comme notre époque n'a rien de particulièrement glorieux, les gens de l'avenir seront autorisés à nous traiter avec la même désinvolture.

Nous ne cacherons pas un seul instant que nous n'avons, dans notre travail, rien découvert de nouveau, il n'y a pour ainsi dire dans ce que nous avançons aucun fait qui soit véritablement inédit ; bien plus, on pourra nous reprocher d'avoir, à certains moments, reproduit ce qui se trouve un peu partout : nous n'avons jamais eu la présomption d'apprendre quoi que ce soit aux savants.

Nous ne saurions mieux exprimer la pensée qui nous a guidé, qu'en nous adaptant cette phrase de Tenant de Latour : « Nous ne faisons de l'histoire, ni pour les historiens de profession, ni même pour les curieux d'une certaine force, mais pour quelqu'un qui en sait à peu près autant que nous, pour des lecteurs disposés à l'indulgence parce qu'ils en savent un peu moins. » C'est pour ces derniers surtout, que nous avons entrepris de grouper en un seul tableau des notions qui se trouvent ordinairement disséminées dans de nombreux ouvrages différents : notre plus grand désir serait d'avoir réussi, pour notre faible part, à contribuer à répandre le goût des choses passées et le respect, sinon le culte, de la tradition.

Nous ignorons quel sera le résultat de nos efforts, et le sort de ce travail, qui nous a coûté beaucoup de temps, de labeur et même d'argent : quoi qu'il en soit, nous avons pris un tel plaisir en l'exécutant que nous sommes dès maintenant et au delà payé de notre peine (1).

(1) Pendant que nous étions en train de terminer notre travail, un de nos anciens camarades, le Dr Le Maguet, soutenait sa thèse intitulée : *La vie médicale [illegible] en sous le grand roi* ; nous avons un instant craint que notre thèse ne fasse double emploi avec la sienne. Fort heureusement et par le plus grand des hasards, il n'en est rien. Sans qu'il y eût la moindre entente entre nous, M. Le Maguet s'est particulièrement étendu sur différents points que nous avions laissés au second plan. Sa thèse, fort bien faite et très intéressante, met tout spécialement en lumière les doctrines et les théories médicales du temps : elle donne de nombreux et curieux détails sur la chirurgie, l'art des accouchements et la pharmaceutique, que ne comportait pas le sujet que nous avions choisi. Enfin l'étude qui la termine, sur Vallant, médecin de Mme de Sablé, fournit de nouveaux renseignements sur ces [illegible] locins de

Bien qu'à tort ou à raison, nous ayons exécuté, pour ainsi dire, seul notre travail, nous nous plaisons à reconnaître l'excellent accueil que nous ont fait les différentes personnes auxquels nous nous sommes adressé. Nous devons nous acquitter de cette dette de reconnaissance envers M. le Dr Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, et surtout envers notre président de Thèse, M. le professeur Brouardel qui, avec la bienveillance qu'il nous a toujours témoignée, a bien voulu nous aider, dans nos recherches, de ses conseils et de son influence. Enfin, nous devons encore adresser nos remerciements à notre éditeur, M. G. Steinheil, dont la compétence nous a été des plus utiles dans une besogne toujours très difficile pour un débutant.

grands seigneurs dont nous avons également parlé. Nous avons eu la satisfaction de voir M. Le Maguet aboutir, sur bien des points, aux mêmes conclusions que nous. En résumé, nous pensons que ces deux travaux, loin de se nuire, peuvent contribuer à donner un tableau plus complet des médecins et du monde médical du XVIIe siècle.

INTRODUCTION

L'UNIVERSITÉ. — LES ÉTUDES PRÉPARATOIRES

CHAPITRE PREMIER

L'Université.

Évolution persistante des esprits qui, sous la Renaissance, tend à séparer nettement en France la société civile de la société religieuse. — L'Université subit cette évolution. — Coup d'œil sur son histoire. — Ses origines. — Sa grandeur pendant le Moyen âge. — Ses rêves de domination universelle. — Accroissement du pouvoir royal aux dépens de celui de l'Université. — Tendances révolutionnaires de certains de ses membres. — Sa ruine sous les guerres civiles de la fin du XVIe siècle. — Sa soumission définitive au pouvoir royal. — Composition de l'Université. — Les quatre Facultés. — Le Recteur, son élection, ses droits, ses privilèges. — Autres officiers de l'Université. — Toute-puissance de la Faculté des Arts, jalousies et hostilités des autres Facultés. — Revue de l'Université : la procession du Recteur.

Lorsque l'on étudie l'évolution de la société en France, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours, on s'aperçoit qu'un fait domine tout et résume les efforts accomplis aux différentes époques : c'est l'émancipation de la société laïque et la rupture lente et progressive des liens qui la rattachaient au clergé et à la religion (1).

Ce que Philippe le Bel avait tenté de faire au profit du pouvoir royal en ressuscitant le droit romain fut renouvelé par la Renaissance pour l'ensemble de la société, et cette fois avec succès.

Cette évolution, qui avait atteint toutes les institutions du pays, n'avait pas épargné l'Université.

En effet, celle-ci représentait, symbolisait, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'ancien ordre de choses qui, de jour en jour, allait disparaissant.

(1) Sans insister sur ce fait bien connu, nous ferons remarquer que cette séparation entre la société civile et la société religieuse est ce qui distingue les nations européennes des peuples musulmans en général. Chez ces derniers le Coran, ou, pour être plus exact, le *Cheri* ou *Cheriat* représente à la fois la loi civile et la loi religieuse. La Russie offre un peu un état intermédiaire entre ces deux constitutions différentes.

Pour bien comprendre la nature et l'importance de cette évolution, imposée en quelque sorte par les événements à l'Université, il faut se reporter en arrière et considérer son rôle et sa situation pendant tout le Moyen âge.

Issue des écoles du Parvis Notre-Dame, l'Université tirait son origine du clergé et du pouvoir pontifical. Jusqu'au milieu du XVe siècle, tous ses membres des différents grades sont désignés sous le nom de clercs, mot qui indique à la fois leur instruction, ressortant sur l'ignorance générale, et leur caractère religieux. Jusqu'à la réforme du cardinal d'Estouteville en 1452, le célibat était imposé aux médecins, comme aux autres membres du clergé.

L'Université a été pendant longtemps le principal, sinon le seul centre intellectuel de la chrétienté : son influence s'étendait sur le monde entier, et, jusqu'à sa chute, en 1790, elle donnait, dans ses diplômes, le droit d'enseigner et de pratiquer *urbi et orbi* (1).

C'était un privilège dont elle était fière à juste titre : les plus célèbres docteurs de l'Église catholique étaient sortis de son sein.

Protégée par tous les rois depuis Philippe-Auguste, elle avait obtenu des privilèges sans nombre. Exempte de tout impôt, n'étant justiciable que d'elle-même, jouissant des droits royaux sur toute la portion de Paris située sur la rive gauche de la Seine et qu'on désignait pour cela sous le nom d'Université (2), ayant de gros revenus, cette fille aînée des rois de France, comme elle s'appelait elle-même, fut rapidement un enfant terrible, bravant le pouvoir royal en toute circonstance, le traitant d'égal à égal, à moins qu'elle ne s'en servît comme appui, dans ses rivalités avec le pouvoir pontifical.

En effet, l'Université, qui prétendait ne relever que du Saint-Siège et qui dans toutes les solennités ou dans les conciles marchait de pair avec les princes de l'Église, trouva bientôt cette soumission vis-à-vis de Rome trop pesante, et commença à manifester des velléités d'indépendance.

Pendant le grand schisme d'Occident, elle crut devenir l'arbitre entre le pape d'Avignon et celui de Rome, et dominer ainsi la chré-

(1) « Dans la ville et dans le monde entier. »

(2) Cette désignation d'Université servait à distinguer les quartiers de la rive gauche, des deux autres portions de Paris, qui étaient la Ville, nom générique des quartiers de la rive droite, et la Cité, berceau primitif de la ville tout entière.

tiente; c'était un leurre : l'affaiblissement du pouvoir pontifical ne devait pas se faire à son profit.

Pendant que, du haut de la colline Sainte-Geneviève, elle pensait dicter ses lois au monde chrétien, sur la rive opposée de la Seine, au Louvre, le roi augmentait sans cesse sa puissance, marchant peu à peu vers l'unification du royaume et vers l'établissement du pouvoir laïque et absolu.

Arrachée à ses chimères de domination, l'Université fut rappelée à la réalité par celui dont elle se croyait l'égale et qui devait bientôt lui faire sentir la main du maître.

Successivement, sous Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier et Henri II, elle est obligée d'abandonner peu à peu ses idées d'indépendance, ses droits souverains de seigneur féodal : elle est obligée de se soumettre au roi et au Parlement.

Hélas, ce n'était pas tout, non seulement l'Université fut contrainte de plier sous le pouvoir séculier, mais encore se produisirent en elle, au XVIe siècle, de profonds changements ; elle se vit envahie par l'esprit du temps ; beaucoup de ses membres commencèrent à trouver surannés ses statuts et sa méthode d'enseignement.

Ramus, sous Charles IX, proposa d'importantes réformes.

Les troubles prodigieux qui marquèrent la fin du règne d'Henri III et le début de celui d'Henri IV et surtout l'occupation de Paris par les ligueurs, qui ne peut être comparée qu'à la Commune de 1871, ajoutèrent à ces désordres moraux la ruine matérielle complète. Les étudiants délaissèrent les cours pour le métier des armes, un grand nombre de collèges abandonnés servirent à loger les gens de guerre, l'autorité du Recteur fut partout méconnue.

Aussi quand Henri IV, s'appuyant sur les « politiques », le parti de l'ordre et de la paix religieuse, eut chassé l'étranger et réduit à l'impuissance les sectaires des différents partis, la nécessité d'une réforme complète de l'Université s'imposa.

En 1452, ce fut le Pape qui prit cette initiative (1) ; maintenant, il en n'est plus de même : c'est le roi qui charge une commission de cette réforme : elle comprend bien encore l'archevêque de Bourges, grand aumônier de France ; les autres membres sont des

(1) Lors de la réforme du cardinal d'Estouteville dont nous avons déjà parlé et dont nous reparlerons par la suite.

parlementaires, Achille de Harlay, premier président, Jacques de la Guesle, procureur général, Auguste de Thou, maître des requêtes, Seguier, lieutenant civil, François de Riz, premier président au Parlement de Bretagne. Le Maître n'est plus à Rome, il est à Paris.

En 1600, cette commission a terminé ses travaux : les nouveaux statuts de l'Université entrent en vigueur.

Désormais, elle est domptée : ni pendant la minorité de Louis XIII, ni pendant la Fronde, elle ne cherche à s'émanciper véritablement ; elle reste neutre et ne manque pas une occasion d'affirmer sa soumission au pouvoir royal. Bien plus, en 1682, d'accord avec la Ville, l'Université décide de faire prononcer tous les ans un éloge du Roi : ce fut le Recteur, qui se chargea de cette mission.

Ses rêves de puissance universelle sont finis, elle n'est plus que l'Université de Paris. (1).

Après avoir montré rapidement l'évolution de l'Université ; il est nécessaire d'étudier sommairement sa composition, la place qu'y tenait la Faculté de Médecine et le rôle de ses principaux dignitaires.

L'Université se composait de quatre facultés : la Faculté des Arts, la Faculté de Théologie, la Faculté de Droit civil et de Droit canon, appelée encore Faculté des Décrets, et la Faculté de Médecine.

La Faculté des Arts était la plus ancienne de toutes, c'est d'elle qu'était issue la Faculté de Médecine. Elle était chargée de l'enseignement des humanités, c'était en quelque sorte notre Faculté des Lettres ; elle avait la haute main sur tous les collèges, si nombreux alors sur la rive gauche de la Seine ; pour entrer dans les autres Facultés, il fallait d'abord passer par ses mains.

Elle était divisée en quatre nations, d'après un usage datant du Moyen âge et qui paraît, au XVIIe siècle, ne plus avoir qu'une valeur fictive.

C'étaient : la nation de France, *Honoranda Gallorum natio*, la nation de Picardie, *Fidelissima Picardorum natio*, la nation de Nor-

(1) Pour toute cette première partie, concernant l'évolution de l'Université, voir JOURDAIN, *Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1888, t. I, et HAZON, *Éloge hist. de l'Université de Paris*, 1779. Un grand nombre des détails, qui suivent, sont empruntés à ces deux ouvrages.

mandie, *Veneranda Normanorum natio* et la nation d'Allemagne, *Constantissima Germanorum natio.*

La nation de France se divisait en cinq provinces : Paris, Sens, Reims, Tours, Bourges ; il en était de même de Picardie et de Normandie.

Quant à la nation d'Allemagne, elle se subdivisait en deux provinces, les continents et les îles. Les premiers comprenaient l'Allemagne, la Lorraine, l'Alsace, la Bohême, la Hongrie, et les secondes, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande (1) ; ces divisions, preuves de l'ancienne universalité de l'Université, n'avaient plus au XVIIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut, de valeur réelle.

Chaque nation élisait un Procureur ; un Censeur et un Greffier ; les quatre Procureurs de la Faculté des Arts, joints aux Doyens des trois autres Facultés, constituaient le tribunal de l'Université, que présidait le Recteur et qui jugeait des contestations qui pouvaient s'élever entre les subalternes du corps tout entier.

La Faculté de Théologie, *Sacra theologiæ facultas*, se composait de Docteurs de différentes origines, ayant tous les mêmes droits : les uns sortaient d'une maison particulière, comme on disait alors, c'est-à-dire de certains collèges, tels que la maison de Sorbonne, le collège de Navarre, celui de Montaigu, du Cardinal Lemoine, etc. Les autres faisaient partie d'ordres religieux possédant des collèges dans Paris : tels les moines de Saint-Victor, les Jacobins, les Augustins, les Carmes, les Cordeliers, etc.

Enfin, il existait une troisième catégorie de docteurs, les *Ubiquistes* qui n'appartenaient à aucune des catégories précédentes et qui s'intitulaient simplement Docteurs en théologie de la Faculté de Paris (2).

Pour prendre les degrés dans cette Faculté, il fallait avoir le titre de Maître ès arts et soutenir toute une série de thèses qui vous permettaient, successivement, d'obtenir les grades de Bachelier, de Licencié et de Docteur : pour d'obtention de ce dernier grade, les aspirants recevaient solennellement le bonnet doctoral des mains du Chancelier de Notre-Dame, dans la grande salle de l'Archevêché. Pour parcourir tous ces degrés, il fallait cinq ou six ans (3).

(1) ISAAC DE BOURGES. *Description des monuments de Paris*. Paris, réimpression Quantin, 1878, p. 85 et suiv.

(2) *Hist. de la ville de Paris* (abrégé de Félibien). Paris, 1735, t. V, p. 405.

(3) ISAAC DE BOURGES. *Loc. cit.*, p. 87.

La Faculté de Théologie élisait un doyen et un syndic. Il y avait six professeurs de théologie à la Sorbonne et quatre au collège de Navarre, où étaient conservées les archives de l'Université. Les ordres religieux avaient leurs professeurs particuliers.

Les cours publics de théologie à la Sorbonne se faisaient dans une dépendance de cette maison, située sur la place de la Sorbonne (1).

La Faculté de Droit civil et de Droit canon, *Consultissima theologiæ facultas* ou bien encore *Consultissima jurum facultas*, tenait ses écoles rue Saint-Jean-de-Beauvais. Le Doyen de cette Faculté était élu tous les ans par les Docteurs ; à côté de celui-ci, était le plus ancien d'entre eux, jouissant, en quelque sorte, d'un décanat honoraire. Au bout de deux ans, l'étudiant pouvait passer Bachelier, l'année suivante, Licencié, et au bout de quatre ans enfin il pouvait recevoir le bonnet de Docteur : pendant cette cérémonie, le candidat revêtait, dit-on, la robe qui avait servi à Cujas.

Il y avait quatre professeurs de droit (2).

Au milieu du XVIIe siècle cette Faculté tomba en grande décadence ; on ne reçut plus de Docteurs : un certain Philippe de Buisine, se trouvant seul, cumulait toutes les fonctions et vendait, à prix d'argent, les diplômes. Cet état de choses fut réformé en 1656 ; la Faculté de Droit se releva, surtout, lorsqu'en 1679, Louis XIV y rendit l'enseignement du droit romain officiel et obligatoire.

Nous arrivons enfin à la Faculté de Médecine, qui doit être plus loin l'objet d'une étude plus approfondie, et qui portait le titre latin de *Saluberrima Medicorum Facultas*. Nous pouvons, dès maintenant, nous rendre compte de son union complète avec l'Université ; elle participait aux mêmes droits que les autres Facultés et recevait d'elles des secours pécuniaires, quand elle en avait besoin ; elle avait sa place marquée dans toutes les cérémonies auxquelles l'Université prenait part et figurait dans toutes ses assemblées.

Le Recteur était le chef du corps universitaire tout entier. Son autorité s'exerçait sur les quatre Facultés et sur tous les employés de celles-ci, les *suppôts de l'Université*, comme on disait alors. Il était

(1) C'était le coin de la place et de la rue de la Sorbonne actuelle, là où se trouve aujourd'hui un marchand de produits chimiques. *Les Curiosités de Paris en 1710*, réimpr. de la Société d'encouragement. Paris, Quantin, 1883, p. 221.

(2) Isaac de Bourges. *Loc. cit.*, p. 89.

le gardien des statuts de l'Université et était chargé de les faire respecter; il avait la haute surveillance des intérêts de la Compagnie tout entière et de ses revenus : il distribuait les charges et les bénéfices dont elle disposait. Il était enfin le gardien du sceau et des archives.

Le Recteur était toujours choisi parmi les membres de la Faculté des Arts (1), Maîtres régents, Licenciés, ou simples Bacheliers. Il était élu tous les trois mois par les Procureurs et les délégués des quatre nations.

Le même Recteur pouvait être élu trois fois de suite.

Cette élection était accompagnée d'un cérémonial des plus curieux, qu'il serait trop long de décrire ici; une fois élu, le nouveau Recteur prêtait serment d'exercer sa charge *ad honorem et utilitatem Universitatis et Facultatis Artium* (2); il était installé en fonctions par son prédécesseur.

Le lendemain, il convoquait le conseil ordinaire de l'Université, composé des Procureurs des quatre nations et des Doyens des trois autres Facultés. Le Procureur fiscal, le Greffier et le Receveur assistaient aussi au conseil, mais n'avaient que voix consultatives.

Dans cette réunion, le Recteur notifiait, en quelque sorte, son élection *urbi et orbi* (3) et prenait possession des affaires courantes.

Tout membre nouveau, entrant dans l'Université, devait prêter au Recteur le serment suivant : *Jurabis quod toto tempore vitæ tuæ ad quemcumque statum deveneris, exhibebis D. Rectori qui pro tempore fuerit, honorem et reverentiam rectoriæ ejusdem Universitatis Parisiensis, eidem D. Rectori obediendo in omnibus licitis et honestis* (4).

Nul n'était dispensé de ce serment, depuis le plus humble des suppôts de l'Université, jusqu'au chancelier de Notre-Dame.

Dans les grandes cérémonies, le Recteur était revêtu d'une robe

(1) Parce que la Faculté des Arts était la plus ancienne de toutes.

(2) Trad. : « Pour la plus grande gloire et le plus grand bien de l'Université et de la Faculté des Arts. »

(3) Trad. : « à la ville et au monde entier »

(4) Egasse Du Boulay. *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du Recteur de l'Université de Paris.* Paris, 1668, p. 15.

Traduction : « Tu jureras que toute ta vie, à quelque situation que tu parviennes, « tu rendras à celui qui sera Recteur pour l'instant, l'honneur et le respect, dus à la « dignité rectorale de l'Université de Paris, en lui obéissant dans toutes les choses « honnêtes et permises. »

violette avec un chaperon (1) fourré de blanc. Il portait une grande bourse violette à la ceinture (2).

Dans les solennités, lorsqu'il était accompagné des Procureurs des quatre nations et des trois Doyens, il marchait précédé de quatorze bedeaux portant des masses d'argent, comme le consul romain précédé de ses douze licteurs.

Le Recteur avait la première place dans toutes les cérémonies publiques ou privées de l'Université.

Dans toutes les fêtes publiques, il se plaçait immédiatement après les princes du sang ; enfin aux enterrements des rois de France, il marchait à côté de l'archevêque de Paris.

La puissance du Recteur sur les quatre Facultés était absolue ; il pouvait faire cesser tous les actes publics, suspendre les leçons et même, durant la procession qui se faisait en son honneur, il avait le droit de défendre aux prédicateurs de monter en chaire (3).

A côté du Recteur, l'Université possédait nombre d'officiers de moindre importance ; c'étaient le Procureur fiscal, chargé des rapports de la Compagnie avec le monde extérieur, le Greffier (4), qui avait pour mission de tenir tous les livres et tout particulièrement les archives, et le Receveur, dont le nom indique suffisamment la fonction.

A ces principaux officiers, joignons un grand nombre de personnes dont la profession concernait de près ou de loin l'Université et qui étaient assermentées au Recteur ; c'étaient les suppôts de l'Université, avocats, procureurs en toutes les cours, libraires, papetiers, parcheminiers, enlumineurs, relieurs, écrivains, grands et petits messagers dont nous verrons plus tard les fonctions.

Comme on peut le voir, la Faculté des Arts tenant une place prépondérante dans l'administration des intérêts de l'Université ; son omnipotence n'alla pas sans soulever d'amères protestations de la part des trois autres Facultés ; on en trouve la trace dans de nombreux écrits. En 1647, sous la conduite du Doyen de la Faculté de Théologie,

(1) Le chaperon, qui, au XVe siècle, était une coiffure, était devenu dans les costumes officiels du XVIIe, une sorte de mantelet.

(2) D'après Du Boulay (*loc. cit.*, p. 23), le vulgaire croyait que cette bourse contenait toujours 100 écus d'or.

(3) Isaac de Bourges. *Loc. cit.*, p. 86.

(4) Egasse Du Boulay, auteur de la meilleure histoire de l'Université, ancien Recteur, fut Greffier à partir de 1661.

maître Hennequin, les trois Facultés cherchèrent à s'insurger, refusant de reconnaître le Recteur qu'elles n'avaient pas élu.

Les Doyens refusèrent de participer à tout acte en commun avec la Faculté des Arts. Ces dissensions reparaissent à tout propos : elles étaient accompagnées de paroles violentes, d'injures qui troublent le calme ordinaire du Conseil de l'Université ; car il ne faudrait pas croire que tous ces gens graves, portant perruques et rabats, fussent impassibles ; bien au contraire l'habitude des disputes publiques de l'Ecole les portait à discuter avec la dernière violence.

Enfin, en 1658, le Parlement, pris comme juge en cette matière, réconcilia les adversaires avec sa sagesse habituelle (1).

Avant de terminer ce paragraphe, passons en quelque sorte la revue de l'Université en faisant défiler sous les yeux du lecteur la procession ordinaire que l'on faisait chaque année en l'honneur du Recteur.

La compagnie s'assemblait à huit heures du matin, sous le cloître des Mathurins, et à neuf heures, on partait pour l'église choisie, ce jour-là, comme but de la procession, dans l'ordre suivant :

En tête marchaient, portant des croix et des cierges, les quatre ordres religieux mendiants : les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Carmes.

Derrière eux, venaient deux bedeaux (2), revêtus de robes noires à manches plissées, avec des masses d'argent sur l'épaule, le bonnet carré en tête.

Puis les Maîtres Régents de tous les collèges, en robes noires à manches fourrées, avec le bonnet carré.

Une vingtaine d'ecclésiastiques, suivis des religieux de St-Martin-des-Champs, revêtus de chapes et remplissant l'office de chantres.

Le second bedeau de la Faculté de Médecine, en robe noire, avec la masse dorée, et le bonnet carré.

Les bacheliers en médecine, en épitoges fourrées.

Le second bedeau de la Faculté de Droit, en robe noire et masse d'argent.

(1) JOURDAIN, *Hist. de l'Université, loc. cit.*, t. I, p. 312 et suiv., puis 357 et suiv.

(2) On désignait ainsi les appariteurs ; chaque nation de la Faculté des Arts et chacune des trois Facultés en avaient deux de grades différents, l'un, le premier ou grand bedeau, l'autre, le second ou petit bedeau.

Les bacheliers de la même Faculté, en épitoges rouges doublées de fourrures blanches.

Les bacheliers et les docteurs des ordres religieux marchaient avec les habits de leurs ordres.

Le second bedeau de la Faculté de Théologie, en robe noire, sans masse.

Les bacheliers et licenciés en théologie, en chapes noires, à fourrures blanches.

Les quatre Procureurs de la Faculté des Arts, en épitoges rouges, précédés de leurs bedeaux.

Le premier bedeau de la Faculté de Médecine, en épitoge blanche fourrée de vair, avec une masse d'argent dorée.

Les Docteurs de la même Faculté, revêtus de longues robes d'écarlate à fourrure blanche et portant le bonnet carré.

Le premier bedeau ou greffier de la Faculté de Droit civil et de Droit canon, en épitoge violette fourrée de blanc.

Des Docteurs de la même Faculté en robe d'écarlate et le chaperon fourré comme les conseillers du Parlement.

Le premier bedeau de la Faculté de Théologie en robe violette, à manches fourrées, dont le collet rond et renversé était doublé d'une fourrure blanche.

Les docteurs en théologie, en grandes chapes noires et par dessus, leurs fourrures et leurs tours de cou d'hermine blanche.

Quatre bedeaux ensemble, vêtus de robes noires à manches plissées, bonnet carré en tête, et la masse de vermeil sur l'epaule.

Enfin, venait le Recteur.

« Il est vêtu d'une robe violette à manches fourrées, ceint d'un tissu de soye, avec des glands d'or, auquel est attachée une grande escarcelle ou bourse de velours violet, garnie de boutons et de galons d'or. Il a un mantelet d'hermine blanche et le bonnet carré en tête. » Il est accompagné du Doyen de Sorbonne ou du plus ancien Docteur.

Derrière le Recteur venaient le Procureur fiscal, le Greffier, et le Receveur, en robes noires plissées.

Enfin la marche était fermée par tous les suppôts de l'Université, libraires, relieurs, papetiers, parchemineurs, etc. (1).

(1) *Les curiosités de Paris en 1716. Loc. cit.*, p. 156 et suiv.

CHAPITRE II

Comment se recrutaient les étudiants en médecine. -- Quelles études ils devaient faire pour entrer à la Faculté de Médecine.

Il n'y avait point de castes fermées sous l'ancien régime. — Les postes universitaires étaient accessibles à tous, même aux plus pauvres. — Ambition croissante de la bourgeoisie au XVIIe siècle. — Classes de la société qui fournissaient les étudiants en médecine. — Instruction primaire : les petites écoles du grand chantre de Notre-Dame. — Lutte du grand chantre de Notre-Dame contre l'Université dont certains collèges avaient des basses classes. — Collèges universitaires, dits de plein exercice. — Leur organisation intérieure : exercices religieux, discipline, le fouet, les révoltes. — Les études, heures des cours, les vacances, programme des différentes classes. — Les Examens : baccalauréat, licence, maîtrise ès arts. — Ce que valait cette instruction.

C'est une opinion encore très répandue aujourd'hui, de croire que, sous l'ancien régime, chacun était, de père en fils, rivé en quelque sorte à la même profession. Rien n'est plus faux. Cette idée, inculquée dans un but politique que nous n'avons pas à apprécier ici, doit être mise de côté par quiconque veut étudier et comprendre l'histoire de la société en France. Alors, pas plus qu'aujourd'hui, il n'y avait de castes fermées ; c'est un fait bien connu que des individus, sortis des classes les plus vulgaires de la société, pouvaient, s'ils étaient favorisés par la chance et par leurs talents, s'élever aux plus hautes situations. Les bureaux des Secrétaires d'État du XVIIe siècle étaient pleins de ces parvenus, les ancêtres de Fouquet et de Colbert ne remontaient pas aux croisades : l'armée contenait une grande quantité de gens sortis de peu, parmi eux nous ne voulons citer que le maréchal Fabert, Vauban, Catinat et Louvois (1) ; mais il

(1) La généalogie de Louvois ne remonte pas au delà de son grand-père, personnage peu connu, ancien ligueur, qui finit par acheter une charge de maître des comptes. Catinat sortait d'une famille de robe et par conséquent était d'origine plébéienne. Vauban était issu d'une de ces petites familles nobles de province de la dernière classe et qui étaient moins heureuses et moins considérées que la bourgeoisie des grandes villes. Nous ne citons ici que des gens arrivés aux plus hauts degrés de la hiérarchie, maréchaux ou ministres.

y en avait bien d'autres et non des moindres. Bref, nous allons peut-être, aux yeux de beaucoup de nos lecteurs, émettre un paradoxe hardi, mais nous espérons en faire une réalité au cours de cet ouvrage : rien n'était plus acquérable que la noblesse.

Si de hautes situations dans l'État pouvaient être atteintes par des gens qui n'avaient pas d'ancêtres, à plus forte raison, les charges de l'Université étaient accessibles à tout le monde.

Dès le Moyen âge, on avait créé des boursiers : la plupart des collèges avaient été construits pour les pauvres étudiants, non pas seulement par des membres du clergé, dont l'esprit démocratique, comme on dit aujourd'hui, pouvait être soupçonné, mais par de hauts personnages, par de ces terribles seigneurs féodaux, dont, d'après la légende, aujourd'hui encore en honneur dans certains milieux, on tend à faire toujours des personnages cruels et altérés de sang.

Nous pouvons donc dire, qu'au XVIIe siècle, les places universitaires étaient accessibles à tous ceux qui étaient capables de les remplir, même ayant le diable en leur escarcelle, comme les statuts de la Faculté de Médecine nous le montreront plus tard.

Si les pères de famille désiraient souvent, comme aujourd'hui du reste, voir leur fils prendre la même profession qu'eux, c'était seulement pour les faire profiter de la situation, qu'ils avaient su conquérir dans leur corporation.

Au XVIIe siècle, ainsi que nous le verrons plus tard, chacun tend à s'élever ; l'ambition s'empare de toute les classes de la société : il n'est pas d'individu qui, ayant réussi à faire fortune, ne cherche, par un procédé quelconque, à se donner la particule, et à se faire inscrire parmi la noblesse, le *Bourgeois Gentilhomme* n'est pas né d'autre chose.

Cela prit un tel développement qu'à plusieurs reprises, le gouvernement, pour sauvegarder la rentrée des impôts, dut établir des commissions de vérification des listes de la noblesse.

Enfin il n'était pas une mère de famille un peu aisée, qui, en berçant son enfant, ne rêvât de voir en lui dans l'avenir soit un capitaine portant le chapeau à plumes et l'habit brodé, marchant l'épée au côté, au bruit des fifres et des tambours, en tête de ses piquiers et de ses mousquetaires (1), soit un savant docteur, en robe fourrée, discou-

(1) Voir le *Parisien* de CHAMPMESLÉ, acte II, sc. VIII.

rant en latin, au milieu des plus illustres personnages de l'Université.

Mais, comme aujourd'hui encore, et fort naturellement, plus une famille était riche, plus elle pouvait espérer faire atteindre à ses enfants ces places enviées.

Ordinairement les étudiants en médecine se recrutaient parmi la bourgeoisie aisée ; la longue durée des études, le caractère peu rémunérateur de la profession à ses débuts, nécessitaient une certaine fortune, à moins que l'on n'eût, soit la protection d'une personne riche, soit une bourse pour faire ses humanités et s'inscrire ensuite aux Ecoles de médecine.

Les médecins envoyaient ordinairement au moins un de leurs fils à la Faculté, espérant les faire profiter de leurs relations et en même temps sous l'influence de cette idée que les médecins paraissent avoir toujours eue de l'excellence de leur profession.

Les gens de robe, avocats, procureurs, juges de toute nature, semblent avoir toujours fourni un contingent important à la Faculté de Médecine ; c'était à charge de revanche, car bien des fils de médecins se consacraient à la robe.

Enfin beaucoup de commerçants, ayant fait fortune, mettaient leurs fils au collège et de là les dirigeaient, soit sur la Faculté de Droit, soit sur celle de Médecine (1).

Nous allons maintenant étudier rapidement les différentes étapes que devrait franchir le futur étudiant en médecine, avant de prendre rang *in saluberrimâ Medicorum Facultate.*

Vers l'âge de huit ou neuf ans, lorsque l'enfant sortait de la main des femmes, des *ébrenneuses*, comme disait le Moyen-Age, dans son langage peu délicat, on commençait immédiatement à pourvoir à son instruction.

Chez les gens riches, cette instruction primaire se donnait à la maison ; souvent la mère, lorsqu'elle en était capable, en prenait la direction, ou bien l'on en chargeait un précepteur particulier (2), qui

(1) Parmi ces commerçants, il faut ranger les apothicaires et les chirurgiens, dont l'ambition habituelle était de voir un de leurs fils Docteur en médecine. Citons, à titre d'exemple, Mauvillain, qui était fils d'un chirurgien et Geoffroy, qui était fils d'un apothicaire.

(2) Ces précepteurs étaient ordinairement de pauvres diables, bacheliers ou maîtres-ès-arts, qui, par ce moyen, pouvaient continuer leurs études. Dans les familles nobles et riches, on prenait souvent, comme gouverneur des enfants, un de ces

apprenait à lire, à écrire et à compter aux enfants et les menait accomplir leurs devoirs religieux.

Chez le commun des mortels, il n'en n'était pas ainsi ; quelquefois, on mettait directement l'enfant dans un collège universitaire possédant des basses classes, mais, le plus souvent, on lui faisait faire sa première instruction aux petites écoles de la ville.

Ces petites écoles étaient sous la direction du grand chantre de Notre-Dame, ce qui semblerait démontrer que cette institution remontait à la plus haute antiquité et qu'elle avait la même origine que l'Université (1).

Le chantre nommait les maîtres et les maîtresses et renouvelait leurs titres le sixième jour du mois de mai de chaque année.

Les écoles de garçons et de filles étaient séparées.

Tous les matins, à huit heures, les enfants étaient amenés à la classe, par le valet ou la servante de la maison ; on les en faisait sortir à onze heures, pour les y ramener à deux heures de l'après-midi, jusqu'à quatre heures en hiver et cinq heures en été.

On enseignait dans ces écoles la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le calcul «tant au jet (2) qu'à la plume ».

Chose singulière et qui montre bien l'archaïsme de l'instruction, la lecture était enseignée dans des livres latins.

Le catéchisme et l'exécution des devoirs religieux, en même temps que l'éducation morale, tenaient une grande place dans cet enseignement.

Ces écoles constituaient un privilège du chantre : celui-ci eut à lutter, avec plus ou moins de succès, contre la concurrence.

C'étaient les écoles dites de charité, instituées par les curés dans leurs paroisses, les *écoles buissonnières*, créées clandestinement par les huguenots partout où ils pouvaient, voire même dans la campagne, d'où leur nom (3).

nombreux officiers subalternes que la paix ou le licenciement fréquent des régiments mettaient sur le pavé : ils avaient l'éducation morale des garçons à diriger et devaient leur inculquer l'esprit de discipline et toutes les qualités nécessaires à un gentilhomme pour servir dignement le roi à l'armée.

(1) L'Université sortait en effet, comme nous l'avons dit plus haut, des écoles du Parvis Notre-Dame.

(2) Calcul mental.

(3) FRANKLIN. *La vie d'autrefois. Écoles et collèges*. Paris, Plon, 1892, p. 185 et suiv.

Un certain nombre de communautés religieuses de femmes avaient aussi leurs écoles.

Enhardi par ces luttes, le chantre de Notre-Dame songea à attaquer l'Université et à empêcher les collèges d'avoir des basses classes; il institua même des écoles dites de permissionnaires, où l'on pouvait poursuivre ses études jusqu'en rhétorique.

Le Parlement, invoqué comme juge, donna raison à l'Université, mais laissa subsister une de ces écoles de permissionnaires par quartier (1).

Presque tous les collèges de Paris, à l'exception près du collège de Clermont (2) qui appartenait aux Jésuites dépendaient de l'Université et de la Faculté des Arts. Mais tous n'avaient pas la même importance; dans un grand nombre d'entre eux, on ne faisait pas de cours; ils servaient simplement à loger les écoliers et leurs surveillants, qui les menaient chaque jour dans un des collèges dits « de plein exercice » pour recevoir les leçons des professeurs.

Les « collèges de plein exercice » étaient au nombre de dix, savoir:

Le collège de Navarre (3).

Le collège de la Marche (4).

Le collège du Cardinal Le Moine (5).

Le collège de Beauvais (6).

Le collège de Montaigu (7), que Rabelais a rendu célèbre.

Le collège des Grassins (8).

Le collège de Lisieux (9).

(1) FRANKLIN, *Loc. cit.*, p. 177 et suiv.

(2) Aujourd'hui Louis-le-Grand.

(3) Aujourd'hui École polytechnique.

(4) Un peu plus bas que le précédent, dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

(5) Aujourd'hui, rue des Écoles, autrefois, rue Saint-Victor, près de la rue du Cardinal-Le Moine. Les vieux bâtiments, situés 2, rue des Écoles, et qui servent à certaines ventes publiques, appartenaient au collège des Bons-Enfants, qui était voisin de celui du Cardinal Le Moine.

(6) Au bas de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, près de la rue des Noyers, aujourd'hui boulevard Saint-Germain.

(7) Son emplacement correspond à peu près à l'emplacement actuel de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

(8) Rue des Amandiers, aujourd'hui rue La Place, près de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

(9) Alors rue Saint-Étienne-des-Grès, à peu près à l'emplacement actuel de la Faculté de Droit.

Le collège du Plessis (1).

Le collège d'Harcourt (2).

Le collège des Quatre Nations (3), qui ne fut fondé qu'après la mort de Mazarin (4).

On pourrait y ajouter le collège de Sainte-Barbe, situé derrière celui de Montaigu, où il y avait neuf professeurs d'humanités, un de grec et quatre de philosophie.

Voilà donc les établissements par lesquels les futurs étudiants en médecine devaient passer pour obtenir le diplôme de maître ès arts, nécessaire pour entrer à la Faculté.

Il y en avait encore d'autres en province, sur lesquels l'Université exerçait ou prétendait exercer des droits, mais ceci nous entraînerait trop loin.

Ces collèges recevaient des pensionnaires et des externes qui ne venaient que pour les classes : comme les rues de Paris étaient d'une malpropreté célèbre dans le monde entier, ils arrivaient en sabots ; et dans l'argot des écoliers, on désignait les externes sous le nom de « galoches » (5).

Chaque collège était sous la direction d'un *principal*, qui s'occupait à la fois des intérêts matériels de l'établissement et des études. Il répartissait les élèves dans les différentes classes suivant leurs capacités.

Les professeurs, les écoliers et les gens de service (les *cuistres* comme on les appelait) étaient seuls logés dans le collège ; aucun emploi n'était confié à des femmes.

Tous les soirs, à neuf heures, les portes étaient fermées et les clefs remises au principal. Les maîtres et les écoliers prenaient leurs repas en commun ; avant et après chaque repas, un écolier, désigné à tour de rôle, lisait quelques versets de l'Écriture.

(1) Rue Saint-Jacques, au-dessous et à côté de Louis-le-Grand qui était alors le collège de Clermont, appartenant aux Jésuites.

(2) Rue de la Harpe (boulevard Saint-Michel), aujourd'hui lycée Saint-Louis.

(3) Aujourd'hui Palais de l'Institut.

(4) *Histoire de la Ville de Paris*. Abrégé de Félibien, t. V, p. 125.

(5) FURETIÈRE (*Dictionnaire*), 1690 « Galoche, s. f. Chaussure ou couverture de soulier pour le tenir plus propre, ou pour avoir le pied plus sec... Au collège on appelle Galoches les écoliers qui ne sont pas logés dans le collège, parce qu'ils portent des galoches pour se défendre du froid et des crottes. Et même à la Cour on a appelé Galoches, les filles de la Reine qui n'étaient pas logées dans le Louvre. »

Les exercices religieux étaient nombreux : prière, matin et soir ; après chaque repas, prière pour les fondateurs du collège ; catéchisme, dimanche et fêtes ; confession la veille des grandes fêtes et du premier dimanche de chaque mois, communion le lendemain ; après un tel régime, bien des gens sortaient de là, comme nous le verrons, rassasiés de religion pour le reste de leur vie.

La langue latine était seule tolérée dans les collèges, soit en classe, soit dans les rapports journaliers entre maîtres et élèves ; on voit d'ici quelle source abondante de barbarismes et de solécismes devait engendrer un pareil usage. La discipline était très sévère ; il était défendu de jurer, de s'injurier, de murmurer même ; la moindre incartade, soit dans les études, soit dans la conduite, était sévèrement punie, et cela toujours de la même façon : le fouet ; il y avait dans chaque collège un *cuistre* spécial à qui étaient réservées ces fonctions d'exécuteur des hautes œuvres ; cela se pratiquait dans une salle à ce destinée et l'expression de *donner la salle* ou *recevoir la salle*, dans le langage des écoliers, signifiait donner ou recevoir le fouet. La punition du fouet était très fréquemment employée dans l'éducation des enfants. Les Dauphins n'en furent jamais exempts. Si nous en croyons les Mémoires de Héroard, médecin de Louis XIII, celui-ci reçut le fouet, on ne peut plus souvent, jusqu'à sa majorité (1) ; Louis XIV ne fut pas plus épargné.

Cette sévérité de la discipline laissait ordinairement de très mauvais souvenirs aux élèves. Cyrano de Bergerac, dans sa comédie du *Pédant joué*, traîna sur les planches Jean Grangier, le principal du collège de Beauvais, où il avait fait ses études, le désignant par son nom et le couvrant de ridicule.

Sorel, dans le quatrième livre de son Histoire comique de Francion, raconte les tours pendables qu'il jouait au principal, et aux régents du collège où il étudiait.

Souvent des révoltes éclataient, les élèves enfermaient les régents, malmenaient les cuistres, brisaient tout et s'échappaient par les rues en célébrant bruyamment leur victoire : quelquefois même, on était obligé de faire intervenir le guet pour ramener tout dans l'ordre : le collège du Cardinal Le Moine semble avoir eu, au courant du XVIIe

(1) *Journal de* JEAN HÉROARD, *sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), Paris, Didot, 1868, 2 vol. in-8.

siècle, la spécialité de ces mœurs révolutionnaires. Dans l'intérieur du collège, les écoliers portaient le bonnet rond (*pileus*), et un vêtement noir sans ornement ; le port de l'épée était sévèrement interdit.

Tous les professeurs étaient maîtres ès arts et faisaient leur classe en bonnet carré et en robe longue.

Il y avait classe deux fois par jour, le matin de huit à onze heures, et le soir de deux à cinq heures en hiver, et de trois à six heures en été.

Les récréations étaient rares et n'avaient même pas lieu tous les jours ; le mardi, le jeudi et le samedi, il n'y avait pas classe l'après-midi.

On célébrait aussi un grand nombre de fêtes, que je renonce à énumérer, pendant lesquelles les classes vaquaient.

On avait ordinairement huit jours de congé à Pâques et trois à la Pentecôte. Les grandes vacances commençaient le 31 août pour les élèves de philosophie, le 7 septembre pour ceux de rhétorique et le 14 du même mois pour les élèves des basses classes : la rentrée avait toujours lieu le 1er octobre (1).

De la sixième à la rhétorique, les études portaient sur la grammaire latine et l'explication des auteurs latins ; en seconde et en rhétorique on étudiait le grec, mais fort incomplètement ; le beau temps des hellénisants du XVIe siècle était passé (2).

Le cours de philosophie durait deux ans : la première année était consacrée à l'étude de différents livres d'Aristote, les Analytiques, les Topiques, la Morale ; pendant la seconde année on étudiait la sphère terrestre, les livres d'Euclide, la Physique et la Métaphysique d'Aristote.

La partie la plus importante de ces études consistait en disputes et en controverses qui étaient publiques durant la deuxième année.

« Au mois d'août de la deuxième année du cours de philosophie, les candidats aux baccalauréats ès arts, déjà interrogés au mois de juin, subissaient un nouvel examen sur la logique, la morale et la métaphysique.

(1) Nous avons calculé que les élèves de philosophie avaient en tout 113 jours de vacance, sans compter les dimanches.

(2) Seuls, les maîtres de Port-Royal et de l'Oratoire donnaient à leurs élèves de toutes connaissances en langue grecque. Racine fut l'élève des premiers et La Bruyère l'élève des seconds.

Les examinateurs étaient choisis par les maîtres ès arts qui avaient professé la philosophie depuis deux ans, au moins : avant de siéger ils faisaient serment devant le Procureur de leur nation de ne conférer le baccalauréat qu'aux candidats qui s'en montreraient dignes.

« A l'examen pour le simple grade de bachelier succédaient, dans le courant du mois de septembre, les épreuves plus difficiles de la licence. Le jugement en était confié à huit maîtres ès arts reçus depuis un an et pris dans les différentes nations, qui en choisissaient deux chacune. Quatre assistaient le chancelier de Notre-Dame et quatre le chancelier ou le vice-chancelier de Sainte-Geneviève. Les candidats jugés dignes d'être admis recevaient de l'un ou de l'autre chancelier la bénédiction apostolique et la licence d'enseigner (1). »

Nous pouvons juger, dès maintenant, qu'après de telles études classiques, les élèves qui se destinaient à la médecine pouvaient être des érudits, des littérateurs agréables, maniant le latin avec la pureté et l'élégance de Cicéron, ardents et habiles dans les controverses, imperturbables dans la connaissance d'Aristote et des anciens ; mais ils n'avaient reçu aucune éducation scientifique et n'avaient rien appris de ce qui peut faire un homme de science.

(1) JOURDAIN. *Hist. de l'Univ.*, t. I, p. 34 et 35 ; en général, tout ce qui concerne les collèges est emprunté au chapitre I du tome I de ce remarquable ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE MÉDICALE DES ÉTUDIANTS

CHAPITRE PREMIER

La Faculté. — Le local et le personnel.

Historique des bâtiments de la Faculté. — Description de la Faculté. — La porte. — L'Amphithéâtre. — Écoles inférieures. — Écoles supérieures. — Jardin botanique. — Logement des bedeaux. — La chapelle. — Le local des consultations charitables. — Construction de l'amphithéâtre de Winslow. — Abandon des bâtiments au XVIIIe siècle. — Leur vente sous l'Empire. — Leur état actuel. — Différences entre le caractère de l'ancienne et de la nouvelle Faculté. — Le Doyen. — Mode d'élection. — Son serment. — Jetons des Doyens. — Fonctions du Doyen. — Les Novemvirs. — L'Ancien de la Faculté. — Le Censeur. — Les bedeaux. — Professeurs de première et de seconde année. — Professeur de chirurgie. — Professeur de botanique. — Professeur de pharmacie. — Élection des Professeurs. — Leur serment. — Leurs honoraires. — Les funérailles à la Faculté. — Cérémonies religieuses. — Les vacances. — Le budget de la Faculté. — Son sceau et ses armes.

Après avoir mené en quelque sorte notre étudiant jusqu'aux portes de la Faculté, nous allons y entrer à sa suite.

Examinons d'abord le local, nous étudierons ensuite ses habitants.

Au milieu du XVIIe siècle les bâtiments de l'École de Médecine étaient situés rue de la Bûcherie et s'étendaient de la rue du Fouarre à la rue des Rats (1).

C'était rue du Fouarre, que se faisaient, au XIIIe et au XIVe siècle, les cours de la Faculté des Arts (2); à cette époque la Faculté de Médecine en faisait encore partie, tout en ayant une existence propre.

En 1369, les deux Facultés se séparèrent et les médecins achetèrent une maison au coin de la rue des Rats et de la rue de la Bûcherie (3); ce fut là le berceau de la Faculté.

(1) Aujourd'hui rue de l'Hôtel-Colbert depuis 1828; la rue du Fouarre a été supprimée, en partie, par la prolongation de la rue Lagrange jusqu'au quai.

(2) On appelait à cette époque la rue du Fouarre, la rue des Écoles ou des Écoliers.

(3) Ce fut le 24 mai 1369 que, d'après Du Breuil, cette maison fut achetée par la Faculté (*Théâtre des antiquités de Paris*, éd. 1612, p. 752, éd. 1639, p. 562). Les

Peu à peu l'on s'agrandit en achetant des maisons voisines ; en 1608 la maison qui faisait le coin de la rue du Fouarre et de la rue de la Bûcherie fut acquise à son tour pour y élever un amphithéâtre d'anatomie.

Désormais la Faculté ne s'agrandira plus, mais elle modifiera son installation intérieure.

Disons, de suite, que les bâtiments actuels ne peuvent pas donner une idée de ce qu'était l'École de Médecine à l'époque qui nous occupe ; en effet, ils ont été complètement remaniés au milieu du XVIIIe siècle et l'amphithéâtre, dont on voit la coupole au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue de l'hôtel Colbert, fut construit de 1742 à 1744 et inauguré solennellement le 18 février 1745 par le célèbre Winslow, qui y enseigna l'anatomie (1).

On entrait par une porte cochère donnant sur la rue de la Bûcherie. Il est difficile aujourd'hui de se rendre compte de l'emplacement de cette porte, car on a construit, dans le cours de ce siècle, des bâtiments fort misérables le long de la rue, à la place du mur qui devait limiter la cour de la Faculté.

Jusqu'en 1678, on accédait dans cette cour par une porte d'architecture gothique, surmontée de l'inscription :

Scholæ medicorum

De chaque côté de la porte étaient des bornes, comme dans beaucoup de maisons de ce temps ; elles servaient aux Docteurs pour monter sur leurs mules ou pour en descendre.

Lorsqu'on avait franchi la porte, on se trouvait, comme aujourd'hui,

Commentaires des Doyens, qui ne commencent qu'en 1395, ne mentionnent que l'achat d'un second immeuble, appartenant aux Chartreux, qui eut lieu en 1469. C'est pourquoi les auteurs de la Topographie historique de Paris (Région centrale de l'Université), qui paraissent n'avoir pris, comme base de leur étude, que les Commentaires des Doyens, ne font remonter le premier achat d'une maison par la Faculté, qu'à la date de 1469.

(1) C'est donc à tort que Maurice Raynaud, dans son livre, *Les Médecins au temps de Molière* (p. 6) dit que Bartholin, Riolan, Pecquet et Littre, ont enseigné dans cet amphithéâtre. En effet Riolan mourut en 1657, Bartholin, en 1688, Pecquet, en 1674 et Littre, en 1725. De plus, Bartholin, docteur de l'Université de Bâle en 1645, ne passa guère que deux ans à Paris, avant d'être docteur et vécut à Copenhague, dans l'Université de laquelle il occupa les plus hautes charges, il n'a donc jamais enseigné à Paris.

Enfin Jean Pecquet était Docteur de Montpellier, il ne fit jamais partie de la Faculté de Paris et n'a donc pu sous aucun prétexte y faire des cours.

en présence d'une cour quadrangulaire. A gauche, en entrant, étaient les logements des deux bedeaux.

A droite, se trouvait l'amphithéâtre, où se faisaient les cours d'anatomie, de chirurgie et de pharmacie (1).

Cet amphithéâtre, construit de 1617 à 1620, fut inauguré le 20 décembre de la même année par le célèbre Riolan. Sa construction laissait fort à désirer ; il était ouvert à tous les vents, ses fenêtres n'avaient pas de vitraux. On fut obligé de le réparer en 1640. En 1678, grâce à un legs de 20.000 livres fait par le chanoine Michel le Masle, abbé des Roches, on procéda à la reconstruction de cet amphithéâtre, que l'on rendit plus confortable ; cette dotation fut employée également à toutes les réparations qu'exigeait l'immeuble tout entier (2).

A côté de l'amphithéâtre, toujours du côté droit de la cour, se trouvait le local où fut installée en 1733 la bibliothèque (3).

Au fond de la cour au rez-de-chaussée était la grande salle appelée aussi « écoles inférieures », *scholæ inferiores*. On y faisait les différents cours ; c'était là aussi, que s'accomplissaient les actes publics de la Faculté. Il y avait dans cette salle, une grande chaire pour les professeurs, deux plus basses, situées de chaque côté et destinées aux bacheliers, lorsqu'ils faisaient des conférences aux candidats au baccalauréat, un siège spécial pour le Doyen et enfin des bancs pour les auditeurs. Aux fenêtres, étaient des vitraux représentant Jésus-Christ, la Vierge, saint Luc, patron des médecins, entourés d'étudiants à genoux et priant.

Au-dessus de cette salle se trouvait la salle d'assemblée, les « écoles supérieures », *scholæ superiores*, où se réunissait la Faculté pour ses différents actes privés. En 1692, cette salle fut ornée de boiseries aux frais du Doyen Henri Mathieu ; aux murs étaient suspendus les portraits des Docteurs et Doyens célèbres.

(1) Il y a quelques incertitudes sur l'emplacement de cet amphithéâtre. MM. Franklin et Corlieu le placent comme je viens de dire ; par contre, les auteurs de la *Top. hist.* le placent au coin de la rue des Rats, c'est-à-dire presque à l'endroit où se voit encore aujourd'hui l'amphithéâtre de Winslow, construit beaucoup plus tard.

(2) Ce fut à cette époque que l'on refit la porte d'entrée dans un style plus moderne.

(3) Vers la fin du XVIIe siècle, la Bibliothèque de la Faculté, si remarquable au Moyen-âge, n'existait plus ; les manuscrits qu'elle possédait étaient perdus ; ce fut grâce à une série de legs et de dons que le Doyen Baroi réussit à la réorganiser en 1733.

Les fenêtres de ces deux salles donnaient, d'une part, sur la cour et de l'autre, sur le jardin botanique, qui occupait toute la longueur de ces bâtiments.

La porte, par laquelle on entrait dans les salles inférieures, est encore surmontée de l'inscription suivante :

AERE D. D. MICHAELIS LE MASLE REGIA
SANCTIORIBUS CONSILIIS PROTONOTARII APOS-
TOLICI PRÆCENTORIS ET CANONICI ECCLESIAE
PARISIENSIS PRIORIS AC DOMINI DES ROCHES ETC.
M. ANTONIO LE MOINE PARISINO DECANO
ANNO R. S. H. M. DC. LXXVIII (1).

Du côté gauche de la cour, contre le logement des bedeaux, se trouvait la chapelle ; celle-ci fut transportée, en 1695, au premier étage, à côté de la salle des assemblées ; elle en était séparée par un vestibule ; une superbe grille, due à la générosité de Fagon, la fermait de ce côté.

Toujours de ce même côté de la cour, c'est-à-dire du côté gauche, était la salle, où tous les samedis se donnaient les consultations gratuites aux « pauvres malades ».

En 1676, le Doyen Denis Puylon fit faire 105 petites armoires pour y placer les robes bonnets carrés et rabats des Docteurs. Nous ignorons où était situé ce vestiaire (2).

De 1740 à 1745, l'édifice entier fut réparé et mis en partie dans l'état où on le voit aujourd'hui. Comme nous l'avons dit, l'amphithéâtre de Winslow fut construit sur le côté gauche de la cour, à la place primitive de la chapelle.

Malgré toutes ces réparations, ces bâtiments étaient en si mauvais état, qu'en 1775 la Faculté fut obligée de les quitter pour aller s'installer, rue St-Jean-de-Beauvais, dans les locaux que venaient d'abandonner la Faculté de Droit, pour se rendre à la place où elle est encore aujourd'hui.

La Faculté de Médecine ayant été supprimée le 18 août 1792, les bâtiments de la rue de la Bûcherie devinrent propriété nationale ; ils

(1) FRANKLIN. *Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*. Paris, Aubry, 1864 p. 37.

(2) Ceci nous prouve entre autres choses que les médecins ne circulaient plus, en robe, dans la rue, comme on le dit souvent, autrement ce vestiaire eût été inutile.

furent vendus en 1810 et divisés en plusieurs lots; jusqu'en 1896, date où la Ville de Paris les racheta, les écoles inférieures étaient occupées par un lavoir (1), l'amphithéâtre par un marchand de vin ; une salle de billard était installée là où avait enseigné Winslow.

Enfin, *horribile dictu !* le logement des bedeaux et la salle des consultations étaient convertis, du haut jusqu'en bas, en une de ces maisons hospitalières — que Jacques de Vitry, au XIIIe siècle, regrettait de voir si fréquemment installées dans le voisinage des collèges (2) ».

Avant de nous livrer à l'étude des dignitaires et fonctionnaires de la Faculté de Médecine, il est important de bien persuader le lecteur de la différence profonde existant entre la Faculté moderne et la Faculté ancienne.

Aujourd'hui, la Faculté dépend de l'État : elle est constituée par un personnel enseignant, se recrutant lui-même sous la surveillance du ministre, et l'école est en quelque sorte une grande usine, où l'on introduit un jeune homme muni de ses baccalauréats : au bout d'un nombre variable d'années, il en ressort à l'état de docteur en médecine et est lancé dans la circulation.

Désormais, il n'a plus aucun rapport avec la Faculté : muni de son diplôme, il exerce indépendamment son art, en se renfermant dans les seules limites que la loi lui impose.

Autrefois, il en était tout autrement : quand le jeune étudiant se faisait inscrire pour la première fois sur les registres de la Faculté de Médecine, il entrait dans une grande famille, qui devait, sa vie durant,

1 Quant aux écoles supérieures, on n'en retrouve plus traces, elles sont remplacées par plusieurs étages de logements d'ouvriers.

2 FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois*, *Les Médecins*, p. 93. « Dans une même maison, écrit Jacques de Vitry, au premier étage sont les écoles et au rez-de-chaussée, les lieux de débauche. »

Il faut croire que la présence de ces sortes d'établissements, dans cet endroit, était véritablement endémique.

En effet, dans le *Synopsis rerum mirabilium*, etc. (mss. de la F. M. P., p. 76), il est dit qu'en septembre 1493, la Faculté dut louer une maison, qui était contiguë à la sienne, parce que « *meretrices non permittunt boni cum suis civibus, separari eos a nostra Facultate* ».

Pour l'historique des bâtiments de la Faculté, voir BRICE, *Description de la Ville de Paris*, Paris, 1717, t. II, p. 346 ; CORLIEU, *L'ancienne Faculté de Médecine*, Paris, 1877, p. 9 et suivantes, FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois*, *Les Médecins*, Paris, Plon, 1892, 1re partie, ch. II ; 2e partie, ch. I ; et FRANKLIN, *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de Médecine*, Paris, Aubry, 1864, introduction.

exercer sur lui son autorité, tout en lui donnant sa protection. Tous les Docteurs en médecine de la Faculté vivaient sur le pied de l'égalité la plus absolue; tous assistaient aux actes publics, comme aux séances privées de la Faculté ; tous pouvaient y prendre la parole ; tous prenaient part à l'élection des dignitaires et tous pouvaient être élus Doyen, Censeur, ou Professeur.

Aussi, la Faculté était-elle pour eux comme une seconde famille ; il faut voir, dans les documents qui nous restent, quelle ardeur ils mettaient à la défendre, soit dans ses intérêts, soit dans son honneur, et quel souci ils avaient de la transmettre indemne à leurs successeurs. Hâtons-nous de dire, que l'existence d'une telle institution n'était rendue possible que par le petit nombre des Docteurs existant à Paris ; en effet, ils n'étaient que 113 en 1650, 105 en 1675 ; en 1733, ils étaient tombés à 77, et en 1787, à la veille de la Révolution, il y en avait 144 (1).

Le Doyen était le chef de la Faculté. Dans les temps primitifs, c'était le plus ancien Docteur. Hugues le Sage, en 1338, fut le premier Doyen nommé à l'élection.

Le mode d'élection des Doyens varia bien souvent ; nous n'étudierons que celui qui était pratiqué à l'époque qui nous intéresse.

Le premier samedi qui suivait la Toussaint, tous les Docteurs, en robe, après avoir assisté, selon l'habitude, à la messe dite dans la chapelle de la Faculté, se rendaient à la salle des assemblées, au premier étage.

Là, le Doyen sortant, après avoir remercié, dans un latin élégant, ses collègues de leur précieux concours, après avoir rappelé les principaux événements de son décanat et exposé la situation présente de la Faculté (2), déposait les insignes de ses fonctions (3).

Disons, avant d'aller plus loin, que les Docteurs étaient divisés en deux classes : les *jeunes* qui n'avaient pas encore dix ans de grade, et les *anciens*, qui avaient dépassé ce chiffre.

(1) Corlieu. *L'ancienne Faculté*, p. 86 et suiv.

(2) Avant de rendre ses comptes, le Doyen sortant les avait fait vérifier et approuver par une commission de quatre membres, ordinairement choisis parmi les anciens Doyens et nommés par la Faculté.

(3) C'étaient les clefs du sceau de la Faculté, que le Doyen portait suspendues à son cou par une chaîne d'argent.

Le nouveau Doyen n'était pas élu par le suffrage direct. l'opération était beaucoup plus compliquée :

Chaque Docteur présent écrivait son nom sur un bulletin : deux urnes ou plus souvent deux bonnets devaient recevoir ces bulletins. On ne pouvait pas voter pour les absents. L'une des urnes recevait les noms des anciens et l'autre ceux des jeunes.

Après avoir bien mêlé les bulletins dans chaque urne, le Doyen sortant de fonctions étendait la main pour montrer qu'elle était vide et tirait trois noms de l'urne des anciens et deux seulement de celle des jeunes : ces cinq Docteurs étaient proclamés Electeurs devant toute l'Assemblée, ils ne pouvaient s'élire eux-mêmes. Par exception unique, Bertin Dieuxivoye en 1682, fut nommé Doyen par acclamation bien qu'étant électeur. « *Jurabitis*, leur disait l'ex-Doyen, *quod sine fraude eligetis in Decanum illum de vere Regentibus quem sciveritis utiliorem esse ad hujus modi officia exercenda* (1). »

Après avoir prononcé chacun le *juro* consacré, les cinq Electeurs se retiraient dans la chapelle pour y puiser l'inspiration au pied des autels ; là, ils choisissaient trois noms parmi les docteurs qu'ils considéraient les plus dignes, deux anciens et un jeune, et ils écrivaient chaque nom sur un bulletin. Ils rentraient alors dans la salle des assemblées avec leurs trois bulletins que l'Ancien (2) mettait dans une urne ou dans un chapeau, et le Doyen sortant tirait le nom de celui qui, pendant deux ans, allait être le chef de la Faculté (3).

Le Doyen ainsi nommé, recevait alors les insignes du Décanat, déposés par son prédécesseur et prêtait entre ses mains, le serment suivant en latin :

« Je jure :

1° Avant toutes choses et avec tout le soin possible, d'exercer les fonctions pendant toute l'année, d'assister aux assemblées générales, aux actes de l'Université, ou de m'y faire suppléer en cas d'empêchement.

1) Vous jurerez que sans fraude vous choisirez comme Doyen celui d'entre les maîtres régents que vous saurez être le plus apte à remplir utilement cette charge.

2) C'était le plus ancien en grade des Docteurs.

3) Avant [illegible] parmi les trois [illegible] se [illegible] dans le chapeau. Gui Patin [illegible] dans ses lettres [illegible] trois fois en 1642, 1646, 1648 avant [illegible] en 1650.

« 2° D'agir énergiquement, sans partialité, contre ceux qui exercent illégalement la médecine.

« 3° De ne pas faire de réunion privée, mais de convoquer tous les Docteurs régents.

« 4° De garder précieusement le livre des statuts, de n'y rien ajouter, ni retrancher, sans le consentement des Docteurs régents convoqués en nombre suffisant.

« 5° Dans les quinze jours qui suivront ma sortie de fonctions, de rendre mes comptes en présence de tous les Docteurs régents et de rendre intacts à mon successeur les biens la Faculté » (1).

Le Doyen était élu pour deux ans, mais au bout de la première année ses pouvoirs étaient de nouveau confirmés et il devait rendre ses comptes : la réélection fut interdite jusqu'en 1674. Claude Berger fut Doyen pendant quatre ans, de 1692 à 1696 (2).

Jusqu'en 1744, le Doyen dut fournir un cautionnement.

Chaque Docteur recevait, après les messes, examens, etc., auxquels il avait assisté, un jeton de présence ; l'Ancien de la Faculté et le Doyen en recevaient deux. C'était ce dernier qui était chargé de les faire frapper. Ces jetons portaient d'un côté les armes de la Faculté et de l'autre celles du Doyen ; Gui Patin, en 1652, à la place de ses armes y fit mettre son portrait ; son exemple fut suivi ; d'autres Doyens y mirent des devises et des emblèmes. La Bibliothèque nationale en possède une collection complète ; il y en a 108 à la Faculté (3).

Les fonctions du Doyen étaient considérables et, comme disait Gui Patin, être nommé était plutôt *onus quam honos* (4).

Il devait toujours être présent : si une raison l'obligeait à s'absenter pour plus de quinze jours, il pouvait se faire remplacer par un de ses confrères, mais si cette absence devait durer plus de trois mois, il devait proposer un remplaçant à la Faculté, qui l'agréait.

« Le Doyen n'était pas professeur, il était administrateur et examinateur et c'était déjà beaucoup. Il prenait soin de tout ce qui regardait

(1) Tout ce paragraphe de l'élection des Doyens est tiré de Corlieu (*l'Ancienne F. M. P.*, Paris, 1877, p. 95 et suiv.), les passages entre guillemets sont textuels.

(2) Voir la liste des doyens à la fin du volume.

(3) Voir sur ce sujet Corlieu, *les Jetons des doyens de la F. de M.*, 1887, in-8.

(4) Une corvée qu'un honneur.

la Faculté et la discipline des écoles : il gardait les registres, rédigeait les Commentaires (1), possédait les deux sceaux de la Faculté, recevait les revenus, en rendait compte, faisait les baux de location, poursuivait au nom de la corporation, les locataires qui ne payaient pas leurs loyers ; il signait et approuvait toutes les thèses ; il faisait présider les Docteurs à leur tour, faisait assembler la Faculté quand il le jugeait à propos : sans son consentement, elle ne pouvait se réunir qu'en vertu d'un arrêt de la Cour, qu'il fallait obtenir (2). Il était du jury de tous les examens et assistait à toutes les assemblées générales de l'Université. »

« Il présidait aux examens des chirurgiens et des apothicaires, visitait leurs officines avec le professeur de pharmacie et deux autres Docteurs régents, il signait l'autorisation de délivrer des cadavres pour les anatomies et dissections, pouvait faire saisir ceux trouvés à Saint-Come (3), chez les chirurgiens ou chez les étudiants et faire arrêter ou condamner les détenteurs : il assistait avec l'Ancien à l'autopsie du roi et signait l'acte de décès (4). »

Bref, en toutes circonstances, il représentait la Faculté et parlait en son nom, s'occupant de ses nombreux procès et quelquefois s'en faisait l'avocat devant le Parlement.

En 1640, pour aider le Doyen dans ses multiples fonctions, la Faculté prit parti de désigner, à cet effet, neuf de ses membres, six anciens et trois jeunes, qui prirent le nom de *Novemvirs*. Gui Patin, alors parmi les jeunes, fit partie de ces premiers *novemvirs*.

Nous avons déjà dit, en note, que l'Ancien de la Faculté était le Docteur le plus ancien en grade. « Il jouissait de grands privilèges : il était

(1) Les Commentaires étaient une espèce de journal dans lequel chaque Doyen consignait tous les événements de son décanat ; c'est en quelque sorte une histoire de la Faculté faite au jour le jour ; ces Commentaires, qui constituent une richesse historique incomparable, forment 24 volumes, petit puis grand in-folio ; ils commencent en l'année 1395 et se continuent jusqu'en 1786. Il devait y avoir très probablement des registres plus anciens, mais ils ne nous sont pas parvenus. Du reste, les deux premiers volumes de 1395 à 1435 et de 1435 à 1472 ont été longtemps perdus et ne sont rentrés en possession de la Faculté que l'un en novembre 1650, et l'autre en février 1651, sous le décanat de Gui Patin. La Faculté de médecine est la seule à posséder de si précieux documents sur son histoire.

(2) CORLIEU, *Loc. cit.*, p. 101 et suiv.

(3) Collège de chirurgie situé rue des Cordeliers, aujourd'hui 5 et 7, rue de l'École-de-Médecine. Voir plus loin.

(4) *Ibidem.*

l'objet de la vénération de ses collègues. A son entrée à l'école, tous se levaient, les appariteurs, portant leur masse d'argent, venaient à sa rencontre. Pour tous les honoraires, il percevait le double des Docteurs régents : absent, il était considéré comme présent et avait, comme tel, droit à ses jetons de présence. Dans les salles inférieures, il occupait la petite chaire à droite de la grande. En l'absence du Doyen, il pouvait, à la demande d'un Docteur, convoquer la Faculté (1). »

On lui rendait les mêmes honneurs funéraires qu'au Doyen.

Les statuts, qui au début du XVIIe siècle, réformèrent l'Université, instituèrent en 1601 une fonction nouvelle, ce fut celle de Censeur : les censeurs étaient élus pour deux ans et avec le même cérémonial électoral que les Doyens. Ils avaient pour fonctions de relier l'administration rectorale à celle de la Faculté ; ils devaient assister le Recteur dans les assemblées et la visite des collèges et accompagner le Doyen dans toutes les réunions et cérémonies de l'Université.

Le Censeur était, nous l'avons dit, nommé à l'élection tous les deux ans de la même façon que les Doyens ; à partir de 1675, ce fut le Doyen sortant qui remplit de droit cette fonction ; le Censeur était nommé et prorogé à la première réunion de novembre de chaque année ; cette règle ne souffrit que de très rares exceptions.

Pour en finir avec le personnel administratif de la Faculté, citons les deux bedeaux ou appariteurs (*bedellus et subbedellus*) : comme nous l'avons vu, ils étaient logés à la Faculté ; leurs fonctions consistaient à proclamer les jours de congé, les jours et heures des leçons, à publier les décisions de la Faculté, à en assurer l'exécution, enfin à précéder avec leurs masses d'argent le Doyen et les Docteurs dans les cérémonies publiques. Ils étaient en quelque sorte les concierges et les garçons de la Faculté, veillant à l'ouverture et à la fermeture des portes et assurant la propreté des salles.

Primitivement, il n'y avait que deux Professeurs à la Faculté, leurs cours duraient deux ans, on les renouvelait tous les ans partiellement, c'est-à-dire que quand un des Professeurs avait atteint la seconde année de son cours, on en nommait un à la rentrée suivante qui recommençait pendant que l'autre professeur commençait sa seconde année.

1. CORLIEU, *L.* [illegible] p. [illegible]

Le cours de première année se faisait en été à six heures du matin et en hiver à sept heures ; il y était traité des *choses naturelles* et *non naturelles* (*res naturales et non naturales*), c'est-à-dire l'anatomie, la physiologie et l'hygiène.

Pour les démonstrations anatomiques, le professeur était assisté d'un chirurgien barbier ; mais celui-ci devait se borner à la démonstration des parties qu'on lui désignait ; le professeur avait fait la description des organes à étudier et interdisait à son aide « de divaguer hors de propos » (*non sinat divagari*) (1).

Le cours de seconde année se faisait l'après-midi à 1 heure ; on y traitait des *choses contre nature* (*res præter naturam*), ce qui revient à dire, des maladies, de leur traitement et de la matière médicale en général.

En 1634, on créa deux professeurs, l'un de chirurgie et l'autre de botanique ; en 1655, ils furent nommés de la même façon que les autres et mis sur le même pied.

Le professeur de chirurgie se bornait à enseigner les opérations.

Pendant les leçons, on expliquait ceux des livres d'Hippocrate, relatifs aux ulcères, aux fistules, aux plaies de tête, aux fractures, le livre de Galien sur les os, ses commentaires sur Hippocrate, son traité des bandages, celui d'Orizabase ; le sixième livre de Paul d'Égine ; les septième et huitième livres de Celse ; la partie chirurgicale des œuvres d'Albucasis et de Guy de Chauliac ; enfin, l'art chirurgical de Gourmelin (2). »

Le cours se faisait ordinairement en latin, comme les autres ; cependant, avec l'autorisation du Doyen et de la Faculté, on pouvait le faire en français. Ce professeur était élu pour deux ans.

Le professeur de botanique enseignait le nom et les vertus des plantes ; en 1696 il dut ajouter, à son cours, les produits animaux et végétaux employés en médecine ; il mettait, à la fin de chaque semaine, sous les yeux de ses élèves, les substances dont il avait traité et les exerçait à les reconnaître.

Dès le XVIe siècle, la corporation des apothicaires était placée sous la surveillance de la Faculté ; le Doyen, accompagné de deux

1. SABATTIER. *Recherches historiques sur la Faculté de Médecine de Paris*, 1837, p. 24.

2. CORLIEU. *L. c.*, p. 25 et suiv.

Docteurs régents désignés pour cela, allait chaque année visiter leurs boutiques et s'assurer de la nature et de la qualité des produits qui s'y vendaient.

Les deux docteurs qui accompagnaient le Doyen étaient en outre chargés de faire, chez eux, des cours aux élèves apothicaires et de présider à leurs examens de maîtrise; leurs fonctions ne duraient qu'une année.

Dès 1623, ils demandèrent à être assimilés aux autres Professeurs; ce n'est qu'en 1696, au moment de la révision des statuts, qu'on créa un professeur de pharmacie, qui, tout en continuant ses fonctions vis-à-vis des apothicaires, enseigna le matin à l'amphithéâtre, de Pâques aux grandes vacances, la pharmacie galénique et chimique.

Au XVIIIe siècle, on créa en 1714 la chaire de chirurgie de langue française destinée aux élèves chirurgiens, et en 1745 deux places de Professeurs furent créées pour l'enseignement des accouchements.

En résumé, pendant la période que nous étudions, il n'y eut que quatre chaires de Professeurs, deux de médecine, une de chirurgie, une de botanique et, tout à la fin, une cinquième de pharmacie.

L'élection des Professeurs se faisait le même jour que celle du Doyen. Les cinq Électeurs, désignés par l'assemblée pour nommer ce dernier, étaient aussi chargés d'élire les Professeurs. Mais contrairement à ce qui se passait pour le Doyen, les trois bulletins faits par les Électeurs portaient deux noms pris parmi les jeunes Docteurs et un seul parmi les anciens; ces bulletins étaient mis dans le chapeau, le Doyen en tirait un au hasard et le nouveau Professeur était élu. Le même Professeur pouvait être réélu directement, mais alors il fallait qu'il ne se fît aucune opposition.

Pour la nomination des Professeurs de pharmacie, on mettait dans l'urne deux noms d'anciens et un de jeune; ils étaient, du reste, nommés un an à l'avance pour pouvoir préparer leur cours.

Aussitôt nommés, les Professeurs, la main sur l'Évangile, prêtaient le serment suivant:

Nous jurons et promettons solennellement:

1° De faire nos leçons en robe longue et à manches, le bonnet carré sur la tête, le rabat au cou, la chausse (épitoge) d'écarlate sur l'épaule (1).

(1) Ce paragraphe du serment des professeurs prouve encore une fois de plus que les médecins ne sortaient pas en robe dans les rues, puisqu'ils semblent avoir

2° De faire nos leçons sans interruption, de les faire nous-mêmes et non par des suppléants à moins d'urgente et absolue nécessité, chacune d'elles pendant une heure au moins, tous les jours de l'année qui ne sont pas fériés par la Ville ou par l'Université (1). »

Le costume des Professeurs était le même que celui des Docteurs dans les circonstances ordinaires : il était tel que nous le décrit leur serment.

Pendant les actes publics et les grandes cérémonies, ils mettaient pardessus la robe noire, un grand manteau rouge, avec la pèlerine ou chaperon de fourrure.

Chacun des quatre premiers Professeurs en médecine, chirurgie et botanique, touchait 200 livres par an, grâce à une subvention fournie par l'Université à la Faculté.

Le Professeur de pharmacie ne fut payé par la Faculté qu'en 1708. Le chirurgien qui assistait le Professeur d'anatomie et l'apothicaire qui assistait celui de pharmacie, recevaient chacun 20 livres.

Comme le dit très bien M. Corlieu (2) : « La durée du Professorat étant limitée, chaque Professeur mettait son amour-propre à briller pendant son court passage dans l'enseignement, dont l'excellence ou la faiblesse se reflétait dans les longues et pénibles épreuves des candidats au baccalauréat ou à la licence. »

Lorsque l'Ancien ou le Doyen en fonctions mouraient, on leur faisait des funérailles magnifiques ; voici l'ordre du cortège :

Le premier bedeau en robe violette, la masse d'argent sur l'épaule.

Les bacheliers, en grand costume, le second bedeau habillé comme le premier, le corps entouré de quatre Docteurs, deux jeunes et deux anciens portant les coins du drap, puis venaient tous les Docteurs.

« A l'église, douze torches funèbres, fournies par la Faculté, brûlaient autour du cercueil et toute la corporation venait jeter l'eau lustrale, par rang d'âge, en commençant par l'Ancien et en finissant par les appariteurs (3). »

négligé de la porter à l'École. Si c'eût été une habitude constante chez eux de porter la robe, ce paragraphe aurait été inutile.

(1) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 127 et 128.

(2) *Loc. cit.*, p. 126.

(3) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 106.

Les anciens Doyens avaient droit à six torches et les simples Docteurs à quatre.

Tout le monde, maîtres et élèves, devait assister à cette cérémonie, ainsi qu'à la messe qui était dite pour le défunt, quelques jours plus tard, dans la chapelle de l'École.

Lorsqu'il s'agissait d'un homme ayant eu une réputation illustre, un docteur ou un bachelier montait en chaire, à l'église, pour prononcer son panégyrique.

Les cérémonies religieuses avaient une grande importance à la Faculté.

Tous les samedis matin, on disait une messe dans la chapelle de l'École en l'honneur de la Vierge, tous les élèves devaient y assister sous peine d'amende.

Le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, patron des médecins, le curé de Saint-Étienne-du-Mont, invité solennellement par les bacheliers le samedi d'avant, venait dire une messe à neuf heures du matin dans la chapelle de la Faculté.

Cette messe était une des grandes solennités annuelles.

Tout le monde, Doyen, Docteurs, étudiants, bedeaux, y assistait en grand costume de cérémonie.

Elle était célébrée avec beaucoup d'éclat ; on faisait venir des musiciens et des chanteurs spéciaux ; des donations avaient été faites par de pieux Docteurs à cette intention. Après la messe on entendait un sermon ; puis le Doyen se levait pour remercier l'officiant et lui offrir un présent.

Le premier bedeau criait alors : « A l'assemblée, nos Maîtres », et les Docteurs se rendaient dans la salle supérieure pour y tenir conseil sur les affaires de la Faculté.

Le lendemain on célébrait une messe pour les Docteurs décédés dans l'année ; les élèves y devaient également assister sous peine de deux pièces d'or d'amende.

On célébrait, de plus, différentes messes anniversaires pour les bienfaiteurs de l'École.

Durant l'année scolaire, tout le monde communiait ou était censé communier six fois ; c'était le dimanche, et ces six dimanches étaient appelés grands dimanches ; la veille, il y avait grand samedi et les cours étaient suspendus, *confessionis causâ*.

Les vacances étaient, du reste, très nombreuses.

Il y en avait de communes à toute l'Université : c'étaient, le 6 mai, la translation de saint Nicolas, le 25 novembre, la Sainte-Catherine, le 6 décembre, la Saint-Nicolas, le 22 mars, l'anniversaire de l'entrée d'Henri IV à Paris, le 22 juin pour la foire du Lendit et la procession qui s'y faisait autrefois (1).

Il y avait huit jours de congé à Pâques, trois à la Pentecôte, un jour à la Noël et à la Toussaint.

De plus, la Faculté était ordinairement fermée aux jours suivants : le 5 et le 6 janvier, veille et jour de l'Épiphanie, le 4 et le 5 février, veille et jour de la Purification ; le 24 et le 25 mars, veille et jour de l'Annonciation; le 13 et le 14 mai, veille et jour de l'Ascension ; le 3 et le 4 juin, veille et jour de la Fête-Dieu; le 31 décembre et le 1er janvier, veille et jour de la Circoncision : le 14 et le 15 août veille et jour de l'Assomption.

Les grandes vacances commençaient le 28 juin et se terminaient le 13 septembre (2).

En additionnant le tout, nous arrivons à 117 jours de vacances, sans compter les dimanches ordinaires.

La Faculté de Médecine ne fut jamais fort riche ; surtout au XVII siècle le budget était très difficile à boucler : en voici un aperçu pendant l'année scolaire 1654-1655.

Recettes.....	1621 l.	17 sols	6 deniers.
Dépenses.....	2363 l.	3 s.	4 d.
Déficit.....	641 l.	14 s.	10 d. 3 .

Cette gêne pécuniaire n'empêchait pas la Faculté, qui était fort dévouée au Roi, ou, comme on dirait aujourd'hui, fort patriote, de donner spontanément au trésor royal mille écus pour la guerre, lorsqu'en 1636, les Espagnols ayant pris le Catelet, on craignit de les voir marcher sur Paris (4).

Pour finir, disons quelques mots du sceau et des armes de la Faculté.

Le grand sceau est conservé sur une pièce de 1398 aux Archives nationales.

(1) Voir plus loin.

(2) SABATIER. *Rech. hist. sur la F. M. P.*, 1837, p. 21.

(3) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 232.

(4) GUI PATIN. *Lettres du 29 août 1636*, t. I, p. 36 et 37, ed. Reveillé-Parise. Paris, J.-B. Baillière, 1846.

« Il a cinq centimètres de diamètre et représente la Vierge assise, vue de face ; couronnée et voilée, tenant à la main droite une branche d'arbre, et à la gauche un livre ouvert, où sont tracés des caractères illisibles : de chaque côté sont deux écoliers. L'exergue porte pour légende :

SIG (illum) MAGISTRORUM. FACULTATIS. MEDICINÆ PA (risiensis).

« Le contre-sceau n'a que 25 millimètres de diamètre. Il représente un docteur portant sa barbe, coiffé d'un bonnet, assis et expliquant une leçon dans un livre ouvert. Il porte pour légende :

SECRET (a) GLORIOSISSIMO (a) YPOCRATIS (1). »

Lorsqu'on voulait ouvrir l'armoire où était le grand sceau, il fallait que quatre Docteurs fussent présents.

Les armes de la Faculté étaient trois cigognes tenant dans leur bec le rameau d'origan, et en chef, le soleil dardant ses rayons avec cette devise : URBI ET ORBI SALUS.

(1) CORLIEU, *Loc. cit.*, p. 96 et 97.

CHAPITRE II

Les Études à la Faculté. Philiâtre. Bachelier. Licencié et Docteur.

Date de l'ouverture des cours à la Faculté. — Formalités pour se faire inscrire. — Les Philiâtres. — Leurs études. — Leçons faites par les Bacheliers. — Études anatomiques : l'Archidiacre. — Examen du baccalauréat : élection des examinateurs, leur serment. — Conditions pour se présenter à l'examen. — La supplique et la vérification des titres. — Les épreuves. — Réception des Bacheliers, leur serment. — L'examen de botanique. — Travaux des Bacheliers. — Thèses quodlibetaires. — Leur impression. — Leurs caractères. — Leur soutenance. — Tableau de la Faculté pendant la soutenance d'une thèse passionnante. — Thèse cardinale. — Sujets bizarres de certaines thèses. — Examen de pratique. De Praxi. — Les Licentiandes. — Présentation des Licentiandes au Chancelier. — Cérémonie du Paranymphe. — Le compareat. — Classement des licentiés. — Cérémonie de la licence à l'Archevêché. — Serment prêté à Notre-Dame. — Festins après cette fête ; goût des médecins pour ce genre de réjouissance. — Serment imposé avant la licence, à ceux qui avaient exercé quelque profession manuelle. — Date de l'apparition du titre de Docteur. — Supplique au Doyen. — Acte Vesperie. — Acte du Doctorat. — Serment du nouveau Docteur. — Acte pastillaire. — Acte de Régence. — Valeur morale de l'éducation médicale. — Frais d'études. — L'Article XXV des statuts.

Nous allons maintenant prendre l'étudiant en médecine à son entrée à la Faculté et le suivre, montant de grade en grade, jusqu'à son élévation au doctorat (1).

Les cours commençaient dans la deuxième semaine de novembre : ils étaient solennellement inaugurés par l'un des deux Professeurs de médecine.

Il fallait donc que les nouveaux étudiants se fissent inscrire sur les

(1) Tous les faits consignés dans ce chapitre sont empruntés aux ouvrages suivants : FRANKLIN. *La Vie privée d'autrefois, les Médecins*. Paris. Plon. 1892. — CORLIEU. *L'Ancienne Faculté de Médecine*. Paris 1877. — SABATIER. *Recherches historiques sur la Faculté de Médecine* de Paris. 1838. — HAZON. *Histoire de l'Université de Paris*. Paris. 1771.

registres de la Faculté dans les premiers jours du mois de novembre, au plus tard.

Il leur fallait remplir pour cela les formalités suivantes :

1° fournir leur acte de baptême ;

2° donner leurs noms, prénoms, surnoms, lieu de naissance, etc. ;

3° leur titre de maître ès arts ou un certificat constatant qu'ils avaient suivi un cours de philosophie pendant deux ans.

La nécessité de fournir son acte de baptême montre bien que les portes de la Faculté étaient ouvertes aux seuls catholiques : cependant il semble probable qu'à certains moments, et notamment en 1645, il y eut des docteurs appartenant à la religion réformée (1), mais on peut dire que c'était une exception qui disparut complètement dans la seconde moitié du siècle.

Ces différentes conditions remplies, l'étudiant entrait dans la catégorie des *philiâtres* (aspirants médecins) : il pouvait assister aux leçons et aux cours et devait, tous les trois mois, comme aujourd'hui, renouveler son inscription.

Au XVIIIe siècle, la somme à verser pour chaque inscription était de 6 livres (2).

Dès leur entrée à l'École, les philiâtres commençaient leurs études en vue d'arriver au grade de Bachelier.

Il fallait quatre ans d'études pour être autorisé à se présenter aux examens de ce grade ; par faveur spéciale, on réduisait ce temps à vingt-huit mois pour les fils des Docteurs de la Faculté ou quelques autres privilégiés ; enfin, lorsque le candidat au baccalauréat sortait d'une Faculté étrangère, il fallait qu'il prouvât y avoir étudié huit ans de suite pour être admis à se présenter.

Les philiâtres devaient assister exactement aux leçons et aux disputes et argumentations publiques.

Ils devaient transcrire avec soin les cours sur un cahier et y noter les explications des professeurs.

A cinq heures du matin, en été, et à six heures, en hiver, ils devaient se trouver réunis dans la grande salle au rez-de-chaussée où des bacheliers désignés par les professeurs, leur faisaient une leçon

1. V. Jourdain, *Histoire de la Faculté de Médecine de Paris*, t. I, p. 304.

2. On conserve à la Faculté le registre d'inscription de 1754 à 1774.

d'une heure (1). Ces cours devaient rappeler, comme caractère, les conférences que font aujourd'hui les internes des hôpitaux aux externes, pour la préparation au concours de l'internat.

Le bachelier qui faisait le cours était en robe et prenait place dans l'une des petites chaires placées à côté de celle du Doyen (2) : il lisait et expliquait les auteurs médicaux adoptés par la Faculté.

Les philiâtres devaient entendre 50 leçons sur les aphorismes d'Hippocrate, 30 leçons sur le régime du même, 38 sur les maladies aiguës et 36 sur les pronostics ; puis un nombre variable de leçons sur Galien, Avicenne, Rhazes et Fernel.

Les philiâtres étaient tenus de suivre également les cours des professeurs de médecine, de chirurgie, de botanique et de pharmacie.

Il étudiaient donc, pendant leurs quatre années, les anciens auteurs et tout particulièrement Hippocrate avec les bacheliers, puis avec les Professeurs, l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique médicale et chirurgicale, cette dernière à un point de vue exclusivement théorique.

Ils devaient assister avec soin aux *anatomies* et aux dissections que faisaient faire les Professeurs de médecine pendant la première année de leur cours. Un bachelier élu par ses camarades et désigné sous le nom d'*archidiacre* (3) était chargé de se procurer les cadavres avec l'autorisation du Doyen, de préparer la leçon du Professeur, ensuite de la répéter aux philiâtres et de s'assurer qu'ils l'avaient retenue.

Les étudiants de première année payaient, pour frais d'études anatomiques, 40 sols, ceux de seconde année 20 sols, et les vétérans 10 sols.

Les heures et les jours des différents cours étaient affichés dans la cour de l'École et aux principaux carrefours du quartier.

Les examens pour le baccalauréat en médecine avaient lieu tous les deux ans ; si quelquefois le nombre des candidats reçus était insuffisant pour la dignité de l'École, la Faculté se réservait le droit de faire des examens supplémentaires.

(1) Le caractère matinal des leçons des bacheliers avait fait appeler [illegible] *[illegible]*.

(2) Voir plus haut la description des salles inférieures.

(3) Où l'abbé, pendant ses études, fut archidiacre. (V. LARRIEU, *[illegible]*, Thèse Paris, 1880, p. 18.

Donc tous les deux ans, le troisième samedi de janvier, dans la réunion habituelle qui suivait la messe, on procédait à l'élection des examinateurs pour le baccalauréat.

On tirait six électeurs au sort, trois anciens et trois jeunes, qui prêtaient aussitôt le serment suivant :

« Vous jurez que vous choisirez pour examinateurs, ceux que vous croirez avoir une capacité suffisante pour remplir cette fonction, et cela sans considération ni distinction des personnes ou des pays, et que, pour cette fois, aucun d'entre vous ne sera désigné (1). »

Les électeurs se rendaient ensuite dans la chapelle, mettaient dans une urne trois noms de Docteurs choisis parmi les anciens et dans une autre trois noms choisis parmi les jeunes ; le Doyen tirait un nom de chaque urne, et les deux Docteurs, ainsi désignés, étaient avec lui nommés examinateurs. On disait immédiatement le serment suivant, en latin :

« Vous jurez et promettez que vous remplirez fidèlement la charge qui vous est confiée, que vous n'admettrez aucun candidat sans vous être assurés qu'il a présenté sa *supplique* à la Faculté, réunie à cet effet, et qu'il a été admis par elle à subir cet examen. »

« Item, que vous examinerez pendant plusieurs jours sur la théorie et sur la pratique, que vous ferez faire, à chacun des candidats, une leçon sur un sujet quelconque que vous lui indiquerez et que vous argumenterez contre lui sur ce sujet, jusqu'à ce que vous soyez ainsi assurés de la suffisante capacité de chacun d'eux. »

« Qu'enfin vous ferez sans modification, ni restriction, ni condition, votre rapport à la Faculté, sur la capacité ou l'incapacité des candidats examinés par vous (2). »

Chacun des trois examinateurs prononçaient alors le *Juro* traditionnel (3).

Les candidats devaient avoir vingt-cinq ans révolus, être célibataires (4), présenter leur titre de maîtres ès arts ou leur certificat de

(1) SABATIER. *Loc. cit.*, p. 41 et suiv.

(2) SABATIER. *Idem.*

(3) Les examinateurs recevaient quatre livres par candidat ; ceux-ci étaient peu nombreux : en 1683 il y en eut huit, en 1686 trois, en 1688 cinq, en 1692 deux, en 1698, sept.

(4) Cette condition était un reste du célibat primitif des médecins, supprimé, comme nous l'avons dit plus haut, en 1452.

philosophie, en même temps qu'un second certificat visé par les professeurs de la Faculté prouvant qu'ils avaient assisté avec exactitude aux leçons publiques pendant quatre ans. Ils devaient encore être munis d'un certificat de moralité délivré par trois Docteurs ; ces pièces s'appelaient les *lettres testimoniales* (1).

Après avoir rempli ces différentes formalités, les candidats étaient admis à ce qu'on appelait la *supplique*.

A cet effet, le samedi d'avant le quatrième dimanche du Carême, le premier bedeau allait quérir tous les Docteurs pour les convier à se rendre à l'Ecole à dix heures du matin.

Les candidats étaient alors introduits devant la Faculté : un d'entre eux adressait aux Docteurs une supplique en latin, pour leur demander de vouloir bien les admettre aux examens : chacun d'eux déclinait alors ses noms, prénoms, lieu de naissance et religion et répondait à une question médicale posée par un des anciens Docteurs.

Le lundi suivant, quatre ou six Docteurs, désignés par l'Assemblée, examinaient et vérifiaient leurs titres et faisaient à ce sujet leur rapport à la Faculté.

Les examens proprement dits ne commençaient que la semaine suivante et la remplissaient tout entière.

Le lundi, les candidats étaient interrogés sur l'anatomie et la physiologie.

Le mardi, sur l'hygiène.

Le mercredi, sur la pathologie.

Le vendredi, le candidat expliquait et commentait un aphorisme d'Hippocrate qui lui avait été donné le mercredi soir : on le questionnait et on lui poussait quelques syllogismes contradictoires.

Le samedi, le plus âgé des examinateurs rendait compte de l'examen à l'assemblée des Docteurs, qui acceptait ou rejetait les candidats (2).

On faisait appeler aussitôt les élus, qui attendaient dans la cour avec une impatience et une émotion que tous ceux qui ont passé un examen dans leur vie connaissent bien.

(1) Ces pièces devaient être revêtues du petit sceau de la Faculté, les candidats payaient six livres à la Faculté et une livre dix sous au grand bedeau.

(2) Il y avait souvent des candidats refusés : le 30 mars 1624, sur six candidats il y en eut sept admis et trois ajournés à deux ans. Guy Patin était parmi les trois infortunés (*Comment. des Doyens*, t. XII, f. 72, R°). La Faculté en eut pitié et les admit la même année, 16 oct. 1624 (*Comment.*, t. XII, f. 83, V°).

Le grand bedeau les ayant introduits dans la salle du premier étage devant la Faculté réunie, s'adressant à chacun d'eux successivement, disait :

Hodie baccalaureatus gradum adeptus est in saluberrima Facultate medicina parisiense M... (1) *perinde, faciat suum principium : dic :* (2).

Ainsi invité, le bachelier faisait son principe (*principium*), il récitait un aphorisme d'Hippocrate ou une autre sentence médicale choisie par lui.

L'appariteur lisait le serment suivant et après la lecture de chaque paragraphe chacun des nouveaux élus répondait en disant : *juro*, je le jure.

1° Vous jurez d'observer fidèlement les secrets d'honneur, les pratiques, les coutumes et les statuts de la Faculté de tout votre pouvoir, et quoi qu'il arrive de n'y contrevenir jamais (3).

2° De rendre honneur et respect au Doyen et à tous les Maîtres de la Faculté.

3° D'aider la Faculté contre quiconque entreprendrait quelque chose contre ses statuts ou contre son honneur et surtout contre ceux qui pratiquent illicitement, toutes les fois que vous en serez requis, comme aussi de vous soumettre aux punitions qu'elle inflige en cas de faute.

4° D'assister en robe, à toutes les messes ordonnées par la Faculté, d'y arriver au moins avant la fin de l'épître, et de rester jusqu'à la fin de l'office, fût-ce même une messe d'anniversaire pour les morts, sous peine d'un écu d'or d'amende, comme aussi et sous peine d'une égale amende, d'assister tous les samedis à la messe de l'École, le temps des vacances excepté.

5° D'assister aux exercices de l'Académie et aux argumentations de l'École pendant deux ans, de soutenir une thèse sur une question de médecine et d'hygiène, enfin d'observer toujours la paix et le bon ordre et un mode décent d'argumentation dans les discussions scientifiques prescrites par la Faculté (4).

Aux mois de mai et de juin suivants, les bacheliers passaient l'examen de botanique ; ils étaient tenus de reconnaître les plantes qu'on

(1) Ici le bedeau disait le nom du candidat.

(2) « Aujourd'hui a été admis au grade de bachelier dans la très salutaire Faculté de médecine de Paris M..., en conséquence, qu'il fasse son principe, parce... »

(3) *Jurez garder les statuts*
Par l'Faculté prescrits
Tous sous et puissants.
(MOLIÈRE, *Cérémonie du Malade imaginaire*.)

(4) SABATIER, p. 43 et 44. On voit par ce serment que le bachelier est admis comme membre, subalterne il est vrai, de la Faculté ; avant sa réception il n'était qu'un aspirant, mais après, il fait partie de la grande famille

leur montrait, de dire leurs noms et leurs propriétés médicales. Cet examen avait lieu dans les écoles supérieures de 3 à 6 heures du soir; tous les docteurs y assistaient le samedi suivant; ils désignaient les reçus et les refusés.

Au XVIIIe siècle, et dès la fin du XVIIe, les bacheliers qui suivaient pendant les deux ans, qui les séparaient de la licence, les cours de chirurgie, étaient interrogés, en présence de la Faculté, sur cette matière et d'après les statuts de 1696, ils devaient opérer eux-mêmes sur le cadavre et montrer comment on appliquait les bandages. On voit que les médecins commençaient à perdre peu à peu leurs préjugés contre la chirurgie.

Ce changement dans les idées ira en s'accentuant et ce sera sans soulever de grandes protestations, qu'en 1794 la Convention réunira les médecins et les chirurgiens en un même corps, en créant l'École de Santé qui devint la Faculté actuelle.

Pendant ces deux années d'études et d'examens, les bacheliers faisaient, comme nous l'avons vu, des conférences, le matin, aux philiâtres ; ils redevenaient élèves le reste de la journée.

Il était de coutume que chaque bachelier s'attachât à un Docteur: celui ci dirigeait ses travaux et l'emmenait comme aide dans sa clientèle.

Ainsi qu'on le voit, les bacheliers étaient fort occupés: ils s'exerçaient constamment à la parole, soit en s'argumentant entre eux, soit dans leurs leçons du matin. Car pour eux allait commencer cette longue série de thèses et d'argumentations publiques qui tenaient une si grande place dans les mœurs de la Faculté.

Pendant l'automne qui suivait leur réception au baccalauréat, ils soutenaient leur première *thèse quodlibétaire*. Ces thèses traitaient d'un sujet quelconque (*quod libet*) de physiologie ou de pathologie.

Elles furent imprimées pour la première fois en 1569. D'abord in-folio, elles devinrent, en 1662, in-quarto.

Elles portaient toutes, pour épigraphe, ces mots : *Deo Optimo Maximo Virgini Deiparæ* et *Sancto Lucæ*.

Souvent elles étaient très richement éditées, ornées de figures allégoriques, d'emblèmes, ou bien encore du portrait d'un bienfaiteur.

On comprend alors que dans le *Malade imaginaire* (Acte II, sc. V)

Toinette dise à Thomas Diafoirus, au moment où celui-ci veut faire présent d'une thèse à Angélique.

« Donnez, donnez, elle est toujours bonne à prendre pour l'image, cela servira à parer notre chambre. »

Chaque thèse se composait de cinq articles.

Dans le premier, on exposait le sujet de la thèse, c'était la *majeure*.

Dans le second, on développait le sujet en une vingtaine de lignes.

Dans le troisième et le quatrième, on établissait et l'on commentait la *mineure*.

Enfin dans le cinquième paragraphe, on posait la conclusion, en réfutant les objections prévues (1).

Comme on le voit, ces thèses et toutes celles dont nous parlerons par la suite étaient identiques comme forme, ne ressemblaient en rien à nos thèses actuelles ; ce n'était qu'un syllogisme developpé : l'esprit du Moyen âge n'avait pas encore perdu tous ses droits.

Chaque bachelier choisissait son président de thèse et c'était ordinairement celui-ci qui lui en fournissait le sujet et les arguments : aussi désignait-on les thèses aussi bien par le nom du president, que par celui du candidat.

Avant de faire imprimer sa thèse, on présentait deux exemplaires manuscrits au Doyen, qui donnait le bon à imprimer sur l'un et gardait l'autre comme contrôle.

Les thèses quodlibetaires se soutenaient le jeudi et l'on commençait le premier jeudi après la Saint-Martin (11 novembre). C'était celle présidée par le plus jeune docteur qui débutait et l'on allait ainsi, jusqu'au plus ancien. On n'en soutenait qu'une par semaine.

La soutenance commençait à 6 heures du matin et durait jusqu'à midi ; le président devait arriver des le debut ; pendant les deux pre-

(1) Gui Patin soutint sa première thèse quodlibétaire, le 19 décembre 1621, sous la présidence d'Elie Bedia, son futur ennemi. Le sujet était le suivant : *Est ne femina in virum mutatio* α Συνατος (La femme ne peut-elle pas se transformer en homme ?) La réponse fut négative. La deuxième thèse quodlibétaire fut soutenue le 27 novembre 1625, sous la présidence de François Mallet : *An praegnante periclitante laborante abortus?* (Faut-il faire avorter une femme enceinte, dont la vie est en danger ? Réponse : Oui, mais seulement si le fœtus est corrompu. LARRIEU. Th. cit., p. 16, 17 et 18. Voir aussi pour la première de ces thèses, les *Comm. des Doyens*, t. XII, p. 119, r°, et pour la seconde, t. XII, p. 138, r°.

mières heures, jusqu'à 8 heures, le candidat répondait aux objections que lui présentaient ses condisciples, les bacheliers; neuf Docteurs, désignés par la Faculté, venaient ensuite, les trois plus jeunes argumentaient de 8 heures à 9 heures; les trois suivants de 9 heures à 10 heures, et les trois plus anciens de 10 heures à 11 heures; à 11 heures commençait la mêlée générale. Le premier bedeau appelait tous les Docteurs présents en commençant par le plus ancien, tous venaient alors questionner le patient. Enfin l'horloge des Carmes de la place Maubert et celle de Notre-Dame venaient, en sonnant midi, mettre fin au martyre de l'infortuné candidat.

Pendant toutes ces argumentations, le Doyen, qui assistait à la soutenance de toutes les thèses, dirigeait les débats et les empêchait, autant que possible, de dégénérer en disputes violentes.

Lorsque midi était sonné, le président de thèse se levait déclarant l'acte clos et s'adressant à ses collègues leur disait : « *Audiristis, viri clarissimi, quomodo respondeat vester baccalaureus, cum si placet tempore et loco commendatum habeatis, velium.* »

Alors on procédait au vote et chacun des Docteurs mettait dans l'urne un bulletin portant, soit le mot *sufficiens*, soit le mot *incapax*, suivant son opinion sur la valeur de la thèse et du candidat.

Le samedi suivant, on proclamait le résultat du vote et la thèse était reçue, si elle réunissait plus des deux tiers des suffrages, disons de suite qu'il était assez rare qu'une thèse fût refusée.

A la première thèse de chaque année le premier bedeau donnait lecture des noms de tous les Docteurs de la Faculté, et à partir de 1673, il rappelait également aux étudiants le décret rendu par la Faculté, cette année-là, défendant, sous peine d'expulsion, de pénétrer dans l'amphithéâtre ou dans les salles inférieures ou supérieures avec des épées ou toutes autres armes offensives ou défensives.

C'était pendant que l'on soutenait ces thèses que l'École était curieuse à voir, surtout lorsque la thèse soutenue traitait d'une question qui divisait les esprits. Les présidents de thèses profitaient souvent de l'occasion, soit pour faire émettre une de leurs idées favorites, soit pour faire discuter ou traiter une théorie en vogue.

On peut s'imaginer le vacarme qui régnait alors dans la salle des thèses, les Docteurs s'agitaient et gesticulaient dans leurs robes noires, sur lesquelles l'épitoge jetait une tache rouge : ce n'étaient

que phrases latines criées à tue tête et qui souvent, dans l'emportement de la discussion, maltraitaient étrangement la grammaire, les *Dic mihi, quæso*, se croisaient avec les *distinguo*, les *concedo*, les *nego* et toutes les formules habituelles de ce langage factice que parlait la Faculté.

Au milieu de tout ce tapage, l'infortuné candidat, suant dans sa robe noire de bachelier, tenait bon, encouragé par son président, envoyant à ses adversaires toutes les citations d'Hippocrate, de Galien, de Celse, de Fernel, qui lui passaient par la tête.

Le Doyen, de la chaire qui lui était réservée, cherchait à dominer la discussion et à calmer les esprits, à moins qu'enflammé par la lutte, il ne criât plus fort que les autres.

Sortait-on de la salle pour aller dans le vestibule voisin, le tapage n'était pas moindre. Autour d'un buffet approvisionné aux frais du candidat, l'on servait de la bière, du vin et des pâtisseries ; les Docteurs, sortis pour reprendre des forces, s'animaient et discutaient entre eux la question brûlante.

Dans la cour, c'était bien autre chose, des Docteurs arrivant, descendaient de mule ou de cheval, remettaient les rênes aux mains de leurs valets, qui, s'appelant les uns les autres, se rendaient chez le cabaretier voisin pour y attendre la fin des débats. Les camarades du candidat, les philiâtres qui suivaient ses leçons, ses amis venant des Facultés voisines, du Droit, de la Théologie ou de la Faculté des Arts, ou bien d'autres, n'appartenant pas à l'Université, formaient des groupes animés, où l'on discutait de toutes choses et particulièrement des chances de l'ami qui subissait l'épreuve.

Au milieu de tout ce tapage, le second bedeau circulait partout, recevant les Docteurs qui arrivaient, les aidant à revêtir leurs robes, courant au buffet pour voir si tout s'y passait en bon ordre, donnant des renseignements aux uns et empêchant les étrangers de pénétrer dans les salles.

En entendant tout ce tumulte, les bonnes gens du quartier savaient ce que c'était : il se disaient : « Ce n'est rien, ce sont nos Docteurs qui se disputent. »

La seconde thèse quodlibétaire, que devaient soutenir les bacheliers, était de tout point semblable à la première.

La thèse cardinale (1), qui se soutenait après les thèses quodlibétaires, du jour des Cendres à la Saint-Pierre, devait traiter une question d'hygiène; les choses se passaient exactement de la même façon, si ce n'est que tous les bacheliers devaient y argumenter (2).

Si la plupart de ces thèses traitaient de questions médicales sérieuses, il y en avait un bon nombre d'étranges pour ne pas dire plus : en voici quelques exemples avec la date de leur soutenance :

An singulis mensibus repetita semel ebrietas salubris? S'enivrer une fois par mois est-il salutaire? 1643.

An formosæ fecundiores? Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres? 1648.

An in salacitate calvities? La débauche entraîne-t-elle la calvitie? 1662.

An utrum Tobiæ ex piscis felle curatio naturalis? La cure de Tobie par le fiel d'un poisson est-elle naturelle? 1668.

An Parisii ab aquilone tussi obnoxii? Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand le vent souffle du nord? 1668.

Est ne fœmina viro salacior? La femme n'est-elle pas plus lascive que l'homme? 1669.

En qua parte manaverit aqua quæ profluxit e mortui Christi latere perforato lanceæ acuto mucrone? De quelle partie du corps provenait l'eau qui s'écoula du côté du Christ quand, mort, il fut percé par la pointe aiguë d'une lance? 1692.

Un certain nombre de ces sujets sont simplement bizarres, les autres, par leur caractère grivois, égayaient fort les gens du XVIIe siècle et l'on peut dire que ce n'étaient pas ceux qui avaient le moins de succès; ces sortes de thèses correspondaient aux causes grasses qui se plaidaient à certaines époques au palais de Justice (3).

Après deux ans remplis par des leçons, des examens et des

(1) Cette thèse était ainsi désignée parce qu'elle avait été instituée par le cardinal d'Estouteville, lors de la réforme de 1452.

(2) Le 26 mars 1626, sous la présidence de Denis Guérin, Gui Patin soutint la thèse cardinale suivante : « *Datur ne certum gravidatatis judicium ex urina?* » Peut-on trouver dans l'examen des urines un signe certain de la grossesse?

LABBEE, Th. cit., p. 18. Voir aussi *Comm. des Doyens*, t. XII, p. 139, v.

(3) V. plus loin. Nous donnons à la fin du volume, à l'appendice, le texte du diplôme des bacheliers.

thèses, les bacheliers pouvaient se présenter aux examens de licence.

Ils se rendaient le samedi d'avant Pâques, après la messe, devant l'Assemblée des Docteurs, pour leur demander de vouloir bien les admettre à subir l'examen de pratique (*De Praxi*) qui devait les faire parvenir à la licence.

Cet examen avait lieu en juin ou en juillet. Primitivement chaque candidat se rendait au domicile de chacun des Docteurs, et là, au coin du feu, dans l'intimité (*inter privatos parietes*), était interrogé sur les différents cas pratiques qui se présentaient dans le traitement des maladies.

Les Docteurs, à l'assemblée du samedi suivant, décidaient quels candidats devaient être reçus ou refusés. Les statuts de 1696 ordonnèrent que ces examens fussent désormais publics et eussent lieu à l'École, en présence de la Faculté réunie.

Ils duraient tout une semaine, de 3 heures à 6 heures de l'après-midi. Les visites chez les Docteurs se firent encore, mais n'eurent plus qu'un but de simple politesse (*honoris et observantiæ gratia*).

Le samedi, il était procédé, comme d'habitude, au vote des Docteurs sur les candidats.

Le bachelier reçu portait alors le nom de *licentiande* jusqu'à ce que la bénédiction apostolique, donnée par le Chancelier de Notre-Dame, l'eût consacré *licencié*.

L'examen *de praxi*, qui se passait tous les deux ans, avait lieu les années paires : les candidats étaient peu nombreux : voici quelques exemples :

En 1680, il y en eut deux, en 1684 huit, en 1686 cinq, en 1693 la Faculté fit le maximum, dix-neuf : jamais elle n'avait dépassé ce chiffre ni ne le dépassa par la suite : nous verrons plus tard à quoi était due cette abondance inusitée des licentiandes.

Le licentiande devait, pour devenir licencié, recevoir la consécration de l'Église.

En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cet ouvrage, celle-ci avait bien perdu toute autorité directe sur l'Université, mais elle avait conservé sur elle une sorte de suprématie spirituelle, qui, n'étant plus gênante, ne déplaisait pas aux membres des différentes Facultés. Il y avait en effet, à cette époque, de quoi flatter l'amour-

propre, à penser que le titre que l'on portait, avait été consacré par l'autorité du Pape lui-même.

Le Doyen, accompagné des Docteurs, conduisait au jour fixé les licentiandes à l'Archevêché : le Chancelier de Notre-Dame, prévenu d'avance et entouré des chanoines et de différents ecclésiastiques, les y attendait. Le Doyen, après lui avoir adressé en latin un discours de congratulations, lui présentait les licentiandes. Le Chancelier, toujours en latin, répondait par quelques mots aimables. A ce moment les licentiandes offraient aux assistants des dragées et des pastilles sur lesquelles était quelquefois moulé le portrait du Doyen.

En 1643, cet usage fut modifié et les sucreries remplacées par des jetons d'argent offerts aux Docteurs.

Cette première visite officielle se terminait là et l'on reconduisait, en procession, le Chancelier à son logis (1).

Les jours suivants, les licentiandes, accompagnés des bacheliers nouvellement promus qui leur faisaient cortège, allaient rendre successivement visite aux membres du Parlement, de la Cour des comptes, de la Cour des aides, au gouverneur de Paris, au prévôt des marchands, aux échevins; dans une harangue faite en latin, sauf chez le prévôt des marchands et les échevins chez lesquels ils parlaient français, ils les invitaient, au nom de la Faculté, à assister à la cérémonie de la licence et à venir connaître *quos, quales et quot medicos urbi atque ideo universo orbi, medicorum collegium, isto biennio sit suppeditaturum* (2).

Le dimanche d'après ces visites, avait lieu l'acte du Paranymphe.

Cet acte était un symbole qu'il faut expliquer. Dans la solennité du mariage chez les Grecs, on désignait sous le nom de Paranymphe, παράνυμφος, le jeune homme, ami du nouveau marié, qui accompagnait l'époux au moment où celui-ci amenait sa jeune femme au domicile conjugal. Or le nouveau licencié allait épouser en justes noces la saluberrime Faculté, ne plus ne moins que le doge de Venise épousait solennellement la mer Adriatique.

Sa nouvelle dignité l'appelait à se montrer bon mari en défendant

(1) Le chancelier était ordinairement chanoine de Notre-Dame et demeurait alors, comme la plupart de ses collègues, près de la rue du Cloître Notre-Dame.

(2) Les noms, la qualité et le nombre des nouveaux médecins dont le collège médical allait s'enrichir dans cette épreuve triennale.

avec un dévouement absolu les intérêts et les privilèges de sa nouvelle et respectable épouse et celle-ci devait en retour lui rendre bienveillance et protection et, comme il convient à une épouse aussi vénérable : épuiser, pour lui, tous les trésors d'une affection quasi-maternelle.

Dans cette cérémonie symbolique qui avait lieu dans la salle basse de l'École, le Doyen, en tant que chef des époux, remplissait le rôle de Paranymphe, de garçon d'honneur comme nous dirions aujourd'hui. Revêtu de sa robe, relevée d'un chaperon d'hermine, il se tenait à droite de la grande chaire ; les candidats, car la Faculté en épousait plusieurs à la fois, les candidats, dis-je, vêtus comme le Doyen, se tenaient à sa gauche. Pour cette solennité les bacheliers vétérans revêtaient la robe rouge ; ceux qui venaient d'être nommés ne portaient que la robe noire.

Tous les Docteurs assistaient en grand costume à cette cérémonie. Le Chancelier de Notre-Dame prenait place à la grande chaire ; enfin de nombreux invités, protecteurs, parents et amis emplissaient la salle.

Un orateur, désigné d'avance, dans un latin qu'eussent envié Cicéron ou Quintilien, prononçait un fort beau discours, où il faisait soit l'éloge de la Faculté, soit celui de la profession médicale, ou bien encore celui des candidats.

Ce n'était pas toujours un médecin qui était choisi comme orateur. En 1658 ce fut J. Cauvet, licencié en théologie ; en 1666, c'est le professeur d'éloquence Courtin ; en 1868, c'est un professeur de rhétorique du collège de Beauvais, François Le Maire ; enfin en 1670, 1672 et 1674 un étranger, jeune homme très instruit, *eruditus adolescens*, Nicolas Boleau, fut chargé de ce discours et s'en acquitta, dit-on, à merveille. En 1860, Jean-Michel Garbe éblouit l'assistance et l'enthousiasma en improvisant en vers latins l'éloge de chacun des candidats.

Ces éloges étaient fort souvent outrés, au point d'être ridicules ; mais enfin, dans ce jour, tout était à la joie et l'on pouvait être trop aimable.

Pour prix de tant d'honneurs et d'éloges, il était d'usage que les licentiandes répondissent aux chanceliers par un petit discours, mais un autre usage, consacré celui-là par les écoliers, voulait aussi que ce discours fût semé de plaisanteries d'une gauloiserie souvent excessive ou de traits satiriques dirigés contre différentes personnes

présentes ou absentes ; les gens du XVIIe siècle s'accommodaient de cette liberté, mais, au XVIIIe siècle, la Faculté s'en émut et cette réponse fut supprimée en 1748 (1).

Lorsque ces discours étaient terminés, l'on remettait à chaque licentiande, de la part du Chancelier, une convocation rédigée en latin, les invitant à se rendre le lundi suivant au palais archiépiscopal, pour y recevoir la licence et la bénédiction apostolique.

Cette convocation s'appelait, dans l'argot de la Faculté, le *Compareat*.

Voici donc les licentiandes sur le point d'être faits licenciés ; mais avant de procéder à l'acte final, il restait une opération des plus importantes à faire, c'était le classement des candidats. Obtenir le premier rang à la licence était une chose capitale, cela suivait le médecin pendant toute sa carrière

Hazon, dans son *Éloge des médecins les plus remarquables de la Faculté*, ne manque pas de dire, lorsqu'il y a lieu, du médecin dont il parle, « il a obtenu le premier lieu à la licence » (2).

Ce classement constituait donc une sélection de la plus haute importance.

A cet effet, les Docteurs se rendaient, le matin, à 7 heures, au jour désigné, dans la grande salle de l'Archevêché, et là, s'engageaient, par un serment prêté sur le Crucifix et sous peine de damnation éternelle, à donner à chaque candidat le rang que, dans leur âme et conscience, ils le croyaient avoir mérité. Ils s'engageaient également à ne révéler à personne, soit par geste ou parole, l'ordre dans lequel chacun d'eux avait classé les candidats. Ce serment prononcé, chaque docteur dressait une liste des futurs licenciés par ordre de mérite, et la déposait dans une urne, en présence du Doyen et du Chancelier. Lorsque tout le monde avait remis sa liste, on procédait au dépouillement du scrutin.

Le Chancelier n'avait pas le droit d'intervenir dans ce vote : seule-

(1) Comme nous le verrons plus tard, c'est à la Faculté de théologie que la cérémonie du paranymphe donnait lieu aux plus grands désordres, et ce fut la cause de cette mesure générale qui atteignit la Faculté de médecine.

(2) Gui Patin, dont les études comme nous l'avons déjà remarqué, furent peu brillantes, obtint à la licence du 15 juin 1626 le onzième rang sur onze candidats ; cela ne l'empêcha pas d'être un des plus illustres médecins de la Faculté du XVIIe siècle. LARRIEU, Th. cit., p. 19.)

ment, s'il y avait parité de voix entre deux candidats, il avait le pouvoir de désigner celui qui devait l'emporter sur l'autre.

Le même jour, qui était toujours celui fixé dans le *Compareat* du Chancelier, les hauts personnages que nous avons vus être invités dans les visites officielles des jours précédents, se rendaient vers dix heures du matin à la grande salle de l'Archevêché.

Les licentiandes, revêtus de leurs robes, précédés des deux bedeaux en grand costume, armés de leurs masses d'argent, accompagnés des bacheliers en robe également, quittaient en procession solennelle les écoles de la rue de la Bûcherie ; ils suivaient cette rue, tournaient à droite en face de la rue du Fouarre et s'engageaient sur le pont au Double. Pour traverser ce pont, dont la moitié était occupée par une salle de l'Hôtel-Dieu, il fallait payer un doublon ou double (d'où le nom du pont). En cette solennité, les candidats versaient pour eux et pour leur suite une livre et quatre sous.

Le pont franchi, on tournait à droite, le long de Notre-Dame, pour arriver à l'Archevêché.

Tout le monde étant réuni, on donnait alors lecture, dans l'ordre du classement, de la liste des candidats ; on juge si l'instant était solennel et si l'on faisait silence pendant cette lecture...

Chacun se découvrait, ensuite les licenciés se mettaient à genoux et, au milieu de l'attention générale, le Chancelier prononçait ces paroles consacrées :

Ego cancellarius, auctoritate apostolica, qua fruor in hac parte, do vobis licentiam legendi, interpretandi, et faciendi medicinam hic ubique terrarum (1). In nomine Patris, Filii et Spiritus sancti. Amen.

1 *Dono tibi et concedo,*
Virtutem et potestatem,
Medicandi,
Purgandi,
Sagnandi,
Percandi,
Taillandi,
Coupandi,
Et occidendi,
Impune per totam terram.

Pour arrondir sa phrase, Molière a mélangé la médecine et la chirurgie. *Sagnandi, percandi, taillandi* et *coupandi* rentrent dans le domaine chirurgical comme nous le verrons par la suite, les médecins n'auraient jamais consenti à de

« Moi, Chancelier, en vertu du pouvoir a moi confié par le Saint-« Siège, je vous donne la licence d'enseigner (1), d'interpréter et de « pratiquer la médecine ici et dans le monde entier. Au nom du Père, « du Fils et du Saint-Esprit ; ainsi soit-il.

Ces paroles solennelles prononcées, le Chancelier posait alors une question de médecine au premier licencié : lorsque celui-ci y avait répondu, ordinairement dans le latin le plus élégant possible, tout le monde, Chancelier, Docteur et licenciés se rendait à Notre-Dame pour y remercier le ciel de cet heureux événement.

Devant l'autel consacré à saint Denis et à ses compagnons martyrs le Chancelier récitait une prière et faisait jurer aux nouveaux élus, de toujours défendre la religion catholique, apostolique et romaine, même au prix de leur sang, *se religionem catholicam, apostolicam et romanam, usque ad effusionem sanguinis esse tuturos.*

L'usage de ce serment remonte à 1662 : l'Eglise l'avait fait instituer par crainte de voir les huguenots s'introduire dans la Faculté.

Enfin, toute cérémonie terminée, le cortège se remettait en route pour regagner les écoles de la rue de la Bûcherie ; chacun se dépouillait de sa robe et de son bonnet carré, et l'on allait terminer joyeusement cette belle journée en nopces et festins.

En effet, bien avant que Brillat-Savarin l'eût constaté, les médecins étaient gourmets et amateurs de bon vin ; autrefois, comme aujourd'hui du reste, les repas de corps étaient fort à la mode et toutes les occasions étaient bonnes pour festoyer.

Jusqu'en 1642, il fut de coutume qu'au sortir de la cérémonie que nous venons de décrire, le premier licencié offrit aux Docteurs, à ses collègues et au Chancelier accompagné des chanoines de Notre-Dame, un repas solennel dans les écoles inférieures. A la suite de contestations avec les chanoines, qui prétendaient avoir tous le droit d'assister à cette fête gastronomique, le repas fut supprimé et remplacé par un don que le premier licencié faisait pour l'école ou pour la chapelle.

Dans les siècles précédents les repas, offerts par les candidats aux

pareilles pratiques : ils se bornaient à les prescrire. *Medicandi* et *praecipi* rentrent seuls dans leurs attributions ; quant à *audiendi*, c'était un apanage commun aux deux professions rivales.

(1) Il faut traduire *legendi* par enseigner et non par lire, en effet pendant tout le Moyen âge on lisait les leçons publiques et l'on disait non pas lire, mais lire les leçons ; l'étymologie du mot leçon en est du reste la preuve.

Docteurs, étaient des plus fréquents et se répétaient pour ainsi dire après chaque thèse ; il était stipulé dans les anciens statuts que la nature de ces repas devait correspondre à la dignité de la Faculté, et deux Docteurs, désignés par le Doyen, devaient s'assurer à l'avance de l'heureux choix du menu et surtout, chose capitale, goûter les vins.

Si ces dîners n'étaient plus obligatoires à l'epoque qui nous occupe, que l'on ne croie pas que l'usage en fût perdu, bien loin de là ; cet usage a été pieusement transmis de génération en génération jusqu'à nos jours. Les Doyens donnaient toujours un grand repas après leur nomination. Gui Patin nous raconte le festin qu'il offrit chez lui dans ces circonstances à trente-six de ses collègues : il nous dit que l'on y rit très fort et que l'on fit particulièrement honneur à certain vin de Bourgogne, d'âge vénérable, qu'il gardait avec soin dans sa cave pour ces grandes solennités.

Nous verrons plus tard dans quels lieux, chez quels traiteurs se passaient ces agapes médicales et quels vins on y buvait.

Avant de poursuivre notre marche et pour terminer ce qui concerne la licence, mentionnons le fait suivant, trop caractéristique pour être omis. Les bacheliers qui, désirant se présenter à l'examen de pratique, avaient exercé la chirurgie ou quelqu'autre art manuel, devaient, pour être admis à l'examen, s'engager par serment et acte public passé devant notaire, à renoncer pour toujours à semblables pratiques, car disaient les statuts, *ordinis medici dignitatem puram integra æque conservare par est* (1).

Dans les temps primitifs de la Faculté, aux XIIIe et XIVe siècles, le titre de Docteur n'existait pas. Après avoir obtenu la licence, le jeune médecin présidait à un acte spécial, appelé acte pastillaire et était ensuite déclaré *magister actu regens*, maître régent. Ce ne fut qu'à la fin du XVe siècle que le doctorat fut organisé et le titre de maître régent définitivement abandonné.

Du reste, le titre de Docteur n'était pas nécessaire pour l'exercice de la profession.

Un certain nombre de licenciés, désirant pratiquer en province,

(1) « Il est juste de conserver pure et intacte la dignité de l'ordre des médecins. » Nous donnons à la fin du volume, à l'appendice, le texte des lettres de licences que recevaient les nouveaux licenciés.

quittaient Paris, après leur licence, pour aller s'installer, quitte à revenir plusieurs années après, solliciter le bonnet doctoral.

Mais la grande majorité des licenciés cherchaient à obtenir le plus tôt possible le grade de Docteur, car lui seul vous ouvrait complètement les portes de la Faculté, vous permettait d'assister à ses séances et de briguer ses charges et ses dignités.

Les licenciés devaient se présenter au doctorat successivement dans l'ordre de classement : mais, si l'un d'eux tardait à s'inscrire, son tour passait au suivant : il en était quitte pour se présenter, s'il le voulait, à la fin de la série.

Six semaines, au moins, devaient s'écouler entre la licence et les épreuves du doctorat.

Donc au bout de ce temps, le premier licencié adressait en latin au Doyen une supplique pour lui demander d'être admis à l'acte *Vesperie* et au doctorat.

L'*acte Vesperie* était ainsi nommé parce qu'il avait lieu primitivement l'après-midi : plus tard, on le célébra à 11 heures du matin.

On donnait au candidat un sujet quelconque, dans lequel étaient toujours renfermées deux propositions contraires : dans cette sorte de thèse, le candidat acceptait et prouvait l'une, rejetait et discutait l'autre.

Le manuscrit de cette thèse, ordinairement très courte, devait être remis au bout de quelques jours au Docteur qui devait présider et qui était toujours choisi parmi les anciens : il était ensuite transmis au Doyen, qui y mettait son visa et donnait le bon à imprimer.

Chaque Docteur appartenant à la Faculté recevait pour cette circonstance une lettre d'invitation, conçue dans les termes suivants :

Pro Vesperiis
M. X
In scholis Medicorum
Die ..... mensis..... anni.....
hora ipsa undecima matutina
M.... *Doctore Præside*
An (1)..... 1°..... (2).
2°..... (3).

(1) Sujet de la thèse.
(2-3) Propositions contradictoires.

Au jour et à l'heure fixés, tous les Docteurs se rendaient à l'école ; quelquefois le Recteur était invité ; mais le Chancelier de Notre-Dame n'y assistait pas, son rôle était terminé.

Le Président ouvrait la séance en prononçant en latin un discours destiné à faire bien comprendre au récipiendaire la dignité et l'importance de la fonction qu'il allait exercer et la meilleure façon d'en remplir les devoirs, ou bien encore, il lui faisait l'éloge de l'Illustre Compagnie, dont il allait avoir l'honneur de faire partie.

Le remarquable ouvrage d'Hazon, intitulé *Éloge historique de l'Université de Paris*, n'est autre chose qu'un discours de *Vesperie*, prononcé le 11 octobre 1770.

Après cela, le Président argumentait le candidat sur sa thèse : d'autres questions étaient posées par le Docteur, qui avait présidé à l'examen de pratique du candidat, puis l'acte était clos.

Les jours suivants, l'aspirant au doctorat en robe, avec le chaperon fourré, précédé des deux bedeaux, escorté de deux bacheliers, allait rendre visite aux examinateurs désignés pour l'acte du doctorat et les invitait à assister à cette solennité ; de plus, les bedeaux portaient aux autres Docteurs des lettres d'invitation, conçues dans les mêmes termes que celles citées par nous plus haut, pour l'acte de Vesperie.

La thèse soutenue pour le doctorat, était de tout point semblable à celle de l'acte précédent.

La cérémonie avait lieu dans la grande salle du rez-de-chaussée magnifiquement décorée et ornée de tapisseries, le tout aux frais du candidat.

Au début du XVIIIe siècle, les Docteurs paraissent avoir négligé d'assister à cet acte et particulièrement d'y assister en robe ; aussi en 1710, la Faculté décréta que 20 Docteurs au moins, désignés d'avance, 10 anciens et 10 jeunes, devaient être présents à la cérémonie en grand costume, sous peine de voir leurs honoraires confisqués au profit de l'école, à moins qu'ils ne se fassent remplacer par un collègue.

Précédé par les deux bedeaux armés de leur masse, ayant à sa droite le président de l'acte, le futur Docteur entrait dans la grande salle, suivi de ceux qui devaient l'argumenter, des bacheliers et autres élèves. Il prenait place à la grande chaire, à côté du président.

Voilà maintenant notre étudiant dans les honneurs ; ce n'est plus en élève qu'il siège, mais en maître, qui, dans quelques instants, sera l'égal des autres Docteurs.

Comme nous disons aujourd'hui dans l'argot de l'école : « il est passé de l'autre côté du comptoir ».

Lorsque tout le monde était assis, le premier bedeau s'avançait vers lui, en lui faisant une révérence et prononçait ces mots :

Domine Doctorande (1), *antequam incipias, habes tria juramenta.*

1° *Quod observabis jura, statuta, leges et laudabiles consuetudinis hujus ordinis.*

2° *Quod comparebis in crastinum D. Lucæ in misso pro defunctis doctoribus.*

3° *Quod totis viribus contendes adversus medicos illicite practicantes, nulli parcendo, cujuscumque ordinis aut conditionis fuerit.*

Vis ista jurare? (2).

Le récipiendaire tendant la main, répondait *juro.*

Faisons remarquer tout de suite que le paragraphe 3 concernait non seulement les charlatans, aussi nombreux alors qu'aujourd'hui, mais tous les médecins qui, n'étant pas de la Faculté, prétendaient exercer à Paris.

Le président de l'acte faisait en latin un petit discours au récipiendaire, lui rappelant les devoirs et l'importance de la profession, puis prenant un bonnet carré il traçait en l'air le signe de la croix et le posait sur la tête (3) du jeune docteur en disant :

In nomine Patris et Filii et Spiritui Sancti, Amen ; il lui touchait ensuite la joue avec le dos de la main en signe d'affranchissement (*in signum manumissionis*) et lui donnait l'accolade.

1 *Doctorande*, même mot que *licentiande*, veut dire : en train de devenir docteur.

2) Maître Doctorande, avant de commencer il faut que tu jures trois choses :

1° D'observer les droits, statuts, décrets, lois et coutumes de la Faculté.

2° D'assister le lendemain de la St-Luc à la messe dite en l'honneur des docteurs décédés.

3° De combattre de toutes tes forces ceux qui exercent illégalement la médecine, sans en épargner aucun, à quelque rang et à quelque condition qu'ils appartiennent. — Veux-tu prêter ce serment ?

3 Ego, cum isto bonetto
Venerabili et docto
Dono tibi et concedo
Virtutem, etc.

MOLIÈRE, *Cérémonie du Malade imaginaire.*

Le nouveau docteur argumentait alors sur le sujet de sa thèse le plus jeune de ses confrères : puis le président en faisait autant avec le docteur qui avait présidé l'acte de Vesperie.

Cette joûte oratoire terminée, le nouveau docteur, dans le langage le plus fleuri possible, rendait grâces à Dieu, à la Faculté, à ses parents et amis et aux assistants.

Tum demum novus doctor Deo optimo maximo, medicorum collegio, parentibus et amicis adstantibus, eleganti sermone gratias agat (1).

Il reconduisait ensuite les invités jusque dans la cour.

Tout n'était pas fini ; il y avait encore l'acte pastillaire, « nouvelle argumentation entre l'élu et un candidat ou un bachelier, et entre le président et un jeune docteur. Cet acte avait tiré son nom de l'usage ancien qui consistait à faire ce jour-là, aux assistants, une distribution de petits gâteaux (pastillaria) » (2).

Enfin le nouveau docteur faisait acte de régence, lorsqu'il présidait pour la première fois une thèse quodlibétaire (3).

Il était le lendemain inscrit sur les registres de la Faculté et recevait ses lettres de doctorat, document beaucoup trop long pour être cité ici.

Nous voilà donc arrivé au bout de cette longue série d'épreuves. Si un certain nombre de cérémonies nous ont paru plaisantes et bizarres, l'ensemble montre quelle importance on attachait à la dignité et à l'honnêteté dans l'exercice de la profession : l'instruction était peut-être médiocre, mais l'éducation était excellente : l'indélicatesse, les compromissions louches, l'exploitation éhontée du client, étaient sévèrement poursuivies par la Faculté. On en inspirait l'horreur aux étudiants dès qu'ils entraient à l'école, et, à moins de tomber sur des natures essentiellement mauvaises, la Faculté réussissait à en faire.

(1) C'est ce que fait le récipiendaire de la cérémonie du *Malade imaginaire* en disant :

Grandes Doctores doctrina
De la Rhubarbe et du Séné,
etc., etc.

(2) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 88.

(3) La première thèse présidée par Gui Patin, fut celle du bachelier Georges Loudouyn, dont le sujet était : *Utrum balnea*, des bains conviennent-ils à la métromanie ? La réponse fut affirmative. (LARRIEU. Th. cit., p. 20.)

sinon de savants médecins, du moins d'honnêtes gens, soucieux de leur dignité professionnelle et du bon renom du corps dont ils faisaient partie.

Terminons en faisant, d'après M. Corlieu, le relevé des frais d'études :

1° 12 inscriptions à 4 livres		48 l.
2° A l'examen du baccalauréat pour honoraires du professeur, pour entretien du jardin botanique et de l'amphithéâtre		48 l.
3° A chaque thèse quodlibétaire pour frais analogues, 41 l. 14 sols, soit		83 l. 8 s.
4° A la thèse cardinale		46 l.
5° A l'examen de pratique :		
Droit de bourse	35 livres.	153 l.
Admission à la licence	12 —	
Droit de présentation	6 —	
Pour premier lieu	100 —	
6° A la vesperie et doctorat :		
Droit de Faculté	180 l.	217 l. 12 s.
Pour la chapelle	1 l. 12 s.	
Pour les tapisseries	36 l.	
7° A l'acte Pastillaire		6 l.
8° Aux bedeaux pour toute sorte de faux frais durant toutes les études		230 l. 12 s.
Total		832 l. 12 s.

Ce qui nous fait la somme fort respectable déjà, à cette époque, de 832 l. 12 sols.

A cela il fallait ajouter bien d'autres frais, les jetons de 3 livres aux docteurs présents à chaque examen, plus les livres à acheter, les dîners à offrir, le bonnet et les gants que l'on donnait à son président de doctorat, etc., bref c'était une chose coûteuse que conquérir ses grades à notre Faculté.

Il faut dire que l'article XXV des anciens statuts portait que les sommes à payer pour la licence et le doctorat seraient remises à ceux qui se trouveraient sans fortune, pourvu que cela fût constaté, et qu'il

fût prouvé d'ailleurs qu'ils étaient honnêtes et instruits. On exigeait seulement d'eux, la promesse formelle de rembourser ces sommes à la Faculté lorsqu'ils seraient arrivés à une condition de fortune meilleure.

« *Ne pauperibus ad Medicinæ gradus aditus intercludatur, bursæ pro licentiis et doctoratu Facultati debitæ, remittantur eis, qui manifeste pauperes erunt, si alioqui constet eos doctos et probos esse : ea conditione ut polliceantur et publico instrumento fidem suam adstringent se bursas persoluturos, cum ad meliorem fortunam pervenerint.*

Cet article est tout à l'honneur de la Faculte, d'autant plus qu'il n'a pas l'air d'une charité faite au candidat, mais d'un prêt honorable et pour l'un et pour l'autre.

Ceci comme bien d'autres choses doit nous faire méditer sur ces horreurs de l'ancien régime sur lesquelles tant de gens aiment encore à s'étendre.

CHAPITRE III

Enseignement clinique. — Consultations gratuites de la Faculté. Hôpitaux. — Clientèle des docteurs.

Trois modes d'instruction clinique : les consultations charitables, les hôpitaux, la clientèle des docteurs. — Historique des consultations de la Faculté : rivalité avec Théophraste Renaudot. — Difficultés que rencontrent ces consultations au début. — Leur organisation. — L'usage du stage hospitalier, rendu obligatoire à la fin du XVIIe siècle, était pratiqué depuis longtemps. — Comment étaient organisés les hôpitaux. — Le Bureau de l'Hôtel-Dieu. — Le Bureau de l'Hôpital général. — Le Bureau général des pauvres. — Etablissements de bienfaisance des paroisses. — Description extérieure de l'Hôtel-Dieu. — Personnel dirigeant. — Les prêtres. — Les religieuses. — Les médecins. — Les chirurgiens et compagnons chirurgiens. — Les apothicaires. — Les sages-femmes. — Les domestiques. — Les malades ; leur nombre. — Les salles de l'Hôtel-Dieu. — Leur aménagement, les lits. — La visite du médecin à l'Hôtel-Dieu. — L'hôpital Saint-Louis. — Les Incurables. — Sainte-Anne. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — La Maison Scipion. — La Pitié. — L'hôpital des Enfants trouvés. — Les Petites Maisons. — La Charité. — L'établissement de Pincourt. — Les médecins et la robe. — Les mules, chevaux, chaises et carrosses. — Les visites en ville. — Consultation de plusieurs médecins. — Le paiement et le prix des visites. — Le journal des dépenses d'Eusèbe Renaudot. — Ce que valait le métier médical.

Nous avons vu les étudiants en médecine conquérir leurs différents grades et recevoir à la Faculté l'instruction théorique : mais il leur eût été impossible de pratiquer réellement, s'ils n'eussent reçu un enseignement pratique, qui les mît en présence du malade. Ces études cliniques, sans être aussi développées qu'elles le sont aujourd'hui, n'étaient point complètement négligées, comme on le dit fort souvent.

Elles se pratiquaient de trois manières :

1° A la Faculté, pendant les consultations gratuites, qui y avaient lieu tous les samedis.

2° A l'hôpital et tout particulièrement à l'Hôtel-Dieu, dont les médecins appartenaient toujours à la Faculté.

3° Dans la clientèle même de chaque docteur : en effet, comme

nous l'avons vu, chaque bachelier s'attachait à la personne d'un docteur, celui-ci l'initiait à son art et se faisait accompagner par lui dans ses visites aux malades.

Nous allons étudier successivement ces trois modes d'enseignement clinique.

En 1630, Théophraste Renaudot avait fondé son Bureau d'adresses : dans ce véritable bazar philanthropique (1), le fondateur de la *Gazette de France* donnait des consultations gratuites.

Si l'on en croit Hazon (2), ces sortes de consultations auraient existé depuis longtemps à la Faculté (3), elles auraient été réorganisées, suivant le même auteur, par un décret du 26 mars 1634.

Toujours est-il que le 27 mars 1637, la Faculté fit afficher dans les rues et carrefours de la ville l'arrêté suivant :

« Les Doyens et Docteurs de la Faculté de médecine font savoir à tous malades et affligez, de quelque maladie que ce soit, qu'ils se pourront trouver à leur collège, rue de la Bûcherie, tous les samedis de chaque semaine, pour être visités charitablement par les médecins députez à ce faire, lesquels se trouveront au dict collège, et ce depuis les dix heures du matin jusqu'à midy pour leur donner avis et conseils sur leurs maladies et ordonner remèdes convenables pour leur soulagement. »

Signé : Bazin, doyen.

(1) Nous n'exagérons nullement en employant cette expression de bazar ; pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir l'Inventaire des adresses du Bureau de rencontre, etc. ; nous y voyons figurer, sans compter d'éhontées réclames pour les maladies secrètes, les mentions suivantes : Méthodes et recettes de toute nature, pour apprendre toutes les sciences et obtenir tous les grades. — Expériences de médecine. — Animaux et bestiaux à vendre. — Recettes chimiques. — Mariages. — Festins, noces et banquets à faire et à entreprendre. — Modes. — Faits divers. — Oculistes et opérateurs. — Vœux de religion et les conditions pour y entrer.

Nous n'hésitons pas à dire que nous nous associons pleinement à la conclusion du Dr Larrieu :

« Renaudot n'avait, selon lui, d'autre mobile que la charité. A notre avis, et il diffère de ceux de M. Raynaud et de M. Gilles de la Tourette, ce n'était que du par charlatanisme et envie de faire fortune. La charité, lorsqu'elle est sincère, ne s'annonce pas à son de trompe. » (Larrieu, Th. cit., p. 29.)

(2) [illegible] *Faculté de Médecine de Paris*, 1778, p. 94.

(3) Comme nous le verrons plus tard, ce ne fut ni Renaudot ni la Faculté qui [illegible], dès 1370, la communauté des chirurgiens en avait organisé [illegible] Saint-Côme.

Nous ignorons si les consultations de Renaudot avaient de nombreuses pratiques : on n'a guère à ce sujet que son propre témoignage et, il faut le dire, la modestie n'était pas sa vertu habituelle,

Toujours est-il que les malades n'affluèrent pas à la Faculté ; alors, comme aujourd'hui, beaucoup de gens préféraient, à ceux des médecins, les soins des charlatans, si nombreux dans Paris, achetaient leur orvietan et leurs drogues extravagantes, ou bien encore allaient consulter les apothicaires, qui leur écoulaient leurs produits, en allégeant leur bourse.

En 1641, la Faculté fit faire une nouvelle déclaration qui devait être lue dans les églises au prône de la semaine de Pâques.

Dans ce document, elle rappelait l'existence de ses consultations en ajoutant que des médicaments seraient également fournis aux malades. Cette année et la suivante, la Faculté dépensa de ce chef près de 300 livres de médicaments, ce qui est fort beau, si l'on pense à sa triste situation financière.

Grâce à ces libéralités, les malades vinrent en plus grand nombre rue de la Bûcherie.

L'année d'avant, Renaudot avait obtenu, le 25 septembre 1640, la consécration de ses consultations charitables (1).

Par arrêt du 17 mai 1644, le Parlement, sollicité par la Faculté, organisa et réglementa les consultations de l'École. Dans cet arrêt, il était même stipulé, que, si un malade était dans l'impossibilité de se rendre à la consultation, le Doyen, averti, devait envoyer chez lui un médecin et un apothicaire.

Nous ne voulons pas, malgré le peu de confiance qu'elle nous inspire, partir en guerre contre la soi-disant philanthropie de Renaudot ; cependant, il serait profondément injuste de ne pas tenir compte à la Faculté de cette initiative généreuse qu'elle sut prendre, avant même que le fondateur de la *Gazette de France* n'eût officiellement organisé ses consultations ; on aurait du reste grand tort de toujours accepter aveuglément ce que dit Renaudot, ce qu'on n'est que trop tenté de faire depuis le revirement opéré en sa faveur ; il semble faire un grief à la Faculté, d'avoir, dès le début, préconisé, comme lui, ces consultations gratuites ; nous n'y voyons qu'un sujet d'éloges pour

(1) Nous verrons plus tard, en étudiant rapidement le procès qu'eut Renaudot avec la Faculté, quel fut le sort de ces consultations.

l'École et les idées généreuses n'ont jamais été le privilège exclusif d'un seul homme, fût-il Théophraste Renaudot ?

Les Docteurs participant à la consultation, recevaient un jeton de trente sous : notre gazetier s'empresse de dire que, tandis que lui ne donnait ses consultations que pour l'amour d'autrui, à la Faculté elles ne se faisaient que pour gagner trente sous ; ces arguments, fort piteux, rappellent déjà ceux des polémiques d'une presse de bas étage, et, de plus, sont de mauvaise foi : c'était la Faculté qui payait ces jetons et non pas les malades : d'autre part, les consultations de l'École étaient véritablement gratuites : on n'y voyait pas, comme chez Renaudot, une « boete », accrochée au mur, sollicitant les dons des clients (1).

Six Docteurs assistaient à la consultation, trois anciens et trois jeunes : au début, elles n'avaient lieu que le samedi, mais, après le décret de 1644, on en fit également le mercredi (2).

Les Docteurs étaient désignés à tour de rôle pour cet office et convoqués par le grand bedeau. Les bacheliers assistaient à la consultation ; leurs maîtres examinaient les malades, leur faisaient en quelque sorte une leçon sur chaque cas particulier, puis dictaient à l'un d'eux l'ordonnance, pendant qu'un autre remettait les médicaments au malade : comme on peut le voir, tout se passait, à peu de choses près, comme dans nos consultations hospitalières (3).

Depuis longtemps, il était de coutume que les bacheliers et les licenciés allassent suivre la visite des médecins à l'Hôtel-Dieu (4). A la fin du XVIIe siècle, ce stage hospitalier fut réglementé : les bacheliers furent astreints à suivre alternativement pendant trois

(1) Les accusations de Renaudot sont d'autant plus injustes et odieuses qu'il ne se faisait pas faute de demander trois sous d'entrée, à quiconque pénétrait dans son Bureau d'adresse et que, d'autre part, les femmes n'y étaient point admises ; il faut connaître tous ces détails pour bien juger le grand homme incompris (LARRIEU, *Th.*, cit., p. 34).

(2) Cette consultation du mercredi devait ne pas avoir subsisté longtemps.

(3) Sur les consultations gratuites de la Faculté. Voir : SABATTIER, *Recherches sur la Faculté de médecine*. — COURTIER, *L'Ancienne Faculté de Paris* : — MAURICE RAYNAUD, *Les Médecins au temps de Molière*, Paris, Didier, 1862. — GILLES DE LA TOURETTE, *Théophraste Renaudot*, Paris, Plon, 1884 ; — HATIN, *Théophraste Renaudot et ses successeurs immédiats*, Paris, Ondin, 1886. — LARRIEU, Th. cit., p. 25 et suiv.)

(4) Voir un peu plus loin, p. 92, où nous discutons ce point.

mois le service de chacun des médecins de l'hôpital. La durée totale de ces études cliniques était fixée à deux ans, et pour se présenter à la licence, chaque élève devait fournir un certificat en bonne forme de chaque médecin, constatant qu'il avait suivi ses visites avec régularité (1).

Pour se rendre compte de la valeur de ces études, il est nécessaire de décrire les hôpitaux de cette époque.

Jusqu'à la Révolution, il n'y eut pas d'administration qui pût rappeler, de près ou de loin, l'Assistance publique.

Beaucoup d'hôpitaux s'administraient eux-mêmes et vivaient isolément, dépendant fort souvent de congrégations religieuses et fondés ordinairement à la suite d'un legs fait par une personne charitable. La plupart, du reste, n'étaient pas affectés aux traitements des malades, mais étaient bien plutôt des hospices, où l'on recueillait des orphelins et des indigents de différentes catégories.

Un grand nombre de maisons hospitalières se rattachaient à un même groupe, ayant les mêmes administrateurs, le même budget général et un même bureau central.

Les deux groupes principaux étaient celui de l'Hôtel-Dieu et celui de l'Hôpital général.

Le groupe ou Bureau de l'Hôtel-Dieu comprenait, outre cet hôpital et ses dépendances, l'hôpital St-Louis, l'hospice des Incurables, l'hôpital de la Santé ou de Ste-Anne, et en outre diverses dépendances urbaines ou rurales, telles que les magasins généraux, les bergeries, la maison de campagne des religieuses, etc.

Le Bureau de l'Hôpital général, de création toute récente (1656), avait sous sa dépendance les hospices de Notre-Dame de Pitié, de la Salpêtrière, de Bicêtre, et la maison Scipion Sardini ; en 1670, on y adjoignit l'hôpital des Enfants trouvés, composé lui-même de la maison de la Couche, rue Neuve-Notre-Dame et de la maison principale du faubourg St-Antoine, construite l'année précédente, en 1680. l'hôpital du St-Esprit, situé sur la place de Grève, près de l'Hôtel de Ville, fut également réuni à l'Hôpital général (2).

Nous devons citer encore, le Bureau général des pauvres qui cen-

(1) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 77 ; SABATTIER. *Loc. cit.*, p. 30 et 31.

(2) *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, IIIe année, 1876, les *Archives de l'assistance publique*, p. 2.

tralisait en quelque sorte les secours accordés aux malheureux.

Son importance fut singulièrement diminuée par la création de l'Hôpital général : il tenait ses séances, à la fin du XVIIe siècle, le lundi et le jeudi, dans une maison située place de Grève, à côté de l'hôpital du St-Esprit, dont nous venons de parler (1). l'hôpital des Petites-Maisons en dépendait.

Disons, pour terminer cette énumération des établissements de bienfaisance, que, dans chaque paroisse, fonctionnait, sous la direction du curé, un bureau de charité où l'on distribuait des secours de toute nature et où l'on procurait aux malades des soins médicaux gratuits (2).

Nous allons étudier l'Hôtel-Dieu en détail, puis nous dirons quelques mots des autres hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu au XVIIe siècle était situé là où on pouvait le voir encore il y a quelques années, sur la rive droite du petit Bras, entre le pont au Double et le Petit Pont, dans l'espace occupé par le square où se dresse la statue de Charlemagne. Ses bâtiments s'étendaient jusqu'à la Seine et étaient en partie construits sur des voûtes anciennes qu'on désignait sous le nom de Cagnards ; elles avaient été refaites et réélargies aux dépens de la rivière, de 1605 à 1620, par l'architecte Vellefaux.

L'hôpital était limité en aval, par la rue du Marché Palu, qui, partant du Petit Pont, aboutissant au pont Notre-Dame, en prenant successivement les noms de rue de la Juiverie et de rue de la Lanterne.

Du côté de la Cité, il était limité par la rue Neuve-Notre-Dame, joignant la rue du Marché Palu au parvis Notre-Dame (3). L'Hôtel-Dieu

(1) *Les curiosités de Paris* en 1716. *Loc. cit.*, p. 115.

(2) Nous profitons de cette occasion pour faire remarquer combien fut grand l'élan de charité qui entraîna le XVIIe siècle. Il est donc erroné de présenter Théophraste Renaudot comme l'inventeur de la philanthropie ; seulement la charité de ses contemporains était discrète, elle ignorait l'art de la réclame et n'usait point de la gazette pour attirer l'attention sur ses auteurs. Nous ne manquerons aucune occasion d'insister sur ce point.

(3) Le parvis Notre-Dame n'occupait qu'une petite partie de la place qui porte aujourd'hui ce nom, le reste était rempli par un pâté de maisons limité par les deux rues parallèles Neuve-Notre-Dame et Saint-Christophe ; la maison de la Couche dépendant des Enfants-Trouvés, était située dans ce pâté de maison, les rues du Marché-Palu et celles qui la suivaient sont représentées, très élargies, par la rue actuelle de la Cité.

comprenait également un bâtiment, situé sur le pont au Double et en occupant la moitié d'aval (1). L'entrée était sur la place du Parvis. Le long de la rue Neuve-Notre-Dame des maisons de rapport, lui appartenant, séparaient de la rue les salles de l'hôpital. Les bâtiments que l'on voit encore sur la rive gauche et qui, très modifiés, sont maintenant désignés sous le nom d'*Hôtel-Dieu annexe*, furent construits dans l'ordre suivant : en 1651, l'architecte Garnaut construisit, sur la rue de la Bûcherie, la salle Saint-Charles, s'étendant en aval du pont au Double jusqu'à mi-chemin du Petit Pont. Le pont Saint-Charles relia cette salle au reste de l'hôpital. Ce n'est qu'en 1720, que la salle Saint-Antoine fut terminée, allant de la salle Saint-Charles au Petit Pont (2).

L'Hôtel-Dieu était placé sous la direction honoraire de l'archevêque de Paris, assisté de trois directeurs : le premier président du Parlement, celui de la Chambre des comptes et celui de la Cour des aides : sous leurs ordres étaient douze administrateurs, recrutés parmi ce que le Parlement et la haute bourgeoisie avaient de plus honorable.

Dix-huit prêtres étaient attachés à l'établissement, huit étaient affectés au chœur de la chapelle, un à la sacristie, sept aux malades et deux aux agonisants. Le plus ancien d'entre eux était à leur tête sous le nom de Maître de l'Hôtel-Dieu : ils n'avaient à s'occuper que du service religieux et étaient placés sous l'autorité spirituelle du Chapitre de Notre-Dame (3).

Le service de l'Hôtel-Dieu était fait par des sœurs, qui ne se rattachaient à aucune autre congrégation et qui formaient en quelque sorte un ordre séparé se recrutant lui-même.

Sauval, dans ses Recherches sur Paris, donne des détails fort curieux à leur sujet.

Les femmes qui désiraient entrer dans cet ordre, faisaient sous le nom d'aspirantes un stage de deux ou trois mois à l'hôpital ; elles

(1) Le pont au Double fut construit par l'architecte Garnaut, de 1625 à 1634 ; le péage que l'on imposait aux passants revenait à l'Hôtel-Dieu ; le moderne pont au Double a été construit en 1848.

(2) *Paris à travers les âges*, Paris, Didot, 1882, t. I, *Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu et les environs*, ch. VI, ainsi que la planche VI.

(3) SAUVAL. *Histoire des recherches des antiquités de Paris*. Paris, 1724, t. I, p. 520.

logeaient au dehors et venaient chaque jour se mettre sous les ordres des religieuses.

Au bout de ce temps, sur la proposition de la Mère prieure et avec l'agrément du Maître de l'Hôtel-Dieu, après que l'aspirante eut fourni ses noms et prénoms et affirmé ses intentions, on la recevait débutante provisoirement pour un mois : elle logeait à l'hôpital, mais gardait l'habit séculier.

Puis elle prenait l'habit blanc avec un simple voile, et sous le titre de novice faisait pendant six ans le service des malades. Au bout de ce temps, sur l'approbation des mères et des directeurs spirituels, on lui mettait une robe noire et un double voile blanc, elle continuait ainsi son service pendant une année.

A la réunion du Chapitre général, elle était alors reçue à profession et prenait le voile noir ; pendant sept ans elle restait encore simple sœur de salle, puis passait *cheftaine*, grade qui correspond probablement à celui de nos surveillantes actuelles.

Enfin au bout de tant d'années de service, on lui accordait quelque repos, en l'employant à la sommellerie, à la panneterie, à la lingerie, etc.

Chaque semaine, la Mère prieure désignait les sœurs professes et les novices, qui devaient être *veilleresses*, c'est-à-dire chargées du service de nuit.

Le médecin Bernier, dans son *Histoire chronologique de la médecine et des médecins* (1), fait un grand éloge de ce personnel et vante sa soumission aux ordres des médecins et des chirurgiens (2).

Sauval en dit aussi le plus grand bien et déplore la grossièreté et le manque de respect des malades à leur égard (3).

Le service médical ne fut assuré à l'Hôtel-Dieu qu'au cours du XVIe

(1) Paris, 1695, p. 305.

(2) Tout ce personnel féminin était assez difficile à mener, il était agité par des querelles intestines souvent violentes et entrait quelquefois en lutte avec les membres du Bureau. On eut aussi quelquefois à se plaindre de certains directeurs spirituels. M. Albin Rousselet a recueilli dans les archives de l'Assistance toutes les pièces relatives à ces petits événements, et les a publiées dans un livre intitulé : *Note sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris*, etc. Paris, Lecrosnier, 1888. Ce livre, orné d'une préface de M. Bourneville, est écrit dans un but de propagande politique un peu trop vif et surtout trop visible pour un ouvrage qui doit conserver un caractère purement historique.

(3) SAUVAL. *Loc. cit.*, t. I, p. 520 et suiv.

siècle; en effet, ce fut en 1536 qu'un médecin de la Faculté de Paris fut désigné pour y visiter les malades. Ce précurseur de nos modernes médecins des hôpitaux était un simple licencié, Mathurin Tabouet, payé aux gages de quarante livres tournois par an (1).

Jusqu'en 1626, il n'y eut qu'un seul médecin à l'Hôtel-Dieu, puis leur nombre augmenta progressivement. Ils étaient choisis par les membres du Bureau de l'hôpital, parmi les Docteurs de la Faculté. Leur nombre et la durée de leurs fonctions varièrent beaucoup dans le courant du siècle. Quelquefois même, en temps d'épidémie, il arriva que le Bureau fut obligé de faire appel à la Faculté et de lui demander des médecins supplémentaires (2).

En 1661, il y avait sept médecins à l'Hôtel-Dieu : un d'entre eux était chargé de soigner le personnel de l'hôpital, les six autres se consacraient au service des malades (3) ; ils devaient se partager entre eux les différentes salles et en changer tous les trois mois. La visite avait lieu tous les jours au matin, de 8 heures à 9 heures, même les jours de fêtes. L'après-midi, l'un des médecins retournait à l'hôpital et visitait ceux des malades que ses confrères avaient désignés, le matin, sur un registre spécial (4).

Parmi les médecins de l'Hôtel-Dieu nous devons citer René Moreau qui fut nommé en 1619 (5) et qui garda sa place jusqu'à sa mort, et un certain Garbes, qui n'y servit pas moins de vingt-neuf ans (1661-1690). Fagon fut également médecin de cet hôpital, mais il n'y resta que quelques mois ; ayant été nommé médecin ordinaire de la reine, il dut donner sa démission, au grand regret des membres du Bureau (6).

En dehors des médecins attachés à l'hôpital, « il ne laisse pas d'en venir beaucoup d'autres », dit Sauval (7). En effet, l'Hôtel-Dieu était pour la Faculté un véritable fief médical ; à chaque instant, elle était appelée à y intervenir et cela sous les prétextes les plus différents.

(1) BRIÈLE. *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*. Paris, Impr. nationale, 1881, t. Ier. *Déliberations de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu*, p. 2, 22 novembre 1536.

(2) BRIÈLE, t. I, p. 93. *Délibération du 1 déc. 1649*. — *Comment. des doyens*, t. XIII, f. 497 R°.

(3) BRIÈLE, t. I, p. 146, 21 janvier 1661.

(4) BRIÈLE, t. I, p. 147, 11 février 1661.

(5) BRIÈLE. Le 6 sept., t. I, p. 68.

(6) BRIÈLE, t. I, p. 178, 10 décembre 1666 ; p. 180, 6 juillet 1667.

(7) SAUVAL, t. I, p. 524.

C'est ainsi qu'entre autres exemples, nous voyons, le 24 septembre 1660, Gui Patin et François Blondel, qui n'ont jamais été médecins de l'Hôtel-Dieu, venir faire passer un examen à une sage-femme de cet hôpital (1). Bien plus, le 15 janvier 1671 les médecins de l'Hôtel-Dieu furent autorisés, en cas d'absence ou d'empêchement, à se faire remplacer par ceux de leurs confrères de la Faculté qu'il leur plairait de désigner (2). Les médecins avaient donc leurs libres entrées à l'hôpital.

En était-il de même des étudiants ? La chose est plus délicate à affirmer. M. G. Cornu, dans sa thèse inaugurale, dit que ce n'est qu'en 1677 qu'il fut permis aux médecins de l'Hôtel-Dieu de se faire accompagner durant leurs visites par quelques étudiants (3). Nous n'avons trouvé aucune trace de ce fait dans les registres des délibérations du Bureau. Faute de textes précis, il nous est cependant permis de faire une hypothèse d'autant plus légitime que si nous n'avons point de documents affirmatifs sur ce point, nous n'en avons pas non plus qui soient négatifs. Nulle part, en effet, on ne trouve mention d'une délibération du Bureau de l'Hôtel-Dieu, interdisant aux étudiants en médecine de suivre la visite médicale de leurs maîtres. D'autre part, en feuilletant les registres des délibérations, il est aisé de se rendre compte que la porte de l'hôpital n'était pas sévèrement gardée ; à part la salle des accouchements, on y circulait comme on voulait. Des dames de la ville venaient faire leurs aumônes aux pauvres malades (4) : à plusieurs reprises, les membres du Bureau s'inquiétèrent du nombre des mendiants et des vagabonds, qui s'introduisaient dans les salles pour y voler ou y causer du désordre.

L'accès de l'Hôtel-Dieu étant ainsi facile à tant de gens qui n'y avaient que faire, nous sommes autorisé à supposer que rien n'empêchait des philiâtres ou des bacheliers en médecine de se joindre à leurs maîtres pour la visite du matin ; cette supposition est rendue très vraisemblable par un passage d'une traduction en vers des Aphorismes d'Hippocrate (1654) où l'auteur Louis de Fontenette, médecin

(1) Brièle, t. I, p. 145.

(2) Brièle, t. I, p. 191.

(3) Cornu, *A l'hôpital il y a deux siècles. L'Hôtel-Dieu. Les compagnons chirurgiens et externes*, 1897, p. 25.

(4) Entre autres exemples, v. Brièle, t. I, p. 74, 23 août 1634.

de Poitiers, classe parmi les occupations des étudiants en médecine celle d'« hospitaliser » (1).

Il nous est facile d'expliquer pourquoi les délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu sont muettes sur les étudiants en médecine : en effet, ceux-ci ne remplissaient aucune fonction, ils se bornaient à écouter les explications que pouvait leur donner le médecin durant sa visite ; leur présence ne retentissait en rien sur la vie de l'hôpital ; il est donc naturel que les membres du Bureau n'aient jamais eu à s'occuper d'eux.

Il y eut cependant, au XVIIe siècle et à l'Hôtel-Dieu notamment, une catégorie de jeunes gens dont les fonctions rappelaient celles de nos internes et de nos externes des hôpitaux : ce sont les compagnons chirurgiens.

Le service chirurgical qui avait été créé à l'Hôtel-Dieu au début du XVIe siècle comprenait un personnel fort important, dont le nombre varia assez souvent durant l'époque qui nous intéresse (2).

En tête se trouvait un maître chirurgien désigné par les médecins de l'hôpital et nommé par les membres du bureau. De 1650 à 1700 cette fonction fut remplie par Maître Petit.

Au-dessous de lui et lui servant en quelque sorte de second, était « un compagnon chirurgien gagnant maîtrise », c'est-à-dire pouvant passer maître au bout de six années de service.

Puis venaient les compagnons chirurgiens *internes*, logés à l'hôpital, et dont les fonctions correspondaient assez à celles des internes actuels.

Le dernier échelon de cette hiérarchie était occupé par les apprentis chirurgiens ; ils étaient divisés en deux groupes, l'un, le moins important, était formé par les apprentis au service personnel du maître et

(1) Nous aurons plus tard l'occasion de reparler de cet ouvrage, v. p. 202.

(2) Lorsque nous disons que le service chirurgical de l'Hôtel-Dieu a été créé au milieu du XVIe siècle, nous voulons dire par là que c'est à cette époque qu'il a été organisé définitivement.

En effet, dans une charte du XVe siècle, on voit mentionnés « plusieurs cyrurgiens, barbiers, médecins, tous aux gages et sallaires du dict Hostel-Dieu pour « revisiter et garir par chascun jour les malades qui ont besoing de cyrurgien ». Le service obstétrical était organisé depuis longtemps, car dans un document de 1378, il est fait mention d'une « ventrière des accouchées » nommée Juliette (HENRIETTE CARRIER, *Origines de la Maternité de Paris*, Paris, G. Steinheil, 1888, p. 5.)

logés comme « pensionnaires » chez lui ; l'autre, beaucoup plus nombreux, comprenait les apprentis *externes*.

Pour être admis à titre d'externe, l'apprenti chirurgien devait passer un examen en présence de deux membres du Bureau, de deux des médecins de l'hôpital, du maître chirurgien et du compagnon gagnant maîtrise.

L'usage voulait qu'ils fissent don comme cadeau de bienvenue de deux lancettes au maître chirurgien et à son second et d'une lancette à chacun des compagnons internes (1). Les externes portaient des tabliers noirs, les pensionnaires du maître chirurgien le relevaient d'un ruban rouge.

Au bout de deux années, l'externe pouvait se présenter pour être interne : il était examiné par tous les médecins de l'Hôtel-Dieu, le maître chirurgien et le compagnon gagnant maîtrise.

S'il subissait cette épreuve avec succès, il prenait rang pour la première place vacante.

Cette élévation en grade ne se passait pas sans de nouveaux cadeaux de bienvenue. Il fallait encore faire une distribution de lancettes au maître et aux camarades. Le droit de porter le tablier blanc, qui était le signe distinctif des internes, ne s'acquerrait pas gratuitement. Le nouvel élu devait offrir, à ses collègues, un festin que, dans le langage de l'hôpital, on nommait le *dégraissement du tablier*. En 1662 le Bureau fulmina contre cet usage et l'interdit sous les peines les plus sévères (2), mais il est bien probable que cette interdiction eut le sort de beaucoup des mesures que prenait alors l'administration de l'Hôtel-Dieu ; on l'observa pendant une année ou deux, puis l'on en revint aux usages anciens.

Les compagnons internes étaient nommés pour quatre ans.

Examinons un peu comment s'exécutait le service de tout ce personnel chirurgical.

Le maître chirurgien en avait la haute direction et distribuait à chacun sa tâche.

Les compagnons internes se partageaient entre eux les salles et les différents services et alternaient à tour de rôle. Un d'entre eux remplissait les fonctions de *visiteur* ; il était chargé d'examiner les

(1) BRIÈLE, t. I, p. 112, délib. du 26 oct. 1655.
(2) BRIÈLE, t. I, p. 156, délib. du 7 juillet 1662.

malades qui entraient à l'hôpital et de les diriger sur la salle affectée à leur maladie : un autre était attaché à la salle des opérations ; sept autres aux salles des blessés ; enfin les trois derniers s'occupaient l'un de la salle d'infirmerie, le second de la salle Jaune et le troisième de la salle du Légat (1).

Les lits dans les salles étaient classés par *rangs* ; chaque interne était chargé d'un ou plusieurs rangs et avait sous sa direction un certain nombre d'externes.

La journée de travail commençait de bonne heure pour les compagnons chirurgiens : à cinq heures en été, à six heures en hiver, ils se levaient : une demi-heure après, suivis de leurs externes, ils se rendaient dans les salles et faisaient les pansements du matin : tout devait être terminé à huit heures pour la visite du médecin.

A onze heures, ils se rassemblaient pour le dîner : les externes mangeaient au dehors : cinq d'entre ces derniers dînaient aux frais de l'administration, « sçavoir ceux qui sont aux amputations, aux vérolez et aux accouchées et celui qui lit au réfectoire » (2).

A une heure la corvée recommençait : c'étaient les saignées ; d'après ce que nous savons de la manie phlébotomique de nos docteurs, il est aisé de comprendre que ce n'était pas une mince opération.

On faisait quelquefois à l'Hôtel-Dieu plus de quatre cents saignées par jour (3).

Vers deux heures et demie, on renouvelait tous les pansements. Cette besogne achevée, après avoir relevé avec soin la liste des malades présents, on arrivait insensiblement à six heures, l'heure du souper.

La journée ne se terminait pas sans une nouvelle contre-visite et à neuf heures, au plus tard, chacun devait être retiré chez soi.

Inutile d'ajouter que cet emploi du temps était parsemé de multiples exercices religieux : prières en commun, messes, catéchisme, etc., auxquels les compagnons cherchaient ordinairement à se soustraire avec plus ou moins de succès.

Le service de garde durait une semaine entière : il était pris par deux compagnons ; dans la journée, ceux-ci étaient absorbés par les

(1) Ces deux dernières salles étaient des salles de femmes ; v. plus loin.
(2) Brièle, t. I, p. 217, délib. du 11 décembre 1680.
(3) Brièle, t. I, p. 155, 14 juin 1662.

malades du dehors qui venaient se faire panser à l'hôpital ; la nuit, ils couchaient dans une petite chambre voisine de la salle St-Thomas, toujours prêts à répondre au premier appel.

A l'heure de la visite médicale, deux compagnons, désignés dans l'argot de l'Hôtel-Dieu, sous le nom de *topiques*, se rendaient au-devant du médecin pour l'accompagner durant sa visite et écrire ses ordonnances.

Il était sévèrement interdit aux compagnons internes d'opérer sans une autorisation formelle du maître chirurgien (1). Ils n'avaient même pas le droit de pratiquer les saignées un peu difficiles, comme celles de la jugulaire, de la salvatelle, etc. Il fallut une épidemie violente, comme celle de 1665, pour qu'on les autorisât à ouvrir les abcès et les bubons des pestiférés (2).

Le maître chirurgien devait faire des cours aux compagnons et veiller à leur instruction : le sieur Petit, qui, comme nous l'avons dit, fut maître de 1650 à 1700, semble avoir souvent négligé cette partie de ses devoirs. Le Bureau autorisait assez facilement les dissections ou plutôt les ouvertures de cadavres, mais avec un certain nombre de restrictions.

Quoi qu'il en soit, les compagnons sortaient de l'Hôtel-Dieu avec des connaissances pratiques étendues. Ambroise Paré, qui y avait été compagnon de 1530 à 1536, garda un excellent souvenir de son sejour dans cet hôpital et fit l'éloge de l'instruction qu'on y recevait (3).

Ainsi que nous venons de le voir, l'existence des compagnons chirurgiens n'était pas des plus gaies : ils etaient tous les jours, sans trêve ni merci, rivés en quelque sorte à leur tâche : ils n'avaient pour ainsi dire aucun moment à eux et c'était à peine si entre deux corvées, ils pouvaient s'échapper quelques instants de l'hôpital. Si, pour un cas de force majeure, ils étaient obligés de s'absenter pour quelques jours, il leur fallait faire de nombreuses démarches pour obtenir la permission de quitter momentanément leur service.

Cette existence véritablement monacale, auprès de laquelle les rigueurs de nos modernes règlements ne sont rien, pesait singulièrement aux pauvres compagnons. A plusieurs reprises, ils essayèrent

(1) Brièle, t. I, p. 91, 22 mars 1652.
(2) Brièle, t. I, 179, 4 sept. 1665.
(3) Nicaise, *Chirurgie d'Ambroise Paré*. Paris, Alcan, 1895, introduction.

d'obtenir une atténuation à la sévérité de la règle. Un jour même, le 28 juin 1690, ils se rendirent en bande à la séance que tenait le Bureau « pour faire leur remontrance, afin d'estre dispensez de rentrer à neuf heures du soir, particulièrement dans cette saison de l'été, sous pretexte qu'ils avoient besoin de prendre le bon air pour dissiper le mauvais qu'ils respirent au pansement des malades, et aussy qu'ils n'avoient que le soir pour faire leurs affaires ». Les membres du Bureau n'admirent aucune de ces raisons, mais les reprimandèrent et leur firent défense « de venir en trouppe, ny en particulier au Bureau pour réclamer contre les ordres communs ou particuliers qui leur seront donnez par Messieurs, qu'il falloit qu'ils y fussent soumis à peine d'estre congediez » (1). Comme on le voit, à cette époque, l'administration ne plaisantait guère.

Le reste du personnel était soumis à ce régime sévère ; aussi les résultats de cette claustration étaient-ils déplorables et contraires à ceux que l'on en attendait. Sans insister davantage, nous nous bornerons à citer un fragment de la délibération du 6 septembre 1662, au cours de laquelle, ces « Messieurs » décidèrent de faire coucher dans un local spécial « les filles malades, de l'âge de douze ans et au-dessus, qui viendront de l'Hospital general ou d'ailleurs, quand on aura crainte que pour leur beauté ou autrement, on les vienne debaucher, et pour cet effet, ladite salle sera tenue ouverte le moins qu'on pourra » (2).

A côté des chirurgiens, nous devons ranger les opérateurs de la taille. Ceux-ci prétendaient garder le secret de leurs procedés opératoires et interdire l'accès de la salle où ils pratiquaient leur art. Certains poussaient même cette prétention jusqu'à ses dernières limites ; c'est ainsi que le 5 octobre 1669, Collot, le célèbre lithotomiste, interrompit une de ses opérations pour administrer un soufflet à Me Tillois, apothicaire, qui s'était introduit dans la salle des taillés (3). Le Bureau jugea que l'on ne pouvait admettre de semblables pratiques et reprimanda sévèrement le trop irascible Collot.

Jusqu'en 1657, les sœurs furent chargées du service de la pharmacie. A cette époque, les membres du Bureau, informés de leur

(1) Brièle, t. I, p. 238.
(2) Brièle, t. I, p. 157
(3) Brièle, t. I, p. 184.

ignorance et de leur inaptitude à de pareilles fonctions, nommèrent un maître apothicaire assisté de quatre garçons (1). Ces derniers étaient très occupés : ils avaient quelquefois plus de deux cents médecines ou potions à préparer ; deux d'entre eux étaient employés à confectionner les innombrables tisanes que prescrivaient alors les médecins (2).

Le service des accouchements était mis sous la direction d'une maîtresse sage-femme, assistée de six ou sept apprenties. Il était placé dans des conditions hygiéniques déplorables, et la fièvre puerpérale y faisait de terribles ravages (3).

L'austérité des membres du Bureau s'inquiéta souvent des mœurs des apprenties sages-femmes qui, semble-t-il, n'étaient pas irréprochables : c'est ainsi que nous lisons dans la délibération du 3 mars 1691, le passage suivant : « La Compagnie a arresté qu'on avertira les apprentisses sages-femmes à l'Hostel-Dieu de garder dans leurs habillemens et coefures une modestie convenable à la maison, avec ordre à la maîtresse sage-femme d'y tenir la main » (4).

Pour achever de décrire le personnel de l'Hôtel-Dieu, mentionnons les domestiques, dont le nombre varia constamment suivant les besoins du moment.

L'Hôtel-Dieu était ouvert aux malades, quelles que fussent leurs croyances religieuses. Ce fait est confirmé par maintes délibérations du Bureau ; dans la séance du 21 avril 1655, il est formellement établi que cet hôpital était « commun de tous les pauvres mallades de toutes sortes de religions et creances » (5). Bien plus, le même jour, on décida, afin d'éviter tout inconvénient, d'affecter une salle spéciale aux malades appartenant à la religion réformée.

« Tous les malades, dit Sauval à ce sujet, sont reçus sans distinction de religion ou de pays, sauf les vénériens, les teigneux, les fols et insensés qui ont des maisons spéciales » (6).

Les femmes enceintes y étaient admises un mois avant terme.

(1) BRIÈLE, t. I, p. 123, 28 avril 1657.
(2) BRIÈLE, t. I, p. 155, 14 juin 1662.
(3) V. pour plus de détails sur ce service, HENRIETTE CARRIER, *Origines de la Maternité*, p. 1 et suiv.
(4) BRIÈLE, t. I, p. 240.
(5) BRIÈLE, t. I, p. 101.
(6) T. I, p. 523.

En 1659, on les y reçut même lorsqu'elles étaient syphilitiques (1).

Les malades étaient fort nombreux à l'Hôtel-Dieu ; il y en avait souvent entre 1.000 et 1,500. Comme cet hôpital était le plus renommé de la ville et que l'on y entrait plus facilement que dans tout autre, à certains moments, en temps d'épidémie par exemple, le nombre de malades en traitement y atteignait des chiffres énormes ; en 1652 notamment, il y en eut jusqu'à 2.400.

Il y avait 13 salles de malades à l'époque dont nous nous occupons.

Lorsque l'on entrait dans l'hôpital, après avoir traversé la cour, sur la gauche de laquelle était la chapelle, on arrivait à la salle St-Thomas, perpendiculaire à la Seine ; elle était occupée par des hommes: c'était une salle de médecine, comme nous dirions aujourd'hui. Sur cette salle et perpendiculairement à elle s'en ouvraient trois autres à gauche en partant de l'entrée, la salle Saint-Denis: assez petite, réservée aux mêmes malades que la salle Saint-Thomas: la seconde porte à main gauche était celle de la salle Saint-Côme (2), longeant la Seine et s'étendant jusqu'au pont au Double ; c'était une salle de chirurgie réservée aux blessés : on y soignait entre autres les soldats. Sur le côté droit en entrant de la salle Saint-Thomas s'ouvrait la salle Saint-Jean, située sur le bord de l'eau en allant vers le petit pont (3) ; c'était encore une salle de médecine. Au bout de celle-ci était la salle Saint-Augustin ou salle Jaune, réservée aux femmes (4); à côté d'elle

(1) Ce fait est intéressant à noter à cause d'une opinion médicale répandue alors depuis longtemps. On croyait que le traitement antisyphilitique, appliqué à la mère pendant la grossesse, était préjudiciable à l'enfant. L'Hôpital général se trouvant, en 1659, encombré de malades de ce genre, voulut les renvoyer au Bureau général des pauvres, qui était ordinairement chargé du traitement de ces sortes de maladies. Celui-ci refusa en arguant de l'opinion courante du danger du traitement chez les femmes enceintes. La Faculté fut appelée à juger ce différend et décida qu'il n'y avait aucun inconvénient à traiter les femmes grosses syphilitiques : ce fut, sans aucun doute, à la suite de cette décision, que l'Hôtel-Dieu les accepta plus facilement. ALBERT PIGNOT. Thèse Paris, 1885. *Hôpital du Midi*, p. 77 et suiv.

(2) La salle St-Côme s'appela par la suite salle des Soldats et son nom primitif fut donné à la salle du St-Rosaire qui était construite sur le pont au Double.

(3) La salle St-Jean, et l'extrémité de la salle St-Thomas était séparées du petit Bras par une terrasse que l'architecte Vellefaux avait construite sur le quai voûté, qui lui avait permis de gagner du terrain sur la rivière. C'est à cette terrasse qu'aboutissait le pont St-Charles.

(4) La salle Jaune, construite par Louis IX, était terminée, sur la rue du Marché-Palu, par deux petites chapelles, que Louis XI fit orner de deux portails donnant sur la rue.

et allant jusqu'à la rue du Marché-Palu, était la salle Sainte-Marthe ou grande salle du Légat : elle était également réservée aux femmes; elle tenait son nom de son fondateur Antoine du Prat, chancelier de France, puis légat du pape et cardinal ; ses deux ouvertures sur la rue du Marché-Palu présentaient la forme d'un portail de style gothique et orné de quatre statues : celles de saint Jean-Baptiste, de saint Jean, de François Ier et du fondateur de la salle.

Sur le pont au Double et s'ouvrant dans la salle Saint-Côme, était la salle du Saint-Rosaire, consacrée également aux maladies chirurgicales. De cette salle on passait dans la salle Saint-Charles, bâtie sur la rive gauche (1).

Il y avait encore cinq autres salles situées, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage.

La salle Saint-Lazare pour les varioleux, hommes.

La salle Saint-Geneviève pour les varioleux, femmes.

La salle des Saints-Martyrs où l'on taillait les malades atteints de la pierre.

La salle des Innocens et celle de la Nativité, qui étaient peut être réservées aux accouchements (2).

La grandeur de ces salles était fort variable ; les unes étaient immenses, comme la salle Saint-Jean : d'autres, au contraire, étaient toutes petites et ne contenaient que quelques lits : ceux-ci, qui étaient fort larges, étaient disposés de la même façon qu'aujourd'hui, la tête au mur et les pieds vers le milieu de la salle ; dans l'allée du milieu se trouvaient des tables et des armoires.

Nous avons vu que l'affluence était souvent considérable à l'Hôtel-Dieu, et pour y faire face, on n'avait pas imaginé les brancards qui créent aujourd'hui un encombrement si grand dans nos salles d'hôpital ; aussi était-on réduit à mettre plusieurs malades dans le même lit. Mais il ne faut pas croire que ce fût un principe ; c'était une nécessité, que chacun déplorait, on chercha donc à agrandir l'hôpital de toutes les façons possibles, c'est pourquoi l'on construisit les bâtiments de la rive gauche.

(1) Voir plus haut.

(2) SAUVAL, I, p. 521, et *Pièces et documents* [illegible] *cit.*). L'office des accouchées était jusqu'en 1613 dans les salles de Saint-Jean et Saint-Augustin ; après un certain nombre de déplacements il fut installé sur la rive gauche, dans la salle Saint-Joseph. HENRIETTE CARRIER, *Loc. cit.*, p. 27 et suiv.)

Sauval, qui écrivait au milieu du XVIIe siècle, nous dit à ce propos : « On voudrait que les malades ne fussent pas tant ensemble dans le même lit, à cause de l'incommodité, n'y ayant rien de si important, que de se voir couché avec une personne à l'agonie et qui se meurt » (1).

Suivant le témoignage du même auteur, les salles et l'hôpital en général étaient tenus fort proprement ; toutefois, les idées de propreté, à cette époque, étaient si éloignées des nôtres, qu'il ne faudrait pas se faire de grandes illusions à ce sujet.

Lorsqu'un malade se présentait pour entrer à l'Hôtel-Dieu, il trouvait à la porte une ancienne religieuse escortée de deux garçons remplissant l'office de portiers. Cette religieuse avait la mission de faire visiter les malades entrants par le compagnon chirurgien *visiteur* « qui est commis et depputé pour faire la dicte visitte, et sonner deux coups d'une cloche, pour le faire venir, sy d'aventure il n'est à ladicte porte ». Le malade, « ayant este visité et trouvé de la qualité requise pour entrer au dict Hostel-Dieu », est mené par la religieuse dans un petit bureau ou « contouer » où se tiennent deux chapelains « qui sont en sepmaine l'un pour escrire le nom et surnom desditz mallades sur ung registre qu'ilz ont pour ce faire, et ce font ung petit roulleau de pappier dedans lequel est le nom et surnom desditz mallades, et luy attachent au bras avec un morceau de ficelle et après le renvoient au confessionnaire (2) pour se mettre devant l'auttre chappelain qui les entend à confession s'ilz sont catholicques et s'il n'est catholicque, il sonne une clochette pour appeler la fille ou religieuse qui est de sepmaine, pour conduire le mallade aux lictz et endroictz destinez selon la quallité de sa maladie » (3).

Essayons maintenant de nous représenter la visite médicale du matin. Le chef n'est pas encore arrivé, il ne saurait plus cependant tarder, car huit heures vont sonner. Les philiâtres et bacheliers en médecine, qui désirent suivre la visite, sont déjà là depuis quelques instants et attendent tranquillement soit sous la porte d'entrée, soit dans la salle Saint-Thomas. Les *topiques*, leur cahier sous le bras,

(1) T. I, p. 523.

(2) Confessionnal.

(3) BRIELE, t. I, p. 61 et 63, année 1620 ; nous avons respecté l'orthographe ultra-fantaisiste du greffier du Bureau de l'Hôtel-Dieu.

sont également arrivés : ce ne sont pas les seuls chirurgiens présents : en effet, tous les compagnons internes ou externes, qui ont fini leurs pansements du matin, aspirent également à recueillir les sages préceptes et les saines doctrines, que va débiter, durant sa visite, le représentant de la Faculté. Quant aux apothicaires, on ne les voit guère ; ils passent leur temps dans l'apothicairerie à confectionner sans relâche tisanes et potions.

Les groupes se forment par profession, car l'on se fréquente peu entre médecins et chirurgiens ; les relations sont froides ; souvent même on est en état d'hostilité violente. Mais avec le temps les haines iront en s'effaçant ; saint Luc se montrera plus aimable envers saint Côme et saint Damien et bacheliers et compagnons chirurgiens, vanité professionnelle à part, deviendront bons camarades ; c'est à l'hôpital que s'opèrera ce rapprochement. S'il y a là par hasard un apothicaire, personne ne lui cause ; chacun des deux partis le regarde avec dédain ; ce sont des gens qu'on ne fréquente pas, publiquement du moins.

Mais le chef est signalé par un des portiers qui vient de l'apercevoir chevauchant gravement par la rue Neuve-Notre-Dame ; tout le monde se précipite. Le docteur descend de sa mule ; il se rend immédiatement au *contouer* pour voir le nombre des entrants sur le registre tenu par le chapelain de semaine ; puis le cortège se met en route vers les salles qui constituent le service du médecin. Celui-ci marche en tête, escorté par les philiâtres et les bacheliers et suivi par les compagnons chirurgiens.

Dans les salles que l'on traverse, on achève activement de mettre tout en ordre ; les appareils de pansements sont rangées soigneusement dans les *chirurgies*, les novices, gourmandées par les chef-taines, circulent dans tous les sens ; car l'heure de la visite est un moment solennel ; certains docteurs sont très sévères et très redoutés ; d'autre part, il arrive que des étrangers, médecins ou non, suivent la visite ; enfin il n'est pas rare de voir paraître, à cette heure, quelques-uns de ces Messieurs du Bureau.

Nous voici arrivés au but : le cortège circule lentement entre les rangées de lits où sont empilés les patients ; devant chaque malade qu'on lui désigne le chef s'arrête, interroge, s'enquiert de différents détails auprès du compagnon interne, auquel appartient le lit et au-

près de la cheftaine de la salle. Il examine le sujet, tâte le pouls, se fait montrer les urines, qu'il va regarder à la lumière. Notre docteur fait part de ses observations aux bacheliers qui l'entourent, et ne manque pas de leur faire une petite argumentation soignée sur le malade examiné : ordinairement, c'est en latin qu'il parle ainsi aux siens ; quelquefois il est bonhomme, il consent à user du langage vulgaire en faveur des autres assistants.

Après avoir bien discouru, le moment est venu de prendre une décision. Le chef se retourne vers le *topique*, qui, le cahier à la main, se prépare à écrire. Il commence par prescrire une saignée ; c'est toujours cela de fait : tout le monde y passe. Après un court instant de méditation, il dicte une ordonnance longue, très longue et très détaillée et donne quelques instructions verbales au compagnon interne et à la cheftaine.

Ces différents arrêts rendus, le représentant de la Faculté se remet gravement en route pour continuer la visite.

Décrivons rapidement les autres hôpitaux.

L'hôpital Saint-Louis, commencé sous Henri IV en 1604, avait été terminé sous Louis XIII, en 1617. « Cet hôpital, dit Sauval, passe pour le plus vaste et le plus beau, et le plus commode du monde, mais son architecture n'est pas des plus agréables ni des mieux fondées » (1).

Valsant en fut l'architecte.

Construit primitivement pour les pestiférés, il était occupé alors par les convalescents de l'Hôtel-Dieu ; n'oublions pas qu'il se trouvait en pleine campagne.

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu y faisaient le service.

L'hospice des Incurables, aujourd'hui hôpital Laennec, et dont le nom indiquait la destination, fut fondé en 1654 par le cardinal de La Rochefoucauld : il était desservi par des sœurs de la Charité, dépendait du Bureau de l'Hôtel-Dieu et était placé sous l'autorité spirituelle des abbés de Saint-Germain-des-Prés (2).

L'hôpital Saint-Anne ou de la Santé dépendait aussi de l'Hôtel-Dieu ; il fut bâti en 1651, au bout du faubourg Saint-Marcel, sur le

(1) T. I, p. 561.
(2) SAUVAL, t. I, p. 561.

chemin de Gentilly; il était complètement isolé, et recevait les malades en temps d'épidémie (1).

L'Hôpital général avait été organisé par la charité publique, sous l'instigation de M. de Bellievre, premier président au Parlement. Tout le monde donna pour cette fondation; un homme, resté inconnu, versa, par l'intermédiaire de saint Vincent de Paul, une somme 30,000 livres pour la fondation d'un hospice de vieillards (2).

Il fonctionna dès 1657, et hospitalisa dès le début 5,000 indigents ; en 1670, ce nombre atteignait 8,000.

Placé sous la direction de l'archevêque de Paris, du premier président et du procureur général du Parlement, il était administré par vingt-six directeurs, nommés à vie, et assermentés devant la Cour suprême (3).

La maison de Saint-Denis, appelée plus communément la Salpêtrière, avait été bâtie sur l'emplacement du petit Arsenal.

On y élevait des enfants au-dessous de quatre ans : passé cet âge, on les envoyait à la Pitié ou à Bicêtre.

On y gardait les femmes de tout âge, atteintes d'infirmités incurables, « comme insensées, paralytiques, épileptiques, aveugles, estropiées, caduques, en âge décrépi, écrouellées (4) », etc.

Deux cent cinquante ménages de vieillards y étaient logés et nourris.

« De plus, dans une cour séparée, en laquelle il n'entre que des personnes nécessaires au service, sont logées les filles et les femmes grosses, et les nourrices avec leurs enfans, afin qu'étant reçues dans cette retraite assurée et secrette, la crainte de la nécessité, ou d'être déshonorées, ne les porte plus dans le désespoir et dans les résolutions effroyables dont il n'y a eu que trop d'exemples dans le passé (5). »

En 1684, on construisit la maison de la Force pour les femmes publiques ; elle se divisait en quatre services : 1° le Commun pour les filles

(1) SAUVAL, t. I, p. 521.

(2) P. LACROIX. *VIe siècle. Institutions, Usages et Costumes*, Paris, Didot, 1891, p. 371. Suivant Sauval, une dame versa également 50,000 écus.

(3) SAUVAL, t. I, p. 525.

(4) SAUVAL, t. I, p. 526.

(5) *Ibidem.* Sauval ajoute qu'on cherchait à placer certaines de ces filles comme servantes, qu'on en mariait d'autres à des ouvriers ou qu'on les envoyait aux colons du Canada.

publiques ; 2° la correction pour les filles débauchées qui pouvaient être ramenées au bien ; 3° la Grande Force destinée aux personnes arrêtées par ordre du roy ; 4° la Prison pour les femmes flétries par la justice. Il y avait une infirmerie de la Force où l'on traitait les femmes syphilitiques (1).

L'hôpital de Bicêtre fut construit en 1656, sur les ruines du château qu'au début du XVe siècle Jean, évêque de Winchester (2), avait fait bâtir pendant l'occupation anglaise. Les ruines de ce château avaient longtemps servi de refuge à des maraudeurs et à des malfaiteurs de toute nature ; le vulgaire les croyait hantées par les esprits (3).

Comme aujourd'hui, Bicêtre était aux hommes ce que la Salpêtrière était aux femmes ; à côté des vieillards, des infirmes et des aliénés, on y élevait des jeunes garçons.

On y soignait de nombreux syphilitiques : en 1661 on y consomma plus de 30 livres de mercure ; en 1690 le Parlement y fit soigner les malades vénériens des deux sexes (4).

La maison de Sainte-Marthe, dite maison Scipion, est encore située rue du Fer-à-Moulin, près de l'amphithéâtre de Clamart. Elle tenait son nom de Scipion Sardini, financier de la fin du XVIe siècle, qui l'avait fait construire pour s'en faire une maison de campagne. Dès le début du XVIIe siècle on y avait enfermé des vagabonds ; quand l'Hôpital général fut organisé, on l'y rattacha et l'on y mit les femmes enceintes, mais au bout de peu de temps, on en fit une boulangerie et une boucherie pour toutes les maisons du Bureau. C'est encore aujourd'hui la boulangerie de l'Assistance publique (5).

L'hôpital de la Pitié, construit en 1612, ne comprenait que les bâti-

(1) Ces bâtiments, de la Force existent toujours, ce sont ceux appelés aujourd'hui Ambroise Paré, Olivier de Serres et Franklin ; à la Force appartenait également un bâtiment traversant la cour Montyon pour rejoindre le bâtiment Jacquard : voir *La Salpêtrière*, thèse de LOUIS BOUCHER, 1883, p. 29.

(2) Le nom de Bicêtre vient de la corruption du mot Winchester : on le voit dans les anciens textes écrit successivement Wicestre, Bicestre et Bicêtre.

(3) CL. LE PETIT, dans son *Paris ridicule*, str. CVIII et CIX, reproduit dans le *Paris ridicule et burlesque* de P. LACROIX (Delahays, 1869) parle de cette croyance populaire.

(4) Thèse d'ALBERT PIGNOT (*loc. cit.*) sur Bicêtre. Voir encore l'ouvrage de P. BRU, *Histoire de Bicêtre*, Paris, Lecrosnier, 1890, et la thèse de E. RICHARD, Paris, 1889, traitant le même sujet.

(5) SAUVAL, t. I, p. 530.

ments situés autour de la première cour de l'établissement actuel (1). Il servait à l'éducation des enfants des deux sexes; on leur y apprenait un métier. Enfin dans une partie appelée le Refuge on enfermait les filles débauchées.

L'hôpital des Enfants Trouvés (aujourd'hui l'hôpital Trousseau) ainsi que son annexe de la rue Neuve-Notre-Dame, servait, comme son nom l'indique, aux enfants abandonnés, de même que l'hôpital du Saint-Esprit.

Ainsi que nous l'avons dit, l'hôpital des Petites Maisons, situé à peu près sur l'emplacement actuel des magasins du Bon Marché et du square qui est devant, dépendait du Bureau général des pauvres. En 1664, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, il contenait : « 500 pauvres vieilles gens caducs, 120 pauvres malades de la teigne, 100 pauvres malades de la grosse vérole, et 80 pauvres et insensés ». Ce document nous apprend que, cette même année, on y dépensa 5,000 livres pour le traitement des syphilitiques (2).

La plupart des hospices et hôpitaux indépendants avaient pour but, soit d'élever des orphelins et enfants abandonnés, soit de recueillir et secourir provisoirement ou définitivement les misérables de toute nature. D'autres, comme Sainte-Pélagie (aujourd'hui prison politique), servaient à enfermer et à convertir les filles publiques (3).

(1) *L'histoire de l'hôpital de la Pitié,* de O. GUILLIER, Paris, 1882. Voici plus exactement la description de cet hôpital à l'époque qui nous occupe. En entrant par la porte qui était la même qu'aujourd'hui, on arrivait dans une première cour limitée à droite par la chapelle et à gauche par les bâtiments situés sur la rue Geoffroy-Saint-Hilaire où se trouvent les bureaux et la salle de consultation ; cette cour était fermée par un bâtiment allant du chevet de la chapelle à l'escalier de la salle de garde, son emplacement est aujourd'hui marqué par une grille. Derrière commençait une seconde cour limitée à gauche, sur la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, par des bâtiments dont les salles de garde des internes en médecine et en pharmacie ne sont que les restes; au fond par un bâtiment aujourd'hui démoli mais dont on voit encore les restes qui constituent l'escalier du service d'accouchement et quelques salles de ce service ; ce bâtiment allait rejoindre ceux de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Enfin à droite la cour était limitée par les bâtiments construits le long de la rue du Battoir, aujourd'hui rue Quatrefages. Derrière la seconde cour se trouvait un jardin de peu d'étendue. En 1666 se construisit derrière ce jardin une nouvelle maison du Refuge qui, en 1675, fut cédée à la Pitié.

(2) Thèse d'ALBERT PIGNOT, p. 79.

(3) Cet établissement, créé par Mme de Miramion et plusieurs autres dames charitables, fut racheté en 1672 par l'Hôpital général qui y installa la maison de Refuge primitive, située derrière la Pitié.

Citons seulement l'hôpital encore existant de la Charité, fondé en 1606 par les religieux de l'ordre de Saint-Jean de Dieu (1), qui y faisaient eux-mêmes le service : cet hôpital était très bien tenu ; les malades paraissent y avoir été installés plus confortablement qu'ailleurs ; on traitait surtout ceux ayant la pierre (2). Le médecin anglais Lister, qui visita Paris en 1698, nous raconte que dans des vitrines grillées on y montrait des calculs énormes extraits de la vessie des opérés (3) : en 1652, les Frères de la Charité achetèrent une autre maison, rue du Bac (4), pour y installer les convalescents (5).

Il y avait aussi des maisons de santé payantes où toutes espèces de personnes pouvaient se faire soigner ; à la fin du siècle une des plus célèbres était celle de Pincourt (Popincourt), tenue par un certain de Blégny, intrigant passablement charlatan, auteur du *Livre commode des adresses pour 1692*, cet ancêtre de notre Bottin. On y prenait pension à des prix différents, suivant le confort que l'on voulait y avoir. Le médecin logeait dans la maison même ; Mme de Blégny, qui était sage-femme, y soignait les femmes enceintes. Enfin un établissement de bains comprenant des bains chauds, des bains de vapeur, etc., était adjoint à la maison (6).

Examinons maintenant ce que pouvait voir et apprendre un bachelier, en suivant les visites du docteur qu'il avait choisi comme patron.

(1) Ces frères dont l'établissement à Paris avait été autorisé par Henri IV et qui, sous le nom de Frères de la Charité, en 1602 s'étaient établis d'abord au quai Malaquais. C'est en 1606 qu'ils firent l'acquisition du terrain où se trouve aujourd'hui la Charité, avec la vieille église St-Père (St-Pierre), démolie en 1613 et qui a donné son nom à la rue des Ss-Pères. (LABOULBÈNE. *L'hôpital de la Charité* (1609-1878). Paris, Baillière, 1878, p. 12 et suiv.)

(2) La fréquence de cette maladie était réellement remarquable à cette époque ; nous avons déjà vu qu'une salle y était consacrée à l'Hôtel-Dieu, nous en voyons d'autres à la Charité. Lister fait la même remarque, ce qui prouve qu'il ne devait pas en être de même dans son pays.

(3) LISTER. *Voyage à Paris en 1698*. Éd. de la Société des Bibliophiles, p. 206 et 207.

(4) Du côté droit, en remontant la rue du Bac, au delà de la rue de Varennes.

(5) SAUVAL, t. I, p. 560. Il y avait à la Charité, comme à l'Hôtel-Dieu, des compagnons chirurgiens : d'après des lettres patentes de 1612, ils servaient six années sans salaire, et après ce temps obtenaient leur maîtrise sans examens et sans frais. (LABOULBÈNE, *cit.* p. 16.)

(6) *Livre commode des Adresses de Paris pour 1692*, par ABRAHAM DU PRADEL (Nicolas de Blégny), annoté par ED. FOURNIER (Bibl. Elzevirienne). Paris, Daffis, 1888, t. I, p. 278 et suiv.

On a presque toujours dépeint les médecins du temps de Louis XIV, comme des gens graves, à longues barbes, circulant en robe dans les rues, montés sur une mule paisible, marchant tel un âne chargé de reliques : cette peinture traditionnelle est loin d'être conforme à la vérité. Comme tous les autres membres de la société, les medecins avaient évolué. Ils étaient, avec l'Université, entrés dans le siècle, et le portrait qu'on en fait ne peut se rapporter qu'à quelques vieux arriéres s'entêtant dans les coutumes du temps jadis. Bernier, qui faisait parti de ce nombre, déplore ce changement ; il dit que c'est depuis que les médecins ne sortent plus en robe que la médecine a déchu dans Paris (1). On ne peut souvent pas, dans la rue, distinguer les médecins des autres passants. La plupart s'habillent à la mode du jour, mais cependant, surtout lorsqu'ils sont d'un certain âge, en observant de n'employer que les couleurs foncées ; le rabat blanc et uni reste pendant longtemps la marque de la profession (2) ; mais on porte perruque à la mode, on a des rubans à ses vêtements. La mule est encore fort employée, grâce à son caractère paisible, mais déjà des jeunes la délaissent pour le cheval : Guenaut, medecin fort à la mode, ayant une des plus belles clienteles de Paris, en avait donne l'exemple (3) ; plus tard on ira en chaise ou en carrosse.

Ainsi c'était un homme pareil aux autres et non un mannequin grotesque, que le bachelier accompagnait par la ville pour visiter les malades.

Ordinairement le médecin était recu avec distinction dans les maissns où il allait, et il était rare que les malades s'offusquassent de le voir accompagné de son aide. Nous avons vu à l'hôpital comment on examinait les malades : le docteur faisait donc, en latin, part à son élève des resultats de ses observations ; mais ce n'était pas tout : alors comme aujourd'hui, surtout chez les gens aisés et instruits, il fallait que le medecin expliquât au malade ou aux membres de sa famille, le comment et le pourquoi de toutes choses ; et ca n'était pas tou-

(1) BERNIER, *Hist. Jrnn.*, p. 287 et 291. Bernier, du reste, ne regrette pas tant la robe doctorale que depuis longtemps on ne portait plus dans les rues, que les vêtements longs, la soutanelle que quelques vieux medecins revêtaient encore pour faire leurs visites.

(2) Jusqu'il y a une trentaine d'années, la cravate blanche et même l'habit n'étaient ils pas en quelque sorte obligatoires pour les médecins ?

(3) Guenaut sur son cheval en passant m'éclabousse

(BOILEAU, Sat. III.)

jours commode : c'est alors que les humeurs peccantes, les vapeurs malignes défilaient aux yeux de l'auditeur ébloui ; la théorie humorale, dont nous parlerons dans un chapitre suivant, paraît avoir laissé une trace profonde dans l'esprit du public, et bien des gens étrangers à la médecine s'expliquent encore entre eux toute espèce de maladies par la montée, la descente ou la sortie des humeurs.

Fort souvent, on appelait plusieurs médecins en consultation, lorsque le cas était grave ou le malade illustre, mais les docteurs de la Faculté n'acceptaient que lorsqu'on appelait avec eux des confrères de l'École. Toute infraction à cette règle était sévèrement punie (1) ; le coupable était expulsé pour un certain nombre d'années, quelquefois même pour toujours.

Du reste de pareils faits étaient très rares. Donc, après avoir pris rendez-vous, les divers médecins appelés en consultation se rendaient ensemble chez le malade ; lorsqu'ils avaient terminé leur examen, on les laissait seuls pour délibérer.

Conformément aux statuts de la Faculté, le plus jeune parlait le premier, et, encore plein des disputes de l'école, soutenait en quelque sorte une thèse à ses confrères, résumant ses observations, posant son diagnostic et son pronostic, discutant d'avance les objections qu'il pouvait prévoir et instituant un traitement : puis chacun, par rang d'âge, en terminant par le plus vieux, argumentait sur ce qui avait été dit, jusqu'à ce que l'on eût adopté une conclusion, et les bacheliers assistaient à cette lutte oratoire en silence, à moins d'avoir été convié, par le plus ancien des docteurs, à y prendre part. Souvent l'accord ne se faisait pas, la discussion s'aigrissait, on n'en venait aux mots violents, quelquefois même pis, disent les mauvaises langues. La consultation se terminait toujours par la composition d'une ordonnance savamment et pompeusement combinée ; le chirurgien et l'apothicaire, qui se trouvaient ordinairement chez le malade pendant la visite médicale, recevaient de vive voix les instructions des docteurs.

Il était de coutume de payer immédiatement les docteurs ayant pris part à la consultation.

On agissait aussi quelquefois de la même façon avec le médecin de

(1) On trouve de nombreux décrets de la Faculté rendus à ce sujet et inscrits dans les Commentaires ; tel est celui du 12 mai 1651, t. XIII, f. 451 R°.

la maison ; mais le plus souvent, surtout lorsque la maladie à traiter était de longue durée, on payait en bloc à la fin de l'année.

Après ses premières visites, le docteur se contentait souvent d'envoyer le bachelier, qui lui était attaché, observer l'évolution de la maladie et les effets du traitement ; c'est ainsi que celui-ci apprenait peu à peu à se trouver seul en présence du malade.

Le prix des visites variait beaucoup, comme aujourd'hui du reste, suivant la qualité du malade et celle du médecin ; c'était ordinairement un écu, quelquefois plus, souvent moins.

Bernier, dans son livre, se plaint déjà des exigences des malades et de leur manque d'exactitude dans leurs paiements ; il déplore longuement la difficulté que les médecins ont de faire fortune et les succès scandaleux des charlatans (1).

Il ne faudrait pas prendre ces plaintes au pied de la lettre, nous avons un excellent document sur cette matière dans le journal des dépenses d'Eusèbe Renaudot, fils de Théophraste et docteur de la Faculté de Paris (2). Celui-ci a marqué avec soin ses recettes et ses dépenses de 1649 à 1679.

Dans l'année 1666, par exemple, les recettes de la profession s'élevèrent à 6,762 livres ; comme de juste, les chiffres variaient beaucoup et quelquefois n'atteignaient pas la moitié du précédent. Certains clients, comme M. de Grignan en 1661, payaient 400 livres, d'autres beaucoup moins.

Eusèbe Renaudot avait, comme beaucoup de médecins, la clientèle de certains couvents, ce qui constituait ce que nous appellerions aujourd'hui des *fixes*.

Ainsi le couvent de Saint-Magloire lui rapportait 100 livres, celui de Saint-Honoré 150 livres : la Faculté lui en versait en jetons environ 100 livres par an. Évidemment ce n'était pas énorme (3), nous le

(1) BERNIER, *loc. cit.*, p. 277 et 278 et p. 310 et suiv.

(2) *Mémoires de la Société pour l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. IV, année 1877, p. 252 et suiv.

(3) On a souvent trop de tendance à exagérer la valeur de l'argent au XVIIe siècle. Bien que cette valeur ait été en diminuant jusqu'à nos jours, ce ne fut pas progressivement et sans secousse. La difficulté des communications rendait les marchés des différentes villes indépendants les uns des autres et les mettait à la merci de vicissitudes purement locales. Ainsi tandis qu'à Lyon, par exemple, l'argent était à bas prix, au même moment il pouvait être très cher à Paris ; quelques années après, la situation pouvait être renversée. Voici comme explication de ce qui précède un

voyons souvent obligé d'emprunter ; quelquefois, par contre, c'est lui qui prête ; malgré tout, on se rend compte qu'il vivait assez largement : il achète du vin de Champagne, un carrosse, etc. ; il élève et place convenablement ses douze enfants.

Pour terminer, on peut dire que la profession, sans assurer une grande fortune aux médecins, leur permettait d'acquérir assez aisément ce qu'Horace appelait *aurea mediocritas*.

passage d'une lettre de Gui Patin, à son ami Ch. Spon, daté du 13 juin 1664, dans laquelle il raconte l'histoire de son père François Patin : « L'an 1590, il (François Patin) fut pris prisonnier par les ligueurs et ne put être racheté à moins de 400 livres, qu'il fallut payer comptant, somme qui n'est pas grande aujourd'hui, mais qui l'était alors, et principalement en temps de guerre et aux champs. Feu ma grand'mère m'a dit que pour parachever cette somme, ramassée çà et là, elle engagea ses bagues de mariage et son demi-ceint d'argent chez un orfèvre de Beauvais, à gros intérêts, ce que je lui ai maintes fois ouï dire en pleurant et en détestant le malheur de ce temps-là. » *Lettres*, t. I, p. 333. Ainsi, en 1644, quatre cents livres n'étaient pas une grande somme ; il est probable que quelques années après, durant la Fronde, qui causa tant de misère, on n'en pouvait plus dire tout à fait autant.

CHAPITRE IV

L'enseignement hors la Faculté. Collège Royal. Jardin Royal. Conférences privées. Bibliothèques publiques et privées.

Origines du Collège Royal. — Querelles avec l'Université. — Les médecins professeurs au Collège Royal. — Caractère de leur enseignement. — Le Jardin Royal ; son origine. — Enseignement de la botanique. — Robin. — Jonquet. — Fagon. — Mauvillain. — Tournefort. — Création de chaires de chimie et de pharmacie, d'anatomie et de chirurgie. — Heures et lieux des cours. — Conférences scientifiques chez des particuliers. — L'apothicaire Geoffroy. — Absence de bibliothèque à la Faculté. — Les libraires médicaux. — Les bouquinistes du Pont-Neuf. — Les bibliothèques des docteurs. — La bibliothèque du Roi. — La bibliothèque de Mazarin. — Bibliothèques de couvent. — La bibliothèque de Saint-Victor.

Si la Faculté était le centre unique où les étudiants pouvaient passer des examens et prendre leurs degrés, ce n'était pas le seul endroit de Paris où il leur fût possible de perfectionner leur instruction. En effet, au Collège Royal et au Jardin Royal, de création plus récente, il était fait des cours sur les différentes branches de l'art médical.

C'est, comme on le sait, sous François Ier que prit naissance cette réunion de professeurs qui fut plus tard désignée sous le nom de Collège Royal de France. Cette institution, reconnue par le roi en 1530, était à la fois un avertissement à l'adresse de l'Université et une atteinte portée à ce qu'elle considérait comme ses privilèges exclusifs.

Elle fut d'autant plus sensible à ce coup que la nouvelle compagnie renfermait les savants les plus illustres de ce temps, de ces érudits prodigieux tels qu'en a produit le XVIe siècle. Il y avait là des hommes comme Budé, Turnèbe, Ramus, Passerat, etc. Dès les premières années, on y fit des cours de médecine. Le premier médecin dont nous trouvons le nom dans la liste chronologique des profes-

seurs est Vidius, qui enseigna de 1542 à 1547. Pendant les troubles de la fin du XVIe siècle, l'Université chercha à profiter de l'occasion pour anéantir cette institution, dont l'existence lui était si désagréable : Henri IV, en rétablissant l'autorité royale, ruina ses espérances. Elle essaya, sous la minorité de Louis XIII, de reprendre la lutte, en suscitant au Collège de France une foule de ces procès dont elle était coutumière. Le Collège Royal occupait, en effet, rue Saint-Jean-de-Latran (1), les bâtiments des anciens collèges de Cambrai et de Tréguier, dépendant de la Faculté des Arts ; on devine aisément la source abondante de contestations créée par cette fausse situation. Un arrêt du Conseil du roi en 1633, mit un terme aux chicanes imaginées par l'Université et l'obligea à laisser le Collège Royal en paix. Quoiqu'elle fût opiniâtre dans ses luttes, elle se tut ou ne manifesta que sourdement son hostilité et accorda une sorte de trêve. Elle recommença la lutte sous Louis XV : mais il était écrit que celui-ci tuerait celle-là : l'esprit moderne, représenté par le Collège Royal, devait l'emporter : la Révolution survint, la vieille Université tomba pour ne plus se relever, et le Collège de France subsiste encore.

A l'époque qui nous occupe, il y avait donc trêve entre les deux institutions rivales. Aussi les cours du Collège Royal étaient-ils très fréquentés par le monde des écoles : il est juste de dire que les professeurs, dont beaucoup appartenaient aux diverses Facultés, étaient fort souvent des gens remarquables (2). Les médecins étaient bien représentés. Voici la liste de ceux qui furent professeurs royaux, comme on disait à cette époque, avec les dates de leur entrée et de leur sortie du Collège :

C. Séguin	1630-1668
R. Moreau	1632-1656
J. Chartier	1644-1670
M. Akakia III	1644-1677
Gui Patin	1654-1672

(1) Il était déjà situé à son emplacement actuel et la rue Saint-Jean-de-Latran, qu'on appelait aussi en cet endroit, place de Cambrai, n'est autre que cette ancienne rue qui domine et longe la rue des Écoles et en est séparée par le square et l'escalier en haut duquel se trouve la statue de Claude Bernard.

(2) Gassendi y enseigna les mathématiques de 1645 à 1649.

Ph. Chartier	1657-1669
F. Boujonnier	1658-1665
Alex. Denyau	1668-1714
Paul Courtois	1670-....
J.-B. Moreau	1671-1693
Fontaine	1672-....
J.-B.-René Moreau	1681-1706
P. Legier	1688-1691
A. Enguehard	1689-1731
Germain Préaulx	1691-1716

On peut voir, par cette liste, qu'il y avait toujours simultanément plusieurs professeurs de médecine au Collège de France. Un certain nombre d'entre ces professeurs sont des gens qui eurent une grande célébrité à leur époque et dont nous aurons l'occasion de reparler à mainte reprise. L'enseignement qu'ils donnaient était naturellement de même nature que celui de la Faculté, mais leurs cours étaient d'un ordre plus élevé : on y faisait de la science pure et l'on ne travaillait point en vue des examens comme à l'Ecole.

Il y avait des chaires de médecine proprement dite, de chirurgie, d'anatomie, de botanique et de pharmacie (1).

La première tentative de création d'un Jardin royal des plantes date de 1626 : Louis XIII en confia la création à son médecin Héroard, mais ce projet ne fut mis à exécution qu'en 1634, alors que

(1) Pour tous ces détails, voir *Histoire du Collège de France*, par ALBERT LEFRANC. Paris, Hachette, 1893. Les lettres de Guy Patin nous fournissent des renseignements assez curieux sur les leçons faites au Collège Royal. Dans différentes lettres adressées à son ami Spon, Guy Patin indique le nombre d'auditeurs qu'il avait à ses cours ; ce chiffre varie entre 50 et 100. En dehors des étudiants, il y avait d'autres auditeurs. Dans une lettre à Spon, du 2 mars 1655, il raconte qu'à sa leçon d'ouverture, il y avait presque toute la Faculté, un certain nombre de conseillers à la Cour et deux ambassadeurs des Villes hanséatiques. Dans une autre lettre de décembre 1663, adressée à J. Wepfer, médecin de Schaffouse, il annonce qu'il a eu comme auditeurs dans son cours de cette année, le prince héritier de Danemark, l'ambassadeur du même pays, le légat du pape, et beaucoup de personnes appartenant à la noblesse. Le sujet était livré au choix du professeur, c'est ainsi que Guy Patin, dans une lettre adressée à Utenbergard d'Utrecht, le 21 novembre 1659, annonce qu'il traitera dans son cours de mars 1660 : *De simplicibus medicamentis purgantibus* et qu'il en dira l'histoire, la nature, les propriétés, les facultés, les doses, etc. (V. LABRIET, Th. cit., p. 77 et suiv.)

Gui de la Brosse était médecin ordinaire du roi. Celui-ci y commença l'enseignement de la botanique en 1640.

Les premiers médecins du roi avaient la surintendance du Jardin royal. A la mort de Vallot, en 1611, l'administration pure et simple du Jardin passa à Colbert, ministre, secrétaire d'Etat et contrôleur des finances; à Louvois, ministre de la guerre, et au marquis de Villacerf; le premier médecin du roi conservait toujours la direction scientifique du Jardin.

A la mort de M. de Villacerf, Fagon, qui était alors premier médecin du roi, en prit la complète direction, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1718 (1).

L'enseignement de la botanique y tenait la plus grande place: Robin fut le premier médecin de la Faculté de Paris qui y enseigna cette science; sa passion pour les plantes était célèbre à cette époque et on l'en plaisantait fort dans le monde médical : c'était un véritable herbier vivant. Il eut pour successeur Denis Jonquet; celui-ci passait également pour un botaniste illustre : il avait installé, dans un terrain lui appartenant au faubourg Saint-Jacques, un jardin botanique où il donnait, en quelque sorte, des leçons particulières aux étudiants (2).

Fagon succéda comme professeur à Jonquet. Petit, neveu de Gui de la Brosse, né au Jardin Royal en 1638; on peut dire qu'il était l'enfant de la maison.

Il donna un développement considérable à l'enseignement de la botanique. Plus tard, étant devenu directeur comme premier médecin du roi, il fit envoyer, aux frais du trésor royal, des savants dans les différentes parties du monde pour rapporter des spécimens de plantes et d'animaux; c'est ainsi que Tournefort fit son grand voyage en Asie et en rapporta de précieuses collections qui firent, du cabinet d'histoire naturelle du Jardin Royal, le plus remarquable musée de l'Europe.

(1) *Histoire de la ville de Paris*, abrégé de Félibien, t. V, p. 115.

(2) HAZON, dans sa *Notice sur les hommes célèbres de la F. M. P.* (Paris, 1878, p. 122), cite un mot amusant de Denis Jonquet :

« A la supplique des candidats pour le baccalauréat, lorsqu'on fait à chacun une interrogation pour la forme, on demanda à M. Jonquet, dont candidat, qu'est-ce que la lassitude ? Il répondit en latin : la lassitude est l'état où je me trouve actuellement, depuis le temps que j'étudie pour mériter le *principium* et l'honneur de vos suffrages. » Hazon ajoute qu'une douce gaieté s'empara des juges et des candidats à cette réponse.

En 1665, Fagon dressa le premier catalogue du Jardin sous le nom d'*Hortus regius*. Il eut pour collaborateur dans ce travail, Armand de Mauvillain (1), qui lui succéda comme professeur.

Tournefort, médecin de Montpellier en 1679, et docteur de Paris en 1696, succéda à Mauvillain, en 1683 ; son nom est resté justement célèbre, et, comme nous l'avons dit, il contribua par ses travaux, son enseignement et ses voyages, à rendre universelle la réputation du Jardin Royal. Il eut au XVIIIe siècle pour successeur Antoine Jussieu, l'aîné de cette célèbre famille de botanistes (2).

En 1671, sous l'influence de Colbert, on fonda au Jardin Royal une chaire de chimie et de pharmacie en même temps que d'autres (3) d'anatomie et de chirurgie. En 1712, Fagon y fit créer une chaire de médecine.

Les leçons de botanique ou « démonstration des simples », comme on disait alors, se donnait dans le jardin même, mais seulement ne été, les mercredis et les samedis matin. Les cours de chimie et de pharmacie se faisaient aussi l'été, dans un laboratoire situé à main gauche en entrant dans la cour.

On distribuait, après la leçon, les médicaments qu'on y avait préparés, aux malades pauvres, s'y présentant avec une ordonnance. Enfin les leçons d'anatomie et de chirurgie se faisaient dans un amphithéâtre entouré de gradins, d'où chacun pouvait bien voir la table du milieu, sur laquelle était le cadavre, qui servait de sujet à la démonstration du professeur (4).

Ces cours étaient très fréquentes, non seulement par les étudiants en médecine, les élèves chirurgiens et apothicaires, mais par des gens du monde et des étrangers de passage à Paris.

Dès la fin du siècle, des particuliers organisèrent chez eux des laboratoires, où l'on pouvait, en demandant l'autorisation, suivre les conférences que l'on y faisait.

Tel était l'apothicaire Mathieu Geoffroy, qui, jouissant d'une grande fortune, avait installé chez lui, en 1685, de vastes laboratoires,

(1) Nous aurons l'occasion de reparler de cet homme d'esprit qui eut l'honneur d'avoir Molière comme ami et comme client.

(2) CORLIEU, L'*Ancienne Faculté*, p. 136 et 137.

(3) Dionis fut longtemps titulaire de ces chaires.

(4) ISAAC DE BOURGES, *Loc. cit.*, p. 95.

où des savants de ses amis venaient faire des conférences sur toute espèce de sciences.

M. Cassini y apportait ses planisphères, dit Fontenelle dans l'éloge qu'il fit du fils de Mathieu Geoffroy, médecin célèbre et membre de l'Académie des sciences, le père Sébastien, ses machines, M. Joblot, ses pierres d'aimant, M. Du Verney y faisait des dissections ; M. Homberg et le maître de la maison, des opérations de chimie (1).

Le médecin anglais Lister, voyageant à Paris à cette époque, nous fait un grand éloge de l'organisation de ces laboratoires (2).

Comme nous l'avons dit plus haut, la bibliothèque de la Faculté de médecine, si riche, dans les siècles précédents, en précieux manuscrits, était tombée en décadence complète à la fin du XVIe siècle ; à l'époque que nous étudions, elle n'existait plus : manuscrits et livres, tout était perdu. Ce ne fut qu'en 1733, que le doyen Baron la réorganisa grâce à des legs importants ; il en fut le premier bibliothécaire, en dressa le premier catalogue et fut ainsi le fondateur de la précieuse collection que possède l'Ecole actuelle.

Les étudiants se procuraient, à leurs frais, les principaux livres dont ils avaient besoin.

Il y avait, dans le quartier de l'Université, plusieurs libraires, ayant la spécialité des livres de médecine : en 1692 (3), c'étaient, entre autres, la veuve Nion, sur le quai de Nesle, devant l'abreuvoir de Guénégaud (4), à l'image de Sainte-Monique, le sieur Laurent d'Houry, rue St-Jacques, devant la fontaine St-Séverin.

De plus, lorsque l'on ne se souciait pas d'avoir des livres neufs et que l'on désirait surtout les avoir à bon compte, on trouvait sur le Pont Neuf et sur le quai de l'Ecole de nombreux bouquinistes établis en plein vent, et dans les boîtes desquels, on pouvait quelquefois rencontrer les livres désirés (5).

Beaucoup de docteurs étaient bibliophiles et avaient de fort belles collections de livres : Gui Patin, qui était un des plus passionnés, en-

(1) *Livre commode des adresses*, t. I, note de la p. 165.

(2) LISTER. *Loc. cit.*, ch. XI.

(3) *Livre commode des adresses*, t. I, p. 154.

(4) C'est-à-dire aujourd'hui à peu près au coin du quai Conty et de la rue Guénégaud.

(5) Ed. FOURNIER. *Histoire du Pont-Neuf*, Paris, Dentu, p. 151.

tretient, dans ses lettres, ses différents amis de province, des principaux livres du jour ; il leur en expédiait des exemplaires par les voitures publiques ; ceux-ci d'ailleurs lui rendaient la pareille. Cette passion, était, du reste, générale : il n'y avait point de belle maison sans bibliothèque : les financiers enrichis, désirant en cela, comme en autre chose, être les premiers, dépensaient des sommes considérables en achats de livres et se livraient à toutes les extravagances de nos bibliomanes modernes.

Quoiqu'en général les bibliophiles, avec justes raisons, ne soient pas prêteurs, l'entrée des bibliothèques, des *études* des docteurs, n'était pas fermée à leurs élèves, qui pouvaient là trouver matière à perfectionner leur instruction.

D'autre part, il y avait déjà des bibliothèques publiques, où l'on pouvait travailler.

La bibliothèque du roi était installée rue Vivienne, en face la Bibliothèque Nationale, à peu près à la hauteur de la galerie Vivienne (1). Elle était ouverte au public le mardi et le vendredi ; et l'on pouvait s'installer pour travailler dans les salles du rez-de-chaussée. En 1685, elle possédait déjà 50.000 volumes et 15.000 manuscrits. Il y avait de nombreux livres de sciences et de médecine (2).

La bibliothèque du cardinal de Mazarin, réunie par les soins du savant Naudé, avait été ouverte au public dès 1652 : elle se trouvait dans le palais du cardinal (3). Elle était ouverte tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir ; le règlement en était très bien fait, ainsi que le catalogue : on y trouvait des tables pour travailler, avec du papier, des plumes et de l'encre. Elle était également riche en livres médicaux.

Malgré les efforts que les frondeurs du Parlement firent en 1651 pour la faire vendre, cette bibliothèque survécut et à la mort du cardinal, elle fut transportée au collège des Quatre Nations où elle cons-

(1) Voir FRANKLIN, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, Impr. impériale, 1870, t. II, p. 172. La bibliothèque royale fut située rue de la Harpe jusqu'en 1662 (voir plus loin), c'est en 1721 qu'elle fut transférée rue Richelieu, dans l'ancien palais Mazarin (FRANKLIN, *Les anc.*, p. 194), où elle se trouve encore.

(2) LISTER, *Voyage*, p. 103.

(3) Aujourd'hui Bibliothèque Nationale, portion occidentale. La bibliothèque du cardinal était située dans les bâtiments construits le long de la rue Richelieu, au-dessus des écuries, qui occupent tout le rez-de-chaussée.

titua le noyau d'origine de la bibliothèque Mazarine actuelle (1). Elle y occupa dès le début l'emplacement où elle est encore, mais ne fut plus ouverte que deux jours par semaine, les lundis et jeudis (2).

Certaines bibliothèques de couvent étaient ouvertes au public avec ou sans demande d'autorisation préalable. La plus riche était celle de l'abbaye de St-Victor, ouverte les lundis, mercredis et samedis de 7 à 11 heures du matin et le soir de 2 à 5 heures (3).

Comme on voit, il était facile aux étudiants de suppléer au manque de bibliothèque à la Faculté.

(1) FRANKLIN, *Anciennes bibliothèques de Paris*, t. III, p. 52 à 61.
(2) ISAAC DE BOURGES, *Loc. cit.*, p. 135
(3) ISAAC DE BOURGES, *Loc. cit.*, p. 98.

CHAPITRE V

La science et les discussions scientifiques.

Ce qu'il faut penser des injures et des épithètes mal sonnantes dont on est prodigue envers les médecins de la vieille Faculté. — Théorie des quatre éléments. — Se rattache à la science du Moyen âge. — Origines orientales de cette science. — Sa transmission à l'Occident. — L'ancienne cosmologie. — Les trois mondes. — Monde élémentaire. — Les quatre éléments et les quatre qualités premières de la matière. — le Cycle des qualités premières. — Le *Spiritus*. — Unité de la matière, la quintessence. — Mercure, soufre et sel. — La pierre philosophale. — Unité de cette science ancienne, son caractère secret. — L'Église y voit une intervention diabolique. — Décadence de l'astrologie et de l'alchimie sous l'influence de l'esprit de la Renaissance. — La chimie moderne et l'alchimie. — Ce qui restait de cette science au XVIIe siècle. — L'étude de l'homme ou microcosme comparée à celle du monde ou macrocosme. — Les esprits animaux et vitaux. — Les tempéraments du corps et des organes. — Les quatre humeurs, leur nature et leur description. — Les tempéraments d'après les humeurs. — L'Anatomie. — La Physiologie de Galien. — Influence des mots. — La Pathologie et la théorie humorale. — Absence d'Anatomie pathologique. — La Sémiotique. — Le Diagnostic. — Thérapeutique palliative, purgation, lavement, saignée. — Thérapeutique curative, son extravagance. — Mélange de la Faculté vis-à-vis de la Pharmacie chimique. — Superstitions médicales. — Découvertes de Harvey, d'Asélli et de Pecquet. — Bouleversement complet de la physiologie. — Résistance de Riolan et de beaucoup d'autres. — Triomphe définitif de la circulation à la Faculté. — L'Antimoine, ses origines. — Il est proscrit par la Faculté en 1566. — La querelle entre les médecins à son sujet. — Triomphe de l'antimoine en 1666. — Le Quinquina.

Nous allons maintenant essayer de donner une idée sommaire de la science médicale, telle que la concevait la Faculté de Paris, au milieu du XVIIe siècle, et nous décrirons ensuite rapidement les luttes auxquelles donnèrent lieu des découvertes et des idées nouvelles heurtant et ruinant les théories anciennes.

Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas un fragment de l'histoire de la médecine, que nous avons entrepris de traiter, mais simplement une période de l'histoire des médecins, ou mieux des étudiants de notre Faculté ; ce n'est donc qu'occasionnellement et pour faire comprendre

la cause et la nature des luttes qui les passionnèrent que nous allons être amené à parler de la science médicale de leur temps.

Tout d'abord, je dois signaler un défaut commun à un certain nombre de ceux qui ont parlé des théories et des luttes scientifiques de cette époque.

Il est de coutume, parmi eux, d'injurier, de traiter d'aliénés, de menteurs, d'hypocrites, tous les partisans des anciennes idées qui allaient être battues en brèche. Sans insister sur le caractère légèrement risible de semblables emportements, vis-à vis de gens morts depuis deux cents ans, je dirai qu'il est facile, lorsque l'on connaît l'issue de ces luttes et que l'on a assisté, comme nous, au triomphe définitif de certaines théories, de juger sévèrement ceux qui professaient des idées contraires.

Si ces pourfendeurs de l'ancienne médecine avaient vécu au XVIIe siècle, peut-être auraient-ils eu d'autres opinions, et se seraient-ils tout bonnement mis à la remorque de ces infâmes esprits rétrogrades, qu'ils ne savent comment flétrir suffisamment aujourd'hui. Enfin nous trouvons qu'il est aussi ridicule de faire un crime aux médecins de ce temps d'être plus voisins que nous du Moyen âge, et par conséquent d'être plus empreints de ses idées, que de reprocher au reste de leurs contemporains d'avoir ignoré la vapeur et l'électricité et d'avoir porté des chapeaux à plumes, des perruques, des pourpoints et des haut-de-chausses, au lieu de chapeaux haute forme, de redingotes et de pantalons.

Aussi, n'enfourcherons-nous point notre cheval de bataille comme ces fougueux champions ; ce sera paisiblement que nous continuerons notre route, en narrant les disputes de ces savants docteurs, qui étaient pour la plupart de fort honnêtes gens, recherchant tous, mais par des moyens différents, la vérité, et ayant tous en vue le bien des malades.

Les idées médicales du XVIIe siècle et des siècles précédents reposaient sur la théorie des quatre éléments, théorie simpliste, qui résumait la chimie et qui régissait toutes les sciences.

Cette théorie, puérile en apparence, a besoin d'être expliquée : pour la comprendre, il faut connaître ses origines et savoir à quel système, à quelle conception du monde, elle se rattache.

Elle faisait partie intégrante du système philosophique qu'avait

adopté le Moyen âge durant sa belle époque, au XIIIe siècle : pendant longtemps on a considéré le Moyen âge comme une nuit obscure s'étalant sur l'histoire de l'Europe : l'obscurité n'était que dans nos connaissances : le Moyen âge fantastique, inventé de toutes pièces par les romantiques, ne fit qu'augmenter la confusion : ce n'est que depuis peu d'années, que, grâce à la méthode historique moderne, on commence à se douter de ce que fut cette époque ; elle semble avoir eu, sous tous les points de vue, son apogée au XIIIe siècle ; le siècle de saint Louis est aussi celui de Roger Bacon, d'Arnauld de Villeneuve, de Raimond Lulle, etc., c'est aussi dans ce siècle, que le système philosophique que nous étudions reçut son complet développement.

Ce système reposait sur un ensemble d'idées et de croyances, qui tiraient leur origine de la doctrine ésotérique des anciennes religions de l'Antiquité, de l'Égypte, de la Chaldée et peut-être de l'Inde par l'intermédiaire de cette dernière.

Toutes ces doctrines à la fois scientifiques et mystiques, avaient été connues des philosophes grecs et formaient la base de leurs différents systèmes ; ils exercèrent sur elles, du reste, une influence considérable.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, toutes ces idées, toutes ces théories, en quelque sorte éparses, commencèrent à se grouper en un seul corps de doctrine, qui résuma la science du monde. Ce travail inconscient se fit à Alexandrie, qui était, on peut le dire, l'entrepôt à la fois commercial et intellectuel de l'Orient et de l'Occident. Les Grecs y apportèrent leur philosophie, les Égyptiens, ou du moins ceux qui prétendaient connaître leurs doctrines, y apportèrent leurs connaissances en chimie et leurs secrets métallurgiques : l'astrologie fut fournie par les Chaldéens, enfin les Juifs, si nombreux alors à Alexandrie et qui étaient en train de mettre par écrit les différents commentaires de leurs livres sacrés, paraissent avoir exercé une assez grande influence sur ce travail ; ils apportèrent les idées mystiques, les notions sur les esprits et leur hiérarchie que l'on retrouve dans la Kabale (1).

(1) La [illegible] gré d'expliquer ici ce que c'est que la Kabale, d'autant plus que [illegible] a fait de désigner une chose plutôt imaginaire que réelle. Après la dispersion des tribus, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les rabbins s'efforcèrent de mettre par écrit les commentaires [illegible] et [illegible] pour comprendre les livres sacrés. Différents ouvrages furent composés dans ce but. Le premier, la *Mishna*, traité de

Après la chute de la civilisation antique et la disparition de l'empire d'Occident, cette science universelle resta cantonnée dans l'empire d'Orient. Cependant toute trace de culture ne disparut pas pour cela des pays d'Occident ; en Italie notamment, grâce aux traductions latines des ouvrages grecs, il n'y eut pas oubli complet de la science ancienne : c'est ainsi, qu'au point de vue médical, on voit, au IXe siècle, l'école de Salerne suivre fidèlement les principes de Galien (1). Mais en réalité, ce furent les Arabes, qui réintroduisirent la science grecque en Occident ; en même temps qu'ils apportèrent la connaissance d'Aristote et d'Hippocrate, ils révélèrent aux savants occidentaux cette science universelle dont nous avons parlé.

Ainsi transplantée, cette science subit l'influence du christianisme et s'enrichit de quelque données de l'empirisme populaire ; d'autre part les Juifs, qui en avaient été les colporteurs, dans leur rôle d'intermédiaires entre musulmans et chrétiens, y ajoutèrent encore un peu de mysticisme en plus. Après avoir pris droit de cité dans les écoles de Barcelone, de Montpellier, de Padoue, ces théories achevèrent de se répandre en Europe.

Il est temps maintenant de passer à l'étude de ce système philosophique et d'en donner un aperçu.

L'Univers se divisait en trois parties. La première et la plus importante était le *Monde divin* ou *spirituel ;* c'était le monde des principes, le monde de Dieu et son étude rentrait dans les attributions de la métaphysique. La seconde servait d'intermédiaire entre la première et la troisième, c'était le *monde céleste*, le monde des astres : si le monde divin était le monde des principes, le monde céleste était le monde des lois. La troisième partie était le monde des faits perçus par nos sens, causés par les principes du monde divin et régis par les lois du monde céleste : ce troisième monde était celui où l'homme s'agite, le *monde élémentaire* ou *sublunaire.*

l'interprétation matérielle des textes, de l'exégèse ; le *Talmud* renferme le code général des lois civiles, extraites de l'écriture, il se divise en deux livres : le *Mishna*, qui contient le texte des lois, et le *Ghemarah*, qui est un recueil de jurisprudence ; enfin la *Kabale* renferme l'interprétation philosophico-mystique du texte sacré ; il y a là tout un système du monde qui se rapproche du panthéisme ; la *Kabale* comprend deux livres, le *Sepher Jesirah* et le *Zohar*.

(1) Voir à ce sujet l'introduction de Daremberg, qui figure en tête de l'édition de *l'École de Salerne*, donnée, par Baillière, en 1880.

Chacun de ces mondes correspondait à un nombre ; pour le monde divin qui était ternaire, c'était le nombre 3 (la Trinité) ; pour le monde céleste, qui était septénaire, c'était le nombre 7 (les 7 planètes) (1) ; enfin le nombre 4 régissait le monde sublunaire, qui, de ce fait, était quaternaire (les quatre éléments, les quatre qualités premières de la matière).

Nous voyons apparaître ici la croyance à l'influence des nombres, d'origine si ancienne et que Pythagore érigea à la hauteur d'un système ; elle n'est pas complètement disparue, et se retrouve dans certaines superstitions courantes (2).

Tel était donc l'Univers, le *Macrocosme* ; l'homme, qui était l'œuvre que Dieu avait faite à son image, était composé de la même manière ; il constituait le *Microcosme*.

Revenons au monde sublunaire, qui était le monde de la matière. Celle-ci se présentait à nos sens sous quatre aspects différents, qui étaient les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu. Il ne faut pas prendre ces termes dans leur sens propre et croire, par exemple, que la terre désigne la terre végétale, l'eau, l'eau de source, etc. Si nous voulions traduire en langage moderne, ce que les anciens voulaient exprimer par ces quatre éléments, nous dirions que l'élément terre désigne l'état solide de la matière ; l'élément eau, l'état liquide ; l'élément air, l'état gazeux ; par l'élément feu, les anciens physiciens désignaient la combustion des corps, qu'ils prenaient pour un état de la matière, tandis que ce n'est qu'une simple combinaison avec dégagement de chaleur et de lumière. De nos jours, on a trouvé un quatrième état de la matière, mais il est tout à fait erroné de faire comme certains, qui laissent supposer que les anciens l'avaient connu, en traduisant l'élément feu par la matière radiante.

La matière ne passait d'un de ces états, de ces éléments à l'autre, que sous l'influence de certaines qualités, qu'on appelait *les qualités premières* de la matière ; c'étaient le Chaud, le Froid, le Sec et l'Humide ; remarquons que certaines de ces qualités, mises en présence, se neutralisent, telle est l'action du Chaud sur le Froid, du Sec et de l'Humide ; ces qualités sont opposées les unes aux autres ; mais,

1. Ces sept planètes étaient la Terre, la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

2. Celles qui ont trait au nombre 13, par exemple.

si nous prenions deux de ces qualités, en ayant soin de ne pas les choisir opposées, comme le Froid et l'Humide, et si nous les faisons agir sur la matière, celle-ci, dans ce cas par exemple, se présentera sous la forme d'élément eau. La matière ne passe donc d'un élément à l'autre que sous l'influence de deux de ses qualités premières ; la figure suivante fera comprendra cette théorie un peu compliquée en apparence.

Nous voyons par exemple, à l'aide de ce schema, que l'élément eau

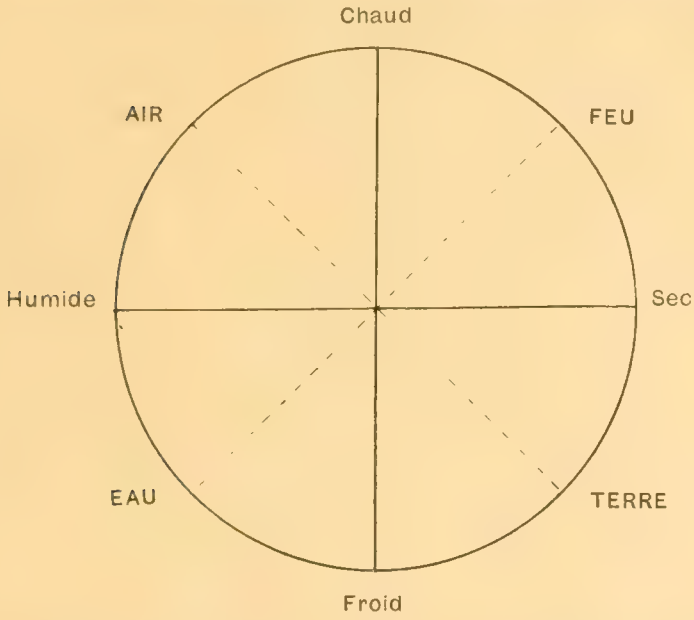

est bien produit par l'action simultanée, sur la matière, de deux qualités premières, Froid et Humide : si nous supprimions la qualité Froid et que nous la remplacions par son opposé le Chaud ; le Chaud et l'Humide agissant sur la matière primitivement à l'état d'élément eau, celui-ci passera à l'état d'élément air ; ce qui en langage moderne veut dire que le liquide soumis à la chaleur s'évapore et devient gaz. Si à l'Humide, nous substituons son opposé le Sec ; le Sec et le Chaud réunis agissant sur l'élément air le feront passer à l'état d'élément feu, et ainsi de suite.

C'est ainsi que les qualités premières, se succédant les unes aux autres, font passer la matière par ces différents états, par ces différents éléments : c'est ce que l'on appelle, *le cycle des qualités premières*.

Le même schema nous montre, en même temps, qu'entre chaque élément, il y a place pour des états intermédiaires, c'est ce qui explique l'immense variété d'aspects, sous lesquels les différents corps se présentent à nous dans la nature.

Les *qualités premières* se succèdent les unes aux autres, modifiant ainsi l'aspect de la matière, sous les causes et les raisons les plus diverses : les différents corps de la nature exercent une influence considérable les uns sur les autres et évoluent ainsi constamment : la même influence est exercée sur les corps, par les astres du monde céleste, par les différents esprits qui peuplent l'Univers, et enfin par l'esprit divin, par Dieu, source de toutes les causes et de tous les principes.

Ces différentes idées, sur les éléments et sur les qualités premières de la matière, sont très importantes et doivent être retenues, car elles constituaient encore la base de la science au XVIIe siècle.

Pour mettre en rapport les trois mondes entre eux, pour permettre aux différents principes spirituels d'agir sur la matière, il était nécessaire qu'il y eût un intermédiaire : on le crea et on le désigna sous le terme de *Spiritus*, substance vague et indéterminée, tenant le milieu entre l'esprit et la matière.

Cet élément indispensable au macrocosme existait aussi dans le microcosme où nous le retrouverons.

Avant d'étudier ce qu'était devenu ce système philosophique au XVIIe siècle, il est nécessaire de compléter ce que nous avons déjà dit sur la matière et de montrer comment, de ces théories singulières, était née l'alchimie et par suite la chimie, qui jouèrent un rôle si considérable dans les sciences médicales.

La croyance à l'unité primitive de la matière constituait la base de toutes les idées que l'on avait en chimie. Ce passage tiré des œuvres manuscrites de l'alchimiste Grosparmy, où se trouve expliquée la création, va nous éclairer sur ce point :

« Le Chaos fut divisé en trois parties : de la plus pure, Nostre Seigneur crea les anges et les archanges (1), et de la seconde, moins

(1) Monde divin.

pure, il créa les cieux, les étoiles et les planètes (1), et de la tierce partie (2), moins pure, il créa la *quintessence*, en une masse appelée la *masse confuse*, de laquelle masse fut faite la merveilleuse division par la volonté de Nostre Seigneur et fut divisée par les quatre éléments et demeura chacun élément elementé de la quintessence, et situé et assis chacun en son propre lieu » (3).

Ainsi donc la matière, sous sa forme primitive et unique, constitue la *quintessence*. Cette matière unique se présente à nous, dans l'état actuel du monde sublunaire, sous trois formes différentes : le mercure, le soufre et le sel. Ces trois principes entrent dans la composition de tous les corps, mais aucun des trois n'existe à l'état de pureté dans la nature, c'est ainsi que le vif argent ou mercure ordinaire est mélangé de soufre et de sel : il en est de même de ces deux dernières substances dans leur forme vulgaire.

Si l'on extrait du mercure ordinaire le soufre et le sel qui y sont contenus, on obtient une substance infiniment précieuse, génératrice des autres métaux, semblable à la *quintessence*, et qu'on appelait le *mercure des philosophes*.

Ces idées nous rendent compréhensible la théorie de la transmutation des métaux, qui passionna tant de gens, aussi bien dans le Moyen âge que dans les Temps modernes.

En effet, si nous prenons un métal quelconque et si, le traitant convenablement, nous le faisons revenir au type primitif, *mercure des philosophes*, nous pouvons espérer, qu'en y ajoutant ce qu'il lui faut de soufre et de sel, nous réussirons à faire évoluer ce métal, ramené au type primitif, vers le type or : la substance qui est nécessaire pour faire subir au métal cette modification n'est autre que la *pierre philosophale* ou *poudre de projection*.

Cette poudre précieuse, ayant la vertu de transformer un métal grossier et vulgaire en un autre parfait et inaltérable, qui est l'or, agira sans aucun doute de la même façon sur le corps humain, dont elle amènera les divers éléments à l'état de perfection ; aussi la *pierre philosophale* est-elle en même temps l'*élixir de longue vie*, l'*eau de*

1) Monde céleste.

2) Monde élémentaire.

3) GROSPARMY, *Œuvres*, Ms., p. 41, cité par P.-L. JACOB dans les *Curiosités des sciences occultes*, Paris, Garnier, 1885, p. 18.

Jouvence, la *panacée universelle*, conception qui fera la fortune d'innombrables générations de charlatans.

Il nous est maintenant facile d'énumérer les différentes parties de cette science : l'étude du monde divin constitue la métaphysique ; celle des astres et de leurs influences, l'astrologie ; celles des différents esprits et de leur action sur l'univers n'est autre que la magie ; l'étude des différents corps et de leurs transformations constitue l'alchimie ; celle du microcosme ou du corps humain, la médecine, etc., etc.

Toutes ces différentes parties de la science étaient cependant intimement reliées l'une à l'autre et en quelque sorte inséparables ; c'est pourquoi nous voyons les savants du XIIIe siècle, comme Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Raimond Lulle être à la fois métaphysiciens, astrologues, magiciens, alchimistes, médecins, etc. (1).

Dans l'esprit de ceux qui la pratiquaient, ces différentes parties de la science devaient rester secrètes, d'abord par tradition, puisque cette science venait des doctrines ésotériques anciennes, ensuite, par prudence, car l'Église commençait déjà à voir d'un mauvais œil ces nouveautés venues d'Orient ; enfin les alchimistes étaient tout particulièrement obligés de tenir leurs pratiques plus ou moins cachées, craignant avec juste raison les exactions et les pilleries, auxquelles ils auraient été certainement exposés de la part des différents gouvernements, s'ils avaient laissé accréditer le bruit de leurs travaux et de leur succès dans la poursuite du *Grand Œuvre* (2).

Il nous faut maintenant montrer les modifications que le temps apporta à ces doctrines scientifiques.

Tout d'abord l'Église, ne tarda pas à en réprouver la plus grande partie et à la considérer comme une œuvre diabolique ; le magie fut proscrite et ceux qui s'y livraient furent déclarés sorciers et suppôts de Satan.

On sait combien, au XVIe siècle surtout, de malheureux faibles d'esprits, fous ou hystériques succombèrent dans les flammes, grâce au zèle implacable de juges comme Bodin et Boguet.

(1) Il y eut cependant quelques exceptions. Roger Bacon semble avoir rejeté la magie, autant qu'on peut en juger par un de ses traités intitulé : *De mirabili potestate artis et naturæ et nullitate magiæ*.

(2) C'est pour la même raison que les anciens traités d'alchimie sont écrits dans un langage obscur et symbolique, qui rend leur lecture si difficile.

Bien qu'au XVIe siècle, ces sciences dites occultes eussent eu d'illustres représentants tels que Paracelse, Cardan, Agrippa, elles n'en tombèrent pas moins en défaveur; l'esprit critique, éveillé par la Renaissance et représenté par des hommes comme Rabelais (1) et Montaigne, leur porta de terribles coups.

Au XVIIe siècle, la plupart des bons esprits cessent de croire à l'astrologie; cela ne veut pas dire que cette science n'ait plus eu de partisans : bien au contraire nous voyons des médecins comme Gui de la Brosse admettre encore l'influence des astres sur les maladies : un autre médecin, Jean-Baptiste Morin, professeur de mathématique au Collège royal, célèbre par ses querelles avec Gassendi, fut l'un des plus brillants astrologues de son temps.

Les nombreux insuccès des alchimistes dans leurs recherches de la pierre philosophale avaient fait tomber leur science en discrédit : cependant elle eut encore beaucoup de fidèles jusque dans le XVIIIe et même, dit-on, dans le XIXe siècle; par contre, un grand nombre de charlatans s'en firent une ressource et exploitèrent ainsi les naïfs (2).

La chimie moderne, qui était née de ces erreurs, rejeta tous les liens qui l'unissaient à l'ancienne science; la doctrine des alchimistes fut considérée comme un fatras d'inepties et d'absurdités : mais il est advenu que, de nos jours, les chimistes, ayant poussé au plus haut point la perfection de leur science, ont eu l'idée d'en rechercher les origines : ils ont été bien surpris de voir que certaines de leurs hypothèses actuelles avaient déjà cours chez les alchimistes : comme leurs anciens, les chimistes modernes admettent, pour la plupart, l'unité primordiale de la matière; certains attribuent à l'hydrogène, le rôle autrefois dévolu au mercure; le mercure des philosophes n'est plus, mais nous pourrions bien avoir l'hydrogène des philosophes : d'autres pensent, au contraire, que les corps simples tels que nous les connaissons, ne sont que les différents aspects d'une même matière.

1 Rabelais a ridiculisé dans son troisième livre (Ch. XXV), Agrippa sous le nom de Her Trippa.

2 Voir sur ce dernier point un livre fort curieux du SIEUR LA MARTINIÈRE, médecin et opérateur ordinaire du Roy et intitulé :

« *Tableau de la table dans laquelle se voient sic les plus toutes raisons que l'on puisse apporter pour prouver connaître la réalité et la possibilité de la pierre philosophale, et d'autres raisons et expériences qui en font voir l'abus et l'impossibilité.* A Paris chez l'Auteur, rue de la Coutellerie, Au Grand Dauphin royal. » Vers 1670. Ce Lamartinière paraît avoir été lui-même quelque peu charlatan.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

le froid-humide,
et le froid-sec.

Jusqu'ici c'était fort simple et véritablement bien commode.

Mais ce qui compliquait les choses, c'était que, chez le même malade, le cerveau, par exemple, pouvait être chaud et humide, tandis que le foie était froid et sec, et la rate chaude et sèche ; on voit d'ici le désordre, et le travail nécessaire pour remettre les choses en bon ordre.

Faisant partie du monde élémentaire, le corps humain était fatalement d'ordre quaternaire ; il était voué au nombre quatre ; nous avons vu qu'il était composé des quatre éléments soumis aux quatre qualités premières de la matière ; ce n'était pas tout, il comprenait quatre humeurs différentes : le *sang*, le *phlegme* ou *pituite*, la *cholère* ou *bile*, et la *mélancholie* ou *atrabile*.

Ces humeurs ont une importance considérable : c'est sur elles que reposait tout l'ancien édifice médical. Nous allons les étudier l'une après l'autre.

Le sang était la plus noble de ces humeurs ; c'était lui, qui, comme nous l'avons dit, distillait cette matière subtile constituant les esprits : son tempérament était chaud et humide comme celui de l'air. D'une belle couleur rouge et vermeille, il avait pour fonction de nourrir principalement les parties musculaires et aidait l'esprit vital à distribuer la chaleur dans l'économie.

Le phlegme ou pituite tenait de la nature de l'eau, il était froid et humide, d'une consistance « fluxile », dit le bon Ambroise Paré, et d'une couleur blanche : il prenait naissance dans diverses glandes, notamment dans le corps pituitaire, *glans pituitam excipiens* de Vésale : le phlegme avait de multiples fonctions, il devait nourrir le cerveau, ainsi que toutes les autres parties du corps qui avaient son tempérament froid et humide : il devait modérer la trop grande ardeur du sang, et, en tant que synovie, faciliter le jeu des articulations.

La cholère ou bile était chaude et sèche, de la même nature que le feu par conséquent ; d'une consistance « tenue et subtile », d'une couleur jaune pâle et d'une saveur amère : « elle était engendrée par le cerveau et avait pour fonction d'exciter la vertu expultrice des intestins et d'attenuer le phlegme qui est en iceux » : de plus, la bile était

chargée de la nutrition des parties du corps qui participaient de son tempérament chaud et sec.

Les trois humeurs que nous venons de décrire ont leur existence certaine et évidente : je n'insiste pas pour le sang et la bile ; le phlegme représente toutes les sécrétions muqueuses, que les anciens considéraient comme étant d'une nature unique : enfin, quelles que soient les erreurs que l'on professait à leur égard, ces trois liquides existaient réellement, chacun pouvait les voir.

Comme il en fallait une quatrième, les Grecs anciens l'avaient créée de toutes pièces : c'était la mélancholie ou atrabile : cette humeur était comme la terre froide et sèche, sa consistance était épaisse et limoneuse, sa couleur noire et sa saveur acide.

Elle était engendrée par le foie et ses fonctions consistaient à exciter l'appétit, à nourrir la rate et toutes les autres parties du corps, qui lui étaient semblables en tempérament. En fait, personne ne pouvait affirmer avoir vu d'une façon certaine cette quatrième humeur : mais cependant on ne pouvait mettre son existence en doute, Galien l'avait décrite ; le maître ayant parlé, il ne restait plus qu'à s'incliner.

Il était rare de rencontrer ces différentes humeurs à l'état de pureté absolue ; elles se mélangeaient toujours un peu entre elles ; c'est ainsi que le sang, qu'on extrayait des veines par la saignée, contenait en lui-même une certaine quantité des autres humeurs ; il était facile de s'en rendre compte en le laissant reposer ; on voyait alors toutes les différentes humeurs se séparer nettement ; au fond du vase, l'atrabile formait une masse noirâtre ; immédiatement au-dessus, le phlegme constituait une couche blanchâtre ; au-dessus était le sang proprement dit, reconnaissable à sa couleur rouge ; enfin à la surface, la bile formait une écume jaunâtre.

La prédominance de l'une de ces humeurs, chez un individu, donnait à celui-ci un tempérament particulier ; de là ces expressions de *tempéraments sanguins* et de *tempéraments bilieux* qui sont restés en usage jusqu'à nos jours : l'expression de *tempérament phlegmatique* est sortie du domaine scientifique et a été remplacé par le *tempérament lymphatique*. L'atrabile étant rentrée dans le néant, dont les Grecs l'avaient fait sortir, il n'y a plus de *tempéraments mélancholiques* et *atrabilaires*.

Tels étaient les principes généraux de la science médicale au XVIIe siècle.

L'anatomie ne pouvait se contenter de ces spéculations fantaisistes : elle s'était créée lentement, grâce aux patientes dissections du XVIe et du XVIIe siècle, et avait été, pour ainsi dire, construite pièce à pièce par des hommes comme Riolan, pour n'en citer qu'un, appartenant à la Faculté de Paris.

C'était un travail lent, mais sûr, et ce qu'avaient découvert ces maîtres devait rester à jamais. Ainsi, au XVIIe siècle, on avait sur l'anatomie des idées peut-être un peu plus restreintes qu'aujourd'hui, mais cependant exactes.

Il n'en était pas de même de la physiologie, et c'est bien l'occasion de rééditer la comparaison que l'on prête à un médecin, parlant de lui-même et de ses confrères : « Nous ressemblons tout à fait aux cochers de fiacre, nous connaissons bien les rues, mais nous ignorons ce qui se passe dans les maisons (1). »

C'étaient les idées de Galien qui régnaient, en maîtresses, sur la physiologie d'alors, et nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de citer textuellement l'exposé fort clair qu'en a fait M. le professeur Folet, de la Faculté de Lille, dans son livre intitulé : *Molière et la médecine de son temps*.

« Galien croyait que, les aliments une fois digérés et transformés en chyle dans le tube digestif, ce chyle était conduit, par la veine porte, de l'intestin au foie, où il se dépouillait de ses impuretés, la vésicule du fiel en attirant les parties les plus légères, la rate, les plus

(1) *Le Sorbiriana*, cité par WITKOWSKI (*Le mal qu'on a dit des médecins*, 2 série, p. 148), nous fournit cette autre appréciation : « Les médecins sont dans la connaissance de la physique comme les Quinze-Vingts, et tout le reste du peuple est comme les aveugles provinciaux qui ne sçavent point les êtres de Paris. Les Quinze-Vingts vont à tâtons par les rues, et par une longue habitude trouvent les églises, où ils ont à faire, sans les voir, ni sans sçavoir comment elles sont faites. Les médecins en font de même dans le corps humain, dont ils sçavent les êtres par [illegible] sis quelle routine, qui les conduit heureusement là où ils veulent aller, et en [illegible] Ce point, comme WITKOWSKI ajoute [illegible] Un médecin, entendant le Régent parler de la médecine comme d'un art conjectural, en fit [illegible] Paris sont tout à coup couverts de ténèbres épaisses, n'est-il pas vrai, Monsieur, que vous pesteriez, pour vous conduire, [illegible] la ville avec son bâton, et qui ne vous égarerait [illegible] un clairvoyant qui vous mènerait tout de travers [illegible]

épaisses, et les reins, les éléments aqueux. Il se changeait ainsi en sang et prenait la couleur rouge « *de même que le moût de raisin mis en cuve se change en vin* ». Le foie était donc l'organe de la sanguinification. Du foie naissaient les veines qui conduisaient le sang veineux vers les diverses parties du corps et spécialement vers le cœur, source de la chaleur animale. Pour que ce *calorique inné*, force primitive et naturelle, ne fût pas excessif, il lui fallait un modérateur. Ce modérateur se trouvait dans le poumon, attirant sans relâche, par la respiration, un air nouveau qui rafraîchissait et tempérait incessamment le sang, lequel, du ventricule droit du cœur passait en partie dans le poumon par la *veine artérieuse* (que nous appelons aujourd'hui l'artère pulmonaire). Pour Galien, l'air pénétrait de plus par les veines pulmonaires jusque dans le cœur gauche; et, comme la cloison interventriculaire était perforée de prétendus orifices, tout le sang contenu dans le cœur était ainsi directement rafraîchi par l'air. C'est par ces mêmes orifices que le sang du ventricule droit passait presque en totalité dans le ventricule gauche où se formait, de l'exhalaison des parties les plus pures du sang, *l'esprit vital* qui était porté aux organes par les artères, avec le sang auquel il donnait, en se mélangeant à lui, une couleur plus vermeille; c'était le sang *spiritueux*. Les artères, comme les veines, conduisaient donc le sang du centre à la périphérie, les battements des artères reconnaissant pour cause une vertu pulsifique qu'elles tiraient du cœur par leurs tuniques. Une partie de l'esprit vital, porté aux organes par les artères avec le sang spiritueux, arrivait par les carotides aux ventricules du cerveau : et là, plus complètement élaboré, perfectionné, mûri, naissait *l'esprit animal*, qui formait l'élément le plus noble et le plus exquis du corps de l'homme, la propre substance de l'âme. Les esprits animaux étaient conduits du cerveau par les nerfs qui en émanent, à toutes les parties de l'organisme auxquelles ils distribuaient la sensibilité et le mouvement (1).

Voilà donc la physiologie de cette époque. Aujourd'hui que de nombreuses expériences et observations nous ont montré la vérité, ces conceptions nous paraissent absurdes; mais au XVIIe siècle, du

(1) FOLET, *Molière et la médecine de son temps*, Lille, 1896, p. 48. — RABELAIS (Livre III, Ch. IV), fait faire par Panurge, un exposé fort clair et fort complet de la physiologie de Galien.

moins dans sa première moitié, comme on ne possédait aucun des moyens de contrôle que nous avons aujourd'hui, on les trouvait admirables.

En effet, Galien, en essayant de réunir en système les idées de son temps, avait fondé une théorie fausse, mais féconde, car, de ses chocs avec les découvertes modernes, allait jaillir la physiologie actuelle.

Remarquons, dans cette théorie, l'influence des mots se substituant aux idées. C'est ainsi que nous voyons les artères battre parce qu'elles ont une vertu pulsifique, le foie aspirer le chyle parce qu'il a une vertu attractive. Molière n'a-t-il pas compris admirablement ce vice, en faisant répondre au Bachelier de la cérémonie du *Malade imaginaire*.

Demandatis mihi rationem quare
Opium facit dormire.
A cela respondeo
Quia est in eo
Virtus dormitiva
Cujus est natura
Sensus assopire.

Ne nous hâtons pas de rire, ce défaut n'est pas spécial au XVIIe siècle, il semble inséparable de l'esprit humain. La science est une chasse à l'inconnu, lente et pénible ; pendant les moments d'arrêt ou de repos, on désigne les régions restées inexplorées par un terme quelconque, par une étiquette. L'habitude venant, l'esprit se satisfait de cette étiquette : la région scientifique inexplorée n'est plus une inconnue, elle a un nom. Il se crée ainsi de tout temps des mots, qui n'étaient primitivement que de simples désignations et qui deviennent des définitions ou même de véritables entités.

Qu'est-ce, à vrai dire, que les métastases, les diathèses, les réactions nerveuses, les ictus réflexes, les idiosyncrasies, l'adjectif essentiel que l'on ajoute au nom des maladies dont la pathogénie est inconnue.

Si la forme nous paraît moins naïve, le fond ne l'est pas moins.

La pathologie tout entière découlait entièrement des théories que nous venons d'énoncer.

Le classement des maladies et les hypothèses qu'on faisait sur leurs causes, reposaient exclusivement sur le déplacement et l'alte-

ration des humeurs ainsi que sur la modification des tempéraments.

A l'état de santé, les humeurs restaient en repos et ne quittaient point les quartiers de l'organisme, qui leur avaient été assignés par la nature.

Mais si les humeurs, en trop grande abondance, ou viciées par un changement de tempérament de l'organe qui les produisait se mettaient en mouvement, elles engendraient alors la maladie, en envahissant ceux des organes qui ne leur étaient pas destinés.

C'est ainsi que le phlegmon était produit par le sang, l'érysipèle et les fièvres en général par la bile, l'œdème par la pituite et le squirrhe par l'atrabile.

Comment ces humeurs voyageaient-elles, on ne l'expliquait guère : mais elles devaient certainement le faire sans difficulté, puisque Galien l'avait dit.

Elles distillaient aussi des vapeurs le plus souvent *peccantes*, dont les unes, *âcres et mordicantes*, venaient chatouiller les organes et y produire l'inflammation, et dont les autres *putrides* et *pestilentielles* y engendraient la consomption ou la pourriture.

Fernel, médecin de Diane de Poitiers et l'un des maîtres de l'École de Paris au XVIe siècle, avait, dans son *Universa Medicina*, de nouveau réuni et groupé ces idées en corps de doctrine. On ne jurait que par lui à la Faculté ; il eut même l'honneur unique de voir ses livres enseignés et commentés de son vivant à l'École (1).

(1) L'ouvrage de Fernel étant pendant très longtemps resté le livre classique de la Faculté de Paris, il est bon d'en dire quelques mots. L'*Universa Medicina* de Fernel a eu d'innombrables éditions ; une des meilleures et des plus anciennes est celle de 1567, in-fol. Ses diverses parties ont été traduites séparément en français : La Chirurgie, par Simon de Provenchières en 1579, in-16 ; la Physiologie, par Ch. de Saint-Germain, en 1655, in-8 ; la Pathologie, par A. D. M. docteur en médecine, en 1660, in-8. Voici, d'après un exemplaire de l'éd. de 1627 que nous avons sous les yeux, les principales divisions de cet ouvrage : livre I, *De partibus corporis humani descriptione* ; livre II, *De elementis* ; livre III, *De temperamentis* ; livre IV, *De spiritibus et innato calido* ; livre V, *De animæ facultatibus* ; livre VI, *De functionibus et humoribus* ; livre VII, *De hominis procreatione atque de semine* ; sept livres sur la pathologie, dont le 1er traite : *De morbis communiqua causes* ; le 2e *De symptomatis atque signis* ; le 3e *De pulsibus et urinis* ; le 4e *De febribus* ; le 5e *De partium morbis et symptomatis* ; le 6e *De partium quæ sub diaphragmate sunt morbis* ; le 7e *De externis corporis affectibus*. Sept autres livres sur la thérapeutique : le 1er sert d'introduction, le 2e traite *De venæ sectione* ; le 3e *De purgandi ratione* ; le 4e *De summis medicamentorum generibus et facultatibus* ; le 5e *De institutione medicamentorum materia* ; le 6e *De externorum medicamentorum*

Comme on peut s'en rendre compte, Molière n'exagérait que fort peu dans les discours qu'il prêtait à ses médecins.

L'anatomie pathologique, il est inutile de le dire, n'existait pas à proprement parler.

La séméiotique était des plus restreintes : l'examen objectif du malade réduit à sa plus simple expression.

Nos docteurs étudiaient avec soin le pouls ; ils en avaient établi des classes fort nombreuses ; on examinait d'une façon tout à fait superficielle les urines, les déjections, et l'on interrogeait le malade sur le siège de ses douleurs et sur les troubles survenus dans ses fonctions.

Il était évidemment difficile de poser un diagnostic après un pareil examen : aussi cherchait-on simplement à deviner la nature de la maladie en se basant sur le premier symptôme saisi au hasard et l'on édifiait immédiatement une théorie, afin de prouver que la maladie siégeait dans tel organe et était produite par telle ou telle humeur ; inutile de dire que, très souvent, autant il y avait de médecins autour d'un malade, autant il y avait de diagnostics. *Tot capita quot sensus.*

La thérapeutique découlait naturellement de ces théories. Le but que devait se proposer le médecin était double : d'une part il fallait procéder à l'évacuation des humeurs viciées ; d'autre part, il était nécessaire de rendre à l'organe jugé malade l'équilibre de son tempérament.

Les moyens d'évacuation étaient restreints et Molière les a parfaitement résumés dans la formule célèbre :

Clystère donnare,
Postea saignare,
Ensuita purgare.

Le lavement était le remède par excellence et la seringue était devenue le symbole satyrique du médecin qui prescrivait le remède

materia, le 7 *De compositione medicamentorum*. A ce traité fait suite un autre intitulé : *De [illegible]* ; puis un autre, *De [illegible]* ; deux livres traitant *De [illegible]* ; ouvrage se termine par [illegible] de la [illegible] sur ses malades.

On voit par cette analyse [illegible] constituait une vérité [illegible] des sciences [illegible], c'était un ouvrage indispensable aux étudiants en médecine, c'est ce qui explique ses nombreuses éditions.

et de l'apothicaire qui l'administrait ; c'est aussi pour la même raison que les apothicaires et leurs élèves reçurent le nom de *carabins* qui est aujourd'hui l'apanage, dans l'argot parisien, des étudiants en médecine (1).

C'est par milliers que l'on compte dans le journal de la santé du roi, tenu successivement par Vallot, Dacquin et Fagon, les lavements que Louis XIV se fit infliger par ses premiers médecins.

Ces chiffres élevés ne constituent pas un privilège royal. Certaines dames de la cour en prenaient bien davantage et détenaient ainsi ce record d'un nouveau genre. C'est grâce à cette médication que la chaise percée prit un si grand essort au XVIIe siècle et fut même tolérée dans bien des sociétés (2).

Quittons ces propos, que qualifierait si originalement Rabelais, et pour ne pas abandonner le domaine de Monsieur Fleurant, parlons des purgatifs, de « ces bonnes médecines purgatives et corroboratives composées de casse récente et de séné levantin », dont nos docteurs composaient savamment les ordonnances pour « haster d'aller et chasser dehors les mauvaises humeurs de messieurs leurs clients. » Le roi, si nous en croyons le journal de ses médecins, ne prit pas moins de deux mille purgatifs, pendant les 59 ans qu'il fut entre leurs mains, tous savamment ordonnés, et dosés. Le séné était le purgatif préféré de la Faculté ; Gui Patin dans sa haine des apothicaires et dans la légitime méfiance qu'il avait des produits fantastiques qui sortaient de leurs boutiques, portait aux nues le séné et la casse, dont les tisanes laxatives pouvaient être préparées dans la maison du malade.

L'expression de médecine, que l'on employait et que l'on emploie encore pour désigner les purgatifs, montrent suffisamment, qu'aux yeux du public, il constituait le médicament par excellence.

La saignée était le troisième moyen d'évacuer les mauvaises humeurs ; elle était pratiquée sur une grande échelle, le plus léger malaise en était justiciable. Quand la maladie était grave, nos docteurs

1. On désignait sous le nom de carabins, dans la première moitié du XVII siècle, des cavaliers armés d'une carabine et combattant à pied et à cheval, à l'instar des dragons créés dans le siècle précédent par le maréchal de Cosse Brissac. On ne borna pas là ces comparaisons militaires ; c'est ainsi que, toujours à la même époque, on baptisa la seringue du surnom d'escopette d'Hippocrate (CH. NISARD. *De quelques parasitaismes populaires*. Paris, Maisonneuve, 1876, p. 103).

(2) COMTE DE LABORDE. *Le Palais Mazarin*, Paris, Frank, 1846. Note 337.

versaient le sang à flots. Entre autres exemples, Gui Patin nous raconte qu'un de ses amis, Mautel, atteint d'une fièvre continue, fut saigné par lui 32 fois (1) ; il n'épargna pas davantage un de ses fils, qu'il saigna 20 fois au cours d'une fièvre continue (2). La pratique de la saignée était si généralisée que l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien à l'un de ses amis* nous dit en propres termes : « Quand j'ai voulu assurer que jamais on ne m'avait ouvert la veine, les chirurgiens de France n'ont pu me croire sans auparavant me voir nud (3) ». Le Roi, qui prisait peu ce procédé thérapeutique, réussit à n'être saigné que 38 fois par ses médecins.

Il y avait des docteurs qui s'insurgeaient contre de semblables pratiques : Gui de la Brosse appelait ceux qui s'y livraient des *pédants sanguinaires* ; il refusa jusqu'à son lit de mort d'être saigné et mourut dans l'impénitence finale ; Gui Patin, phlébotomiste enragé, et qui détestait du reste Gui de la Brosse pour beaucoup de raisons, le charge d'injures et de malédictions.

La saignée en elle-même, comme moyen artificiel d'expulser les mauvaises humeurs, les toxines, comme nous disons aujourd'hui, n'était pas une absurdité, et ne devenait, somme toute, condamnable que par l'excès effroyable que l'on en faisait. Du reste, la manie phlébotomique survécut au XVIIe siècle ; elle se maintint avec plus ou moins de faveur au XVIIIe siècle et reprit une nouvelle vogue sous l'influence de Broussais et de son école.

A cette trilogie du clystère, du purgatif et de la saignée, les méde-

(1) II, p. 63.

(2) II, p. 166. On peut rapprocher de ces faits le fragment suivant des *Mémoires de Bussy Rabutin* (Paris, Marpon et Flammarion, 1882, III, p. 157). Bussy était tout le malade au camp de Lesforges en Espagne : « Le médecin du prince appelé Montreuil, dit-il, me traita et me fit saigner huit fois en trois semaines ; heureusement pour moi, il tomba malade et mourut ; sans cela de la manière dont il s'y prenait, il m'aurait tué ».

(3) *Lettre d'un Sicilien*, éd. Quantin, 1883, p. 5. Cyrano de Bergerac confirme encore ces faits dans sa lettre contre les médecins : « Pour avoir été trop saignées, nos âmes, en s'envolant, servent de volant aux palettes de leurs chirurgiens. » Plus loin il ajoute : « Les fléaux dont Dieu se sert à punir les hommes sont divisés aussi par trois : la peste, la guerre, et la faim ; le monde, la chair et le diable ; la foudre, le tonnerre et l'éclair ; la saignée, la médecine et le lavement. Enfin, trois sortes de gens sont envoyés au monde tout exprès pour martyriser l'homme pendant la vie, l'avocat tourmente la bourse, le médecin le corps, et le théologien l'âme. » Cette dernière phrase nous donne un exemple de l'irréligion de Cyrano ; voir plus loin, p. 219.

cins ajoutaient un régime spécial que devait suivre le malade et qui devait compléter l'effet des trois merveilleuses panacées : c'était l'usage des viandes blanches, l'absorption de nombreuses tisanes, de petit lait et autres boissons et aliments rafraîchissants.

Par les lavements, les purgatifs et la saignée, on prétendait, comme nous l'avons dit, évacuer les impuretés de l'organisme ; cette portion de la thérapeutique était donc simplement palliative : il fallait encore instituer un traitement curatif, qui permît de rendre à l'organe malade son tempérament tempéré. C'est ainsi que le médicament employé devait restituer l'humidité et le froid à un organe dont la maladie avait transformé le tempérament tempéré en un intempéré chaud et sec.

Les médicaments, dont la majorité était tirée du règne végétal, avaient, comme tous les corps, leurs tempéraments particuliers : ces tempéraments étaient plus ou moins prononcés. Aussi avait-on observé dans chacun d'eux, des qualités fondamentales et avait-on réparti leurs tempéraments en différents degrés (1). Si l'on en croit Fernel, la petite centaurée était sèche et chaude au deuxième degré, tandis que l'hysope, chaud et sec, au troisième degré ; le chou était chaud au premier degré, etc. Sur quelles preuves étaient basées ces différentes assertions ? Ordinairement sur aucune, quelquefois sur une simple apparence extérieure, ou sur une tradition populaire. C'est ainsi que l'on attribuait au lait la faculté de combattre la noirceur des humeurs, et au sel la faculté de guérir la démence.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les différents organes pouvaient subir d'une façon différente l'altération de leur tempérament ; il fallait donc que la préparation dont le médecin composait l'ordonnance, renfermât les différents corps nécessaires à la guérison de chacun des organes : c'est ainsi que la même potion devait contenir un produit apte à réchauffer un poumon trop froid, un autre destiné à rafraîchir le foie trop chaud, etc. C'est grâce à cette théorie, que furent imaginées ces préparations pharmaceutiques complexes dont la thériaque nous offre le plus bel exemple.

1. Les médicaments faisant partie du monde élémentaire, il était naturel qu'ils fussent soumis à ses lois, ils étaient composés de quatre éléments, et subissaient les influences des quatre qualités premières de la matière qui décidaient de leurs tempéraments.

La thériaque, employée au XVIIe siècle, *Theriaca Andromachi Senioris*, ne comprenait pas moins de 64 substances différentes, la base en était la chair de vipère (1), à laquelle on attribuait à cette époque force vertus. La thériaque était loin d'être le plus étrange des médicaments employés à cette époque : lorsque l'on feuillète les pharmacopées du temps, on reste stupéfait devant l'incohérence et la bizarrerie qui présidaient au choix des médicaments.

Je passe sous silence les innombrables extraits des plantes auxquels on attribuait, souvent à tort, les vertus les plus variées ; le plus extraordinaire était ce que l'on tirait de l'homme ou des animaux : tout était employé depuis la décoction de momie, la graisse et l'urine humaine jusqu'à l'arrière faix des femmes en couches.

On extrayait une foule de choses des animaux : parmi eux la vipère et le ver de terre tenaient la première place ; l'huile de lombrics entrait dans une foule de médicaments. Nous avons vu la vipère figurer dans la thériaque, les apothicaires en avaient toujours de vivantes dans leurs boutiques, l'on en faisait des bouillons fortifiants ; Mme de Sévigné (2), en usait et les recommandait à ses parents et amis. Il y avait des médicaments inénarrables, tels que l'emplatre de frai de grenouille, l'huile de petits chiens, excellente pour les sciatiques, l'huile d'araignée en usage dans les fièvres, l'eau de mille fleurs, qui n'est autre que de l'urine fraîche de vache, recommandée aux goutteux, l'eau de limaçons que l'on conseillait pour les maladies du poumon, le cataplasme de crottes de chiens, l'onguent de chats, etc., etc. (3).

Bon nombre de médicaments de cette époque sont encore en usage aujourd'hui, la plupart complètement modifiés ou simplifiés ; c'est ainsi que l'onguent gris, qui n'est plus composé réglementairement que de mercure et d'axonge, renfermait au XVIIe siècle une foule d'autres choses, dont l'inévitable huile de lombrics et différents sels de plomb.

Tous les médicaments étranges, dont je viens de citer les noms sont tirés soit des pharmacopées classiques, soit des ouvrages de savants dignes de confiance (4). Ceci laisse à penser quelles drogues extraor-

1. *Pharmacopée* de BRICE BAUDERON. Lyon, 1640, p. 208.

2. Lettre du 8 juillet 1683, t. VII, p. 421.

(3) Voir pour plus de détails FRANKLIN, *La pharmacie d'autrefois : les Médicaments*. Plon, 1891.

(4) Toutes ces balivernes pharmaceutiques n'étaient pas sur le point de disparaître : nous les retrouvons exposées tout au long dans un livre de la fin du XVIIe

dinaires devaient débiter à leurs dupes les charlatans qui, comme nous le verrons plus loin, étaient si nombreux à cette époque.

Bien des esprits sceptiques mettaient en doute l'efficacité de cette thérapeutique curative compliquée; aussi, confiants dans les théories anciennes, se bornaient-ils à l'évacuation des humeurs corrompues et faisaient-ils reposer leur thérapeutique sur le trépied du lavement, de la saignée et de la purgation. Gui Patin était de ceux-là ; il avait pour lui Piètre, René Moreau, Jean Riolan et tant d'autres : leur obstination dans cette thérapeutique restreinte et dans la prescription d'un régime alimentaire spécial était, somme toute, logique et scientifique, si l'on peut employer une semblable expression pour cette époque (1).

Cette méfiance vis-à-vis des remèdes curatifs de l'ancienne pharmacopée prenait une énergie plus grande, quand il s'agissait de la pharmacie chimique, nouvelle venue, qui cherchait à se substituer à l'ancienne. On s'est étonné de cette attitude de la Faculté de Paris vis-à-vis de la chimie : on en a profité pour renouveler le torrent d'injures dont on est habituellement prodigue à l'égard de Gui Patin et de ses confrères. En envisageant les faits avec un peu de calme, l'étonnement disparaît vite.

La chimie à cette époque n'avait pas encore rompu tout lien avec l'alchimie ; or aux yeux de nos méfiants docteurs, alchimiste et charlatan étaient termes synonymes : on ne peut vraiment leur donner tout à fait tort. D'autre part, la pharmacie chimique telle que la concevaient les médecins étrangers, ceux de la Faculté de Montpellier entre autres, n'était pas beaucoup moins ridicule que la pharmacie galénique dont nous avons donné quelques échantillons. On prêtait à un grand nombre de corps des vertus merveilleuses et on les pres-

siècle, intitulé : « *Histoire générale des drogues*, par le SIEUR PIERRE POMET, marchand épicier droguiste, Paris, 1694. » Ce livre est fort sérieux ; il est dédié à Fagon et porte l'approbation de la Faculté de Paris, de la Faculté de Montpellier, des gardes de la corporation des apothicaires de Paris et enfin de M. Rouvière, « apoticaire ordinaire du Roy et premier apothicaire major des Camps, Hôpitaux et Armées de Sa Majesté ».

(1) « Le plus souvent maladies n'ont besoing de medecines, mais seulement d'une bonne forme de vivre. » LISSET BENANCIO, *Des abus des apothicaires*, cité par Witkowski, *Anecdotes médicales*. Paris, Steinheil, s. d.

crivait à tort et à travers, en toutes circonstances. C'est le cas de l'antimoine, dont nous parlerons tout à l'heure (1).

Au fur et à mesure que la chimie se développera elle conquerra des adeptes en plus grand nombre, et à la fin du XVIIe siècle, elle aura conquis le droit de cité à la Faculté de Paris.

Avant de quitter la thérapeutique pour esquisser rapidement les grandes luttes scientifiques, mentionnons quelques bizarreries, ou mieux, quelques superstitions médicales en train de disparaître.

Les nombres, nous l'avons vu, ont toujours exercé une influence magique sur une grande quantité d'esprits ; il en était de même en médecine, et Molière n'exagère nullement lorsqu'il fait répondre par Tomes, un des docteurs de l'*Amour médecin*, à Lisette, qui lui annonce la mort d'un de ses malades : « Cela est impossible, Hippocrate dit que ces sortes de maladies ne se terminent qu'au quatorze ou au vingt et un ; et il n'y a que six jours qu'il est tombé malade » (2). Ou bien encore dans le *Malade imaginaire*, lorsque Argan demande à Diafoirus père, combien de grains de sel il faut mettre dans un œuf et que celui-ci lui répond : « Six, huit, dix, par les nombres pairs, comme pour les médicaments par les nombres impairs. » On rencontre de pareilles futilités dans les livres sérieux (3).

L'astrologie médicale, qui avait eu tant d'importance aux siècles

(1) PIERRE JEAN FABRE, docteur de la Faculté de Montpellier, dans un livre curieux intitulé : *l'Abrégé des secrets chymiques, où l'on voit la nature des animaux, vegetaux et minéraux entièrement découverte, avec les vertus et propriétés des principes qui composent et conservent leur estre*, Paris, 1636, dit en propres termes (livre III, p. 241) : « la cure de toutes les maladies consiste en l'Antimoine. Selon lui, ce remède est souverain contre la goutte, la gravelle, la lèpre, les fièvres intermittentes et continues ; c'est, de plus, un antidote universel. On voit qu'en fait de thérapeutique, la Faculté de Montpellier pouvait avantageusement disputer la palme de l'extravagance à celle de Paris.

(2) *Amour médecin*, acte II, scène II.

(3) On voyait encore à cette époque des superstitions étranges oser se manifester au grand jour dans l'Ecole. C'est ainsi que le jeudi 12 novembre 1643, sous la présidence de Nicolas Crespon, Michel Du Pont Blesois soutient la thèse suivante : « *An « curandis morbis amuleta ?* » Les amulettes sont-elles efficaces dans la cure des mala- « dies ? » Il répondit par l'affirmative. Guy Patin, qui une telle aberration indignait, s'efforça à plusieurs reprises et à plusieurs dates différentes, d'obtenir de la Faculté que cette thèse ne fût pas acceptée ; ce fut en vain, la Faculté après avoir pris cette demande en considération, traina les choses en longueur, et évita de se prononcer. (*Comment. des doyens*, XIII, ff. 204 r°, 206 r°, et 207 v°.)

précédents, continuait, ainsi que nous l'avons dit, à avoir des adeptes; beaucoup de médecins, et Gui Patin en particulier, n'y croyaient pas et la considéraient comme matière à charlatanisme.

Cependant son ennemi, Gui de la Brosse, si plein de sens dans ses protestations contre la saignée, n'hésite pas à attribuer une épidémie « à la conjonction de Mars et de Saturne dans la constellation du Scorpion de très venimeuse influence ». La plupart des nombreux traités, publiés au XVIIe siècle sur la peste, attribuent cette maladie à l'influence maligne de diverses constellations et conjonctions d'astres; enfin en 1699, on soutenait encore à la Faculté la thèse suivante :

An cometa morborum prænuntio ? Les comètes présagent-elles certaines maladies?

Nous venons d'exposer brièvement l'état de la science telle que la concevaient les médecins classiques. Dans le cours du XVIIe siècle, de grandes brèches furent pratiquées dans cet édifice si habilement construit.

Harvey, par sa découverte du « cours du sang », comme il disait, faite en 1613 et consacrée par son livre de 1628, y porta le premier coup. En se rapportant au résumé que nous avons donné plus haut des doctrines de Galien sur la physiologie, on concevra, sans que nous ayons besoin d'insister d'avantage, le bouleversement produit par une nouveauté.

Ce n'était pas tout, en 1622, Aselli découvrit, par un heureux hasard, les vaisseaux chylifères, les veines lactées, comme il les appelait; le coup était léger, car Aselli pensait que ces vaisseaux se rendaient au foie: ce n'était qu'une simple incursion dans le domaine des veines mésaraïques. Mais le scandale fut porté à son comble par Pecquet, qui, en 1649, découvrit le réservoir qui porte son nom et sa prolongation par le canal thoracique jusqu'à la veine sous-clavière gauche.

Le monument élevé par Galien chancela sur sa base.

Non seulement le sang circulait, les deux ventricules du cœur ne communiquaient plus ensemble : la veine pulmonaire servait de passage au sang ; la pénétration de l'air par son intermédiaire dans le système artériel, si nécessaire pour la formation des esprits animaux, était réduite à néant ; mais *horribile dictu !* le foie, la clef de

voûte de l'œuvre de Galien, était privé de ses fonctions : il n'était plus le maître de la répartition du sang dans l'organisme ; bien plus, le chyle, foulant au pied ses droits consacrés par les anciens, se rendait directement, sans avoir recours son à intermédiaire, dans la veine sous-clavière et de là ce liquide impur allait souiller par sa présence les cavités du cœur, l'organe noble par excellence, transformé ainsi en une « ignoble cuisine », *chyli cacabus, ollaque coquinaria*, pour employer l'expression indignée de Riolan. Le foie est mort, disait Bartholin, qui lui composa une épitaphe burlesque.

C'était en effet la fin de tout. *Quid de nostra fiet medicina ?* s'écria douloureusement un des docteurs de Montpellier, à qui Pecquet faisait part de sa découverte. Que va devenir notre science ? c'était la pensée de tous.

Un grand nombre de médecins se soumirent rapidement à cette inexorable fatalité et contrairement à ce que l'on dit habituellement, la circulation eut des partisans de la première heure à la Faculté de Paris ; cependant ce fut là qu'elle rencontra ses plus sérieux adversaires.

La résistance que l'on opposa à ces nouveautés est facile à comprendre : supposons en instant qu'une découverte quelconque vienne ruiner nos idées et nos théories médicales actuelles, que grâce à cette découverte la bactériologie devienne un mythe, l'étude des sérums un leurre, l'antisepsie en chirurgie, une interprétation erronée : peut-on croire qu'une pareille révolution se fasse sans luttes, que chacun, abandonnant ses idées antérieures accepte les nouvelles sans résistance ?

Il est évident que non : or la révolution produite dans la science médicale par les découvertes du début du XVIIe siècle, fut plus grande encore que ne serait celle que nous venons de supposer.

Aussi voyons-nous des hommes de science, comme Riolan, s'insurger contre ces nouveautés, chercher à réfuter, ou à interpréter les choses qu'ils ne pouvaient nier, de façon à essayer de sauver les anciennes idées, qui avaient toujours été les leurs et qui étaient mortellement menacées

Comme il est difficile de soutenir une mauvaise cause, les raisons données par Riolan sont spécieuses, ses arguments boiteux et l'on sent en lui la colère qu'excite la difficulté de la lutte.

Harvey ne répondit qu'à lui seul, montrant par là l'importance qu'il attachait à un pareil adversaire.

Gui Patin, qui ne fut jamais un homme de science, mais bien plutôt un lettré, un universitaire de l'ancienne manière et qui avait mis toute sa foi scientifique dans le savoir et l'érudition de Riolan, suivit son ami dans cette lutte : il y prit part avec l'esprit mordant et l'entêtement qui lui étaient particuliers.

Quand Riolan mourut en 1657, la même année qu'Harvey, la lutte cessa.

Les idées nouvelles furent admises malgré les résistances de Gui Patin, qui essaya de renouveler le combat dans une thèse qu'il présida en 1670.

Dès 1663, Fagon avait soutenu une thèse intitulée :

An a sanguine impulsum cor salit? dans laquelle il défendait la circulation.

Les querelles qu'occasionna l'antimoine sont d'ordre très complexe, et doivent être jugées avec plus d'impartialité et de modération qu'on ne le fait habituellement.

L'antimoine, selon la tradition, aurait été découvert au commencement du XVIe siècle par Basile Valentin, moine, philosophe, alchimiste, astrologue et quelque peu médecin. Trente ans plus tard, il fut porté aux nues par Paracelse, qui eut peut-être du génie, mais qui, à coup sûr, fut un extravagant dont les allures étaient empreintes de charlatanisme (1).

L'antimoine fut accepté de très bonne heure par la Faculté de Montpellier.

Un pareil début n'était pas fait pour exciter l'enthousiasme de la Faculté de Paris.

Il est de toute évidence que l'usage de l'antimoine occasionna de nombreux accidents, d'une part parce qu'on en faisait abus et, d'autre part, comme on peut s'en rendre compte aujourd'hui, parce qu'il était rarement obtenu pur et qu'il était souvent mélangé d'arsenic : bref, en 1566 la Faculté rendit un arrêt, enregistré par le Parlement, interdisant l'antimoine, comme substance vénéneuse, dont on ne pouvait

(1) Ceux qui doutent de l'extravagance ou du chartatanisme de Paracelse n'ont qu'à se reporter à son livre intitulé « *Archidoxorum de secretis natura mysteriis libri*, etc... », ils seront pleinement édifiés.

faire usage sans danger. On aurait pu croire que la question était close : au contraire une longue guerre allait commencer, qui ne devait durer pas moins de cent ans.

Examinons les arguments des deux partis : toutes les maladies, avons-nous dit venaient d'une surabondance d'humeurs, ces humeurs étaient ordinairement viciées et leur évacuation s'imposait.

Les partisans de la médecine classique étaient d'avis d'attendre ce qu'ils appelaient la coction des humeurs, qui devait se faire naturellement et de procéder à l'évacuation par des purgatifs ou des lavements. Les novateurs prétendaient, au contraire, qu'il fallait prendre les devants et procéder à l'évacuation anticipée par des vomitifs. Il y avait déjà là un point de doctrine divisant les esprits.

D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, une certaine méfiance vis-à-vis de la thérapeutique théorique et curative avait pris naissance dans l'esprit de beaucoup de médecins ; ils pensaient qu'il valait mieux se borner à l'évacuation par des purgatifs anodins comme le séné, plutôt que de se livrer à une thérapeutique incertaine, souvent ruineuse pour le client, et qui n'était pas sans danger. Or l'antimoine avait, comme nous l'avons dit, des origines suspectes, les apothicaires le vendaient fort cher, il produisait des effets violents, et les accidents mortels, observés, le leur faisait considérer comme un poison. D'autre part, c'était un remède d'origine chimique et, il faut le dire, à cette époque, la chimie servait de prétexte à beaucoup de charlataneries.

Toutes ces raisons réunies créèrent un parti puissant contre l'antimoine.

Pendant la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe, l'antimoine parut définitivement condamné à la Faculté de Paris. A l'étranger, et dans les autres Facultés, il continuait d'être l'objet de nombreux travaux. Il reparut en scène à Paris, en 1632, à propos d'un antidotaire que publiait la Faculté.

Désormais la lutte recommence avec beaucoup d'ardeur : elle atteint son maximum de 1650 à 1655 ; de nombreux pamphlets sont publiés de part et d'autre, tels que « *La science du plomb sacré des nuages*, de Hartier, en 1652 ; l'*Orthodoxe ou l'abus de l'Antimoine* », par Germain « l'*Antimoine justifié* » et « l'*Antimoine triomphant* », d'Eusèbe Renaudot « le *Rabat-joie de l'antimoine* » par Perreau, etc. Tous ces écrits sont ordinairement fort médiocres ; les adversaires se

bornent à s'y injurier et à s'y traiter d'empoisonneurs : leur valeur scientifique est à peu près nulle (1). Gui Patin ne prit qu'une part très peu active dans ces luttes ; mais on voit, dans les lettres, l'animosité avec laquelle il poursuit l'antimoine et ses partisans : il faut ajouter que cette animosité était accrue par le fait que l'antimoine se trouvait défendu par ceux de ses confrères qu'il ne pouvait pas souffrir, Guenaut, Esprit, Daquin, etc.

En 1658, un événement se produisit, qui devait décider du triomphe de l'antimoine. Le roi tomba malade à Calais ; on lui fit prendre de l'émétique et il guérit.

La cause était dès lors entendue : en 1665 on fit une première tentative pour faire rapporter l'arrêt de 1566.

Enfin, le 29 mars 1666, les docteurs de la Faculté, réunis au nombre de 102, se prononcèrent par 92 voix contre 10 en faveur de l'antimoine et le Parlement ratifia et donna puissance de loi à cette décision. L'usage de l'antimoine était désormais autorisé. Tout le monde dut s'incliner ; seul, François Blondel, ancien Doyen, protesta, plaida contre la Faculté et le Doyen ; il perdit son procès, refusa de payer et vit vendre ses meubles par autorité de justice.

Avant de quitter ce sujet, rappelons que c'est vers 1640 que les jésuites rapportèrent du Pérou le quinquina, que les indigènes du pays connaissaient depuis longtemps. Ce médicament fut d'abord accueilli, à cause de ses origines, avec méfiance : Gui Patin dit beaucoup de mal de ce produit rapporté par le *loyoliticum pecus*, pour employer

(1) Toutes ces disputes n'échappaient pas au public extra-médical. C'est ainsi que nous lisons, dans la *Muse historique* du 23 novembre 1655 :

> Vous sçaurez qu'en la Médecine,
> Aujourd'hui, certaine doctrine
> Travestit beaucoup de docteurs
> En autant de gladiateurs,
> Et que l'antimoine est l'Hélène,
> Qui met ces messieurs hors d'haleine.

« Carneau, le meilleur poète du temps parmi les médecins, et le meilleur médecin parmi les poètes, deux supériorités qui ne lui valent pas du talent dans les deux cas, écrivit un ouvrage où il classa toute la Faculté en deux camps : « La Stimmmachie ou le grand combat des médecins modernes touchant l'usage de l'antimoine, poème histori-comique, dédié à messieurs les médecins de la Faculté de Paris, par le sieur C. C., Paris, chez Jean Pasle, 1656. DE LABORDE. *Le palais Mazarin*, Note 266. »

son expression; cependant, dès 1658, B. Dieuxyvoie soutient affirmativement une thèse intitulée: « *An febri quartanæ peruvianus cortex* (1). » Mais le quinquina ne fut définitivement adopté qu'en 1679, lorsque le roi eut été traité d'une fièvre intermittente à l'aide de ce médicament par un empirique anglais. Talbot, qui le lui vendit fort cher comme un remède secret.

(1) « L'écorce du Pérou (le quinquina) est-elle utile dans les fièvres quartes ? »

CHAPITRE VI

§ 1 — Luttes professionnelles avec les charlatans et les médecins étrangers à la Faculté et exerçant à Paris. Théophraste Renaudot et la Chambre royale de médecine.

Les luttes professionnelles furent plus nombreuses et plus ardentes que les luttes scientifiques. — Passion du public pour les choses de la médecine. — Donneurs de conseils médicaux. — Causes de la recrudescence du charlatanisme. — Charlatans du Pont-Neuf. — L'Orviétan. — Mithridate et autres produits charlatanesques. — Carmeline. — Charlatans relevés. — Barry. — Rebouteurs et renoueurs. — Frères guérisseurs des couvents. — Prêtres empiriques. — Les capucins du Louvre. — Femmes se livrant à la médecine. — Charlatanisme des apothicaires. — Les guérisseurs des maladies vénériennes et leurs affiches. — Grand nombre des médecins étrangers à la Faculté exerçant à Paris. — Médecins des petites Facultés de province. — La Faculté de Montpellier. — Son organisation. — Les études qu'on y faisait. — Précautions prises par la Faculté de Paris contre les médecins étrangers. — Arrêts du Parlement. — Commencement de la lutte soutenue par la Faculté de Paris contre celle de Montpellier et le pouvoir royal.— La Faculté de Paris était dans son droit en défendant sa propre existence menacée. — Théophraste Renaudot, ses débuts. — Ses créations charitables. — Les consultations charitables. — Les conférences du Bureau d'adresse. — Il soutient les apothicaires contre la Faculté. — Il est sur le point d'obtenir une concession de terrain où il puisse installer son école. — Les collaborateurs de Renaudot, médecins de Montpellier, destinés à l'exportation. — Premières hostilités de la Faculté. — Sa résistance pour recevoir les fils de Renaudot. — Guerre de pamphlets. — Mort de Richelieu. — Le grand procès de 1641. — Victoire de la Faculté. — Le Grand Conseil reprend les projets de Renaudot.— Organisation de la Chambre royale. — Premiers succès de la Faculté. — Sa victoire définitive grâce à Fagon. — Le Jubilaire examen. — Résultats de ces luttes.

Dans le chapitre précédent, nous avons fait le récit des querelles dont la science était l'unique objet.

Mais à côté de la science il y a la profession, et les luttes soutenues dans l'intérêt de celle-ci furent plus nombreuses et plus ardentes encore que celles occasionnées par les discussions scientifiques.

C'est une chose bien connue qu'il est peu de professions excitant l'intérêt du public autant que la médecine.

Chaque individu tient à se faire une opinion personnelle sur cette science, chacun tient à donner un conseil, un avis, aux malades de sa connaissance. Chacun a sa recette particulière, dont il veut faire bénéficier son voisin. Cette tendance de l'esprit humain est des plus anciennes, et l'on peut dire, comme le fou d'un duc de Ferrare, qu'il n'est point de profession plus pratiquée que la médecine (1).

De tout temps, les médecins ont eu à se défendre contre les incursions du public dans leur domaine. S'il n'y avait eu que des donneurs de conseils et de recettes, il n'y aurait eu que demi-mal. Mais un grand nombre de gens ont toujours fait commerce de leurs prétendues connaissances, exploitant ainsi la naïveté et la crédulité de leurs contemporains.

Au XVIIe siècle, les charlatans furent innombrables et eurent un crédit extraordinaire auprès de toutes les classes de la société. Cette recrudescence du charlatanisme découle directement des grandes découvertes de la Renaissance, qui éblouirent l'esprit public et qui semblèrent légitimer sa tendance à croire au merveilleux.

Les travaux des alchimistes le préparèrent à admettre, sans contrôle, les remèdes les plus étonnants se présentant avec l'étiquette de cette science. Les découvertes géographiques, qui furent considérables au XVIe siècle et qui révélèrent à l'Europe des peuples étrangers jusqu'alors inconnus, accrurent encore ce goût du merveilleux, entretenu d'ailleurs par les récits souvent fantaisistes des voyageurs. Aussi en vertu de l'adage « A beau mentir qui vient de loin », tout individu vendant des drogues rapportées, d'après lui, d'Amérique, des Iles, de l'Arabie, des Indes, de la Chine, avait-il toutes les chances possibles de faire fortune quelque invraisemblables que fussent ses récits.

D'autre part, le public n'était pas sans savoir que de grandes découvertes venaient de se faire dans les sciences médicales, et suscitaient d'ardentes querelles parmi les médecins et particulièrement parmi ceux de Paris.

N'ayant plus une confiance absolue dans ceux qui légalement étaient chargés de les soigner et désireux en même temps de profiter de ces découvertes merveilleuses dont ils n'avaient qu'une vague idée, les

(1) *Les Délices de Mons. [illegible] Docteur de medecine*, Paris, 1644, p. 370.

malades s'en remettaient au premier venu qui leur promettait la santé.

La croyance aux remèdes secrets et miraculeux n'est du reste, pas morte aujourd'hui; la découverte de l'antisepsie et de ses effets merveilleux n'a-t-elle pas, de nos jours, engendré le charlatanisme chirurgical et les grands travaux des neurologistes n'ont-ils pas fait revivre dans l'esprit du public l'occultisme avec ses illusions et ses ruses grossières.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les gens de toutes classes, instruits ou ignorants, fussent, au XVIIe siècle, livrés pieds et poings liés à toutes les formes de charlatanisme.

Il y avait, comme aujourd'hui, bien des degrés parmi les charlatans, depuis ceux qui vendaient leurs drogues dans les carrefours, jusqu'à ceux qui recevaient les malades dans leurs hôtels particuliers.

La plupart étaient des aventuriers, des étrangers en fuite devant la justice de leur pays, des valets sans place, des banqueroutiers. De nos jours, les mêmes individus exploitent la naïveté des rentiers en leur proposant des placements merveilleux et en fondant des entreprises véreuses ; cette carrière, maintenant si prospère, et nous dirons même si encombrée, n'était pas encore en exploitation ; on se rejetait donc sur la médecine.

Bernier, dans son « *Histoire chronologique de la Médecine et des Médecins* », cite à leur sujet les vers suivants :

> Leurs dogmes dont par eux nos corps sont dissipés,
> Sont des *Recipe* faux et de vrais *Decipe*.
> Butinant sur chacun, c'est toute leur envie,
> De vous faire mourir pour se donner la vie.

Le Pont-Neuf était le rendez-vous général des charlatans ambulants. Leurs baraques ou les simples trétaux sur lesquels ils étaient établis, étaient ornés d'affiches proclamant les merveilleuses qualités du remède vendu. Ces illustres opérateurs faisaient distribuer par les rues des prospectus pompeux. Tous s'intitulaient médecins chimiques ou spagyriques, élèves des plus illustres médecins d'Italie.

Ils avaient soin d'italianiser leur nom, bien que la plupart fussent ou normands ou picards (1).

(1) Rabelais parle déjà du nombre de saltimbanques fournis par la ville de Chauny.

Sur le devant de l'estrade se tenait un pitre, un bouffon burlesquement paré, qui échangeait des plaisanteries grasses avec le patron, superbement vêtu, coiffé d'un feutre à plumes et portant l'épée au côté. Chez quelques-uns, plus fortunés, le simple pitre était remplacé par une troupe de comédiens.

Il y avait presque toujours un ou deux musiciens (1). Le célèbre Tabarin était le bouffon du charlatan Mondore et faisait ses boniments sur le Pont-Neuf pour faire vendre les drogues de son maître.

Dans un coin de la baraque ou de l'estrade était le mystérieux coffret où les précieuses drogues étaient rangées soigneusement; près du coffret se tenait un Marocain (2) vrai ou faux, chargé de donner par sa présence la note mystérieuse ou magique nécessaire à la vente des médicaments.

Un des plus célèbres charlatans de ce temps était Il Signor Hieronymo Ferranti d'Orvieto, qui vendait près du Pont-Neuf et probablement sur la place Dauphine une drogue fameuse, l'Orvietan, dont la base était constituée par la thériaque : elle était souveraine, disait-il, pour les plaies et brûlures et une infinité d'autres affections ; il avait réussi à obtenir, en 1641, un privilège pour la vente de ce médicament (3).

Les produits vendus par ces charlatans forains étaient les plus variés, c'était le mithridate, antidote universel, des emplâtres ou des opiats pour les coliques et le mal de mer, des huiles pour guérir la surdité ; des baumes, des potions souveraines contre la gale, la pierre, et des onguents merveilleux faits de graisse de phénix ou d'oiseau de paradis, de la terre de Bethléem, pour donner du lait aux nourrices, des eaux de Jouvence, des poudres pour blanchir les dents, pour tuer les souris et la vermine ; des anneaux enchantés pour guérir les

(1) VICTOR FOURNEL, *Les vieux Paris*. Marc Fours, 1887, p. 189 et suiv.

(2) La destruction de l'empire Songhaï et la conquête du Soudan par les troupes du Sultan du Maroc El Mansour, à la fin du XVIe siècle, avait eu pour résultat d'amener à Fez et à Maroc des savants de l'Université de Tombouctou, dont la science était légendaire dans l'Islam et de donner ainsi à l'empire marocain une vérité de renommée intellectuelle. Les Européens n'étaient pas sans avoir une connaissance vague de ces faits et comme, pour eux, les savants orientaux étaient tous des magiciens versés dans la médecine, on conçoit que la présence d'un Marocain ne pouvait que relever la valeur des drogues vendues sur le Pont-Neuf.

(3) VICTOR FOURNEL, *Loc. cit.*, p. 190 et suiv.

crampes ; des pâtes destinées à faire disparaître les cors aux pieds, etc. etc.

Certains vendaient des remèdes antiécliptiques et anticométiques, contre les maladies occasionnées par les éclipses et les comètes (1).

Et les bonnes gens égayés par les saillies du bouffon, émerveillés par les boniments du maître, hypnotisés par la vue du Marocain, achetaient tous ses produits et vidaient leurs escarcelles dans celle du charlatan.

Les arracheurs de dents étaient nombreux ; un des plus célèbres, Carmeline, qui vivait sous la Fronde et qui demeurait sur le Pont-Neuf en face le Cheval de Bronze, avait fait inscrire sur sa boutique ce vers de Vigile.

Uno avulso, non deficit alter (2).

A côté de ces parades de foire se jouait une comédie plus relevée ; de riches vendeurs de drogues parcouraient les villes, faisant leurs visites à domicile et gagnaient souvent ainsi de grosses fortunes. Un des plus célèbres fut l'opérateur Barry, grand vendeur d'antidotes, qui, d'après Victor Fournel, contrairement à l'avis d'Ed. Fournier, vécut dans la première moitié du XVIIe siècle et mourut à Rouen, entre 1660 et 1670 (3).

Dans la même catégorie, il faut ranger les renoueurs, les rhabilleurs, remetteurs ou rebouteurs, plus nombreux encore que de nos jours.

Il y en avait de haut placés, tels que les membres de la famille Bailleul (4), appartenant à la noblesse de robe ; les bourreaux cultivaient aussi cet art, malgré les protestations des chirurgiens (5).

Le clergé se livrait en grand à l'exercice illégal de la médecine. Beaucoup de couvents avaient un frère guérisseur, inventeur d'une recette particulière, dont on faisait souvent commerce au profit de la communauté.

(1) VICTOR FOURNEL. *Loc. cit.*, p. 190 et 191.

(2) VICTOR FOURNEL. *Loc. cit.*, p. 231.

(3) *Ibid.*, p. 196 et suiv.

(4) FRANKLIN. *La vie privée d'autrefois. Variétés chirurgicales.* Paris, 1894, p. 202 et suiv.

(5) Les rois de France eux-mêmes, au moins une fois dans leur vie, n'empiétaient ils point sur le domaine médical en guérissant ou en étant censés guérir les écrouelles.

Cherchez-vous un remède et bien prompt et bien sûr,
Le couvent a pour vous un maître guérisseur,
Grand courtier de secrets, thaumaturge admirable,
Qui ne trouve à l'épreuve aucun mal incurable
Et qui du saint habit s'étant autorisé
Est de tout l'institut par tous préconisé.

La présence de ce frère guérisseur n'empêchait pas la communauté d'avoir recours à un véritable médecin pour soigner ses membres malades.

Cependant en ce fait, ce qui le monde étonne,
C'est qu'on voit que chez eux le Médecin ordonne
Et qu'à de tels docteurs aucun ordre réglé,
Ne voudroit pas fier le moindre frère lay (1).

Selon Gui Patin, ces remèdes, fabriqués dans les couvents et qui tenaient la place des modernes élixirs, n'étaient que « momeries pour attraper de l'argent *a mulierculis quas ducent in captivitate ?* » (2)

En dehors des couvents, divers ecclésiastiques et religieux pratiquaient à Paris ce qu'on appelait la médecine empirique.

Le *livre commode des adresses pour 1692* nous en indique quelques-uns (3) tels que le curé d'Evry en Brie, qui vendait une boisson sudorifique ; M. le Prieur, rue Saint-Antoine, inventeur d'un merveilleux apéritif, le frère Ange, capucin, demeurant au faubourg Saint-Jacques, inventeur d'un opiat et d'un sirop mésentérique et hépatique.

Au Louvre, il y avait deux capucins, le père Aignan et le père Rousseau, que le prince de Condé avait installés dans ce palais et auxquels il avait donné un laboratoire. Ils étaient les inventeurs, le premier d'une eau d'émeraude, et le second d'une sorte d'hydromel fermenté et opiacé resté dans le Codex sous le nom de vin ou de gouttes Rousseau.

Bernier se plaint du grand nombre de femmes qui se mêlaient de traiter les malades.

Parmi celles-ci il y avait des aventurières, mais il y en avait un grand nombre d'autres, dames riches ou religieuses, qui, par charité,

(1) BERNIER, *Loco citato*, p. 299 et suiv.
(2) GUY PATIN, *Lettres*, t. I, p. 191. « Des feaumelettes qu'ils savent captiver. »
(3) *Livre commode*, t. I, p. 156.

allaient chez les pauvres, donnant des médicaments et des consultations, et qui quelquefois, par leur inexpérience, aggravaient la maladie de leurs protégés (1).

Alors comme aujourd'hui les apothicaires ne donnaient que trop souvent des consultations.

Le Parisien avait déjà l'habitude de se rendre directement dans sa boutique sans passer chez le médecin. Cette concurrence des apothicaires avait le pouvoir d'irriter au plus haut point nos docteurs : aussi la Faculté leur fit-elle à ce sujet force procès dont nous parlerons bientôt (2).

Le traitement des maladies vénériennes était déjà une mine inépuisable pour tous les charlatans :

Écoutons le médecin anglais Lister qui visita la France à la fin du XVIIe siècle : « Tout le monde ici s'en mêle, dit-il, et veut avoir son spécifique pour ces maladies : apothicaires, barbiers femmes, moines. Je m'amusois à lire sur les murs, en tous lieux de la ville, mais surtout dans le faubourg Saint-Germain (3), les affiches de ces charlatans, imprimées en lettres grosses comme la main :

DE PAR LE ROY

« Remède infaillible et commode pour la guérison des maladies secrètes, sans garder la chambre. »

« Une autre :

PAR PERMISSION DU ROY

« Manière très aisée et très sûre pour guérir sans incommodité, et sans que personne ne s'en aperçoive, les maladies vénériennes, etc. »

« Une autre :

PAR PRIVILÈGE DU ROY

« L'antivénérien du médecin indien pour toutes les maladies vénériennes, telles qu'elles puissent être, sans aucun retour et sans garder la chambre. Il est très commode et le plus agréable du monde » (4).

(1) BERNIER. *Loc. cit.*, p. 307.

(2) BERNIER. *Loc. cit.*, p. 298 et 299.

(3) C'était le quartier fréquenté par les étrangers de distinction et par le monde de la haute galanterie.

(4) LISTER. *Voyage à Paris*, 1698. Éd. de la Soc. des bibliophiles, 1873, p. 210 et suiv.

C'est bien le cas de répéter qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil.

En constatant la présence de ce nombre énorme de charlatans à Paris, on ne s'étonnera plus de voir, dans chacun des serments prêtés à la Faculté par les maîtres ou par les élèves, la promesse de poursuivre sans pitié tous ceux qni exercent illégalement la profession médicale.

En dehors des charlatans, la Faculté avait d'autres ennemis plus redoutables encore à combattre.

En effet, un grand nombre de médecins étrangers venaient s'installer à Paris, attirés par le renom de la ville et la richesse de ses habitants.

La majorité provenaient de diverses Facultés de France et notamment de Montpellier ; d'autres arrivaient d'Angleterre, de Hollande, d'Italie, etc.

Parmi ces derniers un nombre relativement restreint avait une véritable valeur médicale, les autres étaient de simples aventuriers, que des histoires fâcheuses où simplement la misère avaient forcés à s'expatrier.

Les médecins provinciaux sortaient pour la plupart de petites Universités, telles que celles d'Angers, de Reims, de Caen, de Bordeaux, de Toulouse, de Valence, etc. où les études étaient dérisoires et où les diplômes se distribuaient avec une facilité proverbiale.

Ces médecins, dont la science était légère et l'ambition énorme, faisaient la chasse aux clients, comme ils le pouvaient, se mettaient au service des grands, se faisaient une spécialité en accompagnant les malades aux eaux minérales, s'intitulaient médecins chimiques, spagyriques comme les vulgaires charlatans, et pour éblouir les bonnes gens se faisaient un tremplin des doctrines nouvelles ou des medicaments en vogue (1).

Un certain nombre de médecins exerçant à Paris appartenaient à l'Université de Montpellier.

Il nous faut ici dire quelques mots de cette École célèbre qui fut longtemps en lutte avec celle de Paris.

La Faculté de Montpellier était fort ancienne ; elle prétendait même, quoique à tort, remonter à l'antiquité classique. Elle avait, comme

(1) BERNIER, *Loc. cit.*, p. 300 et suiv.

celle de Paris, reçu la protection du Saint-Siège qui lui avait donné aussi le pouvoir d'enseigner et de pratiquer *hic ubique terrarum*. Depuis de longues années, les rois de France avaient coutume de prendre leurs premiers médecins à Montpellier, se souciant peu, par politique, de se mettre à la merci de l'Université de Paris.

La Faculté de Montpellier avait, depuis le milieu du XVIe siècle, une organisation toute différente de celle de Paris, et rappelant un peu celle de nos Facultés modernes. Elle était uniquement composée de professeurs, au nombre de sept, nommés à vie. Les autres docteurs n'avaient aucun titre ni aucun droit dans la Faculté. Deux d'entre eux seulement, nommés par les professeurs, assistaient ceux-ci dans les examens et les cours sous le nom d'*agrégés*. Les professeurs se nommaient au concours. Pendant quelques années, l'habitude était venue de nommer des professeurs en survivance, qui, à la mort du titulaire, héritaient de la chaire. Cet abus fut supprimé par le Conseil du roi en 1667. Il y avait quatre professeurs de médecine, d'anatomie et de botanique, et un autre de chirurgie et de pharmacie. En 1613, Daquin, premier médecin du roi, élève de Montpellier, fit créer, avec l'autorisation de Louis XIV, une chaire de chimie.

La Faculté étant une institution royale, les professeurs s'intitulaient professeurs et conseillers royaux et c'était du trésor royal qu'ils recevaient leurs appointements.

Sur sept professeurs, il y avait quatre grands dignitaires. Le Chancelier qui avait l'autorité principale et la garde du sceau; jusqu'en 1644 il fut nommé à l'élection : à partir de cette date ce fut le roi qui procéda à sa nomination : le Doyen était chargé de la direction des études et les deux Procureurs s'occupaient de l'administration.

Les élèves avaient seize examens à subir pour être reçus docteurs. Le premier était le baccalauréat, qui ne se passait qu'au bout de trois ans. C'est à cette occasion que le candidat revêtait la robe de Rabelais.

Après trois mois de leçons publiques, le bachelier passait, en une semaine, les quatre examens « *per intentionem* ». Chacun de ceux-ci consistait en une thèse, dont le sujet était donné la veille et qui devait être soutenue et argumentée le lendemain pendant une heure. Huit jours après, c'était l'examen dit des « *points rigoureux* », pendant lequel le candidat était tenu d'expliquer un passage de Galien

ou d'Hippocrate pris au hasard. Après ces épreuves, le bachelier recevait la licence des mains de l'évêque de Montpellier.

Six examens appelés les *triduanes* menaient le licencié au doctorat. Cette dignité lui était confiée dans une cérémonie solennelle appelée l'*acte de triomphe*. Après plusieurs discours en latin, le président plaçait sur la tête du candidat un bonnet de drap noir surmonté d'une houppe de soie cramoisie, lui passait un anneau d'or au doigt et lui ceignait les reins d'une ceinture dorée. Le nouveau docteur prêtait le fameux serment d'Hippocrate, encore en usage aujourd'hui à Montpellier, et pouvait, désormais, aller exercer son art *hic ubique terrarum*.

On usait à la Faculté de Montpellier d'un cérémonial encore plus pompeux et plus méticuleux qu'à Paris, pour tous actes universitaires (1).

On y faisait moins d'argumentations et les interrogations y tenaient une plus grande place : par contre, les exercices pratiques y étaient encore plus négligés qu'à Paris.

Il existait, au point de vue doctrinal, d'assez grandes différences entre Paris et Montpellier. Tandis que la première de ces Facultés restait profondément attachée aux idées de Galien et d'Hippocrate et ne cédait que pied à pied aux nouvelles découvertes, celle de Montpellier au contraire les accueillait avec faveur. Ayant subi davantage l'influence des Arabes, elle accepta la chimie sans grande difficulté ; l'antimoine y trouva de chauds partisans ; la circulation du sang y fut admise sans rencontrer de grands obstacles. La philosophie de Descartes rallia très rapidement les médecins de Montpellier, tandis que Paris lui opposa une grande résistance et garda longtemps des disciples de Gassendi. Cette évolution philosophique différente n'est pas sans avoir eu une certaine influence sur la genèse des luttes scientifiques qui divisèrent les deux Facultés au XVIIIe et au XIXe siècle.

La Faculté de Montpellier avait reçu, nous l'avons dit, comme celle de Paris, le droit du Saint-Siège d'enseigner et de pratiquer *hic ubique terrarum* ; pendant longtemps, il n'y eut pas concurrence entre les deux Facultés. Celle de Paris accepta, sans trop de mur-

(1) Maurice Raynaud, en fait un assez long exposé. Pour plus de détails le lecteur pourra consulter le livre d'ASTRUC : *[illegible] Montpellier*. Paris, Lerry, 176[illegible].

mures, le choix d'un docteur de Montpellier, comme premier médecin du roi. Cependant le nombre des praticiens étrangers se multipliant grâce au perfectionnement des voies de communication, la Faculté de Paris, par divers arrêts rendus par le Parlement, en 1535, 1579, 1598, 1599, 1600, 1601, 1607, 1608, etc., obtint l'interdiction de pratiquer la médecine à Paris à quiconque n'avait pas reçu d'elle ses diplômes. Elle ne s'était ainsi armée que pour combattre le nombre toujours plus grand des charlatans qui se disputaient l'argent des Parisiens. Les docteurs de Montpellier exerçant à Paris, étaient tacitement tolérés et vivaient même en bonne intelligence avec leurs confrères (1).

Dans la première moitié du XVIIe siècle, les médecins de Montpellier, soutenus par le gouvernement du roi, entamèrent la lutte contre ceux de Paris et tentèrent de créer dans cette ville une École royale en opposition avec notre Faculté (2). Un homme ouvrit les hostilités qui ne devaient se terminer qu'après sa mort, ce fut Théophraste Renaudot.

Je n'ai pas la prétention de ternir la gloire du fondateur de la *Gazette de France;* si sa mémoire a été longtemps négligée, il n'en est plus de même maintenant, puisque Renaudot partage aujourd'hui, avec Henri IV et Charlemagne, l'honneur d'avoir sa statue au cœur de Paris, dans l'île de la Cité.

Cependant notre Faculté, qui n'a pas fondé la *Gazette de France* ni même organisé le moindre mont-de-piété (3), mais qui cependant avait un passé illustre et un avenir plus illustre encore, a droit à la même justice, et il est indéniable qu'elle était parfaitement dans son droit en défendant ses libertés et son existence directement menacées.

(1) Les arrêts rendus par le Parlement ne concernaient naturellement pas les médecins du roi.

(2) Tout ce qui suit, au sujet de la lutte entre Renaudot et la Faculté et entre celle-ci et la Chambre royale de médecine, est emprunté aux ouvrages suivants : HAZON, *Notice sur les hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris*, 1778 ; SABATIER, *Recherches historiques sur la Faculté de Médecine de Paris*, 1837 ; MAURICE RAYNAUD, *Les médecins du temps de Molière*, Paris, Didier, 1862 ; GILLES DE LA TOURETTE, *Théophraste Renaudot*, Paris, Plon, 1884 ; HALLIN, *Théophraste Renaudot*, Paris, Oudin, 1883, et LARRIEU, Th. cit., chap. III.

(3) Renaudot n'a pas à proprement parler inventé les monts-de-piété ; il s'est borné à introduire en France ce qui existait déjà depuis longtemps en Lombardie (LARRIEU, Thèse cit., p. 34.

On peut critiquer les moyens qu'elle employa dans cette lutte, mais il faut reconnaître qu'elle n'avait pas grand choix (1). On lui fait un crime de ses opinions scientifiques, mais il faut avouer que ce qui nous semble évident aujourd'hui, grâce aux progrès accomplis, ne le semblait pas de même autrefois : enfin la fin de cette lutte fut tout à l'honneur de la Faculté, comme nous le verrons par la suite.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la vie et les travaux de Théophraste Renaudot : ce sujet a déjà été traité par Maurice Raynaud et repris avec plus de détails encore par MM. Hatin et Gilles de la Tourette. Aussi ne ferons-nous que rappeler brièvement les principaux événements de sa vie et des luttes qu'il soutint.

Né en 1584, ou en 1586, à Loudun, Théophraste Renaudot fut reçu docteur à Montpellier en 1606. Revenu en Poitou en 1610, il fit connaissance avec le père Joseph, la future Éminence Grise. En 1612, il vint à Paris et obtint, grâce à ses recommandations, le titre de médecin ordinaire du roi (2). Rentré à Loudun presque aussitôt, il y resta jusqu'en 1625 ; pendant ce séjour, il fut présenté à Richelieu par le père Joseph et désormais resta attaché à la fortune du cardinal (3). Absorbé par ses idées philanthropiques, il publie, en 1623, son *Traité des pauvres* où il poursuit l'extinction du paupérisme. Dès 1612, il avait obtenu un brevet de son Bureau d'adresses, sorte de bureau gratuit de placement et de renseignements. En 1618, il s'était fait donner le titre fameux de *Commissaire général des pauvres du royaume* (4).

En 1625, après le retour de Richelieu aux affaires, Renaudot vient à Paris, abjure le protestantisme en 1628. Il organise définitivement son bureau d'adresses, rue de la Calandre, dans la Cité. En même temps il publie ses premières Nouvelles à la main, qui devinrent, le 30 mai 1631, la *Gazette de France*. Soutenu dans cette dernière créa-

(1) « Chacun est tenu de défendre la justice de sa cause, et employer tous les moyens pour ne pas succomber », dit Riolan dans ses *Curieuses recherches sur les Escoles de Médecine de Paris et de Montpellier*. Paris, 1651, p. 11.

(2) Ce titre n'était pas le même que celui de premier médecin, il y avait plusieurs médecins ordinaires ; ce titre n'était parfois que purement honorifique et c'était le cas pour Renaudot.

(3) « Cela n'a jamais nui, même sous l'ancien régime, d'être le compatriote d'un ministre tout-puissant. » (LARRIEU. Th. cit., p. 27.)

(4) S'il s'agissait de tout autre que de Théophraste Renaudot, on n'hésiterait pas à qualifier cette manière de s'intituler ainsi soi-même, de pur cabotinage.

tion par Richelieu, qui y voyait un excellent moyen d'action politique et qui ne dédaigna pas plus que le roi d'y publier personnellement des articles. Renaudot s'en fit un puissant auxiliaire pour ses créations, tant philanthropiques que médicales.

En 1637, il achève définitivement l'organisation du Mont-de-piété. Dès 1633 il crée, à son Bureau, des conférences faites tous les lundis par lui ou par ses amis : nous possédons un recueil fort complet de ses conférences ; les sujets n'en sont, du reste, que fort rarement d'ordre scientifique.

Avec le concours de médecins de Montpellier et d'autres Facultés provinciales, Renaudot organisa des consultations gratuites, autorisées par le roi en 1640, où il essaya en même temps de créer un enseignement clinique.

Partisan convaincu de la pharmacie chimique, il obtint la même année l'autorisation d'organiser un laboratoire, des *fourneaux*, comme on disait alors, où l'on pût préparer des médicaments suivant les théories nouvelles : il y réunissait les apothicaires, alors en lutte contre la Faculté, et leur faisait préparer, chez lui, des médicaments interdits par elle.

En 1642, il publia une espèce de questionnaire, qui, par une méthode fort simple, lui permettait de donner des consultations à distance.

Enfin, la même année, soutenu par Richelieu, qui vit là l'occasion d'abaisser, dans la personne de la Faculté, l'Université, dont les innombrables privilèges étaient un obstacle au pouvoir royal et dont l'esprit frondeur n'était pas sans l'inquiéter, Renaudot obtint, du roi, la concession d'un vaste terrain au faubourg St-Antoine, pour y transporter ses diverses industries et y établir un hôpital. Tel était le but avoué de cette concession, mais, depuis longtemps, Renaudot aspirait à fonder une école, où ses idées et ses théories seraient enseignées et dont il aurait la direction. Il avait pour lui la protection du tout-puissant cardinal, il s'était gagné la faveur publique par les articles de sa gazette, où il prônait ses différentes inventions. Par ses consultations gratuites et ses conférences, il s'était assuré de la coopération d'un nombre suffisant de médecins pour avoir des professeurs : enfin, il venait d'obtenir la seule chose, qui lui manquait jusqu'alors, un emplacement pour l'exécution de ses projets. Le suc-

cès semblait donc certain et l'apparition de la future École royale de médecine allait être un fait accompli (1).

Le péril était grand pour l'Université tout entière ; non seulement une telle création était la fin de la Faculté, mais encore, un pareil précédent étant établi, rien n'aurait empêché le pouvoir royal de créer une école de droit, de donner aux Jésuites l'autorisation de fonder de nouveaux collèges, ou bien au Chantre de Notre-Dame de reprendre victorieusement ses prétentions sur l'enseignement des humanités ; cette digue une fois rompue, l'édifice entier était menacé d'être submergé. Richelieu le savait bien, mais l'Université ne l'ignorait pas non plus. Nous allons voir comment la Faculté se défendit et quelle fut l'issue de cette guerre nouvelle.

La Faculté n'avait pas attendu pour entreprendre la lutte contre le Gazetier, que les événements en fussent arrivés à ce point. Depuis longtemps celui-ci lui paraissait suspect : elle voyait en lui une créature du cardinal, qu'elle redoutait extrêmement ; de plus, Renaudot s'était montré partisan de l'antimoine et de la chimie, dont elle ne voulait point entendre parler. Mais ceci n'était encore rien ; chose plus grave, il s'était en quelque sorte mis à la tête des apothicaires, avec lesquels la Faculté était en lutte et dont elle voulait combattre les tendances charlatanesques. Dans son livre des « *Consultations charitables* », il avait attaqué les conclusions du livre de Guybert « *Le Médecin charitable* », publié sous les auspices de la Faculté, pour encourager les malades à préparer chez eux les drogues simples et à échapper ainsi aux fourches caudines des apothicaires.

Enfin, Renaudot était entouré de médecins de ces Facultés de province, aux diplômes faciles et d'autres de Montpellier, docteurs fabriqués par cette Faculté, en vue de l'exportation. Je m'explique : Nous avons décrit plus haut la série des études que les élèves de cette Faculté étaient obligés de faire pour parvenir au doctorat : mais on n'exigeait ce travail que de ceux qui devaient rester dans la ville. Il en était d'autres qui ne venaient à Montpellier que pour prendre leurs grades et s'en aller ensuite. On le savait et, pour ceux-là, on se montrait d'une indulgence déplorable. Ils n'y demeuraient que le

1. La situation des deux partis est assez bien expliquée, en faisant abstraction des violences de langage, par ROTLAN dans ses « *Observations sur les Bénéfices* [illegible] », etc., », notamment dans l'Avis au lecteur, qui précède le volume.

temps qu'il faut « *aux petits oiseaux pour avoir des plumes et s'envoler* » ; et, après des épreuves dérisoires, on leur délivrait un diplôme, moyennant la promesse qu'ils quitteraient immédiatement la ville (1) ».

Non seulement, par les arrêts du Parlement que nous avons cités, la Faculté avait seule le droit d'exercer à Paris, mais encore, dans les statuts de l'an 1600, imposés par la volonté royale et enregistrés par le Parlement, l'article LIX était formel ; nous le citons en entier, vu son importance :

« Nul ne pourra exercer la médecine à Paris s'il n'a été reçu licencié ou docteur dans la Faculté de cette ville, à moins qu'il n'ait été agrégé à cette Faculté à la manière accoutumée, ou qu'il ne fasse partie du corps des médecins royaux, comme médecin du roi très chrétien ou de sa famille ; c'est ainsi qu'il ne sera pas permis même aux bacheliers de la Faculté, d'exercer la médecine dans la ville ou dans ses fauxbourgs sans l'assistance d'un Docteur. Tous les contrevenants seront considérés comme exerçant illégalement la médecine. »

Comme on le voit, Renaudot, en tant que médecin du roi, était en règle avec cet article des statuts, mais il n'en était pas de même de ses collaborateurs.

Renaudot fut donc très mal vu de la Faculté dès le début de ses différentes entreprises. Ses deux fils, Eusèbe et Isaac, étaient étudiants à l'École de Paris : en 1638, au moment où ils se présentèrent au baccalauréat, ils durent, par devant notaire, renoncer à se livrer aux diverses industries de leur père ; cette formalité était exigible de tous ceux qui avaient pratiqué un art manuel quelconque et, en général, toute espèce de profession autre que la médecine : elle avait été réglée par l'article XXIV (2) des statuts de 1606, déjà cité par nous et fort antérieur, comme on voit, aux événements dont nous

(1) MAURICE RAYNAUD *Loc. cit.*, p. 261. Si nous en croyons M. Hatin dans son ouvrage sur Renaudot, p. 6, celui-ci aurait été un de ces médecins destinés à l'exportation. En effet, M. Hatin, qu'on ne saurait accuser de malveillance puisque son livre n'est qu'un long panégyrique du fondateur de la *Gazette de France*, s'exprime ainsi, après avoir parlé de l'arrivée de Renaudot à Montpellier : « Il s'y fit recevoir docteur dans l'espace de trois mois, n'ayant encore que dix-neuf ans » (1660).

(2) Voir plus haut, p. 76.

parlons : « Moyennant quoi Eusèbe et Isaac Renaudot furent admis aux examens ; et, ce qui fait du moins honneur à la probité des juges, on ne songea pas à contester leur instruction, ni à faire usage de cette dernière ressource, de les refuser comme incapables. Ils furent donc bacheliers, puis licenciés. C'était le point essentiel, puisque désormais ils avaient le droit de pratiquer dans Paris (1). »

La lutte commença en 1641 par des pamphlets : René Moreau et Gui Patin y défendirent la Faculté. On échangea beaucoup de gros mots pour un peu d'esprit. Richelieu intervint pour interdire ces disputes : la Faculté tint bon, malgré un arrêt favorable à Renaudot rendu par le Conseil du roi.

Pendant une absence du terrible cardinal, elle reprit la lutte avec plus d'acharnement et refusa de recevoir, dans son sein, comme docteurs, les deux fils de Renaudot, déjà licenciés.

La même année, Gui Patin, ayant, dans la préface d'un livre médical, traité fort injurieusement le Gazetier, celui-ci lui fit un procès. Gui Patin se défendit lui-même et, grâce à son esprit, mit les rieurs de son côté et obtint gain de cause.

La mort de Richelieu (4 décembre 1642) et celle de Louis XIII (14 mai 1643) furent le signal de la chute des entreprises de Renaudot. C'est à la fin de l'année 1642 que, comme nous l'avons vu plus haut, le fondateur de la *Gazette de France* obtint du roi la concession d'un emplacement dans le faubourg Saint-Antoine, pour y établir sa future école, sous le nom d'*Hôtel des consultations charitables*. La ville de Paris, poussée par l'Université, y mit opposition, prétendant que ces terrains lui appartenaient, le duc et la duchesse d'Uzès, dont la propriété était limitrophe, en tirent autant. Gui Patin, alors censeur, entraîna l'Université à sa suite ; sur la requête du corps tout entier, Anne d'Autriche, qui détestait en Renaudot une créature du cardinal, laissa rendre au Conseil du roi, le 7 août 1643, un premier arrêt contre le Gazetier et les médecins provinciaux.

Une nouvelle guerre de pamphlets recommença entre Renaudot et Gui Patin d'une part, et entre Courtaud, doyen de Montpellier et Riolan de l'autre (2).

1. Maurice Raynaud, *Loc. cit.*, p. 269.

2. M. Hatin, à la fin de son livre sur l'Théophraste Renaudot, donne une bibliographie assez complète de ces pamphlets. La Faculté payait de ses propres deniers

Un arrêt du Prévot de Paris, du 9 décembre 1643, interdit à Renaudot et à ses compagnons l'exercice de la médecine à Paris. Devant cette sentence, véritablement inique en ce qui concernait personnellement Renaudot, celui-ci en appela devant le Parlement. Ses fils, qui attendaient toujours le bonnet de docteur, malgré l'arrêt du 6 décembre 1642 que Richelieu avait fait rendre en leur faveur, joignirent leur plainte à celle de leur père. La faculté de Montpellier s'unit aux plaignants et constitua un avocat.

Cette triple affaire vint devant le Parlement en février 1644. Nous ne raconterons pas les phases de ce procès célèbre, que l'on trouvevera relaté tout au long dans les livres de MM. Maurice Raynaud, Hatin et Gilles de la Tourette.

La Cour condamna Renaudot et ses confrères sur tous les points : les Consultations charitables et le Mont-de-piété furent supprimés; seuls la gazette et le Bureau d'adresses survécurent.

Par cet arrêt, défense était faite aux médecins étrangers de pratiquer à Paris. Quant à la plainte d'Eusèbe et d'Isaac Renaudot, la Cour déclara qu'il y serait fait droit séparément.

Ceux-ci, auxquels le Parlement donna gain de cause, ne purent, grâce aux tergiversations de la Faculté et seulement sur les menaces du Parlement, arriver au doctorat qu'en décembre 1647 et en février 1648.

Après cette victoire, la Faculté poursuivit, par tous les moyens possibles, les médecins étrangers pratiquant à Paris. L'école de Montpellier ayant été condamnée en même temps que Renaudot, imagina de renier l'avocat qu'elle avait constitué dans ce procès, et d'envoyer assignation à l'École de Paris en même temps que demande de cassation de l'arrêt de 1644. Cette demande ne fut même pas prise en considération et la Faculté de Paris resta maîtresse du terrain.

Cependant le Grand Conseil du roi paraissait avoir repris pour son compte les projets de Richelieu et créait souvent des obstacles à la Faculté dans ses luttes ; celle-ci avait pour soutien l'ennemi naturel du Grand Conseil, le Parlement, d'autant mieux disposé à son égard, qu'un grand nombre de ses membres avaient passé par les mains de l'Université.

les libelles écrits pour elle, ainsi qu'on peut le voir dans les *Commentaires des Doyens*, t. XIII, aux dépenses du décanat de G. Duval, f. 1521 et aux dépenses du décanat de Michel de la Vigne, f. 200 V°.

En 1668, le pouvoir royal reprit ouvertement la lutte. Par un arrêt, le Grand Conseil reconnut aux médecins étrangers, le droit d'exercer dans Paris, il leur suffisait, pour cela, de présenter leurs lettres de doctorat à cette assemblée et de se faire inscrire sur ses registres. Les médecins ainsi agréés se formèrent en corporation, élurent un syndic, un censeur et un trésorier et se mirent sous la présidence du premier médecin du roi, Daquin, élève de Montpellier et très hostile à l'École de Paris.

La Faculté partit immédiatement en guerre en intervenant dans tous les procès que les nouveaux venus pouvaient avoir avec leurs clients. En 1672, par un nouvel arrêt du Conseil, il est décidé que tout les Docteurs de province, qui voudront être reçus dans la société naissante, devront soutenir une thèse.

Le 21 avril 1673, nouvelles lettres patentes reconnaissant et organisant la Chambre royale de médecine. Ces lettres ne lui donnaient pas encore le droit de tenir une école publique, ni de conférer les titres de bacheliers et de licenciés, mais cela ne pouvait plus tarder.

La Faculté s'assura immédiatement de l'aide du Parlement et acquit la certitude que ces Lettres Patentes ne seraient pas enregistrées par cette assemblée. Ensuite, s'apercevant qu'elles n'avaient point encore été contresignées par Colbert, ni par le roi, les Docteurs firent une demande auprès de ce ministre et en obtinrent la promesse de l'annulation de ces lettres : en effet, une déclaration royale du 17 juin de la même année, supprima d'un trait la Chambre royale.

Ce n'était pas fini, celle-ci continua à vivre clandestinement, « protégée par cet instinct public, toujours prêt à trouver bon ce que la loi punit et à goûter du fruit défendu (1) ». Les médecins qui la composaient obtinrent même, en 1684, un arrêt favorable du Conseil d'État. La lutte ne devait se terminer que quand Fagon, élève de Paris, fut nommé premier médecin du roi en 1693. La Faculté en profita pour implorer de nouveau le pouvoir royal, en offrant elle même, de recevoir gratuitement dans des épreuves publiques « les membres de sa rivale qui en feraient la demande.

Par un arrêt du 3 mai 1694, la Chambre royale fut de nouveau dissoute.

Malgré cela, elle persista ; alors la Faculté informa le roi qu'au

(1) MAURICE RAYNAUD (*Loc. cit.*, p. 275).

mépris de ses deux ordonnances, la Chambre royale continuait non seulement de se réunir et d'exercer la médecine, mais qu'elle faisait imprimer et distribuer au public des libelles dans lesquels, insultant la Faculté, elle cherchait à faire prévaloir des droits qui ne lui appartenaient pas, et à les soutenir devant les autorités judiciaires. Un arrêt daté de Versailles, le 12 mars 1695, intima l'ordre à la Chambre royale de se dissoudre immédiatement, à ses membres, de cesser d'exercer la médecine, d'imprimer, distribuer ou adresser désormais aucune requête sous peine de punition. Défense à tous imprimeurs, d'imprimer et tous avocats, de rédiger ou signer une protestation requête ou opposition relative à cette affaire sous peine de mille livres d'amende (1) ».

Devant cet arrêt, il n'y avait plus qu'à s'incliner, c'est ce que fit la Chambre royale.

La Faculté, fidèle à sa promesse, et avec l'autorisation du roi, ouvrit un examen général (*jubilæum examen*) dans lequel entrèrent les médecins les plus distingués de la Chambre royale, entre autres : Pitton de Tournefort, Charles Thuillier, Philippe Hecquet, Jean Bompard, André Chambon, médecin du roi de Pologne, etc., et, sans leur imposer l'obligation de suivre les cours de l'École, ni d'attendre, pour recevoir les différents grades, le temps exigé par les statuts ; elle admit dans son sein tous les hommes de mérite qui se présentèrent. La bonne harmonie qui s'établit entre les nouveaux confrères et l'unité de leurs doctrines, auparavant si opposées, furent telles, qu'on les vit enfin, à peu près tous, convenir de la vérité d'une sentence, autrefois prononcée par Henri Mathieu, en 1684, dans un discours public à l'école *Nullam superesse medendi artem, rejecta medicina, quam profitetur medicorum ordo Parisiensium* (1).

Telle fut la fin de cette lutte mémorable : nous avons tâché de bien faire ressortir son véritable caractère, de montrer qu'il ne suffit pas de jeter simplement à la tête de la Faculté ses idées arriérées, qui allaient du reste en disparaissant, pour expliquer ces luttes ; mais qu'en dehors de toute querelle scientifique, celle-ci était véritable-

1 SABATIER. *Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris*, 1837 p. 62 et suiv.

2 SABATIER. *Ibidem*.

ment menacée dans son existence et que, grâce à son énergie, à la solidarité remarquable de ses membres, elle vint à bout de ses ennemis.

Ces luttes eurent certainement l'avantage de faire sortir la Faculté de sa torpeur et, par l'élan qui en résulta, de lui faire reprendre, à la fin de la seconde moitié du siècle, le rang et l'autorité scientifique qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Mais elles eurent de fâcheuses conséquences :

Tout d'abord, celle de ruiner les entreprises philanthropiques de Théophraste Renaudot : il est vrai que la plupart lui survécurent, sauf le Mont-de-piété qui ne reparut qu'au siècle suivant ; mais enfin il eût été plus juste que leur créateur en retirât la gloire et le profit. Ce qui perdit Renaudot, fut, d'une part, d'avoir servi d'instrument conscient ou non, aux visées ambitieuses de la Faculté de Montpellier et aux projets anti-universitaires du pouvoir royal et, d'autre part, d'avoir prêté l'appui de son nom et de son influence à ces médecins exotiques, illustres inconnus, contre lesquels la Faculté était en guerre et qui, ne participant nullement à ses idées généreuses, n'avaient pour but que d'user de ses institutions comme moyen de réclame, afin de se faire au plus vite une belle clientèle.

La querelle entre la Faculté de Paris et celle de Montpellier fut peut-être plus nuisible encore. Si la seconde de ces deux compagnies paraissait un peu moins arriérée au point de vue théorique, le côté vraiment utile, le côté clinique, était chez elle aussi médiocre que chez sa rivale. Pour les malades, il n'était pas plus avantageux de s'adresser à l'une qu'à l'autre : car, si le client du médecin de Paris risquait de mourir vide de sang, le client du médecin de Montpellier s'exposait à mourir empoisonné par l'antimoine ou toute autre drogue chimique que l'on distribuait à tort et à travers.

Le peuple n'était naturellement pas ignorant de ces querelles ; il en résulta que la corporation tout entière perdit tout prestige à ses yeux. Les médecins devinrent un objet de risée ; les auteurs comiques les traînèrent sur la scène ; les malades eurent des doutes et perdirent confiance en ceux qui devaient les soigner.

Les uns, comme Molière, esprits supérieurs, sentant le néant de ces discussions scientifiques et ayant une sensation fort nette de leur incertitude et surtout de leur inefficacité complète en présence de la maladie, tombaient dans l'incrédulité la plus justifiée et la plus absolue, remet-

tant à la nature le soin de les guérir (1) ; les autres, trop faibles pour renoncer à l'espoir de guérisons miraculeuses, se livraient au hasard et tombaient dans les pièges du charlatanisme le plus grossier.

§ 2. — Luttes professionnelles avec les chirurgiens, les apothicaires et les sages-femmes.

Ancienneté des querelles entre les médecins et les chirurgiens. — Origine de la séparation des deux professions. — Opinion des médecins sur l'infériorité des chirurgiens. — La confrérie de Saint-Côme. — Ses premières luttes avec la Faculté. — Les barbiers. — Leur alliance avec la Faculté. — Tentatives répétées des chirurgiens de Saint-Côme pour faire partie de l'Université. — Luttes entre les médecins et les chirurgiens pour la possession des cadavres des suppliciés. Trahison des barbiers, qui fusionnent leur corporation avec celle des chirurgiens. — Le grand procès de 1660. — Victoire de la Faculté. — Incidents soulevés par la présence du mot *collegium* à la porte de Saint-Côme. — Organisation de la confrérie des chirurgiens. — Le collège Saint-Côme. — Épreuves pour obtenir la maîtrise chirurgicale. — Prospérité de la profession chirurgicale. — La boutique des chirurgiens. — Les chirurgiens de Paris en 1692. — Le traitement des maladies vénériennes. — Différence de dignité entre le chirurgien et l'apothicaire. — La corporation des apothicaires épiciers. — Épreuves pour la maîtrise. — Serments des apothicaires. — Charlatanisme d'un grand nombre d'apothicaires. — Les réclames éhontées du sieur de Blégny. — Cherté des drogues et richesse des apothicaires. — Véritable caractère des luttes entre la Faculté et les apothicaires. — Ambition des apothicaires : soustraire leurs boutiques à la visite médicale ; vendre des remèdes sans ordonnance. — Le *Médecin charitable* de Guybert. — Gui Patin et les apothicaires. — Procès et victoire de la Faculté. — Apothicaires illustres du XVIIe siècle. — Les Sages-femmes. — Leur communauté. — Leur instruction professionnelle. — Ce qu'il faut penser de tous les procès de la Faculté.

Nous allons maintenant dire quelques mots des luttes soutenues par les médecins contre ces

Messiores
Sententiarum Facultatis
Fideles executores
Chirurgiani et apothicarii.

Les querelles et les procès qu'eurent les médecins et les chirur-

1 *Malade imaginaire*, acte III, scène III.

giens au XVIIe siècle, ne sont que la suite de celles des siècles précédents, elles engendrèrent celles du siècle suivant, qui ne furent pour ainsi dire terminées que par la Révolution, qui mit la Faculté et le Collège de Saint-Côme d'accord, en les supprimant tous deux.

Comme le dit fort bien Maurice Raynaud, c'est du Moyen âge que date la séparation de la médecine et de la chirurgie en deux professions distinctes. Jamais les Anciens n'avaient fait de pareilles distinctions (1).

Les causes de cette scission se conçoivent aisément. Comme nous l'avons vu au début de cet ouvrage, l'Université était d'origine ecclésiastique, tous ses membres, les médecins comme les autres, appartenaient au clergé. Or l'adage *Ecclesia abhorret a sanguine* est des plus anciens (2). Les médecins, en tant que prêtres, ne pouvaient pas verser le sang, et devaient donc s'abstenir de toute intervention chirurgicale; ils étaient obligés, comme l'Inquisition, de livrer leurs malades au bras séculier, et ce bras séculier était représenté par le chirurgien qui devait être l'agent du médecin, dans toutes les circonstances où sa dignité sacerdotale l'empêchait d'intervenir.

Lorsque, par la réforme du cardinal d'Estouteville en 1452 (3), la Faculté fut laïcisée, on eut pu supposer que, tout obstacle étant supprimé, les médecins allaient se livrer à la chirurgie. C'eût été mal connaître l'esprit du temps. En effet, jusqu'à une époque très voisine de nous, tout travail manuel était considéré comme avilissant celui qui s'y livrait. Il aurait été donc indigne de la majesté et de la gloire de la Faculté de souffrir que ses membres s'abaissassent à prendre en main la lancette et le bistouri. C'est aussi pour cette raison de décence et de decorum que les médecins laissaient aux chirurgiens le soin des maladies vénériennes.

J'ai dit plus haut que le Moyen âge avait séparé la médecine et la chirurgie en deux professions distinctes, j'ai employé avec intention le mot *profession* et non celui de *science* : car la science était une et rentrait dans le domaine du médecin, celui-ci était en quelque sorte le

(1) MAURICE RAYNAUD, *loc. cit.*, p. 280.

(2) C'est en 1215 que le Concile de Latran interdit définitivement aux prêtres, diacres et sous-diacres, les opérations chirurgicales par le fer et par le feu.

(3) V. plus haut.

cerveau pensant, dont le chirurgien n'était que le bras, instrument docile et presque inconscient (1).

Telles ont été pendant longtemps les idées des médecins sur la chirurgie et leur connaissance nous permet de comprendre pourquoi la guerre exista toujours entre saint Luc et saint Côme ; en effet, il est inutile de dire que les chirurgiens refusèrent d'admettre de telles conceptions et s'insurgèrent contre la tutelle que voulait leur imposer la Faculté.

Les chirurgiens se constituèrent de très bonne heure en confrérie sous le patronage de saint Côme et de saint Damien : la tradition voulait même que cette institution remontât à saint-Louis. Quoi qu'il en soit, cette confrérie, organisée comme toutes les corporations, prospera. Elle obtint des privilèges de différents rois, entre autres de Philippe le Bel et de Charles V.

Au XIVe siècle, la confrérie est déjà puissante ; elle possède une école et s'intitule Faculté de chirurgie, elle aspire à faire partie de l'Université ; elle donne à ses membres les titres de bacheliers, de licenciés et de maîtres jurés.

Dès 1370, elle organisait des consultations gratuites, devançant singulièrement Renaudot et la Faculté de médecine.

Les médecins appartenant encore à cette époque au clergé, pourvus la plupart de bénéfices, peu inquiets de clientèle, accueillaient assez favorablement les progrès de cette nouvelle corporation.

Mais quand la réforme de 1452 eut sécularisé les médecins, ceux-ci pouvant se marier, ayant charge de famille, privés d'autre part des bénéfices ecclésiastiques, qui les faisaient vivre auparavant, en proie, en un mot, aux difficultés de la vie du siècle, s'occupèrent plus activement de clientèle ; ils redoutèrent alors la concurrence des chirur-

(1) L'anecdote suivante donnera une idée de cette prétention des médecins. Le 27 février 1652 le doyen présenta à ses collègues un libellé manuscrit, écrit en français, contre la circulation que son auteur, un chirurgien barbier de Paris, Gabriel Bertrand de Noyons, présentait à l'approbation de la Faculté. Celle-ci, après délibération, rejeta le libellé et renvoya l'auteur à ses rasoirs, déclarant que la circulation du sang n'était pas une question chirurgicale et que la solution d'un problème aussi difficile et aussi embrouillé n'appartenait pas à un simple chirurgien barbier, d'autant plus que cette matière ardue, par sa nature, était si fort au-dessus de l'esprit du vulgaire que les Philosophes les plus avisés, les médecins les plus expérimentés et les plus consommés dans la pratique de l'art, s'étaient jusqu'ici appliqués à la discussion de cette question sans grand résultat certain. (*Comment.*, t. XIII, f. 503 v°.)

giens et entreprirent de lutter contre leurs progrès incessants. Ne pouvant se livrer eux-mêmes à la pratique chirurgicale, ils cherchèrent des alliés à opposer aux chirurgiens, ils les trouvèrent dans la corporation des barbiers.

Depuis le début du XIVe siècle, ceux-ci étaient en rivalité avec la confrérie de saint Côme : ils avaient obtenu, par différentes ordonnances royales et lettres patentes, le droit de pratiquer les opérations de petite chirurgie, « de curer et guérir toutes manières de cloux, de boces, aposthumes et plaies ouvertes (1) ». Leurs prétentions allèrent plus loin, et grâce à leur activité, ils firent une concurrence acharnée aux chirurgiens. Ceux-ci résistèrent et, dès la fin du XIVe siècle, une série de procès éclata entre les deux corporations.

Quand la Faculté entra dans la lutte, elle se fit la protectrice des barbiers, leur fit des cours de chirurgie en français, présida aux examens, leur confera la maîtrise ; enfin, elle prit leur parti dans les procès qu'ils eurent avec leurs rivaux.

En 1505, la Faculté fait contrat avec les barbiers, elle se charge de leur instruction moyennant finances, en exigeant d'eux un serment de fidélité et d'obéissance.

« Les barbiers, jusque-là désignés sous le nom de *barbitonsores*, ou *barbirasores*, prirent désormais le titre honorable de *tonsores chirurgici* et leur profession fut appelée, sur les registres officiels, *chirurgia tonstrina* » (2).

Pendant longtemps ils se montreront dévoués à leurs nouveaux patrons ; mais les progrès étonnants de la chirurgie au XVIe siècle, la gloire et le succès d'Ambroise Paré, sorti de leurs rangs, les rendirent ambitieux ; ils aspirèrent à un rang scientifique plus élevé et cherchèrent à sortir de cette tutelle, qu'ils avaient acceptée autrefois avec joie.

La Faculté s'indigna de ces prétentions, elle essaya de renvoyer les barbiers à leurs rasoirs et de les limiter comme autrefois « aux clous, boces, aposthumes et plaies ouvertes » ; elle fit même alliance, dans sa colère, avec les baigneurs et étuvistes, en lutte avec les barbiers (1643) ; elle renonça vite, par crainte du ridicule, à ces nouveaux pro-

(1) Lettres patentes du 3 octobre 1373.
(2) MAURICE RAYNAUD, *Loc. citato*, p. 290.

tégés et en 1544 la paix fut de nouveau signée; les barbiers, enfants terribles, rentrèrent dans le giron de la Faculté.

Cependant la confrérie de Saint-Côme avait été aussi en prospérant, malgré les obstacles accumulés sur sa route : à plusieurs reprises, elle avait obtenu des rois de France, d'être considérée comme faisant partie de l'Université : mais elle n'avait jamais pu avoir l'assentiment de celle-ci ; tout au plus, la Faculté de médecine consentit-elle, à un moment, à les reconnaître comme suppôts, nous dirions aujourd'hui employés de l'Université.

En 1576, les chirurgiens adressèrent à l'assemblée générale des Facultés une demande ayant pour but de faire entrer le collège de chirurgie, sous le nom de Faculté dans les corps universitaires. Le Recteur et les théologiens étaient hésitants, l'ennemi allait peut-être entrer dans la place, mais les médecins ne perdirent pas courage et protestèrent contre cette demande. Les étudiants en médecine, bacheliers et philiâtres, et ceux de la Faculté des Arts firent un charivari épouvantable et tombèrent à bras raccourcis sur les chirurgiens et leurs partisans.

Tout plia devant cette intervention « et les médecins, restés maîtres du champ de bataille, dictèrent leurs conclusions au secrétaire de l'Université (1) ».

Battus sur ce point, les chirurgiens s'adressèrent au Saint-Siège ; ils obtinrent, en 1579, du pape Benoist XIII, une bulle les autorisant à recevoir la bénédiction du chancelier de Notre-Dame, privilège réservé aux membres de l'Université. Ceci, bien entendu, amena une protestation des Facultés, soutenues par le Parlement : malgré tout, les chirurgiens reçurent plusieurs fois et notamment en 1608, la bénédiction convoitée.

A l'avènement de Louis XIV, ils obtinrent de nouveau du pouvoir royal, pour leur école, le titre de Faculté, faisant partie du corps de l'Université, mais toujours sans l'assentiment de celle-ci.

Voici donc quelle était au début de l'époque qui nous intéresse la situation des partis en présence : « Trois professions rivales, constituées en corporations, unies en principe par des liens toujours discutés, mais en fait complètement indépendantes, la Faculté de médecine pétrifiée dans son immobilité, et réclamant de tout le monde une sou-

1. MAURICE RAYNAUD, p. 300.

mission qu'elle n'obtenait de personne ; les chirurgiens de Saint-Côme, intermédiaires par leur position et leurs habitudes entre les corps savants et la bourgeoisie commerçante, portant la robe aux jours de cérémonie, faisant passer des examens et conférant des grades, mais tenant boutique et suspendant à leurs fenêtres, en guise d'enseigne, trois boîtes emblématiques surmontées d'une bannière aux images de saint Côme et saint Damien, enfin les barbiers, n'ayant ni robe, ni école, vivant aux dépens des uns et des autres, et établis par une longue possession dans le libre exercice de la chirurgie tout entière, et même d'une partie de la médecine » (1).

Indépendamment des procès, la lutte était constante entre les trois corps, elle était entretenue par la nécessité où l'on se trouvait, aussi bien rue de la Bûcherie qu'à Saint-Côme, de faire des anatomies, c'est-à-dire des disssections. Les cadavres étaient chose rare à cette époque : le principal fournisseur était le bourreau (2) ; l'Hôtel-Dieu en procurait fort peu, non pas que les malades n'y mourussent en abondance, mais la presque totalité étaient enlevés par leurs familles ou par des congrégations religieuses, quelquefois aussi les études anatomiques bénéficiaient des cadavres non réclamés, déposés à la morgue du grand Châtelet. De tout temps, le doyen de la Faculté avait eu le droit de disposer de ces corps, le progrès des études au collège Saint-Côme engendra sur ce point une concurrence d'un genre imprévu. Le Doyen obtint, le 23 janvier 1615, un arrêt interdisant au lieutenant criminel, aux maîtres et aux gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, à l'exécuteur des hautes œuvres et à ses valets de fournir aucun corps aux chirurgiens et aux barbiers sans l'autorisation préalable du Doyen ; celui-ci était autorisé à requérir la force publique pour faire enlever les cadavres indûment dérobés.

(1) Maurice Raynaud. *Loc. cit.*, p. 302 et 303.

(2) Les Commentaires des Doyens relatent avec soin les différentes anatomies qui étaient faites à l'école ; lorsque le cas en valait la peine, le Doyen ne manquait pas de relater le crime du supplicié ainsi disséqué par la Faculté.

En dehors des anatomies publiques, le Doyen autorisait certains docteurs à faire des dissections privées en faveur de leurs élèves. C'est ainsi que, sous le décanat de Guy Patin, Pierre Regnier faisait une anatomie privée, constata dans le corps d'un supplicié une interversion complète des organes ; l'affaire fit grand bruit, on fit constater le fait par Riolan, le pontife de l'anatomie, qui le relata dans un de ses ouvrages (*Opuscula anatomica nova*, Paris 1652, part. II, p. 117), voir également *Commentaires*, t. XIII, f. 148 v°.

Cet arrêt fut naturellement méconnu : en 1622, les chirurgiens, ayant recruté force laquais et crocheteurs, envahirent l'amphithéâtre de la rue de la Bucherie et enlevèrent un cadavre sur lequel Riolan était en train de faire une leçon (1).

Quelquefois même, on organisa à Saint-Côme des expéditions en vue d'arracher de force aux bourreaux, les cadavres des suppliciés. Ces expéditions amenaient des rixes entre les écoliers des deux partis (2).

Lorsqu'il avait connaissance de ces rapts, le Doyen envoyait par ministère d'huissier réclamer le cadavre à Saint-Côme. Le rôle de ces huissiers n'était pas sans présenter de grandes difficultés ; ils étaient souvent mis à la porte par les chirurgiens : bien heureux, quand leurs élèves ne les rouaient pas de coups. Il arriva même qu'ils durent réclamer l'assistance du guet.

Un jour enfin, raconte Maurice Raynaud, les élèves en chirurgie coupèrent le cadavre en morceaux, plutôt que de le laisser tomber entre les mains de la Faculté.

Un arrêt du Parlement renouvela, en 1630, le privilège des médecins et menaça les contrevenants de 100 livres d'amende et de la fermeture de leurs boutiques. En 1632, cette amende fut élevée à 1.000 livres « et défense fut faite aux pages, laquais et bateliers d'enlever des cadavres sous peine de vie ».

Ces incidents sans cesse renouvelés, amenèrent le rapprochement des barbiers et des chirurgiens. En 1655, les deux corporations se fusionnèrent, malgré l'opposition de quelques maîtres de Saint-Côme.

(1) Il faut croire que les chirurgiens renouvelèrent ces expéditions contre la Faculté, car dans les *Conservatoires des Doyens* t. XIII, f. 16 v°, à la date du 14 mars 1637, nous voyons le bachelier Guyart être obligé de donner sa démission d'archidiacre des écoles, pour avoir laissé emporter un cadavre par les chirurgiens.

(2) La fureur de la dissection paraît avoir régné chez les chirurgiens de cette époque. Dans les registres des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, nous voyons maintes fois apparaître cette farouche passion : on enlevait les cadavres clandestinement ; il arriva même quelquefois que ces prétendus cadavres étaient des agonisants.

Le Bureau faisait des enquêtes sévères sur de pareils faits, mais sans grands résultats car les coupables échappaient aisément aux recherches. Le fossoyeur du cimetière de Clamart qui avait inhumé les morts de l'Hôtel-Dieu, fut cependant puni pour avoir, moyennant finances, déterré des cadavres au profit des chirurgiens. (BRIELE, t. I, p. 221.)

La nouvelle compagnie, autorisée par les lettres patentes de 1656, fut mise sous la juridiction du premier barbier du roi. Les barbiers désertant la Faculté passaient donc en bloc à l'ennemi.

On juge aisément de l'indignation des médecins ; aussi lorsque le lendemain de la Saint-Luc, le 19 octobre 1658, les barbiers se présentèrent aux écoles de la rue de la Bûcherie, pour faire leur visite obligatoire à la Faculté, en robe longue, *veste talari*, à laquelle leur nouvelle union leur donnait droit, les bedeaux leur fermèrent la porte au nez.

En 1659, la nouvelle corporation ayant demandé à faire partie de l'Université et ayant obtenu, malgré le refus de celle-ci, du Prévôt de Paris, le droit de conférer les grades universitaires de bachelier, de licencié, et de docteur, le Recteur fit une première protestation solennelle. Cet acte étant resté sans effet, la Faculté assigna les chirurgiens et les barbiers devant le Parlement (19 août 1659).

Ce procès, dont les formalités préliminaires duraient déjà depuis quelque temps, traîna en longueur. On échangea force injures et libelles, suivant la coutume du temps.

Enfin, le 7 février 1660, les parties comparurent devant la Cour. Maître Chenvot plaida pour la Faculté, Me Mareschaux pour l'Université et Me Pucelle pour les chirurgiens.

« La requête des médecins au Parlement portait sur quatre chefs.

« Les docteurs régents demandaient :

« 1° Que les barbiers chirurgiens et les chirurgiens jurés rendissent honneur et respect à la Faculté et aux docteurs régents ;

« 2° Qu'ils leur obéissent comme des écoliers et des disciples à leurs maîtres :

« 3° Qu'il leur fût interdit d'excéder les termes de leur art, de lire, de professer, de donner des grades, de soutenir des thèses, de porter la robe et le bonnet ;

« 4° De s'appeler collège, ni école, mais simplement « communauté des maîtres barbiers chirurgiens et chirurgiens jurés » et de qualifier le lieu de leurs assemblées autrement que « Chambre de juridiction », le tout à peine de prison (1). »

Les avocats dépensèrent des torrents d'éloquence, le Recteur lui-

(1) CORLIEU, *L'ancienne F. M. P.* Paris, 1877, p. 174.

même prit la parole, et, dans un latin que n'eût pas renié Cicéron, défendit les privilèges de l'Université.

Talon, représentant le procureur général du roi, remplit les fonctions de ministère public et écrasa les ennemis de la Faculté.

La Cour rendit un arrêt condamnant en tous points les chirurgiens et exauçant les vœux émis par les médecins dans leur requête.

« Toute la Faculté se réunit et décida qu'une visite officielle, en grand costume, serait faite au premier président De Lamoignon et à l'avocat général Talon, à qui elle offrirait les œuvres d'Hippocrate. Elle rendit en outre un décret par lequel elle s'engageait à donner gratuitement des soins à Talon et à toute sa famille (1). »

Ce qui avait compromis la cause des adversaires de la Faculté, fut la division qui régnait entre eux. La minorité des chirurgiens, hostiles à la fusion avec les barbiers, s'était fait représenter au procès par Me Danez ; la plaidoirie de celui-ci nuisit beaucoup à la cause des barbiers et des chirurgiens.

Saint Luc avait été plus fort que saint Côme pour employer l'expression de Gui Patin ; cette victoire quoique durable ne fut pas définitive, car la lutte reprit au XVIIIe siècle.

Les chirurgiens, malgré l'arrêt de la Cour, avaient laissé subsister au-dessus de la porte de leur école le mot *Collegium* ; aussi, le 12 novembre 1667, J.-A. de Mauvillain, Doyen de la Faculté, assisté de Me Masson, huissier royal, vint-il gravement à l'école de Saint-Côme faire effacer cette inscription illicite et subversive. Clandestinement les chirurgiens la rétablirent le lendemain. Le 14 novembre, De Mauvillain reparut donc dans la rue des Cordeliers, escorté de Me Masson, de deux témoins et d'un ouvrier, il fit gratter en sa présence le mot *Collegium* et fit constater légalement le délit ; je laisse à penser si un pareil événement, se passant en pleine rue de l'Université, dut attirer foule parmi les écoliers de toutes les Facultés, d'autant plus que Mauvillain y était populaire par son esprit et ses bons mots. Il est probable que cette histoire fut pendant longtemps le sujet de bien des conversations dans les cabarets du quartier.

Les chirurgiens ainsi vaincus durent regretter leur association avec les barbiers ; en 1668, ils obtinrent du roi de ne plus dépendre du

(1) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 175.

premier barbier ; ce fut le premier chirurgien qui fut mis à leur tête.

Après avoir raconté cette querelle, qui fut plus cruelle pour l'amour-propre des chirurgiens que nuisible à l'exercice de leur profession et aux progrès de la science chirurgicale, disons quelques mots de l'organisation de leur corporation et des études que l'on faisait au collège Saint-Côme.

La communauté des chirurgiens était organisée de la même façon que les différentes corporations industrielles ou commerciales du temps. Non seulement les chirurgiens tenaient boutique, mais leur profession constituait un véritable fonds de commerce : la veuve d'un chirurgien était autorisée à continuer le commerce de son mari défunt, à condition de prendre un premier garçon reconnu capable par la corporation.

A la tête de celle-ci était le premier chirurgien du roi et son lieutenant ; le premier, nommé par le souverain et le second, designé par le premier ; au-dessous d'eux étaient quatre prévôts, un receveur, un greffier.

Les maîtres étaient divisés en quatre classes, ils élisaient les titulaires des charges énoncées ci-dessus.

Les prevôts, élus pour deux ans et renouvelés par moitié, remplissaient à peu près les mêmes fonctions que le Doyen à la Faculté. Ils veillaient à l'observation des statuts et à la défense de la corporation, ils s'occupaient de l'organisation des différents services religieux : messe de Saint-Côme, messe pour les maîtres trépassés dans l'année, messe obligatoire du premier lundi de chaque mois, etc. Ils veillaient à la bonne exécution des consultations gratuites du lundi, dont nous avons déjà parlé.

Le premier chirurgien, ou son lieutenant, avait le droit de convoquer l'assemblée des maîtres. Un banc y était reservé aux docteurs en médecine.

Les titulaires des charges électives se réunissaient chaque semaine pour traiter des affaires courantes.

Le lieutenant du premier chirurgien visitait, chaque année, les boutiques des maîtres et s'assurait de l'exécution des statuts et des règles de la corporation, il veillait à ce que la bonne intelligence régnât parmi ses membres.

Il n'y avait pas à proprement parler d'étudiants en chirurgie, mais

bien des apprentis, comme dans les autres corporations. Chaque apprenti était attaché à un maître et l'aidait dans sa profession, en recevant par contre l'instruction pratique. Un certain nombre d'entre eux entraient par la voie du concours dans les hôpitaux, notamment à l'Hôtel-Dieu, où ils avaient le titre de compagnons chirurgiens : nous les avons mentionnés dans notre chapitre sur les hôpitaux. Ils étaient, en général, les plus considérés parmi les élèves et obtenaient une réduction sur les taxes d'examens et la dispense d'un certain nombre d'épreuves pour arriver à la maîtrise.

Le collège Saint-Côme était situé rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, et occupait au n° 5 les bâtiments où est maintenant installée l'école de dessin : à côté se trouvait l'église de Saint-Côme, située au coin de la rue des Cordeliers et de la rue de la Harpe, aujourd'hui boulevard Saint-Michel.

Au-dessus de la porte d'entrée on lisait jusqu'en 1667 l'inscription suivante dont nous avons déjà parlé.

COLLEGIUM MMDD CHIRURGICORUM
PARISIENSIUM JURATORUM

et à l'intérieur, dans la cour,

SCHOLA REGIS

La disposition des locaux était fort simple ; sur le côté droit de la cour, en entrant, s'élevait l'amphithéâtre (1) construit de 1691 à 1694, sur un terrain acheté aux Cordeliers ; au-dessus de la porte, qui y donnait accès, on lisait ces vers de Santeuil :

Ad cordes hominum prisca amphitheatra patebant
Ut discant longum vivere nostra patent (2).

Le côté gauche de la cour était occupé par un bâtiment qui constitua longtemps toute l'école de chirurgie et où l'on donnait les consul-

(1) Avant la construction de cet amphithéâtre, les cours se faisaient, depuis 1616, dans une salle du Collège de Dainville, situé en face, de l'autre côté de la rue des Cordeliers. FRANKLIN. *Les Chirurgiens*, p. 146.

(2) Lorsque le Collège de Chirurgie s'installa en 1776, dans les bâtiments qu'il avait fait construire à la place de l'ancien Collège de Bourgogne et qui sont ceux de la Faculté actuelle, on fit graver ces vers à l'intérieur du nouvel amphithéâtre où on peut les lire encore.

tations gratuites, on tenait les assemblées et où se passaient les examens (1).

L'enseignement officiel était donné aux chirurgiens à la Faculté de médecine ; on ne faisait à Saint-Côme que des démonstrations pratiques d'anatomie et un cours complet d'opérations chirurgicales ; ces dernières, grâce à la penurie de cadavres, se faisaient ordinairement sur des animaux. Des maitres étaient désignés chaque année pour faire ces cours.

L'ensemble des épreuves à subir pour obtenir la maîtrise constituait ce que l'on appelait le *grand chef-d'œuvre*. Il fallait, pour y être admis, avoir 22 ans accomplis ; les fils des maitres avaient droit à une dispense de deux années ; il fallait de plus avoir deux ans d'apprentissage et en outre avoir travaillé trois ans sous un maître ou un an au moins à l'Hôtel-Dieu.

Les interrogations portaient « tant sur la connaissance du corps humain, sujet de chirurgie, maladies externes qui aviennent en lui, comme apostemes, plaies, ulcères, fractures et dislocations, et autres dépendances de la chirurgie, que sur la connaissance des remèdes et medicaments, tant simples que composes, comme onguents, emplâtres, cerats, pultes, poudres, liniments, huiles, cérouannes et toutes espèces de pirotiques, tant actuels que potentiels, comme aussi sur les opérations qui sont nécessaires pour la guérison des dites maladies, ensemble seront tenus de faire pour chef-d'œuvre, démonstration anatomique du corps ou de quelque partie d'icelui, avec les operations chirurgicales, comme bandages, saignees, applications de cautères, trepans et autres » (2).

Après une legere epreuve eliminatoire appelee *immatriculé*, le candidat passait un examen en présence de vingt-cinq maitres : cette épreuve subie, il pouvait se présenter au premier examen.

Durant celui-ci, auquel assistaient quelques docteurs en médecine, l'apprenti était interroge deux heures durant par le premier chirurgien ou son lieutenant, les prévôts, le doyen d'âge et par quatre maitres désignés par le sort.

Après ce premier examen, le candidat pouvait, au bout de deux ans,

1. *[illegible]* Imprimerie nationale, 1887. *[illegible]*, p. 371 et suiv.
2. Extrait des Statuts de 1641.

entrer en semaine. On désignait ainsi un examen qui durait quatre semaines et composé de deux épreuves pour chacune d'elles.

La première semaine était consacrée à l'ostéologie et aux affections et traumatismes des os.

La seconde à l'anatomie et à la médecine opératoire.

La troisième à la saignée et à ses accidents.

Enfin durant la quatrième, on interrogeait l'élève sur les médicaments.

Toutes ces épreuves subies, le candidat passait l'*examen de rigueur* qui résumait tous les autres et portait sur toutes les parties de la chirurgie.

Après un vote de l'assemblée générale, le candidat était proclamé maître, prêtait serment et recevait ses lettres de maîtrise.

Les chirurgiens de province voulant se faire agréger à la corporation de Paris, les garçons chirurgiens ayant six ans de service dans un hôpital, recevaient la maîtrise après un simple examen de trois heures, appelé *légère expérience* (1).

Avant de quitter les chirurgiens, disons quelques mots des événements qui intéressèrent leur corporation à la fin du XVIIe siècle, en même temps que nous donnerons quelques détails sur leur profession.

L'arrêt de 1660 n'avait atteint les chirurgiens que dans leur amour-propre, il ne porta pour ainsi dire aucun préjudice à leur art. Du reste, la faveur royale ne leur fut pas épargnée : en 1672, le roi créa une chaire de chirurgie au Jardin royal et la confia à un d'entre eux, le célèbre Dionis. En novembre 1686, le premier chirurgien, Charles-François-Felix Tassy ayant opéré le roi d'une fistule à l'anus, la chirurgie reprit une vogue nouvelle, grandement profitable à l'escarcelle de ceux qui la pratiquaient.

La confrérie de Saint-Côme devint riche ; des legs importants lui furent faits ; c'est ainsi qu'en 1681, un de ses membres, Jean Biennaise, lui fit un legs de 12,000 livres pour la création d'une chaire d'anatomie

(1) Pour tout ce qui concerne la corporation des chirurgiens et ses luttes avec la Faculté, voir les Ouvrages suivants : CORLIEU, *L'Ancienne Faculté*, p. 26 à 28 et ch. VIII. — FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois, les Chirurgiens*, Paris, 1893, ch. I, II et III. — MAURICE RAYNAUD, *Loc. cit.*, ch. VI. — NICAISE, *Chirurgie de Pierre Franco*, introduction.

et une autre d'opérations. En 1691, c'est Louis Roberdeau qui fait un legs de 2.000 livres tournois, dont une partie doit être affectée à la création d'un cours d'ostéologie et l'autre à la construction du nouvel amphithéâtre dont nous avons parlé plus haut.

Comme on le voit, les chirurgiens se débarrassèrent peu à peu des entraves que leur avait créées l'arrêt de 1660; ils reprirent des forces en vue de luttes futures.

Ainsi que nous l'avons dit, les chirurgiens tenaient boutique ; ceux qui étaient barbiers y rasaient, les autres y vendaient des bandages herniaires, des *brayers*, des *puissaires* et autres appareils ou emplâtres.

Ces boutiques avaient des enseignes variant suivant la fantaisie de chacun. L'illustre Mauriceau, dont le *Traité des maladies des femmes grosses* eut un si légitime et si long succès, demeurait, jusqu'en 1691, rue des Petits-Champs, à l'enseigne du « Bon Médecin ».

Le *Livre commode des adresses pour 1692* nous donne un aperçu du corps chirurgical de Paris à cette époque (1). Les chirurgiens y sont classés par spécialités ; c'est ainsi que, pour les grandes opérations, figurent, entre autres, Petit, chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; Roberdeau, demeurant rue Saint-André, etc. ; pour la saignée, Gillet, rue d'Orléans ; Passerat, rue Neuve-des-Petits-Champs, etc. Pour les fractures, Michault, rue Hautefeuille ; Langlois, rue Montmartre, etc. Pour les maladies d'yeux et l'opération de la cataracte, M. Girard, demeurant à Châlons-sur-Marne, mais séjournant tous les ans au printemps à Paris, rue de la Huchette, à l'enseigne des « Capillaires de Montpellier ». En tête des accoucheurs, figure Mauriceau, demeurant alors rue Neuve-Richelieu, puis Clément, rue Saint-Antoine, accoucheur de Mme la Dauphine et d'autres.

M. Morel, rue du Bac, premier chirurgien de la Charité, s'était fait une spécialité des consultations à domicile. L'opération de la pierre (2)

(1) *Livre commode*, t. I, p. 157 et suiv.

(2) Cette maladie était, nous l'avons déjà dit, très répandue à cette époque. Avant de procéder à la taille, on avait coutume de saigner le malade. Cette pratique [illegible] au malade au poète B[illegible] qui [illegible] sur cette opération. « Le mauvais chirurgien qui vint [illegible] M. [illegible] B[illegible] [illegible] [illegible] [

était faite par Tolet, opérateur du roy, rue Jacob, près la Charite, et par Collot, père et fils, rue de Seine. M. Gervais, rue Mazarine, au coin de la rue Guenégaud, avait « un particulier talent pour panser les loupes, les signes et les poireaux ». Les chirurgiens-dentistes les plus renommés étaient M. Quarante, neveu et successeur du fameux Carmeline, dont nous avons parlé dans le chapitre precedent (1), et les sieurs Surin et Coupart, aux noms pittoresques et expressifs pour des chirurgiens, demeurant au pont Marie.

La plus grande source de revenus des chirurgiens était le traitement des maladies vénériennes. Beaucoup réalisaient ainsi de grosses fortunes. Bernier raconte à ce sujet l'anecdote suivante : « Certain chirurgien se mettoit, dit-on, à genoux devant la statue du roy de France, Charles VIII, pour le remercier de ce que son armée avait apporté de Naples une maladie, qui mettoit sa famille sur un fort bon pied (2). »

Les livres anecdotiques publiés en Hollande sous diverses rubriques, et qui s'étendent avec complaisance sur tous les scandales de la cour et de la ville, font de fréquentes allusions à cette sorte d'intervention chirurgicale. Si nous en croyons le *Recueil de chansons* du chancelier Maurepas, le chirurgien Jeannot jouissait de la faveur du public pour cette spécialité et les carrosses et les chaises de nombreux et illustres clients, encombraient la rue de Taranne, où il demeurait (3).

Terminons par cette appréciation sur les chirurgiens de Paris, faite par un médecin de la Faculté, Bernier, d'ordinaire peu tendre pour eux et défenseur acharné des droits des médecins :

1) Voir plus haut, page 155.

2) Au XVIIIe siècle, sous l'influence d'Astruc, les médecins commencèrent à s'occuper du traitement des maladies vénériennes ; cette prétention indigna les chirurgiens ; voir à ce sujet le curieux livre intitulé : « *Lettres sur les disputes qui se sont élevées entre les medecins et les chirurgiens sur le droit qu'a M. Astruc d'entrer en ses disputes, etc... Sur la prééminence prétendue des médecins, sur leur incapacité à traiter les maux vénériens, et sur le droit de propriété que les chirurgiens ont sur le traitement de ces maladies*, par M** chirurgien de Rouen à M** chirurgien de Nancy et de Metz, médecin » 1737 ; l'auteur de ce livre est M. Quesnay, chirurgien de Rouen, qui fut par la suite appelé près de Mme de Pompadour.

3) *Chansonnier de Maurepas*, Leyde, 1865, t. I, vol. IV, p. 248. Ce Jeannot est peut-être le même que le Janot, chirurgien de la Charité, lithotomiste distingué dont parle Gui Patin, t. II, p. 147 et 266. Dans l'*Index Funerum chirurgicorum parisiensium*, nous n'avons pas trouvé ce Janot ; cependant, étant donnée la négligence avec laquelle on orthographiait les noms, il pourrait bien être le même que ce Gervais Jamot, mort le 1er août 1689, dont parle l'*Index*.

« Ce n'est pas qu'il ne se trouve partout quelques chirurgiens, non seulement très habiles, mais encore fort circonspects en ce qui regarde les choses qui ne sont pas de leur ressort et particulièrement à Paris, où leur capacité paroît si incontestable qu'il n'y a pas de lieu au monde où la chirurgie se fasse mieux que dans cette ville, tant à cause de la commodité que les écoliers et Aspirans ont d'aller aux leçons publiques qu'à cause de l'exactitude des examens et chefs d'œuvres (1). »

Si certains médecins se montraient dédaigneux vis-à-vis des chirurgiens, tous avaient le plus profond mépris pour les apothicaires. Bernier va nous renseigner sur la grande différence de dignité qu'il y avait entre ces deux aides indispensables du médecin.

« ... Car, au reste, si l'on m'objecte que les chirurgiens ne marchent dans les cérémonies publiques qu'à la suite des artisans, à cause de l'opération manuelle et que les apotiquaires marchent avec les marchands, je repons pour les chirurgiens, qu'ils ont des avantages bien plus considérables que cette marche cérémoniale, partageant avec le médecin l'honneur de la conférence et consultation dans les maladies externes, ce qui n'arrive jamais aux apotiquaires, dont l'office se termine à la préparation des remedes que les uns et les autres ont ordonnez (2). »

Cette citation nous fait voir dans quelle classe on rangeait alors les apothicaires. C'étaient de simples commerçants et ils étaient fusionnés avec les épiciers dans une même corporation. Ils formaient avec eux l'un des six grands corps de marchands de Paris (les cinq autres corps étaient ceux des drapiers, des merciers, des pelletiers, des bonnetiers et des orfèvres). En cette qualité, ils pouvaient parvenir aux charges de consuls et d'échevins. Ils avaient leur bureau au cloître Sainte-Opportune. Leur patron était saint Nicolas. A leur tête étaient six gardes, trois de chacune des deux professions. Chaque année, le jour de la fête patronale, en présence du Lieutenant civil et du Procureur au Châtelet, se réunissaient soixante-douze électeurs, dont quarante-huit épiciers et vingt-quatre apothicaires, eux-mêmes désignés par le bureau en fonction, plus les membres de la compagnie ayant passé par les charges. Après avoir

1. Bernier, *Le* [illegible], p. XIII et suiv.
2. Thermes, *L*[illegible], p. XVIII et XIX.

prêté serment, ils procédaient à la nomination de deux gardes, l'un épicier, l'autre apothicaire, qui entraient immédiatement en fonction » (1).

Ces gardes étaient chargés de la discipline intérieure de la corporation ; ils devaient visiter les boutiques de leurs confrères, et, en même temps, en vertu d'un privilège fort ancien, vérifier les poids des différents commerçants. En 1622, un arrêt du Parlement obligea les gardes à se faire accompagner dans les visites des apothicaireries par le Doyen de la Faculté et deux docteurs en médecine. Cet arrêt fut, comme on pense, la source de bien des contestations.

Dans la corporation des apothicaires-épiciers, les premiers tenaient la tête : c'est ainsi que les apprentis et compagnons épiciers passaient leurs différentes épreuves de maîtrise devant les gardes apothicaires et épiciers réunis, tandis que les apprentis et compagnons apothicaires n'étaient interrogés que par des maîtres apothicaires et des médecins.

L'apprentissage, qui n'était que de trois ans pour les épiciers, en durait quatre pour les apothicaires. Chez ces derniers, l'apprenti, muni de son brevet d'apprentissage, devait encore, comme compagnon, rester six ans au service d'un maître, pour obtenir la maîtrise : trois ans suffisaient pour devenir maître-épicier.

Avant d'être reçu apprenti, l'aspirant apothicaire était examiné, par les gardes de la corporation, sur ses connaissances en grammaire et sur ses capacités intellectuelles. Au bout de ses dix ans d'apprentissage et de compagnonnage, il était interrogé, trois heures durant, en présence de tous les maîtres assemblés, par deux docteurs en médecine, les gardes apothicaires et neuf maîtres désignés par la corporation. Si le résultat de l'examen était favorable, le candidat était admis à l'épreuve dite *des herbes*, au cours de laquelle, il devait reconnaître les substances médicinales, qu'on lui présentait et en indiquer les vertus particulières.

Le chef d'œuvre, épreuve finale, consistait en cinq préparations importantes que le candidat confectionnait et sur lesquelles il dissertait (2).

(1) MAURICE RAYNAUD, p. 327.

(2) En 1626 la corporation des apothicaires, pour favoriser l'instruction de ses jeunes élèves, fit acquisition d'un « Jardin des Simples » et d'une maison située rue de

Les fils de maîtres étaient dispensés de l'épreuve des herbes.

Aussitôt élu, le nouveau maître se rendait au Grand-Châtelet, où il prêtait, devant le Procureur général, le serment suivant, trop curieux pour ne pas être cité en entier :

LE SERMENT DES APOTHICAIRES CHRÉTIENS ET CRAIGNANT DIEU

Je jure et promets devant Dieu, auteur et créateur de toutes choses, unique en son essence et distingué en trois personnes, éternellement bienheureux, que j'observerai de point en point tous les articles suivants :

« Et premièrement, je jure et promets de vivre et mourir en la foi chrétienne.

Item d'aimer et honorer mes parents le mieux qu'il me sera possible.

« Item d'honorer, respecter et faire servir en tant qu'en moi sera, non seulement aux docteurs médecins qui m'auront instruit en la connaissance des préceptes de la pharmacie, mais aussi à mes précepteurs et maîtres pharmaciens sous lesquels j'aurai appris mon métier.

« Item de ne médire d'aucun de mes anciens, docteurs et maîtres, ou autres, quels qu'ils soient.

« Item de rapporter tout ce qui me sera possible pour la gloire, l'ornement et la majesté de la médecine.

« Item de n'enseigner point aux idiots et ingrats les secrets et raretés d'icelle.

« Item de ne donner aucun médicament purgatif aux malades affligés de quelque maladie aiguë, que premièrement je n'ai pris conseil de quelque docte médecin.

« Item de ne toucher aucunement aux parties honteuses et défendues des femmes, que ce ne soit par grande nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il sera question d'appliquer dessus quelque remède.

« Item de ne donner jamais aucune sorte de poison à personne et de ne conseiller jamais à aucun d'en donner, pas même à ses plus grands ennemis.

« Item de ne donner jamais aucune potion abortive.

« Item d'exécuter de point en point les ordonnances des médecins, sans y ajouter ou diminuer, en tant qu'elles seront faites selon l'art.

« Item de désavouer et fuir comme la peste la façon de pratiquer scandaleuse et totalement pernicieuse des charlatans, empiriques et souffleurs d'alchimie, à la grande honte des magistrats qui les tolèrent. Finalement de ne tenir aucune mauvaise et vieille drogue dans ma boutique.

« Le Seigneur me bénisse toujours tant que j'observerai ces choses (1). »

On voit par ce document, dans lequel on reconnaît la main de la

1. Arrêté, [illegible] p. 177, [illegible] de pharmacie. Dr PERCHALX. *Hist. de l'hôpital de la [illegible]*. Thèse Paris 1890, p. 38 et 39.

1. Trad. de JEAN DE RÉNOU. *[illegible] pharmaceutique*, traduit du latin par J. DE SERVES. Lyon, 1626 (cité après MAURICE RAYNAUD, p. 529 et suiv.).

Faculté, qu'on avait tout prévu pour éviter tout excès et toute indélicatesse de la part des apothicaires.

Bien plus, tous les produits pharmaceutiques arrivant à Paris, étaient centralisés dans un dépôt au cloître Ste-Opportune, et n'étaient livrés aux apothicaires, qu'après avoir été vérifiés dans les vingt-quatre heures par les gardes de la corporation.

Enfin, pour plus de sûreté, la Faculté avait exigé des apothicaires qu'ils vinssent le 19 octobre de chaque année, lendemain de la St-Luc, lui rendre visite et prêter ce nouveau serment, dont on leur donnait lecture :

Vous jurez :

1° Que vous porterez honneurs et respect au Doyen et aux docteurs de la Faculté et que vous les regarderez comme vos maîtres en ce qui concerne la médecine et la pharmacie.

2° Que vous n'administrerez aucun médicament sans l'ordonnance de quelqu'un des docteurs de la Faculté ou d'autres médecins approuvés par elle.

3° Que vous souffrirez deux fois par an que la visite de vos boutiques soit faite par le Doyen ou quatre docteurs de la Faculté (1).

Toutes ces précautions n'empêchèrent pas les apothicaires de se libérer du joug de la médecine et d'empiéter sur son domaine.

Leur long apprentissage ne leur donnait pas toujours une instruction suffisante : Bernier cite de nombreuses et de grosses erreurs commises par eux dans l'interprétation des prescriptions des médecins (2).

Un certain nombre d'autres modifiaient les ordonnances à leur fantaisie.

Nous avons vu dans un précédent chapitre, combien était compliquée la thérapeutique de cette époque, et quelle quantité de produits variés entraient dans une seule préparation.

En outre, malgré toutes les défenses qui leur étaient faites, un grand nombre d'apothicaires livraient des médicaments sans ordonnance et sur ce point se mettaient au rang des plus illustres charlatans. On ne peut se faire une idée des médicaments étranges qui se débitaient dans leurs boutiques. En dehors des produits plus que

(1) CORLIEU. *Loc. cit.*, p. 191.
(2) BERNIER. *Loc. cit.*, p. XXII et suiv.

singuliers en usage dans la thérapeutique courante (1), on trouvait chez eux des pierres précieuses, aptes à guérir tous les maux ; des anneaux constelles, de la corne de licorne tant de terre que de mer (2), les bezoards (3) de tous pays et celui d'Orient, le plus précieux de tous. En dehors de ces produits, les apothicaires en fabriquaient de leur invention. Dans *Le livre commode des adresses pour 1692*, de Bleigny, auteur du livre, charlatan s'il en fût, nous donne un petit aperçu des drogues de la composition de son fils.

Il y a une eau vulnéraire qui guérit à la fois le scorbut, les ulcères de gorge, les cancers, la teigne, les varices, etc.

« Une eau anodine qui apaise avec une promptitude surprenante la douleur des dents, toutes les espèces de coliques, les véroliques, les rhumatismes, les douleurs causées par le mercure, la sciatique, et les gouttes des mains et des pieds.

« Une liqueur de Jouvence, qui rectifie les constitutions vicieuses, qui désopile les viscères obstrués, qui corrige les défauts de la digestion, qui guérit radicalement le vertige, la migraine et les vapeurs, qui règle les excrétions, en un mot, qui rajeunit comme une espèce d'Eau de Jouvence.

« Un spécifique infaillible pour prévenir et pour guérir promptement, seurement et infailliblement les maladies vénériennes.

« Des grains et des liqueurs balsamiques pour la guérison des gonorrhées, des pertes blanches, de l'impuissance vénérienne, de l'incontinence d'urine, etc.

« Une eau hystérique qui abaisse les vapeurs des femmes et qui les délivre sur-le-champ des plus violentes suffocations et de la plupart des mauvais travaux. »

On y voit encore force eaux de toute nature pour parfumer et « pour guérir les maladies de sympathie, » un remède guerissant les descentes de matrices « sans operation, sans rien prendre par la bouche, et quelquefois sans bandages et sans retraite ».

Une eau diurétique souveraine contre la gravelle, etc., etc. De Blei-

(1) Voir plus haut, p. 142.

(2) La licorne de mer n'est autre que le narval ; quant à celle de terre, elle est, bien entendu, fabuleuse.

(3) Concrétion calcaire trouvée dans l'estomac de certains boucs et qui était réputée comme un antidote universel.

gny invoque à la suite, de nombreux exemples et témoignages de personnes guéries par ses remèdes (1).

Comme on le voit, nos modernes fabricants de spécialités pharmaceutiques n'ont rien inventé.

Ces différentes drogues étaient vendues à des prix véritablement exorbitants. Tout le monde s'en plaignait, les recueils de contes sont remplis des voleries des apothicaires : Molière nous en donne un aperçu dans *Le Malade imaginaire*, en faisant lire à Argan les parties fort civiles de M. Fleurant. L'expression de compte d'apothicaires est enfin devenue proverbiale. Aussi le médecin Haultin, ami de Patin, rendait-il bien la pensée générale en définissant ainsi l'apothicaire : « *Animal fourbissimum, faciens bene partes et lucrans mirabiliter* (2). »

Avec d'aussi puissants moyens, les apothicaires devenaient facilement riches : si nous en croyons l'auteur des *Caquets de l'Accouchée*, certains d'entre eux auraient acheté à leurs fils des charges de conseiller à la Cour, tant au Parlement de Paris, qu'à celui de Bretagne ; leurs filles faisaient de beaux mariages, et leurs femmes éclaboussaient de leur luxe les dames de la ville et les bourgeoises (3).

Mais tout ceci n'était rien et n'aurait pas suffi à attirer sur eux les colères de la Faculté. Beaucoup d'entre eux donnaient des consultations dans leur arrière-boutique, et les médecins n'étaient pas sans le savoir : « La tentation est si grande, pour celui qui vend les remèdes, de se mêler aussi de les prescrire ! d'autant plus grande qu'il n'est pas d'abus auquel le public se prête de meilleure grâce, toujours séduit par ces trois grandes raisons, que celui qui débite les médicaments doit mieux les connaître que tout autre ; qu'il est plus expéditif d'avoir affaire à un seul qu'à deux ; enfin, et surtout, que la consultation du pharmacien est généralement moins chère que celle du médecin. Les progrès de la civilisation n'avaient pas encore introduit dans les mœurs les spécialités pharmaceutiques, ni cet expédient si commode d'un docteur à gages, donnant des consultations gratuites dans l'arrière-boutique. Ajoutons même, à l'honneur

(1) *Livre commode*, t. I, p. 169 et suiv.

(2) PATIN. *Lettre* du 6 oct. 1671, t. III, p. 790 : « animal très fourbe faisant bien les parties, et gagnant admirablement. »

(3) *Caquets de l'accouchée*, 1622 ; Paris, Jannet, 1855, 3e journée, p. 104.

de l'ancienne organisation, que ces pratiques y eussent été absolument impossibles » (1).

M. le docteur Legué, dans son livre intitulé *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle* (2), semble nous dépeindre les apothicaires, comme des savants travaillant sans cesse à perfectionner la chimie, à l'appliquer à la thérapeutique médicale, et naturellement persécutés par l'infâme Faculté, cette bande d'« ignares » à « l'esprit routinier et clérical (!) » capables de faire supposer par leur bêtise « que la Faculté n'était plus à Paris, mais à Bicêtre » (?) Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette violence de langage, qui n'est pas du reste particulière à M. Legué : d'autre part, pour ce qui est de faire des apothicaires des martyrs de la science et de comparer les attaques de la Faculté, à leur égard, aux persécutions qu'eurent à souffrir Christophe Colomb et Galilée, nous ne pouvons admettre une pareille interprétation ; les causes des luttes entre apothicaires et médecins furent beaucoup plus modestes et plus terre à terre et la science y fut à peu près étrangère (3).

Il y eut à vrai dire de véritables savants parmi les apothicaires, surtout dans la seconde moitié du siècle, mais on peut affirmer que l'immense majorité des membres de cette corporation n'avaient en vue, et c'était leur droit, que le côté commercial de la profession. Disons, de plus, qu'il faut se garder, dans une étude historique, de rechercher toujours des victimes, des martyrs, des grands hommes incompris, comme on n'a que trop de tendance à le faire aujourd'hui.

La réouverture de la querelle de l'antimoine et les progrès de la médecine chimique furent le prétexte de la lutte entre la Faculté et la corporation des apothicaires. La préparation des remèdes chimiques était une nouvelle source de revenus pour ces derniers : plus heureux que les anciens alchimistes, ils avaient découvert, dans la chimie, le véritable secret de la pierre philosophale, qui leur permet-

(1) MAURICE RAYNAUD, p. 332

(2) LEGUÉ, *Médecins et empoisonneurs au XVIIe Siècle* ; Paris, Charpentier, 1896, ch. II.

(3) Un certain nombre de ces prétendus martyrs de la science étaient de vulgaires empoisonneurs, comme ce Martinet qui tenait boutique place Royale, et qui fut le grand fournisseur d'arsenic de toute la bande des empoisonneurs et empoisonneuses professionnels (LUCIEN MASS, *Les empoisonnements sous Louis XIV, d'après des documents inédits de l'affaire des poisons*. Thèse Paris, 1898, p. 93.)

tait de transformer toutes leurs préparations merveilleuses en espèces sonnantes et trébuchantes.

La Faculté, s'étant montrée rebelle à la chimie, menaçait donc une partie importante de leur commerce, menace rendue plus efficace par la visite médicale de leurs boutiques. En même temps, comme nous l'avons déja dit, un grand nombre de médecins, dont Gui Patin, Riolan, Moreau, etc., renonçant à la thérapeutique embrouillée et compliquée en usage, avaient pris la fameuse devise : *Pauca, sed selecta et probata remedia* (1), se bornant à l'évacuation des humeurs par la saignée, la purgation et le lavement. L'application de ces idées eut pour résultat la publication *du Médecin charitable* de Guybert, déjà mentionnée plus haut ; ce livre devint une arme entre les mains de la Faculté, qui en fit faire de nombreuses éditions, chacune augmentée de quelque chapitre nouveau.

Irrités contre cette publication qui menaçait de rendre leur ministère inutile, encouragés par la protection de Renaudot, les apothicaires se révoltèrent. Ils cherchèrent à se soustraire à la nécessité de ne vendre des médicaments que sur ordonnance et surtout à la visite de leurs boutiques qui leur tenait à cœur.

Condamnés par le Parlement en 1630, ils font leur soumission en 1631.

En 1637, la publication du nouveau codex, élaboré par la Faculté, fut encore l'occasion de querelles.

En 1647, Gui Patin, dans l'argumentation d'une thèse qu'il présidait, ayant parlé fort violemment des apothicaires et surtout des drogues extraordinaires qu'ils vendaient, ceux-ci portèrent plainte à la Faculté, qui leur répondit par une fin de non-recevoir (2); la querelle étant amenée devant le Parlement, Gui Patin se défendit lui-même, et, dans une plaidoirie des plus méchantes, les couvrit de ridicule et obtint gain de cause (3). En 1667, nouvelle tentative de rébellion ; enfin en 1672, les apothicaires font leur soumission complète (4).

(1) « Peu de remèdes, mais qu'ils soient choisis et approuvés. »

(2) Voir pour cette affaire *les Commentaires*, t. XIII, f. 323 r° et v°, il est difficile d'imaginer rien de plus insolemment dédaigneux que l'arrêt par lequel la Faculté rejette la plainte des apothicaires.

(3) HAZON, *Notice sur les hommes les plus célèbres*, etc., p. 114. — LARRIEU, Th. cit., p. 41 et suiv.

(4) Pour tout ce qui concerne les apothicaires et leurs luttes contre les médecins, voir les ouvrages suivants : CORLIEU, *L'ancienne Faculté*, p. 186 et suiv. ; FRAN-

Il y eut parmi cette corporation, à la fin du siècle, des hommes de mérite et de science dont nous allons citer les noms.

Tel est Christophe Glaser, demeurant en 1663, rue du Petit-Lion (1), à l'enseigne de la *Rose-Rouge* : M. Legue nous a fait une curieuse description de sa boutique, et de ses laboratoires (2) ; il eut pour élève Nicolas Lemery, célèbre par ses livres sur la chimie et sur la pharmacopée. Lemery faisait, en 1692, chez lui, au bas de la rue Saint-Jacques, au coin de la rue Galande, des cours de chimie qui étaient très suivis.

Nous avons déjà parlé de l'apothicaire Geoffroy et des conférences qui se faisaient dans sa maison. Voici la description que Lister donne de sa boutique : « Elle est dans la rue Bourtibourg, l'entrée de la basse-cour est par une porte cochère avec des niches où sont de grands vases de cuivre. Quand vous êtes entrés, vous trouvez des salles ornées d'énormes vases et de mortiers de bronze, qui sont là autant pour la parade que pour l'usage. Les drogues et les préparations sont dans des armoires rangées autour de ces pièces. Sur les derrières sont des laboratoires très propres et parfaitement montés (3). » Citons encore Bolduc ou Boulduc qui opérait au Jardin Royal : ce fut l'apothicaire de la famille de Saint-Simon, qui en fait le plus grand éloge ; Boudelin, demeurant rue de Seine, qui fut membre de l'Académie des sciences et Habert, qui faisait des cours publics en son laboratoire, rue du Four, près Saint-Germain-des-Prés (4). Les autres, dont on trouve les noms dans le *Livre commode des adresses*, sont de simples commerçants.

Pour terminer ce chapitre sur les professions annexes de la médecine, disons quelques mots des sages-femmes. Celles-ci étaient organisées en communauté à la tête desquelles se trouvaient, en 1692, quatre directrices ordinaires et une directrice honoraire et perpétuelle (5).

Elles étaient placées sous la juridiction des chirurgiens aux confé-

KLIN. *La* [illegible] *d'* [illegible] *Les Médecins* [illegible]. Paris, 1891. Ch. L. MAURICE RAYNAUD. *Le* [illegible], ch. VI.

(1) Aujourd'hui rue Saint-Sulpice, entre la rue de Tournon et la rue de Condé.

(2) LEGUE. *Le* [illegible], p. 41. « Ce Glaser [illegible] un personnage des moins recommandables ; il fut le fournisseur de poisons attitrés de la marquise de Brinvilliers et de son complice Saint-Croix.

(3) LISTER. *Le* [illegible], p. 212.

(4) *Livre commode*, t. I, p. 163 et suiv.

(5) *Livre commode*, t. I, p. 162.

rences anatomiques desquels elles devaient assister ; ceux-ci leur faisaient passer leurs examens de maîtrise sous la présidence du Doyen de la Faculté. En 1635, elles avaient déjà demandé d'être instruites aux Ecoles de médecine ; ce n'est qu'un siècle plus tard, que sur leur demande, en 1745, la Faculté leur fit faire des cours par Bertin et par Astruc (1). Leur communauté avait compté au XVIIe siècle plusieurs sages-femmes illustres, notamment Louise Bourgeois, qui fut accoucheuse de Marie de Médicis et qui nous a laissé un livre fort curieux. Bernier se plaint de l'ignorance des sages-femmes de province, mais vante le savoir et la capacité de celles de Paris, tout en regrettant qu'on ne leur donne pas une instruction plus complète (2).

La fréquence des procès entre médecins, chirurgiens et apothicaires peut paraître au premier abord fort extraordinaire ; lorsque l'on est plus au courant des mœurs du temps, tout étonnement disparaît ; être en procès était un événement habituel de la vie des corporations, les apothicaires en avaient eu de nombreux avec les épiciers droguistes, avec les chandeliers, avec les merciers, corporation batailleuse et puissante, en guerre avec tout le monde. Les cordonniers et les savetiers avaient eu de grandes querelles. Il en était de même de toutes les corporations.

Ainsi l'on peut dire que la science était ordinairement étrangère à ces disputes, portant exclusivement sur des questions de droits et de privilèges.

(1) CORLIEU. *L'ancienne Faculté*, p. 141. Dès le XVIIe siècle, l'insuffisante capacité des sages-femmes avait amené beaucoup de chirurgiens à se faire accoucheurs ; cette innovation eut assez de peine à entrer dans les mœurs. Philippe Hecquet, médecin de Paris, doyen en 1712, publia un livre intitulé : *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes.* Ce livre est fort curieux quoique les raisons alléguées par l'auteur ne soient guère concluantes ; il a été réédité en 1881 par Gay et Doucé à Bruxelles.

(2) BERNIER. *Loc. cit.*, p. XXVII et suiv. Les meilleures étaient celles qui avaient servi à l'Hôtel-Dieu ; elles en ressortaient avec une instruction pratique suffisante. Malheureusement la moralité professionnelle de beaucoup d'entre elles laissait à désirer. Certaines avaient de leur art une opinion analogue à celle que M. Prudhomme avait de son sabre de garde nationale, elles le croyaient destiné à favoriser la repopulation et au besoin à la combattre. Elles pratiquaient l'art des avortements aussi bien que celui des accouchements. Durant la seconde moitié du XVIIe siècle, le Parlement condamna bon nombre de ces faiseuses d'anges.

CHAPITRE VII

Caractère et situation sociale des médecins.

§ 1. — Caractères généraux de la Faculté et de ses docteurs. Les médecins de la ville.

La moralité professionnelle de l'ancienne Faculté. — Le passé et le présent. — Haute situation morale de la Faculté. — Son rôle dans l'État. — Les assemblées *Prima Mensis*. — La lettre de Christine. — Les médecins de la Faculté sont des savants dans le genre de ceux de la Renaissance. — La manie poétique des médecins. — Les médecins poètes. — Traductions en vers de l'École de Salerne et d'Hippocrate. — L'anatomie versifiée. — Les chansons. — Gabriel Harduin de St-Jacques et Guillot Gorju. — Noblesse de la profession médicale. — Les deux variétés de médecins. — Les médecins bibliophiles. — Les distractions, repas et causeries. — Opinions politiques et philosophiques. — Explication de leurs opinions politiques. — Explication de leurs opinions philosophiques et religieuses. — Rôle de Rabelais, Montaigne et Pierre Charron. — Les libertins du XVIIe siècle. — L'incrédulité des gens du monde. — L'incrédulité des poètes de cabaret. — L'incrédulité des savants. — Gabriel Naudé. — Gui Patin. — Gassendi. — Son influence. — Ses élèves directs ou indirects — Cyrano de Bergerac. — Molière — La Fontaine. — Mme Des Houlières. — Caractère particulier des incrédules du XVIIe siècle. — L'évolution de l'incrédulité à la fin du règne de Louis XIV.

Nous avons déjà eu maintes fois, au cours de ce travail, l'occasion de remarquer l'esprit de haute moralité et de dignité qui animait la Faculté. C'est cet esprit, méconnu seulement de ceux qui ont mal étudié son histoire, qui rachète tous les torts qu'elle a pu avoir dans les différentes luttes que nous avons racontées. Il nous suffira de citer, comme le fait Maurice Raynaud, ces quelques articles des statuts pour prouver, une fois de plus, notre dire.

« Les docteurs de la Faculté cultiveront entre eux l'amitié ;

« Nul n'ira voir un malade sans y être expressément invité ;

« En toute occasion, les plus jeunes docteurs doivent se lever de-

vant leurs anciens, en signe de respect. Les anciens doivent aux jeunes la bienveillance et la protection. »

« Les secrets des malades sont inviolables. Nul ne peut révéler ce qu'il a vu, entendu ou simplement soupçonné chez eux. »

On ne peut que s'incliner avec respect devant une compagnie qui professait de pareils principes.

Il nous a été facile de deviner que l'amitié ne régnait pas toujours entre les membres de la Faculté: loin de là il y avait entre eux de violentes querelles ; mais, en présence d'un ennemi extérieur, leur solidarité a toujours été complète et ce fut là le secret de leur force.

Aujourd'hui, la médecine est bien perfectionnée ; au lieu d'être un amas confus de conjectures et d'empirisme, elle est devenue une science véritable ; nos moyens thérapeutiques se sont accrus et tout nous permet de supposer que dans un temps très prochain, ils s'accroîtront encore davantage : enfin, pour employer l'expression de M. le professeur Bouchard : « Nous vivons dans un temps où il est bon de vivre, quand on s'intéresse aux choses de la médecine » (1). Mais nous n'avons pas dépassé la dignité et la moralité professionnelle de l'ancienne Faculté.

« Lorsqu'on a vécu pendant quelque temps dans un commerce intime avec cette antique société, on en retire une douce et saine impression. Il y règne comme un parfum d'honnêteté qui réjouit l'âme par je ne sais quel mélange de virilité et de candeur. Disons d'ailleurs, à l'honneur du grand siècle, qu'il en était de même dans la plupart des professions libérales, le barreau, la magistrature, l'enseignement » (2).

Nous avons perfectionné bien des choses, mais nous avons fait peu de progrès dans le domaine de la moralité et de l'éducation ; les gens de cette époque étaient sans doute moins forts sur leurs droits que ceux d'aujourd'hui, ils avaient peut-être, par contre, davantage le sentiment de leurs devoirs (3). C'est ce que l'on constate lorsque l'on étudie le grand siècle, avec un esprit affranchi de toute idée préconçue.

(1) BOUCHARD. *Leçons sur les auto-intoxications*, Savy, 1887, p. 1.

(2) MAURICE RAYNAUD. *Loc. cit.*, 70.

(3) On doit faire remarquer que, comme le dit Bernier, dans le procès de la Voisin, qui occupa la célèbre Chambre des poisons, aucun médecin de la Faculté ne fut impliqué, compromis ou même soupçonné, alors que tant de gens, de classes si différentes, étaient en cause. Quand des médecins de la Faculté comparaissaient devant la justice, ce n'était qu'à titre d'experts.

Nous avons déjà montré, dans le premier chapitre, quel rang élevé la Faculté et l'Université tout entière occupaient dans la société du XVIIe siècle; nous avons vu que le Doyen assistait de droit à l'autopsie des rois de France. De plus, dans toutes les circonstances intéressant l'hygiène générale, l'école était consultée par les pouvoirs publics et cela se faisait depuis le début du XVIe siècle. « En 1520, dit M. Corlieu, on lui demandait son avis sur le charbon minéral; en 1550, s'agitait devant elle la question de savoir si les femmes grosses pouvaient être traitées et guéries de la vérole. En 1554, on la consulta sur le terrain qu'il convenait d'acheter pour le cimetière de l'Hôtel-Dieu, dont les morts étaient inhumés dans le charnier des Innocents. En 1572, la peste s'étant déclarée à Rouen, on demanda à la Faculté des conseils et des médecins ; en 1578, le Parlement la convoqua pour savoir si les écrouelles étaient contagieuses ; en 1599, le prévôt des marchands et les échevins voulurent avoir son opinion sur l'établissement de nouvelles fontaines publiques ; en 1638, Louis XIII, pendant la grossesse de la reine, nomma cinq docteurs régents pour assister son premier médecin dans le choix de la nourrice et chacun reçut 150 livres pour la consultation.

En 1667, après les premières tentatives de transfusion du sang par Denys et Emmerets, on avait songé à rajeunir les vieillards en injectant dans leurs veines un sang jeune, la Faculté eut à délibérer sur cette importante question. » (1).

En 1675, elle inaugura des réunions mensuelles sous le nom de *Prima mensis*. Ces réunions persistèrent et furent même réorganisées au XVIIIe siècle : on trouve notées, dans les Commentaires des Doyens, toutes les questions qui y furent discutées.

Les membres les plus remarquables de la Faculté étaient en relations avec les principaux savants d'Europe.

Plusieurs rois et grands seigneurs eurent une singulière estime pour la compagnie tout entière. Voir la lettre élogieuse que la reine Christine de Suède chargea Bourdelot (2), son premier médecin, docteur de Paris, de transmettre à la Faculté.

(1) Corlieu, *[illegible]*, p. 20[illegible].

(2) Ce Bourdelot, dont nous avons [illegible] de [illegible], réunissait chez le prince de Condé tout le petit cénacle de littérateurs, de savants et de médecins. On y voit [illegible] avec [illegible] : La Mothe, Le Vayer, le Père Mersenne, Pascal, les [illegible] et [illegible] médecins, on y remarquait Courad, premier médecin

MESSIEURS,

Je n'ai pas voulu manquer, en cette occasion, de vous témoigner l'estime que je fais de votre illustre Faculté ; et je n'ai pas voulu laisser partir mon premier médecin sans l'accompagner du témoignage que je suis obligée de donner à la satisfaction du signalé service qu'il m'a rendu : je crois devoir cette marque de reconnaissance à son mérite et à votre gloire, puisque c'est celle-ci seulement qui pourrait récompenser dignement l'obligation que je lui ai de m'avoir donné la santé. Ce sont les obligations que j'ai à une personne qui a l'honneur d'être reçue parmi ceux qui composent votre corps, qui depuis tant de siècles s'est rendu si célèbre. L'expérience m'a confirmée dans l'opinion que j'avais déjà conçue de l'excellence de votre méthode, et mon propre exemple aurait persuadé un esprit moins sceptique que le mien, de l'infaillibilité de vos dogmes : je les suivrai toujours comme des oracles de la mort et de la vie ; et la probabilité que j'y trouve me fera toujours estimer infiniment vos décrets. Le sieur Bourdelot vous entretiendra plus au long sur ce sujet ; je vous prie de lui ajouter foi, lorsqu'il vous dira que je considère votre illustre Faculté, comme celle à qui je dois le rétablissement de ma santé. Je confesserai cette vérité toujours et je vous en demeurerai redevable toute ma vie.

De Stockholm, le 5 juin 1853.

CHRISTINE.

« Cette lettre honorable fut remise par Pierre Bourdelot, à son retour de Suède, à M. Paul Courtois. Doyen, qui la lut à la Faculté assemblée et la transcrivit dans les Commentaires des doyens (1). »

Après avoir vu de quelle nature étaient les études médicales, quel était l'esprit de la Faculté, il nous est facile de nous faire une idée de la valeur intellectuelle de ces membres.

Les médecins de la Faculté de Paris n'étaient pas des hommes de science, du moins dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce terme ; quelques-uns ont bien fait de savantes dissections et comme Riolan, Littre et d'autres, ont poussé fort loin l'étude de l'anatomie : mais ce n'est là qu'un accident.

du roi de Pologne, Dodart, Bailly, Rainsant, Guide, Tilleman, Denis, Pecquet, Rouxel, etc. ; parmi les chirurgiens, Gayen, Turbier, Berthereau, Morel ; il y eut aussi d'illustres étrangers comme Stenon, Vormius de Copenhague, Graf, Vogel, etc. On trouve tous les détails sur cette académie dans un livre intitulé. « *Conversations de l'Académie de Monsieur l'abbé Bourdelot*, le tout recueilli par le sieur LE GALLOIS Paris, 1663. » La préface de ce livre renferme des renseignements fort intéressants sur les petits cénacles philosophiques et littéraires du temps ; l'auteur y fait un éloge enthousiaste de Bourdelot et va jusqu'à lui attribuer, ce qui est excessif, la découverte des vaisseaux lymphatiques.

(1) HAZON. *Notice sur les hommes les plus célèbres de la F. M. P.* Paris, 1778, p. 125.

La plupart étaient des lettrés, des savants dans le genre de ceux de la Renaissance : leur érudition était considérable, et leurs études portaient naturellement sur les livres de leurs anciens ; dans leurs travaux, ils avaient toujours les yeux fixés sur l'antiquité, plus que sur les temps présents ; ils étaient en médecine ce qu'en littérature on appelait des classiques : cette tournure d'esprit explique leurs résistances aux découvertes de leur temps. Cette résistance n'est que la contre-partie médicale de la grande lutte littéraire des anciens et des modernes qui passionna le XVIIe siècle.

Absorbés par la contemplation du passé, ils n'acceptaient qu'avec peine les révolutions qui préparaient l'avenir. L'amour et le culte des lettres charmaient leurs loisirs : non seulement la lecture d'Horace, de Virgile, de Cicéron, de Pline, était leur passe-temps favori, mais c'était pour eux une véritable jouissance que de manier la langue latine, soit en prose, soit en vers ; nous avons vu certains doyens saisir toutes les occasions pour prononcer de belles harangues à la manière de Cicéron et de Quintilien. Dans leurs conversations, dans leurs lettres, la correspondance de Gui Patin nous en fournit la preuve, ils se plaisaient à faire des citations latines, à répéter les adages, les aphorismes tirés des anciens auteurs.

La plupart aimaient, pour employer l'expression du temps, à enfourcher Pégase et à gravir les degrés du Parnasse ; non seulement nos docteurs faisaient des vers latins, comme c'était le droit de tout bon universitaire, mais ils ne dédaignaient pas même d'en faire en français. La passion de versifier, d'ailleurs générale à leur époque, se donnait cours à tout propos : quand un confrère, un ami, venait de terminer un livre, il était de bon goût de composer un quatrain, un sonnet, voire même une ode, une élégie ou une épître où l'on exaltait les qualités de l'ouvrage ou de son auteur, celui-ci ne manquait pas, dans sa reconnaissance, de faire figurer ces productions en tête de son livre (1).

(1) C'est ainsi qu'en tête de la première édition du livre de NAUDÉ, l'*Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de Magie*, Paris, 1625, nous trouvons une poésie hébraïque suivie d'une poésie latine d'un certain Jacobus Gafurellus, cinq vers latins de Feey, docteur et doyen de la Faculté de Paris, les stances en vers français de Jacques Jouvin, docteur de la même Faculté, un tétrastiche latin, signé par Gui Patin, alors tacheher, deux stances de Gaudin, et un sonnet de G. Colletet.

Les disputes entre confrères, les querelles avec Renaudot, Montpellier, les chirurgiens et les apothicaires, furent l'occasion d'une recrudescence de poésie : malheureusement l'esprit s'y allia rarement avec la verve.

Le *Parnasse médical français* (1) où M. Chéreau a rassemblé les noms et les titres des œuvres des médecins poètes de la France, anciens ou modernes, morts ou vivants, va nous permettre de citer les noms de ceux de nos docteurs les plus favorisés de la muse. Les misères de la clientèle et les constatations peu favorables qu'elle permet de faire sur l'humanité, devait naturellement éveiller la verve satirique des médecins. C'est ainsi que Christophe Sachet, qui fut docteur de Padoue et mourut à Nancy en 1624 composa les *Exercitationes equestres* ; il donne ce titre à ses poésies latines, parce qu'il les composait pendant les longues courses à cheval, qu'il faisait pour aller voir ses malades. Sachet s'attaque successivement aux apothicaires, aux clients en général, et surtout aux femmes, qu'il traite étrangement, autant qu'on peut en juger par ce passage :

Plus lœdit mulier quam scorpio, utrique venenum.
Serpit et ambiquo vulnere corda ferit.

Sonnet de Courval, médecin normand, fut un des bons poètes satiriques du commencement du XVIIe siècle : pas plus que Sachet il ne ménagea les femmes. Sa *Satyre ménippée contre les poignantes traverses et incommodités du mariage* (1610) en est la preuve. Ce livre, dont la violence est extrême et qui n'a pas la fine bonhomie des ouvrages des siècles précédents, tels que les *Quinze joies du mariage*, dues, croit-on, à la plume d'Antoine de la Salle, n'en est pas moins fort remarquable et a mérité les honneurs de la réimpression en 1864 (2).

Il composa, en prose cette fois, pour être moins gêné dans l'épanchement de sa bile, une *Satyre contre les charlatans et les pseudo-médecins empiriques* (1610), ouvrage diffus, mais fort curieux.

Le célèbre Duret avait composé aussi un livre sur le même sujet (3).

(1) *Parnasse médical français ou Dictionnaire des médecins poètes de la France*, par le Dr CHEREAU, Paris, Delahaye, 1874.

(2) Les œuvres complètes de Sonnet de Courval ont été rééditées aussi par Jouaust, Paris, 1876-1877.

(3) *Discours de l'origine des mœurs, fraudes et supostures des charlatans, avec ses descouvertes. Dédié à l'Auteur du Desdiré de Cicades*, par I. D. P. M. O. D. R. Jean Duret, parisien, médecin ordinaire du roy, Paris, 1622.

Pierre Petit, mort en 1687, médecin de Paris, entre autres productions poétiques estimées a écrit une Satire sur les Sophistes.

A cette époque, où un auteur eût mis en madrigaux l'histoire romaine tout entière, comme dit Trissotin, il n'est pas étonnant que des médecins aient songé à versifier sur les anciens auteurs. L'École de Salerne fut traduite trois fois en vers français. Michel le Long, médecin de Provins, en fit une traduction des plus estimées, qui parut en 1633. Martin, sur qui on n'a aucun renseignement, en composa une autre en vers burlesques; il la dédia à Gui Patin, auquel beaucoup de gens attribuent cet ouvrage ; ce qui est certain, c'est que celui-ci, dans ses Lettres (1) le nie formellement et prétend même ignorer complètement l'existence de ce Martin, qui se dit pourtant un de ses amis. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage singulier, pour quelques passages spirituels, contient d'interminables longueurs (2). La troisième traduction en vers de l'École de Salerne est due à Dufour de la Crespelière, qui mourut en 1680 : ce médecin « bel esprit » a laissé encore des traductions en vers de l'Art d'aimer d'Ovide, et d'un recueil d'épigrammes empruntées à des poètes latins.

Hippocrate n'échappa pas non plus aux traductions en vers ; Michel le Long dont nous avons parlé, traduisit les Aphorismes en vers français. Gabriel Odry traita le même sujet en vers latins en 1636 et dédia son œuvre à Bouvart, médecin du roi : elle est des plus médiocres.

Louis de Fontenette, médecin de Poitiers (1612-1661), en fit une autre en vers français, qu'il dédia à Gui Patin. Cette œuvre, très longue et indigeste, parut en 1654 : la traduction du premier aphorisme contient un passage qu'il est intéressant pour nous de citer :

Je dis que si courte est la vie (3),
L'art est bien long, tout au rebourg,
Qu'il faut avoir bien fait son cours
Premier qu'en docteur on se fie,
En Grammaire, en Philosophie

(1) T. I, p. 177

(2) On compte quatre éditions de cet ouvrage, la dernière, publiée chez les Elzevirs en 1663, contient deux poèmes en latin macaronique, assez curieux, dont le texte est attribué dans les ventes des prix fabuleux.

(3) *Vita brevis, ars longa, occasio præceps, experimentum periculosum, judicium difficile, etc.*

D'illec s'en aller à Paris
Non pour molester vieux maris
Et pratiquer galanterie,
Mais en vue de la Buscherie,
Ou à Cambray (1) prendre leçon
Puis, faisant le mauvais garçon,
Dans la Grève, comme un Saint-Georges,
Oster cordeau dessous la gorge
A maint misérable pendu (2),
A qui le cas estoit bien dû
Pour avoir trop serré les grippes :
Se faire voir frissure, tripes,
Cervelle et chair sous Riolan,
.....
Après, il faut herboriser
Conférer, hospitaliser (3),
Les lundis assister aux thèses,
Où Phebus, sur bancs et sur chaises,
Fait voir que docteurs de Paris
Sont ses principaux favoris.
Qui ne veut ou ne peut atteindre
A ce sommet, il faut sans feindre
Petit sac et quilles plier,
Pour tirer droit à Montpellier,
Endosser robe mirifique
De Rabelais, docteur mimique,
Prendre licence, et puis tout net :
S'armer du doctoral bonnet (4).

L'anatomie ne fut pas plus épargnée qu'Hippocrate ; un chirurgien de Vendôme, Gerberon, composa, en 1626, *Le bouquet anatomique, où sont dénommées toutes les parties du corps humain et le lieu de leur situation, soient os, veines, muscles, tendons, artères, nerfs, parties nobles, parties génitales, mesmes le coït de l'homme et de la femme* (1626). Cet ouvrage, divisé en 19 fleurons, contient de jolis passages et des vers bien tournés. Bunet, chirurgien de Lyon, dépassa Gerberon en fantaisie ; son livre est intitulé *Quatrains ana-*

(1) Au collège de Cambray se faisaient les cours du Collège Royal.

(2) Allusion à ce que nous avons dit, dans le chapitre précédent, sur la chasse aux cadavres.

(3) Ceci montre que depuis longtemps, il était d'usage que les étudiants fréquentassent les hôpitaux.

(4) Inutile de dire après ce passage, que l'auteur sortait de la Faculté de Paris

tomiques des os et des muscles du corps humain, ensemble un discours sur la circulation du sang (Lyon, 1664). Ces quatrains sont la plupart incompréhensibles et ridicules ; l'auteur ne retrouve quelque éloquence que lorsqu'il prend la défense de la découverte d'Harvey. Jean-Baptiste Ferrand, qui fut médecin de l'Hôtel-Dieu en 1628 et qui mourut en 1686, était fort lettré et poète renommé ; pendant l'épidemie de peste de 1638, il dedia une poésie française, assez bien faite, sur cette maladie, à Guillemeau, chirurgien du roi.

La manie de la poésie didactique n'epargnait pas davantage les collègues de M. Fleurant, témoin maître Charras, illustre apothicaire chimiste, qui ajouta à ses ouvrages justement renommes, un poème sur la thériaque (1668) et un autre intitule l'*Echiosophium* (1669) où est traitee l'histoire anatomique et therapeutique de la vipère.

A côté de la satire et des poèmes didactiques, la poésie élogieuse, sous toutes ses formes, fleurissait à la Faculté.

C'est ainsi que Leclerc, bel esprit, mais grand ivrogne, si nous en croyons le médisant Gui Patin, composa, alors qu'il n'était que bachelier, un long poème latin en l'honneur de Michel De la Vigne qui fut plus tard Doyen. Jacques Desprez donna des preuves de sa grande habileté dans la versification latine le jour même de son doctorat (23 mars 1680), en lisant un remerciement adressé particulièrement à Morand, son président d'acte et qui ne comprenait pas moins de 281 vers. Fagon, l'illustre Fagon, subit le sort commun : on a de lui une poésie latine de 200 vers, à l'éloge de Vallot, premier medecin du roi et qui figure à la tête de l'*Hortus regius*, le premier des catalogues du Jardin des Plantes. Bouvard, premier medecin du roi, composa un interminable poeme sur « la maladie, la mort et la vie (*sic*) » de sa cliente la duchesse de Mercœur.

Je n'en finirais pas si je nommais tous les medecins, auteurs d'odes au roi ou aux grands personnages. Citons seulement Cousinot, médecin de Louis XIII et professeur au Collège Royal qui, à la naissance du Dauphin, premier fils de Louis XIV, composa le *Delphinus Gallicus*, Gervaise, medecin de Montpellier et plus tard de Paris qui improvisant avec une facilité extrême même pendant les actes de la Faculté, on a de lui des odes au roi à Mazarin, à Fouquet ; il commit même un poème sur la Saignée. Charles Patin, le fils cheri de Gui Patin, lettre

comme son père, antiquaire et numismate renommé, fut aussi poète à ses heures : il a laissé tout un recueil de Poesies latines et françaises dédiées au roi et à sa famille.

La chanson, qui devait prendre une telle extension au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle, était déjà très en honneur ; tous les évenements de la vie quotidienne, tous les petits incidents de l'actualité étaient prétexte à couplets : dans les repas, dans les réunions de la société on aimait à chanter.

Nous possédons de nombreux recueils de cette époque : on y trouve de tout, des chansons satiriques, politiques ou privées, des chansons d'amour, des brunettes, comme on disait alors et surtout des chansons grivoises et des chansons à boire. Quand on connaît le caractère légèrement rabelaisien de nombre de nos Docteurs, on ne peut douter que ces deux derniers genres ne fussent très en honneur parmi eux. Lorsque l'on feuillète les recueils de chansons du temps, on en trouve bon nombre qui, par leurs sujets, les expressions qui y sont employées, révèlent la plume d'un médecin, mais presque toutes sont anonymes ; c'étaient des péchés de jeunesse, qu'un grave praticien ne pouvait pas avouer.

Et maintenant voile-toi la face, Saluberrime Faculté ! il nous reste à dévoiler l'étrange fin que fit un de tes membres : nous voulons parler de Gabriel Hardouin de Saint-Jacques, qui fut docteur en 1614 et Doyen en 1620.

Si nous en croyons Gui Patin, et ce qui est plus sûr en l'espèce, M. Chereau, qui a fait sur ce sujet des recherches précises (1), cet étrange Doyen abandonna la médecine pour se faire bouffon de théâtre : il aurait débuté en 1633 à l'Hôtel de Bourgogne sous le nom de Guillot Gorju qu'il rendit célèbre. Ce digne successeur de Turlupin, Gauthier Garguille et Gros-Guillaume, resta huit ans au théâtre et mourut en 1645 (2). Ceci nous prouve qu'alors comme aujourd'hui la médecine menait à tout.

(1) Leris dans son *Dictionnaire des théâtres*, 1763, p. 591, donne une autre origine à Guillot Gorju, mais les arguments de M. Chereau paraissent fort probants. MAURICE SAND dans ses *Masques et Bouffons* (Paris, 1862, t. II, p. 51) est du même avis que M. Chereau.

(2) D'après M. JAL (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article Gorju), Guillot Gorju ne serait autre que Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, né à Paris le 31 août 1609, fils de Philippe Hardouin de Saint-Jacques, docteur de la Faculté

Malgré cette petite tache que certains, du reste, révoquent en doute, la profession médicale était fort honorée. Les médecins faisaient partie de la bonne société de la ville, comme on disait alors, par opposition à la cour. Par leurs relations, par leurs alliances, ils se rapprochaient de la magistrature et des membres des différentes chambres du Parlement. Ils fréquentaient la bourgeoisie riche, marchands, financiers, etc., et étaient même fort bien reçus par la noblesse de la ville, moins mondaine que celle de la cour.

Du reste, la profession médicale conférait la noblesse : ce fait, admis depuis longtemps, fut confirmé par le procès que soutinrent les médecins de Lyon, en 1697, contre le traitant de Beauval, chargé de vérifier les listes de la noblesse. Cette dignité n'avait pour les docteurs de Paris qu'une valeur honorifique, exempts qu'il étaient de droits, en tant que membres de l'Université, mais en province, cela avait une grande importance. Dans le midi de la France, en Dauphiné et dans le comtat d'Avignon, cette noblesse était encore plus incontestée, elle était transmissible, et les enfants des docteurs de cette région étaient considérés comme assez nobles pour être admis dans l'ordre de Malte (1).

Les médecins du règne de Louis XIV se répartissent, par leurs goûts, leurs mœurs et leur manière de vivre, en deux grands groupes professant, l'un pour l'autre, une très mince estime. Il y avait, d'un côté, les médecins de la cour, du roi, des grands seigneurs, les médecins mondains en un mot, et de l'autre les médecins de la ville, à défaut d'une meilleure définition, vivant confinés dans la pratique de leur clientèle, dans l'exercice de leurs fonctions à la Faculté, et consacrant leurs loisirs à l'étude.

de Paris ; Bertrand obtint le même titre et exerça la même profession et entra en 1634 à l'Hôtel de Bourgogne. Il prit sa retraite en 1642 et mourut le 5 juillet 1648. M. Campardon, dans son ouvrage sur les comédiens du roi, a publié le contrat de mariage de Bertrand avec Gabrielle Le Messier, sœur de Bellerose, le célèbre acteur de l'Hôtel de Bourgogne, qui, de son vrai nom, s'appelait François Le Messier. D'après cet acte du 26 octobre 1636, il semble que Guillot Gorju n'avait pas rompu toute relation avec le monde médical, car, parmi ses témoins, nous trouvons Nicolas Regnier, maître chirurgien à Paris (*Les Comédiens du Roi de l'Hôtel de Bourgogne*, par E. CAMPARDON, publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, Paris, Champion, 1879, p. 125). Malgré toutes ces divergences d'opinions, il semble rester établi que Guillot Gorju était bien un ancien docteur de la Faculté de Paris.

(1) MAURICE RAYNAUD, *Loc. cit.*, p. 75 et suiv.

Parmi ceux-ci, il faut ranger Gui Patin, Riolan, René Moreau, et son fils Jean-Baptiste Moreau, et tant d'autres dont les noms reviennent, à tout propos, dans les annales de la Faculté. Craignant le monde, la gêne et les dérangements qu'il occasionne, désirant garder leur indépendance, trop fiers de leur dignité professionnelle et redoutant d'y laisser porter atteinte en fréquentant de plus puissants qu'eux, ils préféraient rester à l'écart, se contentant des modestes revenus de leur clientèle, plutôt que courir les chances de la fortune auprès des grands. Ils bornaient leurs relations intimes à ceux de leurs confrères menant la même existence qu'eux, ou bien à des amis pris dans l'Université, les lettres ou la magistrature, ayant, comme eux, le même amour de l'antiquité.

Rester chez eux, s'enfermer dans leur *étude*, comme on disait alors, c'est-à-dire dans leur cabinet de travail et s'entretenir, par la lecture, avec les esprits les plus illustres du temps passé, était leur plus grand plaisir.

L'amour de l'étude, poussé à ce degré, en faisait forcément des amoureux du livre, de vrais bibliophiles, exempts de la bibliomanie, où tombaient si facilement les financiers ignorants (1). Il faut voir, dans la correspondance de Gui Patin, avec quelle impatience sont attendus les livres annoncés chez les grands libraires de Paris, Barbin et consorts; chez les Elzéviers de Leyde ou d'Amsterdam ou autres grands éditeurs de la Hollande ou chez ceux de Lyon ou d'Allemagne. L'annonce d'un ouvrage de Saumaise ou de tout autre érudit les plongeait dans le ravissement.

Nous ne voulons pas manquer l'occasion qui s'offre à nous de parler des médecins bibliophiles du grand siècle. Le plus illustre d'entre eux fut certes Gui Patin.

Son existence entière fut consacrée à sa bibliothèque, *quæ est*, dit-il, *lumen oculorum et laborum solatium* (2). « Je n'aime point à « faire beaucoup de dépence, écrivait-il à son ami Spon, mais celle « d'acheter des livres ne m'a jamais déplu » (3). En 1644, cette bibliothèque comprenait 6,000 volumes : elle en avait 10,000 en 1650 ; c'est

(1) Au siècle suivant, le goût de ces derniers se perfectionna et nous leurs devons ces livres magnifiques où se déploient les talents de Boucher, de Gravelot, de Eisen, des Cochin, de Moreau le jeune et de tant d'autres.

(2) « Qui est la lumière de mes yeux et la consolation de mes peines. »

(3) Lettre à Spon du 26 juillet 1655.

pour l'installer plus au large que Patin acheta sa belle maison de la place du Chevalier du Guet. « J'ai fait moi seul toute ma bibliothèque et acheté tous mes livres, écrit-il à Falconet, j'en ai pour plus de 40,000 francs » (1). Recevant à chaque instant des paquets de livres venant de Hollande ou d'Allemagne, Gui Patin fut exposé aux vexations constantes des syndics de la librairie, qui l'accusaient de faire de la contrebande et de vendre des livres clandestinement. On trouvait dans sa bibliothèque tous les ouvrages médicaux anciens, ainsi que ceux des principaux littérateurs et philosophes de l'Antiquité et de la Renaissance.

Il possédait, en outre, dit-on, une riche collection de livres facétieux, licencieux et satiriques. Son fils, Ch. Patin, qui avait le même goût que son père pour les livres et qui possédait une riche bibliothèque, collectionnait aussi les livres satiriques et facétieux ; cette passion lui porta malheur : il n'eut pas la même chance que son père, qui paraît avoir toujours échappé aux recherches de la police, on finit par saisir à la douane un paquet de ces livres qui lui était destiné et ce fut la cause de son procès et de son exil (2).

Les amis de Gui Patin, Ch. Spon et A. Falconet, furent d'illustres bibliophiles : on possède le catalogue de la bibliothèque de ce dernier, qui posséda jusqu'à 50,000 volumes.

Mais entre tous ces amateurs de livres, le plus fanatique, le plus infatigable, fut incontestablement Gabriel Naudé, docteur de la Faculté de Paris. Il créa successivement la bibliothèque du président de Mesmes, celle du cardinal Bagni et enfin celle de Mazarin, qui est devenue la Bibliothèque Mazarine. Pour réunir les cinquante mille volumes qui composaient cette dernière, Naudé parcourut l'Europe entière ; plusieurs contemporains nous ont laissé le plaisant récit des ruses d'Apache que Naudé employait pour déjouer l'avidité des libraires dans cette chasse au bouquin. La vente de la bibliothèque du cardinal, de sa « chère fille », comme il disait, ordonnée en 1652, dans un accès de vandalisme, par les frondeurs du Parlement, lui porta un coup mortel ; il ne put lui survivre longtemps et mourut l'année suivante, en 1653. Naudé possédait personnellement 8,000 volumes, que Mazarin racheta en partie, après sa mort, pour 10,000 francs ; il en

(1) Lettre du 3 mai 1661 (t. III, 271).
(2) LABRIET, Thèse, p. 79 et suiv.

légua une autre part à un de ses confrères, Mentel. Gabriel Naudé fut, avec le Père Louis Jacob (1), l'un des plus illustres bibliographes du XVIIe siècle.

Continuons notre excursion parmi les « bibliotières » médicales de Paris. La bibliothèque de René Moreau était une des plus célèbres, elle était riche en manuscrits rares et en livres de médecine et de philosophie. Son fils, Jean-Baptiste, en hérita et s'empressa de la vendre pour 24,000 francs à des libraires, qui la mirent en étalage à la foire Saint-Germain, le 19 février 1660 : elle fut rachetée presque tout entière par le procureur général Fouquet.

Pierre Bourdelot possédait une belle collection de livres orientaux et de poètes grecs et latins (2). Chez le bonhomme Riolan, on trouvait force livres de médecine grecque arabe ou latine. J.-B. Morin, l'un des pontifes de l'astrologie médicale, avait recueilli de nombreux livres concernant cette science. Le vieux François Blondel collectionnait les livres de botanique. Nous pouvons encore citer la bibliothèque de Claude Martin, célèbre pour ses ouvrages de médecine, de mathématiques et d'histoire naturelle, celle de Pierre Petit, riche en ouvrages littéraires et en poètes latins, et enfin celle de Tournefort, où l'on trouvait de nombreux livres sur la botanique, les grands voyageurs, et les curiosités antiques.

La bibliothèque de Jean Hamon passait pour très belle, quoiqu'on n'ait guère de détails sur son compte ; tout ce que l'on sait, c'est qu'elle fut vendue au profit des pauvres, lorsque son propriétaire se retira à Port Royal.

Les guerres civiles causèrent quelques désastres dans ces riches collections de livres : c'est ainsi que l'on déplorait la destruction de précieux manuscrits d'Hippocrate faisant partie de la bibliothèque du médecin Jacques Gopile (3).

(1) Le P. L. Jacob est l'auteur de deux recueils périodiques de bibliographie, tous deux très importants, *Bibliothèque parisienne*, 1643-1646 et *la Bibliothèque française nouvelle*, 1647-1651. On sait que c'est en souvenir du père Jacob que Paul Lacroix prit le pseudonyme de P. L. Jacob, bibliophile.

(2) Ce Pierre Bourdelot, qui fut médecin de la Faculté, s'appelait primitivement Pierre Michon ; son oncle, Jean Bourdelot, lui légua sa bibliothèque déjà célèbre à la condition qu'il prît le nom de Bourdelot. Pierre Michon-Bourdelot, imitant l'exemple de son oncle, légua cette bibliothèque à son neveu, Bonnet, sous la même condition.

(3) Pour tout ce qui concerne la bibliophilie des médecins, voir dans le Tome IV de la

Après cette excursion dans la « Bibliopolis » du XVIIe siècle, revenons à notre sujet et continuons à décrire la vie et le caractère de nos docteurs philosophes.

Comme distraction, comme récréation, ils aimaient à se réunir les uns chez les autres ; là on se retrouvait autour d'un repas finement et savamment préparé, qu'on arrosait d'un excellent vin de Bourgogne, longtemps conservé dans une de ces vénérables bouteilles, au goulot long et étroit, à la panse rebondie et difforme, chargée de la poussière des ans ; car nos ancêtres en Hippocrate, sans tomber dans l'ivrognerie, ne détestaient point humer le *piot*, et ils se délectaient, en érudits qu'ils étaient, dans l'étude approfondie de la *purée septembrale*.

Pendant le repas on se faisait part des menus faits du jour, des petits scandales féminins de la Cour ou de la Ville ; s'il y avait un magistrat dans l'assemblée, on lui faisait raconter les causes grasses en cours, ou un de ces fameux procès en nullité de mariage couronnés par l'étrange épreuve du *congrès* (1), qui faisaient la joie de nos pères.

C'était là, qu'on apprenait les bévues ou les complaisances de quelque empirique ou de quelqu'un de ces médecins de Cour, pour lesquels on avait si peu d'estime et dont on aimait tant à dire du mal ; on s'y gaussait du Mazarin, aussi détesté de l'Université que du Parlement ; on lui décernait à l'envie des épithètes dont les plus honnêtes étaient celles de « maraut étranger, de bateleur, de comédien, d'insigne larron, de faquin, de potiron du Vatican, d'imposteur » (2), plus tard

Bibliophile français deux études de M. Franklin, l'une sur Gui Patin, p. 65, l'autre sur Gabriel Naudé, p. 322. Consulter aussi le livre de la Fizelière intitulé : *Rymaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris en 1649*. Paris, Aubry, 1869.

(1) Lorsqu'une femme demandait l'annulation de son mariage pour cause d'incapacité physique de son mari, la magistrature s'éclairait, sur le fait en litige, par cette épreuve du congrès qui avait lieu devant témoins et sur laquelle nous n'insisterons pas d'avantage. Cette épreuve plus qu'étrange, fut supprimée en 1677 au Parlement de Paris ; la province ne suivit l'exemple que beaucoup plus tard. Voir le plaidoyer de TAGEREAU sur cette matière. Rouen, Lisieux, 1887.

(2) Voir les lettres de Gui Patin, *passim*, il résume ses griefs dans une lettre à Spon du 10 janvier 1650 : « La France dit-il, n'a pas d'animaux venimeux, mais en récompense, nous avons des Italiens, favori de nos Reines pour Ministre d'État, nous avons des princes [illegible], trop de [illegible] de deux tiers, la cherté du pain, force charlatans et force antimoine. » Ailleurs, il s'exprime clairement sur le genre d'affection, qu'Anne d'Autriche avait pour Mazarin : « Il n'y a que le Mazarin que

on s'y entretenait, en la déplorant, de la disgrâce de Fouquet : on s'y racontait les violences de M. de Louvois, les prodigieuses infortunes conjugales de M. de Lyonne, et enfin on s'y moquait sous cape des austérités tardives de Mme de Maintenon et des dévôts de la Cour. Les convives se passaient de main en main quelques-uns de ces nombreux sonnets, épigrammes, épitaphes, quatrains et autres pièces de vers, malmenant étrangement les gens du pouvoir, les unes manuscrites, les autres imprimées sous le manteau à Paris ou apportées clandestinement de Hollande (1).

Laissant la politique, la conversation tombait sur les grandes questions de théologie qui passionnaient les gens instruits du temps ; on s'entretenait des cinq propositions de Jansenius et des grandes querelles qu'elles engendrèrent à la Faculté de Théologie, des ouvrages d'Antoine Arnauld et de ceux de ses amis de Port Royal; les avis se partageaient, la discussion s'animait, mais la paix renaissait bien vite dès que l'on venait à parler des *Lettres Provinciales* de M. Pascal, et, dans une douce union, chacun tombait à bras raccourcis sur les jésuites, le *pecus loyoliticum* comme dit Gui Patin; d'un commun accord, ces bons amis envoyaient à tous les diables, moines, moinillons (2) et autres suppôts de Papimanie.

Un des plaisirs les plus délicats était de philosopher à la manière des Anciens : chacun devisait gravement sur les doctrines de Platon, d'Aristote, de Sénèque; la doctrine stoïcienne excitait certes l'admiration générale, mais l'on avait un penchant tout particulier pour la doctrine d'Épicure, telle que le doux Gassendi l'avait revèlée à son siècle. Après toutes ces agréables causeries on se séparait, se promettant de se retrouver bientôt.

A en juger par leur manière d'envisager la politique, la religion et la philosophie, on serait tenté de croire que nos docteurs étaient des révolutionnaires, complotant en secret et vivant sous la menace

la Reine ne veut pas laisser aller, tant elle l'aime fortement et d'un amour qui surpasse la conjugale » Lettre à Spon, 15 février 1649.

(1) Il existe un certain nombre de ces recueils imprimés ; on en trouve encore davantage qui sont manuscrits, beaucoup de gens collectionnaient ces pièces en les recopiant. Dans les bibliothèques publiques, dans les ventes, chez les bouquinistes, on en rencontre fréquemment. Le célèbre recueil du Chancelier Maurepas n'a pas d'autre origine.

(2) GUI PATIN. *Correspondance*, passim.

perpétuelle de la Bastille ; ce serait une singulière erreur, les hommes du XVIIIe siècle ne sont pas ce que pensent certaines gens.

Leur esprit d'opposition en politique est d'origine complexe. D'abord, disons tout de suite que le principe de la monarchie, que la personne du roi, étaient toujours, dans leurs esprits, au-dessus de toute discussion. Leur loyalisme, comme disent les Anglais, était absolu et sincère. Le fait est général au XVIIe siècle, pendant la Fronde, tous les partis prétendaient agir au nom ou dans l'intérêt du roi. La conception qu'on avait à cette époque de la personne royale se rapproche assez de celle que les Russes d'aujourd'hui ont de la personne du Tsar : très respectueux du caractère de l'homme, on y voyait en plus un principe symbolisant en quelque sorte la monarchie, l'unité et les intérêts de la France entière. Cette conception spéciale nous explique pourquoi les Frondeurs les plus sincères pensaient agir avec le loyalisme le plus absolu, en combattant les troupes royales.

Mais à côté de ce dévouement intangible à la personne du Roi, il y avait autre chose. Cette crainte du monde, dont nous avons parlé plus haut, qui poussait nos médecins à se tenir à l'écart, n'était chez beaucoup que le résultat d'une timidité native ou acquise et de la peur, légitime ou non, de ne pas paraître suffisamment brillants ou remarquables pour satisfaire leur amour-propre, pour ne pas dire leur orgueil personnel. Ce sentiment, qui est de tous les temps et qui se rencontre aujourd'hui plus encore peut-être qu'autrefois, les entraînait naturellement à médire de ceux, qui, n'ayant pas les mêmes craintes ou les mêmes répugnances, recherchaient le pouvoir ou les honneurs qu'il donne. Pour tous ces gens vivant dans la retraite, l'accès à la puissance et à la richesse ne pouvait pas s'obtenir sans de fortes brèches à l'honneur, à la dignité et à l'honnêteté.

Cette abstention médisante, qu'on est souvent porté à admirer, parce que ceux qui la pratiquent sont d'ordinaire les confidents naturels de l'historien, a la fâcheuse conséquence, lorsqu'elle se généralise, de tuer les initiatives honnêtes et de livrer place nette aux moins scrupuleux des aventuriers.

Enfin, pour achever d'expliquer les idées en politique d'un certain

nombre d'entre nos médecins, il faut ajouter qu'ils étaient bourgeois de Paris, et que comme tels, ils avaient ce caractère frondeur inhérent à ce genre d'individus. Cette tournure d'esprit particulière les a toujours poussés à faire une opposition cancanière et empreinte d'un libéralisme de convention, aux gouvernements énergiques qui garantissaient leurs personnes et leurs biens, pour ensuite, se voyant privés de cet appui que leurs attaques avaient aidé à détruire, réclamer à grands cris le secours de cette autorité, contre laquelle ils n'avaient pas assez de sarcasmes auparavant.

Leurs opinions philosophiques et religieuses peuvent soulever des étonnements plus grands encore, étant donnée l'idée toute de convention qu'on se fait souvent du grand siècle.

Comment, dira-t-on, des gens qui manifestaient de pareilles idées sur l'Église et qui avaient de telles opinions philosophiques, pouvaient-ils être de fidèles observateurs des statuts d'une compagnie comme la Faculté, d'origine ecclésiastique et chez laquelle les cérémonies religieuses tenaient une si grande place ? Cette indépendance d'esprit n'était-elle qu'une illusion ? Certes non. Les gens dont nous parlons affichaient-ils des croyances qu'ils n'avaient pas, pour se soustraire à des persécutions ? Pas davantage. Pour expliquer ces contradictions apparentes, une petite digression est nécessaire.

Sauf pendant le Moyen-Age, sur lequel encore on pourrait faire bien des restrictions, le fanatisme religieux ne fut jamais aussi développé en France que dans les pays voisins : de très bonne heure on se plut à tenir sur le clergé, sinon sur la religion elle-même, des propos peu édifiants.

Au XVI siècle, pendant les querelles et les guerres religieuses, le calvinisme et le catholicisme trouvèrent certes des partisans ardents et convaincus ; mais la masse de la nation resta assez réfractaire à toutes ces questions de dogmes ; lorsqu'elle prit part à la lutte, ce fut ordinairement pour des raisons où la foi tenait peu de place. A la fin, lassé de toutes ces guerres, plus lassé encore de l'intervention étrangère, la majorité se rallia autour de Henri IV, dont l'esprit sympathisait avec le sien et qui devait la délivrer des fanatiques des deux partis. La Réforme avait gagné peu de terrain et le Catholicisme n'avait recouvré qu'en apparence celui qu'il avait perdu.

Trop latine pour avoir les élans de foi qui entraînèrent les pays du Nord vers la Réforme, la France tenait trop cependant de ceux-ci pour se laisser aller à l'incrédulité superstitieuse et païenne de l'Italie ou au sombre fanatisme de l'Espagne.

On peut même dire, ce qui peut paraître très paradoxal, que la véritable réforme fut faite chez nous par ces écrivains à l'érudition prodigieuse et dont l'indépendance était mélangée d'une forte dose de scepticisme, tels que Rabelais, Montaigne et son disciple immédiat Pierre Charron. Rabelais, par sa verve inimitable, entraîna tout le monde; les gens à courte vue n'y voyaient que les bouffonneries, les autres savaient en extraire la substantifique moelle. Montaigne séduisit les délicats, ceux qui se sentaient la tête assez bien faite pour que le doute leur fût un mol oreiller.

Pierre Charron, par son *Traité de la sagesse*, eut encore plus de succès que son maître Montaigne, parce que, esprit moins élevé, il était plus de son temps, et fut meilleur truchement auprès de ses contemporains.

Ces trois hommes furent les propagateurs de ce scepticisme discret spécial à notre pays; il furent les maîtres des incrédules du XVIIe siècle, des libertins (1), comme on les appelait alors, qui forment l'anneau de jonction de la chaîne ininterrompue qui relie les philosophes du XVIIIe siècle aux savants de la Renaissance.

L'incrédulité fut excessivement répandue dans la société du XVIIe siècle; nous parlons ici seulement de la noblesse, de la bourgeoisie et des lettrés; le peuple resta à peu près étranger à ce courant d'idées; elle s'observe à tous les degrés et sous toutes les formes.

Chez un grand nombre et particulièrement chez les gens du monde, cette incrédulité est plus apparente que réelle; souvent même, comme pendant la minorité de Louis XIII et celle de Louis XIV, elle devient une mode; elle sied à un gentilhomme, comme les rubans au pourpoint et les canons au haut de chausse (2). Chez certains, elle

(1) Ce mot ne prit le sens qu'il a maintenant qu'au cours du XVIIIe siècle. Voir les dictionnaires du temps (RICHELET, FURETIÈRE, l'Académie), tous les écrivains qui en parlent, tels que Molière (*Don Juan* et *Tartuffe*), Bossuet, La Bruyère et tant d'autres. Voir aussi livre de M. PERRENS, *Les libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, Chailley, 1896.

(2) Il y a de certains petits impertinents dans le monde, qui sont libertins sans savoir pourquoi, qui font les esprits forts, parce qu'ils croient que cela leur sied

n'est que la résultante de la haine des jésuites, des moines et des dévôts : chez d'autres et surtout chez les femmes, elle ne provient que du désir de s'affranchir des règles les plus gênantes de la religion. Ce scepticisme un peu factice s'alliait souvent aux superstitions les plus naïves.

« Tous ces messieurs et ces dames, disait le vieux maréchal de Villeroy, ne croient pas en Dieu, mais croient au Diable » (1).

Ce libertinage, comme on disait alors, n'était pas de longue durée et à l'occasion d'une maladie, d'un deuil ou simplement aux premières approches de la vieillesse, on faisait ce que l'on appelait sa conversion et la brebis égarée rentrait au bercail. Cette fin était des plus fréquentes et tous ces incrédules mettaient en pratique le mot de Bachaumont : « Un honnête homme doit vivre à la porte de l'Église et mourir dans la sacristie » (2).

Certains poètes, piliers de cabarets et de mauvais lieux, tenant leurs assises parmi les filles et les bouteilles, comme Théophile Viau, Sigogne, Morin et tant d'autres, poussèrent l'irreligion et l'impiété aux dernières limites ; l'irrégularité de leurs mœurs, leur ivrognerie habituelle ôte presque toute valeur à leurs idées. Mais en dehors des gens du monde et des poètes de cabaret, il y avait les savants, les

mieux. » (*Don Juan*, acte I, sc. II.) « Le courtisan autrefois avoit ses cheveux, était en chausses et en pourpoint, portoit de larges canons, et il était libertin. Cela ne sied plus : il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot ; tout se règle par la mode. » (LA BRUYÈRE, *De la Mode*, § 16.)

1, Mme DE SÉVIGNÉ. *Lettres du 29 et du 31 janvier*, 1680, éd. Techener, 1861, t. VI p. 341 et 344. Cette superstition fut dévoilée lors du fameux procès de La Voisin.

(2) PERRENS. *Loc. cit.* p. 230. Cette idée de ne faire sa conversion ou sa confession qu'au moment du danger, se retrouve dans beaucoup d'anecdotes du temps. Tallemant des Réaux raconte que la Dalesso, émancipée de haute marque, ayant été très malade et sur le point de mourir, répondit à quelqu'un qui lui demandait comment elle allait : « Eh ! le crucifix s'éloigne un peu » (Ed. Techener, t. II, p. 98). Le même auteur raconte que quelqu'un dit à Riolan qui allait être opéré de la pierre par Colt, de se confesser, s'il le désirait. « Voire ! répondit-il, je me porte trop bien pour cela. » (T. VI, p. 217) « ... il faut s'amender. Encore vingt ou trente ans de cette vie-cy, et puis nous songerons à nous. » *Don Juan*, acte IV, sc. VI. Ce quatrain de Mme de la Sablière résume ce que nous venons de dire :

Pendant une aimable jeunesse
On n'est bon qu'à se divertir,
Et quand le bel âge nous laisse
On n'est bon qu'à se convertir.

lettres, parmi lesquels il faut ranger les médecins qui nous occupent ; les idées et les paroles de ces derniers ont plus de valeur que celle des gens du monde et plus de correction et de respect humain que celle des poètes adonnés à l'ivrognerie.

Nous avons montré plus haut que, quelles que fussent leurs idées en politique, le respect à l'idée de monarchie et à la personne du roi restait pour les gens du XVIIe siècle hors de toute atteinte.

Il en est un peu de même au point de vue religieux. « On acceptait, dit M. Hanotaux, l'idée de foi comme nous acceptons l'idée de Patrie » (1). Rien n'est plus vrai ; pour employer l'image ingénieuse de M. Perrens, on peut dire que l'esprit des lettrés sceptiques du XVIIe siècle était divisé en deux, par une cloison étanche, d'un côté de laquelle le scepticisme et l'indépendance des idées se donnaient libre cours, tandis que de l'autre, les principes de la foi restaient à l'abri. Chez un certain nombre, l'étanchéité de la cloison était fort suspecte : mais ils n'en laissaient rien voir et s'en tenaient à cette idée de Saint-Evremond : « Je ne trouve rien de plus injuste que de persécuter un homme sur sa créance, mais je ne vois rien de plus fou que de s'attirer la persécution » (2).

Nous pouvons donc comprendre le pourquoi de cette contradiction apparente, dont nous parlions plus haut. Nous pouvons comprendre comment Gabriel Naudé, l'incomparable érudit, le véritable fondateur de la Bibliothèque Mazarine, l'ami de Gui Patin, qui émit les idées les plus hardies et les plus sceptiques, pouvait dire : « Pour trouver Dieu dans le désordre qui est aujourd'hui dans le monde, il faut avoir de la modestie et de l'humilité, il faut soumettre son esprit aux sacrés mystères de la religion (3) ».

Gui Patin dont la plume, dans l'intimité de la correspondance bien entendu, eut toutes les audaces, participait du même esprit. C'est ainsi qu'on le voit traiter de la dernière façon, les moines, les jésuites, le Pape et le clergé en général : il attaque tout, même « la benoîte confession auriculaire » (4) ; il va jusqu'à dire que le feu du purgatoire

(1) *Hist. de Richelieu*, t. I, p. 97.

(2) *Œuvres mêlées*, t. III, p. 427, lettre au protestant Justel, 1681.

(3) *Naudæana*, p. 8. Sainte-Beuve dans ses *Portraits littéraires* (t. II, éd. Garnier, p. 167) donne une très intéressante étude sur G. Naudé.

(4) Voir entre autres exemples une lettre à Spon du du 13 mai 1650.

est une invention propre à faire « bouillir la marmite du Pape » (1). Il ne croit guère aux miracles, et pas du tout à la sorcellerie et à la démonomanie (2).

Il va même jusqu'à s'écrier que le célibat des prêtres est une source de corruption universelle dans des termes d'un tel réalisme que nous ne pouvons les rapporter ici (3).

Certaines gens ont cru voir en lui un protestant caché, c'est une grande erreur: il ne se souciait pas plus de Genève que de Rome (4).

Grâce à la bonne qualité de la cloison étanche, il est, ou du moins, se croit bon chrétien : « sa foi n'est pas chargée de beaucoup d'articles », disait Bayle (5), c'est un peu vrai, mais elle n'en existe pas moins « *Credo in Deum Christum cruxifixum*, etc... *de minimis non curat prætor* (6), dira-t-il un jour; enfin, écoutons sa confession complète : « En notre religion chrétienne, je crois, comme nous devons croire, beaucoup de choses que nous ne voyons point, *quæque sub rerum non cadunt*, mais c'est par le moyen de la foi, qui nous y oblige, et, *quæ est rerum non apparentum* (7).

Rabelais, son auteur favori, n'avait-il pas dit, non sans malice, que « foy est argument des choses de nulle apparence » (8).

Tout ceci nous permet de comprendre ce qu'il y a d'étrange en Gassendi, l'ami et le guide philosophique de Naudé, de Gui Patin, de Bernier, de Molière et de tant d'autres, qui fut le rénovateur des

(1) Lettre à Spon du 14 juin 1657, t. II, p. 318.

O la belle fiction.
O la rare invention.
Que ce feu du purgatoire !
Le Pape n'était pas sot,
Qui nous donna cette l'histoire,
Pour faire bouillir son pot.

(2) Lettre à Spon du 16 novembre 1643, t. I, p. 302.

(3) T. I, p. 249.

(4) S'il montre par instants quelques préférences pour le protestantisme, c'est par horreur des moines et du Pape, de même que sa haine des jésuites le rend favorable à Port-Royal, si les jansénistes étaient devenus tout-puissants ou s'il avait vécu sous le régime absolu que Calvin institua à Genève, il eût probablement eu des préférences opposées.

(5) Dict., Paris, 1820, t. XI, p. 445.

(6) T. I, p. 90, Lettre à Belin du 8 juillet 1642.

(7) T. I, p. 9. Lettre à Belin du 28 octobre 1631.

(8) RABELAIS. Livre I, ch. VI.

idées d'Épicure, en y ajoutant un grand fond d'éclectisme et en y faisant dominer la physique; et qui, d'autre part, fut un prêtre soucieux de ses devoirs, bien vu de ses supérieurs, qui tomba malade et mourut par la suite, si l'on en croit Gui Patin, pour avoir suivi le carême avec trop de rigueur (1). Chez lui encore, la cloison étanche était bien conditionnée. Tandis que son rival Descartes obtint gain de cause à l'École de Montpellier, il exerça une grande influence sur celle de Paris; on peut ainsi prévoir, dès cette époque, que dans un avenir lointain, l'une était destinée à adopter le vitalisme, tandis que l'autre se rallierait à l'organicisme.

L'influence de Gassendi fut considérable sur son temps et pour en donner la preuve, nous allons dire quelques mots des plus singuliers et des plus remarquables de ses disciples directs ou indirects.

Nous commencerons par Cyrano de Bergerac; pendant longtemps, il est resté méconnu ou injustement maltraité. Se bornant au jugement de Boileau qui lui attribue une « burlesque audace », les littérateurs se sont contentés de recueillir sur son compte les assertions ridicules du sieur d'Assoucy, aussi vindicatif que poltron et les légendes qui traînent dans les recueils d'ana. La singularité de son style contribua à détourner les lecteurs; ses lettres sont remplies des pointes et des images outrées chères à son époque; dans son *Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*, c'est avec intention que l'auteur recherche l'extravagance dans le langage, afin de cacher la liberté de ses propos.

Charles Nodier (2) et surtout Paul Lacroix, dans l'introduction de l'édition qu'il a donnée de ses œuvres, ont contribué à réhabiliter sa mémoire. Certains auteurs en font un fou de génie; on ne peut refuser du génie à Cyrano de Bergerac; mais il n'était point fou; il se bornait à pousser l'originalité et l'indépendance jusqu'à leurs dernières limites.

Grâce à son extravagance, plus feinte que réelle, il peut, sans crainte de l'autorité, heurter de front les préjugés et les idées de son temps; quant aux importuns, aux gêneurs, la vue seule de sa terrible rapière suffisait à les écarter.

(1) T. II, p. 163.

(2) *Bonaventure Despériers, Cyrano de Bergerac*, par Ch. Nodier. Paris, Techener, 1841.

La vivacité extrême de son intelligence lui donnait la facilité et le désir de s'instruire en toutes choses. Il s'introduisit pour ainsi dire de force dans l'entourage du paisible Gassendi et se montra le plus attentif de ses disciples.

La physique surtout le séduisit et les conceptions qu'on retrouve dans ses livres sont des plus remarquables ; mais, en philosophie, comme ailleurs, il se montre indépendant et prend ce qui lui plaît à Descartes et à son rival.

Son incrédulité paraît avoir été extrême ; on connaît dans sa tragédie *La mort d'Agrippine* le dialogue entre Terentius et Sejanus, où celui-ci nie la puissance des dieux : dans le dernier acte le même Sejanus s'écrie :

> Une heure après la mort notre ame evanouie
> Sera ce qu'elle etoit une heure avant sa vie.

On pourrait objecter que c'est parce que Sejan est païen que l'auteur lui prête de semblables propos : il n'en est rien ; dans son *Histoire comique des États et Empires de la Lune*, nous trouvons bien autre chose. « Un peintre, dit-il, ne peut travailler sans pinceau, l'âme est tout de même quand elle n'a pas l'usage des sens. Cependant ils veut que cette ame qui ne peut agir qu'imparfaitement à cause de la perte, d'un de ses outils dans le cours de la vie, puisse alors travailler avec perfection, quand, après notre mort, elle les aura tous perdus. S'ils me viennent rechanter qu'elle n'a pas besoin de ces instruments pour faire ses fonctions, je leur rechanterai qu'il faut fouetter les Quinze-Vingts, qui font semblant de n'y voir goutte » (1) Ailleurs, Cyrano proclame l'éternité de la matiere et termine en disant : » Dites-moi, je vous prie, a-t-on jamais conçu que de rien il se peut faire quelque chose. »

Tout cela était loin de déplaire au public lettré ; *La Mort d'Agrippine* fut même un succès de librairie : l'éditeur Charles de Sercy, qui l'imprima, dit à Boisrobert qu'il avoit vendu l'impression, en moins de rien : « Je m'en estonne, » dit Boisrobert. — « Ah ! Monsieur, reprit le libraire, « il y a de belles impiétez » (2).

(1) *Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*, etc., Paris, Delahays, 1858, p. 119 et 120.

(2) TALLEMAND DES REAUX, édit. Techener, 1892, VI, p. 361.

Comme ses autres confrères en libertinage, Cyrano s'incline devant la foi : « Je ne défère à l'autorité de personne, si elle n'est accompagnée de raison, ou si elle ne vient de Dieu, Dieu, qui tout seul doit être cru de ce qu'il dit, à cause qu'il le dit. » (1) Cela est-il bien sincère : on ne saurait l'affirmer : sa conversion elle-même est douteuse. Après une agonie de quatorze mois au couvent de Charonne, après avoir été endoctriné sans relâche par son ami Lebret, la mère Marguerite de Jésus, et sa cousine, la baronne de Neuvillette, il se fit transporter, cinq jours avant sa mort, chez un de ses cousins à la campagne, pour changer d'air, disait-il, peut-être bien tout simplement pour y mourir en paix.

Ce qu'il y a de remarquable en Cyrano, c'est la variété de ses connaissances, le nombre de choses sur lesquelles s'exerça son activité intellectuelle ; un de ses ennemis, le vieux Balzac, qui lui ressemblait si peu, a dit de lui avec juste raison : « Il avait des sentiments particuliers en toutes choses » (2).

Nous venons de dire quelques mots du plus étrange des élèves de Gassendi, parlons du plus célèbre, du plus génial, de Molière.

Comme tous les Gassendistes, il fut physicien, au sens ancien du mot, et curieux de la nature des choses : c'est à ce titre, qu'il traduisit, dit-on, Lucrèce. Comme les autres libertins, il procède directement du XVIe siècle, de Rabelais et de Montaigne.

Ce n'est pas dans le *Tartufe* que Molière montre son incrédulité ; la religion n'y est point directement attaquée, mais bien plutôt ceux qui s'en font un marche-pied : c'est du reste pour cela que cette pièce souleva tant de clameurs ; il est souvent moins dangereux de s'en prendre à un principe qu'aux hommes qui en vivent.

Don Juan montre peut-être mieux le fond de la pensée de Molière : brodant sur une légende alors populaire, il a pris comme modèles ces jeunes libertins, débauchés et vicieux comme on en voyait tant à la cour ; mais au fur et à mesure que l'intrigue se noue, l'auteur s'éprend de son héros : Don Juan devient généreux et brave ; avec Don Carlos il déploie les qualités d'un vrai gentilhomme : il touche au sublime dans la scène du pauvre ; son audace et son courage en présence de la statue du Commandeur excitent presque l'admiration.

(1) Lettre XIII contre les sorciers.

(2) PENENS, *Loc. cit.*, p. 243.

Mais le cinquième acte approche, il faut que la punition traditionnelle arrive ; pour que le spectateur l'approuve, il est nécessaire que le héros redevienne un scélérat. Molière ne trouve rien de mieux que d'en faire un hypocrite, Don Juan est alors seulement digne d'exécration. « Monsieur, lui dit Sganarelle, quel diable de style prenez vous-là ! Cecy est bien pis que le reste, et je vous aimerois bien mieux encore comme vous estiez auparavant. J'espérois toujours de vostre salut : mais c'est maintenant que j'en désespère, et je croy que le ciel qui vous a souffert jusques icy, ne pourra souffrir du tout cette dernière horreur. » Maintenant la foudre céleste peut tomber, ce n'est plus un libertin, ce n'est plus Don Juan qu'elle frappera, c'est Tartufe.

La Fontaine est encore un disciple très indirect de Gassendi, doué d'un grand bon sens, sceptique et indifférent par nature : il prend dans la philosophie néo-epicurienne ce qui l'intéresse ; comme les autres, il est physicien, l'étude de la nature est sa passion ; le premier, il comprend les bêtes et s'insurge contre les théories de Descartes et de Malebranche à leur sujet. La métaphysique ne l'intéresse guère. On ne peut dire de lui qu'il n'a pas cru en Dieu ; il s'est borné à ne s'en point occuper.

Il allait quelquefois à l'église pour céder aux prières de ses amis et en revenait avouant s'y être fort ennuyé, absolument comme il alla fort docilement un jour à Château-Thierry pour se réconcilier avec sa femme et en revint de même, ne l'ayant point vue, sous prétexte qu'elle était à vêpres.

C'est seulement sur le tard, aux approches de la mort, qu'il se convertira, grâce aux admonestations de son entourage, et cela moins par ardente conviction que par crainte de l'inconnu et pour être tranquille.

La variété d'incrédulité que nous offre La Fontaine est la plus répandue à l'époque qui nous intéresse, avec le génie et la philosophie de la nature en moins bien entendu : il y a là plus d'indifférence que d'irreligion.

Nous avons dit, que, chez les femmes, l'incrédulité était plus factice que réelle : il y avait des exceptions, et parmi celles-ci fut Mme Deshoulières.

Elle ne mérita pas les éloges excessifs que lui donnèrent ses contemporains, mais l'oubli où on la laisse actuellement est peut-être exagéré.

Élevée sous la régence d'Anne d'Autriche par Hesnaut, dans l'indépendance d'idées et de croyance que l'on avait alors, elle conserva, sous le règne de Louis XIV, ses idées d'antan. Sa maison de la rue de l'Homme-Armé forme un petit cénacle où l'on regrette le temps passé, le beau temps de la Fronde, on conspire contre Racine, on lui préfère Corneille ; résistant à la recrudescence de la dévotion, Mme des Houlières persiste dans le libertinage ancien, dont elle se défend pourtant sans espoir de convaincre personne. Entre de nombreux exemples, citons ces vers, extraits de l'idylle intitulée *Le Ruisseau* et qui nous édifieront pleinement :

Nous irons reporter la vie infortunée
Que le hasard nous a donnée,
Dans le sein du néant d'où nous sommes sortis.

Plus tard, aux approches de la révocation de l'Édit de Nantes, elle songera à se mettre en règle avec l'autorité ; elle fera enfin baptiser sa fille à l'âge de vingt-neuf ans ; puis elle se convertira elle-même.

Ces exemples nous ont montré les nombreuses variétés que présentait alors le libertinage, l'indépendance des idées, nous l'avons vue, sous toutes ces formes, chez les esprits les plus différents.

Ce qui distingue ces sceptiques du XVIIe siècle, c'est qu'ils n'ont pas formé d'école ni de système Ils n'éprouvaient pas le besoin de convertir les autres, et ils avaient même, non sans raison, une grande répugnance à voir leurs idées se répandre chez les imbéciles et les ignorants. Ce ne sont pas des apôtres, mais de simples causeurs ; l'irreligion n'était pas encore devenue une religion. Par la modération de leur attitude et de leurs paroles, ils engendrèrent peu à peu l'indifférence, qui est le poison mortel de tous les fanatismes. Ils obtinrent ainsi de plus grands succès que les quelques exaltés de leur temps. « Si vous continuez à parler de la sorte, disait Pascal à ces derniers, avant sa conversion, vous me convertirez. » C'est ce que Duclos répétera cent ans plus tard, en disant : « Ils en diront tant qu'ils me feront aller à la messe. »

L'Église, absorbée par les luttes contre le protestantisme et le jansénisme, ne s'occupa pas pendant longtemps de ce courant d'idées, à part quelques coups de griffe aux plus audacieux ; elle ne croyait

pas à la réalité du danger. Cependant Bossuet le signalait à tout propos. « La grande hérésie de ces derniers temps, c'est l'incrédulité », disait Nicole (1). Après la révocation de l'Édit de Nantes, délivrée de ses adversaires habituels, elle s'en émut ; sous son influence, le grand siècle devenu vieux se fit ermite ; mais cela ne fut qu'apparent : « le même homme qui à Paris fait l'athée, joue le dévot à la Cour » dit la Princesse Palatine (2). La Bruyère nous révèle les mêmes faits ; la fameuse cloison étanche se fissurait et, lorsque Louis XIV sera mort, elle aura disparu tout à fait : l'incrédulité changera d'aspect dans le cours du siècle suivant, elle deviendra dogmatique, et les sceptiques deviendra des sectaires.

§ 2. — Les Médecins de Cour. — Qualités et défauts des Médecins du XVIIe siècle. — Le mal que les littérateurs ont dit des médecins.

Les Médecins de Cour. — Situation des médecins auprès des grands. — Bourdelot, médecin de la reine Christine et du Grand Condé. — Exigences des grands. — Mme de Sévigné et les Médecins. — Les Médecins des villes d'eaux. — Qualités nécessaires à ces Médecins. — Jean Pecquet et sa clientèle. — Beda des Fougerais. — Esprit. — Brayer. — Guenaut. — Le personnel médical attaché au Roi. — Le premier médecin du Roi, ses droits et privilèges. — Bouvard. — Cousinot. — Vauthier. — Vallot. — Dacquin. — Fagon. — Influence de Fagon sur la dignité professionnelle. — Qualités et défauts des médecins du XVIIe siècle. — Leur instruction étendue, sa nécessité. — Caractère observateur qui supplée à la science. — Pédanterie qu'on leur reproche. — Les médecins vieux jeu. — Ce qu'il faut penser de la cupidité des médecins. — *Invidia medicorum*. — L'opinion de Montaigne sur les médecins. — Ce qu'il faut penser de la plupart des bons mots des littérateurs sur les médecins. — *L'Arrêt burlesque*. — Conclusion de La Bruyère. — *Crispin médecin* de Hauteroche. — L'Anatomie du docteur Mirobolan. — Le *Médecin pédant* de Furetière. — Le Médecin bavard. — Pourquoi Molière s'occupa des médecins. — Les Médecins dans l'ancien répertoire. — Relations de Molière avec Bernier et Liénard. — La maladie de Molière. — Armand de Mauvillain, son médecin. — Le Client dépeint par Molière. — Le Charlatan. — Les Médecins de Cour dans *L'Amour médecin*. — La Consultation de M. de Pourceaugnac. — Travers médicaux signalés par Molière et qui s'observent encore aujourd'hui. — La Cérémonie du *Malade imaginaire*, son premier texte. — Opinion intime de Molière sur la Médecine.

Nous allons maintenant parler de l'autre groupe médical, des médecins de la Cour, des médecins mondains.

(1) SAINTE-BEUVE. *Port Royal*, liv. III, t. III, p. 393.
(2) 2 juillet 1699, Ed. Jaglé, t. I, p. 202.

Le rôle et la situation des médecins de la Cour et des grands variait beaucoup suivant le caractère de leur patron et suivant leur dignité personnelle. Dans la maison d'un grand seigneur, le médecin était rangé parmi ce qu'on appelait les domestiques ; il ne faudrait pas s'imaginer que ce mot avait, au XVIIe siècle, la valeur et la signification qu'il possède aujourd'hui ; il faut le prendre dans son sens étymologique, c'est-à-dire : faisant partie de la maison (1). Il y avait chez les gens de la haute noblesse, des gentilshommes qui remplissaient les fonctions d'écuyer, de gouverneur des enfants, et qui ne se sentaient nullement atteints dans leur dignité par ce titre de domestique. Lorsque le maître de la maison était grossier, brutal et ignorant, la situation de médecin était très pénible, et il fallait avoir un amour-propre peu chatouilleux, pour conserver une telle place. Cette arrogance malhonnête, qu'on observait plus souvent chez les parvenus, n'était heureusement pas la règle.

Le médecin prenait facilement l'influence que lui assurait la pratique de son art, et cette influence s'agrandira au fur et à mesure que les mœurs de la noblesse, iront en se poliçant à la fin du XVIIe, et dans le courant du XVIIIe siècle. Nous avons vu le cas que faisait de son médecin Bourdelot, la reine Christine, qui n'avait pas la réputation d'être douce et commode dans sa vie privée. Le grand Condé, qui passait pour être très dur et même arrogant, n'en vivait pas moins sur le pied d'une certaine intimité avec le même Bourdelot, qui était son médecin ; il se livrait avec lui à des expériences les plus singulières. Si l'on en croit Saint-Simon (2), ils auraient, en compagnie de la Princesse Palatine, Anne de Gonzague mis dans le feu un morceau de la vraie croix que possédait le prince de Condé, pour voir s'il brûlerait (3).

Mais, sans être grossiers, un grand nombre de ces illustres clients se montraient fort exigeants. Diafoirus le père nous fait part de ces

(1) Domestique, qui est d'une maison sous un même chef de famille. En ce sens il se prend pour femme, enfans, hostes, parens et valets ;... se prend quelquefois seulement pour les officiers, valets à gages d'un Maistre. Ce seigneur a trente domestiques, intendans, secretaires, pages, laquais, etc. *Dict. de Furetière*.

(2) SAINT-SIMON. *Ecrits inédits*, t. V, 1883, p. 193, cité par PERRENS. *Loc. cit.*, p. 162.

(3) Saint-Simon, qu'une telle impiété devait indigner, s'empresse de nous dire que le morceau ne brûla pas.

exigences des grands et trouve, quant à lui, que la clientèle de la ville est fort préférable (1).

Mme de Sévigné, qui affecte de ne pas croire à la médecine et au savoir des médecins, passait son temps à accabler de questions et de consultations ceux de sa connaissance. Elle ne quitte pas une ville où elle est de passage, sans prendre l'avis des premiers « ignorants de l'endroit », comme elle les appelle. Au reste, il en est de son incrédulité en médecine comme de ses tendances à l'irréligion : au premier danger, elle retomba dans les bras de l'Église ou dans ceux de la Faculté. Si elle fait l'esprit fort en médecine, elle n'en est pas moins fort crédule et tombe en admiration devant les remèdes merveilleux du premier charlatan venu. Au fond, dans le médecin, ce qui la séduit, ce sont les qualités extérieures et mondaines de l'homme plutôt que la science ; il faut l'entendre parler de son « joli médecin » qu'elle avait à Chelles, le seigneur Amonio, qui était si aimable, habillé avec tant de goût et surtout si joli garçon (2).

C'était dans les stations d'eaux minérales, à Spa, à Vichy, à Plombières, que le médecin devait faire paraître ses qualités d'homme du monde ; il fallait qu'il se soumît aux caprices de ses clients et surtout de ses clientes (3), qu'il les empêchât de s'ennuyer, qu'il fît bien ses calculs pour que le traitement qu'il prescrivait, n'apportât aucun dérangement aux fêtes et aux réunions mondaines, qui tenaient une si grande place dans la vie des malades prenant les eaux. Mme de Sévigné nous a laissé de nombreuses lettres où elle nous décrit son séjour à Vichy. Elle nous raconte, que son médecin l'accompagnait partout et qu'à la douche, à la suerie, placé derrière un rideau, il lui faisait une lecture ou l'encourageait par de bonnes paroles.

Quelles qualités étaient nécessaires à ces praticiens ? Mme de Sévigné va nous l'apprendre par l'éloge qu'elle fait de son médecin

(1) *Malade imaginaire*, acte II, scène VI.

(2) Ed. Hachette 1862, t. IV, p. 432, 6 mai 1876.

(3) Il y en avait de bien insupportables. Mme de Sévigné (t. IV, p. 458) nous fait un plaisant récit des simagrées de Mme de Brissac à Vichy ; son médecin devait avoir beaucoup d'agrements. Si l'on en croit les mauvaises langues, Mme de Brissac était plus vaillante à Paris, et son tempérament plus énergique. M. de Gouche, s'il avait écrit aurait pu nous renseigner à ce sujet. (*Chansonnier de Maurepas*.

(4) Lettres, t. IV, p. 467.

de Vichy. « Il a de l'esprit, de l'honnêteté, il connaît le monde (1) ». Et plus loin : « Il sait vivre, il n'est point charlatan ; il traite la médecine en galant homme, enfin il m'amuse (2) ». C'est bien là, le résumé de ce qu'on demandait à ces médecins, beaucoup de tact, du savoir-vivre, l'usage du monde, de l'éducation, de la science sans pédanterie et de l'esprit si c'était possible. Avec cela, l'avenir était assuré : il y a, somme toute, peu de choses changées aujourd'hui et ce sont bien là encore les qualités que le public demande à ceux de la profession.

Il nous faut, parmi les médecins de grands seigneurs et de la noblesse, citer un d'entre eux, qui est illustre par ses découvertes scientifiques et qui eut une des plus belles clienteles de son temps, **Jean Pecquet (1622-1674).**

Nous avons montré plus haut (3) quelle fut l'importance de ses travaux. Disons maintenant quelques mots de sa situation à Paris.

Pecquet vint dans cette ville peu de temps après sa découverte (1644) : il y continua ses recherches scientifiques, mais en même temps s'y livra à la pratique médicale.

Il eut pour client Fouquet, auquel il resta attaché par une amitié des plus sincères et qui se manifesta lors de la disgrâce du célèbre surintendant (4). Il fut le médecin préféré de Mme de Sévigné et de sa famille ; bien qu'elle l'appelle le petit Pecquet, on voit, dans ses lettres, qu'elle a confiance absolue en lui ; à la moindre maladie d'elle, de ses enfants ou petits enfants, il est appelé comme le sauveur. Autant qu'on peut s'en rendre compte, il avait plus d'un client de la même fidélité dans le monde de la noblesse. Gui Patin dit beaucoup de mal de Pecquet, mais il est facile de voir qu'il ne le combat que parce qu'il est l'adversaire scientifique de son ami Riolan, en qui il avait mis sa foi en médecine (5). Un jour même Pecquet sut lui plaire par sa modération et par son opinion sur Montpellier, dont il était cependant élève « M. Pecquet m'a visité hier céans avec MM. de Sorbière et du Prat. Il répond à M. Riolan, sans injure, dit-il, il dit que Courtaud ne sait

(1) Lettres, t. IV, p. 467.
(2) Tome IV, p. 471.
(3) Voir p. 145.
(4) Mme DE SÉVIGNÉ, t. I, p. 476, p. 480.
(5) Voir plus haut, p. 147.

rien, et qu'il n'y a à Montpellier ni science, ni religion ; il méprise fort toute l'école (1) ». Une telle déclaration était un baume versé sur l'âme de Gui Patin. Pecquet recommandait, dit-on, les liqueurs fortes à ses malades ; en tout cas, il en faisait lui-même un trop grand usage. Il mourut en 1674 des suites d'une fracture de jambe consécutive à une chute de cheval.

Si certains médecins étaient attachés à la personne de quelques très grands seigneurs et faisaient partie de leur maison, la plupart, et dans ceux-ci rentrent Pecquet et les médecins des villes d'eaux, étaient indépendants, ou se contentaient du titre de médecin de tel ou tel prince, qui n'empêchait pas de se livrer à la clientèle.

A côté des savants comme Pecquet, il y avait parmi les médecins de cour, des personnages moins recommandables. Tel fut Elie Beda qui, ayant acheté une terre du nom de Fougerais, se fit appeler Beda Des Fougerais, puis Des Fougerais tout court ; cette méthode rapide d'anoblissement était encore plus répandue alors qu'aujourd'hui : Beda, soi-disant sieur Des Fougerais, comme dit Gui Patin (2), était homme du monde, bel esprit ; il avait même la prétention d'être homme à bonne fortune, malgré qu'il boitât des deux jambes. C'est un des quatre Docteurs de la consultation de l'*Amour médecin*, Desfonandrès (le tueur d'hommes).

Si l'on en croit Gui Patin, qui ne pouvait le souffrir, ce nom était bien mérité. Beda, sieur des Fougerais, semble avoir été grand charlatan, *impudentissimus nebulo* (3). « Je pense, dit Patin, que si cet homme croyait qu'il y eût au monde un plus grand charlatan que lui, il tâcherait de le faire empoisonner » (4). En 1648, il avait abjuré le protestantisme pour obtenir quelques places rémunératrices, et cela d'une façon tellement évidente, que tout le monde en fut scandalisé (5).

(1) Lettre du 7 juillet 1654, t. II, p. 144.

(2) T. I, p. 392. Étant doyen, Gui Patin, trop heureux de jouer un mauvais tour à Beda, fit décider par la Faculté, le 5 décembre 1651, que désormais, dans tous les actes publics, les docteurs ne seraient plus désignés que par leur nom de famille et non plus par tel ou tel surnom qu'il leur plaisait de se donner. Dans la rédaction qu'il fit de cet arrêt sur le registre des commentaires, Gui Patin ne manque pas d'ajouter que cette décision a été prise à cause du sieur Beda soi-disant des Fougerais. (Comment., t. XIII, f. 498 v°).

(3) G. Patin, t. I, p. 245.

(4) G. Patin, t. I, p. 595.

(5) G. Patin, t. I, p. 392, et t. II, p. 473.

Cet illustre distributeur d'antimoine sortait de l'École de Paris ; ses collègues, du reste, le reniaient comme indigne et il « s'attira une fois, par son charlatanisme, une sévère réprimande, qui lui fut infligée par décret de la Faculté (1) ».

Citons encore Esprit, qu'on peut ranger dans la même catégorie que Beda ; Brayer (2) fut plus honnête ; s'il n'avait pas été médecin de cour et partisan, modéré d'ailleurs, de l'antimoine, Gui Patin n'en eût pas dit de mal ; ils paraissaient même avoir été bien ensemble à une certaine époque. Brayer était fort riche ; il avait, dit-on, 30,000 écus de rente. « On assure qu'après sa mort on découvrit que, pendant plus de vingt-cinq ans, il avait fait remettre chaque mois, et secrètement, au curé de Saint-Eustache, une somme de mille francs destinée aux pauvres de la paroisse. » Brayer sortait de l'Ecole de Paris.

Il nous faut dire aussi quelques mots du plus connu de ces médecins, de Guenaut, dont nous savons tous le nom, grâce à Boileau. Guenaut ne fut pas épargné par Gui Patin ; à tout instant, il le traite de charlatan, d'empoisonneur, *habet frontem meretricis, nescit erubescere* (4). Il aurait même fait mourir, par son antimoine, une de ses filles, son neveu et un de ses gendres, sans compter d'innombrables clients : l'antimoine, voilà le grand mot lâché, nous avons le secret de la haine de Gui Patin ; aussi ne faut-il pas prendre toutes ses accusations pour de l'argent comptant. Guenaut fut le médecin à la mode de son temps ; il avait su capter la confiance de nombreux clients.

Anne d'Autriche avait la plus grande foi dans sa capacité et sans l'appui qu'accordait Mazarin à Vallot, alors premier médecin du Roi, Guenaut, eût sans aucun doute, obtenu cette charge. Il était resté très fidèle à la Faculté et rendait volontiers service à tous ses membres ; « souvent il quittait le séjour de la Cour, Saint-Germain en-Laye, en « hiver, pour assister aux thèses de nos Ecoles ; c'est le témoignage

(1) MAURICE RAYNAUD. *Loc. cit.*, p. 138.

(2) Bahis, de l'*Amour médecin* ne serait autre qu'Esprit selon les uns ; tandis que les autres veulent y voir Brayer. Brayer avait une magnifique clientèle recrutée surtout dans le monde de la dévotion.

(3) Lettres de Patin, t. III, p. 783 note de Reveille-Parise. Brayer fut le médecin de plusieurs comédiens et comédiennes de l'Hôtel de Bourgogne. (FOURNEL, *Histoire pittoresque de Molière*, t. I, p. 158).

(4) PATIN, t. II, p. 152 « Il a un front de courtisane, il ne sait pas rougir ».

« que lui rendent nos registres (1) ». Guenaut possédait à fond l'art de la clientèle : si nous en croyons Hazon (2), étant obligé en 1651 de suivre le prince de Conti, « qui partait infirme pour son gouvernement de Guyenne, il fit une ordonnance détaillée à tous ses malades et à son retour, qui ne fut pas long, il les trouva tous guéris ».

Nous ne garantirons pas l'authenticité de ces guérisons, mais nous constaterons que Guenaut connaissait la manière de ne pas perdre ses clients. Il n'ignorait pas non plus l'art de la réclame, et garda toujours de bonnes relations avec les Renaudot, dont la Gazette était si utile (3) ; comme on le voit, il savait déjà se servir de la presse pour augmenter sa renommée. Il aimait beaucoup l'argent et, autant qu'on peut le supposer, il y voyait le but final et unique de la médecine. Guenaut (4), est donc un type médical très moderne, il est intéressant de le constater.

Disons maintenant quelques mots des médecins du Roi. D'après le livre intitulé l'*Estat nouveau de la France dans sa perfection pour l'année 1661* le personnel médical consacré au service du Roi était fort nombreux. En voici la liste avec le traitement affecté à chacune des charges :

Médecins :

Premier médecin, Maistre Antoine Valot.....	3,000 livres.
Médecin ordinaire, Maistre Martin Cureau, sieur de la Chambre.....	1,800 —
Huit Médecins servans par quartiers.....	1,200 —
Quatre Médecins spagiriques.....	1,200 —
Deux Médecins anatomistes, payez par l'Université de Montpellier (5).	
Deux médecins mathématiciens.....	600 —
Soixante autres médecins n'ayant quartier, pour servir quand on les appellera	400 —

1. HAZON. *Notices sur les hommes les plus illustres de la Faculté*. Paris, 1778, p. 107.
2. *Ibidem*.
3. Si Guenaut était vivement attaqué, il paraîtrait qu'il ne négligeait pas les moyens de se concilier les hommes de lettres, dont les publications lui étaient la renommée : il invite à dîner, en 1655, Renaudot, l'héritier et le continuateur de la Gazette et avec lui l'auteur de la *Muse historique*, ainsi que Colletet, Cureau et Bois. (DE LABORDE. *Les palais Mazarin*, note 268.
4. Guenaut est représenté dans l'*Amour médecin* par Macroton, qui parle comme lui avec une extrême lenteur.
5. C'étaient des professeurs de cette Faculté.

Chirurgiens :

Premier chirurgien, maistre Jean-Baptiste Bontemps	1,000	livres
Maistre Jean Groult, ordinaire	1,000	—
Huit autres chirurgiens servans par quartier	600	—
Douze autres chirurgiens n'ayant quartier, et pour servir quand on les appellera	300	—
Quatre apoticaires	1,000	—
Pour l'entretenement de leurs sommiers (1)	600	—
Quatre aydes d'apoticaires	200	—
Deux apoticaires distillateurs	600	—
Quatre autres apoticaires	300	—
Cinq autres apoticaires	300	—

Opérateur ordinaire :

Maistre François Thevenin	600	—
Autre operateur ordinaire	600	—
Trois renoueurs	600	—

Opérateur pour la pierre :

Maistre Charles Collot.....

Opérateur oculiste :

Maistre Guillaume Parson.

Autre operateur pour le petit appareil pour la pierre sans gages, attendu qu'il a pension à l'Espargne maistre Jacques Giraud.....

Herboristes :

Maistre Vespasien Robin	400	—
Deux autres herboristes.....		

Premier barbier et valet de chambre

Maistre Jean Boudet, et son fils en survivance	800	—

Barbier ordinaire :

Maistre Claude Prudhomme	800	—
Huit autres barbiers et valets de chambre (2)	600	—

1. Sommiers, désignait ici les bêtes de somme que les apothicaires employaient pour transporter leur pharmacie, lorsque la Cour se déplaçait. V. *Dict. de l'ancien*

2. *L'État Nouveau de la France*. Paris, 1661, p. 220 et suiv.

Comme on voit, il y avait de tout dans ce personnel, de simples charlatans comme les trois renoueurs, l'opérateur ordinaire et les quatre médecins spagirites, des personnages mystérieux, comme les deux « médecins matematiciens » qui sont peut-être tout bonnement des astrologues.

La place la plus importante et la seule qui nous intéresse aussi, est celle de premier médecin.

C'était un très grand personnage que le premier médecin du Roi. « Il était classé à la Cour parmi les grands officiers de la maison royale, n'obéissait qu'au Roi lui-même, entre les mains duquel il prêtait serment, avait droit aux mêmes honneurs, aux mêmes privilèges que le grand Chambellan. Sa dignité lui conférait le titre de Comte, qu'il transmettait ensuite à ses enfants, avec toutes les prérogatives de la noblesse. Il en portait la couronne dans ses armoiries. Il recevait en outre un brevet de Conseiller d'Etat, en prenait la qualité, en touchait les appointements et en portait le costume dans les cérémonies. Lorsqu'il se rendait à la Faculté, il était reçu à la porte par le Doyen, les Bacheliers, et les Bedeaux, même sans être lui-même Docteur de Paris. (1) »

Le premier médecin avait en plus le droit de nommer dans tout le royaume, les chirurgiens experts en justice ; ces charges se vendaient un bon prix. Il avait, comme nous l'avons dit, la haute main sur le Jardin Royal, en même temps que sur le commerce des eaux minérales. Aussi comprend-on que Valot, qui fut premier médecin en 1652, paya sa place à Mazarin 30,000 écus (2).

Le dernier médecin de Louis XIII fut Ch. Bouvard (1572-1658) dont nous avons déjà mentionné la verve poétique (3). Il sortait de la Faculté de Paris : ses études avaient été brillantes, il obtint le « premier lieu » à la licence en 1606. Sa première thèse quodlibétaire en 1604, portait sur cet intéressant sujet : « *An mulieri quam viro Venus aptior* » : La femme est-elle plus apte que l'homme aux plaisirs de l'amour ? Sa thèse de doctorat du 27 juillet 1606 est aussi rabelaisienne : « *An in morbis aquæ (vel) vini potus salubris* » : Vaut-il mieux dans les maladies boire de l'eau ou du vin ? Bouvard fut

(1) MAURICE RAYNAUD, p. 142.
(2) Soit 90,000 livres ou francs.
(3) V. plus haut p. 204.

professeur au Collège Royal, surintendant du Jardin des Plantes en 1641, à la mort de Gui de la Brosse. Très jaloux des privilèges de sa place, même aux dépens de la Faculté, il défendit celle-ci et mit son influence à son service dans plusieurs circonstances. Il était le beau-frère de Riolan.

Son successeur fut son gendre Jacques Cousinot (1), Doyen en 1624 et qui fut premier médecin de Louis XIV jusqu'à sa mort en 1646.

François Vauthier (1592-1652) lui succéda ; c'était un élève de Montpellier ; il avait été médecin de Marie de Médicis ; il se mêla de politique et prit la tête d'un complot ayant pour but le renvoi de Richelieu ; mais à la suite de la fameuse « Journée des Dupes », dont Vauthier fut la première, le terrible Cardinal l'envoya à la Bastille méditer sur les dangers de la politique (1631).

La Reine-mère en exil eut beau réclamer les soins de son cher médecin : celui-ci resta sous les verrous jusqu'à la mort de Richelieu en 1642. Il succéda à Cousinot en 1646 comme premier médecin : il avait par excellence l'art de l'intrigue et de la vie de la Cour ; il sut gagner une grande influence. Elève de Montpellier et partisan de l'antimoine, il fut, comme on le pense, honni et détesté de la Faculté de Paris en général, et de Gui Patin en particulier. Il mourut en 1652 ; son successeur fut Vallot, comme lui médecin de Montpellier (2).

Celui-ci, quoique partisan de la saignée et peu fanatique de l'antimoine, n'est guère ménagé par Gui Patin (3) : c'est lui qui commença la rédaction du fameux *Journal de la Santé du roi* qui fut continué jusqu'en 1711 par ses successeurs ; cette œuvre, fort curieuse, mentionne, avec les plus grands détails, tous les événements journaliers survenant dans la santé royale ; nous y avons fait déjà allusion. C'est sous la direction de Vallot que fut publié, comme nous l'avons dit, le premier catalogue du Jardin Royal. Dacquin, médecin de Montpellier, lui succéda en 1671 ; homme des plus ordinaires, célèbre par son avidité et son art de quémander des places, protégé par Mme de Montespan, il fut congédié en 1693 après la disgrâce de celle-ci.

(1) V. plus haut, p. 224.

(2) Vallot serait, d'après Maurice Raynaud, représenté dans *L'Amour médecin* sous le nom de Tomès.

(3) Patin lui en veut surtout parce qu'il est médecin de Cour. C'est à propos de la [illegible] qu'il [illegible] cette phrase : « [illegible] « La Cour est une mauvaise hotellerie pour un homme de probité », t. III, p. 399.

Son successeur fut l'illustre Fagon qui, ayant les bonnes grâces de Mme de Maintenon, resta en place jusqu'à la mort du Roi. Nous avons déjà parlé du rôle de Fagon au Jardin Royal (1), de son dévouement à la Faculté (2). Son désintéressement était aussi grand que sa science, il supprima la vénalité de toutes les charges qui dépendaient de la sienne et refusa toutes les sommes d'argent qu'on lui offrait. Sa modestie était grande et il chercha toujours à se soustraire aux honneurs que voulait lui décerner la Faculté ; on dut presque employer la violence pour le faire entrer à l'Académie des Sciences.

Après cette étude sur le caractère des différentes variétés de personnalités médicales, nous pouvons de nouveau faire constater l'honnêteté professionnelle des médecins de Paris, à cette époque. A vrai dire, il y en eut quelques uns, qui, comme Beda des Fougerais, firent tache : mais le mépris qu'avaient pour eux leurs collègues et les blâmes que leur infligea la Faculté, montrent assez combien leurs mauvaises mœurs professionnelles étaient rares et scandalisaient leurs confrères. Guenaut, par son avidité pécuniaire et les aveux cyniques qu'il faisait de son désir d'exploiter le client, constitue également une exception, que le temps devait malheureusement rendre moins rare. L'arrivée de Fagon au titre de premier médecin du roi fut un très gros appoint pour l'honnêteté de la profession, elle fit rentrer dans l'ombre les velléités charlatanesques que pouvaient avoir certains praticiens.

Les médecins de ce temps étaient des hommes instruits, non pas seulement dans leur science, ce que le public est d'ordinaire incapable d'apprécier, mais dans l'ensemble des connaissances que devait posséder à cette époque un esprit vraiment cultivé : or cette science générale et nécessaire était encore, comme au XVIe siècle, quoique à un moindre degré, l'érudition et la connaissance des belles lettres, de l'antiquité, de l'histoire et de ce qu'on savait du monde en général.

Ces connaissances étendues une fois constatées, le client ne met pas ordinairement en doute que la science professionnelle ne marche de pair avec elles. De même que le prêtre, le médecin ignorant des choses que tout honnête homme, comme on disait alors, doit savoir, n'a que fort peu de chances d'inspirer confiance. Ce savoir, cette supériorité intellectuelle resta jusqu'à nos jours l'apanage des

(1) Voir plus haut, p. 115.
(2) Voir plus haut, p. 168.

bons médecins. Elle fit leur force et suppléa en quelque sorte à l'infériorité de la science médicale de leur temps.

Du reste cette science, même aussi développée qu'elle est aujourd'hui, reste insuffisante, puisqu'elle ne peut être que très imparfaitement appréciée par le malade ; aussi ceux, qui, exclusivement confiants en elle, se laissent aller doucement à l'ignorance de toute autre chose, sont-ils exposés à en faire l'expérience à leurs dépens.

Au XVIIe siècle, comme aujourd'hui, il y avait un certain antagonisme entre l'esprit du malade et celui de son médecin: si celui-ci, par son caractère, son tact et l'étendue de son instruction ne dominait pas son adversaire. Si au cours d'une conversation le client avait la joie maligne de voir le bout de l'oreille de l'âne passer sous le bonnet du Docteur, le charme était rompu ; il fallait mieux renoncer à la lutte. Cette instruction étendue faisait forcément des médecins des observateurs de l'humanité ; elle leur donnait ce tact, ce savoir-faire qui font les trois quarts de la pratique. Ceci est encore intéressant à constater et à dire aujourd'hui, où beaucoup ont tendance à croire qu'il suffit d'être homme de science et à négliger d'être de vrais médecins répondant à la vieille formule. *Vir bonus, medendi peritus.*

Tout ceci peut expliquer comment, malgré l'infériorité de la science, malgré celle de leur thérapeutique bizarre, un certain nombre des médecins de l'époque qui nous occupe, grâce aux qualités que nous venons d'indiquer, arrivaient à guérir leurs malades, ou sinon à leur rendre l'espérance, et à obtenir qu'ils aient foi en eux (1).

On a souvent accusé les médecins de ce temps de pédanterie : cela certes fut vrai pour un certain nombre d'entre eux ; la nature de leurs études, l'emploi fréquent du latin dans leurs conversations les poussaient à ce travers ; mais d'autre part il faut comprendre qu'accablés, par leurs malades, de questions quelquefois saugrenues auxquelles il fallait quand même répondre, ils étaient obligés de satisfaire ceux-ci par des explications souvent compliquées, extravagantes, comme était la science de leur temps.

Quelquefois même, n'ayant rien à répondre du tout, ils étaient contraints d'éblouir, de réduire le client au silence, par des explications aussi savantes que fantaisistes. *Ossabandus, enqueys, neuquer,*

(1) La confiance du malade en son médecin opère souvent autant que la médecine, a dit Avicenne. *Anecdotes médicales de Wotkowski*. Paris, Steinheil, s. d.

potarinum, quipsa milus. « Voilà justement, ce qui fait que votre fille est muette » (1).

Cela prenait souvent, mais les esprits supérieurs, comme Molière, n'en étaient pas dupes.

Nous avons déjà montré, en plusieurs endroits de cet ouvrage, que les médecins, dans la seconde moitié du siècle du moins, se présentaient, pour la plupart, dans leur aspect extérieur, semblables aux autres hommes de leur temps. Aussi l'épigramme suivante que l'on cite si souvent, ne s'applique qu'à quelques individus arriérés devenant de jour en jour plus rares :

Longue perruque, habit grotesque,
Affecter un air pédantesque,
Cracher du grec et du latin,
De la fourrure et du satin,
Tout cela réuni fait presque
Ce qu'on appelle un médecin.

Un des défauts qu'on leur reproche souvent est l'avarice et la cupidité : certains d'entre eux, comme Beda des Fougerais, Guenaut et plusieurs autres, donnaient certes prise à la critique : mais il faut, d'autre part, signaler ce travers de l'esprit public, qui existe aujourd'hui aussi bien qu'autrefois, et qui fait que les honoraires du médecin sont, entre tous, ceux qu'on paie avec le plus de répugnance. En effet, tandis que l'avocat fait une plaidoirie, le procureur, aujourd'hui l'avoué, des pièces de procédure, le notaire des actes, le commerçant vous livre des marchandises, le médecin cause, dicte des ordonnances, dont il faudra payer fort cher l'exécution chez l'apothicaire ou chez le chirurgien : aussi trouve-t-on facilement excessives ses demandes et se réserve-t-on de le payer en dernier lieu. Ceci nous explique la réputation d'avidité si souvent et si facilement données au médecins.

Par contre, on ne saurait trop justement blâmer nos docteurs de leur esprit batailleur, des haines et des querelles violentes qu'ils avaient entre eux. *Invidia medicorum pessima*. Elles sont bien anciennes ces divisions intestines de la corporation, dont, sans doute par ironie, les membres s'appellent entre eux confrères. Montaigne, qui doute des médecins souvent avec raison, comme de beaucoup de choses, nous

(1) *Médecin malgré lui*, acte II, sc. IV.

en cite de nombreux exemples pris dans l'Antiquité, parmi les médecins de son temps. « Ils se devroient contenter, dit-il, du perpétuel désaccord qui se treuve ez opinions des principaux maistres et aucteurs anciens de cette science, lequel n'est cogneu que des hommes versez aux livres, sans faire veoir encores au peuple les controverses et inconstances de jugement qu'ils nourrissent et continuent entre eux » (1). Ceci n'est encore que trop vrai et mérite toujours d'être médité.

Ce que Montaigne observa de son temps, nous l'avons constaté, dans le cours de ce travail, pour les médecins du XVIIe siècle. Molière ne manque pas d'en montrer les ridicules; aux siècles suivants il en fut de même et aujourd'hui, en méditant les exemples cités par M. le professeur Brouardel dans ses leçons sur la *Responsabilité médicale* (2), on peut voir que l'*Invidia Medicorum* n'a rien perdu de sa virulence.

Enfin, citons à l'éloge de nos docteurs cet autre passage de Montaigne :

« Au demourant, j'honore les médecins, non pas, suyvant le précepte, pour la nécessité (3) (car, à ce passage on en oppose un autre du prophète, reprenant le roy Asa d'avoir eu recours au médecin), mais pour l'amour d'eulx mêmes, en ayant veu beaucoup d'honnestes hommes et dignes d'estre aymez. Ce n'est pas à eulx que j'en veulx, c'est à leur art : et ne leur donne pas grand blasme de faire leur proufit de nostre sottise, car la plus part du monde faict ainsi : plusieurs vacations (4), et moindres, et plus dignes que la leur, n'ont fondément et appuy qu'aux abus publicques.

Bien qu'on puisse dire de la fin de cette citation, qui sent légèrement le fagot, ce qu'on dit du scorpion, *in cauda venenum*, tenons-nous en là.

Nous ne pouvons terminer cette étude sur les médecins sans parler un peu du mal qu'en ont dit les littérateurs, leurs contemporains en général et Molière en particulier. Nous avons déjà montré ce qu'en pensait

1. MONTAIGNE. *Essais*, livre II, chap. XXXVII.
2. BROUARDEL. *La Responsabilité médicale*. Baillière, 1898, p. 15 et 16.
3. Allusion au verset de l'Ecriture : *Honora medicum, propter necessitatem*. (Eccl., ch. XXXVIII, V. 1).
4. Professions.
5. MONTAIGNE. *Ibidem*.

Montaigne, nous n'y reviendrons pas; quoiqu'il appartienne au XVIe siècle, il a tenu, comme nous l'avons vu, une telle place dans l'esprit des gens du siècle suivant, que nous étions tenu de mentionner ses opinions.

Les épigrammes, les satires contre les médecins sont très nombreuses à l'époque qui nous occupe : mais la plupart ne sont que des jeux littéraires, quelquefois même de simples traductions d'épigrammes anciennes. On y retrouve ces éternelles plaisanteries sur les médecins qui rendent les cimetières bossus, dont la terre s'empresse de cacher les bévues, on y revoit l'anecdote tant de fois répétée du médecin qui se fait curé, fossoyeur, bourreau, etc., et duquel on dit qu'il n'a pas changé de métier (1). Ce sont là de menues attaques, sans grande portée, sans grande conséquence. Il en est de même de tous les bons mots sur les médecins que l'on trouve dans les recueils de contes, les mémoires et les correspondances du temps.

Avec la collaboration du médecin François Bernier, l'ami de Chapelle et de Molière, Boileau composa l'*Arrêt Burlesque, donné en la grand'chambre du Parnasse, en faveur des maîtres ès-arts, médecins et professeurs de l'Université de Stagire, au pays des chimères, pour le maintien de la doctrine d'Aristote* (1674-1675) : comme on s'en rend compte, par la lecture du titre cette pièce amusante ne vise que les discussions scientifiques du temps et pas du tout la personnalité des médecins.

La Bruyère résume admirablement ce qu'il faut penser de ces plaisanteries sur la profession. « Il y a déjà longtemps, dit-il, que l'on improuve les médecins et que l'on s'en sert ; le théâtre et la satire ne touchent point à leur pension : ils dotent leurs filles, placent leurs fils au Parlement et dans la prélature, et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades : il leur faut des gens dont le métier soit de leur assurer qu'ils ne mourront point.

(1) Puisqu'il met les gens en terre ou les fait mourir, ces différentes anecdotes ne sont que la traduction et l'amplification de cette épigramme de Martial (L. I, Ep. 48).

Nuper erat medicus, nunc est vespillo. Diaulus
Quod vespillo fecit, fecerat et medicus.

Martial n'est peut-être pas lui-même l'inventeur de ce trait.

Tant que les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé, et bien payé (1). »

Mais les ouvrages où les littérateurs ont parlé des médecins ne peuvent être tous classés sous la rubrique de plaisanteries de convention. Il y a des exceptions. Molière forme la plus remarquable.

Avant d'en arriver à l'Illustre Comique, il nous faut dire quelques mots de deux œuvres littéraires, fort différentes l'une de l'autre et qui nous donnent toutes deux une peinture assez curieuse de la médecine et des médecins : nous voulons parler de *Crispin médecin*, comédie de Hauteroche et de la quatrième satire de Furetière intitulée le *Médecin Pédant* (2).

Hauteroche fut un personnage assez singulier : il était fils d'un huissier au Parlement et avait reçu une bonne éducation et une instruction fort complète. Dans sa jeunesse, il ne rêvait que plaies et bosses et désirait ardemment être militaire. Sa mère, beaucoup plus pacifique, avait d'autres vues sur lui ; sans consulter son fils et sans tenir compte de ses goûts, elle lui acheta une charge de conseiller au Châtelet et demanda pour lui la main de la fille d'une de ses amies. Pour se soustraire à ces deux calamités, le jeune Hauteroche prit la fuite et, après bien des péripéties, finit par s'enrôler dans une troupe de comédiens ; en 1654, il rentra à Paris, au théâtre du Marais et de là passa à l'Hôtel de Bourgogne, où il resta désormais, remplissant la double fonction d'acteur et d'auteur dramatique. Hauteroche eut-il des amis médecins ? On n'en sait rien : toujours est-il que, dans la pièce *Crispin médecin*, représentée pour la première fois en juin 1674 (3), il se montre au courant des choses de la médecine.

(1) La Bruyère, Ch. XIV, *De quelques usages*, § 65.

(2) Dans les *Factums hist. et lit.* de Fournier (t. IX, p. 115), on trouve reproduit un petit livre intitulé : « *Le Bourgeois gentil, ou se trouve l'abrégé de divers compliments, selon les diverses qualités des personnes, aussi très utile pour la conversation* », imprimé à Chartres en 1631 et dû à la plume d'un certain François Pedoue ; cet ouvrage, qui rentre dans la famille des traités de civilité, contient plusieurs scènes dialoguées assez curieuses et notamment une, se passant dans la maison d'une bourgeoise malade ; on y voit de [illegible] médecin, l'apothicaire, le chirurgien ; le dialogue, qui est d'une banalité toute [illegible] pour un semblable travail, fourmille de locutions propres au pays chartrain ; c'est pour cela que nous nous bornons simplement à citer cet ouvrage.

(3) Cette date est celle donnée par V. Fournel dans les *Contemporains de Molière* (Paris, Didot, 1866, t. II, p. 95), les frères Parfaict dans leur *Dictionnaire*

Un des principaux personnages de cette pièce est le docteur Mirobolan, père d'une fille, Alcine, dont les amours contrariées, puis satisfaites, constituent toute l'intrigue. Le docteur Mirobolan a reçu l'autorisation de faire apporter chez lui, par les soins de l'Exécuteur des hautes œuvres, le corps d'un pendu, afin de pouvoir faire une dissection en présence de quelques confrères. Il donne l'ordre à sa servante Dorine, de mettre en état un pavillon isolé de sa maison, où doit avoir lieu cette fête anatomique : il a choisi cet endroit écarté, d'abord pour éviter de déranger sa femme et enfin pour qu'elle n'entende pas le bruit des discussions. « Car, dit-il, outre que nous serons en nostre particulier, le jardin qui sépare ces deux logis la garantira du bruit que les opiniastres font ordinairement en ces occasions. Il s'en trouve toujours quelqu'un qui n'est jamais d'accord avec les autres, et qui, pour soutenir une opinion erronée, fait plus de bruit que quatre. — En vérité, Monsieur, dit Dorine, tous tant que vous estes de médecins, vous n'estes guères d'accord ensemble ; vostre science est bien incertaine, et vous y estes les premiers trompés. — Mirobolan : Cela arrive quelquefois, mais ce n'est pas la faute de la medecine. — Dorine : Il faut donc que ce soit la faute des médecins, puisque ce n'est pas celle de la médecine. — Mirobolan : Cela peut estre vray ; mais, Dorine, ce n'est pas là ton affaire (1). » Par cet argument sans replique, le docteur interrompt à temps une discussion qui menace de devenir embarrassante. Nous pouvons, d'après ce passage, remarquer, combien les querelles entre médecins furent nuisibles au bon renom de la science ; et comment, grâce à elle, beaucoup de gens cessèrent de croire à la médecine.

Continuons l'examen de cette pièce. Crispin, valet de Géralde, amant d'Alcine, s'introduit subrepticement dans le logis du docteur, grâce à la complicité de Dorine. Mais tout à coup le docteur rentre ; la servante, pour sauver la situation, ne trouve pas de meilleur stratagème que de faire étendre Crispin sur la table et de le faire passer aux yeux de Mirobolan pour le cadavre du pendu qu'on doit lui apporter. Notre docteur, en proie au *prurigo secandi*, ne se sent pas de joie à la vue de ce sujet anatomique ; oubliant ses malades, il veut commencer

des théâtres de Paris Paris, Rozet, 1767) donnent la date de juillet 1673 ; cette pièce fut imprimée pour la première fois en 1680, chez J. Ribou.

(1) *Crispin médecin*, acte II, sc. I.

de suite la dissection : « Va-t'en, dit-il à Dorine, me quérir mes bistouris, qui sont là haut dans mon cabinet. » La servante, la mort dans l'ame, cherche par tous les moyens possibles à le détourner de ce projet : mais c'est en vain. « Va seulement, reprend le docteur, et m'apporte un paquet de cordes, et des clous que tu trouveras tout proche les bistouris. Pendant qu'il a ce reste de chaleur, je trouveray plus facilement les veines lactées, et les reservoirs qui conduisent le chyle au cœur pour la sanguification. »

Comment résister au plaisir de contempler la citerne de Pecquet ? Dorine est obligée d'aller chercher les instruments. Plein de joie et d'allégresse, notre docteur contemple son sujet avec ravissement : « Ah ! dit-il, quel plaisir je vais prendre à faire sur son corps une incision cruciale, et à luy ouvrir le ventre depuis le cartilage xiphoïde jusqu'à l'os pubis. Le cœur luy bat encore ! Ah ! s'il y avait icy de mes confrères, particulièrement de ceux qui sont dans l'erreur, je leur ferais bien voir, par son systole et diastole, le mouvement de la circulation du sang (1). »

Au moment de goûter les joies suprêmes que l'anatomie réserve à ses élus, le docteur Mirobolan est interrompu par un fâcheux contretemps : toujours la maudite clientèle ! C'est un chirurgien qui vient lui parler d'un de leurs clients communs ; la conversation qu'ils ont ensemble, mérite d'être rapportée.

LE CHIRURGIEN

Monsieur, M. le baron est tout rempuré depuis hier, et vous devriez le venir voir au plus tôt.

MIROBOLAN

J'iray tantost ; je n'ay pas le loisir à present.

LE CHIRURGIEN

Mais le mal presse, Monsieur : il serait necessaire que vous y vinssiez maintenant.

MIROBOLAN

Je ne puis pas [illegible] (2), je le verray dans deux heures.

(1) Acte II, sc. IV, il est vraisemblable que Hauteroche ne se soit pas tout à fait inspiré par quelque médecin ou quelque chirurgien.

(2) Admirez la manière de se débarrasser d'un chirurgien importun.

LE CHIRURGIEN

Monsieur, je ne crois pas que la saignée luy soit bonne.

MIROBOLAN

Saignez-le, vous dis-je ; je sçais bien ce que je fais.

LE CHIRURGIEN

Mais, Monsieur...

MIROBOLAN

Mais, encore une fois, saignez-le.

LE CHIRURGIEN

Mais, mais, Monsieur...

MIROBOLAN

Mais, je veux qu'il soit saigné. C'est bien affaire aux chirurgiens à raisonner avec les médecins !

LE CHIRURGIEN

Monsieur, je ne le saigneray point ; car je suis assure que la moindre saignée est capable de luy causer la mort.

MIROBOLAN

Il le sera en dépit de vous, et je le feray saigner par un autre.

LE CHIRURGIEN

Vous ferez ce qu'il vous plaira ; pour moy, je n'en feray rien. Adieu.

MIROBOLAN

Adieu (1).

Le docteur Mirobolan, cédant aux injonctions de sa femme, se décide à aller voir le baron. L'infortuné Crispin, plus mort que vif, après s'être vu sur le point d'être disséqué tout vivant, déclare à Dorine que, quoiqu'il arrive, il se refuse énergiquement à jouer désormais le rôle de cadavre. Pour tout concilier, on l'habille en médecin, naturellement les clients arrivent aussitôt et Crispin donne quelques consultations burlesques dans le genre de celles du *Médecin malgré lui*. Le reste de la pièce n'offre aucun intérêt pour nous. La scène de la

(1) Acte II, sc. V.

dissection et celle de la conversation entre le médecin et le chirurgien méritaient d'être signalées et indiquent chez Hauteroche une connaissance assez précise de la médecine et des travers du monde médical.

L'auteur du second ouvrage que nous avons à signaler est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter au lecteur. Furetière est presque un classique, autant par ses œuvres principales, le *Dictionnaire* et le *Roman Bourgeois* que par les relations qu'il avait avec le groupe formé par Boileau, Molière, La Fontaine, etc.

Examinons donc la satire en question. L'auteur raconte qu'étant un jour malade, il reçoit la visite d'un médecin si pédant qu'il semble, à sa manière,

Que l'Université marche en luy toute entière.

Voyons maintenant le portrait de ce docteur.

Son abord, il est vray, soulagea mes douleurs ;
Voyant sa mine have et ses pasles couleurs,
Son front maigre et crasseux, ses paupières vermeilles,
Ses cheveux noirs et blancs, plus courts que ses oreilles ;
Une barbe en trapèse, et moins large au menton,
Qu'après avoir gagné son trentième bouton,
Son habit d'estamine éraillé de vieillesse,
Que la graisse rendoit plus luisant qu'en jeunesse ;
Sur la teste pointüe un ample et vieux castor,
Faisant une gouttière en l'un et l'autre bord,
Ses gans hors de ses mains tortillez avec force,
Faits en forme de vis, ou de colonne torse,
Caractère infaillible, et maintien affecté,
A quoy l'on reconnoist ceux de la Faculté ;
Certes tous ces objets en depit de mes fievres,
Mirent un ris forcé sur le bord de mes lèvres

Furetière nous dépeint ici le type du vieux médecin barbon et arriéré, dont François Blondel nous a offert un des exemples les plus parfaits et comme on en voyait encore à la Faculté au milieu du XVIIe siècle (1). Voyons ce que va dire ce plaisant personnage :

. . . . . *Salve* mon cher enfant,
D'où vient qu'estes ainsi dans vostre lit jacente

(1) Le livre duquel nous tirons ces citations est intitulé : « *Poesies diverses du sieur Furetiere*. A Paris, chez Guil. de Luyne, 1661 ». C'est la deuxième édition, la première est de 1655.

Donnez-moi vostre bras; que vostre poux bat ferme :
O Dieux! mainte pustule est sur vostre Épiderme!
Je vois à vostre joüe ainsi haute en couleur,
Que vostre fièvre vient d'intestine chaleur,
Qui peut avec le temps se tourner en quartane ;
C'est pourquoy *Secetur* ce soir la Mediane (1),
Qu'on prepare un clystère, avec Catholicon,
Violiers, Melilot, Mauves, Taraxacon (2),
Et puis *recipiat* demain au crepuscule
De casse, dracmes huict, en bolus ou pilule (3),
Je viendray voir après quel en sera l'effet.

On pourrait croire que la consultation est terminée ; il n'en est rien ; ce docteur est un bavard : il se met à faire un véritable cours sur l'histoire de la médecine et cite tous les principaux auteurs, d'Hippocrate à Riolan : puis il entreprend une longue comparaison entre les diverses Facultés.

... il blâme surtout les Docteurs de Chimie,
Qui médisent si fort de la Phlébotomie,
Et c'est pour ce sujet qu'il traite d'écolier
L'homme le plus sçavant, s'il vient de Montpelier.
Il dit qu'ils sont bourreaux de la nature humaine,
S'ils ne font pas ouvrir à tous momens la veine,
Qu'ainsi, quoy qu'on ait dit, en usait Galien,
Et qu'en térapeutique il réussissait bien
Appliquant à tous maux cette double récepte,
La fréquente saignée, ou la longue diette.

Après avoir satisfait sa haine contre ses confrères de Montpellier, notre docteur poursuit son discours : il aborde l'hygiène et décrit les qualités des différents aliments : il passe en revue sirops et tisanes. Tout ce bavardage avait sa raison d'être :

Je remarquois bien, par tant de sots discours,
Qu'il vendoit sa visite, et non pas son secours.
Pour être mieux payé, tout exprès il l'allonge,
Et dans d'autres propos aussi vains il se plonge.

Notre homme se met en effet à discourir sur les affaires de l'Etat, sur ce qu'on dit à la Cour ; il disserte sur le dernier article de la

(1) *Saignare.*
(2) *Clysterium donare.*
(3) *Purgare.*

Gazette ; puis il entreprend de parler d'événements plus anciens, du grand hiver, du feu du Pont-au-Change, de l'incendie du Palais, etc.

Lors revenant au point dont il estoit sorty ;
Vostre feu, ce me semble, est, dit-il, amorty.
Il retate mon poux, mon front, et mon echine,
Me fait monstrer ma langue, et veut voir mon urine.
Et quand il a longtemps regardé mon bassin,
Ces accidents, dit-il, sont d'un homme mal-sain,
(Je le sens, dis-je, assez). Or il vous faudra prendre
Souvent de la Ptisane, avec du Scolopendre,
Et pendant tout ce mois n'avoir autre boisson,
Pour oster de vos reins la trop grande cuisson.
Prenez Hypericon, Agaric, Poligone.
C'est tout ce qu'aux fiévreux Dioscoride ordonne.
Par tels medicaments j'en ay guery cent fois.
Et lors il prend sujet de narrer ses exploits.
. . . . . .
Jamais Operateurs, ni jamais Charlatans,
Des cures qu'ils on fait, n'ont parlé plus long-temps,
Lors qu'au bout du Pont-Neuf leurs fleurs de Rhétorique
Estourdissent Bourgeois, et courtaux de boutique,

C'est en vain que le malade essaie de mettre un frein à l'éloquence de son médecin : celui-ci, toujours infatigable, n'écoute rien, s'engage dans une longue conférence anatomique

Parle à tort et travers, de Vaisseaux et d'Organes,
De Cartilages, Os, Nerfs, Fibres et Membranes,
Definit Apophise, Hipogastre, Sternon,
Ce que font Pancréas, Méninge, Epiploon,
Epiglotte, Larynx, Prostates, Pannicules,
Les Tuniques de l'œil, du poulmon les valvules ;
Et je pense ma foy qu'il n'eust finy jamais,
Sans qu'à force d'argent voulant avoir la paix,
J'ordonne à mon valet qu'il fouille en ma pochette.
Quand il void l'argent prest, il songe à la retraite.
Me dit que pour ce coup, mon mal ne sera rien,
Me repond de ma vie, et que tout ira bien.
Qu'avec l'ayde de Dieu, dans huit jours il espère
De me mettre sur pied, si je le laisse faire
Puis en latin obscur sur le grec usurpé
Il griffone à la haste un ample *Recipe*,
Que ni maistre Escrivain ni Docteur n'eust pu lire.
Adieu jusqu'à demain, dit-il, cessant d'escrire.

Ne perdez pas courage, et prenez du repos.
Alors il met la main au derriere du dos,
D'une telle posture ayant compris l'adresse,
Je fais signe au valet qu'il y mette la pièce,
Il la prend, il sourit, et serrant bien le poin,
Que faites-vous ? dit-il, il n'estoit pas besoin ;
Sitost qu'il eut son conte, il ne m'estourdit guère,
Il gagna viste au pied, sans regarder derrière,
Et comme si le Ciel eust eu de moy pitie,
Soudain je me sentis allege de moitie.

Cette peinture du médecin est peut-être un peu chargée, mais, telle qu'elle est, elle ne laisse pas que de nous fournir quelques détails intéressants : ce type de médecin bavard et discoureur est curieux et semble avoir été répandu à toutes les époques ; grâce à eux, les malades étaient mis au courant de toutes les disputes du monde médical, disputes si préjudiciables à l'autorité de la Faculté. Furetière reproche déjà aux médecins d'écrire illisiblement leurs ordonnances ; ce reproche parait bien mérité ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les Commentaires des Doyens ou sur le fac-simile de l'écriture de Gui Patin que Reveille-Parise donne dans son édition ; c'est un griffonnage indéchiffrable ; il y a, dans la scène du paiement des honoraires du médecin, quelques traits heureux, dont Molière a su faire son profit.

Nous allons maintenant parler des relations qu'eut l'auteur du *Malade imaginaire* avec la Saluberrime Faculté et montrer la valeur et le bien fondé des traits qu'il lui décocha.

Quoique ce sujet ait été souvent et fort bien traité (1), nous croyons devoir en quelques mots expliquer comment nous le concevons.

Molière s'interressa au médecin pour des causes très diverses ; disons, tout d'abord, que dans les farces de l'ancien répertoire, ceux-ci étaient déjà l'objet de bien des moqueries ; il en était de même dans le théâtre Italien ou le docteur constitue un personnage légendaire aux mêmes titres qu'Arlequin, Colombine, etc. (2) ; c'était donc déjà une raison pour que les médecins figurassent dans les pièces de Molière ;

(1) Voir les livres plusieurs fois cités par nous, de Maurice Raynaud et de Foliet.

(2) MAURICE SAND. *Masques et Bouffons*. Paris, 1862, t. II, p. 30 et suiv., on retrouve du reste ce type dans le théâtre de Gherardi ; et dans le théâtre de la Foire, le docteur est toujours un vieux pédant ridicule, il est quelquefois médecin, mais pas toujours, c'est en quelque sorte un Bartholo.

mais cette raison était secondaire : l'illustre auteur comique s'était trouvé en relations avec plusieurs d'entre-eux. Si l'on en croyait le *Menagiana*, d'après M. Folet, Molière aurait connu Gui Patin chez M. de Montmaur, où se rencontraient en outre, toutes les semaines, Menage, Segrais, Chapelain. La chose paraît peu probable, car Gui Patin ne parle, dans ces lettres, ni de ses relations avec l'illustre comedien, ni de ces réunions hebdomadaires. Ce qui est certain, c'est que Molière fut très lié avec deux medecins, disciples de Gassendi : Gabriel Naudé, dont nous avons souvent parlé, et François Bernier qui, après avoir voyagé pendant dix ans aux Indes, où il fut le médecin du Grand Mogol, le célèbre Aureng Zeb, était rentré à Paris en 1668 ; Bernier fut l'ami de Molière, de Chapelle, de Boileau, avec lequel il collabora à *l'Arrêt Burlesque*. Molière fut aussi lié avec Nicolas Liénard, cartésien convaincu, qui fut Doyen en 1680, mais on sait trop peu de choses sur ce docteur pour tirer une conclusion de cette liaison.

Une cause plus puissante que ces relations, porta Molière à s'occuper des médecins et de la médecine : c'est que, dans ces dernières années du moins, qui sont celles où ses pièces s'attaquent davantage à « Hippocrate et sa brigade », il était atteint d'une grave maladie dont il devait mourir brusquement après de longues et douloureuses angoisses, le 17 février 1673.

Que cette maladie fût un anévrysme de l'aorte, comme le prétendent les uns, ou une simple phtisie pulmonaire, suivant une autre opinion, elle n'en fut pas moins longue et pénible et eut une grande influence sur son esprit. Son médecin était Armand de Mauvillain, dont nous avons déjà parlé. Les longues conversations du docteur et de son malade ne tardèrent pas à faire comprendre au second l'impuissance, pour ne pas dire le néant de la science médicale du temps.

Mauvillain, d'autre part, était un des types de médecins les plus singuliers qu'ait produits la Faculté

Très instruit, fort spirituel, ami des choses nouvelles, partisan de la circulation du sang, il s'était rendu célèbre à l'École par ces fameuses querelles avec le vieux François Blondel, que nous avons souvent nommé, et qui, avec son caractère obstiné, intraitable, ami de la forme, ennemi des nouveautés, considérait Mauvillain comme l'Antechrist de la médecine.

En effet, celui-ci avait répudié l'ancienne manière d'être des mede-

cins; il était toujours vêtu à la dernière mode, apportait un soin extrême à sa coiffure, à sa toilette : il fréquentait le monde, allait à la comédie et fut le médecin des principaux acteurs de la troupe de Molière (1).

Il est facile de deviner, que celui-ci fut mis au courant, par Mauvillain, de toutes les petites intrigues de l'École, de tous les travers et ridicules de divers médecins, tant de la Faculté que de la Cour. L'amitié de ces deux hommes fut grande l'un pour l'autre ; nous pouvons nous en apercevoir par la lettre de Molière au Roi qui est placé en tête du *Tartufe* et qui se trouve citée partout.

Dans cette lettre Mauvillain est recommandé à Louis XIV en vue de l'obtention d'un canonicat de la chapelle royale de Vincennes.

Plusieurs contemporains crurent que Mauvillain collabora avec Molière pour certaines pièces ; c'est probablement une erreur, mais on peut dire que, par ses conversations, il lui inspira plus d'une idée sur les médecins.

Les critiques de Molière, sur la profession médicale et sur les hommes qui l'exerçaient, sont des plus complexes, et certaines d'entre elles, malgré les changements considérables amenés par le temps, restent profondément vraies et justes et ne cesseront probablement jamais de l'être. Essayons de les classer rapidement.

Tout d'abord et pour la plus grande consolation des médecins, disons que si Molière les a sévèrement traités, il ne s'est pas montré plus indulgent pour leur éternel antagoniste : le Client.

Dans *L'Amour médecin*, ne voyons-nous pas Sganarelle après avoir consulté quatre docteurs sur la maladie de sa fille, acheter de l'orvietan à un opérateur de passage (2) et ensuite avaler avec avidité les boniments de Clitandre habillé en médecin étranger ? Dans *Le Médecin malgré lui*, c'est le bonhomme Géronte, le paysant Thibaut et son fils Perrin qui remplissent ce rôle. Enfin, dans *Le Malade imaginaire*, c'est Argan qui représente d'une façon magistrale le Client, avec ses travers et ses ridicules. Nous le voyons absorbé par l'exécution de son traitement, pour laquelle il montre une exactitude

(1) Dans son registre manuscrit publié en 1876 chez Claye, l'acteur Lagrange porte à la date du 24 juillet 1865 ces mots : « Ce mesme jour M. de Mauvilain mort » ; en marge, dans un cercle, on lit ces mots « mon médecin ».

(2) Acte II, sc. VII.

et une fidélité poussées jusqu'aux dernières limites de la puérilité ; il accable ses médecins de questions ridicules, comme de demander combien de grains de sel il faut mettre dans un œuf ; il faut voir son abattement après les imprécations et les menaces de M. Purgon.

Les filouteries habituelles, les discours mensongers et fantastiques des charlatans sont également dévoiles de main de maître : dans *L'Amour médecin*, Clitandre déguisé et qui prétend guérir « par des paroles, par des sons, par des lettres, par des talismans, et par des anneaux constellez » (1), nous offre une image parfaite de ces opérateurs, de ces medecins spagyriques, indiens, italiens, dont nous avons déjà parlé et qui possedaient à un si haut point l'art de cueillir les écus dans la bourse des bonnes gens.

Les médecins tiennent la place d'honneur et toutes leurs variétes défilent sous les yeux du spectateur. Nous avons déjà dit que les docteurs de *L'Amour médecin* ne sont que les caricatures de quatre des plus connus des médecins de la Cour.

Desfonandrès n'est autre que le docteur Beda de Fongerais (2). *Tomès* représente Valot, premier médecin du Roi, *Bahis* le bredouilleur serait, suivant les uns, la caricature d'Esprit et selon les autres celle de Brayer. Quant à *Macroton* c'est le solennel Guenaut.

Je laisse à penser si l'on en fit des gorges chaudes à la Faculte, où les medecins de Cour étaient si peu aimés ; Gui Patin, qui n'a pas vu la piece, mais qui en a entendu parler, s'en montre tout rejoui (3).

La scène VIII du premier acte de *Monsieur de Pourceaugnac*, nous fait assister à une consultation donnée par deux medecins, nous les voyons examiner et interroger le malade suivant la méthode alors en usage : l'examen terminé, le premier medecin, qui est le plus jeune, prend la parole, résume les symptômes observes, pose son diagnostic, explique le mécanisme de la maladie et enfin propose un traitement ; il termine par le mot consacre : *Dixi*. Le second medecin approuve les conclusions de son collègue « *manibus et pedibus descendo in tuam sententiam* » ; il l'accable d'éloges et va jusqu'à feliciter M. de

(1) Acte III, sc. V.

(2) Le rôle était joué par Béjart, le cadet, qui était boiteux (*Histoire hist. esp. du temps de Molière*, par HILLEMACHER, Lyon, Scheuring 1869 p. 31 et suiv.).

(3) PATIN, t. III, p. 556.

Pourceaugnac d'être tombé entre les mains de son confrère, et « luy dire qu'il est trop heureux d'estre fou, pour éprouver l'efficacité et la douceur des remèdes » qui lui ont été si judicieusement proposés (1).

Nous avons déjà dit que la fréquence des argumentations publiques à l'École donnait aux médecins cette habitude de discourir ; ne rions pas trop vite de ce travers : de nos jours, la série des concours des hôpitaux, dont la plupart des épreuves consistent à traiter oralement toute espèce de sujet en un laps de temps donné, engendre chez certains de semblables habitudes et pour employer le langage de l'École, la manie de « faire la question » en tout lieu, en toute circonstance et quels que soient les auditeurs, se rencontre chez plus d'un médecin.

Beaucoup de travers médicaux, soulignés par Molière, s'observent encore aujourd'hui.

Dans la consultation de M. de Pourceaugnac nous voyons les deux médecins, prévenus de la folie de leur client, faire rentrer de gré ou de force tous les symptômes qu'ils observent en lui, dans le diagnostic qu'ils ont préconçu. Ce défaut de l'esprit, dont la constatation est vraiment remarquable de la part d'un auteur qui n'était pas médecin, peut encore s'observer tous les jours.

Aujourd'hui encore il arrive, comme dans *L'Amour médecin*, que des docteurs, appelés en consultation et laissés seuls pour pouvoir délibérer, passent une bonne part de ce temps à causer de leurs chevaux, de leurs voitures, des anecdotes et des nouvelles qui occupent la ville ou la Faculté.

Dans *Le Malade imaginaire*, Argan, en tant que client type, s'empare de Diafoirus le père pour l'interroger sur sa maladie et sur le traitement institué par M. Purgon ; le père de l'illustre Thomas, qui se laisse ainsi, à son insu, ravir une consultation, donne sans le savoir des conclusions opposées à celles de son confrère ; il s'en tire fort galamment en approuvant tout ce que celui-ci a fait et en encou-

(1) Il existe une Mazarinade intitulée : *Le Médecin politique ou Consultation pour la maladie de l'Estat*. Paris, Veuve Pépingue, 1649, 8 p. L'auteur, qui très probablement est un médecin, donne une véritable consultation à la France, il expose les symptômes de la maladie dont souffre le pays, fait un diagnostic, un pronostic et institue un traitement consistant en une purgation et une saignée, dont Mazarin et ses partisans font naturellement les frais.

rageant Argan à suivre ses prescriptions (1). Ce trait, qui peut paraître un défaut aux yeux du public, n'en est pas moins, dans une certaine mesure, une qualité professionnelle, dont la valeur est la même aujourd'hui qu'autrefois.

La cérémonie du *Malade imaginaire* est, comme le lecteur a pu s'en rendre compte, une parodie fort bien faite des cérémonies de la Faculté : c'est là que la collaboration des médecins amis de Molière, se montre la plus évidente. Si l'on en croit les divers auteurs qui ont traité la question, et ils sont nombreux, cette bouffonnerie fut composée chez Mme de la Sablière, à la suite d'un repas où assistaient La Fontaine, Boileau, Chapelle ; Bernier dut faire partie de cette réunion. Il est hors de doute que Mauvillain dut prendre aussi une part active à la rédaction de cette parodie. Le texte primitif en a été retrouvé en 1846 par M. Magnin, conservateur de la Bibliothèque Nationale (2), il est beaucoup plus long que celui que l'on joue au théâtre.

Les interrogations faites par les docteurs y sont plus nombreuses ; il y est fait allusion aux querelles de l'antimoine, aux médecins étrangers ; la huitième question traite des pâles couleurs dont les symptômes sont trop exactement décrits pour qu'on n'y reconnaisse pas la main d'un médecin : c'était là un de ces sujets grivois, qui faisaient la joie de la Faculté : naturellement la réponse du Bachelier est la suivante :

In nomine Hippocratis, benedictam cum bono
Garçome conjunctionem imperare (1).

C'est là le *matrimonium en pilules* de Sganarelle.

La véritable opinion philosophique de Molière sur la Médecine se trouve dans la scène III de l'acte III du *Malade imaginaire*. Argan demande à son frère Béralde, pourquoi il ne croit pas à l'action efficace des médecins sur les maladies : « Par ce que, répond celui-ci, les

(1) Acte II, sc. VII.

(2) M. Magnin signala sa découverte dans un article de la *Revue des Deux mondes* en 1846 sous le titre : « Quelques pages à ajouter aux œuvres de Molière ; vers macaroniques qui se rencontrent en plus dans une ancienne édition, probablement unique de la *Cérémonie du Malade imaginaire* ». »

(3) *Cérémonie du Malade imaginaire* à la suite de l'édition d'Hillemacher, Lyon, 1870, p. 18.

ressorts de nostre machine sont mystères jusques icy inconnus, où les hommes ne voyent goute, et dont l'auteur de toutes choses s'est réservé la connaissance. »

« Mais alors que faut-il faire lorsque l'on est malade, dit Argan ? Rien, repond Beralde, que se tenir de repos, et laisser faire la nature puisque c'est elle qui est tombée dans le désordre, elle s'en peut bien aussi retirer, et se rétablir elle-même. »

Sur la personne des médecins, Molière a une opinion qui ressemble beaucoup à celle de Montaigne :

« La plupart d'entre eux sont de très bons humanistes qui parlent fort bien latin, qui sçavent nommer en grec toutes les maladies, les définir, mais pour les guérir, c'est ce qu'ils ne savent pas. »

« Mais pourquoy donc mon frère, dit Argan, tous les hommes sont-ils dans la même erreur où vous voulez que je soies ? »

« C'est, mon frère, répond Béralde, qu'il y a des choses dont l'apparence nous charme, et que nous croyons véritables par l'envie que nous avons qu'elles se fassent. La Médecine est de celles-là, il n'y a rien de si beau et de si charmant que son objet. Par exemple, lorsqu'un medecin vous parle de purifier le sang, de fortifier le cœur, de rafraischir les entrailles, de rétablir la poitrine, de raccommoder la rate, d'appaiser la trop grande chaleur du foye, de régler, modérer et retirer la chaleur naturelle, il vous dit justement le Roman de la Médecine, et il en est comme de ces beaux songes qui, pendant la nuit, ne nous laissent au réveil que le déplaisir de les avoir vus. »

Il nous est impossible de rien ajouter à ces phrases, où se trouve depeint avec un tel accent de vérité, le désespoir avec lequel un homme, du genie de Molière, atteint d'une maladie mortelle, constate l'impuissance de la science médicale : cependant nous ne pouvons nous empêcher de dire que ces beaux songes, tout songes qu'ils fussent, avaient le mérite de séduire le commun des hommes et de les mener doucement jusqu'à cette chute dans l'inconnu qui s'appelle la mort.

CHAPITRE VIII

Ce qu'étaient les Étudiants.
Évolution de la vie des étudiants. — Les Etudiants de la Faculté des Arts. — Les Étudiants en Théologie. — Les Étudiants en Droit. — Les Clercs de procureur. — Les Compagnons chirurgiens. — Les Élèves des Académies de Manège. — Les Étudiants en Médecine.

L'évolution subie par l'Université a retenti sur la vie des Étudiants. — Fin des grandes facéties. — Les contemporains de Villon. — L'enlèvement du Pet au Diable. — Le Mariage de l'Ours et de la Truie qui file. — Fin des farces que l'on faisait au Guet. — M. de la Reynie lieutenant de police. — Suppression de la Cour des Miracles et chute du Grand Coesre. — Décadence de la Bazoche et de l'empire de Galilée. — Le Pré-aux-Clercs, son passé, ce qu'il est devenu. — L'Écolier de l'Université tend à se confondre avec le reste des jeunes gens. — Les différents groupes d'Étudiants, d'Écoliers et de Clercs qui fréquentaient l'Université. — Les Étudiants de la Faculté des Arts. — Les Etudiants en Théologie. — Les Étudiants en Droit. — Examen de Ch. Perrault à Orléans. — Les Clercs de Procureurs. — *Les Plaintes du Palais ou la Chicane des plaideurs.* — Les Compagnons chirurgiens. — Leurs malheurs. — Tyrannie des chirurgiennes. — Les Élèves des Académies de Manège. — Passion des gens du XVIIe siècle pour ce qui a trait aux choses militaires. — Etudes qu'on faisait aux Académies. — Principales Académies du XVIIe siècle. — Origines de ces institutions. — Comment on devenait officier en en sortant. — Créations de Louvois. — Les élèves des Académies dans le quartier de l'Université. — Officiers ayant fréquenté l'Université et étant restés hommes de lettres. — Les Médecins à l'armée. — L'Étudiant en Médecine. — Thomas Diafoirus. — L'Etudiant d'après Maurice Raynaud. — Le véritable Étudiant. — Les Travailleurs. — Littre. — Les Étudiants mondains. — Mauvillain. — Pensionnaires de Gui Patin. — Noel Falconnet, ses notes de conduite et de travail. — Le jeune Belin et la blanchisseuse de la rue de La Harpe. — Robert Patin. — Charles Patin. — Conclusion sur le caractère des Etudiants en médecine. — Ce que l'on étudiera dans la seconde partie de cet ouvrage.

Nous avons essayé dans les chapitres précédents de montrer quel était le caractère, la situation sociale des Médecins du XVIIe siècle ; nous allons tenter d'en faire autant pour les Etudiants en médecine.

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous avons décrit, à grands traits, les transformations profondes qu'avait subi l'Université sous l'influence de la Renaissance. Nous avons montré qu'elle avait perdu cette indépendance qui faisait d'elle, en quelque sorte, un état dans l'Etat. Elle a du renoncer à ses droits de seigneur féodal, elle n'est plus qu'un pouvoir spirituel, sur lequel encore s'exerce de près la surveillance du Roi et du Parlement.

Cette évolution n'a pas été sans retentir gravement sur le genre de vie et les habitudes de la jeunesse des Ecoles.

La portion de Paris située sur la rive gauche de la Seine, et qu'on appelle toujours l'Université, ne forme plus une ville séparée avec ses mœurs, ses coutumes, ses lois spéciales : elle rentre comme les autres quartiers dans la règle générale.

Aussi, faut-il dire adieu aux belles époques tapageuses de la vie des Clercs. Il est fini le temps des contemporains de Villon où les Escoliers parcouraient nocturnement la ville, en décrochant les enseignes, en enlevant les crochets des étaux des bouchers, quelquefois même avec la viande qui pendait après.

Nous ne reverrons plus, comme en 1453, ces célèbres expéditions, au cours desquelles, les Clercs enlevèrent près de l'église St-Jean en Grèce (1), une énorme borne, appelée le Pet au Diable et l'emmenèrent en grande pompe, nonobstant les protestations du guet, du Mont St-Hilaire (2), derrière la place Maubert, au sein de leur propre quartier. Par ordre du Parlement, cette pierre fut rapportée quelques jours après au Palais de Justice, grand fut le tapage au quartier ; comme aujourd'hui « des Comités de résistance » durent s'organiser et « se tenir en permanence » dans les cabarets, enfin l'armée des Clercs se rassembla et descendit, en masses profondes, des hauteurs de Sainte Geneviève. La Cité est envahie, les portes du Palais sont enfoncées. Voile-toi la face, ô Thémis, ton temple est forcé, et de même que Constantinople, qui agonise, au même moment, sous les coups de Mahomet II, tu vois ton sanctuaire sacré profané par des Barbares, venus de la place Maubert.

(1) Derrière l'Hôtel de Ville qui était alors plus petit qu'aujourd'hui ; cette église occupait l'emplacement de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville actuel, où se font maintenant les épreuves écrites de l'Internat.

(2) L'église Saint-Hilaire était située au haut de la rue des Carmes, au coin des rues modernes Valette et Lanneau.

Le Pet au Diable est repris, telle Hélène arrachée aux Troyens, et rapporté en triomphe à Saint-Hilaire.

Nous ne vous raconterons pas l'enlèvement de l'enseigne des Halles, la Truie qui file, ni de celle de l'Ours de la porte Baudoyer, non plus que leur mariage célébré au milieu de toutes espèces de réjouissances publiques par la gent écolière. Nous n'entreprendrons pas non plus de vous narrer le triomphe définitif de la police, les arrestations qui furent faites, les protestations solennelles du Recteur et des Facultés, les bagarres et les rixes qui s'ensuivirent : il faudrait un Homère pour chanter ces glorieux combats (1).

Tout ceci est bien fini : sous le grand siècle, on éprouverait de graves inconvénients à vouloir renouveler les exploits de Panurge contre le Guet. On se ferait appréhender immédiatement et le moindre mal qui pourrait vous arriver serait d'être enfermés, après maints horions reçus, dans les prisons du Châtelet. L'autorité a la main ferme, on ne peut plus se rire d'elle. Le 15 mars 1667, M. De la Reynie est nommé lieutenant de police. Le lieutenant civil est désormais déchargé de ces fonctions, qu'il ne pouvait plus remplir. Avec tout son monde de commissaires, d'inspecteurs, de greffiers, d'officiers gradués, d'exempts soutenus par la petite armée commandée par M. le Chevalier du Guet, que Colbert renforça de 120 cavaliers et de 160 fantassins (2), M. de la Reynie détruit les vestiges du passé féodal dans les rues de Paris.

Dès sa nomination, il s'empare de vive force de la Cour des Miracles (3) : peu à peu il vide les repaires de malandrins, de tire-laine, qui s'étaient créés dans l'enclos du Temple, autour de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et de l'Hôtel de Soissons après des luttes souvent violentes : le roi devient le maître dans Paris comme dans le reste de la France (4).

Le *Grand Coesre, Roi de la Thune*, avec sa cour de ducs, d'archi-suppôts, de dignitaires, qui régnait sur son peuple de mendiants et de malfaiteurs, *carmelotiers, sabrieux* (voleurs de grands chemins)

(1) Voir la notice biographique d'AUGUSTE LONGNON en tête des *Œuvres complètes* de VILLON, Paris, Lemerre, 1892, p. XI et suiv.

(2) CLÉMENT. *La Police sous Louis XIV*, p. 69.

(3) Située entre la rue Montorgueil, la rue Saint-Sauveur et le Couvent des Filles Dieu.

(4) CLÉMENT. *Loc. cit.*, p. 134 et 135.

marcanduers, ruffez, malingreux, piètres, callots, sabouleux, coquillards, francs-mitoux, polissons, drilles, courtauds de boutanche, etc., etc., et dont la langue officielle était l'argot, vit sa puissance détruite, ses privilèges foulés aux pieds, et ses asiles supprimés (1).

Un autre monarque n'avait pas attendu l'avènement de M. De la Reynie pour assister à sa propre decheance, c'est le Roi de la Bazoche; dès la fin du XVIe siècle, il cesse d'avoir le droit de battre monnaie ; ses marches triomphales sont interdites, sa puissance est écroulée (2).

« Le Paris élégant de Louis XIV ne voit plus ses carrefours envahis par les bandes nombreuses des Clercs du Palais, groupés en compagnies, masques, travestis et bruyants, qui firent l'admiration du bourgeois depuis Philippe le Bel, jusqu'à Henri IV. La plantation du Mai, la fête par excellence des Bazochiens, ne se fait plus qu'avec un nombre restreint de dignitaires. Plus de farces, plus de moralitez à la Saulsaye et sur la table de marbre. Le théâtre de la Bazoche est muet; Tabarin-Scaramouche, Gros Guillaume, Gaulthier Garguille et leurs héritiers, ont dressé leurs tréteaux sur le Pont-Neuf ; le Clerc de la Bazoche est réduit à aller siffler au parterre les pièces et les acteurs (3). »

Le Pré-aux-Clercs, ce fief antique, pour lequel l'Université avait soutenu tant de procès contre les abbés de Saint-Germain-des-Prés, qui prétendaient avoir des droits sur les parties avoisinant l'abbaye, etait lui même tombé en décadence. Et cependant, il faut voir, comme la possession de ce terrain avait tenu à cœur aux maîtres et aux Écoliers pendant les siècles précédents.

Le Pré-aux-Clercs était, aux époques primives, sous Philippe-Auguste par exemple, limité de la façon suivante : d'une part, par les fortifications de l'Université, représentées aujourd'hui par la rue Mazarine, et qui se terminaient, dans la Seine, par la Tour de Nesle, dont l'emplacement est actuellement occupée par l'aile orientale du palais de l'Institut, de l'autre par les limites du fief de Saint-Germain-des-

(1) Voir *L'Hist. de l'argot* de Casciani, publiée en tête du *Dictionnaire d'argot*, Paris, Flammarion, 1re édit. sans date.

(2) De même que le royaume de la Bazoche, le haut et souverain empire de la Galilée, formé par les Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes de Paris, était tombé en pleine décadence. V. *Collections des meilleures dissertations de* LEBEB, Paris, Denin, 1838, t. VII, p. 33 et suiv.

(3) AD. FABRE. *Études historiques sur les clercs de la Bazoche*, Paris, 1856, p. 299.

Prés, représentées approximativement par la rue Jacob, la rue de l'Université, le boulevard Saint-Germain, le pont de la Concorde. Tout le terrain compris entre ces limites et la Seine constituait le Pré-aux-Clercs : il était divisé en deux parties par un canal de dérivation amenant l'eau de la Seine dans les fossés de l'Abbaye, qu'on appelait la Noue ou petite Seine (1), la portion orientale était le Petit-Pré, la portion occidentale, le Grand-Pré. Ces appellations étaient encore en usage, même après que la petite Seine eut été comblée dans le courant du XVe siècle.

Le voisinage de l'abbaye et les prétentions des moines donnaient lieu à de continuelles disputes ; ceux-ci avaient à maintes reprises, essayé de planter des vignes ou des arbres fruitiers sur le terrain contesté ; souvent aussi ils tentèrent d'y construire des maisons de rapport, enfin ils proclamaient bien haut leur droit de pêche dans leurs fossés et dans la petite Seine ; inutile de dire que le plus grand plaisir des Ecoliers était de faire la vendange des moines, de rendre inhabitables, par diverses facéties, les maisons de rapport, et enfin d'organiser de grandes parties de pêche à la ligne dans la Noue ; les gens de l'abbaye ne tardaient pas à accourir, et la bataille s'engageait avec des chances variées. Quelquefois l'abbé réussissait à s'emparer d'un ou deux clercs et les faisaient emprisonner ou mettre à son pilori ; qui était situé à la rencontre de la rue du Four et de la rue Bussy (2). Ce triomphe n'était que de courte durée, car le Recteur intervenait, exigeait et obtenait la libération immédiate des prisonniers. Quelquefois ces batailles étaient sanglantes, c'est ainsi qu'en 1278, il y eut plusieurs morts parmi les Clercs ; elles se renouvelèrent jusqu'au XVIe siècle ; Corrozet nous fait le récit de la dernière grande expédition des Écoliers qui eut lieu, en juillet 1548 et au cours de laquelle, ayant repoussé les moines, ils se livrèrent à la plus complète et à la plus méthodique des dévastations (3).

Le Pré-aux-Clercs était, à cette époque, planté d'arbres, et orné de cabarets, seuls établissements que les Écoliers tolérassent en cet

(1) Le tracé de la petite Seine correspond à peu près à la rue Saint-Benoît et aux maisons qui forment les numéros pairs de la rue Bonaparte.

(2) Aujourd'hui, par conséquent au milieu du boulevard Saint-Germain.

(3) [illegible] *de Paris*, par GILLES CORROZET. Parisien Paris, 1586, fol. 167 verso.

endroit : en dehors des gens de l'Université, il était fréquenté par la Cour et la ville.

Les rendez-vous de noble compagnie
Se donnaient tous en ce charmant séjour.

Si le champagne y était encore inconnu, on se rattrapait sur l'amour et quoiqu'il n'y eût pas de moulins, les bonnets y faisaient d'étranges culbutes. Il y eut au Pré-aux-Clercs, notamment en 1558, des prêches de huguenots souvent interrompus par les catholiques : c'était aussi le terrain favori des duellistes. Tout ceci du reste est devenu populaire grâce aux *Chroniques de Charles IX* de Mérimée et aux deux œuvres musicales auxquelles elles ont donné naissance, les *Huguenots* de Meyerbeer et le *Pré-aux-Clercs* d'Hérold.

Par malheur, les agrandissements de Paris, le développement rapide du faubourg Saint-Germain allaient bientôt mettre fin à cette splendeur. Malgré les résistances d'un parti puissant à la tête duquel fut le célèbre Ramus, l'Université vendit d'abord par lots le Petit-Pré (1). Déjà depuis un certain temps, des maisons avaient été construites le long de la rue de Seine. A la fin du règne d'Henri IV s'éleva sur le Petit-Pré, l'hôtel de la Reine-Marguerite, avec ses superbes jardins, qui céda bientôt la place à d'autres constructions. Le Grand-Pré est lui-même vendu par fractions (2) et en 1652 nous le voyons, sur le plan de Gomboust, couvert de maisons jusqu'à la rue du Bac : au delà, il y a bien encore un espace désigné sous le nom de Pré-aux-Clercs : mais ce n'est plus qu'un terrain vague, sans rien de ce qui rappelle le passé glorieux.

Voici les adieux que faisait, en 1628, à ce Pré célèbre, un joyeux vivant :

Beaux prés, nos anciens ébats,
Que j'ay de fureurs et de rages
De voir ces grands chênes à bas,
Qui nous couvraient de beaux feuillages :
Maintenant que vous êtes nuds,
Au lieu que vos arbres chenus

(1) Voir pour tous ces détails sur le Pré-aux-Clercs, HAZON, *Éloge historique*, 1770, p. 56 et 57.

(2) Corneille fait allusion à cette métamorphose du Pré-aux-Clercs dans la scène V de l'acte II du Menteur.

Donnaient une ombre delectable.
Je vay chercher en autre part
Quelqu'un qui se mette à la table
Dans Chaillot ou dans Vaugirard (1).

Le Pré-aux-Clercs est mort, il n'y a plus même de cabarets.

Ainsi, nous le voyons, les libertés excessives, les mœurs singulières des Écoliers d'autrefois ont disparu. Ils ne forment plus une nation séparée agissant avec unité, ayant ses historiens et ses poètes : pour savoir ce qu'étaient les étudiants en médecine, la difficulté de notre tâche est augmentée.

L'Écolier de l'Université est un jeune homme, comme les autres : à première vue, on ne le distingue pas, et cependant, lui et ses camarades doivent avoir des caractères communs qui leur sont particuliers : ils ont reçu une éducation spéciale : ils vivent entre eux dans un quartier, qui, malgré de grandes transformations, est encore à eux tant qu'ils respectent les lois et l'ordre public.

En cherchant, on peut encore connaître leurs mœurs, savoir leur manière de vivre. Mettons-nous donc à la tâche : mais avant d'aller plus loin, rappelons le vieil adage : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Cherchons donc quels étaient les divers éléments qui composaient la jeunesse du quartier.

Nous avons déjà vu, en faisant ce que l'on appelait alors la « montre » (2) de l'Université, quels étaient les corps qui la composaient. Faculté des Arts, Faculté de Théologie, Faculté de Droit, Faculté de Médecine ; à chacun de ces corps correspondait une catégorie de jeunes gens vivant dans le quartier de l'Université.

Ceux de la Faculté des Arts étaient les plus nombreux, ils formaient la masse de ceux, qu'aux siècles précédents, on appelait les clercs. Nous n'y comptons pas les jeunes qui, comme nous l'avons dit plus haut, vivaient enfermés dans les colléges, et n'en sortaient que pour aller dans leurs familles ; bien rares étaient les jours, où, envahis par l'esprit révolutionnaire, ils sortaient de leurs prisons, après les avoir saccagées, et se répandaient en troupe bruyante par les rues. Je veux

(1) *Concert des Escrivains de Rhetoriques*, Paris 1625, à la suite du t. I de l'*Parnasse des Muses*, p. 13. Rempe. Gay, 1861. XVII. compost de l'O de la louange de tous les cabarets de Paris.

(2) Revue.

parler non seulement de ceux qui vivaient libres dans le quartier, élèves de philosophie suivant comme externes les cours d'un collège, en attendant de passer leur maîtrise, maîtres ès arts en quête d'une place ou bien faisant fonction de répétiteur chez des particuliers ou de professeur dans un collège (1). Vivant exclusivement dans le quartier de l'Université et n'étant pas mêlés par leurs travaux à l'existence du reste de la société, ils gardaient plus intact le vieil esprit des clercs ; ils figurent parmi les plus turbulents ; de même que la Faculté des Arts dominait l'Université, ils jouent le rôle le plus actif dans la vie du Pays latin.

Les élèves de la Faculté de Théologie se rapprochent de ces derniers par leur genre de vie : cependant la gravité de leur profession future, car la plupart se destinaient à la prélature, jointe à l'amélioration apparente, sinon réelle, des mœurs du clergé, leur imposait plus de retenue ; ce n'est pas à dire pour cela qu'ils vécussent comme des ermites, loin de là : on voit déjà apparaître dès la fin du XVIIe siècle le type du petit abbé qui aura tant de succès au siècle suivant ; l'abbé de Choisy (2) nous en offre un exemple, mais les théologiens gardaient ordinairement un certain decorum.

La Faculté des Décrets fournissait un important contingent d'étudiants. Le titre de licencié en droit était très recherché à cette époque.

Un certain nombre de jeunes gens allaient prendre leurs licences dans des Facultés de province (3), renommées pour leur facilité. Charles Perrault, l'auteur des contes, nous raconte dans ses Mémoires comment il vint à Orléans, en juillet 1551, avec ses camarades Varet et Monjot, pour être reçu licencié. Étant arrivés assez tard dans cette ville, ils allèrent, le soir même, à dix heures, frapper à la porte des écoles : un valet s'étant enquis de ce qu'ils souhaitaient, leur demanda

(1) Parmi ces derniers, nous ne voulons parler que des jeunes qui menaient encore la vie des étudiants et non pas des vieux régents pédants et barbons qui servaient de cibles aux auteurs comiques.

(2) On pourrait citer entre beaucoup d'autres, celui du chanoine François Maucroix, poète galant, qui eut pour amis La Fontaine, Racine et Boileau.

(3) L'Université de Bourges avait une réelle renommée encore à cette époque ; aussi beaucoup de jeunes gens y allaient étudier le droit. Alciat et Cujas y avaient été professeurs. (FOURNEL, *Les contemporains de Molière*, t. II, Paris, Didot, 1866, p. 99 ; HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, acte I, sc. I.)

si leur argent était prêt. « Sur quoi ayant répondu », raconte Perrault, « que nous l'avions sur nous, il nous fit entrer et alla réveiller les docteurs qui vinrent au nombre de trois nous interroger avec leur bonnet carré. En regardant ces trois docteurs à la faible lueur d'une chandelle, dont la lumière allait se perdre dans l'épaisse obscurité des voûtes du lieu où nous étions, je m'imaginais voir Minos, Æos et Rhadamante, qui venaient interroger des ombres. Un de nous à qui l'on fit une question dont il ne me souvint pas, répondit hardiment : *Matrimonium est legitima maris et feminæ conjunctio*, et dit sur ce sujet une infinité de belles choses qu'il avait apprises par cœur. On lui fit ensuite une autre question sur laquelle il ne répondit rien qui vaille. Les deux autres furent ensuite interrogés et ne firent pas beaucoup mieux que le premier. Cependant ces trois docteurs nous dirent qu'il y avait plus de deux ans qu'ils n'en avaient interrogés de si habiles, et qui en sçussent autant que nous. Je crois que le son de notre argent que l'on comptoit derrière nous, pendant que l'on nous interrogeait, fit la bonté de nos réponses. (1) »

Malgré cet exemple, nous devons constater que la Faculté de Droit de Paris avait de nombreux élèves et que les examens y étaient d'ordinaire fort sérieux, surtout depuis la réforme de cette Faculté en 1656 (2). Un grand nombre d'étudiants en droit se destinaient à la profession d'avocat, et s'exerçaient à la parole ; même ayant prêté serment, beaucoup d'entre eux restaient au quartier, jusqu'à ce que la clientèle leur fût venue ; appelés par leur profession à fréquenter le monde, ayant ordinairement des relations avec les gens de robe et la société de la Ville, les étudiants en droit avaient déjà le caractère mondain qu'ils ont conservé depuis ; ils se faisaient remarquer par le soin de leur tenue et l'élégance de leurs manières.

A côté d'eux, il nous faut ranger les nombreux clercs de notaire et ceux des procureurs au Parlement et au Châtelet qui avaient formé autrefois la célèbre bazoche. Un grand nombre de procureurs et de gens de loi demeuraient sur la rive gauche et dans la Cité. C'est dans les environs de la place Maubert que Furetière place les principales scènes du *Roman Bourgeois* qui est d'une si grande utilité à ceux qui veulent étudier la vie de la bourgeoisie parisienne au XVIIe siècle.

(1) Ed. Jouaust, 1878, p. 14.
(2) Voir plus haut.

L'existence des clercs de procureur était peu favorisée ; ils étaient constamment tenus à l'étude de leur patron, un certain nombre étaient logés chez lui, et nourris, ô combien peu ! à sa table. En effet, l'avarice des procureurs est restée légendaire : tout le monde se rappelle l'inimitable peinture que fait Alexandre Dumas dans les *Trois Mousquetaires* de l'étude du procureur Me Coquenard, dont l'ardente moitié avait une si tendre passion pour ce bon M. Porthos. Le *Roman Bourgeois* (1) confirme par plus d'une anecdote les descriptions d'Alexandre Dumas. Il existe une comédie du temps, intitulée : *Les Plaintes du Palais ou la chicane des Plaideurs*, composée à la fin du XVIIe siècle par un avocat au Parlement, Jacques Denis et qui ne fut, nous croyons, jamais représentée (2). Cette pièce, ou plutôt cette satire dialoguée, se passe tout entière dans l'étude de Maître Malin, dont l'avarice et la cupidité n'est égalée que par celle de sa femme, dame Harpine ; nous y voyons le maître clerc Dargencour, qui aspire à la main de la fille du patron, et qui d'une part, désireux de plaire à Maître Malin, cherche à discipliner les clercs logés à la maison, Toulifault, Malaise, Trottenville, et d'autre part se trouve dans la nécessité d'être leur complice ; deux clercs externes, Machavide et Jandève, soutiennent vivement les opérations que leurs collègues entreprennent contre la cuisine et la cave de Me Malin, que défend Finette, la bonne, espion dévoué de dame Harpine. Le lecteur voit défiler devant lui des types fort singuliers de plaideurs ; il peut se rendre compte par cette pièce de l'existence de bohème que menaient les infortunés clercs réduits à la portion congrue chez leurs patrons, peu ou pas payés, mais qui, lorsqu'ils pouvaient sortir, s'en allaient par la ville,

Plus fiers qu'un capitan sur la barque amirale,

la plume au chapeau, l'épée au côté, courtisant avec ardeur les filles ou les bouteilles que la Providence miséricordieuse daignait mettre à leur portée.

Puisque nous sommes en train de parler des écoliers bohèmes et

(1) Voir l'anecdote de l'armoire au pain, *Roman Bourgeois*, éd. Quantin, 1880, p. 120 et 121.

(2) *Petites comédies rares et curieuses du XVII siècle*, par VICTOR FOURNEL. Paris, Quantin, 1884, t. II.

miséreux, c'est l'instant de dire quelques mots des Fraters, des compagnons chirurgiens. Nous venons de décrire les maux qu'enduraient les clercs de procureurs; encore avaient-ils quelques moments de liberté; ils pouvaient sortir les dimanches et jours de fête; à moins de malchance, ils n'avaient à souffrir que des exigences de leurs patrons. L'existence des compagnons chirurgiens, du moins de ceux qui servaient en ville chez un maître, est bien plus misérable. Écoutons les doléances d'un Frater, tirées d'un petit livre intitulé : « *La Peine et la Misère des garcons Chirurgiens, autrement appelés Fratres, représentez dans un Entretien joyeux et spirituel d'un garcon chirurgien et d'un clerc*, publié à Troyes, chez Antoine Garnier, 1715 : « Les maux, dit ce Frater, qu'endurent aux Enfers, Tantale et Sisyphe, le supplice de Prométhée

Ne sont que roses et que fleurs
Qui n'entrent point en parallèle
Avec la persécution
Qu'une chirurgienne cruelle
Invente dans sa passion.

« En effet, nous avons plus à souffrir des femmes que des maris : car les Chirurgiens ont tous les jours des affaires en Ville, aussi bien le matin que les après dinées, soit a visiter les malades, soit à panser leurs blessez, soit à faire des saignées, et en leur absence, leurs femmes nous commandent à la baguette, nous envoient par tous les logis, où il est besoin de faire des barbes, nous éveillant dès le patron Jacquet pour ouvrir les boutiques : on nous oblige de garder la maison toutes les journées, de crainte que l'absence d'un garcon ne fasse perdre les pratiques » (1).

Pour le compagnon chirurgien, point de dimanches et de fêtes, le rasoir ne chôme jamais.

L'avarice des chirurgiennes égale celle des procureuses : le pauvre

(1) Les femmes des chirurgiens semblent [illegible] une grande tyrannie sur les agissements de leurs maris. En effet, dans les registres des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, nous trouvons, à la date du 6 juin 1687, mentionné le fait suivant : « Les compagnons chirurgiens ordinaires de l'Hôtel-Dieu sont venus se plaindre de la [illegible] madame Petit, femme du maistre chirurgien, les maltraitant de paroles et d'injures, sur quoy la compagnie a arresté que ladite dame Petit sera mandée pour estre ouye en ses plaintes. » BRILLE, t. I, p. 124.

frater est soumis à un régime sévère : pour lui, le Carême dure du premier janvier à la Saint-Sylvestre.

Les malheureux ont à peine le temps de manger ; il leur faut se hâter de terminer leur repas.

> Car Monsieur ne manquera pas
> De nous prêcher sur l'abstinence,
> Même, bien souvent il nous lit
> Le livre où Hypocrate dit,
> Pour précepte de Médecine,
> Qu'en notre puberté
> Il faut peu chérir la cuisine,
> Pour nous conserver la santé.

Puis ce sont les exigences des clients : l'un se plaint qu'on lui fait mal en le rasant, l'autre, tremblant de peur à la pensée d'être saigné, s'en prend au pauvre frater et l'accuse de brutalité ; si la malchance vous fait manquer une saignée, il faut entendre les reproches et les cris du patron.

La nuit n'offre même pas un repos assuré au malheureux : c'est lui qu'on réveille, car le maître se décharge sur lui de ses corvées ; souvent il faut qu'il coure aussi par la ville durant toute la nuit, pour aller panser les blessés, exposé au froid, à la pluie, et, ce qui est plus grave, aux attaques des filous.

Avant d'en arriver aux étudiants en médecine, il nous faut encore citer un groupe de jeunes gens, étudiant dans le quartier et dont en général on parle peu : ce sont les élèves des Académies de Manège. Dans ces établissements, on enseignait aux jeunes gens de la noblesse et à ceux en général qui se destinaient à l'armée (1) — tous les traits qui regardent la discipline militaire — ainsi que la musique et la danse.

Durant la seconde moitié de ce siècle, où la science nous montre que, pour les nations comme pour les individus, la vie n'est et ne sera jamais qu'une lutte sans trêve ni merci, quelques profonds philosophes, certainement trop en avance sur notre pauvre humanité, ont considéré l'art de la guerre comme un reste de la barbarie primitive destiné à bientôt disparaître et, en tous cas, indigne d'occuper un esprit cultivé. D'autres, plus complexes, à l'instar de M. Poirier qui

(1) Il y avait là un grand nombre d'officiers sortant de la bourgeoisie. CAMILLE ROUSSET, *Histoire de Louvois*, Paris, Didier, 1872, t. I, p. 182.

voulait bien protéger les arts mais pas les artistes, dissertent savamment sur cet art difficile, mais traitent avec dédain ceux qui sont chargés de le pratiquer.

Au XVIIe siècle il n'en était pas ainsi, bien au contraire : tout ce qui se rattachait à la guerre ou au métier militaire exerçait une grande attraction sur l'esprit des gens de ce temps.

Les lettres d'un homme aussi peu belliqueux que Gui Patin sont remplies de renseignements sur ce qui se passait à l'armée.

Il en est de même de toutes les correspondances privées du temps, qu'elles émanent de savants, de littérateurs, de prêtres, ou de dames. Les revues, les cérémonies militaires transportaient tout le monde d'enthousiasme. Les grandes manœuvres exécutées au camp de Compiègne en 1696 prirent les proportions de véritables fêtes publiques. Il est pour ainsi dire impossible de parler du XVIIe siècle sans faire allusion aux événements guerriers ; nous ne pouvons donc point décrire la jeunesse des écoles, sans dire quelques mots des élèves des académies de manège.

On considérait alors la guerre comme une science, peut-être la plus difficile de toutes, et cela par la raison, plus vraie encore aujourd'hui qu'autrefois : en effet elle est obligée de faire appel à toutes les autres et de les utiliser et elle nécessite une connaissance approfondie des hommes et des choses. Le métier de la guerre était déjà fort compliqué à cette époque.

Ce que l'on étudiait dans les Académies était principalement l'art des sièges ; en effet, le XVIIe siècle est une période des plus importantes dans l'histoire de la fortification ; le nombre et l'importance des ouvrages consacrés à cette matière depuis celui de Errard de Bar-le-Duc (1), jusqu'à celui de Vauban (2), en sont la preuve. La guerre, du reste, n'était le plus souvent qu'une série de sièges. La tactique de la cavalerie et celle de l'infanterie étaient aussi enseignées dans les Académies ; la dernière était terriblement compliquée, grâce à la présence en nombre égal dans chaque compagnie d'infanterie, de piquiers et de mousquetaires ; aussi l'étude des formations de l'infanterie était-elle alors un véritable casse-tête, autant qu'on s'en rend

(1) *La fortification de nouveau et ancienne [illegible]*, par ERRARD, de Bar-le-Duc. Paris, 1604.

(2) *De l'attaque et de la défense des places*, par M. DE VAUBAN.

compte d'après les livres du temps, tels que le *Mareschal de bataille* (1), de Lostelneau et tant d'autres, ou bien ces recueils des ordonnances royales qui tenaient lieu de nos modernes théories.

L'adoption de la baïonnette, qui fit de la même arme une pique et un mousquet, fut, vers la fin du siècle, un véritable soulagement et renouvela entièrement la tactique.

La science de l'artillerie était enseignée en même temps que celle de la fortification.

Les mathématiques, la géométrie en formaient le complément indispensable. On complétait ordinairement l'instruction des futurs officiers par quelques leçons d'histoire, de géographie, de politique et en même temps quelques notions sur la marine : puisque le roi pouvait appeler ses officiers à le servir sur mer (2).

Les exercices du corps tenaient une place des plus importantes dans les travaux des élèves ; l'équitation pour eux ne devait plus avoir de secrets, l'hippologie faisait l'objet de cours spéciaux ; c'est ainsi que Soleysel, l'auteur du *Parfait Maréchal*, professa à l'Académie de Manège de la rue de Vaugirard. L'escrime et particulièrement l'épée était enseignée par les maîtres les plus éminents de Paris, tels que MM. Le Perche père, rue de La Harpe ; Liancourt, rue des Boucheries-Saint-Germain ; de Brie, rue de Buci ; du Fay, rue du Chantre. En 1692, l'exercice de la pique et du mousquet était démontré dans les deux Académies de manège subsistantes, par M. de Beaufort, demeurant près de la porte Saint-Honoré. Enfin les directeurs des Académies faisaient appel en faveur de leurs élèves, aux meilleurs professeurs de musique et de danse. C'était ainsi qu'en 1692, Favier, qui brillait

(1) *Le Mareschal de Bataille, nécessaire à tous ceux qui font profession de porter les armes*, par le sieur DE LOSTELNEAU. Paris, 1647.

(2) Sous Louis XIII et sous Louis XIV jusqu'au ministère de Colbert, les officiers des vaisseaux du roi ne s'occupaient guère que de la partie militaire de leur état ; ils laissaient le soin de la navigation au maître d'équipage et au pilote. Richelieu créa deux régiments dont les soldats devaient combattre sur les navires : Vieille Marine en 1627 et Royal Marine en 1635 ; il n'y avait donc pas à proprement parler d'officiers de marine tels que nous les connaissons aujourd'hui. En 1673, Colbert, pour faire cesser ce mauvais état de choses, créa des compagnies appelées gardes-marine, qui constituèrent de véritables écoles spéciales ; ce fut un débouché de plus pour les élèves des académies. Sur la demande de Louvois, les deux régiments de marine passèrent sous les ordres du ministre de la guerre, et pour les remplacer on créa des compagnies spéciales destinées à être embarquées à bord des vaisseaux. (V. MAURICE LOIR. *La Marine Française*. Paris, Hachette, 1893.

sur la scène de l'Opéra, donnait des leçons de danse aux Académies.

Jusqu'en 1691 ces Académies étaient au nombre de cinq :

1° Celle de M. Coulon, rue Férou, près Saint-Sulpice.

2° Celle de M. Longpré, au carrefour Saint-Benoist ; cette Académie ainsi que son manège occupaient l'emplacement actuel de la cour du Dragon (1).

3° Celle de M. Bernardi, rue de Condé, au coin de la rue de Vaugirard, près du Luxembourg, où on lui avait permis d'élever, tous les ans, un fort pour exercer ses élèves aux manœuvres du siège (2).

4° Celle de M. Roquefort, dans la rue de l'Université.

5° Celle de M. Vandeuil, rue des Canettes (3).

En 1692, ces Académies furent réduites à deux : celle du carrefour Saint-Benoist où enseignaient MM. de Longpré, Bernardi et Coulon, et celle de la rue des Canettes où MM. Vandeuil, Roquefort et d'Auricour étaient professeurs (4).

La création des Académies avait été préconisée au XVIe siècle par le brave La Noue, surnommé le Bras de fer, dans ses remarquables *Discours politiques et militaires* (5). Il aurait voulu que l'on en fît une institution de l'État. Ses projets ne furent point appliqués : le Collège de La Flèche, fondé par Henri IV, en 1607, ne remplit jamais ce but.

Le Cardinal de Richelieu reprit cette idée d'École militaire et organisa, en 1636, une Académie royale pour l'instruction des jeunes gentilshommes se destinant au métier des armes ; mais son successeur Mazarin laissa disparaître cette institution.

Cette idée, que l'État avait été impuissant à réaliser, fut reprise par des particuliers : c'est là l'origine de ces Académies de manège dont nous avons parlé. Elles persistèrent avec plus ou moins de succès

(1) Aujourd'hui, rue de Rennes ; cette Académie existait depuis 1652.

(2) Ce fut là que s'installa au siècle suivant le fameux La Guérinière ; La Bruyère a fait allusion à cette Académie.

(3) Au coin de la rue des Canettes et de la rue du Vieux-Colombier (aujourd'hui place Saint-Sulpice). Cette Académie avait été créée en 1628 ; en 1656, Hugues de Villelongue, seigneur de Mesmont, y était directeur (*Typ. hist.* Bourg Saint-Germain, p. 45). Saint-Simon fut élevé de cette Académie ; voir ses *Mémoires*, ch. I.

(4) *Le Parfait commandant des adresses*, note et textes de la page 253 du t. I.

(5) FRANÇOIS DE LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, Bâle, 1588, « De la bonne nourriture et institution qu'il est nécessaire de donner aux jeunes gentilshommes français », p. 108 et suiv.

durant le règne de Louis XIV. Sous Louis XIII il y en avait déjà un certain nombre : une des plus illustres fut celle tenue par le sieur Benjamin : elle eut la gloire d'avoir le grand Condé comme élève (1).

Au sortir de ces Académies, les jeunes gens qui se sentaient du goût pour le metier militaire cherchaient à prendre du service.

Les fils de la haute noblesse entraient dans la Maison du Roi (2). ils étaient admis dans les quatre compagnies des Gardes du Corps qui leur étaient réservées et dans la compagnie colonelle du régiment du Roy, créée en 1663 comme régiment d'infanterie modèle (3). En 1678, les deux compagnies de Mousquetaires de la Maison du Roi reçurent cette mission de servir d'école aux jeunes gens hautement titrés. Voici ce que nous en dit le père Daniel dans sa *Milice Française*, (Paris, 1721, T. II, p. 211).

« Ces deux compagnies sont composées pour la plupart de jeunes Seigneurs et Gentilshommes. C'est comme la première école où ils apprennent communément le métier de la guerre et font leurs premieres armes. Quantité d'Officiers, surtout ceux de Cavalerie et ceux des principaux Régiments d'Infanterie, y ont fait leur apprentissage. Plusieurs demeurent dans le Corps et parviennent avec le temps aux charges et aux prerogatives que le feu Roy y a attachées (4). » Après avoir servi deux ans au moins aux Mousquetaires, « les fils des plus illustres familles du royaume obtenaient la permission d'acheter une compagnie d'infanterie ou de cavalerie. Ils y séjournaient peu de temps, achetaient un régiment et parvenaient bientôt au grade de brigadier, suivant l'agrement du roi, ce grade ne pouvant être

(1) TITEUX. *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France*. Paris, Didot, 1898, p. 5.

(2) Nous dirions aujourd'hui la Garde Royale.

(3) TITEUX. *Ibidem*. On appelait compagnie colonelle la première compagnie de chaque régiment : son capitaine était le colonel du corps tout entier ; elle avait seule le drapeau blanc aux couleurs royales : chacune des autres compagnies avait son drapeau particulier.

(4) Les Mousquetaires du Roi formaient deux compagnies désignées par la couleur de la robe de leurs chevaux, les mousquetaires gris et les mousquetaires noirs. Le roi en était le capitaine, leurs chefs portaient le titre de capitaine-lieutenant. Charles de Bastz de Castelmore d'Artagnan, le héros d'Alexandre Dumas, fut nommé en 1667 capitaine-lieutenant des mousquetaires gris après y avoir servi durant une dizaine d'années comme sous-lieutenant et lieutenant ; il fut tué au siège de Maëstricht, en 1673 au cours d'un assaut où périt presque toute sa compagnie.

vendu (1). » Le Régiment des Gardes Françaises recevait aussi un certain nombre de ces jeunes gens.

Les fils de la bourgeoisie ou de petite noblesse entraient comme cadets ou apprentis officiers dans des régiments d'infanterie ; les plus recherchés étaient les plus anciens, ceux qui n'étaient jamais licenciés : les six premiers s'appelaient les *Vieux* (2), six autres de création plus récente étaient désignés sous le nom de *Petits Vieux* (3). Ayant la place d'honneur au feu, ces régiments avaient toutes les occasions de se signaler ; aussi, quand on y devenait officier, avec de la chance on pouvait espérer aller loin, à moins qu'une balle de mousquet, accident des plus fréquents, ne coupât court à vos ambitions.

Cette organisation fut perfectionnée par Louvois, dont on ne saurait trop admirer les vues élevées, malgré les tirades envieuses de Saint-Simon et les déclamations de quelques historiens sectaires. En effet c'est lui qui organisa l'armée de Louis XIV ; c'est à son génie en même temps qu'à celui de Napoléon Ier, que la France doit ce renom, ce prestige qu'elle garde encore malgré nos revers, malgré le présent, aux yeux des autres nations européennes.

Se souvenant de sa modeste origine, et voulant favoriser le recrutement des officiers dans la petite noblesse et la bourgeoisie, dont il appréciait l'esprit de discipline, il créa en 1682 neuf compagnies de cadets réparties dans les villes frontières (4), et qui sous son ministère servirent de débouché aux académies de manège dont nous venons de parler.

Après sa mort, ses successeurs supprimèrent ce qu'il avait créé, procédé déjà fort à la mode : les revers de la guerre de la Succession d'Espagne en furent le résultat immédiat ; au siècle suivant, le mal ne fit qu'empirer, malgré les efforts du Maréchal de Saxe, jusqu'au ministère de M. de Broglie, sous Louis XVI, qui transforma l'armée et la rendit prête aux grandes épreuves et aux perfectionnements que lui apportèrent la République et l'Empire.

(1) TITEUX, *Ibid.*

(2) Les vieux étaient Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie, Marine.

(3) Les petits vieux étaient : Rambures, Castelnau, Auvergne, Sault, Bandeville, Saint-Valier, remplacés en 1663 par le Régiment du Roy, on en ajouta d'autres par la suite.

(4) Ces villes étaient Tournai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon. TITEUX, *loc. cit.*, n° 7.

Disons, pour compléter ce paragraphe, que les aspirants au grade d'officier d'artillerie entraient comme cadets au régiment des Fusiliers du Roi, créé en 1671, devenu le Royal Artillerie en 1693, et au Royal Bombardier, créé en 1684 ; il y eut aussi dès 1679 des compagnies écoles d'artillerie à Douai et à Strasbourg (1).

Bien que les élèves des Académies y fussent ordinairement logés et nourris, ils n'en sortaient pas moins fort facilement ; beaucoup même devaient être élèves externes, autant qu'on peut s'en rendre compte par les écrits du temps. On les voyait dans les cabarets du quartier, vider force bouteilles, en fumant le petun dans de grandes pipes en terre, ou bien encore dans les jeux de paume, au tripot, comme on disait alors, mener leur partie avec grand tapage, en semant leurs propos de jurons effroyables, et pour éblouir le bourgeois, ne parler que d'attaques, de contre-attaques, de brèches de tranchées, de demi-lunes, de charges de piques, de mousquets, et ne jurer que par Monsieur le Prince ou Monsieur de Turenne. Dans les promenades publiques, à la foire Saint-Germain, dans les rues, messieurs les élèves des Académies se promenaient fièrement, le feutre sur l'oreille, la main sur le pommeau d'une longue épée leur battant les jambes, faisant sonner leurs bottes et leurs éperons, retroussant leurs moustaches comme des capitans espagnols, marchant cambrés et la tête haute pour faire valoir le point de Venise de leurs rabats et les rubans de leurs pourpoints, et lorgnant les femmes et les filles d'un air vainqueur et conquérant.

Pour terminer cette digression, un peu longue peut-être, mais à coup sûr nécessaire, disons qu'un grand nombre des jeunes gens qui se destinaient à l'art de la guerre avaient fait leurs études dans les colléges de l'Université, et avaient été camarades de classe de nos futurs docteurs. Certains d'entre eux conservaient le goût des belles lettres et des livres, témoin M. de Campion qui en avait toujours un certain nombre dans la charrette qui portait son bagage de lieutenant et qui charmait ses loisirs en faisant des lectures à haute voix, en compagnie de son capitaine et de deux autres officiers du régiment de Normandie (2), parmi lesquels étaient le capitaine de Sévigné. On en peut citer beaucoup d'autres ; Georges de Scudéry, l'écrivain

(1) TITEUX. *Loc. cit.*, p. 10.

(2) C'est l'oncle du mari de la marquise. *Mémoires de Campion.* Paris, 1807, p. 115.

raillé par Boileau, le frère de la Vierge du Marais, était capitaine aux Gardes Françaises ; Cyrano de Bergerac servit comme cadet au même régiment des Gardes dans la compagnie de M. de Carbon de Casteljaloux, puis comme officier dans le régiment de M. de Conti ; il fut glorieusement blessé à Mouzon (1639) et au siège d'Arras (1640) et par sa bravoure et sa capacité militaire gagna l'amitié et l'estime du Maréchal de Gassion et du duc d'Arpajon, tous deux experts en cette matière. Ses amis fidèles, ses compagnons d'armes Henri Lebret, Hector de Brissailles, de Guigy, de Bourgogne, etc., « avaient à « cœur de prouver que les travaux de l'intelligence ne sont pas « incompatibles avec ceux de la guerre » (1). Roger de Rabutin, comte de Bussy, l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, le turbulent cousin de Mme de Sévigné, était lieutenant général des armées du Roi et mestre de camp général de la cavalerie légère.

Le plus singulier de ces officiers littérateurs est sans contredit Gratien Courtilz, sieur de Sandras et du Verger, né en 1644 à Montargis, suivant les uns, à Paris, suivant les autres. Il entra aux Mousquetaires probablement vers 1665, puis passa comme cornette au Royal Étranger et enfin comme lieutenant, puis comme capitaine au régiment de cavalerie de Beaupré-Choiseul. En 1683, cédant à sa passion d'écrire, il quitta le service et alla s'installer en Hollande. Étant à l'abri de l'autorité royale, il commença à publier toute une série de pamphlets, de romans historico-satiriques tels que les *Conquêtes amoureuses du grand Alcandre (Louis XIV) dans les Pays-Bas ;* la *Vie du Vicomte de Turenne ;* les *Mémoires du Comte de Rochefort* et beaucoup d'autres. Ayant eu l'imprudence de venir à Paris, il y fut arrêté en 1693 et mis à la Bastille, où il resta sous la férule de M. Besemaux (2) jusqu'en 1699 ; quoique sous les verrous, il continua à écrire et composa entre autres ouvrages le *Testament de Colbert*, le *Grand Alcandre frustré*.

C'est lui qui est l'auteur des *Mémoires de M. d'Artagnan* sous lequel il avait dû servir et dont il possédait probablement les pa-

(1) Voir pour tout ceci la notice historique de P. Lacroix et la préface de Henri Lebret dans l'*Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*, de Cyrano de Bergerac. Paris, Garnier, s. d.

(2) Il s'en vengea dans les *Mémoires de M. d'Artagnan*, où il fait jouer à Besemaux un rôle ridicule.

piers, les *Mémoires de la Marquise de Fresnes*, histoire plus qu'étrange d'une femme vendue par son mari à des corsaires barbaresques.

Il mourut bourgeoisement en 1712, après avoir épousé en troisièmes noces la veuve d'un libraire, sans doute pour pouvoir publier plus facilement ses nombreux manuscrits (1). Nous tenions à mentionner ce militaire singulier dont les livres innombrables encombrent les boîtes des bouquinistes des quais. Malgré son peu de respect de la vérité historique et les écarts de sa folle imagination, ses livres, écrits dans un style souvent très diffus, n'en sont pas moins curieux comme description des mœurs. Il inaugura le roman pseudo-historique de cape et d'épée, c'est un Pouson du Terrail double d'un pamphlétaire ; enfin il a eu le mérite d'inspirer Alexandre Dumas et d'être ainsi le grand-père des *Trois Mousquetaires*. On peut le ranger à côté de Bussy-Rabutin, tout en mettant entre eux la distance qui séparait un grand seigneur comme celui-ci, d'un simple sieur de Courtilz et un lieutenant général des armées, d'un modeste capitaine de Beaupré-Choiseul.

Bien qu'en campagne le service médical des régiments fût fait par des chirurgiens, qui y étaient en quelque sorte militairement incorporés, il n'y avait pas moins certains médecins désignés spécialement pour donner leurs soins à chaque régiment : nous en citerons pour exemple Eusèbe Renaudot qui, dans son journal privé, note les gages qu'il recevait en tant que médecin d'artillerie (2).

Après avoir passé en revue les principaux éléments de la jeunesse des écoles, nous arrivons aux étudiants en médecine. Molière nous en a laissé un portrait dans la personne de Thomas Diafoirus, mais il ne peut nous satisfaire ; c'est une simple caricature, et nous n'en donnerons comme preuve que la note que l'auteur a placée dans l'édition princeps de la pièce : « C'est un grand benais nouvellement sorty « des ecoles, qui fait toutes les choses de mauvaise grâce et à contre-« temps (3). » L'histoire de l'enfance de ce jeune idiot, racontée par Diafoirus, le père, en est une nouvelle confirmation :

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° du 10 août 1893 p. 162.

(2) *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. IV, p. 248 et 249. Voir aussi à ce sujet GUI PATIN, *Lettres*, t. III, p. 662.

(3) *Le Malade imaginaire*. Edition originale. Réimpression de Louis Lacour. Paris. Librairie des bibliophiles, 1877, p. 74.

Examinons le portrait que fait Maurice Raynaud de l'étudiant en médecine de ce temps. « Le vrai Thomas Diafoirus que je me figure, dit-il, est un jeune homme de bonne bourgeoisie, ayant une honnête fortune, et n'attendant pas après son metier pour vivre. C'est un garçon range, ayant fait de bonnes humanités, sachant peut-être un peu trop de grec et de latin : mais sachant aussi la medecine, et fort comme un Turc sur les principes ; d'ailleurs point niais, ni si empesé qu'on veut bien le dire.

Le travail ne lui fait point oublier le plaisir ; mais il s'arrête aux justes limites, et ses plus grandes facéties se bornent à quelques propos licencieux, les jours de grande argumentation. Il réussira : son chemin est tracé d'avance : avec des appuis, il en aura par son père, il se poussera rapidement dans la Faculte ; il deviendra professeur, peut-être Doyen ; il verra des malades, accroitra son patrimoine, vivra tranquille et honoré, et élèvera bien sa famille. En faut-il davantage pour être heureux ? Somme toute, Thomas Diafoirus n'est pas un parti à dédaigner, et l'on pourrait plus mal tomber (1). »

Si l'on peut faire à juste titre à Molière le reproche d'avoir représenté Thomas Diafoirus comme un franc imbecile, on peut également faire à Maurice Raynaud celui de nous l'avoir depeint comme un petit saint.

Les gens du XVIIe siècle ne se complaisaient pas, comme on le fait aujourd'hui, à decrire leur vie intime, les médecins n'ecrivaient pas volontiers leurs escapades de jeunesse : malgré la rareté des renseignements, etant donne ce que l'on sait des folies des clercs des siècles precedents et des étudiants des siècles suivants, il est permis de croire que l'ecolier du grand siècle n'etait pas tout à fait le petit jeune homme serieux que nous presente Maurice Raynaud.

Il y avait certes déjà parmi eux d'enragés travailleurs, ne vivant que pour l'étude, sans aucun souci des plaisirs et des distractions du monde extérieur. Parmi ceux-ci, il faut ranger le célèbre Littre (1658-1725), dont il est nécessaire que nous disions quelques mots. Alexis Littre, ne a Cordes, en Albigeois, d'une famille très pauvre et surchargée d'enfants, après avoir fait ses études à Villefranche de Rouergue, vint, après un court sejour à Montpellier, étudier la méde-

(1) MAURICE RAYNAUD. *Loc. cit.*, p. 71.

cine à Paris. C'est là, qu'il fut pris de cette terrible passion pour l'anatomie qui absorba sa vie entière. Ayant fait la connaissance d'un chirurgien de la Salpêtrière aussi fanatique que lui, ils s'enfermèrent tous deux dans cet hospice pendant l'hiver de 1684, qui, circonstance heureuse pour leurs travaux, fut très long et rigoureux : ils disséquèrent plus de deux cents cadavres provenant de l'hospice. La science que Littre acquit rapidement ainsi, attira autour de lui un grand nombre d'élèves, tant medecins que chirurgiens, qui venaient écouter ses démonstrations.

Littre parlait peu élégamment ; mais la clarté de ses descriptions, l'ardeur qu'il apportait à l'étude de l'anatomie entraînaient ses auditeurs et les faisaient participer à sa passion favorite.

Le bruit qui se fit autour de ses dissections, multipliées, eut pour résultat d'attirer des ennemis à Littre et de l'obliger à quitter la Salpêtrière ; il se réfugia dans l'asile du Temple, où M. le Grand, Prieur de Vendôme lui donna l'hospitalité ; il put y continuer clandestinement ses travaux : chassé de ce refuge, il se rabattit sur la dissection des chiens et des animaux, toujours suivi par de fidèles auditeurs.

Satisfait de pouvoir donner cours à sa passion, Littre vivait dans l'isolement, subsistant à peine de ce que lui donnaient ses élèves ; tout entier à son travail, il ne se préoccupait même pas de poursuivre l'obtention de ses grades. Sa famille restée pendant quinze ans sans nouvelles de lui, le fit chercher, pour le prier de venir s'établir à Cordes, au pays natal. Inutile d'ajouter que Littre s'y refusa obstinément. Grâce à l'appui de quelques protecteurs, il resta à Paris, partageant son temps entre les cours d'anatomie et les visites dans les hôpitaux ; en 1691, il est docteur ; en 1700, il entre à l'Académie des Sciences : afin de se trouver plus près de la source des cadavres, il sollicita et obtint le titre de medecin du Grand Châtelet. Il mourut le 3 février 1725 (1).

Il est superflu de dire que tous les étudiants en médecine n'avaient pas pour le travail la même ardeur farouche que Littre, et qu'ils

(1) Hazon, à qui nous empruntons ces détails, raconte que Littre se rendit célèbre par la cure d'une grossesse extra-utérine ayant occasionné une fistule rectale ; il réussit à extraire le fœtus par cette voie et sauva la mère. HAZON, *Notes sur les leçons des professeurs de la Faculté de Paris*, 1778, p. 167 et suivantes.)

n'étaient pas indifférents comme lui aux distractions offertes par le monde.

Plus rapidement encore que les docteurs, les étudiants tendaient à devenir mondains.

Jean Armand de Mauvillain, dont nous avons si souvent parlé, donna, comme étudiant, l'exemple de ces qualités mondaines et nouvelles ; nous en voyons la preuve dans le discours de paranymphe prononcé par Robert Patin, le 28 juin 1648, en l'honneur des candidats qui devaient recevoir la licence le même jour et parmi lesquels était Mauvillain :

Telle, dès son enfance, dit Robert Patin en parlant de ce dernier, a été l'attention donnée à son éducation, tel est le soin qu'il a toujours eu de sa personne, que, loin d'avoir dans son intérieur rien d'austère, ni de repoussant, c'est par la candeur charmante de son caractère, c'est par une exquise politesse, par l'élégance de ses manières qu'il a toujours cherché à se concilier les sympathies des honnêtes gens.

« Mauvillain est si bien élevé, si agréable, si séduisant, que, non seulement les Grâces semblent habiter en lui, mais qu'on dirait encore qu'il a été formé par leurs mains.

« Et cependant, en le voyant si attentif au soin de sa toilette, ne croyez pas qu'il se permette autre chose que des plaisirs honnêtes.

« Pour rien au monde, il ne laisserait la mollesse porter atteinte à la vigueur de sa vertu. Jules César aimait à se vanter d'avoir des soldats qui, bien peignés et parfumés, n'en étaient pas moins braves au combat (1) ».

Nous ne discuterons pas les dernières phrases, où Robert Patin exalte, devant les maîtres, l'austérité de Mauvillain : nous nous permettrons seulement d'en douter quelque peu, tout en constatant qu'il n'en pouvait être autrement dans un discours solennel et public.

Pour compléter notre enquête, nous aurons recours à la correspondance du père de l'auteur de ce discours, à Gui Patin lui-même.

Parmi tous les amis avec lesquels correspondait Gui Patin, le préféré, le plus intime, était André Falconet, docteur en médecine, résidant à Lyon et issu d'une ancienne famille de médecins originaire

(1) Cité par MAURICE RAYNAUD, [illegible], p. 127.

de Savoie (1). Ce compatriote de Grollier était un bibliophile convaincu et cette passion constituait un lien de plus resserrant l'amitié qu'il avait pour Gui Patin. Aussi, lorsque son fils aîné, Noël Falconet, (né à Lyon le 16 novembre 1644 et mort à Paris le 14 mai 1724) eut atteint l'âge de 14 ans (1658), son père l'envoya à Paris, faire sa philosophie et le confia aux bons soins de Gui Patin. Celui-ci accueillit le jeune Noël comme un de ses enfants (2) et le logea chez lui, dans sa belle et grande maison de la place du Chevalier du Guet (3).

Il s'occupa entièrement de la direction du jeune écolier, et choisit lui-même ses professeurs ; quand il avait des loisirs, il s'enfermait, avec lui dans son « étude », et, là, le faisait travailler et lui enseignait toutes sortes de choses sur l'histoire et les belles-lettres. En dehors des moments de travail, Noël faisait avec son correspondant, de belles promenades, au cours desquelles l'excellent homme lui expliquait toutes les curiosités des monuments de Paris et les anecdotes s'y rattachant, qu'il connaisssit si bien.

Une autre fois, Gui Patin, allant visiter un malade à Saint-Denis, emmena le jeune Noel avec lui ; ils en profitèrent pour herboriser quelque peu.

La bonne Mme Patin (4) entourait de soins maternels notre

1 Voir la note de la p. 702 des *Lettres de Patin* au t. 12.

2) Gui Patin recevait gratuitement Noël Falconet chez lui ; en effet, voici ce qu'il écrit au père, le 29 octobre 1658 : « Vous me parlez du prix de ma pension, je ne sais ce que c'est ; je ne vous demande rien ; dites moi seulement, si vous voulez qu'il fasse son cours de philosophie, et quel vin vous voulez qu'il boive ; du reste il sera nourri à notre ordinaire, qui suffira à un étudiant ». T. III, p. 97.

(3) Cette place, aujourd'hui disparue, tirait son nom de l'hôtel du Chevalier du Guet qui s'y trouvait. Elle était près du Chatelet, son emplacement actuel correspond à la partie mediane de la portion de la rue Jean Lantier, située entre la rue Saint-Denis et de la rue des Lavandières Sainte-Opportune, elle s'étendait aussi sur le paté des maisons limité par la rue Saint-Denis, la rue Jean Lantier, celle des Lavandières Sainte-Opportune et la rue de Rivoli. (Voyez *Paris à travers les âges*.)

(4) C'est par euphémisme que nous attribuons l'épithète de « bonne » à Mme Patin. Si l'on en croit les confidences de son mari à son ami Spon, elle était d'un caractère désagréable et violent, elle malmenait valets et servantes ; Renaudot, dans ses attaques contre Gui Patin, lui reproche son avarice. D'après un fragment d'une lettre qu'elle avait écrite de Corneilles à son mari, on peut supposer qu'elle ne partageait pas l'amour de ce dernier pour les livres, bien au contraire ; l'envahissement de la maison engagée par le nombre toujours croissant des volumes devait être un sujet de disputes quotidiennes, ces luttes semblaient bien amères à notre docteur bibliophile. Le mauvais caractère de Mme Patin tenait du reste de famille, sa mère avait un caractère détestable que l'âge ne fit qu'empirer. Gui Patin ne pouvait pas la

jeune écolier ; elle le menait écouter les belles messes en musique qui se disaient à Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse, ou bien encore à Saint-Paul, ou aux Minimes de la place Royale. Souvent Noël Falconet allait voir son grand ami Charles Patin, dans sa maison de la rue Saint-Antoine; celui-ci lui montrait les tableaux, les monnaies, les médailles et les curiosités des pays étrangers qu'il gardait précieusement dans son cabinet, et le jeune homme s'en retournait à la maison de la place du Chevalier du Guet, ravi de toutes les belles choses que lui avait montrées son ami et des histoires sur MM. les Grecs et les Romains qu'il lui avait contées.

Souvent aussi, l'hiver, Charles et sa femme (1) allaient souper chez Gui Patin, et, après le repas, tandis que les femmes bavardaient ou travaillaient à l'aiguille, tous trois allaient dans l'étude du père et là, autour d'un bon feu, Charles Patin racontait ses travaux et ses études, le jeune Noël regardait avec une admiration béate ce grand ami, mis avec tant d'élégance, portant si bien sa grande perruque blonde et qui avait toujours de belles choses à dire, tandis que Gui Patin écoutait avec tendresse les phrases éloquentes de ce fils qui faisait sa joie et son orgueil. « Notre Carolus, dit-il, nous conte toujours quelque chose de curieux, il aime l'antiquité, et nous en entretient gaiement, si bien que nous allons souvent nous coucher une heure plus tard que nous avions résolu (2) ».

L'été lorsque notre jeune écolier ne passait pas ses vacances à Lyon, chez ses parents, il allait à la maison de campagne de Gui Patin, à Cormeilles, cueillir les cerises qui y étaient excellentes et y esbaudir à loisir ses esprits animaux.

En juillet 1660, Noel Falconet soutint avec succès ses thèses de philosophie; il commença à la rentrée suivante, ses études en médecine.

souffrir et ne manquait aucune occasion de s'en plaindre avec amertume. VUILHORGNE, *Gui Patin*, [illegible], cité, Boissel doubles 1808, passim.

(1) La femme de Charles Patin était Madeleine Hornets d'Ennet d'après M. Jal; son caractère n'avait rien de commun avec celui de sa belle-mère ; elle fut la joie et la consolation de son mari, pendant son long exil. Quand celui-ci devint professeur à l'Université de Padoue, elle l'avait admise, [illegible] à son instruction et à son esprit dans la célèbre Académie des *Ri[illegible]*. Elle y reçut le surnom de *La Mé[illegible]*; ses deux filles suivirent sa trace et furent aussi partie de cette Académie. VUILHORGNE, *op. cit.*, p. 90; JAL, *Dictionnaire critique*. Paris, 1872, art. Patin.

(2) *Lettres*, t. III, p. 105.

sous la direction de son correspondant ; celui-ci lui indiquait les auteurs qu'il devait étudier plus spécialement ; il lui faisait commenter devant lui les passages les plus intéressants et veillait à ce qu'il suivit régulièrement les cours de la Faculté et ceux du Jardin des Plantes. Lorsque Gui Patin faisait ses leçons au Collège Royal, il s'assurait toujours de la présence, dans l'auditoire, de notre ami Noël et, pour plus de sûreté, le soir, à la maison, il les lui faisait répéter. Enfin il l'emmenait avec lui voir les plus intéressants de ses malades.

Dans la plupart de ses lettres, Gui Patin ne manque pas de renseigner le père Falconet sur le travail et la conduite de son fils. Ordinairement les renseignements sont bons : Noël Falconet est intelligent, il apprend facilement, se maintient docilement dans les bons principes de la médecine : il écoute avec plaisir les causeries historiques et politiques de son bienfaiteur : il l'aide même à collectionner les pamphlets contre le Mazarin ; mais, car il y a un mais, le jeune Noël est fort distrait, il aime la promenade et les plaisirs, il se complait dans la recherche de l'élégance ; jetons un coup d'œil sur ses notes, et laissons la parole à Gui Patin : « Je vous dirai que votre jeune homme s'amende fort. Je lui ai fait beaucoup de remontrances, dont je ne me lasserai point : je prendrai grand plaisir de le voir devenir plus sage, et je veux croire qu'il m'en saura gré quelque jour (1). » Plus loin nous trouvons encore : « Il ne manque pas d'esprit, mais l'application est souvent distraite. Il n'y a que vous qui puissiez fixer le mercure de cet esprit, ce qui arrivera heureusement par votre autorité et votre exemple. Paris fournit trop de distractions aux jeunes gens, qui ne se peuvent pas retenir d'eux-mêmes ; cet âge est sujet à des emportements (2). »

Nous avons dit plus haut que Gui Patin avait emmené un jour son jeune protégé herboriser à Saint-Denis, il va nous confier lui-même la raison secrète de cette promenade dans la lettre qu'il écrivit, au père, le lendemain : « J'avais appris qu'il avait fait (3) une partie de promenade à quatre lieues d'ici ; je renversai adroitement ce dessein, étant persuadé qu'il seroit mieux avec moi, que d'aller si loin, d'où, peut-être,

(1) G. PATIN, t. III, p. 142.
(2) *Loc cit.*, t. III, p. 352.
(3) Qu'il avait projeté.

il ne fut revenu qu'aujourd'hui ou demain ; et puis que ne fait pas une jeunesse échappée, *custode remoto?* » (1)

Quelques jours après, Noël Falconet, étant allé voir jouer une tragédie au collège de Clermont, chez les Jésuites, en revint enthousiasmé, tant de la pièce que des acteurs et des belles dames qu'il y avait vus. C'est enthousiasme inquiéta beaucoup Gui Patin; son jeune élève allait peut-être se laisser entraîner à fréquenter le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne ou celui de Molière, aussi imagina-t il un expédient. « Je lui ai promis, dit-il, des cahiers d'extraits de quelques livres de médecine que j'ai faits autrefois : ce sera un moyen de le retenir, tandis qu'il s'occupera à les transcrire (2) ».

Le péril était imminent, peut-être même était-il déjà un peu tard, le père Falconet s'en inquiéta, à la fin de l'année scolaire 1661-1662. Noël fut rappelé à Lyon; il prit rapidement ses grades à la Faculté de Montpellier et, en mai 1663, il était docteur. Son départ avait dû être un soulagement apporté aux inquiétudes du bon Gui Patin.

Ce n'était pas du reste sans hésitations, qu'il avait accepté de recevoir chez lui le jeune Falconet : « Pour M. votre fils », écrivait-il au père le 24 septembre 1658, « je vous avertis qu'il est mieux à Lyon qu'à Paris, où la jeunesse est merveilleusement débauchée (3 »). Il ajoute du reste qu'à Montpellier, c'est encore pis ; appréciation dont nous devons, à juste titre, nous méfier.

Quelles furent, à proprement parler, les escapades de Noël Falconet, Gui Patin ne nous le dit pas précisément ; peut-être que, naturellement bienveillant pour la jeunesse, il ne voulut pas dénoncer formellement son jeune protégé aux foudres paternelles ; peut-être aussi, que Noël Falconet, devenu plus tard un grave et sérieux docteur, père de famille à son tour, ne voulut pas garder chez lui des lettres où étaient dévoilées ses folies de jeunesse et les fit disparaître (4).

(1) *Loc. cit.*, t. III, p. 381, « toute surveillance étant écartée ».

(2) *Loc. cit.*, t. III, p. 386.

(3) *Loc. cit.*, III, p. 90.

(4) Dans une lettre adressée à Spon le 19 décembre 1662 (t. II, p. 472), Gui Patin donne quelques vagues renseignements sur les fautes de Noël Falconet ; et lui reproche en latin et en français, de ne point aimer l'étude, et d'être trop débauché et effronté. Noël aurait, paraît-il, été également un joueur passionné, dépensant presque tout son argent pour satisfaire ce vice. Il ne faudrait peut-être pas prendre

Noël Falconet ne fut pas le seul étudiant en médecine recommandé aux bons soins de Gui Patin (1). M. Belin, médecin à Troyes et ami fidèle de ce dernier avait un fils qu'il destinait à la médecine ; ce fils donna à sa famille, encore plus d'inquiétudes que Noël Falconet. Malgré les observations de Gui Patin, son père l'envoya à Paris, suivre les cours de la Faculté ; la conduite du jeune Belin fut probablement fort tapageuse. Elle lui occasionna de nombreuses remontrances de la part de l'ami de son père.

En mai 1653, notre jeune étudiant était logé, rue Saint-Victor, dans une chambre que lui louait dans sa propre maison un certain M. Lemoine, procureur au Parlement : il y fut pris de violents accès de fièvre tierce : sur sa demande, son propriétaire fit appeler Gui Patin qui prodigua ses soins au fils de son ami.

Dans son infortune, le jeune Belin avait rencontré d'ardentes et féminines consolations, le sieur Lemoine, procureur austère et barbare et peu partisan des susdites consolations, donna probablement congé à notre étudiant, qui n'hésita plus à unir momentanément son sort à celui de l'âme sœur secourable, et à aller avec elle habiter rue de La Harpe. Mais hélas, à peine ce beau projet avait-il reçu son exécution, que cette maudite fièvre reprit de plus belle. Malgré les bons soins et les tendres attentions de l'âme sœur, il fallut de nouveau avoir recours aux soins de Gui Patin, auquel on ne pouvait plus rien cacher. Celui-ci ne manqua pas de venir à cet appel.

Comment se passa cette entrevue ?

Nous l'ignorons : mais, en rentrant chez lui, le docteur envoya au père une lettre, dont nous extrayons quelques passages :

« C'est à plusieurs fins, dit-il, que je vous écris de rechef 1° pour vous donner avis que M. votre fils a changé de logis, et qu'il est mieux nourri et plus soigneusement pansé qu'il n'était chez M. Lemoine », (un bon point pour l'âme sœur, on voit que la sévérité des mœurs n'excluait pas l'esprit de justice chez notre auteur) « il est logé avec une blanchisseuse, rue de La Harpe, chez un chapelier, à *La*

au pied de la lettre, ces accusations, car Gui Patin devait avoir éprouvé un certain dépit en voyant son ancien protégé passer à l'ennemi, à l'École de Montpellier.

(1) D'après ses lettres latines, Gui Patin eut encore comme pensionnaires, le fils de J.-D. Horstius, de Francfort, pendant les années 1664 et 1665 ainsi que le fils de Godefroy Brennang de Wittemberg, en 1666.

Main fleurie, à la troisième chambre, vis-à-vis de *La Gibecière*, bien près de *L'Arbalestre*. » (1) Après avoir rassuré le père sur la santé de son fils et lui avoir annoncé sa prochaine guérison, Gui Patin lui promet que, malgré cette liaison, il ne cessera d'en avoir soin. « Je vous prie, ajoute-t-il, de lui mander et commander, comme de vous-même (sans qu'il sache jamais que ceci vienne de ma part, que vous désirez, qu'au plus tôt, il s'en retourne dans le coche à Troyes » ce changement d'air devait avoir le double but de favoriser la convalescence du malade, car la rue de La Harpe était fort malsaine, et en même temps de le soustraire à de semblables passions qui le menaçaient tôt ou tard d'être atteint, pour employer l'expression de Gui Patin, *pudendo alio et pernicioso affectu*, probablement de celles du traitement desquelles les chirurgiens étaient, comme nous l'avons vu, plus spécialement chargés. « Peut-être que M. votre fils », ajoute-t-il, « *allectus aliqua cupidine* (2), vous alléguera quelque excuse, *aliquam* πρόφασιν pour ne pas retourner à Troyes. » et ici Gui Patin prévoit avec raison l'influence qu'aura sur le jeune Belin les larmes et les résistances de la tendre blanchisseuse ; mais il conseille au père de ne pas céder, et d'employer dans ce but toute la puissance de son autorité paternelle. « Mandez-lui », dit-il en terminant, « que vous voulez être obéi d'une obéissance aveugle, qu'il retourne à Troyes. La raison, que vous n'êtes pas obligé d'alleguer, peut être rejetée sur la dépense, *aut simile quid.* » (3)

Nous voici édifiés sur M. Belin fils ; il avait un frère militaire dont les propos et la conduite effarouchaient fort la famille Patin, lorsqu'il était de passage à Paris. Le jeune Belin retourna peu de temps après à Troyes et paraît avoir achevé sa médecine en province.

Robert Patin, fils aîné de notre auteur, fut, par sa conduite, en bien des circonstances, une source de chagrins pour sa famille. Voici ce qu'en écrit son père à M. Falconet en mai 1649 : « Je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de mon fils ; il ferait bien s'il voulait, mais il n'aime guère à étudier ; il est volage et aime à courir, mais j'espère qu'il s'amendera et qu'il mûrira. Il est encore si jeune, il n'aura vingt ans que le mois d'août prochain ; je souhaite qu'il devienne

(1) C'étaient des enseignes.

(2) Entraîné par quelque passion.

(3) *Loc. citat.*, t. I, p. 196 et 197 ou quelque chose de semblable.

sage de bonne heure, et qu'il puisse mériter quelque jour votre faveur et vos bonnes grâces (1) ». Robert Patin fut reçu docteur l'an suivant, et ne paraît pas s'être amendé par la suite. Son frère Charles, quoique mondain, était plus sérieux : avant de faire sa médecine il avait été licencié en droit et s'était fait même inscrire au Parlement comme avocat.

De tous ces exemples, en tenant compte également de ce que nous avons dit des autres jeunes gens vivant dans le quartier, nous pouvons conclure que les étudiants en médecine n'étaient alors, ni plus, ni moins sérieux que ceux d'aujourd'hui.

Sortant du collège ou arrivant de leur province, les oreilles encore pleines des admonestations de leurs parents, ils manifestaient avec ardeur la joie de la première liberté, se livrant avec passion à toutes les distractions que leur offrait Paris, et elles étaient nombreuses.

Au bout de quelques années, revenus de la fête vulgaire, ils devenaient plus réservés, tout en restant encore mondains ; les soucis de l'avenir faisaient en eux leur apparition : ils quittaient le cabaret pour fréquenter la société et s'y créer des relations : enfin le bonnet doctoral leur étant venu, adieu les folies de la jeunesse, adieu les blanchisseuses de la rue de La Harpe, l'heure du mariage venait à sonner, l'étudiant devenait un docteur, ayant le maintien grave et digne, inséparable alors de la profession, mais se plaisant encore dans les joyeux propos de table, et aimant quelquefois à raconter sous cape, entre intimes, les escapades de sa vie d'écolier.

Dans les chapitres suivants, nous allons essayer de montrer à nos lecteurs l'existence que menaient nos étudiants ; nous dirons ce que pouvaient être leur vie privée, leurs plaisirs et leurs distractions ; nous essayerons de pénétrer avec eux dans la société bourgeoise qu'il fréquentaient ; comme l'Écolier limousin, nous « cauponirons » avec eux « es taberne méritoire de la *Pomme de Pin* » et autres aussi célèbres : et même, avec tout le respect dû à la saluberrime Faculté, nous les montrerons, sur l'une ou sur l'autre rive de la « Sequane » au « dilucule et crépuscule déambulant par les compites et quadrivies de l'urbe », à cette seule fin de « capter la benévolence de l'omnijuge, omniforme et omnigène sexe féminin ».

(1) *Loc. citat.*, t. II, p. 515.

DEUXIÈME PARTIE

La vie privée des Étudiants.

CHAPITRE PREMIER

§ 1. — Description de Paris. — Les limites de Paris. — Les faubourgs.

Les Enceintes de Paris. — Développement plus rapide de la rive droite. — L'enceinte de la rive gauche. — La Tour de Nesle. — La Porte Dauphine. — La Porte de Buci. — La Porte Saint-Germain. — Les Fossés M. Le Prince. — La Porte Saint-Michel. — La Porte Saint-Jacques. — La Vieille Estrapade. — La Porte Saint-Marceau. — La Porte Saint-Victor. — La Porte Saint-Bernard. — La Bièvre. — Tracé de l'enceinte de la rive droite. — Les Portes. — États de ces fortifications. — Le Faubourg Saint-Antoine. — Pincourt. — Faubourg du Temple. — Faubourg Saint-Martin. — Faubourg Saint-Denis. — Couvent de Saint-Lazare. — La Nouvelle France. — Faubourg Richelieu. — Faubourg Saint-Honoré. — Village du Roule. — Ville l'Évêque. — Cours la Reine. — Le Ruisseau de Ménilmontant et les égoûts. — Faubourg Saint-Victor. — L'Abbaye. — Le Jardin Royal. — Faubourg Saint-Marceau. — Les Gobelins. — Marché aux Chevaux. — Maison Scipion. — Cimetière Clamart. — Faubourg Saint-Jacques et ses nombreux couvents. — Faubourg Saint-Michel. — Le Luxembourg. — Les Chartreux. — Excursion dans le Faubourg Saint-Germain — Saint-Sulpice. — Les Petites Maisons. — Les Incurables. — La Charité. — L'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Les petits Augustins. — Quai Malaquais. — Le Pont-Rouge. — La rue du Bac. — Les ports de la rive droite. — Galeries du Louvre. — Petit Bourbon. — Les Transformations de Paris à la fin du XVIIe siècle.

Avant de commencer l'étude de la vie privée de nos Étudiants, il est indispensable de donner au lecteur une idée de ce qu'était Paris à l'époque qui nous occupe.

Lorsque l'on examine un plan de la ville, datant du milieu du XVIIe siècle, comme le plan de Gomboust, par exemple, qui est de 1652, on est frappé de la disproportion qui existe entre les deux moitiés de Paris. Tandis que les quartiers de la rive droite ont successivement submergé et fait disparaître par leur accroissement la première enceinte de Philippe-Auguste, ainsi que celle de Charles V, dans sa portion occidentale, ceux de la rive gauche conservent encore les murailles de l'enceinte primitive. La suite des fossés qui bordaient cette dernière, est aujourd'hui représentée par des rues qui ont été tracées, soit sur

leur bord extérieur, soit sur leur ancien emplacement et que nous allons énumérer.

La tour de Nesle constituait le point d'aboutissement de l'enceinte dans la Seine, dont elle était chargée de protéger l'entrée, conjointement avec la Tour du Coin, point initial des fortifications de Philippe-Auguste sur la rive droite. La Tour de Nesle occupait, nous l'avons dit, l'emplacement actuel de l'aile orientale du palais de l'Institut. Immédiatement en dedans, se trouvait la porte de Nesle, à laquelle faisait suite un pont passant sur les Fossés : ceux-ci servaient réceptacle aux divers égouts des quartiers de la rive gauche et déversaient leur contenu à la Seine (1).

Au-delà de la porte de Nesle, un petit chemin suivait le bord extérieur des fossés : c'est aujourd'hui la rue de Mazarine.

Au moment où cette rue va atteindre le carrefour de Bussy, les fortifications cessaient, et à la hauteur de la rue Mazet, dans la rue Dauphine, se trouvait la porte Dauphine (2). Suivons la rue Mazet, (autrefois rue de la Contrescarpe), en arrivant à la rue St-André-des-Arts, nous rencontrons l'ancienne porte de Buci (3). Pour continuer notre route, prenons la Cour du Commerce Saint-André-des-Arts jusqu'à sa sortie sur le boulevard Saint-Germain ; traversons ce boulevard, en arrivant dans la portion ancienne de la rue de l'Ecole de Médecine (4) que son percement a fait disparaître, mais qui en est encore séparée par les refuges où se trouvent les statues de Broca et de Danton, nous rencontrons l'ancienne porte Saint-Germain ; la rue qui faisait suite à celle des Cordeliers, au-delà des fortifications, s'appelait la rue des Boucheries ; elle a du reste, gardé ce nom jusqu'au percement du boulevard actuel, dont elle occupait l'emplacement.

De la porte Saint-Germain, les fossés se dirigeaient parallèlement

(1) FRANKLIN, *les rues de Paris* en 1636, Introduction, p. 17.

(2) Cette porte était récente comme la rue dont elle portait le nom. Celle-ci fut percée en 1607 et la porte construite en 1639, en 1673 cette dernière était démolie. Une plaque placée sur le numéro 44 de la rue Dauphine indique l'emplacement de la porte.

(3) Selon plusieurs historiens, c'est par cette porte que Perrinet le Clerc fit entrer dans Paris, en 1418, les troupes du duc de Bourgogne. DU BREUIL, *Théâtre des Antiquités de Paris*, 1612, p. 381.

(4) Autrefois rue des Cordeliers.

à la rue Monsieur-le-Prince, traversant obliquement l'École pratique (autrefois couvent des Cordeliers). En suivant cette dernière rue jusqu'au boulevard Saint-Michel, nous nous maintenons toujours en dehors de la ville. Dans cette portion des fossés, se trouvait installé un jeu de longue paume, très fréquenté par les jeunes gens du voisinage. Le vaste triangle compris entre la rue Monsieur-le-Prince, la rue de Vaugirard et la rue de Condé, était occupé en grande partie par l'hôtel et les jardins du prince de Condé. Jusqu'à une époque assez récente, la rue Monsieur-le-Prince s'est appelé rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, et sa portion terminale, au-delà de la rue de Vaugirard, portait le nom de rue des Francs-Bourgeois.

A la rencontre de cette dernière rue avec le boulevard Saint-Michel, (autrefois rue de La Harpe), se trouvait la porte Saint-Michel. La rue de La Harpe se prolongeait au-delà des fortifications sous le nom de rue d'Enfer ; cette ancienne rue a été en partie absorbée par le boulevard Saint-Michel. A la hauteur de l'École des Mines, elle retrouve son existence propre sous le nom modernisé de Denfert-Rochereau ; elle est continuée aujourd'hui comme autrefois par la Grand-Route-d'Orléans.

Reprenons notre promenade autour des fortifications. A partir de la porte Saint-Michel, les fossés se dirigeaient obliquement vers le point où la rue des Fossés-Saint-Jacques prend naissance dans la rue Saint-Jacques : avant l'achèvement de la rue Soufflot, la rue Sainte-Hyacinthe, aujourd'hui disparue, représentait, assez exactement, le bord externe des anciens fossés. A la hauteur de la rue Saint-Jacques, se trouvait la porte du même nom (1), au-delà de laquelle se prolongeait la rue du faubourg Saint-Jacques. Continuons, comme de bons bourgeois, notre tour de ville. Suivons la rue des Fossés Saint-Jacques, la rue de l'Estrapade (2), la rue Thouin (autrefois rue de Fourcy). Près du point de croisement

(1) La porte Saint-Jacques était située à la hauteur des premières maisons de la rue Saint-Jacques, immédiatement après que celle-ci a traversé la rue Soufflot, une plaque située sur la maison qui porte le n° 172 de la rue Saint-Jacques, en marque l'emplacement.

(2) A la hauteur du début de cette rue, était la fameuse porte Papale, dont l'origine, fort obscure, a exercé, mais en vain, la sagacité des érudits : elle était murée depuis un temps immémorial et donnait sur les jardins de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; elle fut démolie en 1680.

de cette dernière rue avec la rue Descartes se trouvait la porte Saint-Marceau; la rue Descartes portait alors le nom de rue Bourdel; elle se continuait dans le faubourg Saint-Marceau sous le nom de rue Mouftar (aujourd'hui Mouffetard). A l'endroit où la rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond) prend naissance sur la rue des Fossés-Saint-Jacques, se trouve une place qui porte le nom de place de la Vieille Estrapade (1), en souvenir de l'appareil de justice militaire qui y était planté à l'époque qui nous occupe. Dans les fossés, le long de la rue de l'Estrapade, se trouvait un jeu de longue paume. La porte Saint-Marceau était entourée d'anciens ouvrages militaires importants, nous en trouvons le souvenir dans la place de la Contrescarpe situé non loin de là (2).

Poursuivons notre route en prenant au bout de la rue Thouin, la rue du Cardinal Lemoine (anciennement rue des Fossés-Saint-Victor) : descendons jusqu'à la rue des Ecoles. Nous rencontrons la porte Saint-Victor, sous laquelle passait la rue du même nom (3).

Cette rue venait de la place Maubert : elle a été en partie supprimée par la création de la rue Monge et celle de la rue des Ecoles : on en retrouve une portion située en contre-bas et coupant l'angle que font ces deux rues en se rencontrant. Dans la rue du Cardinal Lemoine, à la hauteur de l'ancien collège des Ecossais (4), aboutit aujourd'hui la rue Clovis, venant de la place du Panthéon; on y aperçoit encore, dans un jardin inculte qui domine la chaussée, un fragment des anciens remparts, c'est le seul qui, sur la rive gauche, soit encore visible de la rue. De la porte Saint-Victor les fortifications descendaient directement à la Seine en coupant obliquement la rue du Car-

(1) « Supplice militaire par lequel on lie les mains derrière le dos à un soldat et on l'élève avec une corde fort haut en l'air, et puis on le laisse tomber jusque près de terre, en sorte que le poids de son corps lui fait disloquer les bras. On donne quelquefois une ou deux, voire trois estrapades. Se dit aussi de la machine ou de l'arbre élevé et préparé pour donner l'estrapade. » *Dict. de* FURETIÈRE. Le supplice de l'estrapade figure dans les *Miseres et malheurs de la guerre représentée, par* JACQUES CALLOT. Paris, 1633, planche 10. L'estrapade était installée à cette place depuis François Ier.

(2) Sur cette place on voit encore un bâtiment sur lequel est écrit *Marseau de la Pomme de Pin*; cet ancien cabaret n'a rien de commun avec son illustre homonyme dont nous parlerons plus tard.

(3) Une plaque, située au n° 2 de la rue des Ecoles, marque l'emplacement de cette porte.

(4) Aujourd'hui institution Chevalier.

dinal Lemoine et en aboutissant aux premières maisons du quai de la Tournelle, les fossés étaient limités par la rue des Fossés Saint-Bernard.

Au bord de la Seine, était la porte Saint-Bernard, avec son ensemble de tourelles : elle devait être refaite dans un style moderne au cours du XVIIe siècle (1). Dans le plan de Gomboust, on voit la Bièvre ou rivière des Gobelins, se diviser en deux bras à un endroit, correspondant à peu près au milieu de la rue de Buffon : l'un se jette près de la porte Saint-Bernard, là se trouve aujourd'hui le pont Sully et l'autre un peu en amont de l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz.

Les quartiers de la rive droite étaient limitées par une enceinte bastionnée, édifiée peu à peu et dont la construction, en ses diverses parties dura, de 1536 à 1635.

Le canal Saint-Martin, de la Seine à la place de la Bastille, nous représente à peu près les fossés de l'enceinte. Immédiatement au nord de la Bastille, était la porte Saint-Antoine qui, déjà sous Henri II et Henri III, avait perdu son caractère gothique et qui, en 1672, fut transformée en un superbe arc triomphal par l'architecte Blondel. De la place de la Bastille, les remparts suivaient à peu près la ligne des grands boulevards (2) jusqu'aux dernières maisons de la rue Royale, et de là, coupant obliquement la rue Royale, la rue Saint-Honoré, la rue Saint-Florentin et une minime partie du jardin des Tuileries, aboutissaient à la Seine à peu près à égale distance du pont Solférino et de celui de la Concorde.

De nombreuses portes donnaient accès dans la campagne : en partant de la porte Saint-Antoine, nous trouvons la porte du Temple, au bout de la rue du même nom, puis la porte Saint-Martin, qui était alors une vaste construction carrée, ornée de tourelles et précédée d'un pont-levis ; elle fut démolie en 1673, au moment où fut

(1) Ce fut en 1675, par les soins de l'architecte Blondel. Le tracé que nous indiquons des remparts de l'Université n'est qu'approximatif ; il a pour but de permettre au lecteur de se rendre compte, à quelques mètres près, sur un plan moderne, des dimensions du Paris ancien ; nous nous sommes toujours maintenu en dehors de l'enceinte sauf dans la rue Mazet. Ce que nous venons de dire s'appliquera aussi à la courte mention que nous allons faire des limites de la rive droite. Le lecteur trouvera une description tout à fait exacte de ces fortifications, dans le remarquable ouvrage de BONNARDOT, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, Paris, 1853.

(2) De la porte Saint-Denis à la rue Royale l'enceinte bastionnée se trouvait tout à fait en dedans des grands boulevards.

achevée la porte actuelle, située un peu au nord de la précédente et construite par l'architecte Bullet.

Nous trouvons ensuite la porte Saint-Denis, d'aspect gothique, remplacée, elle aussi, en 1672, par celle que nous voyons aujourd'hui et qui fut édifiée par Blondel; puis la porte de la Poissonnerie, au bout de la rue Poissonnière actuelle.

Plus loin, se trouvaient la porte Montmartre, la porte Richelieu, au bout de la rue du même nom, construite en 1635, en brique et pierre et ornée de deux tourelles, la porte Saint-Honoré, qui s'élevait à la hauteur des dernières maisons de la rue Saint-Honoré, et la porte de la Conférence, située au bord de la Seine.

De la Bastille à la porte Saint-Martin, l'enceinte bastionnée correspondait, comme emplacement, aux fortifications de Charles V. Entre la porte Saint-Martin et la porte Saint-Denis, elle était interrompue.

Enfin, la dernière portion comprise entre la porte Saint-Denis (1) et la porte de la Conférence, était entièrement nouvelle et avait été commencée en 1566.

Ces fortifications n'étaient bien entretenues, en 1652, qu'entre la porte Richelieu et la porte de la Conférence, ainsi qu'autour de la Bastille, du côté du faubourg Saint-Antoine : ailleurs, elles tombaient en ruines, les bastions à demi démolis, les fossés, à moitié comblés, étaient occupés par de misérables baraques, au milieu desquelles on faisait paître le bétail. Les bastions situés à côté des portes Saint-Martin et du Temple étaient occupés par des moulins à vent.

Examinons un peu la campagne avant d'entrer dans Paris. De la porte Saint-Antoine partaient, comme aujourd'hui, la rue de Charenton et celle du faubourg Saint Antoine : elles étaient bordées de maisons jusque près de la place du Trône actuelle : mais derrière ces constructions s'étendaient des jardins et de nombreuses cultures maraîchères. Dans la rue du faubourg Saint-Antoine, on voyait déjà l'hôpital des Enfants-Trouvés (Hôpital Trousseau) et l'abbaye de Saint-Antoine (Hôpital Saint Antoine) et dans la rue de Charonne, se trouvait le couvent de Filles de la Croix, où fut enterré, en 1655, Hercule Sa-

(1) De la porte Saint-Denis, l'enceinte de Charles V se dirigeait, en ligne droite, jusqu'à la naissance de l'avenue de l'Opéra et là, faisant un coude, aboutissait à la Seine un peu en aval du Pont-des-Saints-Pères actuel, laissant ainsi le Palais des Tuileries hors Paris.

vinien De Cyrano de Bergerac, par les soins de Mme de Senaux, en religion Reverende Mere Marguerite de Jesus, et de sa cousine Madeleine Robineau, veuve de feu Christophe de Champagne, baron de Neuvillette. Le long de la Seine, sur l'emplacement actuel du quai de la Rapée, s'étendaient d'immenses chantiers de bois.

Faisons le tour de la ville de l'est à l'ouest, pour gagner la porte de la Conférence :

Dès que l'on quitte la porte Saint-Antoine, les maisons disparaissent ou peu s'en faut : nous apercevons au loin, au-delà des champs qui nous entourent, les arbres des jardins de l'abbaye de Pincourt. Nous approchons du faubourg du Temple, dont nous voyons déjà les maisons ; entre les remparts où nous sommes et la rue de la Folie-Méricourt (déjà existante), les champs deviennent humides et marécageux : c'est le marais du faubourg du Temple. Ce faubourg prolonge ses maisons assez loin dans la campagne, jusqu'au hameau de la Courtille (1) : au-delà, un petit chemin grimpe parmi les vignes et les arbres fruitiers jusqu'au village de Belleville. Dépassons la porte du Temple : nouveau marais, c'est celui du faubourg Saint Martin ; il nous sépare de l'hôpital Saint-Louis, dont nous apercevons les toits pointus et les clochetons.

Les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, que nous atteignons maintenant, sont très peuplés, ils s'étendent au loin dans la campagne. Au bout du faubourg Saint-Martin, presque à la hauteur de la moderne gare de l'Est, nous trouvons le grand couvent des Recollets. En face, entre le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin (2), est bâti le couvent de Saint-Laurent, et un peu plus loin la célèbre foire Saint-Laurent, dont nous aurons à reparler (3). A la même hauteur, sur le faubourg Saint-Denis, était le couvent de Saint-Lazare (4), avec son immense enclos qui s'étendait à l'ouest jusqu'au hameau de la Nouvelle-France. On parvenait à ce petit village, par une chaussée venant de la porte de la Poissonnerie. Plus loin, nous

1 La Courtille était à peu près située à l'endroit où la rue du faubourg du Temple se termine au boulevard de La Villette.

2 L'église Saint-Laurent, qui se trouve aujourd'hui sur le boulevard de Strasbourg, dépendait autrefois de ce couvent.

3 La foire Saint-Laurent occupait à peu près l'emplacement de la gare de l'Est.

4 La maison de correction actuelle occupe une partie des bâtiments de l'ancien couvent.

arrivons au faubourg Montmartre, se continuant par les Porcherons, qui n'avaient point encore le renom qu'ils acquirent au XVIIIe siècle (1). Passons rapidement le nouveau et peu important faubourg Richelieu, et gagnons le faubourg Saint-Honoré, flanqué, au nord, par la Ville l'Évêque (2), et se terminant au village du Roule, célèbre par ses marchands de vin. A la place des Champs-Élysées était la grande avenue des Tuileries, plantée d'une double rangée d'arbres ; entre cette promenade et celle du Cours-la-Reine, alors très fréquentée, était un vaste espace, formant pelouse en divers endroits et que l'on nommait la Plaine du Cours.

Des hauteurs de Belleville et de Ménilmontant, jaillissaient des sources, dont les eaux, en se réunissant, formaient, entre le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Martin, un petit ruisseau qui, traversant le faubourg Saint-Martin et le faubourg Saint-Denis, se dirigeait à travers la campagne, séparant le faubourg Montmartre, des Porcherons, puis le faubourg Saint-Honoré du village du Roule, et suivant le pied des hauteurs de Chaillot, allait se jeter dans la Seine, au-delà de l'endroit où se trouve actuellement la manutention militaire du quai de Billy. On avait profité de ce ruisseau pour collecter les quelques égouts de la rive droite et faire ainsi parvenir leur contenu à la Seine. Ces égouts étaient, pour la plupart, à ciel ouvert ; ils traversaient les fossés sur de petits acquedues ; les rues passaient dessus par des ponceaux. Le plus important était, entre autres, celui qui sortait de Paris par la porte du Temple et qui servait à tout le quartier du Marais. Un second suivait la rue et le faubourg Saint-Denis ; enfin, les immondices des Halles étaient évacués par l'égout de la rue et du faubourg Montmartre. Ce système, on peut s'en douter, était des plus primitifs, aussi les rues de Paris étaient fort sales et répandaient dans certains endroits des odeurs abominables, à côté desquelles celles qui nous viennent aujourd'hui de Pantin ne sont que jeux de petits enfants (3).

(1) La portion de la rue de Châteaudun, située à l'ouest de l'église Notre-Dame-de Lorette, représente assez bien, comme emplacement, ce village ; le château des Porcherons était encore plus à l'ouest.

(2) Quartier du boulevard Malesherbes entre la Madeleine et Saint-Augustin.

(3) Voir sur ces égouts et le ruisseau de Ménilmontant le livre de M. FRANKLIN sur *les rues de Paris en 1600*. Paris, Wilhelm, 1873. Le ruisseau de Ménilmontant est aujourd'hui disparu, mais il n'en existe pas moins toujours une nappe d'eau sou-

Passons à la rive gauche. Au-delà de la porte Saint-Bernard, tout le long de la Seine, s'étendaient d'énormes chantiers de bois ; bientôt le Marché aux Vins, embryon de la Halle aux Vins actuelle, s'installa sur le bord de l'eau, près de la porte Saint-Bernard. Le faubourg Saint-Victor, c'est ainsi qu'on désigne la région où nous sommes, est encore peu peuplé : il tire son nom de la fameuse abbaye de Saint-Victor, dont la bibliothèque fut si célèbre. Avec son enclos, son église et ses vastes bâtiments, elle occupait une partie de l'emplacement de la Halle aux Vins actuelle, ainsi que le groupe de maisons circonscrit par la rue de Jussieu, la rue Cuvier et la rue de Linné (1). La rue Cuvier (autrefois rue de Seine) la séparait de l'espace ou s'étendait le jardin Royal ; celui-ci était beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui, il ne descendait pas jusqu'à la Seine et était limité de ce côté par le bras de la Bièvre, dont nous avons déjà parlé et qui avait son embouchure à la hauteur du moderne pont Sully. Dans le Jardin Royal, en face de l'hôpital de la Pitié, que nous avons déjà mentionné, se trouvait la butte Coepaux, d'origine artificielle et peu connue, sur laquelle est planté le labyrinthe actuel du Jardin des Plantes. Au-delà de la Bièvre, on apercevait au milieu des champs le dôme et les bâtiments de la Salpêtrière (2).

Le faubourg Saint-Marceau était déjà très peuplé ; ses maisons s'étendaient au loin, jusqu'à la Manufacture des Gobelins. Au-delà commençait la campagne ; les bords de la Bièvre étaient occupés par des guinguettes et des cabarets. A l'extrémité de ce faubourg, du côté de la Salpêtrière, était un vaste terrain découvert où se tenait le Marché aux Chevaux (3). Dans le faubourg Saint-Marceau, nous connaissons déjà la maison Scipion Sardini (4), bâtie au coin de la

terraine, qui, après de grandes et longues pluies, inonde encore les caves des quartiers que traversait l'ancien ruisseau... ÉDOUARD FOURNIER. *Les énigmes des rues de Paris*, 2e édition, Paris, Dentu 1899 p. I. C'est cette nappe souterraine qui a rendu si difficiles la reconstruction des Magasins du Printemps et celle de l'Opéra.

(1) Celle-ci s'appelait rue Saint-Victor, ainsi que la rue Geoffroy Saint-Hilaire qui lui fait suite.

(2) La Salpêtrière ne fut élevée qu'en 1656, lors de la fondation de l'Hôpital Général, auparavant son emplacement était occupé par le petit Arsenal.

(3) Le Marché aux Chevaux actuel est construit sur l'emplacement de l'ancien : la rue de l'Essai qui fait communiquer la rue du Fer à Moulin avec le boulevard Saint-Marcel, paraît tirer son nom de l'ancien marché.

(4) Boulangerie de l'Assistance publique. V. plus haut p. 105.

rue du Fer à Moulin et de la rue des Barres (aujourd'hui rue Scipion); à côté se trouvait le cimetière de Clamart qui a donné son nom à l'amphithéâtre des hôpitaux. Citons encore l'église Saint-Médard, l'église Saint-Marcel, l'église Saint-Hippolyte dans la rue qui porte encore son nom, enfin un grand couvent de Cordeliers dans la rue de Lourcine.

Le faubourg Saint-Jacques était occupé par de nombreuses maisons religieuses; c'était, à gauche, en quittant la porte Saint-Jacques, les Visitandines, les Ursulines, les Feuillantines, derrière lesquelles s'élevait l'hôpital de la Santé, tenu par les Filles de la Providence, le Val-de-Grâce, enfin un grand couvent de Capucins était construit là où se trouve l'hôpital Ricord. En contournant ce dernier couvent et en prenant à travers les champs le chemin d'Arcueil, on arrivait à l'hospice Sainte-Anne, dont nous avons déjà parlé (1). Du côté droit, entre le faubourg Saint-Jacques et la rue d'Enfer, on remarquait un couvent de Feuillants, l'église Saint-Jacques-du-Hautpas, le couvent de Saint-Magloire, dont Eusèbe Renaudot était le médecin et qui est aujourd'hui un asile de sourds-muets, le couvent encore existant des Carmélites, à côté duquel était l'ancienne église de Notre-Dame-des-Champs : plus loin, on arrivait à l'abbaye de Port-Royal, occupée par la Maternité, puis à l'Observatoire (2), à côté duquel était le couvent des Pères de l'Oratoire.

Le faubourg Saint-Michel occupait l'emplacement, limité aujourd'hui, par la rue de Vaugirard, depuis son origine, la rue d'Assas, la place de l'Observatoire, une toute petite portion du boulevard Port Royal, la rue Denfert-Rochereau, le boulevard Saint-Michel, la rue Monsieur-le-Prince jusqu'à la rue de Vaugirard.

Cet espace de terrain était occupé, en presque totalité, par le Palais d'Orléans, le jardin de Luxembourg qui lui était attenant et par le grand couvent des Chartreux et son immense enclos. Une ligne, partant du boulevard Saint-Michel à la hauteur du côté nord de l'École des Mines et aboutissant rue d'Assas, non loin de la rue Vavin, représente assez bien la limite qui séparait le Luxembourg et les Chartreux (3).

(1) Voir plus haut p. 103.

(2) L'Observatoire ne fut construit qu'en 1664.

(3) L'ancienne pépinière du Luxembourg, très réduite par la construction du petit lycée Louis-le-Grand et de l'École de Pharmacie, dépendait des Chartreux.

Il n'y avait pour ainsi dire de maisons particulières qu'auprès de la porte Saint-Michel, les unes le long des fossés et dans le début de la rue de Vaugirard, les autres sur la rue d'Enfer, jusqu'à la limite des Chartreux : le long de la rue de Vaugirard, au-delà du petit Luxembourg, à peu près à l'endroit où a été construite la nouvelle galerie du Musée, on trouvait un couvent des Filles du Calvaire. Un long mur, s'étendant sur le trajet de la rue d'Assas, séparait le Luxembourg et les Chartreux de la campagne. Au milieu des champs, on apercevait la butte du Mont-Parnasse, dont l'origine est encore plus obscure que celle de la butte-Coupeaux. Au sud des faubourg Saint-Michel et Saint-Jacques, le pays était couvert de moulins à vent ; on y apercevait aussi nombre de ces grandes roues en bois, à l'aide desquels on mettait en action les treuils qui servaient à retirer les pierres des carrières souterraines si nombreuses dans cette région des environs de Paris (1).

Ainsi que nous l'avons dit en parlant du Pré-aux-Clercs, le faubourg Saint-Germain avait pris une extension considérable dès le début du XVIIe siècle.

Nous allons essayer de le présenter brièvement au lecteur. Suivons d'abord la rue Vaugirard : nous avons déjà mentionné le palais et le jardin des princes de Condé.

En passant devant le Palais d'Orléans, nous voyons la rue de Tournon avec l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires et l'Hôtel de Venladour (2). Plus loin, au bas de la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui rue Servandoni), nous apercevons l'ancienne église Saint-Sulpice avec son cimetière.

Nous arrivons à la rue Férou, prenons-la et abandonnons la rue de Vaugirard, qui ne nous offre plus rien d'intéressant qu'un grand couvent de Carmes déchaussés : elle arrive du reste rapidement dans la campagne : dans le lointain on aperçoit le village de Vaugirard. Au bout de la rue Férou, nous trouvons les murs de l'ancien cimetière de

1 Il y a une dizaine d'années on voyait encore dans le sud des environs de Paris beaucoup de ces grandes roues ; la plupart ont disparu aujourd'hui et la majorité des carrières ont été transformées en champignonnières. Les catacombes sont formées par celles de ces anciennes carrières qui étaient au sud des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel.

2 Le premier est devenu une caserne de gardes républicains et le second est un peu plus bas : il a été habité par Ribord.

Saint-Sulpice, prenons à main gauche la rue du Vieux-Colombier, nous passons devant le Grand Séminaire, dont les élèves allaient donner tant d'éclat à l'éloquence de la chaire.

En face, au coin de la rue des Canettes, se trouve l'Académie de Manège, dont nous avons déjà parlé. Continuons notre route et arrivons au carrefour de la Croix-Rouge. Laissons à notre gauche la rue du Cherche-Midi, que Gomboust appelle la rue de Chasse-Midy. Dans la rue de Sèvres, au-delà de la rue de la Chaise (1), et de l'Abbaye aux Bois, nous apercevons l'hôpital des Petites-Maisons (2), dont l'église, surmontée d'un clocher élevé s'étend le long de la rue : au-delà de la rue du Bac est construit l'hospice des Incurables, devenu l'hôpital Laënnec (3).

Mais, n'allons pas jusque-là, nous arriverions trop vite dans la plaine de Grenelle, et comme nous n'avons pas envie d'assister aux exercices qu'y font ordinairement les régiments en garnison à Paris, prenons bourgeoisement la rue de la Chaise, passons la rue de Varennes (4), et tournons à droite, dans la rue de Grenelle, que nous abandonnerons immédiatement, pour prendre à notre gauche la rue des Roziers, aujourd'hui rue Saint-Guillaume. Nous voici donc arrivés dans cette portion de la rue Saint-Dominique que le boulevard Saint-Germain a fait disparaître. Tournons à notre droite, en suivant cette rue comme si nous voulions rentrer en ville, en allant dans le sens opposé nous ne trouverions qu'un couvent de Jacobins (nous en avons assez vu), des hôtels en construction et de grands murs de jardins.

Au coin de la rue des Saints-Pères, nous rencontrons l'hôpital de la Charité qui n'a pas beaucoup changé depuis cette époque, avec sa

(1) Rue de la Chaize, comme écrit Gomboust.

(2) Cet hôpital, occupant presqu'entièrement l'emplacement actuel du *Bon Marché* et du square qui est devant.

(3) Cet hospice avait été fondé en 1634, grâce à l'initiative privée, voir à son sujet l'intéressante [illegible] que lui a consacrée M. FEUILLARD, alors interne à la maison. *L'hospice des Incurables*, Paris, 1884. V. aussi l'ouvrage de BRIÈRE, intitulé : *Un hospice de Paris, l'hospice des Incurables*. Paris, Imp. Nationale, 1885.

(4) La rue de Varennes ne tient donc pas son nom de l'arrestation de Louis XVI à Varennes comme on le dit souvent.

Sachant que [illegible] cette rue doit son nom à un fief ou à un sieur de Varennes. Varennes dans l'ancienne [illegible] un endroit gibbeux ou une réserve de chasse. LE FEUVE *Hist. de Paris*, 1875, t. IV, p. 121.

chapelle, où siège aujourd'hui l'Académie de Médecine. Nous sommes maintenant rue de Taranne, récemment supprimée par le boulevard Saint-Germain (1). Au bout de cette rue, nous avons à notre droite la rue des Égoûts, que la rue de Rennes a fait disparaître, et sur laquelle donnait l'Académie de Manège occupant la cour du Dragon et dont nous avons déjà parlé; à notre gauche est la rue Saint Benoit.

Nous arrivons à la célèbre et savante abbaye de Saint-Germain-des-Prés, occupant avec son église, ses palais, ses bâtiments et ses grands jardins l'espace compris entre la rue Sainte-Marguerite (boulevard Saint-Germain et rue Gozlin), la rue de l'Échaudé Saint-Germain, la rue du Colombier (rue Jacob) et la rue Saint-Benoit. Au-dessus des murs de l'abbaye, on voyait se dresser les trois tours de l'église avec leurs flèches et leurs arcades romanes, l'une qui existe encore au-dessus de l'entrée et les deux autres bâties, de chaque côté du chœur, auprès du transept. Les anciens bâtiments qui donnent sur la rue de l'Abbaye et dans un desquels la Société de Chirurgie tient ses séances sont le reste du palais des Abbés.

Sur le même alignement, le long de la nef de l'église, s'étendait une grande cour carrée bordée d'un cloître et entourée de bâtiments; citons tout particulièrement un d'entre eux perpendiculaire à la nef, formant le côté occidental de la cour et, que nous devons signaler au respect des historiens et des bibliophiles : en effet, c'est là que se trouvait la merveilleuse bibliothèque (2), dont les débris, après les désastres de la Révolution, allèrent enrichir nos collections nationales. C'est dans ce bâtiment, que, pendant le XVIIe siècle, les Bénédictins se mirent sans relâche à dépouiller les chartes et les chroniques du Moyen Age. C'est là que travaillèrent Dom Luc d'Archery, dom Mabillon, le créateur de la Diplomatique, le Révérend Jacques du Breul qui, après Corrozet, fut le second historien de Paris, Dom Bernard de Montfaucon aussi érudit en histoire de France que dans l'étude des antiquités orientales. Dom Felibien et son continua-

(1) Sa chaussée a été conservée et se voit encore sur cette portion du boulevard Saint-Germain.

(2) Voir *Topographie hist. du Vieux Paris. Région du Bourg Saint-Germain*, p. 96, pl. VI, Paris, Imprimerie nationale 1876; voir aussi l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par DOM J. BOUILLART. Paris, 1724, 2e pl.

teur Dom Lobineau, qui nous ont laissé une si remarquable histoire de Paris, et tant d'autres dont les noms sont célèbres en bibliographie. Déchargés des soucis et des soins de la vie extérieure, ces religieux pouvaient se livrer en paix à leurs études et transformer ainsi l'abbaye en une véritable usine de travaux historiques. Laissons ces bons moines travailler pour la plus grande joie des historiens de l'avenir et continuons notre route.

En suivant la rue Sainte-Marguerite (1) nous arrivons à un carrefour, où s'élevait, jusqu'en 1636, le pilori des abbés de Saint-Germain-des-Prés. Devant nous commence la rue des Boucheries Saint-Germain, qui nous ramène en pays connu, à la porte Saint Germain ; à notre droite, part la rue du Four qui va rejoindre la place de la Croix-Rouge. C'est sur cette rue que s'ouvre la rue de la Foire (aujourd'hui rue Mabillon) qui sert d'entrée à la foire Saint-Germain dont nous reparlerons plus tard (2).

Tournons à gauche par la rue de Buci, prenons la rue de Seine, puis la rue du Colombier (rue Jacob), nous rencontrons bientôt les jardins de l'abbaye, abandonnons cette rue pour celle des Petits-Augustins (portion septentrionale de la rue Bonaparte), qui tirait son nom d'un couvent dont l'École des Beaux-Arts occupe les restes. Nous voici sur le bord de la Seine, sur le quai Malaquais, car il portait déjà ce nom. Il n'y a pas trace de port, ce n'est qu'une berge légèrement escarpée, près de laquelle sont amarrés de nombreuses barques et quelques bateaux de commerce. A notre gauche, en descendant la Seine, nous voyons les maisons s'étendre jusqu'à la rue du Bac. De chaque côté de la rue des Saints-Pères sont construits de superbes hôtels.

A la hauteur de la rue de Beaune, déjà existante, un pont en bois (3) dont les pilotis et les parapets sont peints en rouge, traverse la Seine.

(1) Portion du boulevard Saint-Germain, située entre la rue de Buci et la rue Saint Benoît, une partie subsiste encore sous le nom de rue Gozlin.

(2) La foire Saint-Germain occupait l'emplacement du marché actuel.

(3) Ce pont fut construit en 1632 pour remplacer le bac qui a donné son nom à la rue du Bac. Bâti par Barbier, contrôleur général des bois de l'Isle de France, il fut d'abord appelé pont Barbier, puis pont Sainte-Anne en l'honneur d'Anne d'Autriche, pont des Tuileries et enfin Pont Rouge, à cause de sa couleur. Il fut emporté par une débâcle le 24 février 1684. Le Pont Royal actuel fut construit en 1685 et n'a pas changé depuis. *Paris à travers les âges*. Didot, 1882, t. II. *Le Palais des 7 siècles* p. 76. Explication des planches.

Ce pont est fermé à ses extrémités par deux guichets ; il est flanqué sur son bord aval d'une pompe à eau de tous points semblable, comme mécanisme, à la Samaritaine et à la pompe du pont Notre-Dame.

Avant de quitter cette région, notons dans la rue du Bac, côté oriental, entre la rue de Bourbon (rue de Lille) et la rue de Verneuil, la Halle du Pré-aux-Clercs, grand marché construit comme le pont Rouge, par Barbier, et qui était un lieu de promenade. A la place de ce marché fut bâti, en 1671, l'Hôtel des Mousquetaires gris, la compagnie de D'Artagnan (1).

Revenons au quai Malaquais ; sur la rive droite, en face de nous, s'étendent les galeries du Louvre, réunissant ce palais à celui des Tuileries : un peu en amont du Pont-Rouge, se dressent d'anciens vestiges de l'enceinte de Charles V, c'est la Porte-Neuve et la Tour du Bois, dominant de ses créneaux les toits des galeries du Louvre ; en remontant la rivière, nous apercevons le vieux Louvre ; il est encore bien petit et malgré les changements considérables qu'on y a faits, il ne dépasse pas de beaucoup les limites du vieux château de Charles V, que l'on voit aujourd'hui dessinées dans la cour du vieux Louvre. A ses deux coins orientaux, il conserve ses tourelles gothiques ; près du bord de l'eau on voit encore la Tour du Coin, sœur jumelle de la Tour de Nesle, mais considérablement réduite. A l'est du château, se dresse l'hôtel de Bourbon, avec sa grande salle, dont le toit se voit de loin, comme celui d'une chapelle : regardons cette salle, c'est là que Molière donna ses représentations, jusqu'à sa démolition, en 1661.

Sur la rive, un grand nombre de bateaux chargés de marchandises sont amarrés depuis le Pont-Rouge, jusqu'en face l'hôtel de Bourbon ; en effet, d'aval en amont, il y avait là le port au bois, le port Saint-Nicolas, le port au Foin.

Nous allons maintenant, en remontant le quai Malaquais, rentrer en ville par la porte de Nesle et visiter l'Université.

Mais auparavant, résumons-nous un peu. Nous venons de voir les limites de Paris en 1650 et de parcourir ses faubourgs à peu près à la même époque. Voyons maintenant ce que sera la ville à la fin du siècle et pour cela jetons les yeux sur le plan de Nicolas de Fer, qui

(1) En 1781, on construisit à la place le marché Boulainvilliers, qui fut lui-même supprimé en 1813 (*La rue du Bac*, par Ch. DUPLOMB, Paris, 1891, p. 17 et 18).

date de 1697. Sur la rive droite, l'enceinte bastionnée a complètement disparu; elle est remplacée par une suite de promenades plantées d'arbres et désignées sous le nom de Cours ou de « ramparts », ce sont nos modernes boulevards, qui n'ont conservé, comme souvenir de leur origine militaire, que leur nom (1).

On ne voit plus trace des bastions, à part celui situé au nord de la porte Saint-Antoine qui porte le nom de boulevard et qui est planté d'arbres : en réalité, De Fer suppose terminés beaucoup de travaux qui ne sont qu'à l'état de projet, le Cours n'était praticable de son temps qu'entre la porte Saint-Antoine et la porte Saint-Martin, le reste fut achevé durant le siècle suivant (2).

Les faubourgs, à part celui de Saint-Antoine et de Pincour, n'ont pas fait grand progrès.

Sur la rive gauche, les fortifications de l'Université ont disparu avec leurs portes. Le collège des Quatre Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut, a pris la place de la tour et de la porte de Nesle, en face de lui, le Louvre s'est dépouillé de ses tourelles d'un autre âge, il a pris ses dimensions actuelles, faisant disparaître ainsi l'hôtel de Bourbon; la colonnade est construite. Le faubourg Saint-Victor s'est peuplé, peu à peu des maisons ont remplacé les chantiers de bois.

Le faubourg Saint-Marceau, sans dépasser beaucoup ses anciennes limites, a vu disparaître, sous des constructions nouvelles, les jardins et les champs qu'il contenait encore. Les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel n'ont pas changé, gênés, figés en quelque sorte qu'ils sont, par de nombreux couvents et par le jardin du Luxembourg.

Il n'en est pas de même du faubourg Saint-Germain, c'est le quartier de l'avenir fréquenté par la noblesse et les riches étrangers (3) qui ont définitivement abandonné la place Royale.

Il est à l'ancien Paris, ce que sont aujourd'hui au Paris moderne, les environs de l'Etoile, de l'avenue Kléber, du palais du Trocadero. Les rues de Vaugirard, de Sèvres, de Grenelle et de Saint-Dominique

(1) Boulevard, sm. Gros Bastion, dit Furetière, dans son dictionnaire; il constate ensuite que ce mot est tombé en désuétude comme terme militaire et ne se dit guère plus que pour celui de la porte Saint-Antoine.

(2) Bonnardot, *Loc. cit.*, p. 291.

(3) *Séjour de Paris* par Nemeitz, Leyde, 2e édit. 1727, t. I, p. 51.

prolongent leurs maisons au loin dans la campagne, les deux dernières atteignent presque l'Hôtel Royal des Invalides, qui se dresse au milieu des champs. Le Pont-Rouge, la Porte-Neuve, la Tour du Bois, tout cela a disparu, le pont Royal est construit. Sur le plan de De Fer nous voyons dessinée une enceinte de promenades plantées d'arbres, enveloppant les quartiers de la rive gauche et partant de l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz pour aboutir à celui du pont de la Concorde.

Ce n'est encore qu'un projet qui sera réalisé bien plus tard, en partie, par la création des boulevards de l'Hôpital, de Saint-Marcel, de Port Royal, du Mont-Parnasse et des Invalides.

§ 2. — Le quartier de l'Université.

La porte de Nesle. — La borne de Paris. — L'Hôtel Guénégaud. — Le Château-Gaillard. — Le Pont-Neuf. — Son rôle dans l'histoire de Paris. — Les marchands et saltimbanques du Pont-Neuf. — Le Cheval de Bronze. — La Place Dauphine. — La Samaritaine. — Couvent des Grands-Augustins. — Libraires et lecteurs de gazettes. — La rue Git-le-Cœur. — L'Église Saint-André-des-Arts. — La rue de La Harpe. — Rues collatérales. — La rue des Cordeliers. — L'Église Saint-Côme. — Le Collège de Saint-Côme. — Collège de Dainville. — Le Couvent des Cordeliers. — Le Collège de Bourgogne : comment il est devenu l'École de Médecine actuelle. — Le Collège des Prémontrés. — La Bibliothèque du Roi, rue de la Harpe. — Le Collège de Justice et le Collège d'Harcourt. — Autres collèges de la rue de La Harpe. — La place de la Sorbonne. — Couvent des Jacobins. — La rue des Cordiers. — La rue Saint-Etienne-des-Grés et ses collèges. — Le Collège de Clermont et le Collège du Plessis. — La place et le Collège de Cambrai. — Le couvent de Saint-Jean-de-Latran. — La rue des Noyers. — La rue Saint-Jean-de-Beauvais et l'Ecole de Droit. — La place Maubert. — La rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — La rue Saint-Victor. — Le quai de la Tournelle. — La rue de la Bucherie. — La rue du Fouarre et le Pont-au-Double. — Saint-Julien-le-Pauvre. — La rue Saint-Jacques. — Le petit Châtelet. — Le Petit-Pont. — L'Hôtel-Dieu. — La rue Neuve-Notre-Dame. — La place du Parvis. — Saint-Jean-le-Rond. — La statue du Grand-Jeuneur. — Facéties de la foire aux Jambons.

Nous voici donc arrivés à la porte de Nesle : sur la berge, avant le pont qui traverse les fossés, de nombreux bateliers accablent les passants de leurs offres : ceux qui veulent se rendre au Louvre, sans faire le tour par le Pont-Neuf, peuvent en profiter. L'entrée de la ville

n'est pas bien brillante de ce côté. On aurait pu dire alors de Paris, ce que certaines gens disent aujourd'hui de Constantinople : « Regardez-le de loin, admirez, mais n'entrez pas ». La tour et la porte de Nesle sont en très mauvais état ; on en a fait de pauvres logements occupés par des bateliers et des blanchisseuses. Aux fenêtres et sur la plate-forme de la tour, de misérables loques sèchent au soleil ; les fossés répandent une odeur infecte ; sur le pont, qui précède la porte, la chaussée est dans un état abominable, et les carosses que nous y voyons passer subissent de terribles cahots. Le sol est recouvert d'une boue noirâtre dont l'odeur est insupportable et qui laisse sur les vêtements des tâches indélébiles (1). Cette boue de Paris était célèbre depuis longtemps. D'anciens chroniqueurs du Moyen Age font dériver le nom de Lutèce du mot latin *lutum* qui veut dire boue (2). « Elle fut appelée à ce sens par son premier nom Leuthece, qui vaut autant à dire comme vile boueuse ou plaine de boue », disent les *Chroniques de Saint-Denis* (3). Tous les auteurs du XVIIe siècle sont d'accord sur l'extrême saleté des rues. Claude Le Petit, dans son *Paris Ridicule*, consacre trois strophes à dépeindre les boues de la ville auxquelles il décerne les épithètes les plus malsonnantes (4).

Après avoir franchi la porte, nous nous trouvons au milieu de misérables masures, un peu plus loin, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel de la Monnaie, s'élève l'hôtel Guenegaud (5), construit comme les maisons de la place Royale en briques et en pierre ; un jardin y est attenant ; en 1670 il deviendra l'hôtel Conti. En face de la rue Guénégaud, sur le bord de la Seine, se dresse le Château Gaillard, vieille construction ornée de tourelles, c'est là que l'illustre Brioché exhibe ses marionnettes (6). Nous arrivons au Pont-Neuf, à

(1) SAUVAL (t. I, p. 186) cite à ce propos le proverbe suivant : « Il tient comme boue de Paris ». Sorel fait dire à Francion : « N'y a-t-il pas un adage qui dit que la crotte de Paris ne s'en va jamais qu'avec la pièce. »

(2) *Lutetia quam alii fatuo primo dicta fuerat veritus* a dit RIGORD, l'auteur de *Gesta Philippi Augusti* (Recueil des historiens des Gaules t. XVII, p. 16.

(3) Même recueil, t. XVII, p. 359. Inutile de dire que ces étymologies sont fantaisistes.

(4) V. *Paris ridicule et burlesque*, par P.-L. JACOB, Paris, Delahays, 1859, p. 56 et 57.

(5) Construit en 1640, sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle.

(6) Le château Gaillard fut démoli en 1676. *Topogr. hist. du vieux Paris*, 1887. *Region occidentale de l'Université*, p. 294.

notre droite, jetons un coup d'œil sur la rue Dauphine, bordée de maisons neuves et terminée par une porte monumentale.

A notre gauche est le pont ; il faut nous arrêter quelques instants devant cet endroit célèbre, qui tient une si grande place dans l'histoire de Paris. Le Pont-Neuf réunit à la fois le drame et la comédie, il fut le témoin des émeutes de la Fronde, de duels, d'assassinats sans nombre. C'est sur la portion de ce pont qui traverse le grand bras que Cartouche et sa bande, au début du XVIIIe siècle, établirent leur quartier général et commirent la plupart de leurs crimes.

D'autre part, c'est sur le Pont-Neuf que Tabarin et les pitres les plus célèbres dressèrent leurs tréteaux : c'est là que se chantaient et se distribuaient les chansons grivoises ou satiriques, dont la vogue était alors si grande ; un des plus illustres de ces chanteurs était le fameux Savoyard, dont parle Boileau dans sa satire IX, et que d'Assoucy rencontra au cours de ses voyages (1). La plupart des Mazarinades se vendaient sur le Pont-Neuf : quelques-unes même y furent composées. Le pont n'a pas beaucoup changé d'aspect extérieur depuis cette époque. Les trottoirs, fort surélevés au-dessus de la chaussée, étaient couverts de baraques en planches, occupées par une foule d'individus, aux métiers les plus divers :

Pont-Neuf, ordinaire theastre
De Vendeurs d'onguent et d'emplastre,
Séjour des Arracheurs de dents,
Des Fripiers, Libraires, Pedans,
Des Chanteurs de chansons nouvelles,
D'Entremetteurs de Damoiselles,
De Coupe bourses et d'Argotiers,
De Maistres de sales metiers,
D'Opérateurs et de Chymiques,
Et de Medecins spagiriques.

(1) *Aventures* de D'ASSOUCY, Paris, Delahays, 1858, p. 94. Ce Savoyard était aveugle ; accompagné d'un enfant ou d'un soldat, il chantait d'une voix de stentor des chansons plus que grivoises et les vendait lui-même. Le recueil de ses chansons a été réédité par Gay, en 1862. A côté des chansonniers satiriques et grivois, il y avait de nombreux chanteurs de complaintes faites sur les crimes célèbres du temps : l'air sur lequel on les chantait était celui des Pendus ; de nos jours c'est celui de Fualdès qui remplit cet office. Le plus célèbre artiste de ce genre était le cocher de M. Verthamond qui, ayant quitté son maître, conservait ce titre et chantait en livrée. FOURNIER, *Histoire du Pont-Neuf*, Paris, Dentu, p. 219.

De fins Joueurs de gobelets,
De Ceux qui vendent des poulets,
« J'ay, Monseu, de fort bon remede,
Vous dit l'un (jamais Dieu ne m'ayde !)
Pour ce mal-là que vous savez !
Croyez-moi, Monseu, vous pouvez
Vous en servir, sans tenir chambre.
Voyez, il sent le musc et l'ambre :
C'est du mercure preparé.
Et jamais Ambroise Paré
Ne bailla remede semblable.
Cette chanson est agréable
Dit l'autre, Monseu, pour un sou ! » (1)

Pendant que les bonnes gens regardent et écoutent, les voleurs font leur besogne, et par moment les cris de « au voleur, au tireur de laine ! » retentissent dans la foule.

Plus loin c'est un tireur à la blanque (2) qui rassemble les badauds, leur proposant, comme lots, des objets hétéroclites qui font ressembler sa baraque à une boutique de fripier.

Dominant cette foule, qui crie qui chante et qui se bouscule, le Béarnais dresse sa silhouette de bronze, sur son socle orné de bas-reliefs et flanqués aux quatre coins d'esclaves enchaînés (3). Le terre-plein, sur lequel s'élève la statue est fermé par une grille, qui garantit l'effigie du feu roi des irrévérences nocturnes de gens peu délicats (4).

En face d'Henri IV, s'ouvre la place Dauphine, entourée de maisons de style uniforme, bâties au commencement du siècle en briques et en pierres et se prolongeant sur le quai de l'Horloge jusqu'au Palais de Justice (5).

(1) *La ville de Paris en vers burlesques* par *le sieur* BERTHOD, 1659, tiré de *Paris en vers burlesques*, Delalays, 1879 p. 92 et suiv.

(2) Loterie.

(3) On mit vingt et un ans à achever le socle et la statue (1614-1635). Elle fut renversée et détruite en 1792. La nouvelle fut érigée le 25 août 1818. Voir dans l'*Histoire du Pont Neuf* d'EDMOND FOURNIER p. 605, pourquoi le bras droit de la nouvelle statue contient une statuette de Napoléon et le ventre du cheval une collection fort complète de pamphlets contre les Bourbons.

(4) Cette grille ne fut posée qu'un peu avant 1665.

(5) Les deux maisons qui aujourd'hui bordent l'entrée de la place Dauphine et font face à la statue, datent de cette époque : on aperçoit très bien les briques dont

Nous ne pouvons quitter le Pont-Neuf sans parler de la Samaritaine. Celle-ci constitue une personnalité que l'on ne peut séparer du Cheval de bronze. Les auteurs des Mazarinades se sont plus à leur prêter des dialogues sur les affaires du temps (1). La Samaritaine était une pompe hydraulique, mise en mouvement par le courant de la rivière, analogue à celle que nous avons vue au pont Rouge ; elle fournissait l'eau nécessaire aux fontaines du Louvre et du Jardin des Tuileries (2).

Cette pompe était construite sur des pilotis, au milieu desquels on apercevait une grande roue à palettes ; elle consistait en un bâtiment à trois étages dont l'entrée s'ouvrant sur le Pont-Neuf était surmontée d'un cadran d'horloge et d'un clocheton doré. Celui-ci était « rempli d'un grand nombre de clochettes qui carillonnaient chaque quart d'heure quelques hymnes ou chansons d'une manière fort agreable à entendre ». Elles sonnaient jour et nuit dans les réjouissances publiques.

Du côté opposé, regardant le pont Royal, était un autre cadran « très utile parce qu'il est vu de bien loin et de bien des endroits » (3).

En 1651, le proprietaire de la Samaritaine, M. de Saint-Clair, y avait organisé un petit musée de curiosités naturelles de gravures et d'objets d'art dont il faisait lui-même les honneurs aux étrangers de marque (4).

Quittons maintenant le Pont-Neuf et revenons sur la rive gauche. Suivons le quai des Augustins ; à peine avons-nous dépassé la rue Dauphine que nous rencontrons la porte, puis l'église du couvent des Grands Augustins. Celle-ci est construite le long du quai. Entre les contreforts qui soutiennent ses murs sont installés des libraires :

elles sont construites sous le badigeon qui les recouvre. Sur la place Dauphine, les maisons portant les numéros 15, 26 et 28 ont conservé, à peu près intact, leur aspect primitif ; la dernière a été surlevée d'un étage.

(1) *Dialogue entre le Roy de Bronze et la Samaritaine sur les affaires du temps present*, Paris, Cohnet, 1649, 8 p. *Le Second dialogue*, etc., même année, 7 p.

(2) La Samaritaine était située à peu près à l'endroit où est amarré l'établissement des bains chauds qui porte son nom.

(3) Isaac de Bourges. *Description des Monuments de Paris*. Réimp. Quantin, 1878, p. 24.

(4) Lister. *Voyage à Paris en 1698*, éd. de la Soc. des Bibliophiles. *Extraits d'Évelyn*, p. 268, 21 novembre 1651.

leurs boutiques sont ouvertes sous leurs auvents ; et les chalands peuvent, à leur aise, feuilleter les livres, avant de les acheter, comme on le fait encore aujourd'hui sous les galeries de l'Odéon. C'est aussi dans ses boutiques qu'arrivent et se vendent ou se lisent, moyennant finances, les gazettes de France et de l'étranger. Il y a foule à certains moments autour de ces librairiès ; non seulement on s'y précipite pour lire, mais encore des groupes de politiciens amateurs se forment et y discutent.

Celuy qui lit plus promptement,
Preste à l'autre un commencement ;
Un autre curieux demande
Une gazette de Hollande
Et celuy-cy, celle d'Anvers (1),

ou bien encore la gazette de Loret ou de son continuateur Robinet ; on s'arrache les numéros de la *Gazette de France ;* des groupes se forment autour des lecteurs du *Mercure de France*, du *Journal des Savants*, etc., suivant l'epoque et le degré de vogue de ces publications (2).

Sous la Fronde, l'agitation était énorme sur le quai des Augustins ; des individus, précurseurs de nos modernes camelots, arrivaient en courant apportant, de la rue de La Harpe, de la rue Saint-Jacques, de la rue des Poitevins, des paquets de pamphlets, sortant de la presse, encore humides d'encre (3). On s'arrachait ces productions de la verve plus ou moins bien inspirée des frondeurs et les camelots repartaient vers le Pont-Neuf en criant les titres des ouvrages qu'ils vendaient : « Demandez *le Contrat de Mariage du Parlement avec la ville de Paris ; la Dernière soupe à l'Oignon pour Mazarin ou la Confirmation de l'arrêt du 8 janvier 1649, en vers burlesques ! l'Horoscope de Jules Mazarin ! l'illustre barbe du Cardinal, en*

(1) F. COLLETET. *La Fracas de Paris en vers burlesques*. Paris, veuve Nicolas Oudot (1665), p. 88.

(2) En 1655, la *Gazette de France* se vendait quatre sols et demi. En 1714 le *Journal des savants* se vendait six sols et les *Gazettes de Hollande*, avec leurs suppléments, trente sols ; lorsqu'on voulait les avoir aussitôt leur arrivée à la poste, on payait un peu plus cher, parce que les libraires étaient ainsi privés du gain qu'ils faisaient en laissant lire ces gazettes dans leurs boutiques. (*Livre commode*, t. I, note de la p. 193.)

(3) Voir *L'État réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, par CH. LEBER (Paris, Techener, 1834, p. 102 et suivantes.)

vers burlesques ! La lettre de la petite Nichon du Marais à M. le prince de Condé ! le Ministre d'Estat Flambé (1), etc., etc. » Pour quelques sols, chacun pouvait se procurer ces élucubrations frondeuses.

Le reste du quai des Augustins était occupé par des loueurs de voitures, des marchands de gibier, de volailles (2), etc.

Au coin du quai et de la rue Gilles-Cœur (3), nous trouvons l'hôtel de Luynes, qui devait être démoli en 1671 et remplacé par des maisons particulières. Prenons la rue Gilles-Cœur, nous arrivons à la rue Saint-André-des-Arts : tournons à gauche : en suivant cette dernière, nous voyons, à notre droite, l'église Saint-André-des-Arts, qui occupe l'emplacement actuel de la place du même nom, et qui fut démolie en 1797 ; en face de l'église, se trouve le collège d'Autun. Reprenons notre route, en suivant la rue Saint-André-des-Arts, nous arrivons à un carrefour, qui ne représente qu'une toute petite portion de notre moderne place Saint-Michel (4).

A notre gauche, s'ouvre le pont Saint-Michel, très étroit, bordé de hautes maisons, qui empêchent de voir la rivière ; en face, c'est la rue de la Huchette, déjà aussi mal fréquentée qu'aujourd'hui ; elle va rejoindre la rue du Petit-Pont : sur son côté gauche, s'ouvrent deux ruelles infectes, descendant jusqu'à la Seine, celle des Trois-Chandeliers faisant suite à la rue Zacharie (5) et celle du Chat-qui-Pêche.

A notre droite s'ouvre la rue de la Vieille-Boucherie (6), que nous allons prendre pour rejoindre la rue de La Harpe. Au coin formé par la rue de la Vieille-Boucherie et par la rue Saint-André-des-Arts, se dresse une haute borne surmontée par un fragment de statue, une

(1) Mazarinades de 1649 : la dernière passe, non sans raison, pour être de Cyrano de Bergerac.

(2) *Les curiosités de Paris en 1716*. Réimpr. Paris, Quantin, 1883, p. 225.

(3) Cette rue a porté successivement les noms de Guy-le-Queux, Guy-le-Conte, Guille-Queux, Guy-le-Preux ou Lepreux, Gilles-le-Queux, Gilles-Cœur et aujourd'hui Gît-le-Cœur, ce qui n'offre plus aucun sens. Le nom primitif paraît venir d'un cuisinier qui y demeurait au XIIIe siècle. V. *Topographie hist., port. occidentale de l'Université*, p. 383.

(4) La portion orientale : le reste de la place a été fait aux dépens d'une partie de la rue Hurepoix, qui faisait suite au quai des Augustins, de la rue de l'Hirondelle, réduite à l'état de passage et de la rue Saint-André-des-Arts à partir de l'église et du collège d'Autun.

(5) Elle en porte le nom aujourd'hui.

(6) Autrefois rue de la Vieille-Boucherie : c'est cette portion de la rue de La Harpe actuelle comprise entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Séverin.

tête, celle de Perrinet Le Clerc, dont on avait autrefois mis l'effigie en cet endroit, pour rappeler et flétrir sa trahison (1).

Remontons la rue de La Harpe : à notre droite, nous rencontrons un certain nombre de rues allant rejoindre la rue Hautefeuille et que le percement du boulevard Saint-Michel a fait disparaître en partie ou en totalité : ce sont la rue Poupée, la rue Percée (2), la rue Serpente, où se trouve le collège de Tours, et la rue des Deux-Portes (3). A cet endroit, la rue de La Harpe s'incline un peu vers l'ouest pour contourner l'emplacement actuel du square de Cluny et se placer dans l'axe du boulevard Saint-Michel. Du côté gauche, citons la rue de la Parcheminerie, qui n'a pas perdu son ancien aspect et la rue du Foin, que le boulevard Saint-Germain a fait disparaître. Continuons à remonter la rue de La Harpe : à droite, se trouve la rue Pierre-Sarrazin et à gauche la rue des Mathurins (4). Enfin nous arrivons à la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'Ecole-de-Médecine.

Il nous faut y passer une rapide inspection et la parcourir d'un bout à l'autre. A gauche, formant le coin des deux rues, se trouve l'église Saint-Côme et Saint-Damien (5), dont nous avons déjà fait la connaissance en parlant du Collège des Chirurgiens.

Cette église, construite au XIIIe siècle (1212), est fort petite. Sur la rue des Cordeliers, sa façade est ornée d'une fontaine. A côté s'élève le Collège de Saint-Côme, que nous avons déja visité en détail : en face de l'autre côté de la rue nous voyons les bâtiments du collège de Dainville.

Immédiatement après le Collège de Chirurgie commence le couvent des Cordeliers, occupant l'emplacement de l'Ecole pratique.

L'église du couvent était fort grande et s'étendait le long de la rue des Cordeliers, depuis l'endroit où se trouve aujourd'hui l'entrée

(1) V. plus haut ce que nous avons dit à propos de la porte de Buci. *Les curiosités de Paris*, t. VI. Paris, Quantin, 1883, p. 224.

(2) La petite partie qui en reste rue Hautefeuille s'appelle aujourd'hui impasse Hautefeuille.

(3) Supprimée par le boulevard Saint-Germain.

(4) Rue du Sommerard avec l'hôtel de Cluny que Gomboust désigne comme la demeure des nonces.

(5) Cette église occupait donc les maisons qui forment l'angle entre la rue Racine et celle de l'École-de-Médecine ; elle empiétait un peu sur le boulevard Saint-Michel. Désaffectée et vendue en 1797, elle fut démolie en 1836 pour faciliter l'entrée de la rue Racine, ouverte en 1822. (*Top. hist., part. orient. de l'Université*, p. 165.)

provisoire de l'Ecole pratique jusqu'à la rue Antoine-Dubois (1). De l'autre côté de l'église, à la place de la cour, où se trouve aujourd'hui le grand amphithéâtre, était le cloître de forme triangulaire (2).

A l'endroit occupé par le laboratoire du chef des travaux anatomiques, et par la petite cour en contre-bas, sur laquelle donnent les fenêtres de ce laboratoire, était la sacristie. La salle du Musée Dupuytren n'est autre que le réfectoire des moines. Le couvent s'étendait au delà de la rue Racine et l'infirmerie occupait une partie de l'emplacement des réservoirs d'eau de la Vanne, qui y sont actuellement.

En face des Cordeliers, à la place où se trouve aujourd'hui la cour de la Faculté de Médecine et les bâtiments anciens qui l'entourent, s'élevait, à l'époque qui nous intéresse, le collège de Bourgogne. Ce collège, fondé au XIVe siècle, par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Bon, était dans une décadence complète ; les bâtiments tombaient en ruines, les finances de l'établissement n'étaient pas en meilleur état ; de vingt qu'ils étaient, les boursiers étaient tombés à dix. Malgré cette décadence, le collège se maintint cahin-caha jusqu'en 1763, date où les Jésuites ayant été expulsés de France, le Collège de Clermont, qui leur appartenait, devint le collège Louis-le-Grand ; on transporta dans ce dernier, les maîtres et les boursiers du Collège de Bourgogne. En 1769, le Collège Royal de Chirurgie, se trouvant trop à l'étroit dans le Collège Saint-Come, obtint l'autorisation d'acheter les anciens bâtiments du Collège de Bourgogne.

Son architecte Gondouin fit table rase et édifia, avec une sage lenteur, qui est peut-être restée de tradition, le palais gréco-romain au milieu duquel nous voyons aujourd'hui méditer Bichat. En 1775, le grand amphithéâtre seul était achevé ; l'Académie Royale de Chirurgie y inaugura sa nouvelle demeure, le 27 avril, dans une séance solennelle, présidée par La Martinière, premier chirurgien du Roi. Nous avons déjà dit plus haut comment le Collège de Santé, qui devint plus tard notre moderne Faculté, s'installa en 1794 dans ses nouveaux bâtiments.

(1) Elle empiétait donc sur cette portion élargie de la rue de l'Ecole-de-Médecine qui est devant la Faculté.

(2) Lorsque dans le couvent de la seconde moitié du XVIIe siècle on eut démoli les fortifications qui limitaient le couvent, on agrandit le cloître et on lui donna une forme carrée.

Au coin de la rue Hautefeuille et de la rue des Cordeliers (1), était bâti le Collège des Prémontrés, fondé au XIIe siècle, par les religieux de ce nom, du Diocèse de Laon. Les bâtiments de ce collège s'étendaient dans la rue Hautefeuille, jusqu'en face la rue Pierre Sarrazin. La chapelle était située le long de la rue des Cordeliers et son chevet arrondi formait l'angle de cette rue et de la rue Hauttefeuille. Jusqu'en 1672 la porte du Collège donnait sur la rue des Cordeliers entre l'église et le Collège de Bourgogne; à cette date on la transporta rue Hautefeuille. En 1790, le Collège des Prémontrés fut supprimé et vendu. Les bâtiments furent démolis et remplacés par des maisons de rapport: la chapelle fut divisée en appartements et louée à des particuliers; un café fut longtemps installé au coin des deux rues sous le nom de Café de la Rotonde. Enfin la Faculté ayant besoin de s'agrandir, acheta l'ancienne chapelle, on y installa des laboratoires au rez-de-chaussée et des salles d'examens au premier étage; ce dernier reste du Collège des Prémontrés a été démoli au printemps de 1897.

Revenons à la rue de La Harpe et reprenons notre promenade. Un peu au-dessus de l'église Saint-Côme et Saint-Damien, nous apercevons à droite une grande maison, appartenant aux Cordeliers, où fut installée de 1622 à 1666 la Bibliothèque du Roi (2). A cette dernière date, Colbert la fit transporter dans un vaste logis situé rue de Vivien ou Vivienne, où nous l'avons précédemment décrite (3).

Plus haut nous rencontrons le Collège de Justice, fondé au XIVe siècle; son nom ne veut pas dire, comme on pourrait le croire, que les élèves y étudiaient le droit.

C'était un collège exactement semblable aux autres et qui tenait son nom de son fondateur, Jean de Justice, grand chantre de l'église-cathédrale de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller du Roi.

Tout à côté était le College d'Harcourt, fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris. Ces deux colléges furent vendus de

(1) Côté Ouest.

(2) Primitivement les livres et les manuscrits royaux étaient conservés dans le Couvent des Cordeliers : ceux-ci pour s'en débarrasser les installèrent en 1622 dans cette maison qu'il possédait et qu'ils louèrent au Roi. *Top. hist., portrait ancient. de l'Université*, p. 114.

(3) Voir plus haut, p. 118.

1794 à 1798 ; en 1812, l'Etat racheta leur bâtiment pour en faire le lycée Saint-Louis.

Du côté gauche de la rue de La Harpe, en face des édifices précédents, nous voyons, en allant de bas en haut, les Collèges de Séez, de Bayeux, de Narbonne et enfin le Collège des Trésoriers. Ce dernier est situé au coin de la rue de La Harpe et d'une petite rue appelée Rue-Neuve-de-Richelieu, qui nous mène en quelques pas à la place de la Sorbonne. A notre gauche, limitant la place, la rue des Maçons (aujourd'hui rue Champollion) descend rejoindre la rue des Mathurins (rue du Sommerard). Entre la rue des Maçons et la rue de la Sorbonne s'élève le Collège de Richelieu dans lequel la Faculté de Théologie fait quelques-uns de ses cours. A droite de la place, nous apercevons les bâtiments gothiques du Collège de Cluny. En face de nous se dresse l'église de la Sorbonne, avec, le long de la rue du même nom, les vieux bâtiments de cette célèbre maison, alors tout neufs et tels qu'on pouvait encore les voir il y a quelques années à peine. Prenons à droite la rue de la Sorbonne et remontons-la : au bout de quelques pas, nous sommes arrêtés par le grand couvent des Jacobins (1), qui s'étend jusqu'aux fortifications de la porte Saint-Michel à la porte Saint-Jacques.

A notre gauche, devant l'entrée du couvent, nous trouvons la rue des Cordiers (2) : prenons-la, elle nous mènera à la rue Saint-Jacques.

Celle-ci est fort étroite ; à notre droite, nous la voyons passer sous la porte Saint-Jacques et se prolonger dans le faubourg. Presque en face de la rue des Cordiers, mais un peu au-dessus, s'ouvre la rue Saint-Etienne-des-Grès (3). A son origine et à droite était la petite église du même nom ; toujours de ce côté, à la place de l'Ecole de Droit s'élevait le Collège de Lisieux. A gauche, on rencontrait le

(1) Ce couvent occupait donc la rue Cujas et une bonne partie des maisons comprises entre cette rue et la rue Soufflot. Sous la Révolution, c'est là que siégeait le club des Jacobins.

(2) Cette rue n'existe plus, elle a été récemment supprimée par la construction de la Nouvelle Sorbonne (Faculté des sciences) ; nous ne pouvons prendre un autre chemin puisque ni la rue Cujas encore moins la rue Soufflot n'existaient à cette époque.

(3) Cette rue suivait la direction de la portion haute de la rue Cujas et se prolongeait en ligne droite à travers la place du Panthéon.

Collège des Cholets, puis la petite rue des Chiens, aujourd'hui détruite, nous menait au Collège de Sainte-Barbe, situé un peu en retrait ; l'emplacement de la bibliothèque Sainte-Geneviève était occupé par l'ancien Collège de Montaigu. Enfin la rue Saint-Etienne-des-Grès aboutissait à une petite place appelée Quarré de Sainte-Geneviève (1), où se trouvaient côte à côte l'église Saint-Etienne-du-Mont et l'abbaye de Sainte-Geneviève (aujourd'hui Lycée Henri IV) (2).

Revenons à la rue Saint-Jacques et descendons-la ; nous rencontrons, à droite, le Collège de Clermont, appartenant aux Jésuites (3) (aujourd'hui Lycée Louis-le-Grand) ; immédiatement au-dessous est le Collège du Plessis. Plus bas, à la hauteur de la rue des Ecoles, s'ouvre la place de Cambrai, sur laquelle est bâti le collège du même nom (4), où se font les cours du Collège Royal ; en face de cet établissement est le grand couvent de Saint-Jean-de-Latran (5). La place de Cambrai est prolongée par une série de rues qui, après maints détours, arrivent à Saint-Etienne-du-Mont, en traversant un quartier si rempli de collèges de second ordre, qu'il serait fastidieux de les énumérer.

Sur le côté gauche de la rue Saint-Jacques, vis-à-vis la place de Cambrai, remarquons en passant la petite église Saint-Benoist. En continuant notre route, nous arrivons à la rue des Noyers, qui fait suite à la rue du Foin (6) et qui, comme elle, a été supprimée par le boulevard Saint-Germain (7).

Tournons donc à droite et prenons la rue des Noyers; la première

(1) Aujourd'hui réunie à la place du Panthéon.

(2) Les bâtiments et les jardins de l'abbaye couvraient en outre, au XVIIe siècle, tout l'espace où sont aujourd'hui le Panthéon et la place qui l'entoure. L'Eglise de l'abbaye était en quelque sorte accolée à Sainte-Étienne-du-Mont ; elle occupait la rue Clovis et les bâtiments du lycée qui sont sur cette rue, la tour du lycée Henri IV n'est autre que le clocher de cette église.

(3) Il est amusant de noter que c'est dans ce collège, tenu par les jésuites, que Molière, auteur du Tartuffe, fit ses études.

(4) Aujourd'hui Collège de France ; la place de Cambrai est appelée aussi rue Saint-Jean-de-Latran.

(5) La Tour dite de Bichat, qui fut démolie en 1854, dépendait de ce couvent.

(6) Voir plus haut, p. 308.

(7) La chaussée de la rue des Noyers se voit encore fort bien entre la rue Thénard et la rue Jean-de-Beauvais, par suite du nivellement causé par le boulevard Saint-Germain, sa chaussée est en contre-bas.

rue que nous rencontrons à main droite est la rue Saint-Jean-de-Beauvais où se trouvent, à côté l'un de l'autre, les Collèges de Presle et de Beauvais (1) et plus haut, à l'endroit où cette rue traverse aujourd'hui la rue des Ecoles, l'ancienne Faculté de Droit. Après la rue Saint-Jean-de-Beauvais, nous arrivons à la rue des Carmes, sur laquelle s'ouvre le couvent du même nom et sa grande église bâtie le long de la rue des Noyers (2), un peu au-dessus du couvent est le Collège de Laon.

Au bout de la rue des Noyers, nous arrivons à l'angle sud-est de la place Maubert. En effet, cette place, beaucoup plus petite qu'aujourd'hui (3), avait la forme d'un triangle irrégulier.

Du sommet de ce triangle, se détachait la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, sur laquelle était construit le collège de La Marche et qui, à la hauteur des Collèges de Navarre et de Boncour, sur l'emplacement desquels est construite l'Ecole Polytechnique, prenait le nom de rue Bourdel (aujourd'hui rue Descartes), et aboutissait à la porte Saint-Marceau. Au même point que la rue de la Montagne-Saint-Geneviève prenait naissance la rue Saint-Victor (4). Celle-ci, après avoir laissé successivement à sa gauche l'église et le cloître Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le couvent des Bernardins (5), le Collège du Cardinal-le-Moine et le Collège des Bons-Enfants (6), arrivait à la porte Saint-Victor.

L'angle nord-ouest de la place Maubert donnait naissance à la rue Galande, supprimée en partie maintenant par la rue Lagrange.

Enfin l'angle nord aboutissait à la Seine, du côté droit de cet angle s'ouvrait la rue Pavée, donnant elle-même naissance au quai de la Tournelle, sur lequel devait se bâtir, en 1661, au delà de la rue des Bernardins, l'hôpital des Miramionnes, fondé par Mme de Miramion

(1) Ramus ou autrement dit Pierre La Ramée, fut principal du collège de Presle ; c'est au collège de Beauvais que Cyrano de Bergerac fit ses études. V. plus haut p. 37.

(2) Le couvent de l'église était bâti sur l'emplacement actuel du Marché des Carmes.

(3) Elle équivalait à peine à la moitié de la place actuelle ; la statue d'Etienne Dolet est en dehors de ses limites.

(4) Rue Monge ; voir plus haut son trajet, p. 288.

(5) Les bâtiments qui en restent servent aujourd'hui de caserne aux pompiers de la rue de Poissy.

(6) Les bâtiments subsistants de ce collège servent aujourd'hui de dépôt du mobilier de l'État et de salle de ventes.

et où est installée maintenant le pharmacie centrale des hôpitaux.

Presque en face de la rue Pavée, commence la rue de la Bûcherie, que nous allons prendre. Saluons en passant au coin de la rue des Rats (1) les bâtiments de Notre Faculté ; bientôt nous avons à notre gauche la rue du Fouarre (2), où s'élèvent les vieux Collèges de Picardie et de Normandie ; à droite s'ouvre la ruelle qui permet aux piétons l'accès du pont au Double, dont la plus grande partie est, nous le savons, occupée par la salle du Saint-Rozaire de l'Hôtel-Dieu. Plus loin, remarquons à gauche la rue Saint-Julien-le-Pauvre, qui donne accès à la vénérable église du même nom, une des plus anciennes de Paris.

Nous voici arrivés à la rue Saint-Jacques ou plus exactement à son prolongement, la rue du Petit-Pont. Pendant le court espace où nous l'avons abandonnée, elle n'a rencontré d'intéressant que la vieille église Saint-Séverin et son cloître.

En face de nous, commence la rue de la Huchette, et à notre droite, dans la direction que nous allons prendre, se dresse le Petit-Châtelet (3), lugubre construction aux pierres noircies par le temps, avec ses fenêtres grillées et sa voûte sombre qui donne accès sur le Petit-Pont. Ayant depuis longtemps perdu tout caractère militaire, le Petit-Châtelet n'est plus qu'une prison, une simple succursale de son homonyme le Grand-Châtelet.

Nous arrivons maintenant sur le Petit-Pont ; il faut être prévenu pour s'en apercevoir, car de hautes maisons bordent de chaque côté la chaussée. Bien que le pont soit en pierre, les maisons qui le couvrent le surchargent tellement et débordent d'une telle façon

(1) Rue de l'hôtel Colbert.

(2) Détruite en partie par la rue Lagrange.

(3) Dès le début du Moyen Age, alors que Paris ne comprenait que l'île de la Cité, on avait construit une forteresse sur la rive gauche pour défendre l'entrée du Petit-Pont. Pendant le siège de Paris par les Normands ce fortin fut pris et incendié ; ceux qui le défendaient périrent tous les armes à la main. Le moine Abbon, qui raconta le siège dans un long poème, nous a conservé les noms de 12 d'entre eux que l'on peut lire sur une plaque qui se trouve aujourd'hui sur les bâtiments de l'Hôtel-Dieu annexe. Reconstruit aussitôt après, le Petit-Châtelet fut emporté par une crue de la Seine en 1296. Charles V le fit reconstruire au bout de 50 ans et en fit une prison destinée à servir de menaces aux clercs trop tapageurs. Pendant les guerres civiles, en 1418, il fut le théâtre d'abominables massacres exécutés par la populace. Sous la Ligue, en 1591, le président Brisson y fut assassiné. Désaffecté en 1724, le Petit-Châtelet fut démoli en 1782. *Paris et ses environs les rues. Le Petit-Châtelet de l'Université.*

au-dessus de l'eau, qu'on a été obligé de soutenir les arches à l'aide de fortes charpentes reposant sur des pilotis : aussi, le 27 avril 1718, un bateau chargé de foin enflammé et allant à la dérive mettra-t-il facilement le feu au pont et aux maisons qui étaient dessus, sans compter les constructions avoisinantes de l'île de la Cité : par bonheur, l'Hôtel-Dieu fut épargné (1).

Au sortir du Petit-Pont, en débouchant dans la rue du Marché Palu, nous arrivons en pays de connaissance : nous avons en effet déjà décrit cette région de la Cité en parlant de l'Hôtel-Dieu (2). Nous reconnaissons, à notre droite, les deux portails couverts de sculptures, qui donnent accès dans les chapelles qui terminent la Salle jaune ; plus loin c'est le grand pignon, orné de statues et d'armoiries sur lequel s'ouvrent les fenêtres de la Salle du Légat.

Après une petite porte (3), qui donne accès dans l'hôpital, nous rencontrons des maisons de rapport appartenant à l'Hôtel-Dieu. Prenons la rue Neuve-Notre-Dame, qui s'ouvre à notre droite : nous y remarquons à gauche la vieille église de Sainte-Geneviève-des-Ardents et à côté la Maison de la Couche, dont nous avons déjà fait mention dans notre chapitre sur les Hôpitaux. Au moment où la rue Neuve-Notre-Dame va déboucher sur la place du Parvis, nous voyons l'entrée de l'Hôtel-Dieu, on y accède par quelques marches ; la porte est surmontée d'un porche orné de sculptures. Après avoir remarqué deux fenêtres appartenant à l'hôpital et ornées de vitraux, nous arrivons sur le Parvis.

Cette place est, nous l'avons déjà dit (4), beaucoup plus petite qu'elle ne le sera de nos jours, elle est entourée par un petit mur qui la sépare des rues qui y aboutissent et dont les prolongements l'entourent (5). A notre droite, dans la partie de l'Hôtel-Dieu qui est

(1) Ce ne fut que partie remise, car il fut entièrement détruit par un incendie en 1772, dans la nuit du 29 au 30 décembre.

(2) Voir page 88.

(3) Cette petite porte, vis-à-vis l'entrée de la rue des Sablons, qui fut occupée par l'Hôtel-Dieu et fermée à la circulation en 1511.

(4) Voir p. 88.

(5) Ce sont les rues du Cloître Notre-Dame, la rue Saint-Christophe sur le prolongement de la précédente et parallèle à la rue Neuve-Notre-Dame et la rue Saint-Pierre-des-Bœufs, qui suit une direction perpendiculaire aux précédentes et vient du grand bras de la Seine : elle est parallèle à notre moderne rue d'Arcole, mais empiète sur les bâtiments du nouvel Hotel-Dieu.

en retrait, nous voyons le chevet de la chapelle de cet hôpital, dont les bâtiments bornent la place au midi : entre ceux-ci et la tour sud de Notre-Dame, s'ouvre une petite arcade qui permet de gagner l'archevêché et le Pont-aux-Doubles (1).

Du côté opposé, au pied de la tour nord, dans la rue du Cloître-Notre-Dame, est la minuscule église Saint-Jean-le-Rond, qui, à côté de la masse de la cathédrale, semble un petit enfant; derrière cette église, nous apercevons l'arcade qui marque l'entrée du Cloître. Du côté gauche, au coin de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, nous voyons une maison à tourelles où est, en 1650, le Bureau des Pauvres, en attendant qu'il aille s'installer à la place de Grève. Au coin de la rue Saint-Christophe se dresse l'ancienne église du même nom.

Presque au milieu de la place, dans sa partie surélevée, nous apercevons une fontaine monumentale, à côté de laquelle se dresse la statue du Grand Jeûneur. Cette statue de plâtre, recouverte de plomb, représentait un homme, tenant d'une main un livre et de l'autre s'appuyant sur un bâton, autour duquel s'entrelaçaient des serpents. On n'a jamais su ce que représentait cette statue, ni d'où elle provenait, ni quand on l'avait placée là.

Je ne vous énumérerai pas toutes les hypothèses faites à ce sujet, quoiqu'il y en ait de très ingénieuses. Le peuple ne s'embarrassait pas de si peu et ayant vu ce personnage énigmatique rester

. . . . . selon l'histoire
Mil ans sans manger et sans boire,

le Grand Jeûneur était devenu une véritable entité, comme la Samaritaine et le Cheval de Bronze, et les auteurs des Mazarinades lui firent dire des choses très désagréables au Cardinal. Grâce à sa couleur, on l'avait aussi appelé M. Legris, et l'on ne manquait pas d'envoyer les naïfs, les apprentis peu dégourdis, chez M. Legris, pour acheter deux sous de gris. Le malheureux arrivait sur le Parvis, et demandait aux passants l'adresse de ce célèbre marchand; on peut juger le nombre infini de farces auxquelles donnait prétexte ce bon M. Legris, ces facéties faisaient les délices de la Foire aux Jambons, qui à cette époque se tenait sur le Parvis et dans les rues avoisinantes (2).

(1) L'ancien Pont-au-Double n'avait en effet pas le même axe que celui d'aujourd'hui, il aboutissait devant la tour sud de la cathédrale.

(2) SAUVAL, t. I, p. 661.

§ 3. — **Paris à vol d'oiseau vu des tours de Notre-Dame.**

Etat de Notre-Dame sous Louis XIV. — Les mutilations qu'elle a subies. — Ascension de la tour Nord. — La Jacqueline. — Tour d'horizon. — Le Mont Valérien. — Montmartre. — Belleville. — Vincennes. — Ivry. — Montrouge. — Fontenay. — Chatillon. — Clamart. — Aspects variés de l'architecture parisienne. — Division de la ville en 3 parties par la Seine. — Ces 3 parties ont perdu cette indépendance qu'elles avaient au Moyen âge. — Système des rues. — Rues de La Harpe et rue Saint-Denis, rue Saint-Jacques et rue Saint-Martin, leur importance, leur antiquité. — Le réseau des rues de la rive gauche. — Le réseau des rues de la rive droite. — Les Iles. — L'île Saint-Louis. — La Cité. — Les Ponts. — L'Archevêché. — Le Cloître. — Quartier occupé aujourd'hui par l'Hôtel-Dieu. — Les églises de la Cité. — Le Marché neuf. — Le palais de la place Dauphine. — Les ponts sur la Seine. — Aspect du quartier de l'Université. — Hôtels voisins du Louvre. — Le Louvre. — Les galeries du Louvre. — Palais et jardins des Tuileries. — Quartier Saint-Thomas du Louvre. — Cimetière des Innocents. — Hôtel de Soissons. — Palais royal. — Palais Mazarin. — La Butte des moulins. — Le Marché aux chevaux. — Le grand Châtelet. — La rue Saint-Denis. — La rue Saint-Martin. — L'Eglise Saint-Jacques-la-Boucherie. — La place de Grève. — L'Hôtel-de-Ville. — Les églises Saint-Jean et Saint-Gervais. — Quartier du Temple. — Les hôtels du Marais. — La place Royale. — La Bastille. — Le quartier de l'ancien hôtel Saint-Pol. — L'Arsenal. — Les Célestins. — La nuit tombante.

Nous allons maintenant faire l'ascension d'une des tours de Notre-Dame pour y achever sans fatigue la visite de Paris : nous choisirons la Tour du Nord, puisque ce sont les quartiers de la rive droite qui nous sont encore inconnus.

Au milieu du XVIIe siècle, Notre-Dame était encore dans son ancienne splendeur.

Le chœur avec ses stalles de bois, les tombeaux, les vitraux du XIIe siècle existaient encore : ce n'est qu'en 1699 que Louis XIV, reprenant un projet de son père, fit disparaître ces richesses du passé et installer dans le chœur un maître-autel construit dans le style médiocre du temps. En 1711, on enleva les vieilles dalles funéraires pour les remplacer par un monotone carrelage de marbre (1). En 1771, Soufflot mutila les portails de la façade pour en corriger la barbarie gothique. En août 1793, le fanatisme imbécile du Conseil général de

(1) En même temps qu'on posa ce carrelage, on creusa une crypte pour y enterrer les archevêques, c'est en faisant ce travail qu'on découvrit le fameux autel de Jupiter.

la Commune organisa le sac de cette église, qui échappa en 1871 à un incendie organisé par ses dignes successeurs.

Aujourd'hui la cathédrale a été réparée, dépouillée des additions ultérieures qui la profanaient, grâce à la science de MM. Lassus et Viollet-le-Duc : mais qui nous rendra les richesses détruites, les stalles merveilleusement sculptées, les beaux vitraux d'autrefois ?

Introduisons-nous dans le sombre escalier de la Tour Nord ; à moitié chemin arrêtons-nous un instant à la galerie qui la réunit à la Tour Sud : allons dans celle-ci contempler la grosse cloche, la Jacqueline (1), c'est elle qui avait célébré tant d'événements heureux, tant de victoires, c'est elle qui, de sa grande voix, venait de chanter la gloire et la vaillance de l'armée de Rocroy et de son jeune chef : c'est encore elle, qui, le dimanche de Pâques, faisait la basse de ce magique concert d'airain, dont Victor Hugo nous a laissé une merveilleuse description.

En regagnant la Tour du Nord et en cheminant à travers les chimères et les monstres de pierre qui ornent la galerie, remarquons ce démon, accoudé sur la balustrade, qui regarde avec un air de dédain la cité étendue devant lui.

Bon diable de pierre, toi qui depuis des siècles contemple Paris et observe ses habitants s'agitant devant toi, inspire-nous un peu et révèle-nous tes secrets !

Que le lecteur se rassure, le diable de pierre ne répond pas ; aussi, faute de mieux, achevons notre ascension pour essayer de voir la ville du grand Roi.

Au sortir de l'obscurité de l'étroit escalier, l'œil est ébloui par la lumière. Regardons d'abord au loin, puis nous rapprochant peu à peu, nous fixerons nos yeux sur ce qui est à nos pieds.

En face de nous, dans la splendeur du soleil, qui déjà est à son déclin, se dresse le Mont Valérien ayant à son sommet la petite chapelle de

(1) La Jacqueline pesait 15,000 livres ; elle avait été donnée en 1400 par Jean de Montaigu : on lui donna ce nom en l'honneur de la femme du donateur, Jacqueline de la Grange.

En 1686 on la refondit, on en doubla le poids, elle reçut alors le nom d'Emmanuelle-Louise-Thérèse, en l'honneur du roi et de la reine. Mais la Louise, qui existe encore, eut pendant longtemps moins de Te Deum à sonner que la Jacqueline, la fortune avait tourné.

Elle se rattrapa sous l'Empire en chantant à pleines sonnailles pour Austerlitz et Iena.

son ermitage; à droite et tout à fait dans le lointain, perdues dans une brume lumineuse, sont les collines de Saint-Germain, et toujours plus à droite, après un espace vide où se trouve la vallée de la Seine, les hauteurs de Montmorency. Plus près de nous, sur de petites collines, couvertes de verdure, nous apercevons les villages de Passy, de Chaillot, des Ternes, de Monceaux. Puis c'est Montmartre dont la silhouette se dresse toute couverte de chapelles, de couvents et de moulins à vent. La butte nous empêche de voir la haute basilique de Saint-Denis.

Au nord, dans une trouée faite dans la ceinture des collines qui entourent Paris, au delà des faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, nous voyons les villages de la Chapelle, de la Villette, d'Aubervilliers; c'est par cette route qui prolonge le faubourg Saint-Martin et que nous voyons s'enfoncer dans la plaine Saint-Denis, qu'arrive tous les jours ce bon pain de Gonesse, la joie des gourmets de Paris.

Puis les collines reparaissent et bornent notre vue : elles sont couvertes de jardins et de vignes, c'est là qu'est le village de Belleville, derrière lequel se cachent le pré Saint-Gervais et Pantin. A droite c'est Romainville avec son petit bois, où l'on va faire des déjeuners sur l'herbe, puis Bagnolet et Montreuil. A l'est, voici le grand parc de Vincennes, dont nous apercevons le donjon qui se perd dans la brume et se distingue mal des hauteurs de Fontenay et de Nogent et plus à droite de Gravelle.

Entre les collines et la rivière une foule de villages et d'habitations éparses couvrent la plaine, ce sont Charonne, la Pissote dont les cabarets sont célèbres, La Folie-Renaut, Picpus, la Rapée, Bercy, Conflans, Saint-Mandé, Saint-Maur, Charenton, etc.

De l'autre côté de la Seine, s'étend, au delà du faubourg Saint-Victor, au delà de la Salpêtrière, une grande plaine terminée par le village d'Ivry, puis ce sont les hauteurs de Bicêtre et de Villejuif, le village de Gentilly avec ses deux tours et son église.

Grâce à l'élévation des tours où nous sommes, la colline Sainte-Geneviève avec ses églises et ses toits élevés ne nous empêchent pas de voir Montrouge ; nous pouvons distinguer, au loin, la campagne couverte de moulins, de grandes roues de carrières et limitée par les collines de Fontenay et de Châtillon ; elles se continuent par celle de

Clamart. C'est là que Cyrano de Bergerac allait dîner chez son bon ami M. de Guigy, qui était seigneur de ce village ; c'est en revenant d'une de ces petites fêtes, qu'il admira tant la lune dans la plaine de Grenelle et qu'il conçut l'idée de son voyage comique à cette « boule de safran (1) ».

Les hauteurs de Meudon et de Saint-Cloud nous ramènent à notre point de départ. Dans cette grande plaine où la tour Eiffel ne dressait pas son obsédante silhouette, on pouvait distinguer, par-dessus l'église des Grands-Augustins et les tours de Saint-Germain des Prés les villages de Grenelle, de Vaugirard, d'Issy et même celui de Vanves.

Regardons maintenant la ville qui s'étend à nos pieds.

Paris dans son architecture a perdu cette unité de style, que l'on pouvait observer deux siècles auparavant.

Dans cette mer de toits pointus, de tourelles et de clochetons, au milieu des vieilles demeures gothiques pauvres ou riches, avec leurs pignons aigus, leurs façades ventripotentes, leurs bois sculptés, on voit apparaître des maisons plus neuves sur lesquelles la Renaissance avait posé ses fines ciselures, ou d'autres plus récentes encore des règnes d'Henri IV et de Louis XIII, bariolées de briques et de pierres ; à côté de ces églises, émergeant avec leurs hautes nefs et leurs flèches élevées, on voyait se dresser le Louvre, les Tuileries, le palais d'Orléans, l'Hôtel de Ville, l'hôtel de Guénégaud et tant d'autres monuments n'ayant plus rien de commun avec le Moyen Age.

La Seine, avec ses bras, divise la ville en trois parties. Sur la rive gauche, est l'Université avec sa vieille enceinte, bâtie en amphithéâtre sur la montagne Sainte-Geneviève.

Elle a la forme d'un trapèze, dont la grande base serait formée par la Seine, de la porte Saint-Bernard à la porte de Nesle et dont la petite serait comprise entre la porte Saint-Michel et la porte Saint-Marceau.

Elle est prolongée à l'ouest par le faubourg Saint-Germain qui la fait presque égale en longueur à l'étendue de la rive opposée.

Sur la rive droite, c'est la ville, prolongeant au loin son enceinte bastionnée et s'étendant à l'aise dans la vaste plaine, qui n'est limitée, au nord, que par les collines de Belleville et de Montmartre.

Entre ces deux parties de la ville, se trouve la Cité qui, pour employer

(1) Voir les premières pages du *Voyage dans les États de la Lune*.

la belle expression de Sauval, « est faite comme un grand navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau, vers le milieu de la Seine » (1).

Ces trois parties de Paris n'offrent plus entre elles cette différence de caractère, qui en faisait au Moyen Age trois villes distinctes.

Evidemment, il y a plus de colleges dans l'Université qu'ailleurs ; les eglises sont nombreuses dans la Cité ; la plupart des grands marchands habitent la ville. Mais on ne peut plus dire que « l'île est à l'évêque, la rive droite au Prévôt des marchands et la rive gauche au Recteur ». Les trois villes sont au roi et son agent M. le Lieutenant de police y exerce partout son autorité.

Parmi l'écheveau inextricable de rues que nous avons devant nous nous en voyons deux parallèles entre elles et traversant Paris du sud au nord.

Elles remontent à la plus haute antiquité, les Romains en firent des routes ; elles faisaient communiquer le bassin de la Loire avec les pays du Nord. Ces deux voies s'approchaient pour traverser la rivière à Lutèce. C'est à elles, à la Seine et à son cours régulier que la grande ville doit sa prospérité.

L'une de ces voies entre dans Paris par la porte Saint Jacques, parcourt l'Université sous ce nom, traverse le Petit-Bras sur le Petit-Pont, la Cité, en prenant les noms de rues du Marché Palu, de la Juiverie et de la Lanterne (2) le Grand-Bras, sur le pont Notre-Dame et la ville sous les noms successifs de rues Planche-Mibray, des Arcis et Saint-Martin (3). Cette longue voie, dont le trajet est presque en ligne droite sort de Paris par la porte Saint-Martin.

La seconde entre en ville par la porte Saint-Michel, nous l'avons parcourue dans l'Université où elle porte les noms de rue de La Harpe et de rue de la Vieille Boucherie (4). Dans la Cité, elle longe le Palais, sous les noms de rues de la Barillerie et de Saint-Barthélemy (5).

Elle a passé l'eau sur le pont Saint-Michel et la franchit de nouveau sur le Pont au Change.

(1) SAUVAL, t. I, p. 94.

(2) Ces trois rues sont représentées aujourd'hui par la rue de la Cité.

(3) Aujourd'hui rue Saint-Martin dans toute sa longueur.

(4) Aujourd'hui le boulevard Saint-Michel remplit le rôle de cette voie sur la rive gauche.

(5) Aujourd'hui boulevard du Palais.

Sur la rive droite elle devient la longue rue Saint-Denis sortant de Paris par la porte du même nom (1).

Ces deux voies primitives régissent et servent de centre au réseau des autres rues. Nous avons pu apprécier leur importance dans l'Université, dont elles traversent la portion occidendale.

La Place Maubert forme le centre de l'autre moitié, en envoyant ses ramifications vers l'est et le sud est : mais elle leur est intimement reliée par la rue des Noyers et la rue Galande.

Dans la Cité elles seules ont vraiment de l'importance.

Sur la rive droite, la rue Saint-Denis donne naissance, à la hauteur du Cimetière des Saints-Innocents, à la rue Saint-Honoré qui porte à son point de départ, les noms de rue de la Ferronerie et rue de la Chausseterie (2). Cette grande rue dessert toute la portion occidentale de Paris.

Sur la rue Saint-Honoré, immédiatement après le cimetière des Saints-Innocents se détache la rue de la Lingerie qui, laissant à sa droite le carré des Halles recontinue par la rue de la Fromagerie (3) jusqu'à la pointe Saint-Eustache ; de là partaient la rue Montmartre et la rue Montorgueil sortant de la ville par la porte de la Poissonnerie.

Toutes les rues de la portion occidentale de Paris se groupent autour de ces grandes voies.

A l'est, le réseau des rues était plus compliqué. De la rue Saint-Martin, se détachaient dans cette direction toute une série de rues, dont nous allons citer quelques-unes. C'étaient la rue de la Vannerie, qui serpentant dans l'emplacement actuel de l'avenue Victoria parvenait à la place de Grève (4).

De la rue de la Vannerie, à son origine, se détachait la rue de la Cou-

(1) Les boulevards de Sébastopol et de Strasbourg suppléent en partie à ces deux voies, qui malgré cela, ont encore gardé une extrême importance.

(2) Cette dernière constitue aujourd'hui la portion initiale de la rue Saint-Honoré qui est reliée à la rue Saint-Denis par la moderne rue des Halles.

(3) La rue de la Fromagerie a été supprimée par les halles modernes dont elles traversait obliquement les pavillons réservés au beurre et aux poissons.

(4) Cette place n'avait que la moitié de l'étendue de notre place de l'Hôtel-de-Ville, le percement de l'avenue Victoria et la construction des bâtiments de l'Assistance publique et de la Ville de Paris qui sont situés sur ses deux côtés, ont presque doublé sa largeur, de plus elle a bénéficié au nord de toute celle de la rue de Rivoli

tellerie (1), qui faisait un circuit dans la moderne rue de Rivoli, contournait en prenant le nom de rue de la Tixeranderie, le nord de la place de Grève et traversant en diagonale l'emplacement de la caserne Lobau, aboutissait à la place Baudoyer.

De la rue Saint-Martin, partait, comme aujourd'hui, la rue de la Verrerie, qui aboutissait au Marché du Cimetière Saint-Jean, grand espace rectangulaire, orienté du nord au sud et dont l'extrémité méridionale était mise en communication par une petite rue, avec la place Baudoyer (2).

De la rue de la Verrerie, se détachait la rue du Temple dont la portion initiale s'appelait rue Bar-du-Bec (3).

C'est de la place Baudoyer que partait la rue Saint-Antoine (4) aboutissant à la porte du même nom; c'est sur cette dernière rue que prenait et prend encore naissance la rue Vieille-du-Temple.

Comme on peut s'en rendre compte maintenant, la disposition du réseau oriental des rues ne différait guère de celui de l'occident : la rue Saint-Antoine joue le même rôle à l'est, que la rue Saint-Honoré à l'ouest, avec cette différence qu'entre la rue Saint-Martin et la place Baudoyer son origine est multiple. Les deux rues du Temple représentent assez bien les rues Montorgueil et Montmartre.

Maintenant que nous avons des points de repère, nous pouvons continuer l'examen de la ville du haut de notre observatoire aérien.

La Seine, en traversant Paris voit trois îles surgir de ses eaux : ce sont, d'amont en aval, l'Ile Louviers, l'Ile Saint-Louis et la Cité (5).

(1) La portion initiale de cette rue, très élargie, existe encore sous ce nom et fait communiquer l'avenue Victoria avec la rue de Rivoli.

(2) Le Marché du cimetière Saint-Jean a été absorbé par la rue de Rivoli et la moderne place Baudoyer, dont l'ancienne place n'occupait que la portion méridionale.

(3) Entre la rue de la Verrerie et de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ce tronçon porte aujourd'hui le nom de rue du Temple.

(4) La Portion initiale de cette voie s'appelle aujourd'hui rue François Miron ; elle ne prend le nom de rue Saint-Antoine qu'à l'extrémité de la rue de Rivoli.

(5) Primitivement le nombre des îles était de cinq : l'île Louviers, l'île Saint-Louis, La Cité, et deux petits îlots situés à la pointe de celle-ci et appelés l'un l'île du Patriarche ou aux Bureaux et l'autre l'île de Bucy ou du Pasteur aux vaches : sur certains plans on en voit quelquefois un troisième : ces îlots ont été réunis à la Cité au moment de la construction du Pont-Neuf. D'autre part, l'enceinte de Philippe-Auguste traversait l'île Saint-Louis un peu à l'ouest de la rue Poulletier, cette enceinte était munie d'un fossé qui subsista jusqu'en 1630, et, qui divisait artificiellement en deux parties l'île Saint-Louis, la moitié occidentale s'appelait l'île Notre-Dame et l'autre moitié l'île aux Vaches.

La première de ces îles a été rattachée à la rive droite en 1840. Le bras très étroit et peu profond qui l'en séparait était bordé, sur celle-ci, par une belle promenade plantée d'arbres, le Mail, qui est aujourd'hui le boulevard Morland. L'île Louviers qui portait aux époques primitives le singulier nom d'île des Javiaux, était au XVIIe siècle entièrement inhabitée, on n'y voyait que des chantiers de bois flotté.

Passons à l'île Saint-Louis que nous dominons entièrement ; la grande rue Saint-Louis la parcourt comme aujourd'hui dans toute sa longueur. Ses maisons sont neuves, elles ont été édifiées en partie au début du XVIIe siècle par les entrepreneurs Christophe Marie et Le Regrattier (1).

Deux ponts mettent cette île en communication avec les deux rives ; au nord le pont Marie (2) couvert de maisons, auxquelles une inondation en 1635 avait fait faire une si fâcheuse culbute, et au sud le pont de la Tournelle libre de toute construction parasite (3).

Il y avait de beaux hôtels dans ce nouveau quartier, tel était l'hôtel Lambert (4) où Voltaire habita plus tard avec Mme Du Chatelet, et l'hôtel Bretonvilliers, avec son beau jardin situé à la pointe orientale de l'île.

L'île Saint-Louis a déjà ce caractère paisible et tranquille qui la fait ressembler à une petite ville de province qui, entraînée par la Seine, serait venu s'échouer à l'entrée de Paris. Ce sont des gens fort calmes, des magistrats, des financiers, qui y demeurent. A une certaine époque, les Précieux et les Précieuses s'en étaient amourachés et l'avaient baptisée du nom d' « île de Delos, et il était de bel usage, qu'à la tombée de la nuit, on en fît le tour, en donnant la main à sa dame, et en devisant de choses galantes (5) ».

L'île Saint-Louis est rattachée à la Cité par un pont en bois qui

(1) C'est là l'origine du nom de la rue Le Regrattier, dont la partie septentrionale a porté longtemps le nom de rue de la Femme-sans-teste.

(2) Du nom de l'entrepreneur Christophe Marie.

(3) Il existe encore dans son état ancien, on s'est contenté d'élargir son tablier d'un double balcon de fonte.

(4) Aujourd'hui Czartoryski, il existe encore tel qu'autrefois orné de peintures dues à Lesueur et à Romanelli.

(5) Ed. Fournier. *Promenades historiques dans Paris*. Paris, Dentu, 1894, p. 314.

part de la pointe occidentale de la première et aboutit sur l'emplacement du moderne quai des Fleurs à une petite place où aboutissent la rue des Chantiers et celle d'Enfer (aujourd'hui rue des Ursins). C'est le Pont-Rouge ; il est peu solide, et a souvent occasionné par sa rupture, de multiples noyades.

L'île de la Cité est reliée à la terre ferme, comme un navire l'est par ses amarres, à l'aide de six ponts, on pourrait même dire sept, puisque le Pont-Neuf est double.

Outre celui-ci, nous connaissons déjà le pont Saint-Michel, le Petit-Pont et le pont au Double. Sur le grand bras, c'est le pont Notre-Dame ; il fut superbement restauré en 1659 et les maisons qui le couvraient, ornées de sculptures et de cariatides ; de chaque côté de ses extrémités, on construisit des niches gothiques aux armes de Paris, dans lesquelles on plaça, du côté de la Ville les statues de Saint-Louis et d'Henri IV, et du côté de la Cité, celles de Louis XIII et de Louis XIV (1).

Le Pont au Change, construit en pierre et surchargé de maisons, est tout neuf, car il n'y a que quelques années (1647) qu'il a été terminé (2). Il n'a pas tout à fait la même direction que le pont actuel et son axe aboutit à la Tour de l'Horloge.

La flèche de Notre-Dame ne nous cache qu'une très petite partie de la pointe orientale de la Cité, il n'y a là, du reste, rien de bien curieux : A la place de la Morgue et du jardin de l'Archevêché, se trouve le Terrain, espace inculte dont les berges, non protégées par des quais, descendent jusqu'à la Seine. Par contre, la portion méridionale du transept et la Tour du sud nous empêchent de bien voir le Palais de l'Archevêché avec ses salles gothiques, sa chapelle et sa haute tour, qui s'élève sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui le presbytère et la sacristie de la cathédrale.

(1) En 167[illegible], le pont Notre-Dame fut flanqué d'une pompe comme le Pont-Neuf ; celle-ci était construite en avant du pont sur lequel elle avait accès par un portique [illegible]. Cette pompe fut détruite en 1861. Le pont Notre-Dame fut débarrassé de ses maisons en 178[illegible] ; et réparé, transformé, mais dans son état actuel en 1860.

(2) En effet, en octobre 1621, l'ancien pont en bois avait été complètement détruit par les [illegible]. Cet incendie fut communiqué par le pont aux Marchands (appelé aussi pont aux Moulins, parce qu'il portait aussi [illegible] la place actuelle du Châtelet, aboutissant dans la Cité au même point que le Pont au Change : le Pont aux Meuniers, [illegible] par l'incendie, ne fut pas reconstruit, le Pont au Change actuel a été édifié en 1858-59.

Au nord de Notre-Dame, nous apercevons le quartier du cloître avec ses rues tortueuses, ses vieilles maisons gothiques et sur sa limite orientale, les petites églises Sainte Marie et Saint-Agnan.

A nos pieds, c'est le parvis couvert de monde, puis les toits aigus du vieil Hôtel-Dieu, l'eglise Saint-Christophe, celle de Sainte-Geneviève des Ardents.

A la place où le nouvel Hôtel-Dieu étale ses bâtiments et ses cours, nous apercevons tout un quartier où nous ne comptons pas moins de cinq eglises : Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Landry, Saint-Denis de la Chartre, près du pont Notre-Dame, et à ses côtés la minuscule église Saint-Luc. Il y a là de nombreuses rues, comme la rue Saint-Landry, où le 26 août 1648, M. de Comminges avait arrêté Broussel le père du peuple, sur l'ordre de la Reine et du Mazarin, la rue de la Licorne, la rue de Glatigny, toutes deux « ordes et putigneuses », comme on disait au Moyen Age.

Entre la moderne rue de la Cité et le boulevard du Palais, là où sont aujourd'hui la Préfecture de Police, le Tribunal de Commerce et la place du Marché aux fleurs, nous apercevons de nombreuses et vieilles maisons au milieu desquelles émergent les nefs et les flèches de plusieurs églises, c'est Saint-Germain le Vieil (1), l'Église Saint-Eloi flanquée du Couvent des Barnabites (2), l'église Sainte-Croix (3), l'eglise Saint-Pierre des Arcis (4) et enfin l'eglise Saint-Barthélemy faisant face à la grande salle du Palais (5).

Sur le prolongement de la rue Neuve Notre-Dame, à côté de l'église Saint-Germain-le-Vieux, s'ouvre une rue qui mène au Marché-Neuf, que les maisons de la rue du Marché Palu nous empêchent de voir en partie : ce marché est très important : on y vend un peu de tout, du poisson, des legumes, de la viande, les boulangers forains s'y installent aussi et vendent à beaux deniers les pains venant de Gonesse ou d'autres villages des environs de Paris. A côté de nombreuses bara-

1 Préfecture de Police, au coin du Parvis et du quai du Marché Neuf.

2 Préfecture de Police et caserne des pompiers, coin du boulevard du Palais et de la rue de Constantine.

3 Coin sud-est du Marché aux fleurs.

(4) Tribunal de commerce, coin du Marché aux fleurs et de la rue de Constantine.

5 Par conséquent aujourd'hui Tribunal de Commerce. A sa place, en 1790 fut construit le Théâtre de la Cité auquel succéda, en 1810, le fameux bal du Prado.

ques s'élèvent des bâtiments en pierre servant de halle aux poissons ou aux légumes, et à côté du pont Saint-Michel, le pavillon de la Boucherie qui, à partir de 1804, servit de Morgue jusqu'à sa démolition en 1862. Près de celle-ci était une horloge dont le carillon avec ses personnages mécaniques faisait la joie des badauds (1).

Citons encore dans ce quartier, la rue de la Calandre, qui, faisant suite à la rue Saint-Christophe, traversait l'emplacement actuel de la Préfecture de Police et de la caserne des pompiers, et aboutissait rue de la Barillerie vis-à-vis l'une des entrées du Palais (2). C'est dans cette rue que Théophraste Renaudot avait installé son bureau charitable ; à la place de la moderne rue de Constantine était encore l'étroite rue de la Vieille Draperie.

Au delà de ces quartiers resserrés, de ces rues étroites et sales,

> .....ou bonne gent
> Maingnent et dames o cors gent
> Qui aus homes, si com moi samblent,
> Volontiers charnelment assemblent,

comme disait, au XIIIme siècle, Guillot, l'auteur du *Dit des rues de Paris*, nous apercevons le Palais de Justice, avec ses tours, les deux toits jumeaux de la grande salle et la Sainte-Chapelle dominant l'ensemble avec sa nef et sa flèche élancée, puis, derrière les maisons régulières de la rue Dauphine, le Pont-Neuf et la Samaritaine, enfin, sortant de Paris entre les galeries du Louvre et la tour de Nesle, la Seine, qui s'étend à l'ouest barrée seulement par le Pont-Rouge.

Nous voyons circuler sur sa surface, traînés par des chevaux, de lourds bateaux chargés de marchandises ou bien encore des coches d'eau couverts de passagers. Car la circulation est considérable sur le fleuve, aussi bien à l'ouest qu'à l'est et la proximité des embouchures de l'Oise et de la Marne en augmente encore l'activité. Nous avons déjà mentionné le long du Louvre, le port au Bois, le port Saint-Nicolas et le port au Foin ; entre la place de Grève et le Pont-Marie, sur le quai de la Grève, nous voyons encore en allant d'aval en amont le port au Charbon, le port au Bois Neuf, le port au Blé, le port au

(1) Le quai du Marché-Neuf actuel fut créé en 1860.

(2) C'est-à-dire aujourd'hui à peu près vis-à-vis de l'entrée de la cour de la Sainte-Chapelle sur le Boulevard du Palais.

Vin et le port au Foin : enfin plus loin derrière l'île Saint-Louis il y a encore le port Saint-Paul, sur le quai du même nom. Entre la Cité et la rive droite, le courant de la Seine est très violent ; aussi l'utilise-t-on pour faire marcher des moulins : nous en apercevons un certain nombre, montés sur pilotis en aval et en amont du pont Notre-Dame.

Si nous regardons la rive gauche, nous voyons l'Université, bâtie en amphithéâtre, dont les maisons pressées semblent dégringoler les unes sur les autres jusqu'à la Seine. Au-dessus d'elles on voit émerger les cloches de nombreuses églises et chapelles de couvent : ce sont les Bernardins, Saint-Nicolas du Chardonnet, les deux églises accouplées de Saint-Etienne-du-Mont et de Sainte-Geneviève, le dôme de la Sorbonne, la chapelle des Jacobins, l'église des Cordeliers et plus bas les Carmes de la Place Maubert, Saint-Séverin, l'église Saint-André des Arts et enfin sur le bord de l'eau, celle des Grands-Augustins.

La Ville nous offre un aspect plus varié encore. Devant nous, en regardant vers l'ouest, s'étend le long de la Seine toute une série d'édifices : c'est d'abord la grande nef de Saint-Germain l'Auxerrois, puis tout un groupe d'hôtels qui la séparent du Louvre, les hôtels de Choisy, de Longueville, de Villequier, d'Aumont, de Crequi, de la Force, que domine le toit de la grande salle du Petit Bourbon.

Au delà du vieux château royal, nous voyons les galeries du Louvre suivre la Seine et rejoindre les Tuileries, c'est là qu'habite, en 1652, la Grande Mademoiselle.

Nous apercevons le dôme qui orne le pavillon central de ce palais. Plus loin, ce sont les arbres touffus du jardin des Tuileries.

A son extrémité, sur le bord de la Seine, se dresse la porte de la Conférence, à côté de laquelle se trouve le fameux cabaret de Renard, fréquenté par la noblesse et qui jette son dernier éclat sous la Fronde.

Entre les galeries du Louvre et la rue Saint-Honoré, sur l'emplacement actuel de la place du Carrousel, du square et du Ministère des Finances, s'élève tout un quartier avec son église Saint-Thomas du Louvre, les hôtels de Chevreuse et de Rambouillet et les Quinze-Vingts. Au nord du Louvre, nous apercevons la chapelle des Pères de l'Oratoire (1).

(1) C'est aujourd'hui un temple protestant.

Voici, tout à côté une autre église Saint-Honoré, située au coin de la rue du même nom et de la rue des Petits-Champs (1).

Examinons maintenant l'espace triangulaire circonscrit par les rues de la Lingerie, de la Fromagerie et de Montmartre d'une part et par la rue Saint-Honoré de l'autre. Le sommet de ce triangle est coupé par le Cimetière des Innocents dont nous n'apercevons que l'église ; car les toits des charniers qui l'entourent sont fort bas et nous sont cachés par les maisons élevées de la rue de la Ferronerie. La masse et les tourelles du Grand Châtelet nous empêchent de voir le groupe des Halles : la boucherie de Beauvais, la Halle aux Draps et aux Toiles et la grande Halle au Blé, mais nous apercevons fort bien la haute nef de Saint-Eustache. Puis c'est l'hôtel de Soissons avec grands jardins bâti sur l'emplacement actuel de la Bourse de Commerce (2).

Les hôtels se multiplient d'une façon singulière : nous devons approcher d'une demeure importante ; en effet voici le Palais Royal (3), qui avec ses bâtiments, ses dépendances et son jardin couvre l'espace compris entre la rue Saint-Honoré, la rue des Bons-Enfants, la rue Richelieu et la rue Neuve des Petits Champs. C'est là ce fameux palais, construit par le Cardinal, le grand Cardinal, comme on disait alors, pour distinguer Richelieu de son successeur, il Signor Giulio Mazarini. Celui-ci s'est édifié une superbe demeure (4) derrière le Palais-Royal. Il est là plus en sûreté, près de la porte Richelieu, et lorsque les Parisiens, las de payer, cessent de « canter » et se disposent à passer aux moyens violents, il n'y a qu'un pas à faire pour prendre la clef des champs et emmener avec lui le jeune roi et sa mère, Dame Anne, qui ne peut se résoudre à sacrifier son cher Cardinal. Une fois dehors la fière Espagnole et le cauteleux

(1) Rue Croix-des-Petits-Champs.

(2) L'hôtel de Soissons avait été construit par Catherine de Médicis, on voit encore sur le côté méridional de la Bourse de Commerce la colonne haute de cent pieds qu'elle avait fait bâtir pour son astrologue, le trop célèbre Cosme Ruggieri.

(3) Une partie des bâtiments ainsi que le jardin du Palais-Royal, avaient été construits sur l'emplacement du fossé de l'enceinte de Charles V, c'est ce qui explique ces vers du *Menteur*, acte II, scène V.

Toute une ville entière avec pompe bâtie
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie

(4) C'est aujourd'hui la Bibliothèque Nationale.

Italien, entament des négociations et préparent leur rentrée à Paris (1). Plus tard, Louis XIV tiendra rancune aux Parisiens des villégiatures forcées de sa jeunesse et, pour mettre fin aux entreprises des factieux, s'installera à Versailles.

Au delà du Palais Royal, nous apercevons la butte des Moulins; c'est là que passera l'avenue de l'Opéra qui en a fait disparaître les derniers restes. La butte des Moulins ou butte Saint-Roch, d'origine artificielle, a tout une histoire. C'était près d'elle, dans l'ancien marché aux pourceaux, qu'au Moyen Age étaient « ars » les hérétiques et les faussaires, « boulus » les faux-monnayeurs et pendus les voleurs. Bien en prit à Philippe le Bel d'être roi de France, car, sans cela, il aurait fort risqué de passer quelques instants pénibles dans la fatale chaudière du marché aux pourceaux.

Le 3 septembre 1429, les chefs de l'armée de Charles VII vinrent sur cette « manière de butte ou de montagne » et y « firent assortir plusieurs canons et couleuvrines pour jeter dedans la ville de Paris (2) dont il y eut plusieurs coups jetés », tandis que Jeanne allait à « grande puissance de gens d'armes, entre lesquels estoit le seigneur de Rais, marechal de France » assaillir la porte Saint-Honoré (3), on sait que cette attaque échoua et que Jeanne y fut blessée.

En 1650, on ne faisait plus d'exécutions à la butte Saint-Roch; le marché aux pourceaux n'était plus qu'un souvenir.

Plusieurs moulins se dressaient sur le sommet de la hauteur duquel descendaient une série de ruelles boueuses, bordées de guinguettes, de cabarets borgnes, de misérables baraques, où grouillait une population de charlatans, de saltimbanques, de bretteurs, de soldats sans

(1) Ce couplet d'une chanson manuscrite du temps, montrera au lecteur quelle distinction les auteurs satiriques faisaient alors entre les deux Cardinaux et quelle était la liberté de leur langage :

Veut-on savoir la différence
Qu'il y a de son Eminence
A feu Monsieur le Cardinal,
La réponse en est toute preste
L'un conduisoit son animal
Et l'autre monte sur sa beste.

(2) *Chronique de la Pucelle*, Paris, De la Haye, 1859, p. 332.

(3) Cette porte de l'enceinte de Charles V était située sur la place actuelle du Théâtre-Français à la hauteur du *Café de la Régence*.

service, vivant plus ou moins aux dépens des innombrables filles qui peuplaient ce quartier.

Cette butte jouait un peu le même rôle que Montmartre jusqu'à ces derniers temps; on allait y manger des galettes renommées qui se faisaient près des moulins, y boire de la bière dans une fameuse brasserie voisine et finir la journée dans le non moins fameux *Cabaret du Bâton Royal*. La nuit il ne faisait pas bon de rôder dans ces parages.

En 1667, on commença à démolir la butte du côté de l'église Saint-Roch; les moulins disparurent, la moralité du quartier s'améliora, on traça de nouvelles rues, et on construisit de nombreuses maisons. C'est dans la rue d'Argenteuil que demeurait Corneille dans ses dernières années, et c'est là qu'il mourut. Son frère Thomas habitait à côté de lui dans la rue Clos Gourgeau où demeuraient en 1650 tant de femmes à l'humeur hospitalière (1).

Plus loin, dans la rue Saint-Honoré, au delà d'un couvent de Jacobins, nous apercevons l'hôtel de Vendôme sur l'emplacement duquel on commença à construire, en 1685, la place qui porte son nom. Derrière lui entre ses jardins et les remparts, est un grand espace vide, où, tous les samedis, se tient un marché aux chevaux; le reste de la semaine, il est désert et propre aux combats singuliers. C'est là en effet que le 30 juillet 1562, le duc de Beaufort tua en duel le comte de Nemours.

Entre le jardin des Tuileries et la rue Saint-Honoré, on peut voir les couvents des Feuillants, des Capucins et tout près de la porte la Maison des Religieuses de l'Assomption avec son dôme.

Comme nous l'avons dit plus haut, le pont au Change était bordé de maisons qui faisaient de sa chaussée une véritable rue.

Cette rue avant d'atteindre la rive droite se divisait en deux; l'angle ainsi formé était orné d'un superbe monument élevé en l'honneur du feu roi Louis XIII. La voie de gauche ou rue Saint-Leuffroy, après avoir passé devant l'église Saint-Leuffroy, dont nous apercevons le petit clocheton qui surmonte sa nef, traversait sous un long passage voûté le Grand Châtelet (2) facilement reconnaissable aux toits aigus

(1) Pour tout ce que nous avons dit sur la butte des Moulins, voir l'*Histoire de la butte des Moulins*, par Ed. Fournier. Paris, 1877.

(2) Le Grand Châtelet était, on le sait, le siège de la juridiction du prévot de de Paris. Il occupait, sur la place qui porte son nom, l'emplacement du refuge où se trouve la fontaine des Victoires, en même temps que la chaussée, qui sépare ce

de ses tours. Au sortir de cette voûte, on arrivait à une place servant de Marché, appelé l'Apport de Paris et donnant naissance à la rue Saint-Denis. La voie de droite, ou rue de la Joaillerie, contournait le Châtelet et était mis en communication avec l'Apport de Paris par la rue de la Triperie ; derrière le Châtelet, sur cette dernière rue, était la grande Boucherie.

L'église Saint-Leuffroy fut démolie en 1684 pour permettre au Châtelet de s'agrandir ; celui-ci eut le même sort au commencement de ce siècle de 1802 à 1810.

A l'ouest et à l'est du Grand Châtelet se trouvait une foule de ruelles étroites et misérables, telles que celle de l'abreuvoir Popin, celle de la Tuerie, celle de la Lanterne ; enfin la petite place de la Vallée de Misère, située au début du quai de la Mégisserie, symbolisait bien ce quartier par son nom.

Nous avons déjà mentionné dans ce quartier l'hôtel et la place du Chevalier du Guet (1), où demeurait Gui Patin.

Sur le quai de la Mégisserie, nous apercevons la prison du Fort l'Evêque, un peu en amont du Pont-Neuf.

Le long de la rue Saint-Denis, à gauche, avant le cimetière des Innocents, s'élève une église avec un cloître ; c'est Sainte Opportune (2) le siège central de la corporation des apothicaires ; plus loin du côté droit, c'est l'Eglise Saint-Leu et plus loin encore, au-de-là de la rue Grenéta, déjà existante, c'est le couvent disparu de la Trinité et en face de l'autre côté de la rue, l'église de Saint-Sauveur.

Sur la rue Saint-Martin nous voyons se dresser l'église Saint-Jacques la Boucherie (3), puis l'église Saint-Méderic (aujourd'hui

refuge du théâtre du Châtelet, la Grande Boucherie occupait une partie de la Chambre des notaires actuelle et le trottoir qui est devant sa façade. En 1820 la place était à peu près déblayée mais ses dimensions étaient beaucoup plus petites qu'aujourd'hui. Sur la place de l'ancienne Boucherie s'élevait le célèbre restaurant du *Veau qui tette* ; la Chambre des notaires occupait un bâtiment situé sur l'emplacement actuel du théâtre du Châtelet. La place prit son aspect actuel de 1855 à 1858.

(1) Voir plus haut p. 275, pendant la première moitié du siècle l'hôtel du Chevalier du Guet servit de Mairie au IVe arrondissement.

(2) Cette église occupait le pâté de maisons circonscrit par la rue Saint-Denis, la rue de l'Aiguillon, la rue des Lavandières-Sainte-Opportune et la rue Courtalon.

(3) L'Eglise occupait le quart nord-est du square qui environne la Tour-Saint-Jacques. L'église fut démolie en 1797, son chevet donnait sur cette partie de la rue Saint-Martin qu'on appelait ainsi que nous l'avons dit rue des Arcis.

Saint-Merri, et au loin, près de la Porte Saint-Martin, l'église Saint-Nicolas des Champs, derrière laquelle se trouve l'abbaye Saint-Martin : c'est sur l'emplacement de cette dernière qu'on a construit le Conservatoire des Arts-et-Métiers et l'Ecole Centrale.

Sur le bord de la Seine, tout près de nous, nous dominons la Place de Grève.

Malheureux espace de terre
Au gibet public consacré
Terrain où l'on a massacré
Cent fois plus d'hommes qu'à la guerre,
Certes Grève, après maint délict,
Vous êtes, pour mourir, un lit
Bien commode pour les infâmes,
Puis qu'ils n'ont qu'à prendre un bateau,
Et d'un coup d'aviron leurs âmes
S'en vont en Paradis par eau.

C'est ainsi que Claude Le Petit décrit cette place dans son *Paris Ridicule*. Cet infortuné poète fut condamné par le Parlement à avoir le poing droit coupé et à être brûlé vif, pour avoir composé un poème ou plutôt un recueil de pièces de vers, dont nous ne pouvons citer le titre à cause de son obscénité et dans lesquels il maltraitait quelque peu la Vierge et les Saints. Le malheureux appela de cette odieuse et excessive condamnation, mais, n'ayant pas de ces protections qui avaient fait autrefois échapper Théophile des mains du bourreau, il vit confirmer cette sentence : le seul adoucissement qu'obtint Claude Le Petit fut la faveur d'être secrètement étrangle au poteau avant que le feu ne soit mis au bûcher (1). Il subit son supplice avec courage et fermeté et mourut ainsi sur la place de Grève qu'il avait chantée, à l'âge de 23 ans, le 1er septembre 1662. Cette cruauté fait peu d'honneur au Parlement, d'autant qu'à cette époque, comme nous l'avons vu, tant de gens, même des plus hauts placés, parlaient si librement de la religion.

Nous avons déjà fait mention des limites de cette place funèbre, en

(1) Voir sur Claude Le Petit les *Variétés bibliographiques* par EDOUARD TRICOTEL Paris Gay, 1863 p. 317. Entre autres ouvrages, Le Petit est l'auteur de *Paris Ridicule* souvent cité par nous et de l'*Heure du Berger*, conte en prose semé de vers, fort joliment écrit et qui fait de son auteur un précurseur des conteurs du XVIIIe siècle : ce petit ouvrage fut réédité par Gay en 1862.

son milieu nous voyons s'élever une croix en pierre dont le socle surélevé est entouré de marches et plus loin, dans le fond de la place, se dresse une fontaine monumentale. Entre la croix et la fontaine nous apercevons une potence dont la vue nous fait repenser aux beaux vers de Villon : c'est à ce même endroit que l'on dresse l'échafaud où sont décapités les gentilshommes, ou bien encore la roue réservée à l'usage des criminels ; c'est là enfin que, le 27 mai 1610, Ravaillac avait été tiré à quatre chevaux.

L'Hôtel de Ville ne comprenait alors que le pavillon central du monument actuel, avec ses deux grandes arcades et la petite porte du milieu (1). Sous l'arcade méridionale, appelée l'arcade Saint-Jean, passait la rue du Martroi qui allait rejoindre la place Baudoyer. La rue de la Mortellerie (aujourd'hui, rue de l'Hôtel-de-Ville) qui maintenant s'arrête à la rue De Brosse à la hauteur de Saint-Gervais, aboutissait à la place de Grève, traversant l'emplacement du jardin où s'élève la statue d'Etienne Marcel. Nous avons déjà parlé de l'hôpital du Saint-Esprit situé au nord de l'Hôtel-de-Ville. Les maisons de la place de Grève étaient d'un bon rapport, car le jour des exécutions célèbres, les fenêtres s'y louaient fort cher.

Quittons ces tristes parages. Derrière l'Hôtel de Ville nous apercevons les deux tours élevées et la nef de l'église Saint-Jean. (2) puis c'est Saint-Gervais dont la façade est précédée d'une place où s'élève un orme célèbre dont l'image sert encore d'enseigne à une maison du quartier (3).

Entre la rue du Temple et la rue Vieille-du-Temple, les hôtels sont nombreux : car nous entrons dans le quartier du Marais ; malgré la vogue croissante du Faubourg Saint-Germain, celui-ci conserve de nombreux partisans : cependant avec le temps il deviendra de plus en plus modeste et ne donnera plus asile qu'à la bourgeoisie riche et aux magistrats. C'est dans la rue de l'Homme-Armé (4) que demeura

(1) C'est à partir de 1837 que l'on commença les travaux qui donnèrent à l'Hotel de Ville ses dimensions actuelles ; comme tout le monde le sait, il fut incendié en 1871 et reconstruit sur le même plan.

(2) Voir ce que nous avons dit de l'emplacement de cette église p. 253.

(3) Au n° 20 de la rue du Temple ; d'après FOURNIER, *Histoire des Enseignes de Paris*, Paris, Dentu, 1884, p. 212. Cette enseigne aurait été primitivement dans la rue Moneau-Saint-Gervais, (aujourd'hui place Saint-Gervais.)

(4) La rue de l'Homme-Armé n'est autre que la portion de la rue des Archives située entre la rue des Blancs-Manteaux et la rue de la Bretonnerie.

Mme Des Houlières dont le salon était si recherché des hommes de qualité. Parmi ces belles demeures nous en apercevons une plus importante que les autres, c'est l'hôtel de Guise, devenu en 1696 l'hôtel Rohan Soubise, et où, en 1810, s'établirent les Archives qui y sont encore.

A l'extrémité de la rue du Temple, et de la porte qui la termine nous apercevons des bâtiments et l'immense enclos du Temple (1), dont nous distinguons fort bien la tour avec ses toits aigus.

Dans le triangle dont les fortifications forment la base et les rues Saint-Antoine et Vieille-du-Temple, les côtés, nous apercevons encore de nombreux hôtels, tels que celui de Carnavalet, au coin de la rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné) et la rue des Francs-Bourgeois. C'est dans cet hôtel, bâti par Pierre Lescot en 1550, décoré par Jean Goujon, et agrandi par Mansard en 1660, qu'habita Mme de Sévigné depuis l'année 1677 jusqu'à sa mort en 1696 : citons encore l'hôtel d'Angoulême, au coin de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue Pavée. Tout près des remparts nous apercevons l'église et le couvent des Minimes dont on a fait une caserne de gendarmerie, enfin à côté de celui-ci s'offre à nos yeux un espace vide : c'est la célèbre place Royale construite de 1605 à 1615 par Henri IV et son fils Louis XIII, dont la statue orne le milieu de la place.

L'emplacement du square actuel est entièrement nu et limité par une barrière en bois. La grille fameuse, dont Victor Hugo regrettait tant la disparition, ne fut posée qu'en 1701. Il faudrait un volume pour faire l'histoire de la place Royale. C'est là en effet, que le 12 mai 1627 avait eu lieu le fameux duel de Boutteville, que Richelieu châtia si sévèrement ; c'est encore là que le 12 décembre 1643, le duc de Guise tua le comte de Coligny en un combat fameux ; le Cardinal étant mort, le vainqueur obtint sa grâce ; c'est encore en la place Royale, où naquit Mme de Sévigné en 1626 (2), que les Précieux et les Précieuses établirent un moment leur quartier général. Mme de

(1) Le Temple occupait non seulement le square et le marché actuel, mais encore une bonne partie des maisons qui sont au nord de la rue du Petit-Thouars. La Tour occupait la rue des Archives entre le square et la mairie du IIIme arrondissement.

(2) Au n° 11, une plaque, posée sur cette maison, y relate cet événement.

Scudéry (1) y tenait bureau d'esprit, Marion de l'Orme y avait habité (2) : Ninon de l'Enclos, Scarron et tant d'autres gens célèbres demeurèrent dans ce quartier avant de le déserter pour le faubourg Saint-Germain.

Au bout de la rue Sainte-Antoine, nous voyons, sur les hautes tours de la Bastille, briller, aux derniers rayons du soleil couchant, les canons qui, sur l'ordre de la Grande Mademoiselle, eurent la galante attention d'arrêter les efforts triomphants de l'armée de M. de Turenne et de M. le Maréchal de Navaille et de permettre à M. le Prince et à ses troupes de se retirer dans Paris et d'aller camper sur la rive gauche derrière le faubourg Saint-Victor.

Entre la rue Sainte-Antoine et la rue Saint-Paul nous voyons le dôme de l'Église (3) du couvent des Jésuites de Saint-Louis, devenu le lycée Charlemagne, puis un peu plus loin, l'église Saint-Éloi et enfin tout près de la Bastille le petit dôme des filles de Sainte-Marie (4).

Dans la rue Neuve Saint-Paul (aujourd'hui rue Charles V, au numéro 12) était l'hôtel d'Aubray où habita la terrible Marquise de Brinvilliers. C'est sur cet emplacement, que s'élevait sous Charles VI le célèbre hôtel Saint-Pol ; la rue des Lions nous conserve le souvenir de la ménagerie de ce palais fameux. Au coin de la rue de la Mortellerie (5) et de la rue de la Figue, on aperçoit les toits du vieil hôtel de Sens, demeure gothique, où habita quelque temps la Reine Margot. Plus loin, en face l'île Louviers, nous voyons les arbres du Mail (6) puis l'Arsenal, dont la bibliothèque actuelle n'occupe qu'une toute petite partie et enfin le couvent des Célestins, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la caserne des gardes républicains du boulevard Henri IV.

Mais pendant que nous nous laissons absorber par la contemplation de la ville du Grand Roi, la nuit vient rapidement : déjà elle a envahi l'orient où se montrent les premières étoiles ; à l'ouest la silhouette noire du Mont-Valérien se détache sur les teintes rouges du

(1) On l'appelait la Vierge du Marais, son extrême laideur lui garantit toujours la possession paisible de ce titre.

(2) Au n° 6, dit-on.

(3) C'est l'église Saint-Paul.

(4) C'est aujourd'hui un temple protestant.

(5) Rue de l'hôtel-de-Ville.

(6) Boulevard Morland.

couchant. Les martinets aux cris perçants et les corneilles qui tournoyaient en croassant autour de la nef et des tours de la cathédrale, ont fait place à des chauves-souris qui parcourent l'air de leur vol irrégulier et silencieux ; dans les rues, la circulation se ralentit ; des lumières apparaissent aux fenêtres, les lanternes, qui çà et là éclairent la ville, s'allument une à une ; c'est l'heure du souper, chacun rentre chez soi ; nous pouvons distinguer de bonnes gens que des amis ont priés à souper se rendant à l'invitation précédés d'un valet ou même d'une servante portant une lanterne ou une torche. Tout à coup, dans la Tour Sud (1), une cloche se fait entendre et va réveiller les échos des clochers qui nous environnent et bientôt de toutes parts, le tintement de l'*Angelus* annonce à la ville la fin de la journée.

Les Parisiens vont, suivant leur fortune, se livrer au plaisir ou au repos. L'église va être fermée : il nous faut quitter notre poste d'observation.

Demain, c'est-à-dire dans le chapitre suivant, nous irons prendre nos étudiants au saut du lit et les suivre dans leur existence journalière.

(1) Jusque vers 1857, toutes les cloches étaient dans la Tour du Sud ; aujourd'hui il n'y a plus que le bourdon, la Louise, et une cloche inutilisée qu'on a rapporté de Sébastopol ; les autres sont dans la Tour du Nord.

CHAPITRE II

Vie journalière des étudiants.

§ 1. — Le Logis de l'Etudiant.

Etudiants logeant chez leurs parents et étudiants logeant seuls. — Arrivée par le coche à Paris. Joies et craintes. — Enquête d'un logement. — Quartiers où logeaient les étudiants. — L'ancienne taxe des logements dans l'Université. — Les hôtels de l'Université, leurs inconvénients. — Chambres meublées chez des bourgeois. — Description de la chambre d'un étudiant. — Sa bibliothèque. — Servante ou valet. — Lever de l'étudiant. — Son costume de tous les jours. — Horreur des vieux docteurs pour les vêtements à la mode. — Disparition de cette intolérance vers la fin du siècle. — Départ pour la Faculté.

La première condition nécessaire pour étudier et observer la vie privée de quelqu'un est de savoir où il demeure. Nous allons donc commencer ce chapitre en recherchant où pouvaient loger nos étudiants en médecine.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois, un bon nombre d'entre eux avaient leurs familles à Paris, ils habitaient chez leurs parents pendant la durée de leurs études, et ne les quittaient que pour s'établir eux-mêmes. Nous n'aurons donc rien de particulier à dire de ce premier groupe : les autres doivent nous arrêter plus longtemps.

Lorsque le futur étudiant en médecine descendait du coche qui l'avait amené de sa ville natale où il avait laissé parents et amis, sa situation était assez embarrassante. D'une part, il avait d'abord le plaisir bien naturel de se sentir enfin dans les murs de ce Paris tant vanté par tous, puis la joie causée par la certitude de vivre libre et indépendant, d'être son maître, surtout dans cette ville, dont les plaisirs lui avaient été décrits, avec tant d'enthousiasme, par ses amis

de province ayant eu l'occasion d'y aller. Il se voyait déjà, en rêve, transporté dans ses belles promenades, où la société présentait ce qu'elle avait de plus brillant, dans ces bals du carnaval, où le plaisir de la danse durait la nuit entière, ou bien encore à la comédie au milieu d'écrivains célèbres, de grands seigneurs chamarrés et de belles dames : il pensait aussi secrètement à certaines distractions, qui, aujourd'hui encore, constituent pour beaucoup de gens le principal attrait de Paris (1).

Tout joyeux d'une si belle perspective, il faisait sonner dans sa bourse les pistoles que lui avaient données en partant M. son père ; ce souvenir du départ de la maison paternelle lui rappelait les terreurs, les larmes et les recommandations interminables de Mme sa mère. Une ombre se glissait sur le tableau de la félicité attendue : il se remémorait toutes ces histoires de filous, d'escrocs, attendant les voyageurs pour les dépouiller à leur arrivée ; les gazettes étaient pleines de ces récits ; il se rappelait les aventures terribles que sa mère lui avait lues dans l'*Histoire générale des Larrons* de M. François de Calvi (2), où étaient contés tout au long les « cruautez et meschancetez des Volleurs, les ruses et subtilitez des Couppeurs de Bourses, les finesses, tromperies et stragèmes des Filous », sans compter les assassinats nocturnes au coin d'une rue, souvent suivis d'une noyade par-dessus les parapets du Pont-Neuf... Décidement tout n'était pas gai dans cette bonne ville de Paris.

Le plus souvent, le nouvel arrivant avait une lettre de recommandation pour un ami de sa famille, que l'on priait de vouloir bien faciliter par ses conseils l'installation du jeune homme. Quelquefois, ce protecteur était là, à l'arrivée de la voiture publique : dans le cas contraire, notre étudiant élisait provisoirement domicile dans la vaste hôtellerie, dans la cour de laquelle le coche l'avait amené (3).

Avant de se mettre en quête de la personne à laquelle il est recom-

(1) Voir dans la scène I de l'acte I du *Menteur*, les illusions que Dorante, arrivant de Poitiers, se fait sur Paris.

(2) Lyon, 1640.

(3) L'auberge du *Cheval Blanc*, située rue Mazet, nous offre encore aujourd'hui, l'exemple d'une de ces grandes hôtelleries. D'après un écriteau, qui est au-dessus de la porte, cette maison aurait été fondée en 1652. En 1692, elle était tenue par Mlle Blavet ; les Messagers de Bordeaux, d'Auvergne, du Maine, du Blaisois, d'Etampes, d'Orléans y amenaient leurs voyageurs. *Livre commode*, t. II, p. 166.

mandé, notre nouvel étudiant a eu soin de bien fermer la porte de sa chambre, où il laisse ses effets, car malgré de sévères règlements de police (1) ces hôtelleries où arrivent les voitures publiques sont fréquentées par des gens souvent très suspects et les histoires de M. de Calvi ne sont pas rassurantes.

Trouver la demeure de quelqu'un n'est pas toujours chose facile, car l'absence de numéros dans les rues rend les adresses très compliquées (2). Enfin, supposons que tout se passe bien ; l'ami de la famille est chez lui : il s'agit maintenant de trouver un logement pour notre apprenti médecin.

La première condition est de ne pas être éloigné de la Faculté, de l'Hôtel-Dieu, du Collège de France et du Jardin Royal, qui sont les centres de la vie des étudiants en médecine. Si Paris était petit à côté de ce qu'il est aujourd'hui, il semblait « étrangement grand » aux gens du XVIIe siècle : c'est Desfonandrès (3), *alias* Beda, sieur des Fougerais, qui nous le dit et il faut le croire. Gui Patin qui demeurait, comme on le sait, tout près du Châtelet, sur la place du Chevalier du Guet, trouvait très éloignée la demeure de Belin fils, rue Saint-Victor (4). Il faut donc renoncer à se loger sur la rive droite ; c'est dans le quartier de l'Université, ou encore dans la Cité, quoique beaucoup de ses rues soient très mal fréquentées, que doivent habiter nos étudiants en médecine : à la rigueur on peut élire domicile dans certaines rues du faubourg Saint-Germain, telles que la rue de Tournon, la rue de Buci, mais les chambres et les logements y sont relativement chers ; d'ordinaire ils sont occupés par des étrangers ou par des jeunes gens riches, venant suivre les cours des Académies de Manège, si nombreuses dans ce Faubourg (5).

Dans le quartier de l'Université, la rue Dauphine contient de nombreuses maisons neuves où des particuliers louent des chambres

(1) *Traité de la Police*, de De Lamarre, t. IV, Livre V, Titre XLVI, chap. XXIV.

(2) Voir p. 280. Patin écrit à Belin fils que Gui Patin envoie à son père. En 1521, on avait sans succès tenté de numéroter les maisons du Pont Notre-Dame. On ne reprit ce projet qu'en 173[illegible] [illegible] sans [illegible] effet ; [illegible] en 1749 et en 1760. Sous la Révolution le numérotage [illegible] exigé, mais étant confié aux chefs de districts, il fut fait en désordre ; ce n'est que le 4 novembre 1805 qu'il fut définitivement organisé.

(3) *Amusements de Paris*, année 11, série III.

(4) G. Patin, *Lettres*, t. I, p. 193.

(5) *Secrets de Paris*, par Nemeitz, Leyde, 1727, 2e édition, p. 71 et suiv.

garnies, mais on les loue un prix relativement élevé et ce sont les habitués du faubourg Saint-Germain qui y demeurent ordinairement.

Au Moyen-Age le quartier de l'Université ne contenait que très peu de logements où les étudiants pussent habiter, et encore étaient-ils fort chers.

Pour remédier à cet inconvénient, l'Université obtint, en 1244, le droit de taxer les loyers du quartier et d'empêcher les propriétaires de surenchérir sur le prix de la taxe (1); elle fixa des règlements interdisant aux écoliers de s'enlever, les uns aux autres, leurs logements ; c'est aussi pour faciliter l'installation de ces derniers que furent à cette époque créés les nombreux collèges, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

L'usage de la taxe des logements disparut durant les guerres civiles de la fin du XIVe siècle et ne fut pas rétabli par la suite.

En effet, à cette époque, les gens riches commencèrent à aller habiter sur la rive droite, au Marais, et laissèrent ainsi le champ libre aux élèves de l'Université. Au XVIIe siècle, l'accroissement du faubourg Saint Germain améliora encore la situation ; aussi, à l'époque qui nous intéresse, les étudiants n'avaient que l'embarras du choix.

De même qu'aujourd'hui, ils devaient choisir entre deux solutions, ou vivre à l'hôtel ou louer une chambre en ville. Les hôtels étaient déjà très nombreux.

Il y en avait même de magnifiques, tels étaient, en 1692, l'*Hôtel de la Reine-Marguerite*, en la rue de Seine (2) et l'*Hôtel de Bouillon* sur le quai des Théatins : il y avait là de somptueux appartements ; mais un tel luxe était réservé aux princes ou aux grands seigneurs, c'était, en quelque sorte, l'hôtel Bristol de ce temps là. Les plus luxueux d'entre ces établissements étaient situés dans le faubourg Saint-Germain (3), ceux de l'Université étaient beaucoup plus modestes : C'étaient le *Petit-Hôtel de Luynes* et celui du *Petit Saint-Jean*, rue Gît-le-Cœur, l'*Hôtel du Coq hardi* et celui du *Château-*

1 *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, T. IV, 1877. *Les origines de l'Université de Paris*, par JOURDAIN, p. 140.

2 Aujourd'hui n° 6 de cette rue, construit sur l'emplacement du palais bâti au début du XVIIe siècle par la Reine Marguerite de Valois.

3 Voir *Livre commode des adresses*, T. I, p. 316, dont nous tirons du reste tous ces renseignements.

Vieux, rue Saint-André des Arts, l'*Hôtel de Stockholm*, rue de Buci, l'*Hôtel de la Galère*, rue Zacharie, l'*Hôtel aux Bœufs* et celui des *Trois Chandeliers* (1), rue de la Huchette, l'*Hôtel du Gros Chapelet*, rue des Cordiers. En dehors de ces maisons, auxquelles De Blégny fait les honneurs de son *Livre commode des adresses*, il y en avait beaucoup d'autres de moindre importance ; un grand nombre étaient mal famées et surveillées de près par la police ; on voit que rien n'a changé dans la bonne ville de Paris.

Quoique dans la plupart de ces hôtels, les prix fussent réglés d'avance, la vie ne laissait pas que d'y être assez cher, à cause d'une foule de frais accessoires, grâce auxquels les hôteliers de tous les temps et de tous les pays ont toujours su attirer adroitement à eux l'argent de leurs clients.

D'autre part, si l'on recherchait l'excessif bon marché, sur ce chapitre on courait bien d'autres risques (2).

Dans les hôtels de bas étage, on rencontrait toutes espèces de personnes du sexe faible, souvent d'accord avec l'hôtelier, dont la fréquentation faisait de terribles brèches dans la pension paternelle, sans compter les notes des apothicaires et des chirurgiens, qui n'en étaient que trop souvent la suite ; on y trouvait aussi de hardis compères de mauvaise mine, chevaliers servants des susdites personnes, fort peu chargés d'argent, mais ayant toutefois, comme Panurge, « soixante et trois manières d'en trouver toujours à leur besoing ; dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement fait ».

Pour toutes ces raisons réunies, on engageait ordinairement le nouvel arrivé à chercher une chambre meublée dans le quartier. Il n'en manquait pas. Nous avons déjà fait connaissance avec M. Lemoine, procureur, habitant rue Saint-Victor et avec un chapelier demeurant rue de La Harpe, à l'enseigne de la *Main fleurie*, qui louèrent tous deux successivement des chambres à M. Belin fils (3). Il y en avait

(1) C'est cette enseigne fort ancienne qui avait donné son nom à la ruelle des Trois-Chandeliers, réunissant la rue de la Huchette à la Seine, et dont nous avons parlé plus haut p. 307.

(2) Si l'on en croit d'Argenson cité dans une note du *Livre commode des adresses* (T. I, p. 321), on logeait dans un certain nombre d'auberges à raison d'un sou la nuit ; on peut aisément se figurer les singuliers individus qu'on devait y rencontrer.

(3) Voir plus haut, p. 279.

bien d'autres; dans presques toutes les maisons, une ou plusieurs chambres étaient à louer, spécialement à l'usage des jeunes gens de l'Université: certaines gens, des veuves, des petits bourgeois retirés des affaires, mettaient ainsi la plus grande partie de leur maison en location et y logeaient des pensionnaires (1).

Le prix des loyers variait naturellement suivant la grandeur de la chambre, l'étage auquel elle était située, l'apparence de la maison et de la rue.

Sous la Fronde, les loyers furent tellement augmentés par les propriétaires que le Parlement dut intervenir pour arrêter cette hausse progressive, qui menaçait de compromettre la paix et la prospérité publique (2).

Le choix du logement dépendait essentiellement de la fortune de l'étudiant: il y en avait de fort pauvres; lorsque Gui Patin vint en 1617 à Paris, pour y faire sa philosophie, il fut obligé de se mettre correcteur d'imprimerie (3), afin de pouvoir subsister. Littre dont nous avons conté l'histoire (4), ne roulait pas sur l'or, bien au contraire: ceux-là devaient se contenter des plus pauvres logements et demeurer sous les toits, à côté des valets et des servantes. D'autres, au contraire, plus favorisés par la fortune, pouvaient prétendre à de meilleurs logements.

Supposons donc notre étudiant installé et allons le surprendre à son réveil chez lui, rue Saint-Victor par exemple. Montons rapidement le vieil escalier à la rampe de chêne, où les privés, comme on disait alors, répandent une odeur insupportable, qui rendait si désagréable aux étrangers les maisons bourgeoises de Paris; nous voici arrivés, entrons dans la chambre: que le lecteur se rassure, il n'y a pas l'ombre d'une blanchisseuse.

(1) *Les Récréations françoises ou Recueil de Contes curieux pour servir de divertissement aux Mélancholiques, et de jeux et entretiens dans les Cours, les Cercles, et les Ruelles*. Utopie 1681, première partie, p. 16.

(2) PAUL LACROIX. *Paris ridicule et burlesque*, etc., note de la p. 10. Voir aussi ED. FOURNIER. *Variétés littéraires, etc.*, t. VII, p. 61. La Requête présentée à Nosseigneurs du Parlement bourgeois et artisans de cette ville de Paris, pour la diminution d'une demie année des loyers des maisons, chambres et boutiques. Fait en Parlement le 19 juin 1652.

(3) Voir la notice qui précède l'édition des lettres de Gui Patin, publiée par REVEILLE-PARISE et VUILHORGNE. *Gui Patin, sa vie*, etc. Bois-Colombes, 1898, p. 46.

(4) V. plus haut p. 272.

Le mobilier n'est pas très compliqué ; d'abord les propriétaires ne font pas grands frais pour ces chambres de location ; d'autre part, alors comme aujourd'hui, les étudiants trouvaient trop restreinte la pension paternelle pour se livrer à de grandes dépenses d'ameublements, ils en gardaient la majeure partie pour ce nécessaire que les gens plus âgés estiment superflu.

Au milieu est une table en bois blanc recouverte de papiers plus ou moins en désordre : cahiers de cours, texte de thèses, etc., de livres entr'ouverts, accompagnés de plumes de cygne, de corbeau ou d'oie (1), de canifs ou tranche-plumes et d'un encrier (2).

Sur la table, il n'est pas rare de voir traîner un paquet de tabac et quelques grandes pipes en terre. Bien qu'il soit malséant de pétuner, on n'en fume pas moins au cabaret ou chez soi en cachette ; c'est une habitude militaire et, quoiqu'on soit simple écolier de l'Université, on n'en aime pas moins imiter les vieux braves, cela nous donne un petit air cavalier dont on s'enthousiasme à vingt ans.

Dans une armoire ou dans un buffet entr'ouvert, nous apercevons des verres et quelques bouteilles garnies d'osier venant de chez le traiteur voisin ; à côté est un coffre ou un bahut renfermant du linge ou des vêtements ; quelques-uns sont accrochés au mur.

Le long de la muraille, nous apercevons des rayons sur lesquels s'étale la bibliothèque de notre étudiant. Il y a un peu de tout, des livres de médecine, des traductions latines d'Hippocrate et de Gallien, l'*Universa Medicina* de Fernel, soigneusement reliée en veau, des thèses de maîtres ou de camarades ; plus loin, c'est un Virgile, un Horace, un Cicéron, un Quintilien, les œuvres de Sénèque le philosophe ; à côté de ces anciens, nous trouvons le livre de maître Rabelais, quelquefois même le *Moyen de parvenir* de Beroald de Verville, ou bien encore les œuvres de Montaigne, le *Livre de la sagesse* de Pierre Charron, les lettres de M. de Balzac, dont on faisait tant de cas à cette époque. Mais ce n'est pas tout, quand on veut être de bon ton, et passer vraiment pour honnête homme, il

(1) Les meilleures venaient de Hollande.

(2) L'encre se vendait au détail dans les rues. Dès le début du XVIIe siècle, Guyot avait inventé l'encre de la Petite Vertu, son enseigne était un *I* de petite taille peint en vert. (FRANKLIN, *La profession d'écrivain, Lettres et collèges*, Paris, Plon, 1892, p. 261.)

est nécessaire d'avoir lu quelques romans à la mode, c'est là que l'on apprend l'art des belles manières : aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer ici quelques-uns d'entre eux, tels que l'*Astrée*, d'Honoré d'Urfé, restée longtemps en vogue, surtout dans la bourgeoisie, ou bien encore le *Grand Cyrus*, de Mlle de Scudéry et tant d'autres dont on a depuis oublié même les titres. Enfin, dans les jours d'hypocondrie, aux fins de mois, par exemple, lorsque les discours de Sénèque sur le mépris des richesses étaient sans effet, lorsque Rabelais et Bérault de Verville étaient impuissants à ramener la gaîté, on s'adressait à quelques-uns de ces recueils de propos joyeux, tels que le *Facétieux Réveil-Matin des Esprits Mélancoliques*, *la Gibecière de Momus*, les *Soirées de Cholières*, les *Serées de Guillaume Bouchet* et tant d'autres formant de véritables dictionnaires de quolibets (1) et qui étaient dans toutes les mains.

Pour compléter la description de l'appartement de notre étudiant, mentionnons quelques gravures clouées à la muraille : des fragments de papier et des souliers errant au hasard, jonchant le carrelage de la chambre et dans une alcôve, souvent isolée par un paravent, procédé commode pour s'offrir, dans une seule pièce, une chambre à coucher et un cabinet de travail, le lit, où pour l'instant dort paisiblement le maître de céans, de ce sommeil du matin, qui semble d'autant meilleur, que l'on a la vague sensation de son interruption prochaine.

L'instant fatal approche, cinq heures sonnent à l'horloge de l'église des Carmes de la place Maubert : la rue commence à devenir bruyante : bientôt la porte s'ouvre, c'est la servante de la maison, qui, tous les matins, a la charge de tirer le Seigneur Ecolier des douceurs du sommeil, et de le prévenir qu'il est temps de se rendre rue de la Bûcherie ; de plus, sa mission comprend aussi le nettoyage et l'entretien de la chambre et des vêtements du locataire (2). Souvent, lorsque celui-ci est riche, c'est son propre valet qui vient l'éveiller. Ces valets sont ordinairement mariés, ils se tiennent à votre disposition dans le jour et la nuit rentrent chez eux.

Nemeitz, auquel nous empruntons ces détails, dit qu'on les paye un franc ou vingt cinq sous par jour, avec quoi ils se nourrissent et s'habillent.

(1) FURETIÈRE. *Re[illegible]*, p. 141.
(2) NEMEITZ. *Séjour à Paris*, t. I, p. 85.

C'est un peu cher, peut-être que le prix qu'il cite, n'était qu'à l'usage des étrangers que l'on savait déjà fort bien exploiter ; peut-être aussi les valets coûtaient-ils moins cher à l'époque qui nous occupe, qu'en 1714, date où Nemeitz semble avoir visité Paris (1).

Quoi qu'il en soit, servante ou valet, il n'en faut pas moins se lever : notre étudiant a beau envoyer au diable Hippocrate et la Faculté. Messire Satanas ne se dérange pas, car il aurait trop affaire à pareille heure et dans un tel quartier ; nécessité est donc de sauter à bas du lit.

Après une toilette fort sommaire, car au XVIIe siècle on n'est pas encore très difficile sur les soins de propreté malgré de sérieux progrès sur le siècle précédent, il faut songer à s'habiller pour aller à l'École.

Suivons les différentes étapes de cette importante opération ; d'abord ce sont les bas de laine (2) noirs qui commencent la série, on les maintient à l'aide de jarretières qui se nouent sous le jarret ; disons de suite que, vers la fin du siècle, l'usage vint de les porter au-dessus du genou (3), puis les chausses de même couleur, très larges, à l'ancienne mode, qu'un nombre respectable d'aiguillettes rattachent à un grand pourpoint noir comme le reste, soigneusement boutonné du haut en bas ; ajoutons un rabat tout uni et bien empesé et nous aurons habillé notre étudiant. Nous allions oublier de solides souliers à boucles ou à lacets avec des bouts carrés.

Voilà, nous dira-t-on, un costume bien sévère ; il est vrai, et c'est aussi l'avis des étudiants ; mais il y a encore à l'École une série de vieux docteurs ennemis des modes nouvelles et qui ont pour elles le même mépris qu'affiche Sganarelle dans l'*École des maris* (4). Le vieux François Blondel, René Moreau, et même Gui Patin feraient un joli sabbat, s'ils voyaient arriver rue de la Bûcherie un étudiant avec des chausses à la mode ornées de grands canons, un pourpoint tout ouvert et garni de rubans, laissant voir la chemise, tout dépoi-

(1) Nemeitz ajoute qu'il faut éviter les valets trop jeunes, car ils sont coureurs et débauchés et les trop vieux, car ils sont maniaques et insupportables.

(2) Le bas de coton ne fut en usage qu'à la fin du siècle. (ARY RENAN, *Le costume en France*, Paris, Quantin, s. d., p. 194.)

(3) FURETIÈRE, *Dict.* au mot Jarretière.

(4) Acte I, sc. I ; cette pièce est de 1661.

traillé, comme disent ces ennemis des nouveautés, et un rabat de dentelle (1).

C'est aussi pour la même raison que notre étudiant ne prend point de perruque pour sortir le matin ; cet usage n'est pas encore reçu à la Faculté au début de la période que nous étudions (2).

Plus on avancera vers la fin du siècle, plus cette sévérité se relâchera. En 1673, Louis XIV adoptera lui-même l'usage de la perruque (3) ; désormais, celle-ci ne rencontrera plus d'obstacles ; les vieux docteurs disparaissant les uns après après les autres, les belles manières et les habits à la mode obtiendront le droit de cité rue de la Bûcherie. Aussi, une gravure du *Cours d'opérations de Chirurgie, démontrées au Jardin Royal*, par Dionis, dont la première édition est de 1707, montre-t-elle un amphithéâtre où sont rassemblés des étudiants vêtus comme de jeunes seigneurs.

Il ne reste plus, à notre jeune écolier, qu'à prendre son chapeau de feutre à grands bords, sans ornement ; les plus hardis se permettent de le relever d'un léger galon.

Comme le temps est incertain, il met un grand manteau sans manches descendant un peu au-dessous du genou, et, pour éviter d'arriver crotté à l'école, garantit ses souliers à l'aide de galoche à semelles de bois. Il remplit d'encre le petit encrier de corne (4), que tout bon étudiant porte à sa ceinture et, ayant pris ses cahiers et ses plumes, sort de chez lui et descend dans la rue.

(1) Certains magistrats, tels que le président de Harlay, étaient également hostiles aux modes nouvelles. Saint-Simon rapporte l'avanie que fit ce dernier à deux jeunes conseillers qui étaient venus le voir en habit gris de campagne et avec des cravates à la Steinkerque. De la Bedollière. *Histoire de la mode en France*, Paris, chez M. Lévy, 1858, p. 98 et suiv.)

(2) Voir les portraits de Gui Patin, de René Moreau, de Riolan, qui sont à la Faculté.

(3) P. Lacroix. *XVIIe siècle, Institutions, Usages, Costumes*. Paris, Didot, 1871, p. 551.

(4) Ces petits écritoires de corne ont été en usage jusqu'au début de ce siècle ils étaient également très employés par les gens de loi ; au XVIIe siècle le grand luxe était d'en avoir en ébène. *Livre commode des adresses*, t. II, p. 27.

§ 2. — Paris le Matin.

Les rues de Paris le matin. — Marchands d'eau-de-vie. — Patissiers ambulants. — Rencontre de docteurs. — Jean Hacon. — L'entrée à la Faculté. — Choses curieuses que l'on voit dans les rues de Paris. — L'opinion de François Colletet. — Le pavage des rues de Paris. — Les ruisseaux. — Le nettoyage des rues. — La rue St-Jacques. — La rue de la Huchette et ses habitants. — Le cri de gens d'eau. — Les Cocheux. — La crotte de Paris. — Moyens de l'éviter. — Les bottes. — Les patins. — Les marchands de noir à noircir. — Les chevaux de selle. — Les chaises à porteur. — Les vinaigrettes. — Les fiacres. — Les carrosses à cinq sols. — La rue de la Harpe. — Le départ du coche. — Savetiers. — Ravandaises. — Pont St-Michel. — Les marchands ambulants. — Les laquais. — Les crocheteurs. — Les moines mendiants. — Magistrats et procureurs se rendant au Palais. — Bourgeoises allant au marché. — La rue de la Barillerie et la rue Saint-Barthélemy. — Embarras de voitures et bons offices devant la porte du Palais. — Badauderie des Parisiens. — Les fous et les aveugles. — Le Pont au Change. — Le viatique. — Jurés crieurs des corps. — La voûte du grand Châtelet. — La rue St-Denis. — Le cimetière des St-Innocents. — Les charniers. — Lingères. — Vendeurs d'estampes. — Les scrivains des St-Innocents. — Servantes qui ferrent la mule. — L'heure des nécessités naturelles. — Spectacles des Halles. — Querelle de harengères. — Retour par le carrosse à cinq sols de la 2e ligne. — Retour à la rue de la Bucherie. — Comment on y passe le temps. — L'heure du dîner.

Le jour vient de se lever, encore mal débarrassé des ténèbres de la nuit : aussi bien des gens circulent avec des lumières à la main, les maisons s'ouvrent une à une et des gens en bonnet de nuit apparaissent aux portes et aux fenêtres,

Les marchands d'eau-de-vie (1), parcourent les rues en réveillant tout le monde, par leurs cris : « Eau-de-vie, brandevin et la dragée au bout. La vie, la vie à un sou le petit verre ». Ils s'en vont, une lanterne attachée à leur cou, s'arrêtant de porte en porte pour solliciter les chalands.

En arrivant à la place Maubert, nous en trouvons plusieurs installés sous des auvents portatifs, devant eux est une petite table recouverte d'une nappe et ornée de feuillage sur laquelle sont rangées en bon

(1) Les marchands d'eau-de-vie étaient les premiers venus de tous les marchands ambulants ; ils commençaient une longue série que terminaient le soir les oublieux [illegible] *La [illegible]*. Paris, Charpentier, s. d., p. [illegible].

ordre des verres, des tasses, des bouteilles d'eau-de-vie, de vin blanc, de Rossoli, de Malvoisie, des fioles pleines de fruits confits et de dragées qu'il était d'usage de prendre après chaque rasade (1). Beaucoup de gens s'arrêtent devant ces petits étalages et prennent un verre pour se réchauffer : il y a toujours sur la table des dés, pour permettre aux clients de jouer le prix de leurs consommations (2).

En même temps que les marchands d'eau-de-vie, des boulangers, venus des environs de Paris, crient leurs marchandises : « Pain de Louvre ! pain de Gonesse ! pain chaland ! pain mollet ! » plus loin ce sont des pâtissiers ambulants (3) offrant aux passants des échaudés, des gâteaux tout chauds, des petits choux, des petits pâtés bouillants, ou bien encore des ratons (4) à deux liards la pièce, des casse-museaux (5), des massepains, des talemouses (6), des tartelettes et du pain d'épices. Marchands d'eau-de-vie, boulangers, pâtissiers, fournissent aux Parisiens le déjeuner du matin : et chacun, avant d'aller où l'appellent les devoirs de son métier ou de sa profession, en profite.

Mais suivons notre étudiant, qui traverse la place Maubert : en route, il rencontre des amis qui, comme lui, vont à la Faculté : on salue des docteurs qui s'y rendent également ou vont voir des malades. Voici, entre autres, Jean Hamon, qui vient de Port Royal des Champs où il s'est retiré en 1652. Ce brave homme ne manquait jamais aucune des séances de la Faculté : le 30 janvier 1687, à l'âge de 79 ans, par un froid excessif, il fit à pied ce long trajet, étant parti de nuit pour arriver à 6 heures du matin présider une thèse à l'école :

(1) En Orient, dans les cafés on ne sert le raki qu'accompagné d'olives et de raïs[illegible].

(2) C'est le zanzibar de nos marchands de vin. Ces vendeurs d'eau-de-vie rappelle[illegible] les marchands de soupe et de [illegible] qui s'installent aujourd'hui de grand matin, en plein vent, dans certains quartiers. FR. COLLETET. *T[illegible] de P[illegible]*, 1666. *P[illegible] R[illegible]*, etc., p. 271. FOURNEL *Les contemporains de Molière*, Paris, Didot, 1866, t. II, note 4 de la page 35[illegible].

(3) Ces pâtissiers étaient les plus bruyants des marchands ambulants, et l'on disait [illegible] d'un homme en colère, qu'il criait les petits pâtés pour lire [illegible] grands cris. V. FOURNEL. *Les contemporains de Molière*, t. III, p. 28[illegible].

(4) Pâtisserie plate au fromage ou à la crème. (FURETIERE. *Dictionnaire*).

(5) Sorte de petits choux en pâtisserie molle, crème et [illegible] délicate. (FURETIERE. *Ibid.*).

(6) [illegible] La fromage doré avec un jaune d'œuf et saupoudrée de sucre. Les meilleures étaient celles de Saint-Denis.

victime de son exactitude à remplir ses devoirs de docteur, il mourut quelques jours après d'une pneumonie (1). Hamon était fort aimé à la Faculté, non seulement en sa qualité de solitaire de Port Royal et d'ennemi des jésuites, mais encore à cause de sa grande dignité, de sa modestie et de son inépuisable bonté; son attitude envers les religieuses de Port Royal, de 1664 à 1668, au moment de la grande persécution, lui attira l'amitié de tous (2); aussi, le voyons-nous entouré d'étudiants qui le saluent avec respect.

Nous voici maintenant devant la Faculté; laissons entrer notre écolier, et nous viendrons le reprendre à l'heure du dîner (3) et pendant qu'il passera son temps en expliquant Hippocrate ou Galien, nous irons faire une promenade en ville.

Les rues de Paris vont nous offrir de curieux spectacles ; c'était déjà à cette époque un sujet de distractions toujours renaissantes. Si nous en croyons François Colletet:

> Un homme qui n'a rien a faire,
> A qui sa maison peut déplaire,
> Et n'a point matière de ris,
> N'a qu'a faire un tour de Paris.

Le conseil est bon, nous allons le suivre,

Prenons donc la rue de la Bûcherie pour gagner la rue de la Huchette ; c'est un quartier bien malpropre que celui où nous sommes maintenant; malheureusement, on doit dire qu'il ne constitue pas une exception. La rue est pavée; c'est une chance, car, au XVIIe siècle, il y en avait qui ne l'étaient pas encore (4) ; dans certains endroits, dans la Cité, par exemple, on a fait essai au XVIe siècle, d'une sorte de cailloutis que l'on appelle le pavé de la Ligue.

Dans la rue de la Bûcherie, comme dans la plupart des autres, les

(1) HAZON. *Notices sur les hommes les plus célèbres de la Faculté*. Paris, 1778, p. 127.

(2) *Histoire de la langue et de la littérature française* de PETIT DE JULLEVILLE. Paris, Collin et Cie, t. IV, p. 617.

(3) Le dîner était alors le repas du milieu de la journée.

(4) Le pavage des rues ne fut complètement terminé qu'au XVIIIe siècle : un certain nombre d'entre elles ne devaient leur nom de Rue Pavée qu'à ce qu'elles l'avaient été avant les autres ; pendant longtemps l'entretien de la chaussée fut confié aux habitants qui se montraient fort peu empressés à faire des dépenses dans ce but.

pavés sont très mal entretenus ; un certain nombre manquent à l'appel : à leur place sont des flaques boueuses ; qu'une voiture vienne à y passer, qu'un cheval y pose le pied, et tout le monde est couvert de boue (1) : il faut donc faire constamment attention.

Le ruisseau est au milieu de la rue dont la chaussée se relève de chaque côté : ces ruisseaux sont une source d'infection et de malpropreté, aussi cherche-t-on toujours à marcher le long des maisons sur le haut du pavé. C'est la place d'honneur dans les rues : lorsque l'on est avec une dame, la politesse vous fait un devoir de lui laisser cette place : après un orage les ruisseaux, transformés en rivières, mettent un obstacle à la circulation : c'est tout une opération que de traverser la rue, on installe des planches dans ce but.

Pour traverser la rue, au milieu de l'orage
Un ais sur deux pavés forme un étroit passage (2).

Dans certaines rues très fréquentées, on tient même en réserve des tréteaux et des planches pour faciliter cette périlleuse traversée ; des gens du peuple, des crocheteurs s'offrent de vous porter à dos et de vous faire ainsi franchir l'obstacle sans être mouillé (3).

Grâce à l'initiative de M. de la Reynie, le nettoyage des rues devint un service public, la situation s'améliora. A la fin du siècle, Lister remarque la rapidité avec laquelle, après le dégel ou les grandes pluies, les rues sont nettoyées à l'aide de grandes dragues traînées par un cheval ; mais il constate, d'autre part, qu'en été, grâce à l'absence de pluie, bien des rues sont encore infectes ; consolons-nous, car, suivant son aveu, Londres est encore sous ce rapport plus désagréable que Paris.

Nous voici arrivés à la rue Saint-Jacques, devant le petit Châtelet. Méfions-nous, la circulation y est très active ; ce sont des maquignons qui parcourent les rues au grand trot, pour se rendre au marché aux chevaux, de longues caravanes d'ânes chargés de farine venant des moulins de Montrouge et de Vaugirard (4).

Engageons-nous dans la rue de la Huchette.

(1) FURETIÈRE. *Roman bourgeois*, p. 68.
(2) BOILEAU. *Satire* VI.
(3) *Lettre d'un Sieur à un de ses amis*. Réimpr. Quantin, note de la p. 48.
(4) *Roman bourgeois*, p. 84.

Mais prends garde à ta pochette ;
Autrement, l'on t'attrapera
Et sans doute on te duppera
Car, en ce lieu-là, c'est la source
D'où sortent les coupeurs de bourse (1).

Les maisons de cette rue « orde et putigneuse », s'il en fût, sont ornées d'énormes enseignes : ce ne sont qu'hôtels borgnes, bouges sans nom, où grouille toute une population peu rassurante : voleurs et filous de toute sorte, bretteurs, spadassins, soldats passant le jour au cabaret à boire ou à donner des leçons d'armes à quelques croquants de leur espèce, et la nuit à piller et à tuer en ville ou chez eux pour leur compte ou pour celui d'autrui. Sur le seuil des maisons, aux fenêtres, nous apercevons des filles de toute espèce, jeunes ou vieilles, belles ou laides : comme nous sommes au matin, ces dames ne sont pas brillantes ; leur tenue est très négligée : beaucoup n'ont qu'un jupon : elles traversent la rue en bras de chemises, traînant sur le pavé boueux leurs mules sur lesquelles retombent des bas mal tirés.

Passons avec précaution au milieu de cette triste population. De jour, il n'y a pas grand danger ; mais, la nuit venue, il ne fait pas bon flâner, rue de la Huchette. Ne manquons pas de faire attention, en longeant les maisons, car ici, comme dans beaucoup d'autres rues, les habitants ont la coutume de vider par les fenêtres les vases de différents usages et souvent le cri traditionnel de « gare l'eau ! » arrive trop tard pour vous éviter une douche désagréable.

Mais nous sommes tirés de nos réflexions par la vue d'un individu, parcourant la rue en sonnant une clochette. A ce signal bien connu, chacun se met à balayer le devant de sa porte et à accumuler en tas les ordures de sa maison : dans une demi-heure, passera la voiture du boueur enlevant ces « amas de saletez domestiques », comme dit le bon Français Colletet (2). Il est en effet fort au courant de toutes ces choses, lui qui, si l'on en croit le médisant Boileau,

. . . . . Crotté jusqu'à l'échine
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine (3).

Éviter d'être, comme lui, crotté jusqu'à l'échine, est le souci de gens

1. *Pa[illegible]* de BERTHODE (1652). Éd. Delahaye, déjà citée, 1859, p. 164.
2. *Pr[illegible] R[illegible] et Bu[illegible]*, note de la p. 275.
3. BOILEAU, *Satire* I.

bien élevés ; les uns garantissent leurs chaussures à l'aide de galoches en bois ; d'autres portent des bottes ; ces dernières répandues en si grand nombre, faisaient l'étonnement des étrangers, témoin cet Espagnol qui, arrivant à Paris et voyant tant de gens bottés, demandait naïvement si toute la ville n'allait pas partir en poste (1) Scarron, faisant ses adieux à la place Royale, s'exprime ainsi.

Adieu beau pays où la botte
Se conserve longtemps sans crotte (2),

Les femmes portaient des mules de bois ou bien encore des patins de même nature que l'on fixait aux souliers.

Dans toutes les rues, des marchands de noir à noircir, des décrotteurs offraient aux passants de rendre à leurs chaussures leur couleur primitive (3).

C'est pour éviter la boue que les médecins et les magistrats parcouraient les rues sur des mules ou sur des chevaux. Des loueurs fournissaient des chevaux de selle pour faire des courses en ville ou dans les environs.

Lorsque l'on était obligé d'aller faire une visite ou de se rendre à une cérémonie quelconque, il était indispensable, pour arriver au but dans une tenue présentable, d'avoir recours aux différents moyens de transports dont nous allons parler.

Les plus commodes et les plus répandus étaient les chaises à porteurs (4). Si l'on en croit Sauval (5), on fit usage, dès le début du siècle,

(1) *Lettre d'un Suédien* p. 18 ; voir aussi sur l'usage des bottes, DE LABORDE *le Palais Mazarin*, note 304.

(2) SCARRON. *Adieu aux Marests et à la place Royale*. On s'est à cette époque souvent moqué des gens qui restaient bottés toute la journée, par exemple dans la pièce intitulée : « La Grande propriété des bottes sans cheval et en tout temps, etc... », Paris 1616. (*Var. hist. et lit.*, t. VI, p. 29), qui commence par ces vers :

Je ne crains point d'avoir mon bas crotté,
Car en tout temps sans cheval suis botté.
Ce noble état m'épargne argent et page,
Laquais, cheval, foin, avoine et fourrage.

Enfin, on disait couramment à quelqu'un : où va la botte ? pour dire, où allez-vous ? FOURNEL. *Contemporains de Molière*, t. III, p. 114.

(3) NEMEITZ. *Loc. cit.*, t. I, p. 116.

(4) « Il est vrai que la chaise est un retranchement merveilleux contre les insultes de la boue et du mauvais temps ». *Précieuses ridicules*, sc. X.

(5) SAUVAL. t. I, p. 191.

de chaises dites à bras et découvertes : la reine Marguerite les mit en vogue : un nommé Pierre Petit, capitaine aux gardes, obtint un privilège pour l'exploitation de cette nouvelle invention ; mais cette mode disparut rapidement ; ce ne fut qu'au milieu du XVII siècle que le marquis du Montbrun de Souscarrière rapporta d'Angleterre l'usage des chaises couvertes ; il en partagea le privilège avec Mme de Cavoie ; les porteurs de chaises stationnaient sur les places publiques près des églises : ils demandaient un prix assez élevé (1), pour voiturer les gens, surtout les jours de fête et de cérémonies, et lorsqu'il pleuvait. C'était un luxe que s'offrait rarement la petite bourgeoisie (2). Un grand nombre de personnes possédaient des chaises dont elles se servaient pour leur usage personnel (3).

A côté des chaises à porteurs, il nous faut mentionner les chaises roulantes que l'on appelait ironiquement des brouettes ou des vinaigrettes (4).

Ces véhicules, beaucoup plus modestes, stationnaient sur les places publiques. Un homme se mettait entre les brancards, sa femme, ou un enfant, rarement un autre homme, poussait par derrière et, moyennant vingt sous par heure, on pouvait se faire brouetter à travers Paris dans cet équipage passablement ridicule (5). Ce n'était pas brillant, mais, les jours de pluie, beaucoup de gens et notamment les femmes étaient fort contents d'user de cette ressource.

Nous arrivons maintenant aux fiacres, dont l'usage était récent, puisqu'il ne remonte guère qu'à 1645 (6). Suivant Menage, Sauval, Furetière, le mot de fiacre viendrait de ce que Nicolas Sauvage,

(1) Le prix ordinaire était d'un écu par demi-journée. (*Livre commode*, t. I, p. 266 note).

(2) FURETIERE. *Roman bourgeois*, p. 67.

(3) Dans le *Livre commode*, à l'appendice, t. II, p. 30, il est fait mention d'une chaise bourgeoise de porteurs presque neuve, garnie de brocatelle, avec une crépine de soie, à vendre pour 70 livres.

(4) Les marchands ambulants de vinaigre transportaient leurs marchandises sur de petites brouettes, c'est probablement la l[illegible] du surnom donné aux chaises roulantes.

(5) SAUVAL, t. I, p. 194. FURETIÈRE. *Dict.* — RICHELET *Dict.* Selon le *Livre commode*, t. I, p. 266 note, le prix de ces chaises était d'un écu par jour et de dix sols par heure. Richelet, dans son dictionnaire, indique le prix de 20 sous.

(6) *Les [illegible] du XVII siècle*, Paris, Didot, 1828, par MONTMERQUÉ.

facteur du maître des Coches d'Amiens, qui est l'auteur de cette invention, demeurait rue Saint-Martin ou rue Saint-Antoine, à l'enseigne de *Saint-Fiacre* (1); suivant Fournier, qui s'appuie sur une Mazarinade de 1652, ce nom serait celui du premier loueur de ces voitures publiques qui s'appelait Fiacre (2). Quelle que soit l'étymologie de leur nom, les fiacres étaient des « carrosses, calèches ou chariots attelés de deux chevaux chacun », qui stationnaient dans les carrefours et autres lieux publics et commodes de la ville depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Telle est la définition qu'en donnent les lettres patentes qu'obtint en mai 1657, M. de Givry, pour l'exploitation de ce privilège, qui, en 1666, passa aux frères Francini. Ces fiacres pouvaient primitivement être loués à la demi-heure, à l'heure, à la demi-journée et à la journée. En 1662, le prix de la location pour une journée était d'une pistole ou de deux écus (3).

L'usage de louer ces premier fiacres à l'heure ne se maintint pas. Vers 1690, des loueurs installèrent, en divers endroits de la ville (4), des calèches destinées à être louées exclusivement à l'heure. Ayant obtenu, en août 1698, un privilège pour cette industrie spéciale, les fiacres primitifs furent dépossédés du droit de stationner sur les carrefours et devinrent de simples voitures de remise qu'on louait à la journée ou au mois. Le public conserva le nom de fiacre à ces nouvelles calèches. Malgré les efforts des entrepreneurs, ces carrosses n'étaient pas brillants; « il leur arrive, dit Sauval, la même chose qu'aux femmes publiques, qui d'ordinaire ont de belles jupes et de beaux mouchoirs de col, mais en même temps de vilains souliers, ou des gands sales, ou quelque autre chose à quoi on les reconnaît pour ce qu'elles sont. Aussi ces carosses, dont nous en voyons de douz et de si propres qu'ils feroient honneur à des ambassadeurs, si l'on ne peut pas s'en plaindre, les chevaux sont vieux, ou le carrosse n'a point de rideaux, ou le cocher est mal fait ou mal habillé, ou de son

(1) SAUVAL, t. I, p. 193.

(2) FOURNIER, *Enigmes des rues de Paris*, Dentu, 1892, p. 59 et suiv.. RICHELET, dans son dictionnaire donne aussi cette étymologie.

(3) C'est-à-dire 10 30 et 11 livres.

(4) Quay des Augustins, place du Palais-Royal, Croix du Tiroir, rue de la Ferronnerie, rue Mazarine et rue Saint Antoine, devant les Jésuites. L'ordonnance de 1698 fixa le prix de la première heure à 25 sols et celui des heures suivantes à 20 sols. *Livre commode*, t. I p. 266 en note.

siège il sort de la paille. En un mot, quelque soin qu'on y apporte, il s'y remarque toujours quelque chose qui ne fait que trop connaître ce que sont ces fiacres. » (1) Leur prix, relativement élevé, fit que pendant longtemps on n'en usa guère que pour aller à la campagne; à la fin du siècle, le luxe allant en augmentant, Paris, d'autre part, s'agrandissant de jour en jour, la bourgeoisie elle-même s'en servit pour circuler dans la ville.

Il nous reste à parler d'une invention qui n'eut alors qu'une assez courte durée et qui ne devait réapparaître à Paris qu'en 1828 : ce sont les carrosses à cinq sols, les ancêtres de nos omnibus. Le 27 février 1662, le duc de Roanès, le marquis de Sourches et le marquis de Crenan obtinrent par lettres patentes d'établir des carrosses qui feraient « toujours les mêmes trajets de Paris d'un quartier à l'autre, savoir les plus grands à cinq sols marquez, et les autres à moins (2) et pour les faubourgs à proportion, et partiraient toujours à heures réglées, quelque petit nombre de personnes qui s'y trouvassent aux dites heures, et même à vide, quand il ne s'y présenterait personne, sans que ceux qui se serviraient de la dite commodité fussent obligez de payer plus que leur place ».

Défense fut faite « à tous soldats, pages, laquais et autres gens de bras, d'y entrer, pour la plus grande commodité et liberté des bourgeois ».

Sur l'affirmation de Sauval, on répète souvent que Pascal fut l'inventeur de ces carrosses : c'est une erreur, il se borna à y mettre des fonds et ne fut, comme on dirait aujourd'hui, qu'actionnaire dans cette nouvelle entreprise.

La première ligne fut inaugurée solennellement le 18 mars 1662 à 7 heures du matin, elle allait du Luxembourg à la porte Saint-Antoine (3). Les cochers portaient des casaques bleues avec les armes

(1) SAUVAL, *Les [illegible]*. Lister vante la douceur de leur suspension et raconte qu'à son retour à Londres, les voitures anglaises lui ont paru bien désagréables.

(2) Cette dernière variété de carrosses parait n'avoir jamais [illegible].

(3) Nous ne possédons qu'incomplètement le trajet de cette première ligne, elle passait rue de la Verrerie, près Saint-Merry, qu'elle gagnait probablement par la rue Saint-Antoine et le cloître Saint-Méry, prenait ensuite la rue des Lombards et tournant à droite dans la rue Saint-Denis elle arrivait rue de la Ferronnerie, [illegible] Du [illegible] probablement par la rue Saint-Honoré et la rue de l'Arbre-Sec, elle gagnait le Pont-Neuf. La dernière partie de son trajet est inconnue.

du roi et de la ville brodées sur la poitrine : comme on craignait que les cochers de fiacre et les porteurs de chaises n'organisassent quelque bagarre pour entraver cette nouvelle concurrence, un garde de Monsieur le Grand Prévost montait dans chaque voiture et des hommes du guet, tant à pied qu'à cheval, firent le service d'ordre sur le trajet. Il partait une voiture tous les demi-quarts d'heure. Cette première expérience obtint un tel succès que le mardi 2 avril 1662, on créa une seconde route (1), allant de la rue Saint-Antoine vis-à-vis de la la place Royale, à la rue Saint-Honoré près de l'église Saint-Roch. Cette ligne correspondait avec la première à la rue de la Ferronnerie, mais il fallait de nouveau payer cinq sous pour prendre l'autre voiture. Enfin la troisième route fut ouverte le lundi 22 mai 1662 : elle allait de la rue Montmartre à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Eustache (aujourd'hui rue d'Aboukir), au Luxembourg (1).

Les cochers de cette troisième ligne avaient la même tenue que les précédents, mais en plus, sur les coutures, un galon aurore, blanc et rouge.

Le succès de ces carrosses fut extrême; les bourgeois, les magistrats, les femmes de toute condition en firent immédiatement usage. D'après une lettre de Mme Perier, sœur de Pascal, à M. Arnauld de Pomponne, l'empressement fut si grand que l'on était souvent obligé de laisser passer deux ou trois voitures pour trouver de la place. Le duc d'Enghien, le roi lui-même s'amusèrent à y monter.

Malgré ce succès du début, les carrosses à cinq sols ne firent pas grands progrès ; quelles que fussent les précautions prises, la société y était mêlée : des filous, des coupeurs de bourses s'y introduisirent

(1) Voici son trajet : rue Royalle (auj. rue Birague), place Royale, rue Neuve-Sainte-Catherine (auj. rue des Francs-Bourgeois), rue des Trois-Pavillons (auj. rue Elzévir), rue Barbette, rue Vieille-du-Temple, rue des Quatre-Fils, rue des Vieilles-Haudriettes, rue Michel-le-Comte, rue Grenier-Saint-Lazare, rue Saint-Martin, rue aux Ours, rue Saint-Denis, rue de la Ferronnerie, rue de la Chaussetterie (auj. rue Saint-Honoré) et rue Saint-Honoré.

(2) Voici son trajet : Rue des Fossez Montmartre (rue d'Aboukir), rue du Petit-Reposoir (auj. Place des Victoires et rue Etienne-Marcel), rue des Vieux-Augustins (auj. rue Hérold), rue Coquillère rue de Grenelle-Saint-Honoré (auj. rue Jean-Jacques-Rousseau), rue d'Orléans (auj. Sauval), rue Saint-Honoré, Croix-du-Trahoir, rue de l'Arbre-Sec, pont-Neuf, quai des Orfèvres, rue Neuve-Saint-Louis (auj. quai des Orfèvres), pont Saint-Michel, rue de La Harpe, rue des Cordeliers, porte Saint-Germain, rue de Condé et rue de Tournon, probablement en passant rue du Petit-Lion (auj. rue Saint-Sulpice).

souvent ; d'autre part, les entrepreneurs de fiacres, de chaises, de brouettes, perfectionnant leurs matériel et diminuant leur tarifs, reprirent l'avantage sur cette concurrence nouvelle ; en 1664, pour éviter la banqueroute, on éleva le prix de la place de 5 à 6 sols (1), malgré cela l'entreprise ne se releva pas ; ces carrosses durèrent, cahin-caha, diminuant tous les jours d'importance, jusqu'en 1672 (2), date ou mourut leur fondateur, le duc de Roanès (3).

Ces omnibus primitifs contenaient 6 ou 8 personnes, ils étaient tous munis d'une lanterne placée sur une tige de fer, au coin de leur impériale, à la gauche du cocher. Nous ne possédons que très peu de renseignements sur la forme de ces voitures, il est probable que les banquettes étaient disposées dans le sens de la longueur, mais encore cela est-il incertain.

Après cette longue digression, reprenons notre promenade, et sortons de la rue de la Huchette pour arriver place Saint-Michel par l'intermédiaire de la rue de la Vieille-Boucherie.

La circulation devient très active ; du côté de la rue de La Harpe, nous entendons un grand tapage, c'est un coche pesamment chargé qui sort de l'auberge de l'*Image de Saint-Eustache* d'où partent les mercredis et les samedis les messagers d'Angers, de Nantes, de la Flèche, de Beaufort, de Saumur, de Bourgueil, etc. (4).

La lourde voiture en osier se met en route cahin-caha, les six forts chevaux qui la traînent font jaillir des étincelles sur le pavé ; le postillon monté sur un des deux chevaux de devant, le cocher

(1) En 1828 le prix des premiers omnibus fut également de cinq sous, peu de temps après il fut porté à six sous.

(2) FOURNIER, *Le Vieux Neuf*, t. II, p. 45. C'est à tort que Sauval les fait disparaître au bout de deux ans.

(3) Pour tout ce qui concerne ce sujet, voir : *Les carrosses à cinq sols ou les omnibus du XVIIe siècle* de MONTMERQUÉ, Paris, Didot, 1828.

(4) *Livre commode*, II p. 170. Il y avait, à la fin du XVIIe siècle trois sortes de voitures publiques : 1° les *carrosses de route*, entreprises particulières mais privilégiées, qui voituraient assez rapidement les voyageurs et leurs hardes et partaient à l'heure fixe qu'ils fussent vides ou pleins.

2° Les *messagers*, dépendant de l'État qui affermait ces entreprises et réglementés en 1678, qui transportaient les voyageurs et les marchandises.

3° Les *coches*, qui étaient des entreprises particulières non privilégiées. Ces voitures transportaient les voyageurs et les marchandises, elles allaient très lentement mais les places n'y coûtaient pas cher.

C'est pour la commodité de la description que nous faisons partir de l'*Image de Saint-Eustache* un coche, tandis qu'il n'en partait que des messagers.

installé sur son siège, tous deux rouges et échéchés par le traditionnel coup de l'étrier, jurent et sacrent à qui mieux mieux.

Ce véhicule primitif s'avance péniblement, le milieu de la voiture plie sous le poids des voyageurs, comme si le train de derrière allait divorcer avec le train de devant : les épais rideaux, de cuir, les mantelets, comme on disait alors, sont relevés et roulés avec des lanières au-dessus de la portière ; nous pouvons voir les voyageurs qui s'observent et s'examinent entre eux en se demandant quels compagnons de route le hasard leur a donnés. Il y a là des moines, des religieuses, des commerçants, des femmes à l'humeur facile changeant de garnison d'amour, ou allant rejoindre des officiers à l'armée (1).

Derrière la caisse de la voiture, sur le train de derrière, sont empilés et attachés par des câbles des ballots, des caisses, des malles de toutes formes et de toutes dimensions.

En traversant la place Saint-Michel, remarquons au coin des rues ces savetiers (2), installés dans des échoppes, travaillant en chantant ou en apprenant à siffler à une linotte dont la cage fait l'ornement indispensable de leurs boutiques, ou bien encore ces ravaudeuses, assises, dans un baquet et ravaudant les bas de leurs clients tout en écoutant les propos galants des crocheteurs et des laquais (3).

Sans tarder davantage, engageons-nous sur le pont Saint-Michel ; il est fort étroit et les voitures, en y passant, y font un affreux tapage, que répercutent les hautes maisons qui le bordent.

Le vacarme est accru par les cris des marchands ambulants, dont le nombre va en augmentant, au fur et à mesure que nous nous rapprochons du Marché-Neuf. Ce sont les marchands d'huîtres à l'é-

(1) Voir les *Tableaux de Paris* de COLLETET (*Paris ridicule et burlesque*, p. 213) et encore une lettre de La Fontaine à sa femme citée par M. DE CONTADES dans *Dépêches en Flandre*. Paris, Rouquette, 1898, p. 24.

(2) *Théâtre complet et [illegible] de VADÉ*, par VICTOR FOURNEL, Paris, Quantin, 1884, t. p. 19, *L'Opéra sans perruque* de ROSIMOND, scène V, ou bien encore la [illegible] du *Bal[illegible] de Paris* (VICTOR FOURNEL, *Les [illegible] de Paris*, t. II, Paris, Didot, 1887, p. 284), ou enfin le *Dictionnaire* de FURETIÈRE au mot « Linotte ».

(3) FURETIÈRE, *Dictionnaire*. Les ravaudeuses devinrent célèbres au XVIIIe siècle comme nous le prouve la chanson « Dans les jardins français » qui fut imprimée en 1760 et qu'on attribue probablement à tort à Vadé.

caille (1), de harengs, de saumons, de carpes, de merlu (2), les vendeuses de légumes, épinards, laitues, oseille, poireaux, et choux blancs ; voici une marchande d'ail qui passe en chantant d'une voix aiguë :

Pigeons de Marais,
Donnent appétits,
A grands et petits
Avec du beurre frais.

Plus loin, une autre vend en nous assourdissant, du fromage à la livre, des angelots (3) de Brie, grands et petits ; derrière elle un individu hurle à tue-tête :

« Lard à poids, lard à poids et baleine (4). »

Voici maintenant un vieux soldat à la jambe de bois, criant : « La mort aux rats et aux souris » ; il porte suspendue à son cou la boîte qui contient ses drogues et, sur son épaule, un grand bâton, où pendent misérablement une douzaine de cadavres de rats.

Sur le seuil des maisons, les laitières, assises derrière leurs pots au lait, interpellent les passants ; les marchands de chandelles ne crient pas, mais attirent les clients en transformant en cimbales les plateaux de leurs balances. Ailleurs, dans l'encoignure d'une maison, un gagne-petit s'est installé avec tout son matériel ; il aiguise des couteaux, un sabot percé, que de temps en temps il remplit d'eau, arrose sa meule (5). On écrirait un volume en énumérant les marchands ambu-

(1) Les huîtres à l'écaille étaient munies de leur coquille et désignées ainsi pour les distinguer des huîtres huîtrées, dépourvues de leur écaille ; ces dernières, moins appréciées, n'étaient vendues que dans les marches. Les vendeuses d'huître à l'écaille parcouraient les rues en appelant les clients et ouvraient elles-mêmes leurs huîtres au moment de les livrer. *Tableau de Paris*, III, p. 361.

(2) Merlu ou Merlache, morue sèche.

(3) « Espèce de petit fromage carré qu'on fait en Brie, qui est fort gras et excellent », nous dit Furetière.

(4) Jusqu'à la fin du XVIII siècle, on faisait à Paris une énorme consommation de chair et de graisse de baleine, salée et fumée. C'était surtout dans le golfe de Gascogne qu'on pêchait de petites baleines, qui servaient à la nourriture du peuple, en France comme dans la plupart des autres pays. On peut supposer que cette espèce de baleine, aujourd'hui disparue, avait une chair moins coriace que celle des grandes baleines de la mer du Nord. » Note de P. Lacroix, p. 111 du *Tableau* [illegible] *bourgeoisie*.

(5) On peut voir encore, au coin de la rue des Nouveaux-d'Yeux et de la rue de l'Hôtel-de-Ville, une enseigne du commencement du XVIII siècle représentant un gagne-petit.

lants de Paris à cette époque : on vendait de tout dans les rues : du matin jusqu'au soir ce n'était qu'un long défilé; nous en avons cité quelques-uns, il y en a bien d'autres : marchands de poires de Dagobert, de pommes de Carpendu (1), de pruneaux de Tours, d'oranges de Portugal (2), et d'Italie, crieurs de sauce verte (3), vinaigriers poussant leurs brouettes (4), regrattiers ou vendeurs de rogatons, etc., etc. Chacun d'eux avait son cri particulier ; quelques-uns même très grivois, comme celui des ramoneurs :

Ramonez vos cheminées,
Jeunes dames, du haut en bas !
Faites-moi gagner ma journée,
A bien housser : je m'y esbas ! (5).

Les marchands d'artichauts, de cidre, de camomille et plusieurs autres, en disaient de plus fortes encore que nous ne pourrions citer ici et que cependant l'on criait à tue-tête dans les rues de Paris (6).

Au milieu de tous ces types singuliers, les carrosses, les fiacres, les lourds chariots, les chaises, les vinaigrettes se frayaient difficilement un passage.

Dans la rue de la Barillerie (7), où nous entrons maintenant, la foule est toujours considérable : remarquons, parmi tous ces gens qui encombrent la rue : les crocheteurs autrement dit les porte-faix, si nombreux à cette époque, dont l'insolence est proverbiale et dont la turbulence fait le souci constant de la police, les laquais (8), qui vont

(1) Le véritable nom de ces pommes est court-pendu.

(2) Les oranges de Portugal ou de Chine ne sont autres que nos mandarines : c'était alors un luxe recherché.

(3) La sauce verte, dont la vogue avait été si grande au Moyen Age, n'était plus employée que par le peuple ; elle était faite de pain blanc bouilli dans du vinaigre, le tout accompagné d'épices.

(4) Voir plus haut, note de la page 354.

(5) Ces équivoques sur le métier des ramoneurs sont constantes à cette époque, les Ballets de Cour du règne de Louis XIII en sont remplis ; housser veut dire balayer avec un houssoir, balai à long manche qu'on appelle aujourd'hui vulgairement une tête de loup.

(6) Pour tous les cris de Paris, voir à la fin du *Paris ridicule et burlesque*, p. 297, les *Cris de Paris* et VICTOR FOURNEL, *Les rues du vieux Paris*, Didot, 1879, p. 503 et suiv.

(7) Portion méridionale du boulevard du Palais.

(8) Leur nombre était considérable à cette époque ; la plupart n'ayant que très peu de besogne chez leurs maîtres, passaient la plus grande partie de la journée à

flaner en tous lieux, méditant quelque mauvais tour ou quelque escroquerie ; eux aussi sont surveillés de près par les agents de M. de la Reynie : à la moindre incartade on ne les manque pas, malgré les protestations de leurs maîtres ; ce sont de mauvais drôles que l'on voit, sans regrets, cravater de chanvre en place de Grève. Des moines appartenant aux quatre ordres mendiants, Carmes, Jacobins, Cordeliers et Augustins parcourent les rues, portant leur bissac ou traînant un âne par la bride et faisant appel, d'une voix nasillarde, à la charité des fidèles. Il y a parmi eux d'illustres ivrognes, faisant un peu tous les métiers, même les moins honnêtes.

Des magistrats passent sur leurs mules et, suivis de leur laquais, se rendent au Palais ; des procureurs circulent accompagnés d'un clerc, tous deux portant à leur ceinture des sacs contenant les dossiers de leurs clients (1). Puis ce sont de petites bourgeoises en tenue du matin, s'en allant au marché, la tête et les épaules enveloppées dans leur écharpe, leur jupe de dessus retroussée pour éviter la boue, chaussées de souliers de vache retournée soigneusement garantis par des patins de bois qui résonnent sur le pavé.

Nous arrivons au bout de la rue de la Barillerie, au commencement de la rue Saint-Barthelemy (2). A notre gauche s'étend le Palais avec ses deux entrées flanquées de tours ; l'une donnant accès dans la cour de la Sainte-Chapelle, l'autre dans la cour du Mai. Tout le long du logis de dame Thémis sont installées de multiples boutiques où l'on vend un peu de tout et même d'autres choses encore.

A notre droite, nous voyons les couvents des Barnabites et l'église Saint-Eloy, puis la rue de la Vieille-Draperie, suivant le trajet de la moderne rue de Constantine et au-delà la vieille église de Saint-Barthélemy (3).

rôder dans la ville (FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 63) : ils causaient de nombreux désordres dans Paris : tapage, vols, meurtres, etc., et continuèrent ainsi pendant tout le XVIIe siècle malgré les arrêtés et les répressions terribles des lieutenants de police (*Lettre d'un Sieur*, note de la page 32).

1. Les plaideurs honnêtes avaient autrefois coutume de porter les sacs de procédure de leurs procès dans la petite rue Saint-Yves, située au coin de la rue Saint-Jacques et de la place de Cambrai. L'expression l'« affaire est dans le sac » tire son origine de ces sacs de procureurs.

2. Portion septentrionale du boulevard du Palais.

3. Voir plus haut, p. 326.

L'encombrement est toujours considérable à cet endroit, surtout les mardis et jeudis, grands jours d'audience.

De tous côtés, on me dist gare!
Et je ne sais duquel tourner.
Dans cet horrible tintamarre
On n'entendroit pas Dieu tonner (1).

Souvent on est obligé de se mettre à l'abri dans une boutique et de demander provisoirement l'hospitalité au marchand;

Car voila le bruit qui s'augmente
Et tout le monde est en attente
Personne ne sçauroit passer (2).

Les chariots, les carrosses, les fiacres, les chaises s'enchevêtrent de mille manières;

Là, sur une charrette, une poutre branlante
Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente :
Six chevaux, attelez à ce fardeau pesant,
Ont peine à l'emouvoir sur le pavé glissant (3).

Puis c'est un maquignon, traînant à sa suite des chevaux attachés les uns derrière les autres, un meunier suivi d'ânes chargés de sacs.

Et, pour surcroît de maux, un sort malencontreux
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs.
Chacun prétend passer; l'un mugit, l'autre jure,
Des mulets en sonnant augmentent le murmure (4).

Au coin de la rue de la Vieille-Draperie, un tombereau de boueur vient de verser sur l'étalage d'un marchand: celui-ci, rassemblant les débris de sa boutique, pousse des cris perçants, les voisins se précipitent sur l'infortuné boueur :

Allez chercher le commissaire,
Dit un gros vieux apotiquaire,
Menez ce coquin en prison :
Il faut qu'il nous fasse raison (5). »

(1) CLAUDE LE PETIT. *Paris ridicule*, stance LXXXI.
(2) *Paris rid. et burl.*, p. 117.
(3) BOILEAU. *Satire* VI.
(4) BOILEAU. *Ibid.*
(5) *Paris ridicule et burlesque*, p. 119.

Plus près de nous, un crocheteur lourdement chargé vient de bousculer un des porteurs d'une chaise : celui-ci, trop prompt à la vengeance, lâche les brancards, oubliant la chaise et le client qui s'en vont rouler l'un et l'autre en un grand tas de boue.

Mais voici un bien autre spectacle ; admirons la rencontre imprévue d'un superbe carrosse et d'un grand chariot, chargé de bois.

Que ce vieux chartier embourbé !
Et ce jeune cocher garbé (1)
Parlent de Dieu souvent et viste !
Prennent-ils plaisir à cela ?
Pour faire un tonneau d'eau beniste,
Il faudrait bien de ces mots-là (2).
Le cocher veut que l'on recule,
Le chartier dit qu'il ne peut pas
Reculer seulement d'un pas ;
Sur cela, le cocher s'obstine
Et jure, en renfrognant sa mine,
Que, par la mort, il passera.

Tous deux s'entêtent, et se défiant, comme des héros d'Homère, font avancer leurs chevaux ; un craquement se fait entendre ; le carrosse se soulève ; le voici par terre. Pendant que nos deux automédons en viennent aux mains, on se précipite au secours de ceux qui sont dans le carrosse, à grand renfort de bras on en extrait une dame. O surprise, c'est la femme d'un conseiller au Parlement, célèbre par ses galanteries ; un second effort des sauveteurs improvisés amène à la lumière un lieutenant aux gardes. Tout le monde se prend à rire ; des clercs de procureurs et de jeunes avocats assistant à cette scène, se tiennent les côtes et pensent en être malades. La dame, rouge de colère et de dépit, n'ayant même pas la ressource de mettre son masque égaré dans la catastrophe, se sauve chez une lingère

1. Le mot *garbe* était un des survivants de ces mots italiens qui avaient fait invasion dans la langue française sous Henri II, grâce à Catherine de Médicis ; il veut dire « élégant, gracieux » et correspond au mot d'argot *gâbeur*, il vient de l'italien *garbo* qui veut dire grâce, élégance. Henri Estienne, dans ses *Dialogues du nouveau langage français italianisé*, le signale aussi que le mot *garbe*, directement correspondant à l'italien *garbo* ; il ajoute que les courtisans avaient pris l'habitude de le prononcer *gâbe*. *Dialogues du nouveau langage français italianisé*, par HENRI ESTIENNE. Paris, Lisieux, 1883, p. 24.

2. CLAUDE LE PETIT. *Poésies diverses*. Ibid.

compatissante cacher sa honte et réparer le désordre de sa toilette : tandis que son galant, ayant perdu sa perruque et montrant ses oreilles, le pourpoint déchiré, ses beaux canons de dentelles pendant en lambeaux à ses chausses, crie comme un possédé, jure comme un païen et menace de tout massacrer.

Tout ceci est fort amusant, mais nous ne pouvons rester dans cette boutique où nous sommes obsidionnés comme le fut jadis M. de Guise dans les murs de Metz : il faut faire une sortie ; ami lecteur, suis mon conseil :

... pousse cette chambrière,
Gagne droit à cette fruitière,
Et de là saute hardiment
Chez ce vendeur de passement,
Sauve-toy, le long des boutiques (1).

Nous voilà tirés d'affaire : pas tout à fait cependant, sur le quai de l'Horloge, voici tout un rassemblement : qu'est-ce encore ? peu de chose peut-être. « Car le peuple de Paris est tant sot, tant badaut « et tant inepte de nature (2) » que

Deux hommes en amassent six,
Et les six en font venir dix :
A dix on en voit venir trente,
A ces trente il en vient quarante,
Enfin l'on voit en un moment,
Qu'il se fait un soulevement,
Sans que personne puisse dire
Ce qu'il veut ny ce qu'il désire (3).

La cause de ce tumulte est un innocent, un fol, un insensé que des gamins poursuivent et tourmentent (4). Un groupe d'aveugles, psalmodiant des prières, secouant des sous dans des tasses de cuivre, et frappant le sol de leurs bâtons, vont se heurter à cette foule (5).

Nous arrivons sur le Pont-au-Change : admirons les superbes boutiques des orfèvres et les marchandes qui y trônent comme des

(1) *Paris rid. et burlesque*, p. 123.
(2) RABELAIS. L. I, ch. XVII.
(3) *Paris ridicule et burlesque*, p. 166.
(4) On n'enfermait aux Petites-Maisons que les fous furieux, les autres erraient en liberté dans les rues et y causaient du désordre.
(5) *Lettre d'un Sicilien* p. 14

deesses dans un temple, voici la belle Mme Cambrai, femme d'un orfèvre à qui Patru, le galant immortel, fit autrefois la cour et que le chevalier Renevilliers entraîna dans des aventures bien fâcheuses pour le chef de M. Cambrai son mari (1).

Mais tout le monde se découvre et se prosterne, les voitures se rangent, une patrouille du guet qui passait à ce moment s'arrête et met genou en terre ; voici venir sous un dais un prêtre portant le viatique à un malade, il est précédé d'un bedeau, d'un porteur de lanterne et d'un enfant de chœur agitant une sonnette. Laissons passer Notre Seigneur Dieu et son cortège, et remettons-nous en route. Remarquons cet homme s'arrêtant de porte en porte, c'est un juré crieur des corps annonçant le decès d'une personne du quartier (2).

Engageons-nous dans la rue Saint-Leuffroy et gagnons la route du grand Châtelet.

Gare à nous, cet endroit est dangereux, ceux qui portent une arme à feu prohibée, un pistolet par exemple, font bien de le cacher, c'est ici le sejour de M. le grand Prévôt ; il y a des exploits, des procès dans l'air en cet antre des huissiers, des sergents et des archers :

C'est une race tres mechante,
De qui la vie est insolente
Et qui sans rime ny raison,
Vous fourent un homme en prison
Sous une simple conjecture
Pour dire qu'ils ont fait capture.
Cache donc bien ton pistolet,
Qu'on ne te saisisse au collet (3).

Traversons rapidement l'Apport de Paris ou règnent les marchandes de volailles ; prenons la rue Saint-Denis et faisons attention à nous :

(1) P. DE MUSSET, *Extravagants et originaux au XVIIe siècle*. Paris, Charpentier, 1866. Un mauvais sujet en 1645.

(2) Au Moyen Age, ces gens étaient crieurs de vin et annonçaient le prix du vin ; à partir de 1415 ils joignirent à ces fonctions celle d'annoncer les décès et furent crieurs de corps et de vin ; au XVIIe siècle, ils n'étaient plus que crieurs de corps. FOURNEL, *Rues du vieux Paris*. Didot, 1879, p. 588.

(3) *Paris ridicule et burlesque*, p. 124 ; le port des armes à feu étant interdit, mais bien des gens portaient sur eux des pistolets de poche, comme aujourd'hui des revolvers. Témoin l'histoire de Dorante, dans le *Menteur*, acte II, sc. V. BOILEAU parle aussi de pistolets dans sa *Satire* I.

les voitures sont toujours très nombreuses et les cochers paraissent peu s'inquiéter des piétons.

Après avoir remarqué à notre gauche l'église Sainte-Opportune, d'apothicairesse mémoire, nous arrivons à la rue de la Ferronnerie ; elle est encore fort étroite, comme du temps d'Henri IV (1).

Pénétrons dans le cimetière des Innocents par l'entrée que l'on appelle la porte Saint-Jacques (2).

Le cimetière forme un grand quadrilatère irrégulier, limité par la rue Saint-Denis et les trois rues de la Ferronnerie, de la Lingerie et aux Fers, sur lesquelles il déborde et qu'il réduit au minimum de largeur (3). L'angle nord, limité par la rue Saint-Denis et la rue aux Fers, est occupé par l'église des Saints-Innocents (4) et la petite chapelle de Saint-Michel qui lui était attenante.

Le cimetière est entouré de constructions peu élevées et bordées d'arcades ; dans des greniers, au-dessus de ces arcades, sont empilés des os humains retirés du cimetière. Ce sont là les charniers ; le long de la rue Saint-Denis, il y a le charnier de la Vierge, plus élevé que les autres, et dans les charpentes duquel on aperçoit fort bien les crânes des Parisiens du temps jadis.

Que d'os l'un sur l'autre entassez !
Que de cendre et que de poussière !
. . . . . .
Tous ces fameux traîneurs d'espées
Tous ces illustres champions,
Ces Cesars et ces Scipions,
Ces Alexandre ces Pompées,
Ces grands soldats et ces grands Rois
Bravèrent la mort autrefois

(1) On sait que l'étroitesse de cette rue favorisa l'assassinat d'Henri IV : en effet, pour éviter l'encombrement, son escorte l'avait momentanément quitté et était passé dans le Charnier des Innocents ; une charrette de foin, peut-être bien placée à dessein arrêta la voiture royale. Ravaillac profita de l'instant.

(2) Au coin de la rue Saint-Denis et de la rue de la Ferronnerie.

(3) On voit que le cimetière était beaucoup plus étendu que le square actuel des Innocents qui ne fut créé qu'en 1860.

(4) C'est sur le portail de cette église qu'avait été sculpté en 1408 la légende des « trois morts et des trois vifs », par les ordres de Jean, duc de Berry, oncle de Charles VI.

Par une valeur sans seconde ;
Mais la Mort enfin les brava
Que de mal pour mourir au monde
Et ne sçavoir pas où l'on va (1).

Le long de la rue de la Ferronnerie est le charnier des Lingères, on peut encore y admirer la célèbre « danse macabre » qui y fut peinte en 1424 (2). En 1669, on élargira la rue de la Ferronnerie et toutes ces merveilles du temps passé disparaîtront (3). Le charnier des Ecrivains s'étend le long de la rue de la Lingerie et le charnier aux Fers le long de la rue du même nom (4).

Le cimetière est tout rempli de tombes, au milieu desquelles se dressent divers monuments, tels que la Croix des Buis, la Croix des Bureaux, la petite tour de Notre-Dame-des-Bois, le Prêchoir et, contre le charnier des Ecrivains, les chapelles d'Orgemont et de Villeroy.

Malgré son caractère funèbre, ce lieu fut fort à la mode au XVe siècle. Maintenant, c'est-à-dire sous le grand Roi, il est bien tombé : cependant il y a encore beaucoup de boutiques sous les charniers ; ce sont des lingères, des passementiers, des vendeurs d'images, d'estampes, de portraits du Roi et de sa famille, de M. le Prince, de M. de Turenne et d'autres personnages célèbres.

Les écrivains publics, les secrétaires des Saints-Innocents, comme on les appelle, y tiennent leur quartier général : en voici qui confectionnent de grands écriteaux pour les maisons ou les chambres à louer (5) d'autres composent des billets doux à l'usage des amants ignorants ; voici une servante qui revient des Halles et qui fait mettre à l'un d'eux son carnet de cuisine au courant : la rusée coquine s'entend avec lui pour bien ferrer la mule (6), faire danser l'anse du panier, comme on

(1) CLAUDE LE PETIT *Poésies diverses*, st. XXXIV et XXXV ; comparer avec ce que dit VILLON dans son *Testament*.

(2) La danse macabre occupait les arcades 17 à 27, en partant de la rue Saint-Denis.

(3) *Paris et environs illustrés*, t. II, *Les monuments des Innocents et la quarte des Halles*, p. 37.

(4) La rue aux Fers était le rendez-vous général des Fripiers.

(5) FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 193.

(6) On donne à cette expression [illegible] à Vespasien étant en voyage. [illegible] Suétone, se doutant que son cocher ne s'était avisé à ferrer ses mules, [illegible] de

disait aussi ; lorsque l'opération est terminée, ce n'est plus un compte de cuisine qu'elle rapporte à ses maîtres, ce sont de vraies parties d'apothicaire.

Mais il se fait tard, l'heure des « nécessités méridionales », comme on dit chez les précieuses, va bientôt sonner, il nous faut regagner la rue de la Bûcherie.

C'est dommage, car, nous aurions pu aller rendre visite aux Halles ; nous aurions eu peut être la chance, le spectacle étant moins fréquent qu'au temps jadis, de voir un banqueroutier, un vendeur à faux poids expier ses fautes au pilori, ou bien encore de voir une entremetteuse recevoir publiquement le fouet après avoir été promenée à califourchon sur un âne, la tête tournée du côté de la croupe de cette monture ridicule.

Enfin nous aurions eu peu de chance, si nous n'avions vu quelques-unes de ces dames de la poissonnerie ou du marché aux légumes, les poings sur les hanches, rouges de colère, se redressant comme des coqs en fureur, et s'envoyant à la tête, en termes imagés, force mensonges et vérités : c'est un spectacle toujours réjouissant : le bon Berthode, dans son *Paris burlesque*, nous fait assister à un tournoi oratoire entre deux harengères et à la controverse non moins remarquable entre une servante et dame Alizon, vendeuse de poissons et plus loin entre dame Michelle et dame Christine, marchandes de légumes. Du reste, à part quelques mots anciens et quelques détails archaïques disparus, on peut encore de nos jours s'offrir ce divertissement.

Lorsque la demanderesse et la défenderesse ont toutes deux perdu l'haleine, elles en viennent aux mains : après qu'elles se sont prises aux cheveux et coiffées à la mode, comme dit une des harengères, leur ardeur ne connaît plus de bornes, et coiffes, camisoles, jupons volent en morceaux : à la fin, pour mettre le holà, les assistants prennent des triques, ou bien encore s'arment de seaux d'eau, procédé merveilleux « pour calmer les ardeurs d'un sang trop généreux », comme on dit à l'Hôtel de Bourgogne dans les tragédies de MM. Corneille et [illegible]

donner le temps à la pudeur de l'aborder et de s'en [illegible] [illegible] vous [illegible] avec la moitié du prix [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] dans une pièce publiée en 1644 et intitulée « Nouveaux compliments de la place

Voilà ce que nous perdons, mais l'heure est inexorable : *fugit inexorabile tempus*, dirait un régent du collège de Montaigu.

Pour éviter les embarras du Palais, suivons la rue Saint-Honoré jusqu'à la croix du Trahoir ; là nous guetterons le carrosse à cinq sols au moment où il s'engagera dans la rue de l'Arbre-Sec. Nous avons des chances pour y trouver de la place, car à cette heure on commence à revenir du Palais de Justice pour aller dîner et ce sont les voitures venant en sens contraire qui sont pleines.

En voici une de la troisième ligne, rue Montmartre-Luxembourg, c'est notre affaire : nous la reconnaissons au galon aurore blanc et rouge que porte le cocher.

Introduisons-nous donc dans ce véhicule et préparons nos cinq sous (1) qu'il faudra donner au petit laquais qui joue le rôle de nos modernes conducteurs.

Observons nos compagnons de route ; au fond de la voiture, place recherchée, sont assis une jeune dame masquée et un élégant cavalier, un plumet comme on disait alors : ne nous illusionnons pas sur le rang de ces deux voyageurs : ce jeune seigneur n'est peut être tout bonnement que le fils d'un riche drapier de la rue Saint-Denis et sa compagne une de ces petites dames du Marais dont nous reparlerons plus tard : ils vont probablement dîner de compagnie chez un traiteur de la rive gauche à l'*Écu d'Argent* ou bien chez Boucingo, *Au Puits de la Vérité*, dont la cave est si renommée.

Il y a encore avec nous un libraire de la rue Saint-Jacques, qui rentre chez lui et un maître ès arts, qui vient de donner une leçon en ville à quelque fils de bourgeois (2).

La voiture file rapidement nous traversons non sans peine le Pont-Neuf à cause de la foule : nous voici sur le quai des Orfèvres, puis sur le pont Saint-Michel ; descendons à la rue de la Vieille-Bouche-

Maubert, des Halles, cimetière Saint-Jean, Marché Neuf et autres places publiques, etc. » (*Variétés hist., et litt.*, t. IX, p. 229).

(1) On ne recevait pas les pièces d'or, il fallait toujours avoir de la monnaie pour payer.

(2) VICTOR FOURNEL, *Les Contemporains de Molière*, t. III, p. 173 : Un auteur comique, Chevalier, fit représenter en 1662, au Théâtre du Marais une comédie intitulée *Les [illegible]* [illegible] dont le [illegible] [illegible] et les [illegible] n'est pas plus intéressant que la précédente.

rie, reprenons le chemin de ce matin par la rue de la Huchette, dont l'aspect s'est un peu amélioré depuis que nous y passâmes et nous arrivons à la Faculté, en la rue de la Bûcherie.

Il était temps, tout le monde sort de l'École, docteurs, licenciés, bacheliers et philiâtres, car, pendant que nous déambulions dans les rues, les bacheliers ont fait leur leçon aux jeunes étudiants, puis tout le monde a été entendre le cours du professeur de première année, ou bien assister à la soutenance de quelque thèse.

Certains, n'ayant pas eu affaire à la Faculté, sont allés à l'Hôtel-Dieu suivre la visite du médecin, ou bien encore au Jardin Royal écouter quelque démonstration.

D'autres enfin sont déjà rentrés chez eux et y « estudient quelque meschante demie heure, les yeulx assis dessus leur livre ; mais Monsieur l'appétit venant, leur âme est en la cuisine. »

Nous sommes en effet arrivés à l'heure capitale de la journée, à l'heure du dîner ; car c'est ainsi que l'on appelait le repas du milieu du jour.

§ 3. — Des repas.

Heures des repas. — Le déjeuner. — La « *pièce de huit heures* ». — Le dîner. — Les *cherche-midy*. — La collation. — Le souper. — Les « *soupe sept heures* » Retard constant des heures des repas à Paris depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. — Où mangeaient les étudiants. — Repas à « *juste prix* ». — Les « *tables d'auberge* » étaient des lieux de réunion. — Repas à 40 sols. — Repas à 30 sols. — Repas à 20 sols. — Repas à 10 sols. — Les gargottes à cinq et trois sols. — Le menu de ces repas. — Appréciation de Lister sur la cuisine française. — Les liqueurs.

Il nous faut dire quelques mots des repas et des heures auxquelles on les prend.

Le déjeuner est un « petit repas fort léger qu'on fait le matin en attendant le diné. » nous apprend Richelet. Ne nous illusionnons pas sur le qualificatif « fort léger », car Furetière nous annonce de son côté que ce qu'on y mange d'ordinaire est « la pièce de huit heures, les pastez et les saucisses » (1). Ce repas n'était pas obligatoire, les

(1) Nous sommes loin du café au lait et du chocolat de nos jours ; les gens du XVIIe siècle avaient de fameux estomacs et étaient grands mangeurs, aussi la

gens qui se levaient tard s'en dispensaient : « on ne desjeune point, disait-on naïvement, quand on est prié d'un grand disner ». On ne se mettait point à table pour ce repas que l'on prenait sur le pouce ; cet usage persista longtemps et surtout en province et dans les campagnes : c'est pourquoi il y a encore peu d'années les restaurateurs inscrivaient sur leur boutique « Déjeuners à la fourchette », pour indiquer que c'était un véritable repas qu'ils servaient sous ce nom. Nous avons vu nos étudiants déjeuner en se rendant à la Faculté.

Le dîner était le repas le plus important de la journée ; on le prenait ordinairement à midi ; en province il en est encore de même aujourd'hui ; c'est pour le dîner que l'on faisait des invitations ; les parasites, si nombreux à cette époque où beaucoup de gens riches tenaient table ouverte, connaissaient bien cette heure et on les appelait des « cherche midy » (1) ou bien encore des « chasse midy ».

Au milieu de l'après-midi, de l'après-dîner, comme on disait, il était aussi d'usage, ainsi que nous le verrons, lorsqu'on recevait des visites, d'offrir une collation, c'était notre goûter, le *five o'clock tea* de nos jours.

Enfin le souper était alors, comme aujourd'hui en province, le repas du soir. Son heure variait assez suivant le genre de vie des individus, les jeunes gens, les gens de qualité soupaient à huit heures, car la promenade au Cours ou aux jardins publics, les visites, la comédie et toutes les autres distractions les retenaient jusque là ; les bourgeois vieux jeu, les gens graves et sévères soupaient à sept heures, et l'on appelait des « soupe sept heures » les gens ennuyeux ou ennemis des distractions : François Blondel devait être un « soupe sept heures » (2).

Du XVIe siècle à nos jours, les repas, à Paris du moins, ont été constamment en retardant. Au XVIe siècle on dînait à dix heures et l'on soupait à six, le vieux dicton reste dans les campagnes nous en offre un exemple :

goutte et la gravelle ne les épargnaient pas, la « pièce de huit heures » n'est autre chose que de l'alouvia, « parce que, dit l'orthiôte, il est bon pour le desjeune ».

(1) C'est la locution de l'enseigne qui a donné son nom à la rue du Cherche-Midi, c'est aussi la source des proverbes : « Chercher midi où il n'est qu'onze heures » et peut-être aussi le rebus : « Chercher midi à quatorze heures ».

(2) « Souper de jour [illegible] chez [illegible] Sieur [illegible] de l'Aut-Nou dans la chanson [illegible] « Remonstrances aux Dames de nouvelle impression » (Éd. Gay, 1862, p. 10.)

Lever à six, dîner à dix
Souper à six, coucher à dix,
Fait vivre l'homme dix fois dix.

Au XVIIe siècle, époque de transition, les heures varient suivant les classes de la société. Furetière cite cet adage que l'on répétait souvent « les Macons disnent à dix heures, les Moines à onze, et les gens de Pratique (1) à deux heures ». Comme nous l'avons dit la majorité des gens dînaient à midi : les médecins et les étudiants devaient dîner entre midi et une heure puisque, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents, beaucoup de cérémonies et actes publics de la Faculté ne se terminaient qu'à midi. Les courtisans dînaient à une heure, après le dîner du Roi qui avait lieu à midi.

Au début du XVIIIe siècle, l'heure habituelle de ce repas était une heure, plus tard ce fut à deux, à trois et même quatre heures. Au XIXe siècle le dîner fut successivement retardé à cinq, à six, à sept heures, de nos jours la progression continue et l'on ne dîne bien souvent qu'à huit heures. Les autres repas ont suivi la même évolution, le déjeuner ne se faisant plus qu'entre midi et une heure a nécessité au matin la création du petit déjeuner ; on soupe toujours comme autrefois au sortir du théâtre mais, au lieu de huit heures du soir, c'est entre minuit et une heure du matin. Les affaires, au lieu de se traiter le matin se faisant dans l'après-midi, le dîner est toujours réservé aux invitations. En résumé ce n'est pas seulement l'heure des repas, c'est la vie journalière tout entière qui a subi cette évolution (2).

Il nous faut maintenant rechercher où il se prenaient, dans le monde des étudiants.

Une sévère règlementation fixant les droits et les privilèges de chaque corporation, il n'y avait qu'un certain nombre de commerçants, qui eussent le droit de vendre des repas : les personnes qui logeaient des étudiants n'avaient pas le droit de tenir table d'hôte (3). Les hôteliers et les cabaretiers avaient seul ce privilège.

1 Les gens de lois, les gens du Palais.

2 V. pour tout ceci les dictionnaires de FURETIÈRE et de RICHELET, FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois, les repas*, Plon 1889. NEMEITZ *Le voyageur de Paris*, Leyde, 1737, t. I, p. 71. — FOURNEL, *Les Contemporains de Molière*, Paris, Didot, 1863, t. I, note de la p. 349, et CHERUEL, *Dict. des institutions*, etc., Paris, Hachette, 1884, au mot Dîner.

(3) NEMEITZ, t. I, p. 58

Presque tous les hôtels du quartier donnaient à dîner à « juste prix » à prix fixe, dirions-nous aujourd'hui. Les habitués mangeaient ensemble à table d'auberge ou table d'hoste. On y retrouvait déjà les mêmes types singuliers que de nos jours : Guillaume Colletet, dans un sonnet intitulé *Le Disner de la Croix de fer*, a décrit le public de la table d'hôte de ce fameux cabaret situé rue Saint-Denis (1). Lorsqu'un certain nombre d'amis avaient l'habitude de manger ensemble il n'est pas douteux qu'ils obtenaient de l'hôtelier de former une table séparée : c'est ce qui devait se passer pour les étudiants.

Autant qu'on peut s'en rendre compte d'après quelques témoignages du temps et d'après ce qui se passe même encore aujourd'hui, les provinciaux vivant à Paris restaient volontiers groupés suivant leur pays d'origine et formaient comme autant de petits centres (2). Les anciens aidaient les nouveaux arrivés et favorisaient leur installation : les tables d'auberge et les cabarets devaient constituer tout naturellement des points de réunion.

On dînait à peu près à tous les prix dans le quartier de l'Université. Les richards pouvaient aller manger moyennant 40 sols par tête à l'*Hôtel de l'Ile de France*, rue Guénégaud. Pour 30 sols on faisait encore bombance au *Petit hôtel de Luynes*, rue Gît-le-Cœur, à *La Galère*, rue Zacharie, aux *Bœufs* et aux *Trois Chandeliers*, rue de la Huchette, à l'*Hôtel Chateaurieux*, rue Saint-André des Arts. Les gens plus modestes, se contentaient du repas de 20 sols servi à l'*Hôtel d'Anjou*, rue Dauphine, au *Petit Saint-Jean*, rue Gît-le-Cœur, au *Coq hardi*, rue Saint-André des Arts et à *La Galère*, établissement tenu par le sieur Vilain en la rue des Lavandières (3), près la place Maubert. Moyennant 15 sols on dînait encore suffisamment à la *Ville de Bordeaux*, à l'*Hôtel de Mouy*, situées tous deux rue Dauphine, et à la *Ville de Stockholm*, rue de Buci.

Le menu devenait tout à fait piètre et surtout terriblement mono-

(1) *Les divertissements* de COLLETET. Paris, Robert Estienne, 1631, p. 211.

(2) Gui Patin ne manque pas d'informer M. Falconet que son fils Noël a rendu les visites d'usage aux Lorrains vivant à Paris. D'après les recueils de contes et d'anecdotes on peut se rendre compte qu'à Paris, les Gascons, les Normands, les Bourguignons vivaient volontiers entre eux ; il en est toujours un peu de même aujourd'hui au quartier Latin.

(3) Cette rue, aujourd'hui complètement disparue, située à l'est de la rue des Anglais, faisait communiquer la rue des Noyers et la place Maubert.

tone au *Heaume*, rue du Foin, et au *Gros Chapelet*, rue des Cordiers, où l'on ne payait que 10 sols par tête (2). Enfin durant ces tristes jours qui marquent la fin du mois, après avoir mené trop joyeuse vie, ou bien avoir été chèrement éprouvé par le lansquenet, la bassette ou le hocca, l'étudiant se voyait quelquefois réduit à guetter ces marchands qui se promenaient dans les rues du quartier en criant : « la cotte, la chappe, vieux drapeaux, vieux houzeaux, vieux bonnets, vieux chapeaux », afin de se procurer quelques sous pour franchir ces temps d'épreuves. C'est alors que la mort dans l'âme, il s'acheminait vers ces gargotes si nombreuses dans Paris où l'on trouvait à manger, ô combien peu ! pour cinq ou même trois sous (2)

En dehors des établissements que nous venons de signaler, il y avait de nombreux cabarets renommés pour leur excellente cuisine, mais on y allait surtout dans les grandes occasions, et ce n'était pas là qu'on prenait habituellement ses repas, nous y reviendrons plus tard.

Suivant l'usage répandu à cette époque la soupe et le bœuf bouilli formaient le prélude habituel de ces repas à juste prix : le reste variait suivant le tarif du dîner. Dans les maisons chères on y ajoutait plusieurs plats de viande, des légumes, des entremets (3) et desserts variés : mais ordinairement le menu était plus restreint. Lister nous apprend que le bœuf et le mouton étaient de bonne qualité à Paris, par contre que le veau y était trop rouge et mal saigné : le poisson et le gibier lui ont paru excellents : il fait l'éloge des navets, surtout dans les ragoûts, des poireaux qui sont plus gros qu'en Angleterre, des différentes salades, des artichauts et des asperges et particulièrement des champignons de couche que l'on cultivait à Vaugirard.

En carême, dit-il, le petit peuple consomme beaucoup de haricots blancs et de lentilles, dont il y a foison sur tous les marchés, où on en trouve même de tout cuits (4). » C'était en effet avec la morue sèche,

(1) *L'ancien Cimetière*, t. I, p. 377 et suiv.

(2) FURETIÈRE et RICHELET, *Dictionnaires*.

(3) « En entremets, dit Lister, je n'ai rien remarqué de particulier, sauf une marmelade de fleurs d'orangers qui était admirable. Cela se fait avec ces fleurs, du jus de citron, et du sucre, dit. »

(4) LISTER, *L. c.*, p. 136 et suiv. L'auteur remarque l'absence complète à Paris des pommes de terre qui tenaient déjà une grande place dans l'alimentation des Anglais.

durant cette époque de l'année, le menu habituel des gargottes : en temps ordinaire on y servait la soupe et le bœuf et comme boisson de la bière. Dans les hôtels de meilleur ordre on buvait du vin ; mais nous reviendrons plus tard sur cette importante question.

L'usage n'étant pas encore venu de boire du café après le repas, on avait l'habitude de prendre un verre de liqueur, afin, dit Furetière, d'aider à la digestion (1). C'est ainsi que l'on buvait du pepulo (2), du rossolis (3) de ratafia (4), du vate (5), de la fenouillette de l'île de Ré (6), etc.

§ 4. — **Jeux et exercices.**

Les loisirs de l'après-midi. — Les Cabarets du quartier. — Le jeu de boule de la porte Saint-Bernard. — Le jeu de paume. — Sa vogue. — Les jeux de paume de la rive gauche. — Les peuniers. — Description des jeux de paumes ou tripots. — Le jeu de courte paume. — Les billards. — Les jeux de longue paume. — Jeu de mail. — Passion de l'escrime. — Le port de l'épée. — Les Écoliers de l'Université et le jeu de l'épée. — La Communauté des Maîtres escrimeurs. — Les férail, leurs et bretteurs. — Les principaux maîtres du quartier de l'Université. — Ce qu'on apprenait dans les salles d'armes. — L'escrime au XVIIe siècle. — Les Épées du XVIIe siècle. — Les duels. — Les rixes à main armée.

L'importante cérémonie du dîner étant parachevée, chacun se rend à ses occupations : les uns vont à la Faculté suivre les cours du professeur de seconde année, ou bien encore écouter une leçon au collège Royal, les autres vont travailler chez eux ou dans une bibliothèque publique ou encore voir des malades avec le docteur auquel ils se sont attachés.

Vers trois ou quatre heures, on commence à être libre et chacun achève l'après-dîner suivant son caprice en attendant l'heure du souper.

(1) *Dictionnaire*, au mot Rossolis.

(2) Mélange d'esprit de vin, de sucre, de clous de girofle, de poivre long, d'anis, de cannelle, d'ambre et de musc. FRANKLIN, *Les repas*, *Les Repas*, Plon, 1887.

(3) Mélange de quatre chopes de fenouil d'anet, de crème de cacao allongée d'eau de vie, d'un de cerise, de lait et de sucre. *Ibid.*

(4) Sorte de kirsch [illegible] de pêche et d'abricot très fort et d'un [illegible] LISTER, *Les [illegible]*.

(5) Liqueur [illegible] Provence. On fait, dit-on, un dessert du [illegible] LISTER, *Ibid.*

(6) Liqueur de la [illegible], dit Lister.

Les uns, amoureux de la dive bouteille, vont retrouver quelques amis au *Cabaret de la Corne*, place Maubert, à l'*Écu d'argent*, *à la Galère*, rue des Lavandières, *aux Trois Entonnoirs*, près des Carneaux (1), où le vin de Bourgogne est renommé, et là, en vidant force pots, tout en jouant aux dez, aux dames, au trictrac, et en fumant de grandes pipes en terre, attendent patiemment l'heure du souper.

D'autres, moins amis du vin, et de caractère tranquille, s'en vont par bandes, vers la porte Saint-Bernard, se divertir dans les nombreux jeux de boules qui y sont installés : on y rencontre des gens paisibles, des bourgeois, des marchands, des procureurs et huissiers, qui, en bras de chemise, font leur partie de boules, de quilles ou de palets, tout en se racontant des gaudrioles ou de vieilles histoires : on s'y dispute souvent, on y prend les assistants à témoins sur les coups contestés, l'on y entend force plaisanteries en style de chicane : les perdants grognent, les gagnants les éclaboussent de leur succès et cela dure ainsi jusqu'à la nuit, où chacun rentre chez soi (2).

Mais ce sont là distractions de gens sages et pacifiques, cela sent son marchand d'une lieue : il n'en est pas de même du noble jeu de paume, la passion de tous les jeunes gens : nos étudiants ne devaient pas négliger de s'y livrer. Galien, dit-on, l'ordonnait à ceux qui étaient d'un tempérament fort replet, comme un remède pour dissiper la superfluité des humeurs qui les rend pesans et sujets à l'apoplexie (3) [illegible]. Jouer à la paume était donc à la fois œuvre pie, puisque c'était suivre les préceptes de Galien, et œuvre agréable, puisque la vogue de ce jeu était universelle. « Dans toutes les villes subalternes du royaume nous dit Richelet, il y a d'ordinaire un tripot (ou jeu de paume) où s'assemble tous les jours les feneans de la ville ». A Paris, les jeux de paume étaient fort nombreux (4).

(1) Les Carneaux étaient une antique maison crénelée d'où son nom situé rue Mignon côté oriental *Topo. hist. Paris, quart. de l'Un.*, p. 482. Ce nom était assez répandu, car dans la rue du Four (côté septent.) il y eut de 1628 à 1687 une autre maison des Carneaux.

(2) FURETIERE, *Paysans divertis*, Paris, Guil. de Luyne, 1365, p. 17. Le jeu de boule des procureurs, sat. III.

(3) *Encyclopédie* de DIDEROT et d'ALEMBERT, article Paume.

(4) Le nombre des jeux de paume était tellement grand que certaines troupes de comédiens [illegible] pour donner leurs représentations. Le théâtre du Marais était installé dans un jeu de paume de la rue rue Vieille-du-Temple, près la rue de la

C'était dans le Faubourg Saint-Germain qu'on en rencontrait le plus, et c'étaient aussi ceux que devaient fréquenter les jeunes gens de l'Université. Parmi les principaux nous pouvons citer dans la rue des Fossez-Saint-Germain (aujourd'hui rue Mazarine) le jeu de paume du roi Charles, ceux de la Place Royale et de Saint-Nicolas, tous trois situés sur le côté occidental de cette rue près de la rue de Buci (1) ; plus bas, du même côté, en face de la rue Guenegaud le jeu de paume de la Bouteille où les comédiens du Roi donnerent leurs représentations de 1673 à 1688 (2) et enfin le jeu de paume de l'Aventure. Dans la rue de l'Ancienne Comédie (autrefois rue des Fossez-Saint-Germain) était le jeu de paume de l'Écu (3). Dans la rue de Seine (côté orient), on trouvait successivement le jeu de paume des Metayers (4), celui des Aigles et celui du Soleil d'Or (5), et du côté opposé de la rue, le jeu de paume des Trois Torches (6). Citons encore rue de Buci, le jeu de paume de la Diligence (7), rue des Mauvais Garcons (port sept. de la rue Gregoire de Tours) le jeu de paume de la ville de Prague (8), rue de l'Échaudé Saint-Germain, près du Palais Abbatial, le jeu de paume de Metz (9), rue des Boucheries Saint-Germain, le jeu de paume de Savoie (10), enfin rue des Quatre-Vents les jeux de paume d'Orleans et du Dauphin. Dans la rue Monsieur-le-Prince, ils étaient très nombreux sur le côté occidental bien entendu, puisque l'autre, était constitué par les fossés de l'Université, en allant de la rue d'Enfer

Perle. La Troupe de l'Illustre Théâtre, où Molière débuta, s'installa, en 1644, au jeu de paume des Métayers près la porte de Nesle. En 1645, elle était établie au jeu de paume de la Croix-Noire, situé entre la rue des Barres aujourd'hui de l'Ave Maria et le quai de l'Arche Beaubourg aujourd'hui, par les Célestins. C'est sur cet endroit que s'élève maintenant le Marché de l'Ave Maria. En 1646, elle était au jeu de paume de la Croix Blanche, rue de Buci. Enfin, en 1673, l'ancienne troupe de Molière, renforcée avec celle du Marais, s'installa sous le nom de troupe du Roi au jeu de paume de la Bouteille, rue Mazarine.

(1) *Topographie historique du Vieux Paris*, p. 211.

(2) *Ibid.*, p. 212.

(3) *Ibid.*, p. 78.

(4) Voir la note de la p. 377.

(5) *Topographie*, p. 248.

(6) *Ibid.*, p. 249

(7) Côté nord, entre la place Sainte-Marguerite (aujourd'hui boulevard Saint-Germain et la rue de Seine, *ibid.*, p. 43.

(8) Côté nord, entre la rue de Bussy, *ibid.*, p. 177.

(9) *Ibid.*, p. 55.

(10) Auj. Boulevard Saint-Germain, côté nord, *ibid.*, p. 36.

(aujourd'hui boulevard Saint-Michel), à la rue de Condé, nous rencontrons successivement les jeux de paume Fesson, du Pavillon royal, de Montgaillard (1), de Beauregard, du Petit-Renard, de la cité de Jérusalem, et de Plaisance (2).

Tous ces jeux de paumes étaient tenus par des maîtres paumiers ou raquetiers qui formaient une corporation : ils étaient assistés par des paumiers sans fortune qui étaient ce qu'on appelait valets de tripot, et faisaient les fonctions de marqueurs. Ces tripots étaient couverts et bordés par une galerie où se tenaient les spectateurs : car c'était là un véritable lieu de réunion : bien des gens y allaient, qui ne jouaient pas et se bornaient à regarder et à causer entre eux (3). Le maître paumier fournissait les raquettes et les balles. Un filet séparait le jeu en deux et les joueurs se plaçaient de chaque côté, au coin du jeu étaient des trous garnis de barreaux de bois qu'on appelait les blouses et des sortes de fenêtres « élevées à trois piez de terre » qu'on appelait les grilles. Il fallait ne mettre les balles ni dans le filet, ni dans les blouses (4), ni dans les grilles. Les parties étaient souvent fort longues, car les gagnants offraient leur revanche aux perdants et ainsi de suite : souvent les coups étaient contestés ; les spectateurs étaient pris comme témoins : on accordait une très grande importance à toutes ces choses et Furetière nous dit même que les différends du jeu de paume se pouvaient régler en justice. Ordinairement les perdants payaient au maître paumier les balles que l'on avait poussées, durant la partie, dans les grilles, dans les blouses ou dans le filet ; on y jouait aussi quelquefois de l'argent. Le jeu pratiqué dans ces tripots couverts s'appelait la paume ou plus particulièrement la courte paume pour la distinguer de la longue paume dont nous allons parler tout à l'heure. Dans beaucoup de tripots, il y avait des billards (5) : ce jeu assez récent était aussi fort à la mode. Les billards de cette époque étaient très grands : leurs angles étaient munis de blouses, on jouait avec six boules, une passe (petit anneau

(1) Entre la rue d'Enfer et la rue de Vaugirard, *Ibid.*, p. 231 et 232.

(2) Entre la rue de Vaugirard et la rue de Condé, *Ibid.*, p. 233 et 234.

(3) C'est de la galerie des jeux de paumes que vient cette expression faire quelque chose pour la galerie, amuser la galerie, etc.

(4) C'est de ces blouses de tripot que vient l'expression vulgaire « se blouser ».

(5) CHARLES PERRAULT, *Les Fredaines*, scène IV, *Petites comédies rares et curieuses*, Paris, Quantin, 1884, t. I, p. 279.

de fer) et une sonnette. C'était un jeu fort dispendieux et on y risquait souvent de fortes sommes.

Les jeux de longue paume étaient moins nombreux, car ils nécessitaient une grande étendue de terrain : en décrivant l'enceinte du quartier de l'Université, nous en avons mentionné deux situés dans les fossés, l'un le long de la rue Monsieur-le-Prince et l'autre le long de la rue de l'Estrapade : ce jeu qui ressemblait fort à la courte paume nécessitait une grande force musculaire, on y faisait usage de battoirs (1) au lieu de raquette. Les différentes sortes de jeux de paume étaient fort en vogue à cette époque, on allait passer des heures entières aux tripots, certaines gens se faisaient une véritable réputation par leur habileté à y jouer ; le jeu de longue paume est encore du reste aujourd'hui très en honneur dans beaucoup de villes de province.

Citons encore le jeu de mail « jeu honnête aussi bien que la paume » dit Furetière, et qui était aussi très répandu ; il consiste, dit le même auteur, « à pousser avec grande violence et adresse une boule de bois qu'on doit faire à la fin passer par un petit archer de fer qu'on nomme la passe. » On y faisait usage de mails sorte de maillets ferrés munis d'un long manche. On jouait au mail dans les grandes allées d'arbres garnies de barrières : à Paris, c'était sur le quai du Mail (auj. boulevard Morland), qu'on se livrait à cet exercice (2). Dans un grand nombre de villes de province, certaines promenades portent encore le nom de Mail en souvenir de ce jeu.

En dehors de ces distractions violentes, mais pacifiques, les jeunes gens de l'époque qui nous intéresse cultivaient souvent avec passion le noble jeu des armes, c'était une des conséquences forcées du port de l'épée qui était beaucoup plus répandu qu'on ne croit, même en dehors des nobles et des militaires (3).

(1) Instrument analogue au battoir des blanchisseuses, mais muni d'un long manche.

(2) La rue du Mail, qui fait communiquer la rue Montmartre avec la place des Petits-Pères, tire son nom d'un jeu de mail qui fut supprimé en 1634, lors de la création de cette rue, le mail du quai du Mail fut créé par Henri IV et supprimé au XVIIIe siècle, lorsqu'il s'appela quai Morland le 14 février 1806 et Boulevard Morland en 1814 à l'endroit de la jonction de l'île Louviers à la rive droite.

(3) La manière de porter l'épée [illegible] on voit, dans la voyons s'étendre jusqu'aux [illegible] de l'Hôtel-Dieu. Les membres du Bureau s'en inquiétèrent dans la séance du 7 mai 1683 « Sur la plainte qui a été faite au Bureau que les

L'épée vous donnait une contenance, un maintien, elle imposait le respect aux gens du commun : enfin, comme nous le verrons, l'air cavalier, l'allure militaire, était en vogue et chacun cherchait à l'avoir ; cela grandissait votre prestige dans la société et vous mettait dans les bonnes grâces des femmes. D'autre part, étant donné le manque de sécurité des rues, l'épée devenait une arme nécessaire, et tous ceux qui étaient obligés, par plaisir ou par devoir, de circuler dans Paris la nuit, ne manquaient pas de s'armer d'une bonne et solide rapière afin d'être prêts à tout événement.

Les ordonnances de police auxquelles nous avons déjà fait allusion n'interdisaient guère que le port des armes à feu et cela aux laquais, aux crocheteurs et en général à tous les individus parmi lesquels se recrutaient les nombreux filous qui terrorisaient alors la ville.

Les écoliers de l'Université semblent avoir toujours un grand plaisir à porter l'épée, et à cultiver l'escrime.

Au XVIIe siècle cette passion s'étendit jusqu'aux élèves des collèges de la Faculté des Arts et le Parlement dut rendre, le 20 août 1554, une ordonnance qui leur donnait leçon (1).

Nous avons vu du reste dans un précédent chapitre que le port de l'épée était absolument interdit dans les collèges de l'Université (2).

Au XVIIe siècle, cette mode ne disparut pas, bien au contraire et il n'était pas jusqu'aux clercs de procureurs qui n'allassent se promener l'épée au côté, lorsqu'ils avaient un moment de liberté (3).

Les étudiants en médecine en faisaient certainement autant, et c'est pour cette raison que la Faculté leur avait, par un décret, en 1673, interdit d'entrer avec des épées dans l'amphithéâtre et les salles inférieures de l'École (4).

chirurgiens de l'Hostel-Dieu se meslent de porter l'espée, mesme dans l'Hostel-Dieu, et qu'il en est arrivé grande rumeur, bateries et excès dans ledit Hostel-Dieu depuis deux ou trois jours, la Compagnie a mandé les compagnons chirurgiens ordinaires dudit Hostel-Dieu, leur a fait défense de porter des espées dans ledit Hostel-Dieu ni à l'hospital de Saint-Louis et les a mesme exhorté de s'abstenir d'en porter par la ville. » BRIÈLE, t. I, p. 224.

(1) *Archives des maîtres d'armes de Paris, par* DAVESSY, Paris, Quantin, 1881, p. 11 et VICTOR FOURNEL, *Le Vieux Paris*, Tours, 1887, p. 38.

(2) V. plus haut, p. 38.

(3) *Petits ouvrages oublés, rares et curieux du XVIIe siècle, par Victor Fournel*, Paris, Quantin, 1884, t. II, p. 158 et 159.

(4) Voir plus haut, p. 67.

Les Maîtres d'armes formaient une corporation particulière organisée par lettres patentes de Charles IX, en 1567. Elle se composait de maîtres, qui, en 1656, étaient au nombre de vingt, et de prévosts, qui parvenaient à la maîtrise au bout d'un stage de six ans. La « Communauté des maistres joueurs et escrimeurs d'espée de la ville de Paris » était placée sous l'invocation de Saint-Michel ; les six Maîtres les plus anciens avaient droit à la noblesse héréditaire.

Les Maîtres de la Communauté avaient à soutenir la concurrence constante que leur faisaient une foule de soldats sans service ou en congé et autres aventuriers de même genre, ferrailleurs et bretteurs comme on les appelait, qui donnaient leçon partout où ils pouvaient, dans les cours ou dans les jardins que leur louaient des marchands de vin, des paumiers, ou tous autres particuliers ; malgré les procès qu'on leur faisait, leur nombre était considérable. En 1721, Jean de Brye, dans son *Art de tirer les armes*, estime leur nombre à dix mille, chiffre probablement exagéré (1). La plupart enseignaient sur la rive gauche ; les désordres auxquels leur présence donnait lieu, attiraient sur eux l'attention de la police, à laquelle souvent ils résistèrent à main armée, et qu'ils mirent quelquefois en déroute, comme il arriva en juillet 1695 dans la rue de l'Échaudé-Saint-Germain, quartier où ils étaient plus particulièrement nombreux (2).

Parmi les maîtres enseignant dans le quartier de l'Université, nous pouvons citer François Chardon, demeurant rue de Buci, Pascal Rousseau, qui fut maître de Louis XIV et qui demeurait rue de Seine, Jean Rousseau, qui enseigna l'escrime au duc de Bourgogne (3), J.-B. Leperche, demeurant rue de La Harpe : c'était un des maîtres les plus à la mode, bien des gens se vantaient d'être de ses élèves qui n'avaient jamais mis les pieds dans sa salle ; il enseignait, comme nous l'avons dit, dans les Académies de manège : il publia, en 1676, un traité d'es-

(1) *Livre commode*, t. I, p. 255 note.

(2) P. CLÉMENT, *La police sous Louis XIV*, p. 142.

(3) Son fils et son petit-fils, qui avait épousé une sœur de Mme Campan, furent maîtres d'armes des enfants de France. Le dernier ne put échapper à la Terreur. « Il fut pris le 10 août 1792, et guillotiné le 13 juillet 1793, dit Mme Lebrun ; on m'a dit que, le jugement rendu, un juge avait eu l'atrocité de lui crier : parce celle-ci, Rousseau ! » (*Souvenirs de Mme LEBRUN*, t. I, p. 182). V. aussi la note de LOUIS XVI, p. 255, t. I du *Livre commode*, et DAVESSY, *Archives des Maîtres d'armes*, etc., p. 191 et suivantes, p. 191.

crime. Citons encore Dubois, demeurant près du jeu de paume de Metz, probablement rue de l'Échaudé-Saint-Germain, de Liancourt (1) rue des Boucheries-Saint-Germain. De Brye (2), rue de Buci, Pillard (père), rue Dauphine, Minoux, rue des Mauvais-Garçons (3), Le Perche (fils), rue Mazarine et Pillard (fils), rue des Cordiers.

On apprenait beaucoup de choses dans ces salles : le jeu de l'epée et du poignard, de l'espadon ou sabre, voire même de la hallebarde et du bâton à deux bouts, mais surtout et principalement le jeu de l'épée seule : l'usage de la dague commençait à disparaître : « Qui scait bien manier l'espee n'a guères affaire de poignard pour parer les coups. Car du fort il prend le faible, c'est-à-dire, il recoit la pointe de l'epee de son ennemy sur le fort de la sienne, et la fait voler en l'air et la rompt ou au moins esquive le coup. Un des grands secrets, c'est de scavoir bien mesnager le fort (4) de son espée : c'est une invention d'un brave Maistre du jeu des armes. »

Le sabre, quoiqu'exigé des prévôts par des Maîtres pour les examens de maîtrise, était peu en honneur, et même tout à fait méprisé : « on n'use point à cette heure de taille, car ce sont horions et vrais coups de Suisses et d'Allemands, que ces revers et coups ramenez à force de bras pour avaller une espaule, ou couper un jarret tout net. » Le Maître donnait la leçon et surveillait les assauts que les élèves faisaient avec les prévôts. On se servait de fleurets ou brettes dont la pointe était munie d'un esteuf, ou bout en cuir rembourré « afin qu'en donnant on ne meurtrisse ». Le masque ne paraît pas avoir été en usage, car, lors que l'on commencait un assaut on avait coutume de dire à son adversaire : « Monsieur, gardez les yeux. C'est-à-dire, on se deffend mutuellement de donner au visage. Si malheur porte que le coup échappe, et qu'on le porte au visage, aussi tost on met bas les armes, et va-t-on accoler celuy qui a receu, et comme le prier d'excuser le hazard. (5) »

(1) Auteur d'un traité paru en 1686.

(2) Auteur d'un traité paru en 1721.

(3) Port. sept. de la rue Grégoire-de-Tours.

(4) « Le fort c'est environ un pied de longueur depuis la garde, le reste jusqu'au bout se dit le faible de l'espée. »

(5) DAVILLY, *loc. cit.*, p. 173. Extrait de l'*Essay des merveilles de nature*, par RENE FRANÇOIS Pere ETIENNE BINET, prédicateur du Roy. Rouen 1622. Chapitre du tirage des armes. Voir aussi dans la sc. II, du premier acte du *Bourgeois gentilhommes*, la leçon d'armes de M. Jourdain ; elle est d'une exactitude parfaite et

On peut dire, sans risquer de se tromper, que l'escrime moderne, l'escrime française, date du XVIIe siècle. Sous l'influence de maîtres tels que Besnard, La Touche et surtout Le Perche, Liancourt et Labat, l'escrime se débarrasse des voltes, des bonds désordonnés et autres pirouettes d'origine italienne, les coups de taille disparaissent, les parades se classent méthodiquement, l'usage de la main gauche tend à être proscrit, en un mot le jeu de l'epée devient plus serré, plus logique, grâce à l'apparition de la riposte que Le Perche préconisa le premier.

La forme des épées suit cette évolution ; vers 1650 l'antique rapière à lame plate et à double tranchant est remplacée par le *carrelet*, plus leger et à lame triangulaire. En 1680, cette évolution s'accentue davantage par l'adoption de la *colichemarde* (1), lame dont le fort était très large et qui, s'amincissant brusquement, devenait très mince dans son faible. L'épée devient ainsi, comme de nos jours, à la fois une arme défensive et offensive (2).

C'est ainsi qu'un certain nombre de nos etudiants, du moins ceux qui, comme Cyrano de Bergerac, etaient « incessamment travaillés de la tierce et de la quarte » (3), passaient une bonne partie de leurs après-dîners.

Les duels etaient sevèrement interdits depuis Richelieu ; tout le monde le savait, et redoutait fort les ordonnances royales, rendues à à ce sujet ; mais il était, comme aujourd'hui, d'ailleurs, avec le ciel bien des accommodements. Sous l'apparence de rixes à main armée, beaucoup de duels avaient lieu à Paris, et lorsqu'il n'y avait pas mort d'homme, avec un peu de protection, les adversaires echappaient aisément à la police (4).

montre que Molière, comme du reste la plupart de ses contemporains, avait une connaissance très nette de l'escrime.

(1) Ce mot de colichemarde vient, dit-on de Königsmark, Suédois au service de la France, que Louis XIV fit maréchal de France et qui aurait été, sinon l'inventeur, du moins le promoteur de cette forme d'épée.

(2) Voir *L'E[illegible] Moyen-Age, [illegible] XVIII[illegible]*, par EGERTON CASTLE, traduit de l'anglais par Albert Ferlants. Paris, Ollendorf, 1886, et [illegible], par EMILE ANDRÉE, Paris, Garnier, 1896. Je tiens à remercier tous ces renseignements à mon cher maître en l'art des coli[illegible] de professeur Hess [illegible] à contribution.

(3) [illegible] XV, [illegible]

(4) [illegible], La Haye, 1712, p. 89 et suiv. ;

L'enseignement de l'escrime nous offre, du reste, la preuve de ces pratiques ; lorsqu'on lit les traités du temps, on est frappé de la multiplicité des méthodes dites de désarmement, enseignées en vue de ces rencontres où l'on avait plutôt intérêt à désarmer son adversaire, qu'à le tuer ou à le blesser grièvement.

§ 5. — **Promenades et fin de la journée.**

Lieux de promenade : le Palais, le Cours-la-Reine. — Changement de tenue. — Les vêtements à la mode. — Changements de la mode. — La barbe et la moustache. — Les perruques. — Les moustaches des demoiselles. — Le chapeau. — L'épée et la canne. — Les brandebourgs. — L'indépendance de la vie à Paris. — Ce que renfermait le Palais de justice. — Ses boutiques et ses marchands. — Description de l'ancien Palais. — La Cour du Palais. — La buvette du Palais. — Les mules des conseillers. — Le perruquier l'Amour et sa boutique. — L'escalier de la Sainte-Chapelle. — La boutique de Barbin. — Le perron de la Sainte-Chapelle. — La boutique de Ribou. — L'intérieur de la Sainte-Chapelle. — Le trésor des Chartres. — Cérémonies religieuses à la Sainte-Chapelle. — La galerie des Merciers. — Querelle d'une lingère et d'un limonadier. — Offres des marchands. — Les mules du Palais. — Les libraires. — Leurs ruses. — Livres défendus. — La galerie des prisonniers. — La salle Dauphine. — La grande salle. — Ce qu'elle était avant l'incendie de 1618. — La chambre dorée. — Les portes de la grande salle. — Les piliers et leurs boutiques. — Cercles littéraires autour des piliers. — Boutiques de la grande salle. — Types de promeneurs et de plaideurs. Départ pour le cours. — Quai de l'Horloge. — Le Pont-Neuf. — Les racoleurs du quai de la Mégisserie. — Les galeries du Louvre. — Description du Cours-la-Reine. — L'heure de la promenade. — Les carrosses. — Luxe des équipages. — Les chaises à un cheval. — Les arbitres de la mode. — Dames de la cour célèbres par leurs galanteries. — Dames du Parlement ; Mme Tambonneau. — Les belles mignonnes. — Ninon de Lenclos, la Dalesso, la Saudrier, la Toussine, etc. — Les actrices, la Duparc et la Champmeslé. — Intrigues galantes au Cours. — Retour à la nuit tombante. — Etudiant rentrant dans sa famille. — Fin de la journée.

Nous venons de décrire les jeux et les exercices qui faisaient le passe-temps ordinaire des jeunes gens. Mais un certain nombre d'entre eux préféraient encore les plaisirs de la flânerie et de la promenade.

Ce plaisir pouvait se prendre un peu partout ; parmi tous les endroits de Paris où l'on aimait à se promener, nous allons en décrire

l'*Oublieux*, comédie de CHARLES PERRAULT, publiée par Hyppolyte Lucas. Paris, 1868, note de la p. 108. Dans les *Notes* de RENÉ D'ARGENSON, Paris, Vatelain, 1866, et dans les *Rapports inédits de* D'ARGENSON. Paris, Plon 1891 (Bibl. Elzévirienne), on trouve plusieurs exemples de ces rixes à main armée.

deux : le Palais et le Cours la-Reine, nous réservant de parler des autres dans les chapitres suivants.

Nous allons donc en compagnie de nos étudiants, mener le lecteur au milieu de ces distractions. Mais avant de partir, il est bon de faire un brin de toilette ; il serait presque malséant de s'en aller dans le costume sévère qu'on est encore obligé de mettre pour aller à la Faculté ; aussi chacun rentre chez soi pour ce changement de tenue.

Aux chausses noires et simples du matin on en substitue de plus à la mode et celle-ci changea souvent. Au milieu du siècle les hauts de chausses eurent tendance à se retrecir, puis au contraire à se rélargir et l'on arriva aux chausses à tuyaux d'orgues puis aux rheingraves (1) qui prenaient l'aspect de véritables jupons. Il fallait, pour être élégant, que les chausses fussent richement ornées de rubans et terminées par des canons de dentelles retombant sur les bas. A partir de 1680, les chausses se retrecirent et tendirent à laisser la place à la culotte qui les remplaca définitivement ; les canons disparurent, car le bas recouvrit l'extremité de la culotte, sur lequel on ne vit plus que la jarretière comme ornement. Quittant son pourpoint soigneusement fermé, notre étudiant en met un largement ouvert en bas et permettant à la chemise de bouffer au-dessus de la ceinture ; il est garni de rubans, souvent très nombreux, car l'élégance du pourpoint se mesure à la richesse et à l'abondance de la petite oye (2), comme on dit, c'est-à-dire de ses ornements. La forme de ce vêtement changea bien souvent suivant les caprices du jour ; mais sa fin était prochaine ; vers 1670, le goût guerrier du temps lui substitua l'habit militaire ; on commenca alors à porter le justaucorps et la veste ; le justaucorps était une sorte de tunique ajustee descendant jusqu'aux genoux, sans ceinture ; il était de drap, ses manches assez

1 Cette mode venait d'Allemagne et tirait son nom d'un Rheingrave gouverneur de Maestricht, qui l'avait apportée.

2 Le mot petite oye désignait les accessoires de l'oie, il y avait des marchands ambulants qui en vendaient dans les rues. Par extension le mot s'appliqua aux rubans qui ornaient les habits, le chapeau, les bas, les gants, etc. Enfin, en matière d'amour, la petite oye ou le jeu de la petite oye désignait ce que nous appelons les bagatelles de la porte.

Mais, de tant baisers donnez ou pris
La petite oye ; enfin ce qu'on appelle,
En bon françois les préludes d'Amour,

écrit La Fontaine.

larges étaient munies de parements, on l'enrichissait de galons de soie et d'or, et sur l'épaule droite il fut quelque temps à la mode de placer un nœud de rubans qu'on appelait l'épaulette (1).

Vers la fin du siècle le justaucorps, qu'on désignait alors sous ce nom d'habit, était ajusté à la taille et tombait jusqu'au genoux en une ample jupe, cette mode persista au XVIII siècle, c'est là l'origine de la redingote. La veste se portait sous le justaucorps et était aussi longue que lui, elle faisait en quelque sorte l'office du gilet (2).

Pour achever de se parer, un rabat de dentelles est nécessaire : plus tard, on le remplacera, lorsque la mode viendra du justaucorps, par la cravate nouée autour du cou et descendant fort bas sous le menton ; ce sera le temps où l'on portera des Steinkerque (3).

Ajoutons des bas assortis à la couleur du costume, dans les grandes circonstances, on va même jusqu'à mettre des bas de soie, puis des souliers à hauts talons ornés de grands nœuds de ruban, de boucles et de rosettes de toutes les couleurs : il y en a de beaucoup de sortes, souliers à ailes de papillon, souliers à ailes de moulin à vent, etc.

Avant de rentrer chez soi pour s'habiller on a eu soin de passer chez le barbier pour se faire raser, car une mode sevère l'ordonne ainsi : depuis la mort d'Henri IV la barbe ne se porte plus, à l'exception près de quelques Docteurs ou Magistrats arriérés et de quelques vieillards attachés aux anciens usages (4).

La barbiche en pointe, du temps de Louis XIII, est aussi abandonnée, on ne garde plus que les moustaches : les jours de ces dernières étaient eux-mêmes comptés : à l'approche de la fin du siècle elles devinrent imperceptibles et disparurent complètement : « il ne leur

(1) Cet ornement est sans doute l'origine de l'épaulette militaire qui fut d'uniforme au siècle suivant. Furetière ne désigne sous ce nom que « la partie d'un corps de jupe (corsage) qui passe par dessus l'espaule, où on attache des manches ». Richelet en fait aussi une partie du costume féminin.

(2) FURETIERE et RICHELET : DE LA BEDOLLIERE. *Histoire de la mode en France*, Michel Levy, 1858, p. 95. ARY RENAN. *Le costume en France* Paris. Quantin, p. 192 et suiv.

(3) Le 3 août 1692, l'armée anglo-hollandaise du Roi Guillaume attaqua à l'improviste l'armée française commandée par le maréchal de Luxembourg. Les officiers de la Maison du Roi, s'habillant à la hâte pour charger, se contentèrent de tortiller leurs cravates et de les passer dans une boutonnière de justaucorps ; à la nouvelle de cette victoire cette mode nouvelle fut fêtée à Paris, hommes et femmes portaient des cravates et des fichus à la Steinkerque.

(4) C'est de là que vient l'épithète de Barbons décernée aux vieillards grincheux.

fut plus permis de se montrer que sous le nez des Suisses et des Grenadiers (1) ».

Complètement habillé, notre étudiant place sur sa tête une grande perruque blonde : installé devant une glace, il en dispose les boucles à l'aide d'un petit peigne qu'il porte toujours sur lui, afin d'en régler soigneusement la symétrie. Comme nous l'avons dit, la perruque fut d'abord un luxe, puis elle devint une habitude si générale que personne n'aurait osé se présenter en public sans cet ornement majestueux. Montrer ses oreilles était d'un ridicule achevé (2). Grands seigneurs, officiers, magistrats, poètes, avocats, procureurs, médecins, tout le monde porta perruque ; les prêtres eux-mêmes employèrent toute espèce de subterfuges pour dire la messe avec une chevelure postiche (3). « Quoiqu'on vive longtemps ici, dit l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien*, cependant on n'y voit presque point de vieillards, les hommes n'y portent point de barbes, ni leurs propres cheveux, et ils couvrent avec beaucoup de soin les défauts des années avec les cheveux d'autrui, qui leur donnent une perpétuelle jeunesse (4) ». Les perruques furent d'abord blondes, puis noires et à la fin du siècle l'usage de la poudre commença à répandre les perruques blanches qui ne se généralisèrent qu'au siècle suivant. Leurs formes étaient très variables, il y en avait pour toutes les situations et circonstances de la vie : perruques cavalières pour la campagne, perruques à la financière pour la ville, perruques carrées, perruques à la Française, perruques à l'Espagnole, etc. etc. Les frisures retombèrent d'abord sur le front, puis on les releva et on porta des perruques à toupet. Au milieu du siècle la mode voulut qu'on laissa pendre du côté gauche par derrière l'oreille une longue mèche de cheveux descendant jusque sur la poitrine qu'on appelait la mousta-

(1) *Histoire des modes françaises*, Paris, Costard, 1773, p. 204. l'avocat Molé, auteur de cet ouvrage, auquel nous avons emprunté ces détails, dit en parlant des moustaches du temps de Louis XIV : « Nous rirons aujourd'hui si nous apercevions un Evêque, un Magistrat, un Financier avec deux moustaches à la dragonne ! Tel est l'empire des modes : elles paraissent toujours bizarres dès qu'elles n'existent plus », p. 199.

(2) LA BRUYÈRE. *De l'homme*, § 7 Ménalque ou le Distrait.

(3) MOLÉ. *Histoire des modes françaises*, aux pièces justificatives. Voir aussi le livre de J-B. THIERS, *Histoire des Perruques*, Paris, 1690, qui est entièrement consacré aux perruques des ecclésiastiques.

(4) Rémp. Quantin, p. 15.

che. Cette expression s'appliquait aux femmes comme aux hommes ; c'est pourquoi on peut lire dans le Dictionnaire de Furetière cette phrase singulière « les femmes ont des moustaches bouclées qui leur pendent le long des joues sur le sein. On faisait la guerre aux servantes et aux bourgeoises, quand elles portaient des moustaches comme des Demoiselles (1) ». Primitivement on cousait les cheveux sur une calotte de soie, mais grâce aux illustres artistes en cheveux tels que Quentin, d'Ervais, et surtout le fameux Binet (2) « on était parvenu à implanter le cheveu, en quelque sorte, sur un canevas où il était fixé par des nœuds invisibles qui formaient une chevelure artificielle qu'on pouvait croire véritable (3) ». Certaines de ces perruques, vrais objets d'art, qui faisaient la gloire des perruquiers français, pesaient quelquefois près de deux livres et coûtaient jusqu'à deux ou trois mille francs ; mais c'était là perruques de princes, de grands seigneurs ou de financiers ; le commun des mortels s'en tirait à meilleur compte.

La présence de ces monuments capillaires sur la tête de nos aïeux aurait dû rendre inutile l'usage du chapeau, et de fait dans beaucoup de circonstances, même en plein air, on avait coutume de porter celui-ci sous le bras gauche, d'une part pour éviter ce supplément de poids et d'autre part, pour ne pas déranger les frisures de la perruque. Le chapeau était de couleur noire, les bords assez réduits se relevaient des deux côtés et étaient ornés suivant la fortune du propriétaire, de plumes blanches, roulées autour de la forme du chapeau, ou de galons (4).

Avant de sortir il est encore nécessaire de prendre l'épée soutenue par un large baudrier plus ou moins orné, une paire de gants ordinairement garnis de dentelle ; enfin si l'on veut faire tout à fait le « plumet » une grande canne à pomme ornée, vous sied à merveille. Si le temps l'exige on prend un manteau, vers 1675 on commença à

(1) Dict. de FURETIÈRE au mot moustache. VICTOR FOURNIER. *Les Contemporaines de Molière*, t. I, notes des p. 55 et 166.

(2) C'est de lui que vient l'expression « binette » ; en 1692, il demeurait rue des Petits-Champs. *Les Contemporaines*, t. II, p. 39.

(3) P. LACROIX. *XVII siècle. Institutions, Usages et Costumes*. Paris, Didot, 1881, p. 551.

(4) MOLÉ. *Hist. des Modes*, p. 127, 129 et 134, les plumes tendirent à disparaître vers la fin du siècle.

porter les brandebourgs dont la mode ne tarda pas à se généraliser : c'était une grande casaque descendant jusqu'à mi-jambe, avec de longues et de larges manches, et garnie de boutons en olive avec des cordonnets (1).

Voilà donc notre étudiant vêtu à la dernière mode, comme un jeune seigneur ; en constatant cette metamorphose, une réflexion vient immédiatement à l'esprit : à quoi bon, dira-t-on, dans une ville aussi petite que l'est encore Paris, ce changement de tenue, qui ne peut illusionner personne, puisque tout le monde doit se connaître ou à peu près? Ce serait cependant une grande erreur de penser ainsi ; les Parisiens s'ignoraient déjà les uns les autres aussi bien qu'aujourd'hui ; nous n'en voulons citer comme exemple que cette observation curieuse faite par l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien* : « Voulez-vous, dit-il, être homme de bien à Paris pendant six mois seulement, et après vivre en scélérat, changez de quartier et personne ne vous connaîtra : voulez-vous y vivre inconnu toute votre vie, allez loger dans une maison où il y ait huit ou dix familles, celui qui demeurera le plus près de vous sera le dernier à savoir qui vous êtes. Vous prend-il envie d'être aujourd'hui tout couvert d'or, et demain habillé de bure, personne n'y prendra garde et vous pouvez marcher par la ville vêtu en prince ou en faquin (2). » Cette facilité, cette indépendance de la vie à Paris en faisait déjà le paradis rêve des aventuriers et des chevaliers d'industrie ; elle permettait également à beaucoup de gens qui, comme nos étudiants menaient chez eux une existence modeste, de briller au moins quelques heures par jour et de donner l'illusion de la fortune. Furetière, dans le *Roman Bourgeois*, nous montre l'avocat Nicodème, qui le matin, au Palais, était en habit noir et l'après-dîner courait les promenades et les réunions mondaines en habit brodé (3).

Mettons-nous maintenant en route pour la promenade. On peut, à juste titre s'étonner de voir le Palais de Justice considéré comme un lieu de plaisir, il en fut cependant ainsi pendant longtemps et même durant les premières années du XIXe siècle. Le Palais était en effet tout un monde : il renfermait dans ses murs les éléments les plus

1) FURETIÈRE. *Dict.*, DE LA BEDOLLIERE. *Hist. de la Mode*, p. 96 et ARY RENAN, *Le Costume en France*, p. 136. Ce nom de Brandebourg provenait de ce que l'Electeur de Brandebourg, venu en Alsace en 1671, mit ce costume à la mode.

2) *Loc. cit.*, p. 58.

3) *Roman bourgeois*, p. 33. *Caquets de l'accouchée*, p. 99.

dissemblables. Énumérons les corps administratifs et judiciaires qui y avaient leur siège : c'étaient d'abord le Parlement composé de trois chambres : 1° la chambre des requêtes, qui jugeait certaines causes portées directement au Parlement ; 2° la chambre des enquêtes, qui instruisait les procès dont on appelait devant le Parlement, 3° la Grand Chambre ou chambre des plaidoiries, qui jugait les causes préparées par la Chambre des enquêtes ; la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Élection, la Cour des Monnoyes, la Chancellerie, la Trésorerie de France, le Siège de la table de marbre, comprenant : 1° la Connétablie ou Maréchaussée de France ; 2° l'Amirauté ; 3° la Grande Maîtrise des Eaux et Forêts. Le Palais renfermait encore la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts, le Baillage du Palais et enfin le logement de M. le Premier Président du Parlement, grand personnage, qui avait la haute main sur toute cette cité administrative et judiciaire (1).

Tout ceci est certes fort bien, mais n'est pas suffisant pour expliquer la vogue de cet endroit.

Aussi n'était-ce point cela qui attirait le public. Il y avait au Palais tant autour de la grande cour que dans d'autres endroits, une quantité de maisons munies de boutiques appartenant aux Chanoines bénéficiers et aux Officiers de la Sainte-Chapelle et qui étaient louées à des particuliers ; il y avait encore des boutiques tout autour de la Sainte-Chapelle et dans les principales salles du Palais. Celui-ci constituait donc un véritable Bazar, semblable à celui des villes de l'Orient : on allait y voir les nouveautés, on s'y donnait des rendez-vous : les promeneurs, les amateurs de livres, les femmes en quête d'aventures s'y coudoyaient avec les plaideurs et les avocats. Tous ces gens différents par leur situation, leur fortune et leur profession, y circulaient avec cette indépendance et cette liberté qui, contrairement à ce que l'on pense souvent, était le signe caractéristique de la vie à Paris à cette époque. « Le Roi seul est obéi », dit l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien* « et il n'y a pas un grand qui ose menacer le plus petit. Quand vous avez rendu au maître ce qui lui est dû, du reste vous pouvez vivre à la Grecque. On n'est pas obligé, par les rues, de tirer son chapeau devant qui que ce soit, si ce n'est

(1) FELIBIEN et LOBINEAU. *Abrégé de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 108. Paris, Gandouin, 1735.

devant Dieu quand on le porte aux malades. Ceux de la lie du peuple jouissent du même privilège, ils ne cèdent le pas à personne, ils ne souffrent pas la moindre injure et ils se font craindre plus que les honnêtes gens, ne sçachant pas ce qui se fait dans les Républiques, où mille maîtres commandent à une infinité d'esclaves. » Cette appréciation est trop curieuse pour que nous ne l'ayons pas reproduite en entier.

Avant d'entrer dans le Palais, il est nécessaire de donner au lecteur une idée de ce qu'il était topographiquement et des différences qu'il présentait avec le Palais moderne. Sa façade orientale empiétait sur les rues de la Barillerie et Saint-Barthelémy et était situé plus à l'est que la façade actuelle ; le boulevard du Palais a bénéficié de toute la largeur de ces vieilles constructions. Sur cette façade on remarquait, en allant du pont Saint-Michel au pont au Change, toute une série de maisons particulières dont le rez-de-chaussée était occupé par une foule d'échoppes en saillie sur la rue ; elle était interrompue d'abord par la petite église de Saint-Michel-du-Palais ; immédiatement au nord était une porte, flanquée de deux tours, donnant accès dans la grande cour et située vis-à-vis de la rue de la Calandre (1).

Plus loin, en face la rue de la Vieille-Draperie, on rencontrait une seconde porte ornée de deux tourelles en encorbellement correspondant à peu près comme hauteur à la porte de la grille qui donne accès dans la cour du Mai. Au-delà de cette porte, la ligne de maisons particulières empilées sous le pignon de la Grand'Salle (aujourd'hui salle des Pas-Perdus), s'inclinait vers l'ouest pour rejoindre le pied de la Tour de l'Horloge.

Sur le quai de l'Horloge qu'on nommait aussi quai des Morfondus, à cause de la bise glaciale qui y soufflait en hiver, des échoppes étaient construites au pied des bâtiments du Palais, des deux tours jumelles de César et d'Argent et de la Tour Bombec. Au-delà de celle-ci était le vieux bâtiment de la Tournelle, qui marquait la fin du Palais de Justice de ce côté ; plus loin commençait une série de maisons uniformes, bâties dans le même style que celles de la place Dauphine et qui s'étendaient jusqu'à la rue du Harlay.

(1) Cette porte était donc située à la hauteur où se trouve aujourd'hui la porte qui donne accès dans la cour de la Sainte-Chapelle.

La grande cour du Palais, au milieu de laquelle se dresse la Sainte-Chapelle, était divisée par celle-ci en deux portions, au sud la cour de la Sainte-Chapelle, et au nord la cour du Mai (1). La cour de la Sainte-Chapelle était limitée au sud par des maisons particulières (2), à l'ouest par un superbe édifice construit sous Louis XII, tout chargé de sculptures et orné à son extrémité septentrionale d'un escalier monumental, c'était là qu'était la Chambre des Comptes (3), à l'est par les maisons formant façade sur la rue de la Barillerie. Au nord se trouvait la Sainte-Chapelle, elle était complètement environnée de boutiques ; sur sa façade méridionale, un grand escalier à deux perrons menait au portail de la Chapelle supérieure et permettait de gagner la galerie des Merciers, dont nous allons reparler.

La cour du Mai tirait son nom d'un Mai orné de guirlandes, enrubanné de bleu ou de jaune et garni d'un écusson portant trois écritoires d'or sur champ d'azur (4) que les clercs de la Bazoche plantaient solennellement le 1er mai de chaque année au milieu de la cour avec grand accompagnement de musique, chants et autres réjouissances. A l'est, la cour du Mai était limitée par les maisons donnant rue Saint-Barthélemy. Sur le côté sud, le long de la Sainte-Chapelle, s'élevait le Trésor des Chartres, construction gothique et élégante également entourée de boutiques. A l'ouest se dressait la Galerie aux Merciers (5) qui, avec son toit élevé, ses fenêtres et sa porte ogivales et richement sculptées dominait la cour du Mai ; on y accédait par un grand perron à trois faces qui interrompait un instant la série des échoppes qui garnissait tout le pourtour de la cour. Au nord, la salle Dauphine s'étendait au pied de la Grand'Salle sur

(1) Ces deux cours avaient donc à peu près les mêmes dimensions et la même forme qu'aujourd'hui, seulement elles communiquaient directement entre elles, les bâtiments qui limitent au sud la cour du Mai n'étant pas encore construits.

(2) C'est sur cet emplacement que sont aujourd'hui les Chambres correctionnelles.

(3) Ce bâtiment était situé à peu près sur l'emplacement actuel de la 1re Chambre de la Cour d'appel. Il fut incendié le 27 octobre 1737, la Chambre des Comptes s'installa provisoirement aux Grands-Augustins pendant qu'on reconstruisait sa demeure, où elle resta jusqu'en 1842, date où elle passa au quai d'Orsay, d'où l'incendie de 1871 la fit se transporter au Palais-Royal, où elle est encore.

(4) C'étaient les armes du royaume de la Bazoche qui imitaient aussi les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur des rois de France.

(5) Sur l'emplacement actuel de la Galerie Marchande.

le modèle de laquelle la moderne salle des Pas-Perdus a été assez exactement reconstruite : à l'extrémité de la salle Dauphine, près de la rue Saint-Barthélemy, se trouvait un escalier, les Petits Degrés, comme on l'appelait, qui donnait directement accès de la cour du Mai dans la Grand'Salle.

A l'ouest entre ces cours et ces bâtiments que nous venons de mentionner d'une part, et les maisons qui bordaient la rue du Harlay d'autre part, s'étendaient, en allant du sud au nord l'hôtel de M. le Premier Président, situé derrière la Chambre des Comptes et qui, durant ce siècle jusqu'au second Empire, fut occupé par la Préfecture de police, puis la cour Neuve et la cour Lamoignon.

Maintenant que la présentation du Palais est faite au lecteur, nous allons nous y promener en compagnie de nos étudiants. Les voici qui débouchent du pont Saint-Michel aussi fiers que défunt Artaban, pimpants et coquets comme M. de Lauzun. La rue de la Barillerie est moins encombrée que ce matin, on y est un peu plus tranquille, les boutiquiers, rassurés sur le sort de leurs étalages, déploient leurs marchandises et appellent les passants : un peu avant et tout à côté de la petite église Saint-Michel-du-Palais est l'illustre Cabaret de l'*Epée de Bois* très fréquenté par les plaideurs et les clercs de la Bazoche. Suivons nos écoliers qui s'engagent sous la voûte de la grande porte de la cour de la Sainte-Chapelle, où nous les suivons.

L'animation est toujours très grande dans la cour : malgré les différentes tentatives faites à diverses reprises par le pouvoir royal (1), les boutiques sont innombrables. Dans la cour du Mai, où nous voyons se dresser le Mai des Bazochiens, l'animation est considérable, plaideurs et flâneurs s'y croisent dans tous les sens ; l'on jouit d'un peu plus de calme dans la cour de la Sainte-Chapelle, cependant de nombreux chalands se pressent autour des boutiques ; les lingères, les coiffeurs et les écrivains publics y dominent : ces derniers sont toujours occupés à rédiger force requêtes et placets pour les illettrés. Il y a même des cabarets, notamment la Buvette du Palais, dont l'hôtesse, fort jolie et très bavarde, fait les honneurs en compagnie de ses servantes Margot et Louyse et du valet Grand-Pierre (2) ; aban-

1. Notamment en 1522 sous François Ier.

2. *Paris Burlesque du Bas-Empire*, 16, 1852, Ed. P. Lacroix, De la Hays, 1859, p. 113.

dominant pour un instant la chicane, clercs et plaideurs y suivent, comme on disait alors, les guidons de Messire Bacchus.

Des gens arrivent où s'en vont par la petite rue Sainte-Anne, qui s'ouvre par une arcade sur le côté de la cour, et qui aboutit Rue Neuve-Saint-Louis (1). Au coin sud ouest de la cour près de la Chambre des Comptes, s'ouvre une autre ruelle qui, après avoir passé devant le logis de M. le Premier Président, débouche sur le quai des Orfèvres. Devant la Chambre des Comptes, attachées à une barrière de bois, les mules de MM. les Conseillers attendent philosophiquement le retour de leurs maîtres, tandis que les valets de ces derniers jouent et causent entre eux passant de longues heures à « garder le mulet », expression qui, dans le langage du temps, était devenu synonyme de faire le pied de grue (2).

Au milieu de la cour, une bande de chiens excités par des gamins se livrent à un combat acharné accompagné d'aboiements et de hurlements assourdissants : mais voici venir un colosse à la blonde chevelure, armé d'un grand fouet : c'est l'illustre perruquier Didier l'Amour, un des héros du *Lutrin* : il exerçait ainsi une sorte de police dans la cour du Palais. Sa boutique est tout près de nous sous le grand escalier qui mène au premier étage de la Sainte-Chapelle.

Approchons-en, nous y verrons des gens de connaissance : voici la femme de Didier, qui fait part de ses chagrins domestiques au vieux Sidrac (3) chapelain de la Sainte-Chapelle, élevé à la dignité de chevecier (4), à François Sirude (5), le pâle et maigre sacristain qui porta la croix ou la bannière aux processions, quand la goutte ne le retenait pas à la chambre : au sonneur Girard, dont les exploits intrépides faisaient l'admiration du quartier ; ne l'avait-on pas vu autrefois grimper avec une bouteille à la main, sur le rebord du toit de la Sainte Chapelle et là, la vider d'un trait aux yeux des bonnes gens ébahis et épouvantés. Il finit par être victime de ses témérités et se noya dans la Seine, ayant parié de la traverser neuf fois de suite à la nage.

Dans un coin de la boutique, un des garçons est en train de coiffer

(1) Port. orient. du quai des Orfèvres.

(2) FOURNEL, *Contemp. de Molière*, t. III, p. 78.

(3) Boileau l'a représenté sous son vrai nom dans *Le Lutrin* : « était un chantre [illegible] dont la voix étoit une taille forte belle » (lettre de l'abbé Boileau à Brossette, du 12 février 1703).

(4) Le chevecier prenait soin des chapes et de la cire.

(5) C'est le Boirude du *Lutrin*, il devint par la suite vicaire de la Sainte-Chapelle

Messire Frontin (Brontin du *Lutrin*), sous-marguillier de la Sainte-Chapelle. Les doléances de Mme Didier (1), sur le caractère volage de son époux sont bien connues de ses auditeurs et c'est par complaisance qu'ils l'écoutent; ils connaissent de longue date ce ménage agité.

Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
Est l'unique souci d'Anne sa perruquière :
Ils s'adorent l'un l'autre, et ce couple charmant
S'unit longtemps, dit-on, avant le sacrement;
Mais depuis trois moissons, à leur saint assemblage
L'official a joint le nom de mariage.
Ce perruquier superbe est l'effroi du quartier...

et en même temps la coqueluche de toutes les marchandes du Palais dont la vertu est souvent chancelante; dame Anne ne le sait que trop par son expérience personnelle. De plus son seigneur et maître a la main leste ; mais peut-on se plaindre d'une taloche quand elle est donnée par un si bel homme? Du reste à cette époque, dans le peuple surtout, les arguments frappants tenaient une grande place dans la vie des ménages (2).

Mais voici nos étudiants qui s'engagent sur le grand escalier de la Sainte-Chapelle. Depuis l'incendie de 1630 qui embrasa les combles de l'église, cet escalier a bien perdu de sa splendeur; les arcades élégantes qui le couvraient ont été détruites par la chute de la flèche de la Sainte-Chapelle, on n'aperçoit plus que la base des piliers richement sculptés et fleurdelisés qui les supportaient.

Sur les degrés nous rencontrons le grand chantre de la Chapelle, Jacques Barrin, l'un des deux héros principaux du *Lutrin*, suivi du fidèle Brunot, son valet (3).

Suivons nos guides.

(1) De son nom de famille Anne Dubuisson ; elle épousa Didier le 20 octobre 1658 ; celui-ci avait épousé en premières noces Anne Gueronard le 7 octobre 1638 (Menorval. *Paris d'après ses ex-greffes jusqu'à nos jours*. Paris, Didot, 3e partie, p. 252).

(2) Boileau raconte que c'est sur ses indications que Molière a dépeint les querelles du ménage de ce perruquier dans la première scène du *Médecin malgré lui*. Didier l'Amour eut son heure d'héroïsme, grâce à sa force herculéenne, et au risque de sa vie, il sauva à l'Hôtel de Ville le 4 juillet 1652, plusieurs magistrats que la populace voulait massacrer, il mourut le 1er mai 1697 à l'âge de 80 ans dans sa maison de la cour du Palais. Menorval. *Loc. cit.*, t. III, p. 252).

(3) Boileau lui donne le nom de Girot ce brave homme fut, paraît-il, très fâché que l'auteur ne l'eût pas désigné sous son véritable nom.

Ils gagnent les degrés et le perron antique
Où sans cesse étalant bons et mauvais écrits
Barbin vend aux passants des auteurs à tout prix (1).

C'est en effet sur le perron de la Sainte-Chapelle, *Au Signe de la Croix*, que l'illustre Claude Barbin tenait boutique. Il avait souvent changé de place sans jamais cependant quitter le Palais ; en 1660 il était installé dans la Grand'Salle (2). En 1665 il avait son étalage en face du Portail de la Sainte Chapelle (3).

L'année suivante il déménagea et vint s'installer à la place où nous le trouvons maintenant (4). Barbin était un des libraires à la mode, il vendait surtout les nouveautés, livres littéraires et historiques, en même temps que beaucoup d'ouvrages galants, dit le *Livre commode des adresses* (5), on appelait du reste ces derniers des barbinades. Barbin tira de grands profits des œuvres de Saint-Evremond : malgré son extrême fécondité, cet auteur illustre n'arrivait pas toujours à satisfaire aux demandes de Barbin, aussi ce dernier avait-il toujours quelques écrivailleurs à gages qui lui faisaient du Saint-Evremond, à tant la ligne (6).

C'est devant la boutique de Barbin que Boileau place la grande bataille des chanoines et des chantres du Lutrin.

Nos compagnons de promenade s'y arrêtent quelque temps à feuilleter des livres, puis ils se remettent en route.

Ils atteignent déjà le superbe portique
Où Ribou le libraire, au fond de sa boutique,
Sous vingt fidèles clefs garde et tient en dépôt
L'amas toujours entier des livres de Haynaut (8).

(1) *Lutrin*, Chant V.

(2) Pour établir les différentes adresses des libraires dont nous avons parlé, nous avons fait usage des livres qu'ils ont publiés et sur le titre desquels l'emplacement de leur boutique est marqué : aussi nous bornerons-nous à indiquer en note, le titre de l'ouvrage où nous aurons pris l'adresse à laquelle nous faisons allusion ; pour Barbin, en 1660, c'est l'édition princeps des *Précieuses ridicules*.

(3) *Contes* de LA FONTAINE, éd. 1665.

(4) *Contes* de LA FONTAINE, éd. 1666.

(5) T. I, p. 187.

(6) *Livre Commode*, t. I, note de la p. 188. Barbin était mort en 1697 (Ed. de Télémaque) sa veuve continua son commerce, en 1707, elle publia le *Diable Boiteux* de LESAGE.

(7) *Lutrin*, ch. V.

(8) *Lutrin*, ch. III. Haynaud ou Hesnault, poète, mort en 1682, auteur de plusieurs sonnets.

Nous sommes en effet devant le portail de la Sainte Chapelle où Jean Ribou tient boutique *A l'Image de Saint-Louis* (1).

A notre droite, devant la porte de l'église, nous apercevons le vénérable Claude Auvry, ancien évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle; il a cette mine fleurie, cet embompoint majestueux que lui donne Boileau dans *Le Lutrin*. Il cause avec le fidèle Gueronnet (2) son aumônier, qui devait plus tard obtenir la cure de l'église.

Jetons un coup d'œil par la porte de cette dernière. Les vitraux coloriés qui sont fort beaux, quoique gothiques, comme dit le père Morand (3), ne laissent pénétrer que peu de lumière dans l'intérieur du monument, nous pouvons cependant voir le jubé de bois sculpté et chargé d'ornements qui ferme le chœur; par sa porte ouverte il nous permet d'apercevoir le maître-autel surmonté de la chasse, merveilleuse réduction de la Sainte-Chapelle exécutée en 1631 par l'orfèvre Pyard, où sont conservées de précieuses reliques, entre autres la discipline de saint Louis. D'autres bien plus précieuses encore, étaient gardées dans une grande chasse dorée fermée par deux serrures dont M. le premier président de la Chambre des Comptes gardait les clefs depuis 1630 (4); c'était la couronne d'épines, un morceau de la vraie croix, la verge de Moïse, des fragments du manteau de pourpre et du roseau de la Passion, d'autres morceaux du Saint Suaire, de l'éponge et des menottes de la Passion, du lait et des cheveux de la Vierge avec un fragment de son voile, une Sainte-Face (5), etc., etc. Toutes ces reliques avaient été achetées par saint Louis à l'empereur de Constantinople, Baudouin II de Courtenai, et c'est pour les recevoir que le pieux roi avait fait construire la

(1) *Mariage Forcé*, 1668; en 1682 il était au quai des Augustins; il eut pour successeur Thomas Guillain puis Pierre Ribou; cette maison édita Regnard et une grande partie des œuvres de Lesage.

(2) Le Gilotin du *Lutrin*.

(3) *Hist. de la Sainte-Chapelle*, Paris, 1790, p. 31.

(4) Primitivement c'était le Roi qui gardait ces clefs, mais comme au moment de l'incendie de 1630 on avait été obligé de forcer les serrures pour sauver les reliques que l'on croyait menacées, les clefs furent remises au premier président de la Chambre des Comptes.

(5) Ces reliques étaient contenues dans de merveilleux ouvrages d'orfèvrerie que la Convention fit fondre en 1793, la couronne d'épines échappa au désastre et se trouve à Notre-Dame, ainsi que le morceau de la Croix.

Sainte-Chapelle. Pierre de Montereau son architecte exécuta cette merveille incomparable en trois ans, de 1245 à 1248.

Une porte mettait en communication l'église avec la sacristie : celle-ci était située dans le monument du Trésor des Chartres dont nous avons parlé : cet édifice qui ne le cédait en rien comme élégance à la Sainte-Chapelle était divisé en plusieurs étages : le rez-de-chaussée servait de sacristie à la Chapelle basse (1), le premier étage, de sacristie de la Chapelle haute, dans cette dernière étaient conservées de grandes richesses artistiques parmi lesquelles une merveilleuse agathe gravée, représentant l'apothéose d'Auguste et un buste d'agathe de l'empereur Valentinien III (2) surmontant le bâton du chantre. Les bonnes gens prenaient l'apothéose d'Auguste pour le triomphe de Joseph et le buste de Valentinien III pour celui de saint Louis.

C'est aussi dans cette sacristie que se trouvait le fameux Lutrin qui, en 1667, suscita de si grandes disputes entre le chantre et le trésorier de Notre-Dame, disputes qui sont l'origine du *Lutrin*, de Boileau (3).

Au-dessus de cette sacristie se trouvait encore deux autres étages contenant les titres et les archives de la Couronne.

Ces pièces sont aujourd'hui pour la plupart aux Archives Nationales.

Durant la nuit du Vendredi Saint, on présentait à la vue des fidèles les reliques de la Sainte-Chapelle et jusqu'au jour, une foule de malades épileptiques, hystériques, convulsionnaires demandaient à Dieu leur guérison, au milieu de prières, de clameurs et de crises de toute nature (4).

Le Dimanche de Pâques, dès trois heures du matin, le clergé de la

(1) Lorsque les Rois demeuraient au Palais, l'étage supérieur de la Sainte-Chapelle était réservé au Roi et à sa famille, l'étage inférieur au personnel du Palais.

(2) Ces deux objets sont au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale.

(3) C'est M. de Lamoignon, premier président du Parlement qui rétablit la paix entre ces religieux. Sur son intervention, le chantre toléra le lutrin en litige pendant tout une matinée, après cette preuve de soumission, le Trésorier le fit retirer.

Boileau connaissait parfaitement bien la Sainte-Chapelle, le Palais et ses habitants ; il avait passé son enfance dans ce milieu. Il était né dans une maison du quai des Orfèvres appartenant aux chanoines de la Sainte-Chapelle, dans laquelle, dit-on, avait été composée la Satire *Ménippée*. Il fut baptisé dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

(4) En 1781, Louis XVI interdit cette exhibition des reliques.

Sainte-Chapelle portait en procession solennelle le Saint-Sacrement à travers les salles et les galeries du Palais (1).

Mais il est temps de quitter ces pieuses occupations, suivons nos étudiants qui s'engagent dans la galerie des Merciers (aujourd'hui Galerie Marchande). L'animation y est considérable, les boutiques s'entassent les unes à côté des autres et les marchands appellent les clients à grands cris.

Voici une lingère fort coquette, élégamment coiffée avec de belles moustaches (2) pendant le long des joues ; sa coiffe et son fichu sont de point d'Angleterre, une mouche habilement placée dans le coin de l'œil donne un air provoquant aux petits coups d'œils engageants qu'elle envoie aux passants ; une autre fait valoir la blancheur de la sa gorge découverte ; c'est de la voix la plus séduisante qu'elle crie aux acheteurs :

Monseu, j'ay de belle Hollande (3),
Des manchettes, de beaux rabats,
De beaux collets, de fort beaux bas,
Achetez-vous quelque chemise ?
Voicy de belle marchandise !
Venez, Monseu, venez à moy,
Vous aurez bon marché, ma foy (4).

Et nos jeunes gens s'arrêtent un peu pour acheter, mais surtout pour faire la cour à la belle marchande, car ces dames du Palais ont une grande renommée de galanterie.

A côté, un limonadier peste contre la concurrence déloyale que lui fait sa voisine, tout en criant « Biscuits, limonade, macarons. » Il avise un passant qui veut s'arrêter à la boutique de la lingère et lui dit. « Pst, Pst, Monsieur. Ne vous amusez pas à cette peste de gueuse là. Elle vous duppera. Sa boutique n'est remplie que de Plumets, de Bretteurs et de petits Collets. » Mais la lingère l'a entendu. « Qu'est-ce que cet empoisonneur du genre humain vous contes, dit-elle ? Voilà encore un plaisant coquin pour me traiter de gueuse. Qu'est-ce que

(1) Tous les détails que nous venons de donner sur la Sainte-Chapelle sont tirés du livre de MORAND, que nous avons déjà cité et de la *Description de la Sainte-Chapelle* de M. DE GUILHERMY, 1re éd. Paris, 1895.

(2) V. la note de la p. 389.

(3) Toile de Hollande.

(4) *Pensées diverses* de BERTHODE, 1652, éd. Lacroix, Delahaye, 1859, p. 102.

la boutique d'un limonadier, mon ami ? Deux seaux d'eau, deux citrons, et une once de sucre la composent. » « Tais toi, vendeuse de point d'Angleterre fait à Paris, reprend le limonadier ; de trente paquets qui sont dans la boutique, il n'y en a pas quatre pleins de marchandises. Témoin cet âne, qui, étant l'autre jour attaché à ta porte, en mangea six qui n'étaient remplis que de foin. » La dispute s'envenime ; le limonadier ne veut pas céder, la lingère furieuse de voir ses secrets mis à découvert et qui, du reste, a la langue bien pendue, crie de plus belle ; de toutes parts on cherche à les calmer (1).

Plus loin une petite dame à la toilette provoquante est campée devant une boutique de mercerie espérant qu'un mortel bienveillant lui achètera quelque chose et lui offrira la collation et le souper moyennant bon gîte et le reste.

La mercière, qui, par intérêt, seconde cette espérance lui dit.

Approchez-vous ici, Madame ?
Là, voyez donc, venez, venez,
Voicy ce qu'il vous faut, tenez !
J'ay de beaux masques, de beaux glans,
De beaux mouchoirs, de beaux galons (2);
Venez icy, Mademoiselle,
J'ay de belissime dentelle
Des points coupez qui sont fort beaux,
De beaux etuis, de beaux ciseaux,
De la neige (3) des plus nouvelles,
J'ay des cravates les plus belles,
Un manchon, un bel éventail,
Des pendants d'oreille d'émail,
Une coeffe de crapaudaille (4),
J'ay de beaux ouvrages de paille (5).

De l'autre côté de la galerie, un jeune « plumet », plante devant la boutique d'un mercier, lorgne la petite dame d'en face. C'est en vain que du ton le plus aimable le marchand lui dit :

(1) Voir le *Théâtre Italien* de GHERARDI. Paris 1717, t. I, p. 57 et 58. *Arlequin Empereur du Palais*, sc. I. CORNEILLE, dans la *Galerie du Palais*, nous montre une scène analogue, act. IV, sc. XII.

(2) Rubans.

(3) Mousseline.

(4) Crépon.

(5) BERTHODE. *Loc. cit.*, p. 101.

Ne vous vendrai-je rien, monsieur? des bas de soie
Des gants en broderie, ou quelque petite oie (1).

C'est en vain qu'il lui propose :

Des couteaux à la Polonaise,
Des collets de buffle à l'Anglaise,
Un castor qui vient du Japon,

son esprit est ailleurs, et il ne répond point.

Puis ce sont des dames de la bourgeoisie qui passent avec leurs filles : voici Mme Patin et sa bru, Mme Charles Patin, qui viennent faire quelques achats : nos étudiants font un grand salut à ces dames de la Faculté.

Plus loin, une vieille les arrête et leur annonce d'un ton confidentiel qu'elle connait un logis discret où quelques dames du meilleur monde.... Mais passons.

Ailleurs, un autre marchand fait grand tapage en vendant des mules de velours pour hommes, des pantoufles du Palais, comme on les appelait, et qui étaient alors fort à la mode.

Les libraires ne manquent pas dans la galerie des Merciers. Nous y trouvons le célèbre Guillaume de Luyne (2), à l'enseigne de la *Justice*, dont la boutique est très achalandée ; tout à côté est installé Toussaint Quinet (3), l'un des éditeurs de Scarron et de Corneille. Dans la même galerie est encore la boutique d'Augustin Courbé (4), l'enseigne de la *Palme* qu'Abraham Bosse a représentée dans une gravure célèbre et celle du Sieur Thomas Joly (5) à l'enseigne de la *Palme* et des *Armes de Hollande*.

Ces libraires, comme les autres marchands, annoncent leurs livres à haute voix pour attirer le client : il y a souvent foule autour de leurs boutiques ; et c'est une joie pour les jeunes auteurs d'aller entendre crier leurs livres aux Palais (6). Un grand nombre publient des comédies ou autres œuvres de théâtre, mais cela ne leur rapporte guère,

(1) CORNEILLE. *La galerie du Palais*, act. IV, XIII, pour la petite oie, voir la note de la p. 386.

(2) *Poésie* de FURETIÈRE, 1661.

(3) SCARRON. *Le Roman comique*, 1651.

(4) CORNEILLE. *La Toison d'Or*, 1661.

(5) CORNEILLE. *Othon*, 1665. Thomas Joly est peut-être le successeur de Courbé ?

(6) Voir dans les *Contemporains de Molière* de FOURNEL, t. I, p. 131, l'amusante dédicace que Raymond Poisson place en tête du *Poète basqué*.

les gens aiment mieux entendre jouer les pièces à la Comedie et ne songent guère à les lire imprimées ; par contre, les romans, les recueils de poésie ou de contes se vendent fort bien : il en est de même des livres de piété ou de théologie : cette dernière passionne bien des gens :

Ça, Monseu, qu'achepterez-vous ?
Dit une belle librairesse,
Venez voir une belle pièce....
J'ay la Cassandre (1) tout entière
Voulez-vous les œuvres d'Arnaut
J'ay bien icy ce qu'il vous faut...
Monseu, cherchez-vous quelque chose ?...
Voicy les essais de Montaigne
J'ay bien quelque chose de beau
C'est Davila (2), couvert de veau
En beau papier, beau caractère,
Monseu, voicy bien votre affaire,
J'ay tout Rablais et l'Agrippa (3)
Sans qu'il y manque un iota (4).

Lorsqu'il était en présence de clients connus, le libraire les appelait d'un air confidentiel dans sa boutique et là, leur proposant des livres défendus, soit pour leur obscénité comme les figures de Jules Romain, gravées par Marc Antoine et pour lesquels l'Aretin avait composé ses trop fameux *Sonnets* (5), le livre ordurier de Mélilot et les diverses œuvres du triste personnage qui portait le nom de Corneille Blessebois, soit encore par leurs allusions politiques ou religieuses, comme les *Lettres Provinciales*, ou bien encore parce qu'elles contenaient des anecdotes scandaleuses comme l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy Rabutin, la *France galante*, composée en grande partie par Courtilz de Sandras et beaucoup d'autres, imprimés en Hollande, le plus souvent avec les mentions imaginaires de Cologne, chez Pierre du Marteau, ou chez Jean l'Enclume, etc.

1 Roman de la Calprenède.

2 Auteur de : *Storia delle guerre civili di Francia* dopo l'anno 1559 à 1598, Parigi 1644.

3 Auteur du XVI siècle qui s'est occupé entre autres choses des sciences occultes, v. plus haut, p. 129.

4 BERTHODE. *L* [illegible] p. 98 et suiv.

5 Ces gravures ont complètement disparu, on n'en connaît pas aujourd'hui d'exemplaire authentique.

Avant de vous montrer le livre en question, le rusé libraire avait soin de vous dire :

C'est pour porter à la pochette
Mais je vous le vends en cachette

Puis, vous voyant prêt à céder, afin de vous faire payer plus cher, il avait bien soin de vous avertir des dangers qu'il courait :

Monseu, si vous estiez un homme
Pour y mettre une bonne somme
Je pourrais vous en faire part.
Je l'ay dans un coin a l'escart.
C'est bien une pièce fort bonne,
C'est pour cela que la Sorbonne
A tretous nous a deffendu,
Sous la peine d'estre pendu,
D'en imprimer aucune chose,
Aussi personne de nous n'ose
Dire qu'il y a ce livre icy,
Mais, pour celui-là que voicy,
C'est l'original, sur mon âme ! (1)

Au bout de la galerie des Merciers s'ouvre à gauche (comme aujourd'hui) la galerie des Prisonniers, il y a encore bien des libraires connus dans cette galerie; tout à l'entrée c'est Gabriel Quinet (2) *A l'ange Gabriel* auquel semble avoir succédé Claude Audenet, Etienne Loyson (3) *Au nom de Jésus*, Pierre Trabouillet, *A la Fortune*, qui édita un grand nombre de comédies et enfin Pierre Rocolet, imprimeur et libraire ordinaire du Roy à l'enseigne des *Armes du Roy et de la Ville* (5), c'est là que se vendaient les ordonnances, les règlements militaires et d'autres livres sur l'art de la guerre, aussi voit-on ordinairement bon nombre d'officiers et d'élèves d'Académies autour de sa boutique (6). La portion occidentale de la galerie des Prisonniers s'appelle la galerie Neuve, c'est là que le libraire Gueroult vend le *Mercure galant*, de Visé (7).

(1) BERTHODE. *Ibidem.*
(2) MOLIÈRE. *L'Estourdy*, 1663.
(3) *Œuvres* d'ASSOUCY, 1677.
(4) *Critique de l'Ecole des Femmes*, 1653.
(5) *Les Fables d'Esope*, traduction par J. BAUDOIN, 1659.
(6) *Roman Bourgeois*, p. 301.
(7) *Livre commode*, t. I, p. 193.

A notre droite, s'ouvre la salle Dauphine qui, comme nous l'avons déjà dit, forme la limite septentrionale de la Cour du Mai (1).

Dans toutes ces différentes galeries, on rencontre les mêmes marchands que dans les autres, des vendeurs de curiosités, comme le célèbre Nanteau, qui offrait aux acheteurs des tableaux, des meubles et des porcelaines de la Chine, des cristaux, des coquillages (2), des modistes comme la jolie Thérèse le Noir, fille de La Thorillière, comédien de la troupe de Molière et qui plus tard épousa le fameux Dancour (3) des parfumeuses vendant des parfums à la mode, des essences fines de Rome, de Gênes et de Nice, de la poudre à la Maréchale (4), etc.

En face de l'extrémité de la galerie des Merciers, s'ouvre, précédée de quelques marches qu'on appelle le Perron Royal, la Grand'-Salle, notre moderne, salle des Pas perdus, qui lui est, comme nous l'avons dit, presque exactement semblable, avec ses deux nefs d'ordre ionique séparées par une rangée d'arcades soutenues par huit piliers à pilastres. Elle est de construction récente, c'est l'architecte Salomon de Brosse (5) qui l'a reconstruite et terminée en 1622. L'ancienne salle qui datait du XIVe siècle, avec ses voûtes de bois en carène de navire (6) et ses statues de rois, la Grande Table de Marbre noir, si célèbre par les spectacles que les Bazochiens donnaient dessus et qui tenait presque toute la largeur de la salle, le long de sa face occidentale, la petite chapelle de bois sculpté élevée par Louis XI, située sur le côté oriental de la salle et où tous les ans, à la rentrée du Parlement se disait la Messe du Saint-Esprit, la Messe Rouge comme on l'appelait déjà ; tout cela a disparu dans un terrible incendie qui éclata le mercredi 7 mars 1618, à deux heures du matin ; tout fut détruit et c'est à grande peine que l'on sauva le

(1) Le buffet du palais occupe l'emplacement de cette salle.

(2) *Livre commode*, t. I, p. 238.

(3) FOURNEL *Contemp. de Molière*, t. I, note de la p. 242.

(4) Cette poudre fut ainsi nommée parce que c'était le parfum préférée de Mme la Maréchale duchesse d'Aumont, qui se divertissait, dit-on, à la faire elle-même (ED. FOURNIER, *Paris démoli*, Paris, Dentu, 1883, p. 62.

(5) Ce Salomon de Brosse construisit également le Palais du Luxembourg et le portail de Saint-Gervais que Voltaire admirait tant, mais qui, en fait, dépare cette église gothique.

(6) La Salle des Etats généraux du château de Blois présente des voûtes semblables.

reste du Palais. La cause de ce désastre est toujours restée inconnue, on supposa toutes espèces de choses et certains accusèrent les complices de l'assassinat de Henri IV qui, pour beaucoup, étaient les Espagnols, la Reine et le Duc d'Epernon, d'avoir provoqué cet incendie pour faire disparaître les pièces du procès de Ravaillac, dont tant de points sont restés obscurs. Quoiqu'il en soit, cette catastrophe inspira à Saint-Amant ce quatrain burlesque que l'on cite souvent :

Certes, ce fut un triste jeu
Quand à Paris Dame Justice
Pour avoir mangé trop d'épice
Se mit tout le Palais en feu (1).

La Grand' Salle, où nous sommes maintenant, n'est pas très bien éclairée ; le jour n'y pénètre que par les grandes baies vitrées des extrémités ; aussi, en 1683, pratiquera-t-on dans la voûte de vastes œils-de-bœuf. Sur son côté septentrional, s'ouvrent diverses portes ; la plus occidentale donne accès à la Chambre Dorée, la Grande Chambre comme on disait également, où le Roi tenait ses lits de Justice (2) ; c'est là aussi que Tribunal Révolutionnaire accomplira ses exploits. Trois portes se trouvent sur le côté méridional de la Grande Salle, l'une par laquelle nous venons d'entrer, qui mène dans la galerie des Merciers, l'autre à la hauteur du second pilier (3) mène à la salle Dauphine, et la troisième, la plus orientale, permet de descendre par les « petits degrés » dans la cour du Mai.

Tout autour de la salle, il y a des bancs et quelques boutiques ; des marchands de livres sont installés autour des piliers. Au premier pilier c'est le libraire René Guignard, *au Sacrifice d'Abel* ; à midi, il y a toujours grande foule de plaideurs et d'avocats autour de son étalage, c'est là le fameux pilier des consultations ; c'est celui que Boileau désigne aussi dans *Le Lutrin* (Ch. V).

(1) SAINT-AMANT, *Œuvres*, Paris, Jannet, 1855, p. 185. C'est donc à tort que Sauval attribue ce quatrain à Théophile. Voir pour tous ces détails, BONNARDOT, *l'Incendie du Palais en 1618*, Paris, Willem, 1879.

(2) C'est maintenant la première Chambre du Tribunal Civil, l'aspect ancien de cette Chambre a été reproduit par tant de gravures que je n'insiste pas sur sa description.

(3) On compte ordinairement les piliers en partant du boulevard du Palais.

Entre ces deux piliers dont l'affreuse Grand'Salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
Est un pilier fameux des plaideurs respecté
Et toujours des Normands à midi fréquenté.

Dans l'après-dîner, ce pilier devient le lieu de réunion des beaux esprits, on y discute sur les finesses du langage, les beaux vers et les poésies nouvelles, c'est-là que se rencontraient les partisans du sonnet d'Uranie et ceux du sonnet de Job et qu'ils soutenaient leur préférence (1).

Au second pilier est installé le fameux Louis Billaine à l'enseigne de *La Plume et du Grand-César* (2). C'est un des libraires les plus à la mode : être édité par lui est un sort envié par plus d'un écrivain : on se presse autour de sa boutique pour y voir les nouveautés et l'on y discute à perdre haleine sur les mérites des différents auteurs, c'est là que se font bien des renommées littéraires :

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite,
Que Bilaine l'étale au deuxième pilier,
Le dégoût d'un censeur peut-il le décrier (3) ?

Le troisième pilier fut aussi fréquenté par certains amateurs de littérature. Vers 1662, Gilles Boileau (4), encore fort jeune, y présidait tous les matins : c'est Scarron qui nous l'apprend, ayant été violemment attaqué, ainsi que Mme Scarron, par Boileau dans certains vers qui, il faut l'avouer, ne brillaient ni par le bon goût ni la délicatesse, Scarron lui décocha une poignée d'épigrammes dont voici quelques fragments qui, dans le cas particulier, sont intéressants pour nous :

Boisleau, ce gentil écolier,
Est la même galanterie ;
Il brille le matin au troisième pilier,
Et le soir sur le quay de la Mégisserie.

(1) Le premier de ces sonnets est de Voiture, le second est de Benserade, ils partageaient la Ville et la Cour en deux camps, qui soutenaient chacun qu'un des sonnets était supérieur à l'autre. Les hommes en général étaient pour le sonnet de Job, et M. le Prince de Conti s'était mis à la tête des Jobelins, les femmes, au contraire tenaient pour celui d'Uranie, et Mme la Duchesse de Longueville s'était mise à la tête des Uranins.

(2) CORNEILLE. *Tite et Bérenice*, 1671.

(3) BOILEAU. *Satire* IX.

(4) Il s'agit ici de Gilles Boileau, frère du satirique.

. . . . . .
De plaideurs, de marchands et de clers entouré,
Au troisième pilier qui soutient la grand'salle,
Le grammairien Boisleau tous les matins étale
Quelque Madrigalet de luy seul admiré (5).

Dans la Grande Salle il y a encore le fameux Charles de Sercy, au sixième pilier, *A la bonne foy couronnée* (2), il est aussi très achalandé et s'est fait une spécialité de romans, de livres de cuisine, de jardinage, etc. (3).

Les femmes et les ecclésiastiques se pressent autour des boutiques des sieurs Legras et Poirier, qui vendent les plus beaux livres d'heures de Paris (4).

En général, on peut dire de tous les libraires du Palais qu'ils vendaient les livres à la mode et les nouveautés : les bibliophiles, les érudits, qui recherchaient les ouvrages de bibliothèque, les livres anciens, les manuscrits rares, allaient chez Villery, chez Moette, rue de la Vieille-Boucherie, chez Seneuze, rue de la Harpe, chez Clouzier et Emery, David et autres, quai des Augustins et place de la Sorbonne (5). C'était en quelque sorte les Lortic, les Morgand, les Fontaine de ce temps-là.

Il y a toujours foule dans la Grande Salle ; c'est là le lieu de rendez-vous par excellence du Palais ; les amoureux y font les cent pas, tout en évitant les importuns : des femmes, le visage caché par leur masque ou par leur coiffe (6), attendent et, pour se donner une contenance, font semblant de marchander quelque objet. On y rencontre toujours des plaideurs, car ils sont nombreux à cette époque où la multiplicité des lois, coutumes et privilèges engendre toujours des chicanes ; ils se content les uns aux autres leur procès tout au long,

(1) *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers*, Cologne, chez Pierre du Marteau Elzeviers, 1667, 1re partie, p. 171 et suiv. Lettre de Scarron à M. le Surintendant Fouquet. La raison pour laquelle Scarron insiste sur le 3e pilier, c'est que les beaux esprits ne fréquentaient à ce moment que le premier, et méprisaient les cercles littéraires des autres piliers.

(2) COLLETET, *Abrégé des antiquités de la Ville de Paris*, 1664. il avait été salle Dauphine, *la Princesse de Montpensier*, Mme DE LA FAYETTE, 1662.

(3) *Livre Com.*, t. I, p. 187.

(4) *Livre Com.*, t. I, p. 192.

(5) *Livre Com.*, t. I, p. 194.

(6) Pour l'usage des masques et des coiffes, voir plus loin, p. 615.

parlant tous à la fois et sans s'écouter l'un l'autre : le premier venu leur sert d'auditeur, cela leur est égal du moment qu'ils peuvent satisfaire leur manie (1). Des gens qui veulent faire les importants et qui prétendent, comme on dit, « savoir le vent du bureau » (2), leur donnent des conseils et se font fort de leur faire avoir la protection de tel ou tel magistrat qui ne peut rien leur refuser.

Nos étudiants y rencontrent aussi des amis, et les voilà maintenant qui forment une bande imposante : comme cinq heures vont bientôt sonner, on se décide à aller finir l'après-dîner au Cours-la-Reine, c'est en effet l'heure élégante où chacun pourra admirer à loisir les jolies femmes et les beaux équipages.

Gaiement l'on se met en route en repassant par la salle des Merciers pour sortir par le grand perron ; c'est là que tous les matins les valets à louer viennent chercher un maître (3) ; mais, à cette heure, cette foire aux domestiques est terminée.

Dans la Cour du Mai, des carrosses et des chaises attendent le retour de leurs propriétaires qui font leurs emplettes au Palais. Les gens médisants racontent que certaines dames se font mener ici sous prétexte d'achats et que pendant que leurs cochers ou leurs porteurs les attendent dans la cour, elles ressortent par l'escalier de la Sainte-Chapelle et s'en allant par la petite rue Sainte-Anne, vont ailleurs courir la prétentaine ; mais ce sont les mauvaises langues, les colporteurs de scandales qui racontent de pareilles choses et l'on n'est pas forcé de les croire.

Nous voici hors du Palais et bientôt sur le quai de l'Horloge : avant d'arriver au Pont-Neuf, on s'arrête devant les boutiques de marchands de lunettes et d'instruments d'optique qui y sont déjà très nombreux ; le Cheval de Bronze est toujours entouré d'une foule de saltimbanques et de marchands ambulants ; en aval du Pont-Neuf, sur l'extrême pointe de la Cité, toute plantée de saules, des flâneurs dans le costume le plus primitif se livrent aux douceurs du bain

1. Voir sur ces manies des plaideurs le *Roman bourgeois*, p. 343, et les *Plaideurs* de RACINE.

2. « C'est proprement pressentir, connaître le sentiment des juges qui ont commencé à instruire une affaire, par extension, savoir ce qui se passe, être bien informé. » FOURNEL. *Contemporains de Molière*. T. III, p. 214, en note.

3. FOURNEL. *Les Contemporains de Molière*. V. t. I, p. 480, et t. III, p. 21.

ou du sommeil, et échangent des propos plus que salés avec les blanchisseuses des bateaux voisins (1).

Sur le quai de la Mégisserie, près duquel nous arrivons maintenant, de nombreux marchands de ferrailles, de batterie de cuisine et d'autres ustensiles, encombrent la chaussée avec leurs étalages.

Tous les dimanches au matin, s'y tient le marché aux oiseaux, le mercredi et le samedi, c'est le marché aux fleurs (2). Des racoleurs le plus souvent soldats aux Gardes, rôdent tout à l'entour du pont et du quai ; on les reconnaît à leurs allures de spadassins, à leurs visages plus ou moins couverts de cicatrices et à leur air aviné. Ce sont ordinairement de fameux scélérats, ivrognes, bretteurs, voleurs, souteneurs, etc.

Au demourant les meilleurs fils du monde.

Ils guettent dans la foule les garçons un peu naïfs aux larges épaules : lorsqu'ils ont choisi une victime, ils ont bientôt fait de l'entraîner dans un des nombreux cabarets borgnes du voisinage, et de lui faire signer, à force de rasades et de promesses merveilleuses, un engagement en bonne et dûe forme (3).

Nous tournons maintenant à gauche pour suivre le bord de la Seine ; chemin faisant, nous rencontrons de nombreux équipages, des carrosses princiers, entourés d'une escorte, des détachements de Gardes, de Mousquetaires, allant prendre leur poste ou en revenant. Nous arrivons en effet, dans le quartier du roi, nous longeons les longues galeries du Louvre où habitent toutes espèces de gens, entre autres le célèbre Boulle, le prince des ébénistes (4).

Après un long trajet le long du jardin des Tuileries, nous voici arrivés à notre but, à la porte de la Conférence, encore quelques pas et nous entrons au Cours.

Le Cours la Reine avait été planté en 1616 par les ordres de la

(1) Ed. Fournier. *Hist. du Pont-Neuf*, t. II, p. 322 ; la crudité du langage des blanchisseuses et leur audace étaient extrêmes et connues depuis longtemps. V. *La légende de Pierre Faurion*. Ed. Jouaust 1880, p. 87, et *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et retour de Saint-Cloud à Paris par terre*, par Neel, réimp. Paris, Lahure, 1881, p. 51.

(2) *Les curiosités de Paris en 1716*, réimp. de la Soc. d'Encour. Paris, Quantin, 1883, p. 77.

(3) Ed. Fournier, *Hist. du Pont-Neuf*, p. 225.

(4) *Livre Commode*, t. I, p. 285.

reine Marie de Médicis. M. de Bassompierre l'avait fait revêtir de pierres de taille du côté de la Seine. Cette promenade, longue de près d'un kilomètre, consistait en trois allées, dont celle du milieu pouvait, dit-on, livrer passage à six carrosses de front et qui étaient toutes trois bordées par de belles rangées d'ormes. A chaque extrémité se trouvait une porte triomphale et au milieu un rond point où les voitures pouvaient tourner (1).

A l'époque qui nous occupe, le Cours la Reine était la promenade à la mode. Noblesse, bourgeoisie, demi-monde, si l'on peut employer ce mot au XVII siècle, s'y donnaient rendez-vous et y faisaient assaut de luxe et d'élégance ; les gens se ruinaient pour être vus au Cours dans de beaux carrosses attelés de chevaux superbes, et conduits par de majestueux cochers chamarrés d'or. C'est au Cours la Reine que La Bruyère fait allusion lorqu'il dit : « L'on s'attend au passage réciproquement dans une promenade publique ; l'on y passe en revue l'un devant l'autre : carrosses, chevaux, livrées, armoiries, rien n'échappe aux yeux, tout est curieusement ou malignement observé, et selon le plus ou le moins de l'équipage, ou l'on respecte les personnes, ou l'on les dédaigne (2) ».

En résumé le Cours la Reine était un peu ce qu'est de nos jours l'allée des Acacias au bois de Boulogne.

Et maintenant entrons dans le Cours, avec nos compagnons de route, et installons-nous soit sur le bord de la rivière, soit entre les rangées d'arbres, sur les pelouses qui bordent les allées, pour contempler à loisir le *high life* parisien du grand siècle.

Dans l'allée du milieu, les carrosses défilent sur plusieurs rangs, lentement, au pas, car leur nombre est souvent considérable et ne va qu'en s'augmentant tous les jours ; dans les grandes solennités, surtout lorsque la cour est à Paris, on en compte quelque fois sept ou huit cents. On en voit de toutes les sortes : vastes carrosses « à double fond » (3) de grands seigneurs ou de financiers tout surchargés d'armoiries et de dorures, traînées par six chevaux aux harnais enrichis d'ors, de plumes, de rubans et d'autres ornements, précédés de coureurs, sur le siège orné de broderies, un cocher vêtu comme un

(1) LISTER, p. 28.
(2) *De la Ville*, § 1.
(3) Les carrosses à double fond ne sont autres que des carrosses à quatre places.

prince, tandis que sur l'arrière, deux grands escogriffes de laquais, dont la livrée reluit au soleil comme l'étalage d'un orfèvre, se tiennent debout sur un marchepied cramponnés à des cordons de velours ou de brocard ; carrosses coupés (1) pour jeunes gens riches, calèches de louage à l'usage des étrangers de passage à Paris (2), voitures confortables quoique plus modestes pour les familles bourgeoises, enfin l'on peut y voir même des simples et vulgaires fiacres.

Le luxe et le nombre des carrosses particuliers alla toujours en croissant à Paris, tandis qu'en 1658, leur nombre ne s'élevait guère qu'à plus de 300 ; on en comptait jusqu'à 14000 en 1763 (3). Après avoir été longtemps réservé à la noblesse et à la finance, l'usage des carrosses se répandit dans la magistrature et la bourgeoisie riche. Molière donne un carrosse à Harpagon, qui somme toute n'est qu'un riche bourgeois. Charles Sorel, auteur de *l'histoire comique de Francion*, en possédait un auquel Furetière fait allusion dans son *Roman bourgeois* (4). A la fin du siècle, la mode des carrosses fit fureur dans la bourgeoisie.

Dancourt, dans plusieurs pièces, et notamment dans *Le Chevalier à la Mode*, raille cette manie.

En effet ce luxe était fort coûteux (5) et bien des gens se privaient du nécessaire pour paraître au Cours en un bel équipage, c'est ce que nous apprennent ces vers empruntés au Théâtre Italien.

Des chevaux bien nourris courent sous ce feuillage,
Dont les maîtres meurent de faim ;
Et ces chevaux de bonne mine,
Qui font si bien aller un carrosse en ces lieux,
Font bien mal aller la cuisine.

(1) Carrosses à un seul fond ou à 2 places. NEMEITZ, *Séjour de Paris*, t. II, p. 143.

(2) On les louait, dit Lister p. 27, sur le pied de 3 écus d'Angleterre par jour (18 ou 19 francs à peu près).

(3) LEBER, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers*, etc., t. X, p. 507. Dissertation sur l'origine des carrosses par Ballet.

(4) Carrosse de Charroselles, p. 252.

(5) NEMEITZ, t. II, p. 143, nous donne le prix moyen d'un équipage à Paris :

Le carrosse	8 à 900 livres
Couple de chevaux	8 à 900 —
Harnachement	120
Entretien par mois	120 —

Plus 25 sous par jour au cocher.

Enfin dans ce grand cours chacun à qui mieux mieux
Vient jetter de la poudre aux yeux (1).

Au milieu des voitures, des cavaliers circulent et échangent des saluts avec les dames : de carrosse à carrosse des conversations s'engagent : on s'arrête sans ce soucier de ceux qui suivent, ni des arrêts constants que l'on impose à toute la file des équipages.

Sur les allées latérales, on a plus de place, aussi y voyons-nous des cavaliers galoper et des jeunes gens, voire même de belles et grandes dames, conduisant elles-mêmes à toute bride, ces chaises légères à un seul cheval, que le marquis de Crenant, un des maîtres du *driving* du temps, venait de mettre en vogue (2).

On observe avec soin les costumes de ceux des élégants du jour, qui donnent le ton à la mode : suivant les différentes époques, ce furent Fouquet, MM. de Lauzun, de Wardes, de Villeroy, le Duc de Lude et Langlée (3), qui se succédèrent ainsi comme arbitres des élégances.

Les femmes dévorent des yeux les toilettes des dames de la Cour : l'apparition d'une coiffure nouvelle, d'une coupe de manche ou d'un corps de jupe à forme inédite, produit de véritables révolutions dans les carrosses qui mènent les dames de la Ville.

Les spectateurs de ce défilé commentent l'entrée en scène de chaque nouveau personnage, on se raconte les anecdotes vraies ou fausses qui courent la société.

Voici Mme de Lionne qui passe avec sa fille la marquise de Cœuvres : leurs aventures scandaleuses avec M. de Fiesque, le Duc de Saux et tant d'autres, sont connues de tout le monde, sauf de leurs maris bien entendu. Puis ce sont Mme la comtesse d'Olonne, la maréchale Duchesse de la Ferté et ses deux sœurs, la Duchesse d'Aumont et la Duchesse de Ventadour, la Princesse d'Harcourt, Mme de Montglas pour qui Bussy Rabutin fit tant de folies, la marquise de Thiange et la Duchesse de Vitry, qui, dans sa vieillesse, après tant d'aventures,

(1) *Théâtre* de GHERARDI, t. VI, n° 117, *Les promenades de Paris*, acte III, sc. I : on trouve les mêmes observations dans LA BRUYÈRE, *De la Ville*, 9 et 22.

(2) SAUVAL, t. I, p. 192 et 193.

(3) Ce Langlée était un homme de petite naissance, mais le jeu l'ayant enrichi, il était devenu très à la mode ; c'était l'organisateur indispensable de tous les bals et de toutes les fêtes. FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois, les magasins de nouveautés*, t. I, Paris, Plon, 1894, p. 220).

s'éprit d'une passion folle pour le beau et séduisant Marquis de Montrevel et tant d'autres femmes, au tempérament excessif, dont les galanteries défrayaient les conversations privées.

Après le noblesse d'épée, place à la noblesse de robe : dans ce carrosse, voici la célèbre Mme la présidente Tambonneau : tout le monde remarque à côté d'elle dame Anne, la pourvoyeuse de cette Messaline parlementaire.

Plus loin c'est Mme Gendron, femme d'un procureur au Parlement ; elle et la présidente ont bien des droits à la reconnaissance de fabricants de chansons graveleuses : car elles leur ont fourni matière à plus d'un couplet.

L'attention des hommes est tout particulièrement attirée par les toilettes éblouissantes des « belles mignonnes, des filles du monde » comme on les appellera à la fin du siècle.

Elles aussi donnent le ton à la mode, le luxe de leurs équipages excite l'admiration des curieux, la colère des honnêtes femmes et l'orgueil de leurs amants.

Mais cet orgueil est bien cher à satisfaire et plus d'un peut méditer l'épigramme de Trissotin :

L'Amour si cherement m'a vendu son lien
Qu'il m'en couste deja la moitie de mon bien,
Et quand tu vois ce beau carosse
Où tant d'or se relève en bosse
Qu'il étonne tout le Païs,
Et fait pompeusement triompher ma Lays,
Ne dy plus qu'il est Amarante,
Dy plutost qu'il est de ma rente.

Voici la plus célèbre d'entre elles, l'« emperière de toute galanterie », Ninon de l'Enclos, courtisane de l'antiquité grecque égarée dans le XVIIe siècle, le plus honnête homme de son temps comme disaient ses contemporains.

Cette femme remarquable, qui s'était créée une place toute spéciale dans la société, faisant oublier par son esprit sa véritable situation, n'est plus très jeune ; mais elle conserve toujours sa radieuse beauté qui ne l'abandonnera pas pendant toute son étonnante carrière, dont la durée exceptionnelle lui permit de connaître Richelieu vieillard et Voltaire enfant.

Elle est toujours entourée de jolies filles, qu'elle cherche, mais en vain, à façonner à son image et qui forment autour d'elle comme une véritable cour.

Bien loin, derrière Ninon, comme célébrité, vient la Dalesso que nous apercevons maintenant : elle a su faire une fin honorable pour ses vieux jours ; ses aventures avec l'infortuné Saint-Preuil, le financier La Barre et le comte d'Harcourt, ne l'ont pas empêchée d'épouser en justes noces un M. Leroux, Conseiller à la Cour des Aides. Voici encore la Sandrier, elle aussi n'a plus cette grâce et cette élégance qui lui permirent de si bien exploiter Claude de l'Estoile, un des Quarante de l'Académie ; elle est mariée et mettant à profit un long séjour en Italie, elle se console de l'outrage des années en donnant des concerts qui font courir tout Paris. A côté de ces vétérans de la galanterie, on éprouve une agréable compensation en contemplant la jeunesse et la beauté de la Toussine, que M. de Joyeuse entretient publiquement au grand scandale de tous les siens, tandis que le galant chanoine Maucroix conte fleurette à Mme de Joyeuse (1). On pourrait encore citer bien d'autres de ces aventurières, que le caprice d'un grand seigneur ou d'un financier mettaient un jour à la mode et qui ne tardaient pas à retomber dans l'oubli : la plupart, lorsqu'elles arrivaient à la célébrité quittaient les noms vulgaires de Louison, Catau, Madelon, Margot, que leur avaient donnés leurs parents et prenaient un titre plus ronflant, témoins cette « effrontée » dont parlent les rapports de police de M. d'Argenson, qui s'était sans façon attribuée le nom de Montmorency (2).

Dans un rang plus relevé, étaient les comédiennes et actrices que nous voyons passer au Cours : telle est la célèbre Mlle du Parc, qui compta parmi ses soupirants heureux ou éconduits, Molière, les deux frères Corneille, La Fontaine et dont la mort, au moment du procès de La Voisin, mit Racine, son dernier amant, en si fâcheuse posture vis-à-vis de la justice. Il ne lui manqua, pour compléter cette brillante série littéraire et classique, que Boileau : mais on sait que la

(1) C'est le père de Mme de Joyeuse qui, indigné de la conduite de son gendre, fit à sa fille cette réflexion singulière : « Oui, ma fille, votre mari est si impertinent que c'est offenser Dieu que de ne pas le faire cocu. » Nous ignorons si Mme de Joyeuse a suivi les conseils paternels.

(2) *Rapports inédits de la lieutenance de police* d'ARGENSON (Paris, Plon, 1891 [Bibl. elzévirienne], p. 340).

nature avait mis le grand satirique à l'abri de pareilles faiblesses (1). Nous voyons aussi passer la Champmeslé, à laquelle la chronique scandaleuse prête pour amants Racine et La Fontaine : dans le fait on n'en sait rien, toujours est-il que le tragique et le fabuliste sont les amis intimes de M. de Champmeslé, bon acteur, auteur comique plein de verve, à qui nous ferons plus d'un emprunt ; il mène aussi grande vie et il n'est pas rare de le voir au cours en superbe équipage (2).

C'est ainsi que nos étudiants voient défiler, sous leurs yeux, au milieu des flots de poussière, que le vent soulève sur le Cours, cette société si variée, si complexe et si curieuse. La passion du luxe, le désir de briller, d'éblouir est la pensée dominante de tous ces gens que nous contemplons. Mille intrigues galantes se nouent sur cette promenade ; car la vue d'un beau carrosse bien attelé est déjà un puissant moyen de fascination sur l'esprit des femmes.

Six chevaux bien croupes au cours
Entraînent après eux les cœurs, les ris, les grâces,
Un mérite roulant est une flèche, un dard,
Auquel il n'est point de rempart,
Et l'on ne trouve point de belle,
A qui les roues d'un beau char
Ne fassent tourner la cervelle (3).

Aussi les gens s'endettent pour conserver ce luxe, et il en est plus d'un qui brille au cours, qui doit jusqu'aux vêtements qu'il porte.

En les contemplant, nos étudiants peuvent se consoler d'être à pied et dire comme Bachaumont :

Je vois d'illustres cavaliers
Avec laquais, carrosse et pages,
Mais ils doivent leurs équipages
Et je ne dois pas mes souliers (4).

Il est temps de rentrer : déjà beaucoup de carrosses sont partis : l'on

(1) *Galerie hist. de la troupe de Molière*, par HILLEMACHER. Lyon, Scheuring, 1869, p. 44 et 45.

(2) *Petites comédies rares et curieuses du XVIIe siècle*, par VICTOR FOURNEL, Paris, Quantin, 1884, t. II, p. 205.

(3) *Théâtre* de GHERARDI. *Ibid.* C'est ce que disait, dans le langage libre du temps, le père du Président Nicolaï : « un carrosse est un grand m... de Paris ». TALLEMANT DES RÉAUX, t. III, p. 394.

(4) *Pathologie des Quatrains*. Paris, Jouaust, 1877, p. 289.

se met à suivre de nouveau le bord de la rivière pour gagner le Pont-Neuf, tout en causant et en admirant de temps en temps le merveilleux spectacle qu'offre la grande ville, éclairée par les derniers rayons du soleil couchant. Le Pont-Neuf commence à être désert : les échoppes sont fermées et les saltimbanques ont disparu.

> Les ombres cependant sur la ville épandues
> Du faîte des maisons descendent dans les rues (1).

Chacun hâte le pas. Les uns retournent tranquillement à l'auberge où ils prennent leur repas ; après souper, ils rentreront chez eux travailler une heure ou deux avant de se coucher. Les autres regagnent le logis paternel ; là, tout le monde est de retour : le père est revenu de visiter des malades, les jeunes frères et sœurs de notre étudiant viennent de rentrer de l'école.

Chacun prend sa place habituelle à table pour le souper : après qu'un des enfants a dit à haute voix le *benedicite*, le repas commence.

Le père et le fils aîné se racontent les nouvelles qu'ils ont apprises dans la journée ; la mère fait le récit des visites qu'elle a reçues ou de celles qu'elle a été faire dans l'après dîner, tout en s'interrompant pour mettre la paix au bout de la table, où les enfants sont rangés par rang de taille comme les tuyaux d'un orgue d'église.

A la fin du repas, sur un signal de la mère, toute la marmaille se met à crier « *Laus Deo, pax vivis*, en faisant « un piaillement sem- « blable à celui des canes et des oisons qu'on effarouche ». Chacun se tait et joint les mains en disant ses Grâces.

Pendant que la mère mène coucher les petits et que le père fatigué de la journée « accostant sa tête sur son fauteuil » se livre aux douceurs de la sieste, notre étudiant monte dans sa chambre où il passe encore quelques heures à travailler ; puis, après avoir avalé un grand verre d'hypocras (2) que la servante de la maison lui a préparé, il se met au lit et s'endort content de sa journée (3).

(1) BOILEAU, *Lutrin*, ch. II.

(2) Liqueur très recherchée alors, composée de vin, sucre, citron, canelle, poivre, girofle et autres épices, on la parfumait avec du musc et de l'ambre. V. FOURNEL, *Contemporains de Molière*, t. I, p. 340.

(3) Pour cette scène d'intérieur voir le *Re[illegible]*, p. 271.

CHAPITRE III

Fêtes et distractions.

§ 1. — Un dîner à la « Pomme de Pin ».

Distractions d'étudiants. — Festins et banquets de l'ancienne Faculté. — Agapes privées des étudiants. — Choix d'un cabaret. — Les cabarets du quartier. — *L'Eau d'Argent*. — Le *Petit Père Noël*. — La *Tour d'Argent*. — La *Grenouille*. — La *Fosse aux Lions*. — Les *Bons Enfants*. — La *Pomme de Pin*. — Philippe Gruyn et son fils le sieur des Bordes. — Maître Crenet. — Arrivée à la *Pomme de Pin*. — Composition de la société. — Choix d'une place. — Choix du menu. — Choix des vins. — Les médecins et le bon vin. — Le vin de la Maréchale. — Le pain. — Procès des *pains mollets*. — Les *Cordons bleus*. — Le couvert. — La bisque. — L'arrivée des habitués. — Chapelle et ses compagnons. — Les Cabarets littéraires. — Chapelle et Boileau à la *Tête-noire*. — Querelle de Médecins. — Arrivée des bouteilles coiffées de chanvre et revêtues d'osier. — Compulsoires de bouvettes. — Fraudes des marchands de vin. — Conversations moralisantes. — Les originaux de Paris. — La grande salle du cabaret. — Clients exigeants. — L'instant des chansons. — Précepte d'Hippocrate. — Effets de ce précepte. — Sortie du cabaret.

Dans le chapitre précédent, nous avons essayé de donner au lecteur une idée de la vie journalière de nombreux élèves de l'Université. Il nous faut maintenant dire quels étaient leurs plaisirs et leurs distractions ; pour arriver à ce but, nous aurons recours au procédé que nous avons déjà employé. Nous allons nous faire les compagnons de nos étudiants, dans ces jours de fêtes et de folie.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié la fréquence des dîners et des festins dans les usages de l'ancienne Faculté : tout en n'étant plus obligatoires, comme dans le temps passé, ils n'en restaient pas moins chers à la gent Hippocratique : réception à un examen, thèse soutenue avec succès, obtention d'un grade ou d'un diplôme nouveau, tout était prétexte à banquet. Dans certaines circonstances officielles, on invitait les maîtres ; mais en dehors de ces cas particuliers, il est hors de doute que les étudiants se livraient à des agapes privées, où ne

prenaient part que leurs camarades de l'Université ou de la ville.

C'est à l'une de ces dernières que nous allons faire assister le lecteur en lui présentant ainsi la jeunesse des écoles en liberté.

La veille de cette importante cérémonie, les organisateurs de la petite fête se sont réunis à l'effet de décider en quelle taverne méritoire aurait lieu le festin projeté. D'un commun accord, on écarte les cabarets du quartier, où l'on peut aller tous les jours, tels que *La Corne*, place Maubert, l'*Hôtel Saint-Quentin*, rue des Cordiers, les *Trois Entonnoirs*, près des Carneaux (1).

Il y a bien encore l'*Écu d'Argent*, où l'on mange une soupe au citron renommée : Boileau nous en a donné la recette.

> Que vous semble, a-t-il dit, du goût de cette soupe ?
> Sentez-vous le citron, dont on a mis le jus
> Avec des jaunes d'œufs mêlés dans du verjus ?

Mais tout le monde connaît la soupe au citron de *l'Écu d'argent*, et puis on serait encore dans le quartier, en pays connu. La cave de Boucingo, *au Puits de Vérité* est certes bien tentante : mais on se réserve d'y aller dans la soirée. *Le Petit Père Noir*, malgré les charmes de son hôtesse, chantés par M. de Coulanges et l'excellence de ses vins (2), est également rejeté. Dîner rue de la Bûcherie, où est situé ce cabaret, on se croirait encore à la Faculté !

Quelqu'un propose la *Tour d'Argent;* à ce nom, plus d'un gourmet lève la tête ; un des membres de cet aréopage gastronomique se met même à fredonner ce vieux couplet :

> Marché Neuf, où ces grands saulmons,
> Ces carpes et ces belles truites
> Me réjouissent les poulmons,
> Quelque saulce qu'on les ait cuittes.
> Quand je suis à *la Tour d'Argent*,
> Je me vante comme un sergent,
> Qui se vante de son courage,
> Lorsqu'il hausse le gobelet,
> Après avoir mis en la cage
> Un prisonnier au Chastelet (3).

(1) Voir plus haut, p. 377.

(2) *Œuvres complètes*, t. I, p. 315.

(3) *Chansons des cabarets de Paris*. Paris, 1628. Réimp., Bruxelles, Mertens, 1864, 1re part., p. 14. 20 couplets à l'Ode à la louange de tous les cabarets de Paris. *La*

Des gens sérieux font remarquer que *la Tour d'Argent* est presque en dehors de Paris, et qu'après dîner on se trouverait bien loin de toute distraction dans un endroit si écarté, surtout qu'en cette saison on ne se baigne point encore à la Porte Saint-Bernard (1) et que ce quartier perd alors tous ses charmes.

En passant en revue les cabarets de la rive droite, les avis se partagent entre celui de *la Guerbois*, situé dans les quartiers neufs de la Butte des Moulins, autour de Saint-Roch, le cabaret de la *Boisselière*, rue Froidmantel, près du Louvre, *La Fosse aux Lions*, rue du Pas de la Mule (2), *Les Bons Enfants*, rue des Bons enfants. Cependant des objections s'élèvent de tous côtés. *La Guerbois* est un peu éloigné : ce cabaret est fréquenté par la haute société, grands seigneurs, financiers, magistrats ; c'est en effet chez *La Guerbois*, que le célèbre fermier général, M. de Bechamel, marquis de Nointel, tenait ses assises culinaires. Cet illustre gourmet s'était fait une véritable réputation pour l'excellence des repas qu'il faisait servir en son hôtel de la rue des Petits-Champs. La cuisine lui doit de nombreuses découvertes, sauces financières, petits pâtés chauds, vol au vent à la financière, etc. Il composa même un livre de cuisine, sous le nom de Lebas son cuisinier, où chaque recette est accompagnée d'un couplet de sa façon (3). Les mêmes reproches peuvent être faits au cabaret de *la Boisselière*, il y a trop de gens de Cour, et surtout les prix y sont trop élevés ; car il est difficile d'y manger à moins de dix livres par tête (4), ce qui est véritablement excessif.

La *Fosse aux Lions*, tenue autrefois par la Coeffier, dont les poetes avaient célébré les charmes et les talents de cuisinière (5), mérite le même reproche d'éloignement qui est fait à *la Boisselière* ; d'ailleurs les beaux jours de ce cabaret sont passés.

« On n'y vend plus la folie par bouteille » comme du temps où s'y réunissaient en orgies joyeuses le bon gros Saint-Amant, le duc

Tour d'Argent existe encore : c'est donc probablement le plus ancien des restaurants actuels de Paris.

(1) Voir plus loin p. 612 ce qu'étaient ces bains.

(2) Cette rue qui porte encore ce nom, est voisine de la place Royale.

(3) Fr. Michel et Ed. Fournier, *Histoire des Hôtelleries, Cabarets*, etc., Paris, 1851, t. II, p. 312 et 313.

(4) *Ibidem*, p. 308.

(5) La Fizelière, *Les Cabarets au XVIIe siècle*, Paris, 1866, p. 55.

d'Harcourt, surnommé Cadet la Perle, de Tilly, du Maurier, Nervèze, Puylaurens, Megrin, Delatre, Gilot, Dufour, dit le bon falot, Sallard surnommé le paillard, l'excellent Faret, le bonhomme Guillaume Colletet

Chateaupers, gardien des treilles
Au nez à crocheter bouteilles,

des Yveteaux, ce libertin effréné, Maricourt

Franc Picard à la rouge trogne

et tout le ban et l'arrière-ban de l'armée des Goinfres, comme ils s'appelaient eux-mêmes (1).

Saint-Amant, cet académicien au ventre de futaille, est mort depuis 1661 et désormais,

..... Faret
Ne rime plus à Cabaret.

Les Bons enfants, malgré l'excellente cuisine qu'y fait Bergerat et que Boileau, qui y dînait avec Racine, a pris soin de nous vanter, n'obtient pas non plus gain de cause.

Après bien des discussions, la rive droite et la rive gauche étant rejetées, on adopte un moyen terme, qui est de dîner en la Cité, et d'un commun accord on choisit la *Pomme de Pin*, ce sanctuaire de la Beuverie, où tour à tour, Villon, Rabelais, Mathurin Regnier, Saint-Amant, Colletet, Chapelle, Laisné, Bernier, Molière, La Fontaine, Racine et même Boileau vinrent rendre hommage à la dive bouteille

La *Pomme de Pin* était par excellence le cabaret des gens d'esprit : malgré le nombre et l'ardeur de ses concurrents, sa renommée était restée intacte et les siècles s'étaient écoulés, sans pouvoir entamer sa glorieuse réputation : « Heureux qui, après une longue course à travers les boues de la Cité, pouvait apercevoir enfin la porte ouverte et la grille aux barreaux festonnés qui bordaient les murs du cabaret ! Heureux qui voyait sourire à sa gourmandise, comme un appeau friand, cette enseigne connue dont Saint-Amant avait dit :

La *Pomme de Pin* qui vaut mieux
Que celle d'or, dont fut troublée,
Toute la divine assemblée (2).

(1) COLOMBEY. *Ruelles Salons et Cabarets*, Paris, Dentu, 1892, t. I, p. 90.
(2) MICHEL et FOURNIER. *Loc. cit.*, p. 304.

La Pomme de Pin,

.... ce tabernacle
Du Dieu qui fait naître le vin ?

comme disait l'auteur de l'*Ode sur les cabarets*, était située rue de Licorne, tout près du pont Notre-Dame, vis-à-vis la petite église de la Magdelaine (1).

Ce cabaret avait eu pour propriétaire le sieur Philippe Gruyn, qui amassa une assez grande fortune aux dépens de ses clients : cet honnête empoisonneur du genre humain avait deux frères qui s'étaient enrichis dans les fermes. Très ambitieux, fier de ses écus, Philippe Gruyn lança son fils Charles dans la carrière des finances ; celui-ci, plein d'ardeur, marcha sur les traces de ces oncles, et remplit habilement ses poches, en vidant celles des contribuables.

En 1641, il était commissaire général des vivres pour la cavalerie légère. Les pamphlets politiques, les mazarinades maltraitent fort les trois Gruyn, oncles et neveu : Gui Patin, dans ses lettres, ne manque pas de les déchirer et de les représenter comme d'insignes voleurs (2).

Sans se tourmenter de ces attaques, Charles Gruyn continua ses fructueuses opérations : il acheta de grandes propriété et entre autres la terre des Bordes, dont il prit le nom. Le nouveau seigneur Charles des Bordes, pour couronner son œuvre, se fit construire, en l'île Saint-Louis, un superbe hôtel, aujourd'hui 17 quai d'Anjou, dans lequel il s'installa, en 1658, avec sa nouvelle épouse la noble damoiselle Geneviève de Mony, veuve de M. de Lanquetot. Malheureusement une terrible catastrophe s'approchait : en 1661, s'ouvrit le procès de son patron, le surintendant Fouquet. M. des Bordes subit le sort de ses confrères : il fut mis en prison où il mourut et ses biens furent confisqués. L'hôtel du quai d'Anjou échappa au désastre grâce à un homme de paille, le cordonnier Féret, qui en fut fait le propriétaire supposé !

1. C'est du moins l'adresse que donnent Fr. Michel et Fournier, *loc. cit.*, p. 303 et le *Livre commod. des adresses*, t. I, p. 310. Ferdinand Heuzey dans les *Curiosités de la Cité* (Paris, Dentu, 1864, p. 82) place la *Pomme de Pin* au coin de la rue de la Vieille-Draperie (aujourd'hui rue de Constantine) et de la rue de la Lanterne (auj. rue de la Cité) c'est-à-dire au coin sud-est du marché aux fleurs actuel. La rue de la Licorne et l'église de la Magdelaine étaient situées sur l'emplacement actuel du nouvel Hôtel-Dieu.

2. T. III, p. 282.

C'est à lui que M. de Lauzun l'acheta au sortir de sa détention à Pignerolles.

Il y mena grand train, ayant eu le temps de faire des économies dans sa prison : avec lui demeurait sa mère, vieille huguenote, assiégée par des ministres protestants et des prêtres catholiques, qui se disputaient avec ardeur cette âme à sauver.

M. de Lauzun, de son côté, eut bien des tempêtes à subir et dut regretter quelquefois la paix dont il jouissait à Pignerolles ; sa royale épouse, la grande Mademoiselle, légèrement vieillie, avait un caractère difficilement supportable : si nous en croyons Saint-Simon, les pugilats étaient fréquents dans ce ménage agité, Mademoiselle était jalouse, d'autre part, la prison avait nui aux qualités brillantes de son époux, et c'est, avec amertume qu'elle s'écriait, dit-on : « Celui-là a menti impudemment qui a dit le premier que tout bon cheval ne devient jamais rosse » (1). Au ménage Lauzun-Montpensier, succéda Mlle de Mazarin, qui fut enlevée en 1682 par le marquis de Richelieu; un receveur du clergé, M. Ogier, acheta ensuite cet hôtel et en augmenta encore la magnificence, puis la famille Pimodan en fut propriétaire jusqu'au moment où le baron Pichon en fit acquisition. Pendant longtemps, il le loua et la demeure de Charles Gruyn eut entre autres habitants, Théophile Gautier, Baudelaire, Daumier, Roger de Beauvoir, enfin le baron Pichon vint s'y installer avec sa précieuse bibliothèque et ses merveilleuses collections (2).

Qu'on nous pardonne cette digression : elle nous permet de constater, une fois de plus, avec quelle facilité des gens sortis de peu arrivaient à acquérir une grande situation. Si Charles Gruyn eut une fin malheureuse, beaucoup d'autres échappèrent au châtiment et la catastrophe de 1661 n'eut pour cause que les imprudences et la présomption de Fouquet, qui ne sut pas ménager la susceptibilité royale et qui prêta ainsi le flanc aux attaques intéressées de Colbert. D'autre part, il est amusant de constater que la fortune qui édifia le fameux hôtel Lauzun, dont on a si souvent parlé depuis la mort du baron Pichon,

(1) Cette phrase est la dernière d'un pamphlet du temps intitulé : la *France galante*; si la vérité est ordinairement très défigurée dans ces pamphlets, on y retrouve, en compensation, toutes les petites anecdotes que beaucoup de gens prenaient pour des vérités.

(2) Pour tout ce qui concerne Gruyn et l'Hôtel Lauzun v. FOURNIER *Chroniques et légendes des rues de Paris*, Paris, Dentu, 1893, p. 111.

avait pour origine les modestes écots que les bonnes gens du XVIIe siècle payaient à la *Pomme de Pin*.

C'est Cresnay ou Crenet qui succéda comme propriétaire de ce cabaret à Philippe Gruyn : il fit aussi fortune ; en 1692 nous le voyons figurer en tête de la liste des douze marchands de vin du Roy, qui formaient l'aristocratie de cette corporation (1). La rumeur publique l'accusait bien, comme tant d'autres de ses confrères, de trop souvent baptiser son vin, sans nul doute par pure dévotion, Boileau lui reproche de se livrer à de ténébreux coupages, lorsqu'il parle dans sa troisième satire

> D'auvernat fumeux, qui mêlé de lignage,
> Se vendoit chez Crenet pour vin de l'Ermitage (2).

Mais somme toute, ce sont de légères peccadilles pour un marchand de vin, et puis, dans ce bas monde, qui n'a pas ses petits défauts ?

Voici donc le grand jour arrivé et de bonne heure, nos étudiants et et leurs invités arrivent, en troupe joyeuse, rue de la Licorne. Chacun s'est rendu libre pour le reste de la journée et se réjouit en pensant à la fête qui se prépare.

La compagnie est nombreuse et variée ; en dehors des étudiants en médecine, il y a des maîtres es arts, des avocats fraîchement sortis de l'école, des clercs de procureurs, voire même un joyeux théologien, qui attend tranquillement, du ciel et de la faveur royale, l'obtention d'un bénéfice, qui lui permette de continuer paisiblement une existence si bien commencée.

Il n'y a pas encore beaucoup de monde dans la salle commune de la *Pomme de pin*, quelques individus y sont déjà en train de dîner, le grand moment de bousculade n'est pas encore arrivé : cependant on s'apprête, les garçons disposent les tables, et de la cuisine s'échappent des odeurs délectables, qui réjouissent l'odorat de nos gens pleins d'appétit.

Il faut choisir sa place et toute la bande adopte une sorte de cabinet communiquant avec la grande salle

(1) *Le Livre commode*, t. I, p. 310.

(2) L'Auvernat était un vin très riche en couleur et originaire d'Auvergne que l'on cultivait dans l'Orléanais (LA FIZELIÈRE, *loc. cit.*, p. 21) le lignage était au contraire un vin très peu coloré.

ou l'on peut estre
Sans se faire si fort connoistre
Où libre on peut, sans estre veu,
Parler de tout, quand on a beu, (1)

mais d'où aussi, on peut, par la porte ouverte, voir ce qui se passe dans le reste du cabaret : car il est rare, qu'à la *Pomme de pin*, on n'ait pas l'occasion d'apercevoir quelque personnage en renom ou d'assister à quelque scène curieuse.

Tandis que les garçons disposent la table et les sièges, le chef de la troupe interpelle Jacques, l'un d'entre eux, dont le bon François Colletet nous a conservé le nom et lui demande ce qu'il y à manger.

Et tandis que Jacques énumère toute une formidable suite de plats : chacun se recueille et se livre à ses méditations. Car il y a de quoi hésiter devant toute la série des excellentes choses, dont les noms retentissent aux oreilles de nos affamés.

Nous pourrions vous donner pour le premier service
Potage de Santé (2) potage d'écrevisse
Potage de pois verts, d'eperlans, des navets
D'oignons, de tailladins, de riz et de panais

ou bien encore des potages aux oignons blancs farcis, potages aux riz de veau, à la princesse.

Bisque et potage ensemble avec des pigeonneaux
Avec poulets de grains, cailles et cailleteaux

Nous avons aussi :

Des pigeonneaux farcis, des volailles bien faites
Avec des champignons, béatils (3), andouillettes,
Cardes, marrons, pignons et fins palais de bœufs,
Couronné de citron, grenade et jaunes d'œuf

Enfin « une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux et couronné d'oignons blancs mariés avec la chicorée. (1) »

(1) *Travers de Paris* de COLLETET. 1665, éd. *Paris rédivivus et burlesque*, Paris, Delahays, 1859, p. 245.

(2) Toute la série des plats que nous allons énoncer sont empruntés pour la plupart aux *Contemporains de Molière* de VICTOR FOURNEL, l'Amant indiscret de Boursault Acte I sc. III et aux Coteaux de De Villier, sc. X et XII.

(3) On écrit aujourd'hui béatilles, petits mets délicats et friands, ris de veau, crêtes de coqs, etc (V. FOURNEL).

(1) Le *Bourgeois gentilhomme*, acte IV, sc. I.

Comme entrées :

> Hachis, langue de bœuf et boudins blancs aussi;
> Des poulets fricassez avec la sauce blanche,
> Quelques pieds de moutons, du jambon mis en tranche.

Une capilotade (1) avec croûte de pain, de fines andouilles de Troyes un « carré de mouton gourmandé de persil, une longe de veau de rivière, blanche, délicate, et qui, sous les dents, est une vraie pâte d'amandes (2) », jambons de Mayence, jambons de Bayonne.

> S'il vous plaist, toutefois une sauce Robert
> Nous avons de porc frais, de fines costelettes
> Grasses, de bonne chair, tendres et bien douillettes,
> Pour rosty nous avons chapons et poulardes,
> Gelinotes, faisans, tourtres, perdrix, outardes,
> Grives, canards, vanneaux, cercelles (3) et ramiers,
> Bécassines, courlis, halebrans (4) et pleuviers.

Sans compter de fines éclanches (5) d'agneaux ou un superbe gigot de mouton, un dindon du Pré-Saint-Gervais farci et bourré de marrons.

> S'il faut des entremets, un hachis de chapon,
> En raisin de Corinthe, avec jus de mouton,
> Un bassin d'ortolans, quelqu'autre de gelée,
> La pistache en ragoust, l'amande rissolée;
> Nous y pourrions mesler quelques pièces de four
> Œufs filez, œufs mignons, champignons à la crême
> Laictances en ragoust.....
> Ramequins (6) et beignets, artichaux fricassez
> Gelee et blanc manger.....

des poupelains (7) sortant du four, etc., etc.

1. Sauce qu'on fait à des restes de volailles et de pièces de rost despecées (Furetière).

2. *Bœuf gras de Vaugirard*, *bœufs*, les veaux dits de rivière étaient élevés dans des pâturages au bord de l'eau, principalement en Normandie.

3. Sarcelles.

4. Halebrans, jeune canard sauvage (Richelet).

5. Gigot.

6. Ramequins est, dit Furetière, une espèce de ragoust que font les goulfres pour se provoquer à boire et est fait de fromage cuit du sur une rostie assaisonnée avec de sauce, ou poivre, ou autre épicerie. On en a vu des gaches de trize des ramequins qu'on dessert et pour exciter à boire.

7. Gâteaux faits avec du beurre, du lait et des œufs frais.

lorsque le nom du dernier plat de dessert a été prononcé ; il se fait un moment de silence : car il s'en faut que tous ces plats merveilleux soient, en réalité, tout préparés dans la cuisine de *la Pomme de pin*. C'est une habitude commune à tous les cabaretiers et traiteurs, de vous proposer plus de choses qu'ils ne sauraient vous en fournir.

Après une assez longue délibération, l'assemblée arrête les mesures suivantes :

Il y aura deux potages, une bisque, mets recherché et coûteux, il est vrai, mais enfin ce n'est pas tous les jours fête et un potage au citron et aux jaunes d'œufs, comme consolation donnée à ceux qui regrettent la soupe de *l'Écu d'Argent*. Les entrées comprendront d'abord quelques fines tranches de jambon de Mayence et quelques grasses andouilles de Troyes, destinées à mettre simplement les gens en appétit et les inciter à mieux boire. Ensuite on apportera des côtelettes de porc à la sauce Robert, une fricassée de poulets à la sauce blanche, quelques pieds de moutons et le carré de mouton gourmandé de persils. Comme rôti, on adopte un gigot de mouton, mets délectable entre tous, et un superbe dindon, que Jacques a présenté aux convives : il est à point et déjà, dans la cuisine, on s'apprête à mettre à la broche ce paisible volatile. On terminera la petite fête par des champignons à la crême, des artichaut fricassez, des beignets, des poupelains frais, et quelques un de ces angelots (1) de Brie dont le garçon a fait un éloge particulier.

Ce n'est pas tout de manger, il faut boire. Grave question ! Dans les chapitres précédents, nous avons été, à l'exemple de Gargantua, nous « enquestant quelz gens savans estoient pour lors en la ville », mais le moment est venu de savoir « quel vin on y beuvoit ».

Le choix des vins intéresse tous les membres de l'assemblée et les médecins en particulier ; car le corps médical comptait dans ses rangs de fins connaisseurs.

C'est à la Faculté de Paris, que, vers la fin du siècle, Arbinet soutint la thèse suivante : « *An vinum Belnense Remensi suavius et salubrius?* Le vin de Beaune est-il plus agréable et plus sain que le vin de Reims ? »

Il conclut par l'affirmative. En 1700 les médecins de Reims prirent

(1) Fromage. Voir plus haut, p. 360.

leur revanche et soutinrent la proposition suivante : « *Vinum Remense vino Burgundiano suavius est et salubrius.* »

« Le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne. »

En 1705 M. de Salins, médecin de Beaune, écrivit en réponse la « Défense du vin de Bourgogne contre le vin de Champagne » et tout triomphant, il donna, comme preuve à l'appui de son opinion, ce fait que Fagon avait interdit à Louis XIV tout autre vin que celui de Beaune (1).

C'est donc avec religion que chacun écoute Jacques récitant la carte des vins.

Vin de Chably, vin de Champagne,
Vin de Frontignan, vin d'Espagne,
Vin de Beaune, vin de Mascon,
Vin de Graves, vin de Langon,
Vin de Reims, et vin de Coulange,
Vin d'Arbois (2)...

Vins d'Orléans, vin de Saint-Laurent, vin de l'Ermitage, de Condireux, de Coste-rôtie (3), vin de Frontignan, de Lunel, de Rivesaltes (4).

Le garçon de la *Pomme de Pin* exagère sans aucun doute la richesse de la cave de son patron ; cependant, à ce moment, le commerce des vins était considérable et les barriques arrivaient, ordinairement par eau, de tous les points de la France dans la Grand'Ville.

Sous la Fronde, lorsque Paris fut bloqué, les buveurs tombèrent dans le marasme ; Chapelle, un des plus joyeux d'entre eux, traduisit en vers ses doléances :

(1) La Fizelière *Loc. cit.*, p. 25.

En 1712 deux savants membres de l'Université, Grenan et Coffin, eurent une dispute sur la prédominance des vins de Champagne et de Bourgogne. Coffin soutint le vin de Champagne et composa en son honneur une ode latine que le Comte de Chevigné, l'auteur des *Contes Rémois*, traduisit, en 1828 en jolis vers français et qu'il dédia à son illustre belle-mère Mme veuve Clicquot Ponsardin. (*Le vin de Champagne*, Ode traduite de Coffin par le Comte Louis de Chevigné. Paris, Didot, 1828.)

(2) Chapuzeau, *le Cabaret Mal-Gardé*, comédie facétieuse, 1662, sc. VI, p. 21.

(3) Ces trois derniers vins sont, comme on sait, de la vallée du Rhône. Voir le voyage de Chapelle et Bachaumont.

(4) Ces trois vins tirent leur origine de ceps de vigne que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, envoya en 1100 de Constantinople, et qu'il ordonna de planter en Languedoc. (La Fizelière, p. 16.)

Je suis enfermé dans la ville
En grand chagrin, sans croix, ni pile,
Nous buvons mal, et, qui pis est,
Boirons longtemps mal, s'il ne plait

Aux gendarmes de faire gille (1).
Car, à Melun, une grand'chaisne
Qui tient la pauvre Seine en gene
Empêchant nos fameux voisins
D'amener ici leurs bons vins,
Nous réduit à ceux de Suresnes (2).

Cette triste situation a pris fin: on peut boire à Paris des vins de tous les pays: d'ailleurs nos étudiants sont connaisseurs et il ne faudrait pas que Maître Crenet s'avisât de leur servir du vin de Brie (3) au lieu de vin de Beaune.

Après mures délibérations, on décide que l'on commencera par le vin d'Arbois, sur lequel le feu roi Henri IV avait fait cette chanson :

Ça, petit page, verse à moi !
Si le sceptre est chose pesante,
Mon verre plus leger de soi,
Jamais vide ne se présente.
Ce vin n'est chrétien comme moi :
Néanmoins, pas un ne blasphème
Pour ce qu'il n'eut onc le baptême.
Voici que je bois
De mon vieil Arbois !
Chantons, Messieurs, à perdre haleine :
Hosanna, Bacchus et Silène (4).

Au vin d'Arbois, succédera le vin de Chablis et de Sillery. Il nous faut dire quelques mots du plus joli des vins de France, comme on a

(1) Faire gille. Cette locution, très employée à cette époque, équivaut à dire : prendre la clef des champs, jouer la fille de l'air, faire un trou dans la lune.

(2) FR. MICHEL et FOURNIER, *loc. cit.*, t. II, p. 291.

(3) Ce vin avait la plus mauvaise réputation. Boileau en a dit :

Je consens de bon cœur, pour passer ma folie,
Que tous les vins, pour moi, deviennent vin de Brie.

Dans le Privilège des Enfants Sans-Souci, on enjoint l'exécution des ordonnances « à peine de ne boire que la lie du vin de Brie ». LA FIZELIÈRE. *Loc. cit.*, p. 26 FOURNIER. *Var. hist. et litt.*, t. III, p. 159.

(4) LA FIZELIERE, *Loc. cit.*, p. 22. Le vin d'Arbois, formé par une judicieuse combinaison du raisin Pulsar et du Sauvignon blanc, offre des qualités analogues à celles du Madère.

surnommé le vin de Champagne. Sa renommé était très ancienne, Charles VI et Venceslas V, duc de Bohême, surnommé l'Ivrogne ou le Fainéant, auraient autrefois joyeusement sablé à Reims la tocane champenoise, sous le fallacieux prétexte de négociations diplomatiques. Le pape Léon X, François Ier et Henri VIII d'Angleterre, le portaient au nues; Henri IV, malgré sa passion pour le vin d'Arbois, le tenait en très haute estime (1). Colbert et Letellier en furent très amateurs; le Maréchal d'Estrée, qui possédait la terre de Sillery, lui donna une telle vogue, qu'on l'appela longtemps le vin de la Maréchale en l'honneur de la duchesse d'Estrée. Le vin de Champagne, à l'époque qui nous occupe, était ordinairement bu à l'état naturel et non mousseux. D'après M. Franklin (2), Dom Perignon, cellerier de l'abbaye d'Haut-Villiers, en Champagne, réussit, en 1668, à obtenir le champagne bien blanc, exempt de toute tache. Ce saint homme imagina l'usage des flûtes, que les coupes tendent aujourd'hui à détrôner, et il substitua le bouchon de liège aux bouchons de chanvre dont on usait auparavant. Ce n'est qu'à la fin du siècle, vers 1695, que l'usage de boire le champagne mousseux devint général à Paris.

Mais revenons à notre menu, le vin d'Orléans (3) devra paraître ensuite : il précédera le vin de Beaune, vin de resistance : à la fin du repas on pourra couronner la série par quelques bouteilles de l'Ermitage.

Pour terminer, il ne reste plus qu'à choisir la variété de pain dont on fera usage dans le repas ; elles sont très nombreuses, citons : « ce pain de rive (4), à bizeau doré, relevé de croûte partout, croquant

(1) Se voulant moquer un jour, raconte M. de La Fizelière, de la vanité du roi d'Espagne, qui prenait, dans ses protocoles, le titre de roi de chacune des provinces composant son royaume, Henri IV répondit à un ambassadeur espagnol qui venait de dérouler ce long chapelet de titres.

« Vous direz au roi d'Espagne, de Castille, de Léon, d'Estramadure, etc., qu'Henri roi de France, de Gonesse et d'Aï... », c'est-à-dire, roi du bon pain et du bon vin, p. 21.

(2) *Vie privée d'autrefois, les Repas*, Paris, Plon, 1889.

(3) Ce vin, aujourd'hui bien tombé, avait encore une assez grande réputation; d'ailleurs on lui doit un certain respect à cause de ses illustres descendants. Les vins du Rhin et notamment le Johannisberg, proviennent de ceps orléanais. Le célèbre vin de Constance, de la colonie du Cap, a la même origine : les ceps dont il provient furent apportés dans cette possession, alors Hollandaise, lors de la révocation de l'édit de Nantes, par des vignerons orléanais. LA FIZELIÈRE, p. 20 et 21.

(4) Ce pain était placé sur la rive (bord) du four, il était par conséquent bien cuit de tous côtés.

tendrement sous la dent », dont parle Dorante dans le *Bourgeois Gentilhomme* (acte IV, Sc. I), le pain de Gentilly, pétri dans le beurre, le pain à la Montauron pétri dans le lait, le pain coco de Languedoc, pétri avec du sucre et des œufs, le pain Mouton (1), le pain de Segovie, le pain de condition, le pain d'esprit, le pain à la mode et enfin le fameux pain de Gonesse, si recherché de toutes les ménagères parisiennes, pour sa pâte légère et bien levée. Sous la Fronde, on en fut privé, les boulangers de Gonesse ne pouvant plus entrer dans Paris assiégé : ce fut alors une véritable calamité publique.

Mais en fait, le pain de Gonesse est bien bourgeois et lorsque l'on veut faire un repas véritablement fin, comme nos étudiants en ont l'intention ; ce n'est pas à lui que l'on s'adresse, il faut choisir, le *petit pain* ou *pain mollet* ou *pain à la reine*, comme on le nomme depuis que la reine Marie de Médicis l'a mis à la mode. On y mettait plus de sel et la pâte était levée avec de la levure de bière. Ce « pain à la reine » ne devait pas être beaucoup meilleur que les autres, mais, raison suffisante, il était à la mode. Les boulangers le vendaient plus cher et cela faisait le désespoir des cabaretiers et des traiteurs, auxquels leurs clients en demandaient sans cesse. Las de cet état de choses ils entreprirent la ruine du « pain mollet », ils trouvèrent dans les boulangers de Gonesse des alliés précieux et convaincus, les charcutiers, pour des raisons qui nous sont peu connues, se joignirent à eux ; cette ligue d'un nouveau genre accusa les fabricants de pain mollet, d'employer de la levure de bière venant de Flandre et de Picardie et déjà corrompue : la partie adverse répondit en accusant les cabaretiers de frelater leur vin et les charcutiers d'en user semblablement à l'égard de leur salé.

Après bien des disputes, après qu'on eût change injures et horions, on se décida à plaider en novembre 1668. Le Parlement eut recours à des experts, et désigna pour cet office six médecins de la Faculté, Gui Patin (2), Brayer, Blondel, Claude Perrault, Courtois et Rainssant, médecin de la Conciergerie. Ces messieurs furent chargés de decider

(1) Ce pain ne s'employait ordinairement pas durant les repas, c'était, suivant Furetière, une sorte de petits pains saupoudrés de grains de blé que les patissiers faisaient le jour des étrennes et que les valets donnaient aux petits enfants, ce pain se criait dans les rues. (FOURNIER, *Var. hist. et lit.*, t. IV, note de la p. 231.)

(2) *Lettres*, t. III, p. 685.

si l'emploi de la levure de bière était malsain et s'il y avait lieu de l'interdire. Plusieurs médecins se trouvant en présence, il y eut naturellement plusieurs avis. Gui Patin, Brayer, Blondel et Courtois condamnèrent la levure de bière et le pain mollet. Perrault et Rainssant en prirent la défense. Quoique les *pain-mollistes*, comme on les appelait, eussent été ainsi mis en minorité, la Cour donna gain de cause au pain à la reine. L'année suivante, sur l'appel de la partie adverse, elle se ravisa et, par un nouvel arrêt, n'admit le pain mollet qu'à titre provisoire. Ce provisoire dure encore (1).

Le pain à la reine adopté, notre menu est terminé. Chacun le trouve parfait et se félicite d'avoir conçu un repas, que n'auraient pas désavoué les cordons-bleus (2).

Les garçons se précipitent et préparent la table, tandis que chacun va se laver les mains au lavabo situé dans un coin de la salle. Le couvert n'est pas très compliqué, chaque convive à une serviette, un verre, une assiette, un couteau, une cuiller et une fourchette. Ces dernières sont d'un usage assez récent, elles furent mises en usage à la Cour de France par Henri III à son retour de Pologne (3) mais ce n'est qu'au milieu du XVIIe siècle qu'on s'en servit communément. Tous ces couverts sont en fer, les couverts en argent sont encore articles de luxe (4).

Nos amis se mettent à table : on apporte les potages dans de

(1) Les juges-consuls admis comme experts par la Cour furent Antoine Vitré et Gui Poquelin, parent de Molière. Il paraît à peu près certain que c'est Molière lui-même qui composa les dépositions de ces deux experts, elles sont pleines d'esprit et se moquent agréablement des dissensions des Médecins (ED. FOURNIER, le *Roman de Molière*. Paris, Dentu, 1863, p. 191 et suiv.).

(2) MM. de Souvré d'Olonne, de Lavardin, de Mortemart, de Laval, etc., qui tenaient table ouverte, étaient cordons-bleus, c'est-à-dire chevaliers de l'ordre de St-Louis. Leur cuisine avait une célébrité telle, qu'on disait, en parlant d'un bon dîner : C'est un vrai repas de cordon-bleu ; et d'une cuisinière supérieure : c'est une cuisinière de cordon bleu. Puis par abréviation : c'est un cordon bleu. Le nom resta (LA FIZELIÈRE. *Loc. cit.*, p. 19).

(3) EDMOND BONAFFÉ. *Etudes sur la vie privée de la Renaissance*. Paris, 1898, p. 41

(4) Audiger, dans son livre de la *Maison réglée* qui est de 1692, c'est-à-dire à la fin du siècle, note parmi les devoirs les plus importants du garçon de cabaret : « ne pas oublier à retirer les serviettes, cuillières, fourchettes et couteaux d'argent lorsqu'il va compter à des tables où l'on en a donné ». (FRANKLIN. *Vie privée d'autrefois. Vie de Paris sous Louis XIV. Tenue de maison et domesticité*. Paris, Plon, 1898, p. 115.)

grands plats creux, qu'on dispose sur la table. Chacun plonge alors sa cuiller dans le plat qu'il a choisi et y puise celui des deux potages qu'il préfère. Cette manière primitive de procéder durera jusqu'à la fin du siècle, où des raffinés se feront servir le potage dans des assiettes : ce fut, dit-on, M. de Montausier, le même qui, modèle des amants, soupira durant quatorze ans avant d'obtenir la main de Julie, d'Angennes, qui imagina et préconisa l'usage de la louche (1).

Cette première partie du repas se passe en silence, on ne pense alors qu'à manger. Soudain le théologien, suspendant un instant, pour reprendre haleine, les attaques auxquelles il se livrait sur le plat de bisque, se met à déclamer les vers suivants, avec la même onction qu'il avait mise à dire le *Benedicite* au début du repas :

Plat des plats le plus souhaitable,
Mais aussi le plat le plus cher
D'où l'avare n'ose approcher
Que franc d'écot à nostre table ;
Ordonnée confusion
De précieuse expression,
Magnifique et riche assemblage
De jus, de crestes, d'intestins,
Placez-vous, parfumé potage,
Bisque pompeusement venez à nos festins (2).

Après cette pieuse oraison, notre homme se remet au travail : mais le charme est rompu et la conversation s'engage.

La grand'salle, tout à l'heure presque déserte, commence à se remplir, les clients arrivent en foule : poètes, écrivains de tout rang, bourgeois, plaideurs, avocats, prennent place et s'emparent des tables ; les garçons affolés circulent dans tous les sens, tandis que maître Crenet, une serviette sous le bras, va de table en table, salue les habitués et s'informe des desirs des nouveaux arrivés. Dans la cuisine, au milieu de ce tapage infernal, on entend la voix aigue de Mme Crenet, gourmandant valets et servantes.

Un groupe de cinq personnes vient de faire son entrée. A leur tête, marche un petit homme blond, maigre et fluet. C'est le joyeux Chapelle, un des hommes de son temps les plus versés dans la science

(1) DELABORDE, *Le Palais Mazarin*, note 374.

(2) *Stance de l'Hostel des rapsodes*, poésie tirée du *Recueil de poésies de divers Autheurs*, Paris, 1670, p. 49.

des vins et des cabarets : le bonhomme Crenet fait une profonde révérence à cet illustre connaisseur. Celui-ci distribue des saluts un peu de tous côtés ; car dans tout ce public, habitué des cabarets, qui ne connaît pas M. Chapelle ?

Quant aux quatre personnages qui le suivent, nous n'en ferons pas la description : ce serait une entreprise présomptueuse de notre part ; du reste, ils sont trop connus pour cela. Il nous suffira de dire que ces quatre nouveaux venus ne sont autres que Molière, La Fontaine, Racine et Boileau, excusez du peu ! Voilà les gens à côté desquels on pouvait avoir la chance de dîner, lorsqu'on allait à *la Pomme de Pin*, sous le règne du Roi-Soleil. Une fois par semaine, ils avaient l'habitude de se réunir chez maître Crenet, à eux se joignaient souvent Lulli, Mignard, Bernier et plusieurs autres. Tous les cinq entrent dans un cabinet voisin de celui qu'occupent nos étudiants qui, à cette vue, suspendent un moment leurs conversations.

Chapelle est celui qu'ils connaissent mieux ; tous l'ont déjà vu, au moins une fois, dans l'un des nombreux cabarets où il tient bureau d'esprit à sa manière. Nous avons encore aujourd'hui des cabarets littéraires, mais les écrivains qu'on y rencontre et dont nous nous garderons bien de médire, sont des débutants ou bien appartiennent à une catégorie spéciale. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle : les auteurs les plus timorés ne dédaignaient point « caupaunir es tabernes méritoires », et le public connaissait les quarante de l'Académie plus pour les avoir vus au cabaret, que pour les avoir admirés au Louvre où ils tenaient leur séance.

Ces cabarets, fréquentés par les poètes et les écrivains, étaient nombreux. C'étaient le *Petit More*, tenu par Serey, au coin de la rue des Marais-Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti) (1) ; les *Trois Cuillers*, rue aux Ours, tenu par Lamy ; le *Mouton-Blanc*, tenu par la veuve Berin, au cimetière Saint-Jean, où la tradition veut que Racine ait composé les *Plaideurs*, sous l'inspiration de son ami l'avocat Brillac ; *Les Deux Torches*, également au cimetière Saint-Jean, tenu par Martin ; *Le Chêne-Vert*, à la sortie du Préau du Temple, tenu par Corbon ; *La Croix Blanche*, rue de la Savaterie ; *l'Epée*

(1) Cette maison porte le n° 26 de la rue de Seine ; on peut voir encore au-dessus de la boutique du marchand de vin qui occupe cette maison l'enseigne primitive de cet ancien cabaret.

Royale, rue Saint-Merry ; *Le Cormier fleuri*, près de Saint-Eustache, tenu par Cormier où Saint-Amant avait autrefois vide tant de bouteilles (1).

Chapelle fréquentait tout ces cabarets, aussi était-il bien connu de tous, plus connu même, chose qui nous étonne aujourd'hui, que ses compagnons, sauf Molière bien entendu. Pour les médecins, Chapelle était presque un confrère ; il avait en effet, dans sa jeunesse, suivi les cours de la Faculte, mais à la mort de son père, le joyeux vivant envoya au diable Hippocrate et Galien et partagea désormais plus agréablement son temps entre les beaux esprits et les vieilles bouteilles (2).

Un des clercs de procureur se met à raconter que, se trouvant à la *Tête-Noire* (3), près du Palais, où un plaideur, client de son patron, lui offrait à boire, il avait eu l'occasion d'assister à une scène des plus comiques, dont Chapelle et Boileau furent les acteurs ; le sévère Despréaux avait l'habitude de reprimander, comme l'eût fait un régent de college, le pauvre Chapelle, sur ses passions bachiques ; il etait donc en train de lui faire un grand discours sur les avantages de la sobriéte ; pendant ce temps son malin compagnon remplissait sans cesse les verres ; il les remplit si bien, que ce sermon sur la temperance se termina sous la table, où roulèrent les deux amis (4).

O vous, dont la cervelle fut, est, ou sera martelée par les lourds alexandrins de l'Art poétique, consolez-vous, le bon Chapelle vous a vengé.

Ce récit met tout le monde en gaieté, Boileau qui n'est encore connu que pour ses premières satires, n'est pas très populaire. Ses prétentions de juge infaillible, encore très contestées, ses attaques souvent injustes ou excessives contre des auteurs en vogue, lui valent bien des ennemis. Racine, qui vient de se révéler par *Andromaque* et *Britannicus*, jouit déjà d'une certaine réputation et commence à exciter les envieux. Quant à La Fontaine, quoique le plus âgé de la bande, il est encore à son aurore, il vient seulement de publier ses

(1) La Fizelière. *Passim*.

(2) Colombey. *Rodéos, Salons et Cabarets*, t. I, p. 235. Chapelle était fils naturel de François Luillier, maitre des comptes à Paris et conseiller au Parlement de Metz ; il naquit en 1626, à la Chapelle-Saint-Denis, d'où son nom.

(3) Ce cabaret très fréquenté par les plaideurs était situé près du Palais.

(4) F. Michel et Ed. Fournier. *Loc. cit.*, t. II, p. 302.

premiers *Contes* et ses premières *Fables*, il n'est encore connu que d'un public assez restreint. Molière seul encore a deviné son génie : en lui-même il pense que ses amis ont beau rire et faire les beaux esprits, ils n'égaleront jamais le bonhomme.

Le personnel de *la Pomme de Pin* se multiplie pour servir ces illustres visiteurs. Apercevant un garçon, qui apporte dans le cabinet, où ils sont entrés, un pot rempli de lait, un des médecins de notre assemblée, élève de Mauvillain, très heureux de pouvoir placer son mot dans la conversation, annonce à la compagnie que ce lait est destiné à Molière, que son patron vient de soumettre à ce régime.

L'illustre comique n'est pas encore très mal vu à la Faculté, surtout par les étudiants ; on a même pris un certain plaisir à le voir tourner en ridicule les médecins de Cour dans *l'Amour médecin*, les charlatans dans *le Médecin malgré lui* ; les représentations du *Tartufe* ont eu du reste certain succès dans la jeunesse des Écoles toujours hostile aux Jésuites.

Après *le Malade imaginaire*, il en fut autrement, la Faculté en personne y était prise à partie, les étudiants ridiculisés en Thomas Diafoirus : l'indignation fut générale ; Molière, en mourant lança aux médecins un trait empoisonné.

C'est ainsi qu'en partant il leur fit ses adieux.

Mais à l'époque où nous sommes, ce crime de lèse-Faculté n'ayant point encore été commis, c'est avec intérêt que chacun écoute ce récit. Tout se serait donc terminé fort pacifiquement, si l'orateur n'avait eu la malencontreuse idée de développer et d'approuver le diagnostic de Mauvillain, tout en y ajoutant quelques commentaires personnels. Il n'en faut pas plus, la guerre est allumée : le vieil esprit batailleur de l'École se réveille, les médecins se lèvent et commencent à discuter ; le latin fait son apparition : un aphorisme d'Hippocrate est lancé dans la conversation : le péril devient extrême. Le reste de l'assistance, qui sait à quoi s'en tenir et qui depuis longtemps redoute fort cette manie médicale, rassemble toute son énergie. Le théologien annonce que puisqu'il en est ainsi, il va sans se gêner commenter et développer un texte de Saint-Augustin, la Basoche s'insurge et manifeste son intention de parler chicane.

Devant cette menace, le calme se rétablit bien vite, la paix est cimentée, à la vue des entrées et des vins que les garçons apportent solennellement.

On sert d'abord le jambon et les autres charcuteries, toutes découpées dans de grands plats.

Les bouteilles font leur apparition ; une joyeuse exclamation salue ces bonnes

Commères,
Qu'on a coiffé de chanvre et revestu d'ozier.

Sous l'influence de ces « compulsoires de beuvettes », comme dit Rabelais en parlant du jambon, les verres se vident, la conversation s'anime.

Regardant d'un air béat les plats qui sont sur la table, un des convives se met à réciter cette invocation à l'animal qui les a fournis.

Innocent morceau de Village
Que les Juifs ne mangent jamais,
Jeune animal, et tendre mets
De nopces et de comperage,
Petit grondeur, joly Pourceau (1).

« Cher ange », dira plus tard Monselet.

Tout en buvant, on s'entretient des fraudes et des filouteries habituelles des marchands de vin ; ceux-ci avaient déjà atteint sur ce chapitre une perfection que leurs successeurs actuels ne sont que difficilement parvenus à surpasser.

Ce fragment d'un texte ancien que cite La Fizelière, va nous édifier :

« Il est rare, à Paris, de se procurer du vin qui ne soit pas frelaté.

« Le plus honnête cabaretier est celui qui débite la liqueur la moins meurtrière, c'est-à-dire abondamment coupée avec de l'eau de puits.

« Il y a des marchands qui font du vin, à Paris, avec une certaine quantité de vinaigre et de l'eau dans laquelle on fait bouillir du bois de teinture. Les vins blancs s'y fabriquent avec du poiré ; on les aiguise avec de l'eau-de-vie, le bouchon saute, la liqueur fume, et le peuple croit savourer du champagne.

(1) *Hostel des Ragoustes*. *Loc. cit.*

« Tous les vins de Paris sont un mélange de celui de Roussillon et de celui d'Orléans ; les marchands les plus consciencieux s'en tiennent à cet amalgame, et ils l'appellent du Bourgogne (1). »

Un des convives rapporte l'anecdote suivante : « Quelqu'un étant allé demander dans un cabaret une bouteille de vin à huit sous, ne trouva au comptoir qu'une fillette de neuf à dix ans.

Nous n'en avons plus à ce prix, répondit-elle, mais attendez un moment : papa va rentrer, il vous en fera tout de suite ; il y a un puits dans la cave. »

La médisance étant à l'ordre du jour, l'Université en général et la Faculté en particulier, sont traînées sur le tapis et les chefs sont déchirés à belles dents, épigrammes et anecdotes pleuvent de tous côtés. Le parti des gens de loi égaye la société, en daubant sur les procureurs et les conseillers au parlement. On se raconte, sujet toujours nouveau, les dernières aventures de Mme Tambonneau.

Quittant les gens de robe, l'assemblée passe en revue les personnages ridicules du quartier, vieux régents de collège à la longue barbe et aux vêtements crasseux, maîtres ès airs faméliques, vivant d'expédients originaux. Cette matière étant inépuisable, on arrive à évoquer de sa tombe, où il dort depuis 1648, le fameux Montmaur (3), professeur royal de langue grecque, prince des parasites et des pique-assiettes, que tant d'écrivains ont pris pour cible de leur traits satiriques, depuis le prétentieux et pesant Balzac, le pédant Gilles Menage, jusqu'au gros Saint-Amant et au pauvre Scarron (4). Un de ces joyeux compagnons le montre à la fenêtre de la petite chambre, qu'il occupait au collège Boncour, rue Bourdel, en train de contempler avec attention la fumée qui s'échappe des cheminées des cuisines de Paris, cherchant à se renseigner par l'odeur et se demandant vers quelle maison hospitalière, il dirigera ses pas lorsque viendra l'heure bénie de midi.

La galerie des originaux n'est pas épuisée ; successivement on passe

(1) *Ibid.*

(2) LA FIZELIÈRE, p. 48.

(3) COLOMBEY, *Les Nuits de Paris*, t. I, p. 146 suivantes.

(4) M. DE SALLENGRE a composé et publié [illegible] pamphlets contre Montmaur, sous le titre de : *Histoire de P. Mentmaur, Parasite, Regalade, Langue, Gourmande, Université de Paris*. Amsterdam, chez R. et G. Wettstein, 1717, 2 vol. in-12.

en revue le poète Sibus (1), chantant ses œuvres dans les carrefours et consentant, un jour de détresse, à servir, moyennant quelques sous, et aux dépens de sa mâchoire, de client réclame à un arracheur de dents, le sieur de Neufgermain, personnage singulier qui s'intitulait « poète héteroclite de Monseigneur, frère unique de sa Majesté », le bonhomme Rangouze portant de maison en maison ces lettres héroïques aux dédicaces mobiles (2). Ceux d'entre nos amis qui sont nés à Paris se rappellent la frayeur que leur inspirait, lorsqu'ils étaient gamins, M. de Cyrano de Bergerac ; ils le revoient encore avec son feutre à triple panache, sa longue

Cape, que par derrière, avec pompe l'estoc
Lève comme une queue insolente de coq.

Ils le revoient, se promenant fièrement sur ses longues jambes en fuseau ; prêt à pourfendre quiconque ose rire de

Ce nez qui d'un quart d'heure en tout lieu le précède

et dont le seul aspect fait la terreur de bien des gens.

Ils racontent à leurs compagnons originaires de la province et qui n'ont point tous ces souvenirs, les duels du terrible ami de M. Lebret, la façon dont il sauva le poète Linière, l'algarade qu'il fit en pleine représentation en l'hôtel de Bourgogne à ce gros crevé de Montfleury, dont l'embonpoint était tel qu'un homme n'aurait su le « battre tout entier en vingt-quatre heures » et enfin le combat sanglant que Cyrano avait livré à Fagotin, le singe de Brioché, le montreur de marionnettes (3).

(1) Voir sur ce poète dont le nom Sibus n'est probablement qu'un pseudonyme, les *Var. hist. et litt.* d'Ed. Fournier, t. VII, p. 89.

(2) V. Fournel, *Les Rues du Vieux Paris*, Paris, Didot, 1879, p. 583. Les lettres héroïques du bonhomme Rangouze étaient adressées à des personnages très riches : les exemplaires de ce livre étaient composés de feuillets sans pagination, si bien que l'auteur pouvait toujours les arranger de telle sorte que le volume commençât par la lettre adressée au gentilhomme dont il visait la bourse et eût l'air d'avoir été fait spécialement pour lui.

(3) Brioché avait, à l'instigation de d'Assouey, dressé son singe Fagotin à imiter les allures de Cyrano et l'avait revêtu d'un costume analogue à celui que portait ce dernier. Un jour que Fagotin donnait une de ses représentations, Cyrano entra dans la salle ; les rires des spectateurs augmentèrent, quelques-uns se permirent même de plaisanter grossièrement son nez et son costume. M. de Bergerac tira alors sa terrible épée et mit l'assistance en fuite ; l'infortuné Fagotin, ignorant le

Quittant ces vieux souvenirs, nos causeurs s'attaquent à l'omniforme sexe féminin, bourgeoises et marchandes du quartier, lingères du Palais font les frais de la conversation. On est maintenant au rôti, le vin de Beaune fait son effet, l'on échange avec joie ces gauloiseries, ces propos salés, dont se délectaient nos aïeux.

Dans la grande salle du cabaret, le tapage est toujours considérable : ce ne sont que bruyants éclats de rire, conversations animées, cris et disputes. Quelques « plumets », arrivés très en retard, veulent singer les marquis et mettent sur les dents par leurs exigences le bonhomme Crenet et ses garçons.

Ils blasphèment plus gros dans cette hôtellerie,
Que le tonnerre affreux de quelque artillerie :
Chardious, morbious, de pocab-de-bious :
Est-ce la appreste honnestement pour nous ?
Torchez ceste vaisselle, ostez ce sale linge :
Il ne vaut seulement pour attiher un singe
Fi, ce pain de Gonès ! apportez du mollet,
Grillez cet au costé ; sus, a boire, vallet.
Donne-moy ce chapon au valet de l'estable,
Car c'est un durandal, il est plus dur qu'un diable
C'est quelque crocodil. Tau ! tau ! pille levrier !
Que ce coq d'Inde est flac ! Va dire au cuisinier

péril, voulut imiter ce qu'il voyait faire et s'avança l'épée à la main sur Cyrano, celui-ci ne se connaissant plus, le prit pour un homme et le transperça. Cette anecdote est rapportée dans une pièce du temps qui figure dans les *Lettres, hist. et [illegible]* de FOURNIER, t. I, p. 277. Parmi toutes les anecdotes que l'on a racontées sur Cyrano de Bergerac, un certain nombre sont purement imaginaires, il s'est créé sur cet homme extraordinaire une véritable légende. Un grand nombre de personnes ont cru et croient encore que Cyrano était Gascon et né à Bergerac, cette erreur a été signalée, déjà depuis longtemps, par M. Jal qui a retrouvé son acte de baptême. Cyrano est né à Paris et a été baptisé à Saint-Sauveur. Dans une plaquette intitulée *La [illegible] d'Arqueux* (Paris, Librairie des Bibliophiles, 1873) AUGUSTE VITU, s'appuyant sur le témoignage du père Niceron, qui écrivait au XVIII siècle, traite de fable tout ce que l'on a raconté de Cyrano. Certes il y a toute apparence que l'histoire du singe de Brioché est imaginaire et due à la malignité de D'Assoucy. Cependant il serait peut-être imprudent de généraliser, on ne prête qu'aux riches ; il est bien évident que Cyrano était fort original. Sa *Lettre à un gros homme* montre que tout n'est pas fable dans son algarade avec Montfleury ; il serait bien possible aussi qu'il y eût quelque chose de vrai dans son aventure avec Linière. Quoi qu'il en soit, toutes ces anecdotes étaient tenues pour vraies au XVII siècle où beaucoup de gens regardaient Cyrano comme un fou, aussi était-il naturel que nous les fissions figurer dans des propos tenus par des Ecoliers après boire.

S'il se dupe de nous, s'il scait point qui nous sommes,
Et luy dis si l'on traitte ainsi les gentils-hommes? (1)

Dans la salle, où nous avons laissé entrer Boileau et ses amis, la gaieté semble aussi régner; on entend du dehors les joyeux éclats de la voix de Chapelle, les rires bruyants de toute l'assistance, après quelques bons mots ou après quelques-unes de ces distractions dont La Fontaine était coutumier, de temps en temps la toux de Molière vient jeter une note triste dans ce gai concert, comme une menace de la mort, au milieu de cette exubérance de la vie.

Retournons près de nos étudiants ; ils vont bon train : les bouteilles exsangues s'alignent sur la table; chacun veut raconter son histoire, on ne s'entend plus. Un clerc de procureur qui persiste à dévorer les restes du dindon, réédite un mot de ce Montmaur dont on avait parlé tout à l'heure : « Eh ! Messieurs, un peu de silence, on ne sait plus ce qu'on mange. » En entendant ce tumulte, on peut prédire que l'instant des chœurs et des chansons approche.

En effet le théologien se lève et, imposant d'un geste épiscopal le silence à ses camarades, entonne l'antique et joyeuse antienne des clercs de l'Université :

Gaudeamus igitur
Dum juvenes sumus
Post jucundam juventutem,
Post molestam senectutem,
Nos habebit humus.

C'est ce refrain que Xanrof a paraphrasé en l'appliquant à notre époque dans les couplets suivants :

Gaudeamus. — Quelques années
Nous avons droit de rire encor,
Après notre jeunesse d'or,
Viendront des luttes acharnées,
Pour nous être trop amusés,
Demain nous ferons pénitence
Et deviendrons gens d'importance,
Des bourgeois, des hommes posés.

Gaudeamus. — La vie est triste
Et le succès est disputé ;
Et, professeur ou député

(1) D'ESTERNOD. *L'Espadon satyrique*, Lyon, 1626. Sat I. Réimp. Bruxelles, 1863, p. 13.

Médecin, savant ou legiste,
Nous serons peut-être perclus
Quand enfin, — amère ironie, —
Nous pourrions jouir de la vie,
Honorés, écoutés et lus.

Le signal est maintenant donné ; un autre amateur se met à chanter ces vieux couplets qu'on entend encore dans certaines provinces, tandis que le reste de l'assistance l'accompagne en frappant les verres et les bouteilles sur la table :

Alexandre dont le nom
A remply la terre
N'aymait pas tant le canon
Qu'il faisait le verre.
Si le grand Mars des guerriers
S'est acquis tant de lauriers,
Que devons-nous faire
Sinon que de boire (1).

Les cinq couplets suivants, où tour à tour sont pris à partie Moïse, Gédéon, Samson, Loth et Noe, sont chantés avec le même enthousiasme.

Entraîné par l'exemple, un médecin grimpe sur la table et se met à entonner cette chanson de circonstance :

Je cherche en vain la vérité,
Si le vin n'aide à ma faiblesse,
Toute la docte antiquité
Dans le vin puisa sa sagesse ;
Oui c'est par le bon vin que le bon sens éclate,
J'en atteste Hypocrate,
Qui dit qu'il faut à chaque mois
S'enyvrer du moins une fois (2).

Suivent neuf couplets où toute la docte « antiquité » est prise à témoin de l'excellence de ce prétendu aphorisme hippocratique.

(1) *Concert des Enfants de Bacchus assemblés avec ses bouteilles, au son des pots et des verres, les plus beaux airs et chansons à la louange, composés par les vieillards buveurs et sacrificateurs de Bacchus. Dédiés à leurs confrères trégrés*, Paris, 1628. Réimpr. Bruxelles, 1864, p. 90.

(2) *Nouveau recueil de chansons choisies*, quatrième édition, La Haye, Jean Neaulme, 1735, t. I, p. 8. Cette chanson est très ancienne. St-Amant s'en inspira et composa sur le même sujet et sur le même air une autre chanson qu'il intitula *Desbauche hippocratique* (Éd. Jannet, 1855, III, p. 88).

Il ne faudrait pas voir, dans ce singulier precepte, une simple boutade du chansonnier : la Faculté s'occupa gravement de cette question en 1643, Pierre Moriau soutint la thèse de baccalauréat suivante « *An singulis mensibus semel ebrietas salubris ?* » Est il sain de s'enivrer une fois par mois? En 1665, Charles le Long soutint le même sujet dans une thèse cardinale. Enfin en 1658 nous trouvons une thèse du licencié Michel Denyau intitulée : « *An curandæ quartanæ conveniat ebrietas ?* » L'ivresse convient-elle à la cure des fièvres quartes. Decidément nos bons docteurs étaient de joyeux vivants.

Il semble que nos amis sont en train de mettre en application le precepte d'Hippocrate : la conversation devient confuse. Les uns entreprennent les propos des beuveurs de Rabelais, tandis que d'autres estropient en commun une ode d'Horace et qu'un troisième, en contemplation devant un angelot de Brie, essaye, mais en vain, de se rappeler les vers que Saint-Amant composa en l'honneur de ce fromage ; sa mémoire, obscurcie par le vin, ne lui permet de retrouver que les derniers :

O doux cotignac (1) de Bacchus ;
Fromage que tu vaus d'escus !
Je veux que ta seule memoire
Me provoque a jamais a boire

et joignant l'exemple au précepte, il tente d'arracher encore quelques gouttes au sein déja tari d'une bouteille d'Ermitage.

Dans la grande salle, la plupart des gens ont fini de dîner, mais continuent à boire tout en causant bruyamment.

Un certain nombre jouent aux dés ou au tric-trac : les fumeurs ont allumé leur pipe ; on les voit, accoudés sur la table,

Vomir par les nazeaux une vapeur errante ;

Ils disparaissent peu à peu au milieu des nuages de fumée.

Cependant nos étudiants ont mis fin à leur banquet et, après avoir discuté et payé la note, laissé au garçon le pourboire déjà traditionnel, ils se décident à quitter la demeure hospitalière de maître Crenet. Ils s'en vont bras dessus, bras dessous, gesticulant et dodelinant de la tête, par la rue de la Licorne et la rue des Marmousets.

(1) Cotignac : « Confiture faite avec du jus de coings, du sucre royal, et du vin blanc, le meilleur qu'on trouve (le meilleur cotignac est celui d'Orléans) ». Richelet ; ce mot s'employait au figuré, Rabelais dit quelque part « cotignac de four pour pain ».

§ 2. — Les petites dames du Marais. Une représentation au théâtre du Marais.

Le pont Notre-Dame. — Le Cabaret de *l'Echarpe* et ses *chambres secrettes*. — Costumes féminins. — Les mouches. — Les petites dames du Marais. — Leurs origines. — Les servantes. — Tentations auxquelles elles sont exposées. — Fragilité de leur vertu. — L'édit de 1560. — Ses résultats. — Exploitation des filles par la police. — Les Madelonnettes et la Salpêtrière. — Situation plus relevée des filles du Marais. — Les noms et surnoms d'un certain nombre d'entre elles. — Détresse des filles de joies pendant la Fronde. — Leur quartier général. — Les trois théâtres de Paris. — Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne et troupe de Molière. — Le théâtre du Marais. — Ses origines. — Sa période de gloire, le *Cid*. — Les machines du marquis de Sourdéac. — Le théâtre du Marais donne des pièces à machines. — Le *Festin de Pierre*, de Rosimont. — Le receveur au bureau. — Le prix des places. — Les portiers du théâtre et les prétentions de la Maison du Roi. — Disposition de la salle. — Le public. — Bourgeoises et *filles d'amour*. — Les *passe-volans*. — Les deux premiers actes du *Festin de Pierre*. — Les machines du sieur Buffequin. — Les entractes. — La *distribution des douces liqueurs*. — Les derniers actes du *Festin de Pierre*. — Emoi général. — La farce qui termine le spectacle. — Départ pour la foire Saint-Germain.

Le grand air rend un peu de calme à leurs esprits et c'est tout dispos et pleins d'ardeur qu'ils arrivent rue de la Lanterne.

Encore incertains de leur but, ils se dirigent, en flânant, le long des boutiques, vers le pont Notre-Dame. Sur le pont, ils rencontrent deux de leurs amis en galante compagnie qui viennent de dîner en « Chambre secrette » (1), comme on disait alors, au cabaret de l'*Echarpe*, situé dans le Marais.

C'est en effet dans ce cabaret que prit, dit-on, naissance l'usage des cabinets particuliers ; le chapitre XXII d'un livre de 1635, intitulé les *Visions miraculeuses du Pèlerin du Parnasse* nous renseigne ainsi sur ce point : « S'il vous prend fantaisie de chasser le mauvais air par le moyen du bon vin, dressés vos pas du costé de l'*Echarpe*, et si vous avez assés de nez pour faire une belle maîtresse, ne faictes point de difficulté de l'amener quand et vous. Je vous promets qu'en payant on vous prestera librement la plus belle chambre de toute la maison, afin que vous puissiez ensemble gouster avec plaisir la doulce

(1) LA FIZELIÈRE *Histoire de la Cuisine au temps passé*. Paris, Aubry, 1859, p. 66.

liqueur de Bacchus, sans estre troublez ni escorniflez par personne du monde » (1).

Il nous faut maintenant aborder un sujet assez épineux et dire quelles étaient ces personnes du beau sexe, qui accompagnaient les nouveaux arrivés.

Elles sont élégamment vêtues ; leur coiffe de dentelle cache un peu leur visage, mais pas assez pour qu'on ne s'aperçoive qu'elles sont jolies. Leurs cheveux, très artistement frisés sur le front retombent en boucles épaisses sur les côtés de la tête, car c'est encore la mode ; plus tard les frisures deviendront étrangement compliquées : on se coiffera à l'*hurluberlu* et enfin on arrivera aux gigantesques coiffures à la Fontange, que La Bruyère a raillées et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Si l'art a présidé à leur coiffure, il n'est pas non plus étranger à l'éclat de leur teint ; il faut l'avouer, ces dames sont très fardées ; elle n'ont point ménagé le rouge ni la poudre ; par contre, sur leur visage, les mouches sont répandues avec une science infinie, car c'en était une que de savoir bien disposer les mouches. Celles que portent ces dames sont grosses et rondes : on les appelle des *assassines* : ce sont « vraies mouches de Cour, et pour les lieux d'où on les voit de loin, car elles portent 30 ou 40 pas, pour le moins, et vont attaquer un homme à la portée d'un pistolet ».

Chaque mouche prend un nom, suivant l'endroit où on la place, sur les tempes c'est la *passionnée* ; au coin de la bouche, la *baiseuse* ; sur le nez, l'*effrontée* ; sur le front, la *majestueuse* ; au milieu de la joue, la *galante* ; sur le pli que fait la joue en riant, l'*enjouée* ; sur les lèvres, la *coquette* ; sous la lèvre inférieure, la *discrète*, etc., etc. (2).

Leur corps de jupe, qui leur donne une taille en pointe, comme le veut la mode, est orné de rubans ; les manches très courtes et ne dépassant guère le coude, les *engageantes*, comme on les appelle, sont terminées par un fouillis de dentelles, qui descend presque jusqu'aux mains, que cachent des gants parfumés de frangipane. Leur robe de dessus, le *manteau*, comment disent les gens sérieux, la *fripponne*, en style galant, très vaste, ornée de prétentailles (3) et de

(1) La Fizelière, [illegible] *cabarets*, p. 57.

(2) [illegible], de Fournier, t. VII, p. 9, la *Faiseuse de Mouches*, 1661. Delabordé, *Le Prince Mazarin*, note 367.

(3) Découpures dont on orne les jupes.

falbalas (1) est retroussée par devant pour laisser voir la robe de dessous, la *modeste*, étroite et sans ornement : sous cette dernière on aperçoit des petits souliers à hauts talons garnis de rubans et protégés par des patins en bois (2).

A voir leur riche costume, leur maintien modeste et presque édifiant dans la rue, l'élégance un peu étudiée de leurs manières, les étrangers, les provinciaux s'y trompent et les prennent facilement pour des dames de qualité (3), ce qui est du reste leur plus grand désir.

Ils ont tort, ils ne savent que pas dans la grand'ville, il faut se méfier, ne pas juger sur la mine et ne pas oublier que Villon a dit qu'

Il n'est bon bec que de Paris.

Ce sont des marquises de la balle, des petites dames du quartier du Marais. Leur origine est ordinairement modeste : la plupart sont des lingères, des blanchisseuses, des filles de la halle, et surtout et principalement des servantes qui ont abandonné leur premier metier pour un autre plus lucratif, qui consiste à plumer les oysons, comme on disait alors (4).

L'existence des servantes dans les familles de la petite bourgeoisie était souvent fort pénible et leur salaire très leger ; d'autre part, elles etaient exposées à toutes espèces de tentations de la part des marchands et des fournisseurs qui exploitaient leur coquetterie naturelle au mieux de leurs intérêts.

Arrivant souvent encore très jeunes de la campagne, elles devenaient le but des entreprises galantes d'une foule de gens ; parmi ceux-ci, les uns n'y étaient poussés que par le libertinage ; c'est ainsi qu'autant qu'on peut en juger par les écrits du temps, les femmes des procureurs avaient fort à faire pour protéger la vertu de leurs chambrières contre les attaques de messieurs les clercs de leurs maris ; par contre, des aventuriers de toute nature, laquais, crocheteurs, sol-

(1) Volants.

(2) PAUL LACROIX, *XVIIe siècle. Institutions, Usages, Costumes*. Paris, Didot, 1891, p. 555 et suiv. — ARY RENAN, *le Costume en France*. Paris, Quantin, p. 198. — FRANKLIN, *Vie privée d'autrefois, les Magasins de nouveautés*, I, Paris, Plon, 1891, p. 240 et suiv., etc., etc.

(3) NEMEITZ, *Séjour de Paris*. Leyde, 1727, 2e éd., t. I, p. 55.

(4) *Théâtre français du XVIe et XVIIe siècle*. ED. FOURNIER, Paris, La Place, 2 édition, p. 570, *la Belle Plaideuse*, comédie de BOIS-ROBERT, acte III, sc. VII.

dats aux Gardes, bretteurs, filous, considérant que l'autel doit nourrir le prêtre qui le sert, n'étaient guidés que par le seul intérêt. Joignez à tout ceci les honnêtes conseils de vieilles coureuses que l'âge avait réduites à la retraite et qui se faisaient volontiers les éducatrices de la jeunesse (1), et vous comprendrez combien était fatale la pente qui entraînait mesdames les servantes à jeter leurs bonnets par-dessus les moulins.

Quelquefois même les pauvrettes n'attendaient point si longtemps pour être mises à mal, de hardis coquins les guettaient à leur arrivée du village à la descente du coche, et après les avoir dépouillées de leurs hardes et de leur argent, les lançaient dans la débauche : c'est du moins ce que nous apprend François Colletet (2). Une fois prises dans l'engrenage, elles n'en pouvaient plus sortir, et nous allons dire pourquoi.

En 1560, un édit royal avait supprimé la sage réglementation que le bon roi saint Louis avait apportée à la vie des ribaudes et autres filles folles de leur corps : on leur retira leurs droits, leurs privilèges et leurs asiles. Cette mesure eut, comme il arrive toujours en pareille circonstance, un résultat tout opposé à celui qu'on en attendait. Loin de supprimer le mal, elle eut pour effet de le généraliser et de faciliter sa diffusion par toute la ville. Mises ainsi hors la loi, les filles furent obligées de vivre de ruses et d'expédients ; elles furent amenées à s'associer à toute espèce de filous, qui, tout en les rançonnant, leur assuraient une certaine protection et souvent même, en les épousant, leur permettaient de braver les gens de police. En effet, ceux-ci, abusant de leur situation, comme il n'arrive encore que trop souvent, exploitaient ces malheureuses, entièrement livrées à leur merci, et se faisaient payer fort cher leur silence et leur complicité (3). Ainsi menacées de tous côtés, les filles d'amour pouvaient difficilement échapper à leur sort : quelquefois la protection d'un homme riche les tirait momentanément d'embarras ; quelques-unes, combien rares, parvenaient à faire une fin plus tranquille et plus honorable ; mais la plupart retombaient toujours dans la misère primitive, sans autre alternative que

(1) Voir dans le livre II de l'*Histoire Comique de Francion*, par SOREL, comment Laurette fut débauchée et entraînée dans le vice par la vieille Pérette.

(2) *Tracas de Paris*, 1665, éd. *Paris Ridicule et burlesque*, Paris, 1859, p. 234.

(3) Entre autres exemples de ce fait voir le *Retour de la Foire de Bezons*, scène dernière, dans le *Théâtre* de GHERARDI.

d'être dévalisées et battues par leurs chevaliers servants, rançonnées par les agents de la police, enfermées aux Madelonnettes ou à la Salpêtrière, ou enfin, ce qui arriva plus d'une fois, d'être déportées en masse à Madagascar, à la Nouvelle-Orléans ou au Canada.

Hélas ! si la femme sçavoit
Quelle sujétion a celle
Qui faict le mestier de douzelle,
Elle n'en tasteroit jamais !

Les dames du Marais, que nous avons tout à l'heure présentées à nos lecteurs, forment une catégorie spéciale, la plus heureuse, sans contredit : elles sont sinon les plus jeunes, du moins les plus habiles et les plus en vogue ; l'argent ne leur manque pas : on s'en aperçoit à la richesse de leur costume et au nombre de leurs bijoux ; à moins d'incartades particulières ou d'escroqueries trop audacieuses, la police se montre assez facile pour elles : toutefois, à certains moments, lorsque le roi ou ses ministres se sentent pris de violents accès d'austérité ou de vertu, elles sont exposées comme les autres à faire le grand voyage au delà de l'Océan, ainsi qu'il arriva en 1662, sous l'administration du terrible lieutenant criminel, M. Defita (1).

Certaines Mazarinades nous ont conservé les noms de quelques-unes d'entre elles, telle que la Neveu, que le grave Boileau ne dédaigna pas de nommer dans sa IVe satire (2), la Du Bois, la Du Beffrois, la De La Tour, la L'Espinette, la Gantière, la Du Fossé, la Chapelle, la Du Housse, la Desmaisons, la Dufresnois, la Tourotte (3) ; un certain nombre ne sont désignées que par leurs prénoms, telles sont Mlle Toynon, Guillemette, Marotte, Cataut, Fanchon, Babe, Margot, Nichon, etc. (4). Cette dernière devait être fort connue, car il en est fait mention dans un assez grand nombre de pièces du temps (5).

(1) Voir les deux pièces du temps intitulées *La D[illegible] et l'Adieu des Filles de joye de la V[illegible] de Paris et [illegible]* (Paris, 1667, p. in-12) et la *Requête des F[illegible] d'honneur, présentée à M[illegible] de L. [illegible]*.

(2) Cette femme, qui fut très à la mode de son temps, finit par se marier et mourut en 1664.

(3) *La Famine ou les P... a é.... par [illegible]* DE LA VALISE, *chevalier de la F[illegible]*, Mazarinade de 1649. — FOURNIER, *Var. Hist. et lit.*, t. VIII, p. 337 et suiv.

(4) *Ibid.*, et *Le Monstre à l'état [illegible]*, Paris, 1649, Mazarinade attribuée à Cyrano de Bergerac.

(5) Telle que la Mazarinade citée par nous p. 396.

D'autres, voulant paraître de bon ton, choisissaient des noms à l'instar des Précieuses : Parthenisse, Cloris, Cyprine, Aminte, etc. (1) ; quelques-unes, telles que Jeanne-la-Crostée (2), étaient affublées de sobriquets bizarres rappelant nos modernes La Goulue, Grille d'Égout, Nini Patte-en-l'Air, etc.

Les troubles de la Fronde et le blocus de Paris nuisirent fort aux belles petites du Marais ; entraînés par les passions politiques, leurs amants les délaissèrent.

Car les amours
Sont effrayez par le bruit des tambours.

Ce fut alors la misère noire, d'autant plus pénible que la famine régnait à Paris.

La guerre oste les revenus
A dame Vénus ;
Nos chères sœurs
N'ont à present ny argent, ny douceurs,
Et l'on aurait, pour un sac de farine,
La plus divine ;
Car les amours,
Qui sont enfans, veulent manger toujours (3).

Écoutez les offres de cet amant pratique :

Philis, qu'un amant est peu fou
Qui croit vous cajoler quand vous mourrez de faim
Et que vous n'avez pas de pain.
Chère maîtresse
Je vous apporte un gros pain de Gonesse,
Et pour l'avoir,
Il ne faut, Philis, qu'un peu d'espoir (4).

Ces tristes jours sont passés et ces dames ne se contentent plus d'un simple pain de Gonesse, elles ont repris tout leur éclat d'autrefois ; cependant, au fur et à mesure que le faubourg Saint-Germain s'accroîtra aux dépens du quartier du Marais, les femmes de ce der-

(1) MONTEIL. *Hist. des Français des divers états.* Paris, 1853, t. IV, p. 94, ch. XXIX.

(2) Voir la Mazarinade intitulée le *Dialogue de dame Perette et Jeanne la Crostée sur les malheurs du temps et le rabais de leur metier*, 1649.

(3) *Recueil de chansons de* MAUREPAS, éd. 1865, t. I, vol. II, p. 58, chanson sur l'air de la Courante de la Reyne, en poulets et dindons. Blocus de Paris pendant le carnaval de 1649.

(4) *Recueil de chansons* de MAUREPAS, éd. 1865, t. VII, p. 55.

nier passeront au second plan, les plus huppées émigreront vers le faubourg à la mode.

Leur quartier général est à la place Royale, ou bien encore sur le Cours ou boulevard de la Porte Saint-Antoine : c'est là qu'on les rencontre. Après avoir présenté au lecteur cet élément nouveau, dont le rôle fut toujours si considérable dans la vie de la jeunesse des Écoles, revenons à nos gens, que nous avons laissés sur le pont Notre-Dame.

Ils sont en train de tenir conseil pour décider de l'emploi du reste de leur journée : les avis sont partagés : quelques-uns, enragés buveurs, proposent de visiter d'autres cabarets et de se délasser en vidant d'autres bouteilles : le plus grand nombre, moins assoiffé, est d'avis d'aller à la comédie : le tout est de choisir le théâtre où l'on veut se rendre, car, pour le présent, il y en a pas moins de trois à Paris, le *théâtre de l'Hôtel de Bourgogne*, rue Mauconseil, le *théâtre de Molière*, au Palais-Royal et le *théâtre du Marais*, rue Vieille-du-Temple, près de la rue de la Perle (1).

Le *théâtre de l'Hôtel de Bourgogne* reste toujours le théâtre sérieux par excellence : ces messieurs de l'hôtel, comme on appelle ces comédiens, se croient toujours les gardiens fidèles de l'art dramatique : ils sont en lutte avec Molière, qui leur apparaît, à la fois, comme un révolutionnaire et un rival dangereux. Les deux partis s'attaquent dans des pièces de circonstance.

C'est ainsi que l'*Hôtel de Bourgogne* produisit *le Portrait du peintre* de Boursault, *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, de Montfleury (2) et *La vengeance des marquis* de Villiers, auxquels Molière répondit par *La critique de l'École des femmes* et *l'Impromptu de Versailles*. Ces deux théâtres rivaux, tous deux subventionnés par

(1) Les jours de représentation dans les trois théâtres étaient les mêmes : le mardi le vendredi et le dimanche : ce n'est qu'en 1680, lorsque les trois théâtres furent définitivement fusionnés, que l'on joua tous les jours. CHAPUZEAU, *Le Théâtre Français*, Lyon, Mayer 1674, LII Ch. XV et FOURNEL, *Les Contemporains de Molière*, t. II, note de p. 166.) En 1867, date de la réimpression de l'ouvrage de Chapuzeau, la façade du théâtre du Marais se voyait encore au n° 123 de la rue Vieille-du-Temple. V. note de la p. 100 de la réimpression.

(2) Ce Montfleury est le fils du gros comédien de l'*Hôtel de Bourgogne* qui eut avec Cyrano de Bergerac une si malheureuse querelle. Montfleury fils ne fut jamais acteur mais composa un certain nombre de comédies; il était avocat et fut employé par Colbert pour diverses négociations.

le Roi, n'ont pas l'heur de séduire nos étudiants, pour l'instant du moins; en effet, désireux de *faire carrouse* (1) à leur aise, comme on disait; ils redoutent d'y rencontrer des gens connus ou importants, en présence desquels ils ne leur seraient guère possible de se tenir mal.

Il n'en est pas de même du théâtre du Marais; à part les rares occasions ou un auteur à la mode y donne une pièce nouvelle; on est sûr de pas y être dérangé. Les gens élégants, les personnes du monde ne font un pareil voyage que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles: le théâtre du Marais est en effet très éloigné du centre, presque autant que l'Odéon l'est de nos jours. Ce n'est pas du reste le seul point de ressemblance que ce théâtre avait avec notre second Théâtre français. Créé à la fin du XVIe siècle, il était passé par bien des péripéties. Dans la première moitié du siècle, sous la direction du célèbre acteur Mondory (2), ce théâtre eut une période brillante: il donna diverses pièces de Corneille: *Mélite*, la *Galerie du Palais*, la *Place Royale*; le point culminant de la gloire de la troupe de Mondory fut les premières représentations du *Cid* (1636) (3); la *Marianne*, de Tristan l'Hermite (1637) et *le Menteur* (1942) furent encore de très gros succès. Malgré cela ce théâtre déclina rapidement; ses meilleurs acteurs s'empressant de le quitter pour entrer à l'*Hôtel de Bourgogne* qui restait pour eux le but rêvé.

Il aurait fini par disparaître, si en 1660, un original, Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, ne s'était avisé, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, d'offrir, en son château de Neufbourg, en Normandie, une magnifique représentation dramatique aux principaux personnages de cette province. Corneille avait composé pour la circonstance *la Toison d'or*, tragédie à grand spectacle pour laquelle le fastueux marquis fit construire toute une série de machines et de décors véritablement merveilleux pour l'époque. Pour avoir des acteurs, il s'adressa à la troupe du Marais qui depuis fort longtemps avait coutume de venir tous les étés faire une tournée théâ-

(1) Faire la fête.

(2) Ce Mondory au cours d'une représentation de *Marianne*, dont nous parlons plus bas, fut frappé d'apoplexie, il en réchappa mais resta hémiplégique jusqu'à la fin de ses jours.

(3) Voir sur ce point, comme sur tout ce que nous disons du Théâtre du Marais, l'histoire de ce théâtre qui précède le t. III des *Contemporains de Molière* de V. Fournel.

trale à Rouen. Après la représentation de la *Toison d'or*, le marquis de Sourdéac fit don au théâtre du Marais de toutes les merveilleuses machines qui avaient servi à jouer la pièce de Corneille. Ce présent magnifique donna une orientation nouvelle au théâtre de la rue Vieille-du-Temple et le sauva d'une ruine complète.

On y donna alors des pièces à grand spectacle : tout d'abord la *Toison d'Or*, pour laquelle les machines avaient été faites ; puis grâce à Denys Buffequin, le plus habile des machinistes du temps, la troupe du Marais représenta le *Mariage d'Orphée et d'Eurydice*, de Chappoton (1662), les *Amours de Jupiter et de Sémelé*, de Boyer, avec la musique de Molier (1666), puis les *Amours de Vénus et d'Adonis*, par de Visé, l'auteur du *Mercure galant* (1670), les *Amours du Soleil* (1671) du même auteur, où l'art du machiniste acquit un éclat incomparable ; enfin le *Mariage de Bacchus et d'Ariane*, toujours du même Visé avec musique de Molier, vint en 1672 terminer brillamment la carrière du Théâtre du Marais.

En effet, après la mort de Molière, en juillet 1673, la troupe du Marais se fusionna avec celle de l'illustre comique et, sous le nom de Troupe du roi, s'installa rue Mazarine, vis-à-vis de la rue Guenegaud, au jeu de paume de la Bouteille.

Remarquons en passant que le théâtre du Marais, avec ses pièces à grand spectacle, mêlées de musique et de danse, peut être considéré à juste titre comme l'ancêtre immédiat de l'Opéra, dont l'apparition devait coïncider avec sa chute.

En résumé, à l'époque qui nous intéresse, le théâtre du Marais avait cessé d'être à l'Hôtel de Bourgogne ce que l'Odéon est au Théâtre-Français, ce n'est pas encore l'Opéra, c'est un peu plus que notre moderne Châtelet avec cette différence d'autant plus grande, qu'après la pièce à machines, on a conservé la coutume de terminer la représentation par une de ces farces du vieux répertoire dont le *Médecin volant* et la *Jalousie du Barbouillé*, de Molière, nous offrent le type caractéristique.

Le lecteur comprend facilement pour toutes ces raisons que le théâtre du Marais est adopté de préférence. On y joue pour l'instant *Le Nouveau Festin de Pierre* ou l'*Athée foudroyé*, tragi-comédie en cinq actes et en vers de Claude La Rose, sieur de Rosimond (1).

(1) Ce Rosimond, après la mort de Molière, passa dans la troupe du Palais-Royal

l'un des meilleurs acteurs de la troupe du Marais. C'est ce qu'annoncent les affiches que l'on voit placardées sur les murs de la ville (1).

Non sans discussions, on se met en route vers la rue Vieille-du-Temple : seuls, quelques buveurs invétérés de la bande s'en vont satisfaire leur passion : mais on les retrouvera plus tard. Rendez-vous général est pris entre six et sept heures, après la comédie, au *Riche Laboureur*, cabaret célèbre de la Foire Saint-Germain.

Les affiches indiquent que le spectacle commencera à deux heures ; mais tout le monde sait ce que cela veut dire, c'est une vieille ordonnance de 1609, qu'on n'a point rapportée, qui oblige les comédiens à cette mention surannée, en réalité on ne commence guère qu'à trois ou quatre heures : les étrangers, les provinciaux seuls s'y laissent prendre et arrivent ainsi devant que les chandelles soient allumées (2). Aussi nous avons le temps d'arriver au théâtre : on met les femmes dans des chaises à porteurs, car ces dames n'aiment guère à marcher et l'on part pour aller voir *le Festin de Pierre*, de ce bon Rosimond.

La rue Vieille-du-Temple est déjà encombrée de fiacres, de carrosses et de chaises accumulées devant la porte du théâtre. On se bouscule autour du receveur au bureau, qui distribue les billets moyennant finances : cette opération ne va pas sans discussion, ni sans grande perte de temps : car le malheureux receveur est responsable de la recette et, chose encore plus grave, des mauvaises pièces qu'il a l'imprudence d'accepter. Nos compagnons ont fait leur choix d'avance, les deux damoiselles, flanquées de leurs compagnons, prennent une loge et les autres des places de parterre. Comme la pièce n'est pas nouvelle, les prix ne sont pas trop élevés, car au début de chaque pièce à grand spectacle, les comédiens du Marais surélevent consi-

le 3 mai 1673 et débuta dans Argan du *Malade imaginaire*, le dernier rôle de Molière. Outre ses diverses pièces de théâtre, il a laissé un ouvrage singulier pour un comédien : « *L'Art de bien prononcer pour tous les [illegible] de France* », sous le pseudonyme de J.-B. DU MESNIL. — FOURNEL, *Contemporains*, t. III, p. 315.

1. Sur les affiches de théâtre, voir CHAPUZEAU, le *Théâtre-Français*, Lyon, Mayer, 1674, liv. III, Ch. LII (Réimp. Bruxelles, 1867). Les affiches de l'Opéra étaient jaunes, celles de l'Hôtel de Bourgogne, rouges, et celles du théâtre de la rue Mazarine qui, en 1674, remplaçait sous le nom de Troupe du roi les anciens acteurs du Marais et ceux du théâtre de Molière, étaient vertes ; le nom de l'auteur était marqué en noir ; les noms des acteurs n'y furent mis qu'en 1789.

2. FOURNEL, *Les Contemp. de Molière*, t. I, p. 437.

dérablement le tarif des places, afin d'être plus sûrs de couvrir leurs frais (1).

Devant l'entrée du parterre, les contrôleurs des portes vérifient les billets et ne laissent pénétrer que ceux qui ont payé leurs places; ils sont assistés des portiers, grands et solides gaillards armés jusques aux dents. Cette opération du contrôle des billets, aujourd'hui si pacifique, était alors souvent fort périlleuse. Beaucoup de gens cherchaient à entrer sans payer ; les officiers et soldats de la Maison du Roi s'étaient depuis longtemps arrogé le privilège d'aller au théâtre sans bourse délier. Cette prétention n'était naturellement pas du goût des comédiens et il en résultait des luttes violentes. Molière ayant obtenu du roi la suppression des entrées gratuites des gens de sa Maison, messieurs les gardes envahirent le théâtre et tuèrent un portier. Les mêmes scènes sanglantes s'étaient déjà produites au théâtre du Marais, où nous sommes; il en était de même à l'Hôtel de Bourgogne; à la première représentation de *l'Amour tyrannique*, de Scudéry, il y eut cinq portiers de tués. La police, s'en inquiéta et fit pour empêcher de tels désordres diverses ordonnances (2) : ce n'est que par une d'entre elles et des plus sévères, datée du 12 janvier 1685, que l'autorité finit par triompher des prétentions des gens de la Maison du Roi (3). En 1674, le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne avait obtenu, pour faire respecter ses droits, qu'un détachement de Gardes-françaises vînt à chaque représentation prêter main-forte aux portiers (4).

(1) FOURNEL, *Contemp. de Molière*, t. III, p. XXV. D'après Castil Blaze, les comédiens du Marais faisaient payer dans certaines circonstances, c'est-à-dire probablement au début des pièces à machines, une pistole ou louis d'or, 11 livres, 10 sous, pour les loges et 3 livres au parterre ; il est probable qu'en temps ordinaire le prix devait être le même que dans les autres théâtres, les derniers vers d'une pastorale de Rotrou, *Célimène*, que Tristan l'Hermite avait presqu'entièrement refaite sous le nom de [illegible] et qui fut jouée à l'Hôtel de Bourgogne en 1672, nous apprennent que le parterre les payait quinze sous et aux galeries et loges coûtait dix sous ; Boileau et plusieurs autres auteurs nous donnent aussi le chiffre de quinze sous comme prix du parterre. Au Marais les places sur la scène coûtaient ordinairement un demi-louis (CHEVALIER, *les Amours de Calolin*, Acte I, sc. III).

(2) *Journal de la Police*, t. I, Livre III, chap. IV, notamment les ordonnances du 11 décembre 1672 et du 9 janvier 1673.

(3) *Ibid.*

(4) Pour tout ce qui concerne les portiers voir FOURNEL, *les Contemporains*, t. I, p. 44 ; FOURNEL, *Paris [illegible] au XVII[illegible]*, Paris, Quantin, 1887 ; t. I, p. 2 et 3 ; CAPEFIGUE, *La Tête [illegible]*, t. III, ch. LII.

Quoique n'étant ni Mousquetaire, ni Chevau-leger, entrons sans plus tarder et examinons la salle. Le Théâtre du Marais, comme la plupart de ses congénères, est installé dans un jeu de paume, aussi en garde-t-il les dispositions principales. La salle est rectangulaire ; à l'une de ses extrémités se trouve la scène, à laquelle on accède par plusieurs marches. Le rideau est baissé sur le devant de la scène ; le chandelier est en train d'allumer une rangée de chandelles qui tient lieu de rampe ; il en a fait autant des lustres qui sont au plafond.

Du côté opposé, en face de la scène, une série de gradins étagés occupent le fond de la salle, c'est l'amphithéâtre, enfin sur les côtés, les galeries du jeu de paume ont été aménagées et surmontées d'un étage de loges ; l'espace vide qui est au milieu de la salle constitue le parterre ; entre celui-ci et la scène est une espèce de retranchement en forme de parquet, comme dit Chapuzeau (1), destiné à recevoir les violons. Telle devait être, en raisonnant par analogie sur ce que l'on sait des autres théâtres du temps, la salle du Marais sur laquelle on possède si peu de renseignements.

La salle commence à se remplir : nos étudiants se promènent au milieu des groupes qui occupent le parterre ; ils échangent des signaux avec leurs amies et amis qui sont dans les loges ; puis ce sont les dames de la bourgeoisie du quartier, arrivant avec leurs filles, qui attirent leur attention : ils se montrent les belles petites du Marais, habituées de la place Royale et du Cours Saint-Antoine. Voici Mlle Nanon avec son petit nez retroussé, ses yeux pleins de malice et ses gestes de gamin ; elle est en train de faire tourner la tête à ce gros monsieur qui l'accompagne, un honnête négociant de Lyon ; et pendant que les écus de ce brave homme dansent ainsi une sarabande échevelée, sa femme, restée sur les bords du Rhône, le croit en train de conférer avec M. Colbert sur les destinées de l'élevage des vers à soie. Regardez dans cette loge la majestueuse Aminte, quelle élégance, quelle toilette, que de bijoux, que de poudre, que de mouches, et cependant, il y a deux ans à peine, nos amis l'ont tous connue servante chez un rôtisseur de la rue de La Harpe ; elle s'appelait Madelon en ce temps-là, Aminte est mieux.

(1) *Loc. cit.* Livre III, ch. XLIX.

Le jeune imbécile qui l'accompagne, tout emprunté sous les rubans de son pourpoint, les dentelles de son rabat, admire béatement la distinction de cette marquise, qu'il croit avoir débauchée et écoute avec ravissement ses phrases furieusement recherchées. Il nage dans le bleu, il se prend pour un des héros de l'*Astrée;* quelle chute quand il retournera plus tard à Rouen, sa ville natale, chez son père, honnête drapier, dépouillé de son argent et ayant appris, cruauté du sort, que sa marquise n'était qu'une donzelle.

De jeunes impertinents traversent bruyamment la salle et, montant sur la scène, gagnent les places disposées derrière le rideau sur les côtés du théâtre. Peu de gens se laissent prendre à leur manège, on sait que les gens de qualités ne sont pas ici ; ces prétendus marquis sortent des boutiques de la rue Saint-Martin ou de la rue Saint-Denis.

Pendant ce temps un des portiers s'est occupé à disperser dans la salle, aux bons endroits, tout un groupe d'individus aux mains énormes et à la mine piteuse, ce sont les *passe-volans* (1), la claque, comme on dirait aujourd'hui.

Mais voici que les violons se mettent à jouer ; au milieu de l'attention générale, le rideau se lève : nous sommes à Séville. Voici Carille, le valet de Don Juan qui met Leonor (l'Elvire de Molière) au courant des trahisons de son maître. Cet excellent Rosimond, qui joue sans aucun doute le rôle de Carille, a suivi d'assez près le canevas de la pièce de Molière ; seulement pour remplir davantage la scène, comme il dit dans sa préface, il a imaginé de donner comme amis à son héros Don Lope et Don Felix, deux scélérats fieffés ; du reste, son Don Juan est un fameux coquin et les bonnes âmes de la salle frémissent d'horreur en l'entendant exposer au brave Carille, avec un cynisme sans égal, ses effroyables principes. Malgré ses protestations et ses craintes, cet honnête valet est obligé de suivre son maître et ses deux sinistres compagnons, qui fuient la justice de Séville, sur

(1) On appelait passe-volans de faux soldats qui venaient remplir les cadres dans les revues pour tromper les commissaires examinateurs et toucher la paye, au profit du capitaine. Au théâtre ce mot désigne les spectateurs de bourse mêlés au vrai public pour remplir les vides, et sans doute aussi pour payer leur écot en applaudissements. Ce nom de passe-volans était devenu proverbial. Tallemant des Réaux accuse Boisrobert d'avoir mis bien des passe-volans à l'Académie, lors de sa fondation (FOURNEL, *les Contemporains de Molière*, t. I, p. 450, note).

un navire qu'ils ont freté. A l'acte suivant, triomphe du machiniste Buffequin, nous voyons l'infortuné Carille se débattre au milieu des flots d'une mer agitée : le navire a fait naufrage, tout le monde est heureusement sauvé par des paysans, aux filles desquelles, cet effronté Don Juan fait une cour assidue, hélas couronnée de succès, malgré les sages conseils de Carille.

Soudain un temple apparait sur le théâtre, l'abominable Don Félix a conçu le projet d'enlever pour la mettre à mal une femme qui y est enfermée. Comme un autre Erostrate, Don Juan, pour aider son ami, incendie ce temple. Nouveau triomphe du sieur Buffequin, le théâtre est en feu, on entend des cris affreux : Don Félix traverse la scene emportant une femme voilée ; Carille épouvanté se cache ; dans la salle, les passe-volants applaudissent à tout rompre ; la toile tombe.

Pendant les entr'actes nos étudiants se rendent dans la loge où sont leurs amis ou bien se réunissent avec eux, autour des buffets de la *distributrice des douces liqueurs*, comme dit Chapuzeau (1) ; car il y en a ordinairement deux, l'un est près des loges, l'autre, encore mieux servi, où trône la distributrice en personne, est au fond du parterre.

Sur une table, recouverte d'une nappe bien blanche et ornée de candélabres, sont rangés dans un ordre admirable, des verres de cristal, des bassines remplies de confitures sèches, de citrons, d'orange de la Chine, des fioles et des flacons contenant de la limonade, de l'aigre de cèdre (2), des eaux de framboise, de cerise, du rossolis, du ratafia, du populo, des vins d'Espagne, de Lunel, de Frontignan, de Rivesalte. Madame la distributrice, revêtue de ses plus beaux atours, comble les dames de ses prévenances et prend des petits airs engageants avec les messieurs. « Ces distributrices doivent estre propres et civiles, nous dit encore Chapuzeau, elles sont necessaires à la Comédie où chacun n'est pas d'humeur à demeurer trois heures sans se réjouir le goût par quelque douce liqueur » (3).

Tandis que leurs amies grignotent des confitures et des oranges de la Chine, en buvant du rossoli, dont elles sont friandes, comme toutes

(1) *Loc. cit.* L. III, ch. LV.

(2) Liqueur faite avec du jus de citron, du cédrat et du sucre dans de l'eau glacée.

(3) *Ibidem*, elles paient pour leur place dit le même auteur quelquefois jusqu'à 300 livres, celle de l'Hôtel de Bourgogne ne paie pas, étant parente d'un comédien.

les femmes de leur époque, nos amis dégustent du Lunel ou du Rivesalte, en discourant sur les mérites de la pièce. On la compare avec celles qui, traitant le même sujet, l'ont précédée ; le *Convivato di Pietra* que les comédiens italiens avaient les premiers joué à Paris, le *Festin de Pierre*, donné par Villiers en 1659 à l'Hôtel de Bourgogne, un autre *Festin de Pierre*, que Dorimond avait fait représenter dans son théâtre, alors disparu, de la rue des Quatre-Vents en 1661, et enfin le *Don Juan*, de Molière, qui datait de 1665. Un d'entre eux se rappelle avoir vu jouer à Paris même, par une troupe espagnole, de passage en 1659, à l'occasion des fêtes du mariage du Roi la pièce originale composée par Fra Gabriel Tellez sous le pseudonyme de Tirso de Molina et dont le titre était *El Burlador de Sevilla y el convivado de piedra : le séducteur de Séville et le Convive de Pierre*. Tous s'accordent à reconnaître que celui de Molière mis à part, *le Festin de Pierre* de Dorimond est bien supérieur à ceux qui ont été jusqu'ici représentés à Paris (1).

L'entr'acte va finir, chacun reprend sa place. Puis nous assistons maintenant à de nouveaux méfaits de Don Juan, au combat victorieux qu'il soutient avec ses amis contre les archers et enfin à l'invitation à souper que Carille, sur l'ordre de son maître, fait à la statue du Commandeur (2). L'acte suivant nous mène au souper : la gloutonnerie de maître Carille égaye l'assistance : mais les rires cessent brusquement, on entend frapper de grands coups : c'est la statue qui entre. L'instant est solennel ; avec une impiété qui fait frémir la salle, Don Juan et ses amis raillent le Commandeur.

Don Lopez et Don Félix se jettent, l'épée à la main, sur la statue et tombent foudroyés avec grand effet d'éclairs et de tonnerre.

(1) Emile Deschanel, *le Romantisme des classiques*, Paris 1883, p. 291 et suiv. Fournel, *les Contemporains de Molière*, t. III, p. 318. Le mariage de Louis XIV, donna une vogue nouvelle à la littérature espagnole et la pièce de Tirso de Molina en profita ; elle devint très populaire, au point de tomber dans le domaine des montreurs de marionnettes, comme aujourd'hui encore la *Tentation de Saint-Antoine*. Chaque théâtre de Paris tint, comme nous l'avons vu, à monter une pièce sur ce sujet ; la fréquence du libertinage lui donnait du reste une sorte d'actualité. Quant au titre le *Festin de Pierre*, c'est un non sens, un solécisme, que De Villiers semble avoir fait le premier en traduisant d'une façon erronée *el Convivado de piedra*, il s'est maintenu par l'usage dans tout le XVII siècle. Ce n'est qu'en 1677 que Thomas Corneille mit en vers la pièce de Molière.

(2) Rosimond, ayant conscience du non sens du titre de sa pièce le *Festin de Pierre*, a imaginé de donner le nom de Pierre au Commandeur.

Ce spectacle n'émeut pas Don Juan, qui continue à braver la justice divine et qui accepte le rendez-vous infernal que lui donne la statue. L'effet est énorme dans l'assistance : à cette époque, on ne voyait pas, même au théâtre, de pareilles choses sans un frisson : des femmes se signent en cachette. Rassurez-vous, bonnes gens, la justice divine aura son tour.

A l'acte suivant, après quelques menus forfaits, Don Juan se décide à aller au rendez-vous, malgré les terreurs du pauvre Carille, qu'il entraîne avec lui. Au moment où l'on voit apparaître le tombeau du Commandeur, deux voix se font entendre et appellent Don Juan ; ce sont les âmes de ses deux amis qui l'avertissent des tourments éternels que lui vaudra son opiniâtreté.

Rien n'y fait, l'ombre du Commandeur apparaît : Don Juan, toujours intrépide, nargue et défie les puissances célestes ; soudain le tonnerre retentit, la terre s'entr'ouvre et l'impie disparaît au milieu des flammes qui s'échappent de l'abîme, tandis que l'infortuné Carille à genoux, près du gouffre, s'écrie :

Madame l'Ombre, hélas ! faites payer mes gages !

puis se retournant vers le public il ajoute :

Voilà quelle est la fin de ces grands personnages !
Libertins comme luy, qui n'appréhendez rien,
Après un tel exemple, hélas ! pensez-y bien.

Ces dernières paroles ne manquent pas de produire un certain effet dans l'assistance, bien des gens se sentent la conscience inquiète et restent silencieux ; d'autres, non moins émus, cherchent à cacher leur trouble en plaisantant bruyamment.

Chacun, pour se remettre, va rendre visite à la distributrice.

Heureusement, les grosses plaisanteries, les énormes pitreries de la farce, qui terminent la représentation, viennent dissiper tous les nuages ; on se sent plus léger et, en quittant la salle, toutes ces idées diaboliques étant chassées, on ne se souvient plus que des beaux décors et des superbes machines que l'on a vus.

La sortie du théâtre se fait non sans encombre au milieu des cris des laquais, des cochers et des porteurs de chaises.

Il est plus de six heures : nos étudiants partent rapidement ; ils ont hâte de retrouver leurs amis à la foire Saint Germain ; en effet,

comme nous l'apprennent Lister (1) et beaucoup d'autres auteurs du temps, une promenade à la foire est le complément nécessaire de toute bonne journée de plaisir : au sortir du théâtre, on s'y rend en foule.

§ 3. — **La Foire Saint-Germain.**

Grand nombre des foires. — Les foires de paroisse. — La foire du Temple. — La foire au lard. — La foire aux oignons. — Foire Saint-Ovide. — Origine de la foire Saint-Germain. — Construction des bâtiments de la foire. — Son emplacement. — Les Portes de la foire. — Disposition des bâtiments et du préau. — Embarras de l'entrée de la foire. — Le cabaret du *Riche Laboureur*. — Pèlerinage de buveurs. — La chanson d'Adam Billaut. — Les filles d'amour et leurs anges gardiens. — Soldats des gardes suisses. — Racoleurs et conscrits. — Les bâtiments de la foire, leurs portes et leurs allées. — Les loges de la foire. — La Foule. — Les coupeurs de bourses. — Loges des marchands portugais. — Boissons exotiques. — Le chocolat. — Le thé. — Les Arméniens et le café. — Origines des premiers cafés. — Les petits bourgeois à la foire. — Servantes allant jouer à la blanque. — Farce de pages. — Les gauffriers. — Les marchands d'épices. — Marchands de tableaux. — La rue des Orfèvres. — Le cadeau de la foire. — La foule dans la rue des Orfèvres. — Les officiers. — La galanterie. — Visite aux saltimbanques. — Brioché, le montreur de marionnettes. — Autres montreurs de marionnettes. — Les sauteurs de corde. — Origine du théâtre de la foire. — Les figures de cire du sieur Benoist. — Phénomènes. — Animaux savants. — Tumulte et bagarre dans la baraque du sieur Legrand qui exhibait un lièvre savant. — Sortie de la foire

Pendant que nos compagnons sont en route, nous allons dire quelques mots des foires en général et de la foire Saint-Germain en particulier.

Les foires étaient toujours très nombreuses à Paris, quoique moins importantes qu'au Moyen Age, dont elles constituaient la principale, sinon l'unique manifestation commerciale. Il y en avait du reste de toutes les catégories.

Les moins importantes, sans contredit, étaient ces petites foires, qui s'établissaient autour de chaque église au moment de la fête patronale de la paroisse et assez semblables à celle que l'on voit aujourd'hui près de Saint-Etienne-du-Mont, aux premiers jours de janvier, durant la neuvaine de Sainte-Geneviève. « On y vendait, dit Victor Fournel (2),

(1) LISTER, *loc. cit.*, p. 161.
(2) *Le Vieux Paris*, Mame 1887, p. 71.

des images et tableaux de sainteté, des chapelets, des bouquets, des heures et livres de piété, des objets de dévotion, et aussi toutes sortes de babioles pour les enfants : pain d'épices et pain mouton (1), oublies, gauffres historiées de sujets pieux, etc.. » Une des plus renommées était celle qui se tenait le 24 août autour de la petite église Saint-Barthelemy, située devant le Palais et dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler (2).

A côté de ces foires paroissiales, on peut ranger la foire du Temple appartenant au Grand Prieur de France : elle se tenait dans la Cour du Temple et s'ouvrait le 28 octobre, jour de Saint-Simon et Saint-Jude, date où fut dédiée l'église du Temple. « C'est la moindre au reste, dit Sauval (3), de toutes celles dont j'ai à parler, puisqu'elle n'est remarquable, pour ainsi dire, que par les nèfles que les valets de ceux qui logent au Temple donnent aux nouveaux venus, avec des huées et des moqueries injurieuses, scandale qu'on devrait empêcher, cependant si ancien, qu'il est venu de main en main jusqu'à nous, et qui fait dire par manière de proverbe : Va-t-en au Temple querir des nèfles. Que me donnes-tu ? Des nèfles (4), etc. Il ne s'y trouve que des fourreurs et quelques merciers des plus petits et autres marchands camelottiers. »

Un certain nombre de foires avaient garde le caractère purement commercial du temps passé : telle était la foire au Lard, l'ancêtre de notre foire aux Jambons, qui se tenait sur le parvis Notre-Dame et dans les rues avoisinantes ; elle commençait le Jeudi Saint et se continuait le vendredi et le samedi. « On y vend, dit Sauval (5), des andouilles, des jambons et du lard venant des provinces voisines. Mais le goût étant venu des jambons de Baïonne que les épiciers font venir, cela a fait concurrence à la foire. »

A la même catégorie appartenait la foire aux Oignons, qui s'ouvrait à la Nativité de la Vierge, le 8 septembre et occupait le même emplacement. « Primitivement, on n'y voyait que des oignons de

(1) Voir plus haut, note de la p. 431.

(2) COLLETET fait allusion à cette foire dans ses *Tracas de Paris*, éd. de *Paris ridicule et burlesque*, p. 270.

(3) T. I, p. 661

(4) Cette expression est restée dans le langage populaire.

(5) T. I., p. 661, cette foire appartenait à l'Archevêque et au Chapitre de Paris, à partir de 1687, on la fit commencer le mardi de la Semaine Sainte.

cuisine, puis on y apporta des oignons de tulipes, de tubereuses et autres fleurs, puis des orangers, des citronniers, des grenadiers, puis toutes espèces de fleurs » (1).

Enfin, dans une troisième catégorie, la plus intéressante pour nous, on peut ranger un certain nombre de foires, qui, tout en étant consacrées au commerce, offraient au public des plaisirs et des distractions de toute nature. C'est à ce groupe, qu'appartenaient la foire Saint-Germain, où se rendent nos étudiants : la foire Saint-Laurent et la foire de Bezons dont nous reparlerons plus tard et enfin la foire Saint-Ovide. Cette dernière ne prit véritablement de l'importance qu'au XVIIIe siècle. Elle était, du reste, d'origine fort récente : c'est en effet en 1665 que le duc de Créqui, ambassadeur à Rome, donna aux capucins, installés auprès l'*hôtel de Vendôme*, le corps de Saint-Ovide, dont le pape Alexandre VII lui avait fait don. En l'honneur du saint, une petite foire, analogue aux foires paroissiales, s'installa autour du couvent : peu à peu on y créa des guinguettes, des saltimbanques y installèrent leurs baraques. Lorsqu'en 1685 la place Louis-le-Grand (2) fut construite, la foire Saint-Ovide y fut transférée ; elle durait du 14 août au 15 septembre (3).

La foire Saint-Germain, que nous allons faire visiter au lecteur, était la plus ancienne de toutes. Dès le XIIe siècle, on retrouve des textes prouvant l'existence d'une foire appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des Près ; mais elle ne semble avoir eu qu'une durée assez restreinte. Ce n'est qu'en mars 1482 que Louis XI, par lettres patentes datées de Plessis-les-Tours, autorisa les moines à rétablir leur foire.

Celle-ci commença toujours le 3 février, mais sa durée, qui, au début, ne fut que de sept jours, alla sans cesse en augmentant ; à l'époque qui nous intéresse, elle durait jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux.

En 1486, les moines construisirent, sur l'emplacement des jardins du vieil hôtel de Navarre 340 loges destinées aux marchands de la foire ; en 1512 l'abbé Guillaume Briçonnet les fit réparer et peut-être augmenter : ces vieux bâtiments, assez modifiés, existaient encore

(1) *Ibid.*
(2) Aujourd'hui place Vendôme.
(3) V. Fournel, *Le Vieux Paris*, Mame, Tours, 1887, p. 70.

au XVIIe siècle : ils subsistèrent ainsi jusques à la nuit du 16 au 17 mars 1762, où un violent incendie les détruisit. Ce sinistre marqua la fin de l'antique foire Saint-Germain (1).

Nous avons eu déjà l'occasion de dire, dans un chapitre précédent, que cette foire occupait l'emplacement actuel du marché Saint-Germain ; elle s'étendait aussi sur les rues qui l'entourent, rue Mabillon, rue Lobineau, rue Felibien et rue Clément et empiétait légèrement sur les maisons qui les bordent.

On y entrait par trois portes. L'une d'entre elles s'ouvrait vis-à-vis la rue des Quatre-Vents et donnait accès dans cette rue et dans celle du Brave (2). Une seconde porte, appelée porte Greffière, située à l'angle nord-est de la foire, faisait communiquer celle-ci avec la rue des Boucheries-Saint-Germain par une étroite allée appelée autrefois passage de la Treille. La troisième entrée, la plus importante, donnait sur la rue du Four par l'intermédiaire de la rue de la Foire (aujourd'hui rue Mabillon) (3).

L'emplacement de la foire figurait un grand quadrilatère irrégulier, dont les petits côtés étaient à l'est et à l'ouest et les grands côtés au sud et au nord. Les grands bâtiments, contenant les loges des marchands, occupaient le coin sud-ouest du quadrilatère ; le reste constituait un espace vide plus étendu au nord qu'à l'est et qu'on appelait le préaude la foire.

Il est temps de revenir à nos étudiants que nous avons laissés en route. Les voici maintenant arrivés au but, ils s'engagent au milieu d'une foule considérable dans la rue de la Foire, suivons-les.

Le préau de la foire est encombré ; tout auprès de l'entrée, des carrosses, des chaises sont rangées en files serrées, tandis que les cochers et les porteurs attendent le retour de leurs maîtres ; des bara-

(1) *Topographie hist. du Vieux Paris. Région du bourg Saint-Germain*, p. 158 et 159.

(2) Cette porte est donc représentée par l'extrémité orientale de la rue Lobineau ; la rue du Brave n'est autre que cette petite portion de la rue de Seine limitée par la rue Saint-Sulpice et la rue des Quatre-Vents ; c'était alors un cul-de-sac.

(3) C'est à dire la portion de la rue Mabillon comprise entre la rue Clément et la rue du Four. Les plans de Gomboust, de Gouven, de Rochefort, de Bullet et Blondel, de Defer, ainsi que le plan manuscrit de la foire reproduit à la p. 408 du volume déjà cité de la *Topographie historique*, semblent indiquer une communication entre la Foire et la rue Guisarde. Il n'en est fait nulle part mention : peut-être n'était-elle pas publique mais réservée aux marchands.

ques en planches abritent aussi des marchands, saltimbanques, opérateurs, faiseurs de tours, qui n'ont pu trouver place dans les six grandes halles de la foire : des pâtissiers, des marchands de fruits, des crocheteurs chargés de lourds paquets sillonnent la foule des promeneurs.

Les carrosses ont peine à circuler au milieu de tous ces gens, qui pataugent dans la boue.

Ces cochers ont beau se haster,
Ils ont beau crier gare, gare,
Ils sont contraits de s'arrêter,
Dans la presse rien ne desmarre.
Le bruit des pénétrans sifflets,
Des flustes et des flageolets,
Des cornets, hauts bois, et muzettes
Des vendeurs, et des achepteurs.
Se mesle a celuy des sauteurs
Et des tambourins à sonnettes,
Des joueurs de marionnettes
Que le peuple croit enchanteurs (1).

Mais nos compagnons de route ne se laissent pas distraire par ce spectacle, ils ont hâte d'arriver au *Riche Laboureur* (2) où leurs amis les attendent.

La nuit tombe rapidement et la grande salle du cabaret où nous nous introduisons est éclairée par de nombreuses chandelles, qui jettent des lueurs blafardes sur les groupes de buveurs.

Nos étudiants retrouvent, sans peine, leurs camarades attablés autour d'une bouteille d'excellent bourgogne, la renommée de la maison. Ils ont fait, pendant que nous étions à la comédie, un pèlerinage bachique. Tout d'abord, ils sont allés rue Saint-Honoré, près de la Croix du Trahoir (3), dans une de ces nombreuses caves, donnant sur la rue, où l'on débitait exclusivement du vin muscat et du vin des Canaries (4). Ces boissons sucrées les ayant de nouveau altérés, ils crurent devoir aller se rafraîchir à la *Grosse Tête* près du

(1) SCARRON, *La Foire Saint-Germain.*

(2) La place de ce cabaret dans la foire Saint-Germain est inconnue. Il y en avait un autre non moins célèbre qui s'appelait le *Grand Saint-Martin*. (LA FIZELIÈRE, *Bars et Cabarets*, p. 67.)

(3) Située au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec.

(4) *Livre Commode des adresses*, t. I, p. 301.

Palais de Justice; incommodés par les cris d'une bande de plaideurs, ils se virent obligés de transporter leurs pénates à *La Trinité* sur le Marché Neuf. L'heure s'avançant, ils s'étaient mis en route pour la foire ; mais, au milieu de la rue de Seine, trouvant le chemin bien long, ils avaient pris la résolution de faire une halte au *Petit More*, au coin de la rue des Marais-Saint-Germain et de la rue de Seine (1).

Enfin depuis une demi-heure, ils étaient arrivés *Au Riche Laboureur*.

Mais, demandera-t-on, qu'ont-ils pu boire ainsi durant tout un après-dîner? Du vin et toujours du vin; telle était la coutume du temps.

Aujourd'hui, nous avons définitivement abandonné une habitude aussi vulgaire: cette amélioration n'est qu'apparente, il nous est arrivé la même aventure qu'au sultan Amurat, ainsi que le raconte De La Fizelière.

« A une époque, dit-il, où les sectateurs de Mahomet s'étaient un peu relâchés de la stricte observation de leur loi, le sultan Amurat interdit complètement le vin en Turquie, fit raser, en 1634, tous les cabarets de son empire, défoncer les tonneaux et répandre le vin dans les rues. Il prit cette mesure à l'instigation du grand iman, qui, voyant Amurat enclin à l'ivrognerie, trouva le moyen de l'acharner à la stricte observation de la loi. O vanité des précautions humaines, six ans plus tard, Amurat mourut d'un excès de boisson : le malheureux, ayant proscrit le vin, s'était adonné à l'eau-de-vie (2). »

Il y a beaucoup de monde *Au Riche Laboureur*.

Dans une salle voisine, des jeunes gens de la ville mènent grand bruit en compagnie de quelques individus, qu'à leurs habits noirs et râpés, à leurs souliers crottés, on peut reconnaître pour quelques-uns de ces poètes faméliques dont l'espèce n'est point encore alors disparue. L'un d'entre eux vient d'entonner la célèbre chanson bachique d'Adam Billaut, le fameux menuisier poète de Nevers, dont les principaux couplets ont survécu jusqu'à nos jours.

Aussi tost que la lumière
Vient redorer les coteaux,
Poussé d'un désir de boire
Je caresse les tonneaux,

(1) Voir ce que nous avons dit de ce cabaret, p. 131.
(2) LA FIZELIÈRE, *Loc. cit.*, p. 16.

Ravy de revoir l'Aurore
Le verre en main je luy dis,
Voit-on plus au rive more
Que sur mon nez de Rubis (1).

Dans la grande salle, des bourgeois, des marchands sont attablés : à côté, une bande de filles, escortées de leurs protecteurs, de leurs braves, comme dit Scarron, de leurs anges gardiens, comme on dira plus tard, tout en buvant, font leur plan de campagne : car la foire Saint-Germain est un champ toujours ouvert à la galanterie ; c'est encore Scarron qui nous l'apprend.

Foire, l'élément des coquets,
Des filoux et des tire-laine ;
Foire, où l'on vend moins d'affiquets,
Que l'on ne vend de chair humaine,
Sous le prétexte de bijoux,
Que l'on fait de marchez chez vous
Qui ne se font bien qu'à la brune !
Que de gens chez vous sont déceus !
Que chez vous se perdent d'escus,
Que chez vous c'est chose commune
De voir converser sans rancune
Les galants avec les cocus ! (2).

Plus loin ce sont des pages, fauteurs perpétuels de désordre, qui méditent et préparent quelques farces à jouer aux marchands ou aux promeneurs (3).

Dans un coin de la salle, des soldats des Gardes suisses boivent avec cette ardeur, cette soif inextinguible, qui était passée en proverbe ; ils sont très bruyants et sèment leurs propos de jurons allemands. Par moments, un d'entre eux se met à chanter en patois une de ces longues mélopées du pays natal, que tous reprennent en chœur,

(1) *Les Chevilles de* Me ADAM, *Menuisier de Nevers*, 2e édition augmentée par l'auteur, Rouen, 1654, p. 266. Ce singulier volume, orné d'un portrait de l'auteur et d'une préface élogieuse de l'abbé de Marolles, est précédé de soixante-douze pièces de vers français et latins composées par des poètes du temps, illustres ou obscurs, depuis Corneille, jusqu'à Maître Ragueneau ; malheureusement on prétend que le sonnet de ce poète pâtissier est apocryphe et dû à la plume de Beys, un des nombreux parasites vivant à ses dépens.

(2) SCARRON, *Ibid.*

(3) Voir à ce sujet les p. XXXI et suiv. de l'introduction que M. AUGUSTE DIETRICH a placée en tête de sa réimpression du *Page disgracié* de TRISTAN L'HERMITE. Bibl. Elzévirienne, Paris, Plon, 1898.

ou bien encore à grands renforts de roulements de verres et de bouteilles, ils entonnent la marche de leur régiment, devenue populaire sous le nom de Colin-tampon (1).

Soudain la porte s'ouvre et livre passage à une bande de soldats aux Gardes françaises entraînant à leur suite de jeunes recrues, qui viennent de signer leur engagement. Tous complètement ivres, chantent et crient à tue-tête ; après avoir bousculé les gens sur leur passage, ils prennent place enfin et le vin excitant l'ardeur belliqueuse, aussi bien chez les racoleurs que chez les conscrits, ils emplissent le cabaret du bruit de leur chanson guerrière.

Pata patapan, donnons, donnons,
Tantaralan tarare.
Compagnons
Nous aurons la victoire.
Au vent les estendars, les drapeaux, les enseignes ;
Colonels et soldats, lieutenants, capitaines,
Mousquet en main, le bois debout, demy tour à droite !
Remettez-vous, tirez. O ! voilà comme on voit
Un soldat bien adroit (2).

Les nouveaux enrolés crient plus fort que les autres ; plus tard, lorsque, sur les routes, il leur faudra porter un pesant mousquet, ils seront moins joyeux et méditeront ce refrain populaire.

Hélas ! femmes et filles
Ha ! priez Dieu pour moy,

(1) JULIEN TIERSOT. *Hist. de la chanson populaire en France*, Paris, Plon, 1889 p. 184.

(2) *Comédie des chansons*, acte I, sc. VIII ; les septième et huitième vers sont composés de commandements en usage dans l'infanterie : « le bois debout » est une expression se rapportant à la manœuvre de la pique et équivaut sans doute au commandement du « haut le bois » qui, d'après Furetière, voudrait dire : halte ! Certaines de ces chansons militaires ont une durée surprenante. C'est ainsi que ceux de nos lecteurs qui ont fait leur service militaire ont sans doute entendu répéter, durant les routes, une chanson graveleuse dont le refrain est « sens devant derrière, sens dessus dessous ». M. WECKERLIN, dans son livre *L'ancienne chanson populaire en France*, Paris, Garnier, 1887, p. 372, reproduit le texte archaïque de cette chanson d'après un recueil de 1542. M. Julien Tiersot, dans un livre cité par nous dans une note précédente, donne la musique primitive de cette chanson (p. 174) d'après le recueil d'Attaingnant qui date de 1530. Un recueil peu recommandable de chansons du siècle dernier, donne une forme transitoire de cette chanson. Nos modernes troupiers ne se doutent guère qu'ils répètent les refrains des arquebusiers des guerres d'Italie

Je m'en vais a la guerre,
Au service du Roy (1)

Nos Ecoliers quittent bientôt ce lieu de désordre pour faire leur tour de foire.

Les bâtiments de la foire Saint-Germain se composaient de deux grandes halles parallèles, longues de plus de cent mètres et larges d'une trentaine de mètres ; des pignons élevés les limitaient à l'ouest et à l'est ; elles étaient séparées l'une de l'autre par un espace d'une quinzaine de mètres de largeur : cinq combles beaucoup plus petits et perpendiculaires aux deux bâtiments principaux reliaient ceux-ci entre eux (2).

Huit portes donnaient accès dans la foire proprement dite ; cinq sur la façade orientale et trois sur la façade septentrionale. Onze allées larges de neuf pieds divisaient l'espace circonscrit en 24 îlots, cinq d'entre elles parallèles au petit axe etaient désignees sous le nom de traverses (3). Six autres allées parallèles au grand axe, coupaient les premières à angle droit : en allant du sud au nord, elles portaient les noms suivants : rue de la Lingerie, rue Mercière, rue des Orfèvres (4), rue de Picardie, rue de Paris et rue de Normandie.

Chacun des ilots, limités par ces rues, était occupé par des loges composées toutes d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une chambre ou petit magasin situé au-dessus (5).

La charpente des deux bâtiments principaux passait pour une merveille et était fort admirée des gens du métier.

(1) *Comédies des chansons*, ibidem.

(2) SAUVAL, t. I, p. 665 et *Topographie historique du Vieux Paris. Bourg Saint-Germain*, p. 158 et suiv. et principalement le plan manuscrit de la foire en regard de la p. 408.

(3) Elles ne paraissent pas avoir porté de noms particuliers et étaient désignées par leur numéros d'ordre en commençant à l'est, elles correspondaient aux 5 combles qui unissaient les deux halles.

(4) Celle-ci est aussi désignée sous le nom de rue Chauldronnière, mais le nom de rue des Orfèvres paraît avoir été plus employé au XVIIe siècle.

(5) Les quatre grands ilots limités par la rue des Orfèvres et la rue de Picardie et correspondant à l'espace que limitaient les deux bâtiments principaux contenaient chacun une cour avec un puits ; cela se comprend aisément, car ces ilots correspondaient à l'espace qui séparait les deux grandes halles de la foire : cet espace était rempli par 5 combles perpendiculaires aux deux halles, ces combles recouvraient les allées de traverse et les boutiques qui les bordaient ; ils étaient séparés entre eux par ces cours dont il a été parlé plus haut.

Une grande quantité de lucarnes percées dans la toiture et dans les murs des pignons assuraient l'éclairage de la foire, mais à l'heure où nos étudiant y pénètrent, toutes les boutiques sont illuminées de chandelles et de lustres savamment disposés. « La presse est si grande », dit Nemeitz dans son style singulier, « qu'on a peine à la fendre pour passer. Tout y est pêle-mêle, les maîtres avec les valets et laquais, les filous avec les honnêtes gens. Les courtisans les plus raffinez, les plus jolies filles, les filous les plus subtils sont comme entrelacez ensembles. Toute la foire fourmille de monde depuis l'entrée jusqu'au bout » (1). Les allées de la foire « n'ont d'autre pavé que la terre qui est aussi inegale que possible ; on aurait peine à marcher, si on n'était porté par la foule » (2).

Au milieu de tous ces gens, les coupeurs de bourses ne sont pas rares, il faut se mefier des voleurs et, particulièrement, dit Nemeitz, ceux qui à l'entrée vous crient : « Gardez vos poches » (3).

Mais nos étudiants ont leur plan bien tracé, ils ne se laissent pas arrêter au passage par les marchands qui les invitent à visiter leurs étalages.

Ils se dirigent vers ces boutiques où des Portugais et des Arméniens vendent aux amateurs des produits exotiques.

Ce sont les seigneurs Lopez et Rodrigue (4) qui ont l'honneur d'avoir leur clientèle. Les Portugais, grâce à leurs colonies de l'Inde, avaient, au XVIIe siècle, une renommée mystérieuse de richesse, et c'étaient eux qui étaient les intermédiaires naturels entre l'Europe et les pays exotiques dont ils vendaient les produits.

Oranges de la Chine, confitures et sucreries orientales, tout cela se débitait chez eux : on y buvait des sorbets, de l'aigre de cèdre, des vins d'Espagne, des Canaries.

C'est de Portugal et d'Espagne qu'était venu en France l'usage du chocolat : il avait été mis à la mode par Alphonse-Louis Du Plessis, frère du cardinal de Richelieu.

(1) NEMEITZ, t. I, p. 171.

(2) LISTER. *Loc. cit.*, p. 161. Le même auteur dit en parlant de la foire : « Vous y descendez de tous côtés, et en certains endroits, il y a jusqu'à douze marches en sorte que le sol est à six ou huit pouces plus bas que celui de la ville. Le bâtiment est une vraie grange ou un hangar de bois couvert en tuiles. »

(3) NEMEITZ, t. II, p. 179.

(4) Noms empruntés à la *Foire St-Germain* de Scarron.

Au moment où nous visitons la foire, les marchands Portugais n'ont pas le droit d'en faire commerce, tout au plus peuvent-ils se borner à en offrir du tout préparé à leurs clients; en effet, depuis le 28 mai 1659, un nommé David Chaillou a obtenu par lettres patentes le privilège exclusif de cette vente : sa boutique est située rue de l'Arbre-Sec près de la Croix du Trahoir (1). Le chocolat était alors en très grande vogue : en 1663, la Faculté de Médecine lui avait accordé ses suffrages; la reine Marie-Thérèse, en sa qualité d'Espagnole, en faisait une très grande consommation. La réputation du chocolat se maintint malgré l'opposition de Pecquet, qui, en 1671, le déconseilla à Mme de Sévigné. En 1684, Foucault soutint à la Faculté la thèse suivante : « *An chocolatæ usus salubris ?* » l'usage du chocolat est-il salutaire ? Enfin la faveur de ce produit fut si grande qu'en 1693, par raison d'économie, le roi se vit contraint de supprimer le chocolat dans ses réceptions (2).

Parmi les produits de l'extrême-Orient alors en vogue, citons le thé Il a su mériter, chose précieuse, les éloges de la Faculté (3). Mazarin et le chancelier Seguin le mirent à la mode dans la bonne société ; chez certaines dames du monde, l'usage du thé prit dès lors les caractères d'une véritable passion. Des écrivains, comme Scarron et Racine, en firent un grand usage. C'est en 1680, dit-on, que Mme de la Sablière eut l'idée de mêler le lait au thé ; mais c'était toujours une denrée fort coûteuse, dont le prix s'éleva, en 1694, jusqu'à 70 francs la livre.

(1) En 1692 sa maison commerciale existait encore, mais elle n'était plus seule, les sieurs de Rère, rue Dauphine et Regnault, au *Jeu de Paume de Metz* (près l'abbaye de St-Germain) vendaient aussi du chocolat (*Livre commode*, t. I, p. 303).

(2) FRANKLIN. *La privée d'autrefois, le café, le thé, le chocolat*. Paris, Plon, 1893, p. 164 et suiv. Le chocolat coûtait 6 francs la livre. Une discussion théologique fut soulevée à ce propos ; le chocolat est-il un aliment et alors rompt-il le jeûne ? le cardinal Francesco Maria Brancaccio se prononça pour la négative et l'emporta.

(3) Plusieurs thèses soutinrent à la Faculté les avantages du thé. En 1648, Manvillain, alors bachelier, soutint la thèse suivante, présidée par Philibert Morisset qui fut doyen en 1661 : « *An the chinensum mente confert ?* » Le thé chinois est-il favorable à l'esprit. En 1657 nouvelle thèse de Pierre Cressé, présidée par Jean de Bourges et intitulée : *An arthridi the Sinensum ?* Le thé des Chinois convient-il aux goutteux ?

Comme tous les produits nouveaux, le thé avait naturellement toutes les qualités; c'est ainsi qu'un nommé Sylvestre Dufour, dans un traité publié en 1685, dit merveilles du thé et le considère comme propre au traitement de 22 maladies différentes. FRANKLIN, *ibidem*.

Confortablement installés dans la boutique des sieurs Lopez et Rodrigue, nos étudiants dégustent avec curiosité toutes ces choses rapportées des « pays étrangers », absolument comme le font leurs descendants dans nos modernes expositions (1).

La conversation s'engage sur ces contrées lointaines; quelques-uns d'entre eux, qui connaissent Bernier, le grand voyageur, le médecin d'Aureng-Zeb, racontent des anecdotes qu'ils tiennent de lui. Dans une loge voisine de celle où ils se trouvent, est installé un de ces Arméniens, dont le nombre à la foire Saint-Germain devait aller en croissant. Il vend toutes espèces de choses, des confitures, des sucreries, des parfums, des étoffes, de l'encens, des objets rapportés des lieux saints. Au milieu de toutes ces marchandises disparates, notre homme s'agite, appelle les passants avec ces courbettes, ces saluts, ces sourires et cet air obséquieux que connaissent bien tous ceux qui ont été en Orient. Dans le fond de sa boutique, deux de ses compatriotes, en visite, sont en train de déguster, dans des tasses minuscules, une boisson chaude et noirâtre qui a le don d'exciter la curiosité de nos amis.

Le sieur Lopez, qui connaît les mœurs de ses voisins, les tire d'embarras; cette boisson étrange n'est autre que le cavé (café) dont on commence à parler. Chacun se rappelle alors d'avoir lu dans la *Gazette* la réception qu'avait faite M. de Lyonne, le 19 novembre 1669, à Soliman Aga, envoyé de l'empereur des Turcs, Mahomet IV; on y avait servi en l'honneur de ce dernier du café et des sorbets (2).

Le café n'est encore qu'une curiosité.

En 1672, il fera son apparition définitive à la foire Saint-Germain, grâce à un Arménien du nom de Pascal; après la foire, celui-ci s'installera sur le quai de l'École où il vendra son café deux sous six deniers la tasse. Ayant fait de mauvaises affaires, il quittera Paris.

A Pascal succédera en 1676 un autre Arménien, du nom de Maliban, qui s'installera rue de Buci : celui-ci cédera son commerce à son garçon Grégoire, originaire d'Ispahan.

(1) La foire Saint-Germain était en effet d'un genre beaucoup plus relevé que ne l'est aujourd'hui la foire aux pains d'épices ou celle de Neuilly : c'était en quelque sorte un état embryonnaire de nos expositions universelles.

(2) Le café avait déjà du reste fait son apparition à Paris, mais sans aucun succès, en 1643 : un Levantin s'était installé pendant quelque temps sous la voûte du Petit Châtelet pour vendre du cahove ou du cahouet, comme on disait. (FRANKLIN. *Loc. cit.* p. 32 et suiv.)

Ce Grégoire vendit son café de la rue de Buci à un compatriote nommé Makara et vint s'établir rue Mazarine, près la rue Guénégaud, à côté du théâtre de la Troupe du roi.

Lorsque celle-ci quitta cet emplacement pour aller rue des Fossez-Saint-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie), en 1680, Grégoire la suivit et vint s'installer en face.

Entre temps un nommé Etienne d'Alep, avait ouvert un café rue Saint-André-des-Arts, en face le pont Saint-Michel.

Mais tous ces cafés gardaient leur caractère oriental, la bonne société ne les fréquentait pas et l'on eût fort étonné les cabaretiers d'alors, en leur apprenant que ce commerce naissant allait reléguer le leur au second plan.

Le véritable fondateur des cafés est le Palermitain Francesco Procopio dei Coltelli qui, en 1672, avait servi comme garçon chez Pascal l'Arménien.

En 1677, il était possesseur d'un café rue de Tournon, enfin en 1702, il acheta à Grégoire l'établissement situé en face la Comédie et qui porta désormais son nom. Il le fit luxueusement orner et eut bientôt une nombreuse clientèle.

L'histoire du café Procope est trop connue pour que nous insistions davantage (1).

Mais tandis que nos compagnons discutent sur les pays étrangers, sur Bernier et ses voyages, le temps passe ; les dames de la compagnie qui se soucient fort peu de la patrie du Grand Mogol, de l'empire de Chine et des États du Prêtre Jean (2), mais qui désirent

(1) FRANKLIN. *Ibid.*

(2) Au XVIIe siècle le vulgaire désignait sous ce nom d'États du Prêtre Jean un pays très vague, situé fort loin et même au delà. L'origine de cette expression est des plus singulières. A la fin du XIIe siècle figurait parmi les tribus mongoles, celle des Kéraïts appartenant au rite chrétien Nestorien ; cette tribu fort puissante avait pour chef un certain Tograoul qui avait reçu des empereurs de la Chine du Nord le titre de Ongkhan. Les Keraits furent vaincus par Gengiskhan et assimilés à la nation mongole.

Lorsque les successeurs du grand empereur mongol envoyèrent une ambassade à saint Louis qui se trouvait alors en Chypre, les Croisés ne comprirent pas grand'-chose aux projets d'alliance avec les Mongols contre les Kharizmiens (Corasmins des Français) et les autres Turks insoumis ; ils ne retinrent que le fait suivant sur lequel insistaient les envoyés mongols pour les amadouer, c'est que parmi tous ces païens vivait un peuple chrétien dont le chef était un évêque qu'ils désignèrent, on ne sait trop pour quoi, sous le nom de Prêtre Jean. Cette légende fut la cause des

profiter de leur promenade, réclament à grands cris que l'on sorte de cette boutique.

Leur demande est enfin écoutée, mais comme les avis sont partagés, on se divise en plusieurs groupes et l'on se donne rendez-vous ici même, dans la boutique des Portugais. Quelques-uns, accompagnés des femmes, s'en vont dans la rue des Orfèvres voir les boutiques des marchands ; d'autres, particulièrement animés par les nombreuses libations de la journée, mettent à exécution leur projet depuis longtemps annoncé d'avance, de faire une tournée générale chez les divers saltimbanques de la foire. Enfin les gens calmes et parmi eux notre excellent théologien, toujours ennemi des déplacements et des fatigues inutiles, décident de rester paisiblement chez le sieur Lopez et d'observer de là les gens qui passent dans la rue.

L'idée du reste est fort bonne ; Nemeitz la recommandera plus tard, aux étrangers venant visiter la foire ; le spectacle en vaut la peine.

Voici de bons bourgeois qui passent avec leur famille ; chacun a mis ses beaux habits pour cette promenade, que l'on a projetée depuis si longtemps. La mère et la servante traînent à leur suite les petits enfants, qui, tout en serrant dans leurs mains les gâteaux et les jouets qu'on vient de leur acheter, regardent les choses étranges, qu'ils rencontrent à chaque pas. Tout ce monde est fatigué et commence à être de mauvaise humeur, monsieur grogne, madame boude, la chambrière, que l'on vient de quereller, pousse des hélas ; un des enfants pleurniche ; à force de regarder de droite et de gauche, il s'est laissé choir et a sali ses vêtements. Toutes ces bonnes gens se dirigent vers la sortie et s'en retournent souper chez eux.

Une troupe de servantes passe bras dessus, bras dessous, devant la boutique de maître Lopez ; elles ont su se rendre libres, en racontant quelques bourdes chez elles. Ces joyeuses commères s'en vont jouer à la blanque (1) dans la rue des Orfèvres. Gagner leur demy-ceing d'ar-

ambassades successives des moines Rubruquis et Plan Carpin. Plus tard tous ces souvenirs disparurent, la légende seule du Prêtre Jean survécut. Lorsqu'au XVIe siècle on eut découvert l'Abyssinie dont un certain nombre d'empereurs se sont appelés Johannès, on crut avoir retrouvé les Etats du Prêtre Jean, puis cette interprétation disparut elle-même : ainsi dans le langage populaire du XVIIe siècle les Etats du Prêtre Jean ne désignaient plus qu'un endroit très éloigné, très exotique et légendaire.

(1) Loterie ; comme nous le verrons, il y en avait dans presque toute les boutiques.

gent (1) est leur espoir à toutes. Ce sont des habituées de la foire; on en voit toujours un grand nombre. Lorsqu'après avoir servi sept ou huit ans, après avoir bien ferré la mule, fait danser l'anse du panier, bien peigné le singe (2), comme elles disaient, elles arrivaient à avoir leur demy-ceing d'argent et une centaine d'écus de côté, elles pouvaient alors espérer épouser « un bon officier sergent ou un bon marchand mercier (3) ».

Mais nous avons déjà dit plus haut combien fragile était cet espoir et comment fort souvent pour avoir trop joué à la blanque et couru par la ville, elles finissaient tout autrement que par le mariage (4).

Un jeune niais vient d'entrer dans la boutique voisine d'un confiturier. Il espère, l'imprudent, manger en paix les friandises qu'il achète : mais il n'a pas vu toute une troupe de pages, qui le guettent à la sortie.

Il ne scait de quelle Destin
Sa confiture est menacée,
Et qu'elle fera le festin
De la gent a gregue troussee (5),
Ha ! le voilà desvalisé,
Dieux qu'il en est scandalize
Que son sucre qui se partage
Parmy tous ces demy filoux,
Luy cause un estrange courroux !
Et qu'a ses yeux remplis de rage,
Un Escuyer fouettant un Page
Serait un spectacle bien doux (6).

(1) C'était une demi-ceinture ou une boucle d'argent, le bijou préféré des chambrières, quelques-uns valaient 22 et même 31 écus.

(2) Tondre le maître, voir pour cette expression la *Malteste des Cuisinières* et la *Manière de bien ferrer la mule*.

(3) V. Les *Caquets de l'accouchée*.

(4) Voir sur ce sujet les pièces suivantes : *Apologie des Chambrieres qui ont perdu leur Mariage à la blanque*.

L'Heur et le Gain d'une Chambriere qui a mis à la Blanque pour soy marier répliquant à celles que y ont le leur perdu.

La conférence des secretaires de la Ville de Paris sous les charniers Sainct-Innocent ; avec protestations de bien ferrer la mule, et exercer pour aller taire à la blanque à la foire de Sainct-Germain et de bien faire danser l'anse du panier, 1636 ; cette dernière figure dans les *Var. hist. et litt.*, t. I, p. 313.

(5) Ce sont les Pages ; suivant Furetière la Gregue désigne un « haut de chausse, qui serre les fesses et les cuisses, que tous les hommes portaient au siècle passé, et qui est demeuré seulement aux pages qui les appellent autrement trousses ou culottes ».

(6) SCARRON. *La Foire Saint-Germain*.

Quittons les gens paisibles et allons rejoindre ceux de nos amis qui sont allés rue des Orfèvres.

Prenons la première traverse qui s'offre à nous et pressons le pas à travers la foule.

Hâtons-nous de franchir cette allée, où les Gauffriers empestent l'air avec la mauvaise graisse et le fromage dont ils font leurs gauffres (1).

Voyons un peu ces Espiciers
Chez lesquels tant de monde achette
O poivre (2) que volontiers
De vous je remplis ma pochette,
Scachons si l'on en peut avoir :
Mais je ne voy là que du noir,
Qui fort peu l'appétit réveille,
Au lieu que ce poivre de pris
Qui peut restaurer les esprits,
Est de l'Orient la merveille,
Préférable à la Sans-pareille (3)
Et comparable à l'ambre gris (4).

Les boutiques se succèdent sans interruption, voici des merciers, des marchands de toile, de drap, de porcelaines et de cristaux.

Dans cette loge remarquons ces tableaux accrochés aux murs et empilés dans les coins ; elle est remplie d'amateurs qui viennent autant là pour regarder que pour acheter.

Il en est du reste un peu ainsi dans toute la foire à l'heure où nous sommes ; c'est dans le jour qu'il faut venir pour faire ses achats ; la soirée est réservée aux plaisirs et aux distractions.

Nous voici dans la rue des Orfèvres qui, comme nous l'avons dit, traverse la foire dans toute sa longueur et la divise en deux parties.

Dans la portion méridionale, sont la rue Mercière et la rue de la Lingerie : la plupart des lingères et des mercières du Palais y ont établi boutique (5). On y vend, dit Sauval, « non seulement plus de toiles et de dentelles, plus de galanteries et d'afféteries, qu'on ne sçaurait s'imaginer : mais encore tous ces vains amusements du luxe

(1) *Ibid.*
(2) Poivre décortiqué et macéré.
(3) Sorte de dragées.
(4) SCARRON. *Ibid.*
(5) LISTER, p. 161.

et de la volupté, que les Marchands, au péril de leur vie, vont chercher à l'extrémité des Indes, dans la Chine et dans le Nouveau Monde ».

Tout cela n'est cependant rien à côté de ce que l'on voit dans la rue des Orfèvres. « Ses loges se font admirer par ces grands et riches miroirs, par ces lustres de cristal, ces bijoux d'or et d'argent mis en or à ravir; enfin par une infinité de pierreries et tant d'autres richesses, réservées pour la magnificence. »

Nous apercevons nos gens qui s'en vont lentement parmi la foule, regardant toutes ces merveilles ; leurs compagnes examinent aussi les boutiques pour découvrir quel objet précieux elles pourront se faire offrir ; leurs galants, qui s'en doutent, cherchent en eux-mêmes le moyen de satisfaire au meilleur compte à cette obligation. C'en était une véritable; il était malséant d'aller à la foire avec une femme, à quelque condition qu'elle appartînt, sans lui faire un présent (1). Nemeitz, auteur prévoyant, qui n'épargne pas les bons conseils aux jeunes étrangers venant à Paris, leur recommande particulièrement, dans l'intérêt de leur bourse, de ne point trop souvent aller à la foire Saint-Germain en galante compagnie. Les marchands et les marchandes abusent de cette situation et font les offres les plus séduisantes aux dames qui passent devant leur étalage. Dans toutes les boutiques est une loterie où chaque objet est mis en lot, comme on fait aujourd'hui des bâtons de sucre de pomme et des pavés de pain d'épices.

On rencontre beaucoup de gens élégants dans la rue des Orfèvres. On y peut voir ce que la Cour et la ville ont de plus brillant. La bourgeoisie riche y étale son luxe. Un jeune bourgeois en costume de gala, tout enfariné de poudre de Chypre, accompagné de ses beaux-parents, mène par la foire sa fiancée toute rougissante, sous ses beaux atours ; et lingères, mercières, orfèvres redoublent d'ardeur devant cette proie assurée. Des officiers passent éblouissants, ayant à leur bras des dames de la ville ; c'est à la foire qu'ils jettent leur dernier éclat, avant que la belle saison ne les rappelle à l'armée. Quelques-uns même comptent sur la passion

(1) *Théâtre Français des XVIe et XVIIe siècles*, annoté par Ed. Fournier. Paris, La Place, 2e édition, p. 364. *La Belle Plaideuse*, comédie de Boisrobert, acte II, sc. IV.

irrésistible qu'inspire l'épée aux dames de la bourgeoisie, pour se rééquiper à bon compte et faire bonne figure dans la campagne qui va s'ouvrir (1).

Quand la foire sera terminée, tous ces bourreaux des cœurs iront rejoindre leurs régiments en Flandre, en Champagne ou ailleurs.

Ils s'en vont, les nobles François
Qui portent la cape et l'epée !
Courage, messieurs les bourgeois !
Ils s'en vont les nobles François !
Vous serez les maîtres six mois
De la case et de la poupée.
Ils s'en vont les nobles François
Qui portent la cape et l'épée.

L'on ne verra plus dans Paris
Tant de plumes ni de moustaches,
De duellistes aguerris
L'on ne verra plus dans Paris.
Consolez-vous, jaloux maris ;
Coquettes, pleurez comme vaches ;
L'on ne verra plus dans Paris
Tant de plumes ni de moustaches ! (2)

Tous les mondes sont représentés dans la rue des Orfèvres. Devant nos étudiants, une jeune femme marche, bien cambrée dans son corps de jupe, la tête enveloppée dans sa coiffe de dentelles ; elle laisse sur ses pas une odeur de poudre à la maréchale tellement forte, que chacun se retourne sur son passage. Il n'y a pas à se tromper sur le compte de cette jeune personne : un des joyeux de la bande s'approche d'elle et lui murmure à l'oreille ce refrain connu de tous.

Belle, si je vous demande
La faveur d'un baiser doux
Ou quelque chose plus grande
Me le refuserez-vous ? (3).

(1) Voir à ce sujet dans le t. VI du *théâtre* de GHERARDI, la scène II de l'Acte II de la *Foire Saint-Germain*, ainsi que plusieurs pièces de Dancourt.

(2) Lacroix attribue ces vers à Cyrano de Bergerac (voir la notice historique placée en tête de l'édit. de l'*Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*, Paris, Garnier.)

(3) *Comédie de chansons*, acte I, scène V.

Le diagnostic était bon; la demoiselle n'est point farouche ; il y a beau jour que le verbe refuser a été banni de son vocabulaire.

Laissons nos gens entrer dans la boutique d'un marchand de miroirs de poche, de boîtes à mouches, de fioles à parfums, et autres menus objets à l'usage du beau sexe. Que feront-ils au sortir de là ; il est facile de le deviner, la psychologie de cette variété de l'espèce feminine, à laquelle appartiennent leurs compagnes n'a point changé : la passion du jeu satisfaite, il faudra s'informer de l'avenir, et l'on ira en bande chez ces diseurs de bonne aventure ces chiromanciens et autres fripons qui exploitaient à la foire Saint-Germain la crédulité et la sottise humaine (1).

Il nous faut maintenant suivre les pérégrinations du troisième groupe de nos amis. Ils ont entrepris un long voyage autour des plaisirs de cette foire; mais hélas, pour avoir suivi les guidons de Messire Bacchus, dieu rempli de malice, ils courent grand risque d'avoir une navigation périlleuse et agitée.

Un grand nombre des saltimbanques ont leurs baraques installées dans le préau de la foire. En s'y rendant, nos compagnons suivent ces allées étroites qui bordent les bâtiments de la foire et dont les boutiques sont, dit-on, autant de repaires réservés au culte de la Vénus mercenaire, comme aurait dit M. Prudhomme (2). Un instant, mais un seul instant heureusement, leurs bonnes intentions faiblissent, leur dignité triomphe enfin : quittant avec horreur le chemin du vice, ils reprennent, non pas celui de la vertu, mais celui qui mène aux montreurs de marionnettes.

C'est la boutique de Brioché qui reçoit la première leur visite : les Brioché étaient une illustre famille d'artistes en marionnettes : leur véritable nom était Datelin ; Brioché n'était qu'un surnom dont l'origine est peu connue. Le fondateur de cette dynastie était Pierre Datelin qui mourut en 1671 à l'âge de 104 ans ; c'est lui qui donnait ses représentations au Château-Gaillard, près du Pont-Neuf et dont le singe Fagotin fut tué en combat singulier par Cyrano de Bergerac.

(1) Voir la sc. VII du premier acte de la *Foire de Saint-Germain* : *Théâtre* de GHERARDI, t. VI.

(2) Nemeitz s'explique sur ce chapitre avec cette liberté de langage et cette précision habituelle au XVIIe siècle où, quoiqu'en dise Boileau, on ne se gênait pas pour désigner les choses par leur nom

Trop âgé maintenant, il a cédé son théâtre à son fils, François Datelin, et c'est ce dernier qui donne pour le moment ses représentations à la foire. On voit jouer chez lui de petites pièces dont les sujets étaient populaires à cette époque comme on en voit encore de nos jours dans certains spectacles forains : il y a toujours un singe, successeur de l'infortuné Fagotin, qui égaye par ses tours les entr'actes de la pièce. François Brioché est un gros personnage, il a été donner en 1669 des représentations à la Cour, à Saint-Germain-en-Laye. Son petit-fils Charles continua les traditions de la famille (1).

Il y a encore d'autres montreurs de marionnettes ; nos amis ne manquent pas d'aller les voir. Tels sont Archambault, le beau-frère de François Brioché, les sieurs Jérôme, Arthur, et Nicolas Féron. Ce dernier est d'un caractère particulièrement violent : de la porte de sa baraque, il menace et injurie la famille Archambault, avec laquelle pourtant il a été associé en 1668. Cette année même (1670) le 16e de septembre, à la foire Saint-Laurent, où il retrouvera ses rivaux, cédant à son déplorable caractère, le sieur Féron ira leur faire une scène violente et se répandra en injures grossières vis-à-vis de Mme Archambault (née Marguerite Datelin). Cette scène nouvelle, que n'attendaient point les spectateurs de la foire, se terminera devant le commissaire David dont le rapport nous est heureusement parvenu (2).

L'art des marionnettes fit de grands progrès à cette époque. Loret, dans sa gazette rimée en vers de mirliton, nous parle d'une boutique de ce genre installée à la foire en 1654, où l'on voyait le Colosse de Rhodes, la reine Sémiramis, etc. (3).

En 1675, un individu, nommé Dominique de Normandin, écuyer, sieur de la Grille, créa, sous le nom de troupe royale des pygmées, un théâtre où des marionnettes, hautes de quatre pieds, richement costumées, jouaient des pièces en cinq actes avec musique, ballets, machines volantes, changements à vue, etc.

En 1678, il donna des représentations à la foire Saint-Germain.

(1) CAMPARDON. *Les Spectacles de la Foire*. Paris. Berger-Levrault, 1867, t. I, p. 179-180.

(2) CAMPARDON. *Loc. cit.*, t. I, p. 17 ; tous ces saltimbanques se transportaient de foire en foire, où on les retrouvait toujours, comme le font aujourd'hui nos modernes forains.

(3) Lettre du Samedi 23 février 1654. Lettre VIII, livre XV.

Enfin son succès fut tel que l'Opéra en fut jaloux et fit supprimer son théâtre (1).

Suffisamment édifiés sur l'état de l'art des marionnettes à leur époque, nos étudiants se rendent près des sauteurs de corde. Déjà dans la baraque d'Archambault, qui joignait ce commerce à celui de ses acteurs de bois, ils avaient vu exécuter maints tours de souplesse.

Mais il y avait bien d'autres artistes en ce genre et des plus habiles. Chose singulière, ces danseurs de corde devaient donner naissance à une manifestation particulière de l'art dramatique, qui devait jeter tout son éclat au XVIIIe siècle, au Théâtre de la Foire (2). C'est en effet, à la foire Saint-Germain en 1678, que Charles et Pierre Alard, illustres sauteurs et équilibristes, créèrent le premier théâtre forain, où ils représentèrent la *Force de l'Art et de la Magie*, pièce singulière accompagnée de sauts et de culbutes, qui devait ressembler à celles que donnent certains de nos cirques. Raconter les luttes que cette troupe eut à soutenir contre la Comédie-Française serait sortir de notre sujet (3).

Satisfaits de leur enquête, nos amis s'en vont dans la boutique où le sieur Benoit exhibe des figures de cire, représentant les personnages les plus célèbres du temps. Il y en avait de magnifiques, on prétend même que le célèbre Abraham Bosse avait collaboré aux premières œuvres du sieur Benoist (4).

Les figures de cire étant par elles-mêmes peu égayantes, nos gens

(1) CAMPARDON. *Loc. cit.*, t. II, p. 286.

(2) A la fin du XVIe siècle, il y eut une première tentative de théâtre forain que les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne firent avorter. En 1661, Raisin vint à la foire Saint-Germain exhiber son épinette à trois claviers dont un semblait répéter seul les airs joués par les deux autres (un de ses enfants était caché dans l'intérieur de l'instrument et causait ce prodige). Il eut un tel succès que le Roi en 1662, lui donna le droit de représenter de petites pièces avec une troupe d'enfants qui prirent le nom de Comédiens du Dauphin. Le célèbre acteur Baron fit, tout enfant, le succès de cette troupe : Molière l'ayant remarqué l'engagea dans la sienne, ce fut la fin des Comédiens du Dauphin (*Vie de Molière* de GRIMAREST, BEAUCHAMPS, *Recherches sur les Théâtres*, Paris, 1735, t. I, p. 212 et suiv. CAMPARDON, *Loc. cit.*, t. II, p. 295.)

(3) CAMPARDON. *Loc. cit.*, t. I, p. XV et p. 3.

(4) VICTOR FOURNEL, *Les Vieux Paris*, Tours, Mame, 1887, p. 326. En temps ordinaire, Benoit exhibait ses figures dans une maison qu'il qualifiait de Cercle Royal, rue des Saint-Pères, vis-à-vis de la rue de Taranne.

s'en vont voir d'autres merveilles, telles que l'homme à deux têtes (1), la tête parlante (2), etc. De là, ils se rendent dans une baraque où un individu montre des rats qui, debout sur leurs pattes de derrière, marchent sur la corde raide comme de vrais équilibristes. Huit d'entre ces animaux exécutent ensuite un ballet figuré au son des violons; enfin la représentation se termine par une sarabande qu'un rat blanc de Laponie danse avec autant d'aplomb que le pourrait faire le plus habile des danseurs de la Cour (3).

Un singe savant obtient ensuite leurs suffrages; cet animal habillé en femme dansa devant eux un menuet, joua une petite comédie avec un chien, fit une petite partie de bilboquet et enfin, au milieu de l'admiration générale, exécuta un air de musique sur un violon (4).

Jusqu'ici nos amis avaient paisiblement suivi leur programme. Évidemment, en les voyant, le visage animé, parler fort et gesticuler sans cesse, les gens se doutaient bien qu'ils avaient dû mettre à mal un nombre respectable de bouteilles, mais enfin il n'y avait pas eu scandale.

Malheureusement la soif, comme la faim, est mauvaise conseillère : fatigués d'avoir vu tant de choses, les malheureux eurent l'idée de s'arrêter un instant, chez un marchand qui débitait du vin d'Espagne.

Hélas, il n'en fallait pas plus. Ils se remettent en route, plus animés qu'auparavant et c'est avec des airs de capitans espagnols qu'ils entrent dans la baraque où le sieur Legrand, joueur de marionnettes, montre un lièvre savant. Cet animal était installé dans le fond de l'établissement du dit Legrand.

Nos amis et particulièrement deux d'entre eux, des clercs de procureur, très éprouvés par le vin d'Espagne, protestent contre cet éloignement qui, prétendent-ils, les empêchent de bien voir : ils exigent que l'on apporte le lièvre devant eux. Legrand refuse. Alors nos deux

(1) Il y eut un phénomène que l'on montrait sous ce nom à la foire Saint-Laurent en 1678 (CAMPARDON, t. I, p. 397).

(2) C'était probablement une illusion causée par un jeu de glaces; on en montra une à la foire Saint-Laurent en 1685.

(3) CAMPARDON, t. II, p. 297.

(4) CAMPARDON, t. I, p. 255.

« forcenés jurant, reniant, blasphémant le saint nom de Dieu, mettent la main sur la garde de leurs épées . . . menacent de tout massacrer, décernent au patron les épithètes de fripon et de voleur. Mme Legrand, qui essaye de s'interposer, est traitée avec une richesse d'expressions que nous ne saurions répéter. Le garçon du sieur Legrand, un nommé Delatour, reçoit pour sa part une volée de coups de canne. Bref, les choses tournent mal ; les assistants cherchent à séparer les combattants et à calmer les deux clercs enragés ; enfin, leurs compagnons, dégrisés par ce spectacle, réussissent à les entraîner dehors, laissant la famille Legrand crier à son aise, et menacer de porter plainte à la justice (1).

Peu à peu, le calme renaît dans ces esprits agités, et c'est sans s'arrêter nulle part que nos gens regagnent la boutique du Portugais où leurs amis les attendent depuis longtemps.

Ils racontent tant bien que mal leur aventure ; tout le monde juge prudent de quitter rapidement la foire, d'autant plus qu'il est déjà tard et que, de toute façon il est grand temps d'aller souper.

§ 4. — Le Cabaret du « Puits de la Vérité ». — Paris la Nuit.

Sortie de la foire par la porte orientale. — Le cabaret du *Fer-de-lance Vert*. — Le Cabaret du *Puits de la Vérité*. — Son enseigne. — Les talents culinaires de Boucingo. — Sa cave. — Le public du cabaret. — Chanson satirique. — La crainte de la police. — Le langage des écoliers. — Scène de cabaret. — La chanson *La Loi de Lycurgus*. — Fermeture des cabarets. — L'éclairage des rues. — Les lanternes de M. de la Reynie. — Les porte-flambeaux de l'abbé Caraffa. — Les oubliettes. — Maison mystérieuse. — Sérénade imprévue. — Les rondes du guet. — Un incendie dans la rue Saint-Jacques. — Rixe entre filous rue de la Huchette. — Les allées des maisons. — Pillage d'une maison de filles. — Le charivari. — Le clocheteur des trépassés.

Afin de ne pas repasser auprès de la baraque du sieur Legrand, de fâcheuse mémoire, nos étudiants quittent la foire par la porte orientale, qui les amène rue des Quatre-Vents. La foule est moins

(1) Cette scène, parfaitement authentique, s'est passée à la foire Saint-Laurent le 19 sept. 1689. Des mêmes désordres avaient lieu à la foire Saint-Germain : de pareils faits furent fréquents durant tout le XVIIe siècle. Le rapport de police concernant cette bagarre est reproduit dans l'ouvrage de CAMPARDON, t. II, p. 53.

grande, on est un peu plus tranquille. En passant devant la rue du Cœur-Volant la petite troupe hâte le pas, cette rue est en effet remplie de bouges où grouille toute une population de filous et de filles avec lesquels il est dangereux d'avoir querelle (1).

Au bas de la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, on s'arrête un instant pour discuter. Quelqu'un vient de proposer d'aller souper au *Treillis Vert*, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel (2). Il n'obtient du reste aucun succès ; il est depuis longtemps convenu qu'on doit aller chez Boucingo, au *Puits de la Vérité*, il n'y a pas à revenir sur cette décision. Ce cabaret du *Treillis Vert* n'avait d'ailleurs rien de bien séduisant : tout le jour, il ne désemplissait pas de moines des couvents voisins qui venaient y vider force bouteilles ; on avait même fait un couplet sur l'ivrognerie de ces religieux.

Boire à la capucine
C'est boire pauvrement.
Boire à la celestine
C'est boire largement;
Boire à la jacobine
C'est chopine à chopine,
Mais boire à la cordelier
C'est vider le cellier (3).

Nous arrivons enfin au *Puits de la Vérité* ; au-dessus de la porte est une grande enseigne qui représente une femme nue, la Vérité, sortant jusqu'à mi-corps d'un tonneau orné de pampres. C'était là un emblème, comme on les aimait tant à cette époque, rappelant le vieil adage *In vino Veritas*.

S'il faisait jour, nous pourrions lire, au-dessous de ce tableau symbolique, les vers suivants :

Tristis semper adest abstemius ; usque dolosus
Est humor cicerae, cum sed ingenium (4).

Boucingo, propriétaire de cet établissement, jouissait d'une légitime réputation : l'art de la cuisine n'avait plus pour lui de secrets. Chapelle, expert en la matière, nous l'apprend dans ces vers :

(1) Cette rue est aujourd'hui la portion méridionale de la rue Grégoire-de-Tours ; elle est toujours mal fréquentée.

(2) Voir ce que nous avons dit de cette rue, p. 287.

(3) La Fizelière. *Vins et cabarets*, p. 68.

(4) La Fizelière. *Loc. cit.*, p. 52.

Boucingo, dès son âge tendre,
Posséda la sauce Robert,
Avant même qu'il pût apprendre
Ni son *Ave* ni son *Pater*.

Sa cave était fort renommée : il possédait un vin de Beaune des plus appréciés. Mais son triomphe résidait en un certain vin d'Alicante, qu'il fabriquait de son cru, sans rien emprunter à l'Espagne.

Les plus délicats le préféraient, dit-on, au véritable. Écoutons Boursault : « Boucingo, dit-il, vend du vin d'Alicante qu'il fait lui-même et qu'il donne à cinquante sols la bouteille, qui est la plus agréable liqueur qu'on puisse boire (1). »

Le souper de nos étudiants est plus frugal que leur dîner : on ne se livre pas deux fois de suite dans la même journée à de pareilles fêtes culinaires : ils font cependant honneur aux vins du cabaret et particulièrement, à la fin de leur repas, à ce fameux vin d'Alicante, façon Boucingo, dont nous venons de parler.

Le public du *Puits de la Vérité* diffère, à cette heure surtout, de celui que nous avons observé à la *Pomme de Pin*. Les gens de la rive droite sont retournés chez eux ; l'Université domine ; on est plus entre soi. Nos étudiants retrouvent de nombreux amis ; les différents groupes se fusionnent.

Maîtres-ès-arts, théologiens, médecins, disciples de Cujas, bazochiens se réunissent autour des tables de chêne, noircies par le temps, du cabaret de maître Boucingo. Beaucoup sont en galante compagnie.

Dans un coin, des élèves des Académies de manège du quartier jouent et causent bruyamment.

Ces messieurs font bande à part, quoique connaissant la plupart des assistants. L'un d'entre eux est en train de chanter, à voix basse, à ses compagnons, une chanson satirique qui vient de faire son apparition.

L'attelage du soleil
N'a jamais eu de pareil,
Il est de quatre chevaux
Précédés de deux cavalles

1 *Histoire des hôtelleries et Cabarets*, etc., par FRANCISQUE MICHEL et EDOUARD FOURNIER ; Paris, 1851, t. II, p. 312.

Il est de quatre chevaux
Bien meilleurs qu'ils ne sont beaux [1]

Chacun, dans la salle, fait silence et cherche à saisir au vol quelque fragment des couplets défendus. Mais maître Boncingo, qui ne désire, en aucune façon, se brouiller avec la police, prie le chanteur de s'arrêter.

Il faut en effet faire grande attention ; les agents de M. de la Reynie ont l'œil ouvert. Nous ne sommes plus au temps de la Fronde, où, dans les cabarets du quartier de l'Université, les écoliers des quatre Facultés passaient agréablement leur temps, qu'on nous pardonne le mot, à conspuer le Mazarin du matin jusqu'au soir.

Cet incident politique étant clos, les conversations particulières reprennent leur cours.

En entendant causer nos écoliers, on reconnaît de suite que l'on est dans le sein « de l'alme, inclyte et célèbre academie, que l'on vocite Lutèce ». A l'exemple de l'écolier Lumousin, ils ont toujours légère tendance à « contrefaire le langage françois » et à « despumer galliquement la verbocination latiale ». Leur conversation est toujours quelque peu mélangée de latin. Diverses raisons les poussent à ce travers : d'abord, l'habitude contractée dès le collège de s'exprimer en langue latine, ensuite, le secret et l'inavoué plaisir d'éblouir le public et de manifester ainsi, par ce langage particulier, ce que nous appelons maintenant l'esprit de corps.

Il y avait là une tendance analogue à celle qui entraîne aujourd'hui

[1] Cette chanson de 1670, extraite d'un recueil manuscrit, est, comme tant d'autres, qui nous sont parvenues, d'une extrême hardiesse. Le soleil c'est le Roi, les quatre chevaux sont les ministres : Le Tellier, Louvois, De Lyonne et Colbert ; chacun d'entre eux a son couplet, quant aux deux cavales, ce sont Mlle de la Vallière et Mme de Montespan ; voici le couplet qui leur est consacré :

Les jumens sont à deux mains
Touttes deux fortes des reins.
L'une a par trop d'embonpoing
Touttes deux sont poulinières ;
L'une a par trop d'embonpoing,
L'autre est maigre et n'a point.

Ce [illegible] a été [illegible] complète [illegible] et intégralement imprimée dans la troisième publication de la *Bibliothèque [illegible] des [illegible]* GEBEODÉ (G. BRUNET et O. DELEPIERRE), publiée à 60 ex. en 1856, Chansons historiques et satiriques sur la Cour de France, p. 36. On n'y trouve que deux couplets incorrects ; ceux concernant les ministres n'y figurent pas.

les jeunes élèves de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr, à faire un usage immodéré des termes de l'argot particulier à ces deux écoles.

Cette manie de mêler le latin au français éclate dans les moindres propos de nos buveurs, d'autant plus que l'influence du milieu se fait sentir en eux. Toute occasion leur est bonne pour placer de vieux refrains, ou mieux, qu'on nous pardonne l'expression, de vieilles rengaînes où le langage de Virgile est mêlé au langage vulgaire.

Ecoutons ce couplet qu'un maître ès arts croit devoir chanter à son voisin en lui versant à boire :

Ma foy, Mathieu, c'est grande folie,
Non amare bonum vinum.
Je suis en grande resverie
Quando libere non possum (1).

Un autre, franc buveur, entraîné par l'exemple, continue par cette chanson légèrement naturaliste :

Je suis un docteur tous jours gai
Qui tient rang *inter sobrios* ;
Et si (2) jamais je n'ay veu livre
Qu'*Epistolas ad ebrios*.
Et moy, de qui la panse esclatte
Nimis plenis visceribus,
J'ay les yeux bordés d'escarlatte
Et *nasum plenum rubibus* (3).

Au bout opposé de la table, un autre membre de la vénérable Faculté des Arts, entouré de quelques femmes, leur débite de savantes galanteries dans un style voisin de celui de Thomas Diafoirus : ravi de sa propre éloquence, il ajoute en se tournant vers ses camarades :

Vous qui aimez les dames, *blandis loquentibus*,
Ne leur faites nul blame, *sed adulationibus*,
Touchez leurs mamelettes, *et osculationibus*
Si elles les sont [illegible], *cherchez [illegible]*
Et [illegible] (4).

(1) *Comédie des [illegible]*, act. II, sc. IV.
(2) Et cependant.
(3) *Ibid.*
(4) *Comédie des [illegible]*, acte V, scène II. Cette habitude du langage franco-latin persista longtemps dans l'Université. Entre autres exemples, nous pouvons

Ces grosses plaisanteries, d'un esprit plutôt facile, ont le don de faire rire tout le monde.

Un des deux clercs de procureurs, que nous avons vu tout à l'heure causer tant de désordre dans une baraque de la foire, est redevenu, grâce au vin d'Alicante, bruyant et agité.

Depuis un instant il est en train de raconter son altercation avec le sieur Legrand. S'animant peu à peu par son propre récit, il annonce, à haute voix, qu'il va sur-le-champ retourner à la foire, châtier l'insolence de ce misérable saltimbanque. A grand'peine on réussit à le calmer et à le faire renoncer à son projet.

•

citer cette chanson sur les vacances, un peu vieillie, mais qui n'est pas encore complètement oubliée et dont voici les premiers vers :

Vivent les vacances, de
Denique tandem, etc.

On peut encore en dire autant de cette inscription que les écoliers se sont longtemps plu à mettre sur leurs livres et leurs cahiers.

Aspice Pierrot pendu
Quod librum n'a pas rendu
Si librum redidisset
Pierrot pendu *non faisset*.

M. WECKERLIN dans son livre l'*Ancienne chanson populaire* (Paris, 1887, p. 243) cite cette chanson d'écolier extraite d'un recueil de 1543

Languco d'amour, ma doulce fillette,
Dum video vos au vers boys seullette
Junctis manibus, vous réquier ma mye,
Species tua ne me oubliez mie,
Post quasimodo irons sur l'herbette,
Verno tempore florissent rosette,
Et in aurora chante l'alouette,
Philomena dit en sa chansonnette,
Non est clericus qui n'a sa myette,
Ego hodie en vostre chambrette,
Vobiscum jouer, si vous plait blondette
Ludendo sæpe les jeus d'amourette,
Multum dulci est la chose doulcette,
Et suavem mane d'une tartelette
De hoc vino vous douray, jeunette,
Postea dicam, adieu ma miette,
Ego recedam, quand serez seullette.

Les étudiants allemands paraissent avoir conservé le goût de ces chansons latines dans un recueil de chansons à l'usage des *Kneipe* d'étudiants de Heidelberg, nous avons compté douze chansons latines, dix autres mélangées de latin et d'allemand et deux autres en grec

Changeant brusquement d'idées, il se retourne vers une de ses voisines et commence à lui faire une pompeuse déclaration. Malheureusement l'orateur s'embrouille : ses phrases sont confuses ; il est probable qu'il ne conçoit pas bien sa propre pensée, car les mots, pour la dire, n'arrivent pas aisément. Un de ses compagnons, debout derrière lui, imite ses attitudes et excite les rires de l'assistance. Pour mieux définir l'état d'âme du clerc enamouré, il fredonne ce refrain connu :

Madelonnette, je t'ayme tant,
Tant que je radote (1).

Renonçant à parler, notre clerc, après avoir demandé de nouvelles forces au perfide vin d'Alicante, entreprend d'exprimer, à l'aide de ses gestes et de ses jeux de physionomie, l'ardente passion qu'il croit ressentir.

Son facétieux compagnon, sans cesser sa pantomime, s'écrie d'un ton tragique :

Le vent de ses soupirs feroit moudre un moulin,
Le feu de ses désirs rostiroit du boudin (2).

C'est le moment de rappeler ici ce vieux quatrain de circonstance :

On ne croit boire que chopine
Et quelquefois on en boit deux ;
On croit rire avec sa voisine,
Et l'on en devient amoureux (3).

Evidemment, ce n'est pas l'amour, dont notre clerc doit redouter les effets, mais hélas ! il n'en est pas de même pour les chopines, qu'il absorbe depuis le matin.

Au milieu de ses gesticulations notre héros perd l'équilibre et, s'effondrant soudain, disparaît sous la table.

Cette catastrophe suspend un moment toutes les conversations, et bientôt un rire inextinguible s'empare de tous les buveurs attablés chez Maître Boucingo.

Ils se précipitent au secours du malheureux ; mais notre bon theo-

(1) *Comédie des chansons*, acte III, sc. II.
(2) *Comédie des chansons*, acte IV, sc. III.
(3) *Anthologie des quatrains*, Paris, libr. des Bibliophiles, 1877, p. 178.

logien, l'homme des grandes circonstances, les arrête d'un geste et, au milieu du silence général, entonne ce joyeux chant funèbre :

Cy-gist sous ce blanc marbre icy
Le Père aux enfans sans soucy,
Que chacun prenne son pinceau,
Pour escrire sur son tombeau :
Il est mort à la guerre,
Entourons-le de verre.
Din danbon, din danbon,
Drelindindin, drelindindin danbon (1).

Et chacun frappant sur son verre, cherche à imiter le bruit des cloches.

Le faux défunt est relevé et replacé sur sa chaise ; la passion chansonnière de nos étudiants est réveillée par cet incident.

Tout d'abord, comme de juste, puisque nous sommes au *Puits de la Vérité*, la chanson par laquelle on débute, est celle dont le premier couplet semble avoir été fait pour l'enseigne de ce cabaret célèbre :

In vino veritas.
Dans l'eau pour qui la boît gît la mélancolie,
Dans le jus du beau fruit qui croît en Normandie,
Mensonge et perfidie ;
In vino veritas (2).

Il y a ainsi dix couplets où toutes les vertus du vin sont énumérées, *In vino sinceritas, in vino benignitas, in vino sobrietas*, etc. etc.

Il se fait tard : maître Boucingo fait fermer son cabaret et congédie ses clients. D'après l'arrêté que le lieutenant de police fait afficher tous les ans au commencement de l'hiver, cette opération aurait dû avoir lieu dès huit heures du soir (3) : mais il est avec le ciel bien des accommodements et le patron du *Puits de la Vérité*, comme beaucoup

(1) *Comédie des chansons*, acte II, sc. IV.

(2) *Nouveau recueil de chansons choisies*, 4e édition, La Haye, Jean Neaulme, 1735, t. I, p. 167. Ce couplet est la traduction de l'inscription latine qui figurait au-dessous de l'enseigne du *Puits de la Vérité*.

(3) DELAMARRE, *Traité de la police*, T. IV, livre V, titre XLVI, chapitre XXIII.

Les cabarets devaient être fermés à 8 heures, du 1er novembre au 1er avril et à 10 heures, du 1er avril au 1er novembre. L'Edit pour la sûreté de Paris, de décembre 1666, qui ne fut observé que très peu de temps, indique 6 heures du soir de la Toussaint à Pâques et 9 heures de Pâques à la Toussaint

d'autres de ses confrères, sait vivre en bonne intelligence avec le commissaire de police du quartier (1) ; il suffit que les volets soient clos pour sauver les apparences.

Lentement on sort, par groupes, du cabaret ; chacun s'enveloppant frileusement dans son manteau : car nous sommes en février et les nuits sont froides.

Au dehors, les ténèbres sont épaisses ; le ciel est chargé de gros nuages, que le vent d'ouest accumule sur Paris.

Heureusement, nos étudiants vivent sous l'administration prévoyante de M. de la Reynie. Grâce à lui, 6.500 lanternes éclairent les rues de la ville (2).

Avant cette innovation du lieutenant de police, la circulation dans les rues, durant la nuit, était loin d'être chose facile et commode, et cependant depuis longtemps l'autorité avait cherché à résoudre cet important problème.

La plus ancienne des lanternes publiques à Paris fut installée, en 1318, sous Philippe le Long, à côté de la porte d'entrée du Grand-Châtelet.

Cette tentative n'eut aucune suite ; il faut aller jusqu'au seizième siècle pour constater de nouveaux essais d'éclairage public.

En 1526, le Parlement, par une ordonnance, prescrivit que « en chaque maison, par les rues, y eust des lanternes et chandelles ardentes, pour eviter aux dangers des mauvais garsons qui courent la nuit par cette ville ».

Ce premier effort n'ayant eu aucun succès, malgré une nouvelle ordonnance de 1555, on créa en 1558 une taxe pour assurer l'éclairage, de 10 heures du soir à 4 heures du matin, à l'aide de « falots », sorte de lampions remplis de goudron et de résine. Aux « falots » succédèrent des « lanternes ardentes et allumantes ».

Ces dernières n'eurent pas non plus gain de cause : l'éclairage laissa longtemps à désirer et, jusqu'à l'avènement de M. de la Reynie,

(1) Sur les complaisances des commissaires, voir le *Récueil de la foire de Bezons*, « IV *dans le recueil* » de GHERARDI.

(2) Le dénombrement en fut fait le 28 janvier 1668. En l'honneur de cet événement, Louis XIV fit frapper une médaille avec cette légende : *Urbes excubias et noctem*. Cette médaille avait été frappée en 1662, une première, analogue à celle-ci, datant de 1667. — H. R. D'ALLEMAGNE, *Histoire du luminaire*, Paris, Picard, 1891, p. 320.

il n'y eut que quelques rares lanternes, disseminées çà et là, au coin des principales rues.

Le 19 août 1662, l'abbé Laudati Caraffa obtint, par lettres patentes et pour vingt ans, le privilège d'entretenir des commis porte-lanternes et des porte-flambeaux stationnant dans les places publiques et les principaux carrefours de la ville (1). « Les flambeaux, acheptez chez les espiciers de la Ville et marquez aux armes de la Ville » étaient d'une livre et demie, et divisés en dix portions ; les personnes qui se faisaient accompagner payaient cinq sols pour chaque portion consumée pendant le trajet. Les lanternes étaient garnies d'huile, et non de chandelles, et le tarif fixé à trois sols par quart d'heure, et comme l'usage des montres n'était pas encore général, les porte-lanternes devaient avoir à leur ceinture « un sable d'un quart d'heure, marqué aux armes de la Ville ».

Les lanternes de M. de la Reynie étaient suspendues en l'air, au beau milieu de la rue : la corde qui les soutenait passait par un tube de fer fermant à clef et noyé dans le mur de la maison la plus voisine.

Au début, on ne les allumait que l'hiver, du 1er novembre au 1er mars (1er avril en 1671), mais au bout de peu de temps on s'en servit toute l'année (2).

Suivons le groupe de nos étudiants qui regagne les parages de la place Maubert et de la rue Saint-Victor.

Les passants sont peu nombreux et les boutiques soigneusement fermées. Les gens que l'on rencontre, le nez caché dans leur man-

(1) En dehors des ouvrages que nous indiquons à la note suivante, voir pour ces porte-flambeaux, LABORDE, *Le Palais Mazarin*, note 304, et D'ALLEMAGNE, *Histoire du Luminaire*, p. 312 et suiv.

(2) Voir *Estat nominal et nombre de toutes les rues de Paris en 1636*, Paris, Willem, 1873, par FRANKLIN, introduct., p. 8 et suiv. MONTMERQUE, *Les carrosses à cinq sols*, Paris, 1828, p. 51 et suiv., et l'*Essai historique et critique, etc., sur les Lanternes*, A Dole, chez Lucinophile et Cie, 1765, p. 102, singulier ouvrage dû à la collaboration de DREUX DU RADIER, CAMUS, l'abbé LE BŒUF et JAMET LE JEUNE.

Les lanternes à réverbère, inventées en 1745 par l'abbé Matherot de Preigney et Bourgeois de Châteaublanc, ne furent adoptées qu'en 1769.

Les porte-flambeaux de l'abbé Caraffa durèrent jusqu'à la Révolution.

C'est en 1829 que, la première, la rue de la Paix fut éclairée au gaz, ce fut presque aussitôt le tour de la rue de Castiglione, de la rue de l'Odéon et des galeries du Palais-Royal.

teau, marchent rapidement. Certains d'entre eux reviennent avec leur famille de souper en ville ; ils sont précédés de leur valet armé d'une lanterne ou d'un des porte-flambeaux de louage de l'abbé Caraffa.

L'activité commerciale de la Ville va rester un moment suspendue : voici le dernier des marchands ambulants, qui passe, c'est l'oublieux qui lui aussi se dispose à rentrer ; il marche lentement, une lanterne à la main, le dos courbé sous son corbillon tout rempli d'oublies, il s'en va ainsi, dans les rues, réveillant les échos par ses cris répétés de : Oublies, Oublies, ho ! ho ! ho ! hay ! tout en observant les fenêtres (1) car l'oublieux sert ses clients à domicile ; il suffit de lui faire signe et il monte vous débiter sa marchandise. On peut aisément se figurer qu'il devait être tentant pour les voleurs de s'introduire ainsi dans les maisons, sous prétexte de vendre des oublies ; c'est ce qui arrivait fort souvent et c'est pourquoi, dans le courant du XVIIIe siècle, on interdit aux oublieux leurs promenades nocturnes. Leur industrie se transforma : nos modernes marchands de plaisirs firent alors leur apparition (2).

Nos étudiants forment une bande bruyante : leurs cris et leurs rires se font entendre au loin dans le silence de la nuit. Une discussion semble s'être engagée entre eux : ont-ils encore quelque nouveau projet? Suivons-les, nous verrons bien.

Les voilà qui s'arrêtent devant une maison, d'apparence douteuse : les fenêtres sont soigneusement closes et barricadées. Contrairement à leur attente, la porte est fermée et c'est en vain qu'ils essayent de l'ouvrir. Tandis que l'un d'entre eux frappe le heurtoir, un autre avec force contorsions comiques, qui font éclater de rire le reste de la bande, se met à chanter comme un amoureux espagnol :

Beautés, pour qui nostre ame
Brusle d'un feu si doux,
Nous sommes dans la rue
Où nous gagnons la toux,

(1) On observe aujourd'hui dans les rues de Péra des marchands de pâtisseries et de sucreries, à qui l'instar des oublieux, parcourent les rues de nuit, portant leurs marchandises sur leur tête, armés d'une lanterne de couleur accrochée au bout d'un bâton et annonçant leur passage par leurs cris.

(2) Voir l'*Oublieux*, comédie en trois actes de Ch. Penault, publiée par Hippolyte Lucas, Paris, Académie des bibliophiles 1868, Introduction et note M. p. 116 V. Fournel, *Contemporains de Molière*, t. III, p. 181

Ouvrez-nous vostre porte.
Helas ! que craignez-vous ? (1).

Cet appel étant resté sans réponse, un de nos écoliers, bel esprit, essaye de voir si les vers du galant abbé de Montreuil auront plus de succès :

C'est un amant, ouvrez la porte.
Il est plein d'amour et de foy :
Que faites-vous, estes-vous morte,
Ou ne l'estes-vous que pour moy ? (2).

Bien que les habitants du quartier soient accoutumés à entendre du tapage dans la rue et que, par poltronnerie ou par paresse, ils évitent de se mêler de ce qui se passe hors de chez eux à cette heure nocturne (3), quelques-uns, voyant qu'il n'y a point pour eux de danger, se laissent entraîner par leur curiosité et apparaissent à leurs fenêtres en bonnet de nuit.

Pensant ouïr quelque amoureuse serénade, ils s'aperçoivent avec depit que ce sont encore ces vauriens d'écoliers, qui viennent troubler leur sommeil. Ils pourraient faire leur partie dans ce concert intempestif en répétant ce couplet du vieux Desportes :

Que de facheuses gens ! Mon Dieu ! quelle coustume
De demeurez si tard en la rue a causer !
Ostez-vous du serein, craignez-vous point le rhume !
La nuit s'en va passer, allez vous reposer (4).

1) *Comédie des chansons*, acte IV, scène III.

2) *Poésies de* M. de MONTREUIL, annotées par O. Uzanne. Paris, librairie des Bibliophiles, 1878, p. 46. Ces stances devaient avoir été mises en musique ; elles se retrouvent dans la *Comédie des chansons*, à la même scène que la précédente.

3) Voir sur ce côté particulier du caractère des Parisiens : DAVITY. *Les États, Empires*, etc., 1625, p. 15. « Ils ont cette particularité, dit-il, qu'ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruit qu'ils oyent parmi la rue et quoique quelqu'un crie qu'on le vole ou qu'on l'assassine. De sorte, qu'une personne, qui se trouve parmy des tireurs de manteaux, ne doit espérer après Dieu, qu'en ses mains ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en cette sorte, c'est qu'ils ont souvent de fausses alarmes, que quelques yvrognes leur donnent, ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent à mettre le monde en action, afin de s'en rire après, ou de quelques méchants qui font ce bruit à dessein, afin d'essayer de faire sortir et d'assassiner ceux qu'ils hayssent. »

4) Stances de Desportes sur la *Nuit*, qui, selon Brossette, dans une de ses notes sur Regnier, se chantait encore en 1730.

Enfin après tant d'appels répétés, les habitants de la maison mystérieuse donnent signe de vie ; prudemment une vieille

..... affreuse compagnonne,
Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne,

entr'ouvre une fenêtre, et après avoir bien examiné nos gens, après s'être bien assurée que ce n'étaient point des agents de police, ni des soldats aux gardes en train de faire ripaille, ni quelque troupe de filous cherchant à faire un mauvais coup, elle se décide à aller leur ouvrir.

Quelques-uns de nos écoliers franchissent le seuil de cette demeure hospitalière.

Le lecteur ne se figure pas, nous l'espérons, que nous allons le faire pénétrer, à leur suite, dans ce logis, en tout point semblable à ceux que Mathurin Regnier décrit dans des vers d'un réalisme excessif ; nous allons rester avec les gens sages, avec ceux de nos étudiants, qui, après avoir assisté à l'entrée de leurs camarades, reprennent le chemin de la place Maubert.

En route, ils croisent une escouade de soldats du guet, en train de faire une ronde. C'est encore une innovation de M. de La Reynie ; grâce à lui, on jouit d'une sécurité relative dans les rues ; si l'on en croit François Colletet (1), ces braves soldats du guet poussent la complaisance jusqu'à reconduire chez elles « les personnes égarées ou qui se trouvent prises de vin ou de quelque autre accident ».

Au sortir de la rue du Foin (2), nos amis entendent un grand tapage dans le haut de la rue Saint-Jacques ; c'est un incendie, qui vient d'éclater dans une maison voisine de la petite église Saint-Benoist. Ils se détournent de leur chemin, pour assister à ce spectacle.

Tout le quartier est en déroute : les gens qui crient au feu, la cloche de l'église voisine, qui sonne le tocsin, causent un tumulte indescriptible.

La maison est déjà envahie par les flammes ; on jette par les portes et les fenêtres toutes espèces de meubles et d'objets ; l'affolement est

(1) *La vie de Paris* (1679), cité en note de la p. 96, du *Paris ridicule et burlesque* de P. Lacroix.

(2) Aujourd'hui boulevard Saint-Germain, entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques.

général, non seulement chez les victimes du sinistre, mais chez les habitants des maisons voisines : car le feu inspirait alors une grande terreur : en effet, il n'était pas rare de le voir s'étendre à tout un quartier.

L'un court chercher quelque sceau,
L'autre apporte déjà de l'eau,
Celuy-cy prette son échelle,
Cet autre traine une escabelle ;
L'un comme un fol et sans raison,
Sort égaré de sa maison.
Voila vingt femmes en chemise
Qui seraient bien de bonne prise,
Et les hommes et les garçons
Ne sont qu'avec leurs caleçons (1).

Au fléau de l'incendie s'en joint toujours un autre ; ce sont les voleurs ; ainsi que Boileau, Fr. Colletet, nous l'apprend :

... parmy le triste embarras,
Il est des gens qui ne vont pas
Pour jetter de l'eau sur la flame.
L'un ne songe dedans son ame
Qu'à s'introduire, et qu'à piper
Tout ce qui se peut attraper
Sous prétexte d'un bon office,
Ou de rendre quelque service (2).

En dehors des sauveteurs et des gens, qui, poussés par un mobile quelconque, travaillent autour de l'incendie, des groupes encombrent la rue : ce sont des curieux, des gens du voisinage qui causent, discutent, et dissertent sur la catastrophe, ses causes, les incendies antérieurs, etc. L'un prétend avoir le premier aperçu les flammes, un autre se vante d'avoir donné l'alarme. Une grosse fruitière de la rue Saint-Jacques, entourée de commères du quartier, fait de grands discours ; elle paraît au courant de toute chose.

Nos étudiants l'interrogent sur les causes de la catastrophe.

Le malheur, suivant elle,

(1) COLLETET. *Les Tracas de Paris*, 1665. Edition *Paris ridicule et burlesque*, p. 264 et suiv.

(2) *Ibidem*.

Vient d'une chandelle allumée
Qu'une fille, auprès de son lit
A laissé brûler cette nuit (1).

Et la commère continue ses gémissements sur les imprudences de ces jeunesses :

Voila ce que la negligeance
De cette misérable engeance
De servantes et de valets,
Qui sèchent trop tard leurs colets,
Et laissent fondre leur chandelle,
Cause, par la moindre étincelle ;
L'une aura le cerveau si dur,
Qu'elle la mettra contre un mur
Sans prévoir, que, tombant à terre
La flame luy fera la guerre ;
L'autre, sujette à s'endormir,
A baailler, s'estendre et gémir,
A tomber le nez sur la table,
Renversera, la misérable,
La chandelle et le chandelier
Peut-estre sur un tablier,
Sur un carreau, sur une chaise,
Où le feu prendra tout a l'aise,
Et s'attachera vivement
Aux solives du bastiment (2).

Laissant la fruitière continuer ses doléances, nos amis vont contempler de près l'incendie ; grâce aux efforts des sauveteurs et des gens qui font la chaîne, le feu diminue d'intensité ; on ne craint plus pour les habitations voisines, mais la maison est complètement détruite ; on se dispose à renverser les murs, manœuvre habituelle à cette époque, pour achever d'étouffer l'incendie ; tous les efforts se réunissent dans ce but.

Enfin sous mille crocs la maison abîmée
Entraîne aussi le feu qui se perd en fumée (3).

Satisfaits d'avoir tout vu et bien vu, nos gens redescendent la rue Saint-Jacques. Au moment où ils vont tourner à leur droite pour s'en-

(1) *Ibidem.*
(2) *Ibidem.*
(3) BOILEAU. *Sat.* VI.

gager dans la rue des Noyers (1) ; ils s'arrêtent soudain en entendant des cris terribles, paraissant venir de la rue du Petit-Pont ou de la rue de la Huchette.

C'est une femme qui semble pousser ces hurlements ; on distingue également d'autres voix d'hommes et de femmes. On doit se battre là-bas. En effet, soudain retentissent des coups de pistolet. Nos amis se doutent rapidement de la cause du vacarme. La rue de la Huchette est habitée, comme nous le savons déjà, par une foule de filles, de souteneurs et de filous ; or, nous sommes en hiver ; la campagne n'est pas encore ouverte ; le régiment des Gardes est à Paris, et les soldats de ce dernier, la plupart fieffés coquins, sont allés grossir le nombre des malandrins de cette rue si mal fréquentée (2).

Il est probable que ces scélérats se sont pris de querelle ; un d'entre eux, suivant leur coutume favorite, a dû, à l'aide d'un jeton aiguisé comme un rasoir, couper le nez d'une fille dont il prétendait avoir à se plaindre (3) ; une rixe s'en est naturellement suivie.

Le vacarme augmente : on entend de nouveaux coups de feu ; ce ne sont plus seulement des coups de pistolet, on distingue la détonation plus forte des mousquets : il est probable qu'une patrouille du guet vient d'accourir et entre en lutte avec ces brigands ; dans un instant, ces gens vont prendre la fuite dans les rues voisines, il faut s'en aller sans perdre de temps ; afin d'être prêts à tout événement, nos étudiants mettent l'épée à la main, ce qu'on n'était encore que trop souvent obligé de faire à Paris, durant la nuit, et s'engagent rapidement dans la rue des Noyers.

(1) Partie du boulevard Saint-Germain située entre la rue Saint-Jacques et la place Maubert ; voir plus haut, p. 312.

(2) Le régiment des Gardes françaises avait, en effet, une réputation déplorable et des plus méritées : en campagne, grâce à une discipline de fer et à de fréquentes exécutions, on parvenait à maintenir les gardes et à en faire de brillants soldats ; l'histoire de ce régiment est des plus glorieuses.

Mais à Paris, en garnison, ils reprenaient leurs vices accoutumés et devenaient la source de désordres sans nombre. (Voir CLÉMENT, *La police sous Louis XIV*, p. 252 et 253 ; les *Rapports inédits de* RENÉ D'ARGENSON, Paris, Plon, 1891, p. 92 et p. 160 ; les *Notes* de RENÉ D'ARGENSON, Paris, 1866, p. 63). DE LAMARRE, dans son *Traité de la Police*, y fait plusieurs fois allusion. En 1701, ils semblent s'être amendés un peu (*Notes* de D'ARGENSON, p. 64), mais ce ne fut que passager, leurs désordres continuèrent au XVIIIe siècle, et leur indiscipline et leur défection en juillet 1789 en fut le digne couronnement.

(3) P. DUFOUR (P. Lacroix), *Hist. de la Prostitution*, Bruxelles, 1861, t. VI, p. 267 et t. VII, p. 162.

Ils marchent bien groupés sur le milieu de la chaussée et observent avec soin ces nombreuses allées (1) ouvertes qui donnaient accès dans les maisons : elles servent de retraite à « ces femmes lubriques qui s'accrochent le soir aux passants », suivant l'expression de Nemeitz (2) ; c'est aussi là que, comme dit Cyrano de Bergerac, « le filou morfondu, sous un auvent, grelotte, et se console, lorsqu'il regarde le premier passant, comme un tailleur qui lui apporte son habit (3) ».

En passant devant la rue des Anglais, un autre spectacle les attend. Une troupe de mauvais garnements a envahi une maison borgne habitée par des filles, auxquelles ils reprochent sans doute de les avoir envoyés, comme on disait, faire un voyage en Suède ou dans le royaume de Bavière (4). Ces forcenés sont en train de tout démolir : ils jettent par les fenêtres, lits, paillasses, matelas, vêtements, linge, etc. Les malheureuses ainsi chassées et dépouillées

..... se sauvent échevelées
Dans les plus prochaines allées ;

bien heureuses encore de n'être point assommées ou défigurées. Cette habitude de piller les mauvais lieux était fort fréquente à cette époque : les gens en riaient : la police n'intervenait guère, puisque, comme nous l'avons dit, ces femmes étaient en quelque sorte hors la loi (5).

(1) L'abondance, dans l'ancien Paris, des maisons ayant pignons sur rue, explique la présence de ces allées. En effet, le grand axe des maisons étant perpendiculaire à la rue, on ne pouvait avoir accès dans celles-ci que par le moyen d'allées pénétrant dans le pâté de maisons, quelquefois ces allées faisaient communiquer deux rues voisines. La police essaya souvent, mais en vain, d'obliger les propriétaires à clore ces allées.

(2) T. I, p. 225.

(3) *Lettres contre l'hiver*, « en cette saison, dit le même auteur, la gelée est si grande, que tout se prend jusqu'aux manteaux ».

(4) Ces deux expressions font allusion au traitement que l'on appliquait aux affections syphilitiques ; la sudation (Suède) et les frictions mercurielles qui produisaient une abondante salivation (d'où Bavière). Voir *Les pièces les plus belles et rarissimes de toutes les bordes de Paris avec l'ordre et discours, ensemble tout ce qui est passé à ce sujet*, 1627 (FOURNIER, *Variétés hist.*, t. VII, p. 19).

(5) COLLETET, *Tableau de Paris*, éd. *Paris [illegible] et burlesque*, p. 267 et suiv., *Il [illegible] de prostituées*, t. VII, p. 18[illegible] et suiv.). On appelait ce genre de pillage « faire sauter un b... ».

Nous voici place Maubert, là tout est tranquille, mais dans le bas de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nos amis assistent à une scène comique ; ce sont des jeunes gens qui, armés de casseroles, de bassinoires et autres ustensiles du même genre, donnent un concert burlesque, un charivari, comme on disait, à une vieille marchande, qui vient d'épouser, le jour même, un de ses jeunes commis (1).

Ce plaisant spectacle termine la journée de nos étudiants ; les voilà rentrés chez eux ; demain il leur faudra, de grand matin, reprendre la tâche quotidienne.

La nuit s'avance, tous les bruits disparaissent peu à peu ; les lanternes s'éteignent, une à une ; le silence et l'obscurité envahissent la ville ; l'heure devient sinistre.

Seul, dans l'ombre, un homme marche lentement, tenant une lanterne d'une main et de l'autre une cloche ; il est revêtu d'une longue dalmatique noire sur laquelle sont brodées en blanc des têtes de morts et des ossements. De temps en temps, la cloche sonne et le clocheteur des trépassés crie d'une voix lugubre :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les Trépassez (2).

Écoutons le gros Saint-Amant, qui, quittant un instant les bouteilles, se montre précurseur des romantiques.

Les Chats presque enragez d'amour
Grondent dans les gouttières,
Les Lou-garous fuyans le jour,
Hurlent aux Cimetières,
Et les petits enfants transis d'estre tous seuls
Couvrent leur tête de linceuls (3) ;

Le Clocheteur des trépassez,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend leurs cœurs glacez
Bien que leur corps en sue
Et mille chiens oyant sa triste voix,
Luy répondent à longs abois.

(1) Cet usage était encore répandu, les auteurs de contes joyeux y font souvent allusion. Courtils de Sandras en parle également dans les *Mémoires de d'Artagnan*.

(2) *Paris à travers les âges*, Didot, 1882, t. II. *Cimetière des Innocents et Halles*, p. 7. Ces clocheteurs ne furent supprimés, à Paris, qu'à la fin du XVIIIe siècle.

(3) Leurs draps

Ces tons ensemble confondus
Font des accords funèbres,
Dont les accens sont épandus
En l'horreur des ténèbres,
Que le silence abonne à ce bruit
Qui l'épouvante et le détruit.

Lugubre courrier du Destin
Effroy des âmes lâches,
Qui, si souvent soir et matin,
M'éveilles et me fasches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon.

Il était en effet diabolique et infernal, ce clocheteur des trépassés, à cette heure de mystère et d'effroi, c'était en quelque sorte le spectre du Moyen-Age, revenant, de nuit, par les rues de la Grand'ville.

§ 5. — Fêtes ordinaires et extraordinaires tant de la Ville que de l'Université.

Abondance des fêtes dans le Vieux Paris. — Fêtes particulières de l'Université. — Fêtes communes aux habitants de Paris. — Fêtes extraordinaires. — Fêtes du Jour de l'An. — Sermons solennels. — Fête de la Saint-Jean. — La fête de la rue aux Ours. — Jeux des bateliers à Suresnes. — La Mi-Carême. — La Saint-Louis. — La visite aux Petites Maisons. — Le bal de l'Hôtel de Ville, sous Louis XIV. — Fêtes grotesques. — La Messe Rouge au Palais. — Procession de la Fête-Dieu. — Le grand Pardon de Saint-Laurent. — Les Rogations. — Procession de la Châsse de Sainte-Geneviève. — Gui Patin à la procession du Saint-Sacrement. — Disparition de la plupart des fêtes bruyantes de l'Université. — La Fête du Landit. — La Procession du Recteur. — La Saint-Charlemagne. — Paranymphes de la Faculté de Théologie. — Plaidoirie de la Cause Grasse au Palais. — L'entrée du Roi et de la Reine à Paris, en 1660. — Les Délégations des Corps constitués allant saluer les Souverains à leur entrée. — La délégation de l'Université. — Tour joué à trois des procureurs des nations, par leurs collègues. — Le cortège royal. — Décorations des rues. — Réjouissances populaires. — Passion des Parisiens pour les cérémonies militaires. — Les revues militaires à Houille, à Achères, à Longchamps.

Nous venons de décrire une journée de plaisir telle que les étudiants avaient coutume de s'en offrir de temps à autre.

Mais en dehors de ces distractions spontanées, il y avait un grand nombre de fêtes qui interrompaient leurs travaux et contribuaient à leur amusement.

Parmi ces fêtes, les unes étaient générales à toute la population, les autres étaient particulières à l'Université.

Enfin certaines circonstances politiques donnaient lieu à des réjouissances publiques extraordinaires, dont les élèves des différentes Facultés prenaient leur part comme les autres.

Nous allons essayer de donner au lecteur une idée du nombre et du caractère de ces diverses fêtes.

Comme aujourd'hui, le début de la nouvelle année était l'occasion de nombreuses cérémonies dans l'Université, aussi bien que dans les autres corps de l'État. Sans parler des félicitations que le Recteur et les premiers dignitaires allaient porter au Roi et aux principaux personnages de la ville, on échangeait, dans le monde des Facultés, toute une série de visites officielles auxquelles tout le monde prenait part, depuis le Doyen jusqu'aux jeunes élèves. Nous verrons plus tard ce qui se faisait dans la société bourgeoise à cette occasion, de même qu'à propos d'autres fêtes de l'année auxquelles nous ne ferons pas allusion maintenant (1).

Le dimanche de Quasimodo, les hellénisants, qui se faisaient de plus en plus rares, se rendaient à l'église du couvent des Cordeliers (2) pour y entendre une messe et un sermon en langue grecque. Cette cérémonie étant fort belle, un grand nombre de gens tout à fait étrangers au langage d'Homère y venaient également. Les latinistes avaient leur revanche au mois de juillet, dans le courant duquel on faisait de beaux sermons en latin dans certains couvents, tels que les Bernardins et les Augustins.

Tout cela, dira-t-on, constitue des distractions plutôt sévères ; nous allons parler de cérémonies plus gaies.

Tous les ans, le 23 juin, veille du jour de la Saint-Jean, on élevait sur la place de Grève un énorme bûcher, au centre duquel on plaçait ordinairement une grande statue remplie de pièces d'artifices. En 1669, on voyait ainsi sur le bûcher, le temple de Janus, surmonté de la statue de Phœbus. La veille, les autorités municipales allaient solennellement inviter le Roi, le Chancelier, le Gouverneur de Paris,

1) Un grand nombre des détails que nous allons donner, sont empruntés à NEMEITZ, t. I, p. 212 et suiv. Nous ne parlerons pas, bien entendu, des fêtes de la Cour, qui ne concernaient pas les étudiants en médecine.

2) Sur l'emplacement actuel de l'École pratique.

MM. les Présidents des diverses Cours et autres personnes de marque.

Le jour de la fête, vers sept heures du soir, les invités, escortés des compagnies bourgeoises, tambours battant, enseignes déployées, se rendaient sur la place et, après en avoir fait plusieurs fois le tour en procession solennelle, se groupaient autour du bûcher. Un des hauts personnages présents y mettait alors le feu ; le Roi, jusqu'en 1651, vint lui-même accomplir cette cérémonie. Les flammes s'élevaient rapidement, les pièces d'artifices partaient avec grands fracas, les trompettes sonnaient et, sur la berge de la Seine, vingt petites couleuvrines tiraient trois salves pour la grande joie du peuple de Paris. Pendant longtemps se maintint l'usage de jeter dans les flammes un sac ou un panier, pleins de chats vivants ; souvent le Roi faisait don pour ce sacrifice renouvelé des temps barbares, d'un renard pris dans ses forêts.

Cette fête se célébrait aussi dans tous les quartiers ; on allumait des feux devant presque toutes les églises. Les personnes riches, portant le prénom de Jean, en faisaient autant devant leurs maisons. Paris restait en fête une bonne partie de la nuit, et des femmes vendant des fleurs, parcouraient les rues en criant : « des bouquets pour Jeannot, Jeannette » (1).

Le 3 juillet, on allumait aussi au coin de la rue aux Ours un bûcher où l'on faisait brûler un mannequin, qu'on avait promené solennellement par les rues. Cette cérémonie rappelait le supplice d'un suisse qui, en 1848, frappa à coups de sabre une statue de la Vierge, située dans cette rue ; le sang avait jailli, dit-on, de la pierre.

Le troisième jour après la Pentecôte, on se rendait en bande à Suresnes pour y voir les réjouissances des bateliers. Ceux-ci joûtaient avec des lances et cherchaient à se jeter dans l'eau ; mais l'exercice qui obtenait le plus de succès, était sans contredit le *jeu de l'oie vive*, plaisir barbare mais des plus populaires. On tendait, d'un bord de la rive à l'autre, un câble bien enduit de savon, une oie vivante y était attachée par la patte : les joueurs, placés dans un bateau amarré en Seine et dont l'avant était près du câble, se précipitaient et essayaient de décapiter la bête avec les dents, mais, au plus beau moment, on

(1) FOURNEL, *Les Rues du Vieux Paris*, Paris, Didot, 1879, p. 177 et suiv.

lâchait le câble et les concurrents tombaient dans la rivière. Le vainqueur emportait triomphalement l'oie qui souvent était en lambeaux (1).

Dans la plupart des fêtes, on pouvait voir une foule de jeux du même genre qui du reste se pratiquent encore aujourd'hui, tels : les courses en sac, les courses de tonneaux, les mâts de cocagne, etc.

Le jour de la Mi-Carême, il fallait se rendre aux Halles, en la place du marché aux poirées. Sur une des maisons de cette place, était un bas-relief fameux, la *Truie qui file*. Cette truie était représentée accroupie, donnant à téter à ses petits et tenant dans sa patte droite une quenouille : en bonne ménagère, elle porte à sa ceinture une bourse et un trousseau de clefs. Les garçons de boutique des environs, les apprentis, les servantes, les hotteurs (2) de la halle, les garçons du trampy (3), les chasse-marées (4), se réunissaient autour de ce singulier monument. Ils forçaient les jeunes apprentis à embrasser cette truie, « non sans avoir soin de leur cogner le nez contre la pierre ».

Les Halles offraient aussi ce jour même un spectacle curieux et dont on allait se divertir. C'était une mascarade fort semblable à celle que font aujourd'hui les blanchisseuses des différents lavoirs de Paris. Le personnel de la poissonnerie y prenait surtout part ; on voyait défiler, au son des violons, en procession solennelle, le roi, la reine des Halles, le garde des sceaux, accompagné d'une escorte de harengères et de marchands travestis et costumés. « Jusqu'à la nuit, dit Victor Fournel, ce n'était que danses, cris, mascarades et beuveries dans le quartier (5). »

La Saint-Louis, qui se célébrait le 25 août, depuis 1613, avait un caractère plus sérieux, tout en étant fort appréciée par le public. Ce jour-là, le roi se rendait à l'Hôtel-de-Ville pour y dîner ; lorsqu'il quittait le Louvre, toutes les cloches entraient en branle ; il fallait voir comme la foule se pressait dans la rue pour contempler le cortège. Les palais et jardins royaux étaients ouverts durant tout le jour et

(1) VICTOR FOURNEL. *Loc. cit.*, p. 188.

(2) Porte-faix.

(3) C'était là qu'on faisait tremper les morues pour les dessaler.

(4) C'étaient ceux qui apportaient le poisson à Paris.

(5). *Loc. cit.*, p. 266. Du même auteur, les *Contemporains de Molière*, t. II, p. 334. Voir aussi SAUVAL, t. I, l. VI.

chacun pouvait les visiter. La journée se passait en réjouissances de toute nature : jeux et théâtres forains, spectacles gratuits dans certains théâtres de la ville, bals populaires, distribution d'argent, de vin et de vivres au peuple, salves de canons aux Invalides, grand jeu du Carillon de la Samaritaine, feu d'artifice sur la place de Grève ou sur le terre-plein du Pont-Neuf, etc (1).

Les Parisiens avaient alors des coutumes singulières ; c'est ainsi qu'à Pâques on se rendait aux *Petites-Maisons* pour manger des échaudés et contempler les fous dans leurs cabanons.

« A la Saint-Jean, dit Sauval, les valets et les servantes dansent ensemble d'une manière non moins dissolue que leurs chansons Quoi qu'il en soit, la veille, le Prévôt des Marchands et les Echevins ne laissent pas de faire un souper magnifique à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvent leurs amis avec leurs femmes et leurs filles, y donnent le bal, et passent une partie de la nuit à danser au son des violons » (2).

Chaque profession avait un patron et, par conséquent, une fête particulière, il y en avait de fort bizarres ; c'est ainsi que les filles publiques célébraient la Sainte-Madeleine, le 22 juillet, et que les ivrognes revendiquaient Saint-Martin comme leur patron.

Heureusement que les gens de robe rehabilitaient en quelque sorte ce saint infortuné : c'était, en effet, le lendemain de la Saint-Martin, le 13 novembre, que le Parlement reprenait ses travaux ; on célébrait la Messe Rouge dans la chapelle de la grande salle du Palais. Cette messe, accompagnée de musique, était dite par l'Archevêque ; à la fin, M. le Premier Président adressait un discours à ce prélat qui lui répondait avec la même éloquence. C'était une bien belle cérémonie ; heureux ceux qui pouvaient y trouver place.

Que dire des merveilleuses processions de la Fête-Dieu, suivies par un peuple tout entier. On ne s'imagine que difficilement la splendeur des reposoirs installés de rue en rue. Il fallait voir avec quelle ardeur les filles et les femmes de chaque quartier travaillaient à les orner ; avec quelle émulation on cherchait à dépasser les voisins ! Les grandes dames apportaient leur argenterie, leurs bijoux et leurs

(1) FOURNIER, *Loc. cit.*, p. 51 et 52.

(2) SAUVAL, *Loc. cit.* C'était là une forme ancestrale des bals de l'Hôtel-de-Ville que Mac-Nab n'avait pas connue.

pierreries. En 1648, Anne d'Autriche fit élever dans la première cour du Palais-Royal un superbe reposoir ; elle fit de ses propres mains une couronne, enrichie de pierreries, destinée à orner le Saint-Sacrement. Quand la procession quitta le Palais-Royal, elle la reconduisit à pied à Saint-Eustache, traînant par la main ses deux enfants, le Roi et Monsieur. Ce jour-là, dame Anne eut certes grand succès auprès des bourgeois ; sans sa fatale passion pour le Mazarin, elle n'eût sans doute point été obligée de se sauver à Saint-Germain, l'année suivante.

Sur tout le parcours de la procession, les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons ornées de draps blancs semés de roses ; les personnes riches tendaient de précieuses tapisseries le long de leurs demeures, et rivalisaient entre elles de luxe et de faste. Avant l'heure du passage du cortège, on allait admirer la décoration du Louvre, du Palais-Royal, du Palais-Mazarin, etc. (1).

On célébrait, le dimanche qui suivait l'octave de la Fête-Dieu, une cérémonie magnifique dans l'église Saint-Laurent, à la suite de laquelle une grande procession parcourait les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin : les fidèles s'y rendaient en foule, et les jardiniers, qui avaient une prédilection toute particulière pour le Grand-Pardon de Saint-Laurent, comme on appelait cette fête, figuraient en grand nombre dans le cortège, portant des couronnes de fleurs, précédés des bannières de leur confrérie (2).

« Notre-Dame faisait en grande pompe, avec ses quatre filles (3), les processions des Rogations, et dans le cours de cette cérémonie, le clergé portait un immense dragon d'osier contourné, hideux, menaçant, en souvenir sans doute de la bête farouche dont Saint-Marcel avait délivré Paris. Le peuple s'amusait à jeter des fruits et des gâteaux dans la gueule du monstre. (4). » Ce n'est qu'au XVIIIe siècle, en 1730, qu'on cessa d'exhiber ce mannequin fantastique.

Dans les circonstances solennelles, en cas de calamité publique, on promenait par les rues la châsse de Ste-Geneviève, la patronne de

(1) V. Fournel, *Loc. cit.*, p. 138.

(2) Fournel. *Loc. cit.*, p. 148.

(3) C'est-à-dire les quatre églises relevant du chapitre métropolitain, Saint-Etienne-des-Grés, Saint-Merry, Saint-Benoit et le Saint-Sépulchre.

(4) Fournel. *Loc. cit.*, p. 136.

Paris. Cette procession attirait une foule énorme et le peuple avait pour la sainte une dévotion toute particulière. L'archevêque de Paris marchait à pied, à gauche de l'abbé de Ste-Geneviève qui, lui, était ordinairement confortablement installé dans une chaise à porteurs ; ils étaient suivis de toutes les autorités, tant de la ville que de l'Université.

Dans toutes ces cérémonies, l'ordre du cortège et le rang que devait y occuper les différentes compagnies était soigneusement spécifié d'avance. Malgré toutes les précautions prises, ces questions de préséance donnaient lieu à des conflits et à des disputes qui, pour avoir une cause futile, n'en étaient pas moins très vives et très violentes.

Ce passage, extrait de la notice qu'Hazon a consacrée à Gui Patin, va nous donner un exemple de la susceptibilité de nos ancêtres médicaux.

« Peu de temps avant son mariage, il (Gui Patin) fut nommé par la Faculté pour tenir un des cordons du dais, à la procession du St-Sacrement de St-Etienne-du-Mont, avec les plus notables de la paroisse. Il connoissoit la dignité de sa profession et les privilèges de l'Université ; il déclara qu'il ne céderait le pas qu'à Messieurs des Cours Souveraines ; alors des Secrétaires du Roi, et autres plus notables encore, voulurent le devancer ; il disputa le terrain ; et la marche de la procession en fut retardée. Les personnes les plus considérables présentes, jugèrent en faveur de la Faculté, de tous les Docteurs en général, et de M. Patin en particulier, et ce jugement fut confirmé par M. de Bellièvre, fils du chancelier de France, Doyen des Conseillers d'Etat et ancien Procureur-Général (1). »

Nous avons déjà à plusieurs reprises montré la transformation profonde qu'avait subie l'Université à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

Cette évolution avait eu pour conséquence de faire disparaître les fêtes bruyantes et licencieuses des écoliers d'autrefois.

C'est ainsi qu'au XVIIe siècle, il n'est plus question des saturnales, appelées *regalia*, auxquelles se livraient les élèves des différentes Facultés le 6 janvier, jour de l'Epiphanie.

Il en était de même de la fête tapageuse de Saint-Guillaume, patron

(1) HAZON. *Notices sur les hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris*. Paris, 1778, p. 113.

de la nation de France, de la fête des fous, de la fête des rois, de la fête du 1er mai où, à l'exemple des clercs de la Bazoche, les élèves de l'Université plantaient des mais dans la cour des collèges. On ne célébrait plus que dans l'intimité et sans aucune pompe la Saint-Martin, la Saint-Nicolas et la Sainte-Catherine et cependant jusqu'en 1562, si l'on en croit Hazon, la Faculté de Médecine orna ses salles de tapisseries à l'occasion de cette dernière fête (1).

De sévères règlements avaient réussi à supprimer les cérémonies burlesques et les brimades, que l'on infligeait aux *béjaunes*, c'est-à-dire aux nouveaux écoliers (2).

La fête du Landit, qui autrefois bouleversait la ville tout entière, était, à l'époque qui nous occupe, réduite à bien peu de chose. Il faut cependant que nous en disions quelques mots. Cette fête avait, comme cause, l'ouverture de la foire du Landit qui se tenait à Saint-Denis tous les ans et qui commençait le premier mercredi, après la fête de Saint-Barnabe (11 juin), pour se terminer le 23 juin, veille de la Saint-Jean. Cette foire était des plus importantes au point de vue commercial. Elle intéressait tout particulièrement l'Université à cause des nombreux marchands de parchemin qui s'y rendaient.

Or, ce commerce était en quelque sorte placé sous la dépendance du Recteur, qui prélevait une taxe sur cette matière et en surveillait la vente : de plus, les membres de l'Université avaient seuls le privilège d'acheter du parchemin le premier jour de la foire ; le reste des amateurs ne pouvait donc se servir qu'après eux.

C'est pour toutes ces raisons que le Recteur, accompagné de son tribunal, se rendait à l'ouverture de la foire du Landit ; mais il n'y allait pas seul : tous les maîtres, licenciés, bacheliers, écoliers des différentes Facultés, sans compter force bachelettes, l'accompagnaient à cheval, en armes, précédés de bannières, au son des trompettes, des tambours et de toute espèce d'instruments du même genre. C'était un défilé triomphal à travers la ville : arrivés à la foire, les écoliers faisaient leur provision de parchemins, mais il n'oubliaient pas non plus de rendre visite aux marchands de vin et aux bateleurs : cette cérémonie dégénérait rapidement en une bacchanale effrénée, qui portait la terreur chez les bourgeois paisibles.

(1) HAZON. *Eloge historique de l'Université*, Paris, 1770, p. 35.

(2) Pour toutes ces fêtes universitaires, voir FOURNEL. *Le Vieux Paris*, Tours, 1887, chapitre II.

Primitivement la Foire se tenait en pleine campagne, entre Saint-Denis et la Chapelle. Supprimée momentanément pendant les discordes civiles de la Guerre de Cent Ans, elle fut rétablie en 1444 et installée à Saint-Denis. L'abbé de Saint-Denis entra alors en lutte contre les privilèges de l'Université ; après de nombreux procès, le Recteur renonça en 1600 à sa visite annuelle, d'autant plus facilement que le parchemin remplacé par le papier n'offrait plus le même intérêt qu'autrefois ; d'autre part, les désordres causés par les étudiants avaient excité plus d'une fois les colères de l'autorité ; aussi en 1609, on interdit définitivement leur procession solennelle.

Malgré tout, sous Louis XIV et même durant tout le XVIIIe siècle la visite à la Foire du Landit resta une promenade consacrée par l'usage auquel n'eussent jamais voulu manquer les élèves de l'Université. « Jusqu'à la Révolution, vous les eussiez vus arriver fidèlement le jour de l'ouverture : qui à cheval sur une rosse étique, qui dans une carriole débordante de rires et de cris, et dévaliser les boutiques des marchands, mettre les cabarets au pillage, dîner sur l'herbe, remplir Saint-Denis enfin de leur gaieté et de leurs folies (1).

La Foire du Landit était aussi très fréquentée par la bourgeoisie parisienne ; il s'y passait de galantes aventures.

Écoutons l'une des commères que met en scène l'auteur des *Caquets de l'Accouchée* : « On fait, dit-elle, d'aussi bons coups au Landy qu'à la foire Saint-Germain : les jeunes gens font des parties avec leurs maistresses et sont bien ayses d'avancer la besongne devant le mariage, de peur d'être renvoyez à la Cour des Aydes. Demandez-en votre avis à deux jeunes marchandes d'auprès Sainte-Opportune : nous les avons veues faire leurs quinze tours dans Sainct Denys : puis elles sont allées achevez le reste de leur voyage dans le bois de Nostre-Dame-des-Vertus, où je me recommande. (2) »

Nous avons parlé, dans le premier chapitre de cet ouvrage, de la procession que faisait l'Université en l'honneur de son Recteur : nous avons décrit l'ordre dans lequel le cortège quittait le cloître des Mathurins. Lorsque l'on était arrivé dans l'église, but final de cette

(1) FOURNEL, *Les rues de Paris*, p. 41. Voir aussi sur la Foire du Landit, SAUVAL, t. I, p. 667, HAZON, *Les rues de Paris*, p. 26 et 27, CLAVEL DU BREUIL, *Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris*, 1754, t. III, p. 246.

(2) Ed. Jannet, 1852, p. 89, 2e journée.

promenade solennelle, chacun prenait place, d'après la règle rigoureusement fixée par les statuts. Après la messe, un élève d'une des Facultés, désigné d'avance, remerciait le célébrant, dans un élégant discours latin : celui-ci lui répondait dans le même langage et l'on reprenait le chemin des Mathurins.

Cette procession en l'honneur du Recteur se maintint avec tout son éclat, jusque dans le courant du XVIIIe siècle. Du reste l'ancienne Université a toujours eu une prédilection particulière pour ces pompeux défiles, à travers les rues de la ville. Toutes les occasions étaient bonnes pour satisfaire cette passion favorite; dans toutes les solennités publiques, les parisiens pouvaient admirer le cortège majestueux des quatre Facultés. Le Recteur avait-il une démarche quelconque à faire auprès des pouvoirs publics, vite on se réunissait pour lui faire escorte.

Rabelais a ridiculisé cette innocente manie, lorsqu'il décrit le cortège de maître Janotus de Bragmardo, envoyé en ambassade pour recouvrer les grosses cloches de Notre-Dame. Il le montre se transportant au logis de Gargantua. « touchant devant soy trois vedeaux à rouge museau (1) et traînant après cinq ou six maistres inertes (2) bien crottés à profit de mesnages (3).

« A l'entrée les rencontra Ponocrates, et eut frayeur en soy, les voyant ainsi desguisés : et pensoit que fussent quelques masques hors du sens (4). »

Le XVIIe siècle a donc été fatal aux vieilles fêtes universitaires; un grand nombre disparurent ; les autres tombèrent en décadence. En présence de ces ruines du passé, nous n'avons qu'une innovation à signaler c'est la Saint-Charlemagne.

On sait que l'Université tenait à honneur de descendre de ces fameuses Ecoles du Palais, instituées par le vieil Empereur à la barbe florie. C'est en 1661, que Egasse du Boulay, l'historien le plus remarquable de l'Université, étant alors recteur, prescrivit à tous les collèges de célébrer chaque année la mémoire de ce patron de l'Université.

(1) Vedeau signifiait à la fois bedeau et veau.

(2) Plaisanterie sur le mot maître es arts.

(3) C'est-à-dire, ayant, en gens bon ménagers, bien ramassé la crotte sur leur passage, n'en ayant pas laissé perdre.

(4) RABELAIS, LII, ch. XVIII.

En 1674, il fonda une messe et un panégyrique en son honneur; c'est à cette dernière date que se rapporte la création de ce banquet annuel, qui réunit encore, le 28 janvier, maîtres et élèves de nos lycées (1).

Au nombre des divertissements universitaires, il nous faut encore ranger les paranymphes de la Faculté de Théologie.

Nous avons vu dans un des chapitres précédents, que l'on célébrait aussi l'acte du paranymphe à la Faculté de Médecine, nous en avons expliqué le sens symbolique : le futur licencié contractait un mariage mystique avec la Faculté et le Doyen lui servait de paranymphe, autrement dit de garçon d'honneur (2). La même cérémonie se pratiquait à la Faculté de Théologie.

Mais tandis que chez les médecins tout se passait sans de trop grands désordres, chez les théologiens (qui l'eût cru?) cet acte prenait un caractère burlesque.

Les membres de la Faculté de Théologie se répartissaient en différentes classes suivant la maison d'où ils sortaient, où ils avaient fait leurs études (3). Aussi célébrait-on plusieurs paranymphes. Le premier était celui des ubiquistes, c'est-à-dire des licentiandes ou aspirant licenciés n'appartenant à aucune maison spéciale : il se célébrait le premier mercredi après la Sexagésime (4) dans le couvent des Cordeliers ou dans celui des Jacobins. Le lendemain jeudi, c'était le tour des Jacobins : le vendredi les licentiandes des Cordeliers, des Augustins et des Carmes célébraient cet acte au couvent des Cordeliers. « Le Dimanche de la Quinquagésime, après-midi, les bacheliers de la maison de Sorbonne faisaient leurs paranymphes dans une salle de cette maison, et le Lundi Gras, à dix heures du matin dans la salle de l'archevêché, le Chancelier de Notre-Dame, après un discours en forme d'exhortation, conférait le degré de licence aux bacheliers (5). » Ces différentes cérémonies étaient toutes semblables. C'était un licencié, « vêtu d'une robe rouge avec une fourrure, portant un mortier noir, bordé de deux galons d'or », qui remplissait les fonctions

(1) FOURNEL. *Le vieux Paris*, p. 58.

(2) Voir plus haut, p. 71.

(3) Voir plus haut, p. 25.

(4) C'est-à-dire le 8e mercredi avant Pâques.

(5) Plus exactement aux licentiandes. CHERUEL. *Dict. hist. des Inst. de la France*, art. Paranymphes.

de paranymphe. Il ouvrait la séance par un grotesque discours, puis apostrophait chaque candidat en particulier ; ceux-ci lui répondaient ; ces différents morceaux oratoires renfermaient communément, ou des bouffonneries, ou des traits mordants et satiriques. La fête se terminait par une distribution de dragées qui, suivant un mémoire, publié en 1747 par la maison de Sorbonne, contre cette cérémonie, donnait lieu à « des clameurs indécentes et à une confusion tumultueuse ». C'est grâce à ce mémoire, auquel nous venons de faire allusion, que les paranymphes des théologiens furent, en 1747, réduits à leur plus simple expression et dépouillés de ces accessoires qui faisaient la joie des étudiants. On invitait de hauts personnages à cette cérémonie, beaucoup de personnes de la ville y venaient assister ; quant aux élèves des différentes Facultés, c'était pour eux un spectable trop amusant pour qu'ils y manquassent (1).

Les paranymphes de la Faculté de Théologie nous amènent naturellement à parler de la Cause Grasse que plaidaient les élèves de la Bazoche, chaque année le jour de Caresme Prenant (2). Cette plaidoirie avait lieu de neuf heures à midi, au Palais, en présence de la Bazoche assemblée, des avocats, et quelquefois même des magistrats du Parlement, sans compter de nombreux invités. Le sujet de la cause, le plus souvent imaginaire, quelquefois réel, était ordinairement d'une grivoiserie poussée jusqu'à ses dernières limites. Il était choisi longtemps à l'avance, aussitôt après la Saint-Martin et présenté par le trésorier de la Bazoche : naturellement on prenait le défendeur et le demandeur parmi ceux des clercs qui avaient le plus d'esprit, le plus de gaieté et le plus de bagout.

« Attendez à la cause grasse », dit une pièce du temps (3) : « vous ne devez laisser eschapper ceste occasion de la voir plaider et de faire vos efforts d'entrer en ce lieu avec vos femmes ; car il faut advouer que plusieurs parlent de la cause grasse quy ne savent ce que c'est, et qui croyent que ce soit une chose quy se doive mépriser. Au contraire, si Cicéron et Démosthènes vivaient en nostre siècle, ils auroient bien de la peine d'y recognoistre leurs préceptes. »

1) CREVIER. *Hist. de l'Université de Paris*, t. VI, p. 238.

2) Le Mardi Gras.

3) *Ouverture des jeux gras, ou l'Entretien du Carnaval*. Paris, 1634. FOURNIER *Var. hist. et lit.*, III, p. 353.

« On void, dans ceste cause, l'éloquence paroistre toute nue, en chair et en os, vive, masle et hardie ; tous les boutons et les fleurs de bien dire répandues çà et là. Dans l'exorde on s'insinue dans l'esprit de l'auditeur par quelque chose quy frappe les sens ; la narration y est toujours de quelque coquette abusée ou de quelque oison plumé à l'eau chaude ; les raisons y sont toutes tirées de l'humanité ou des choses naturelles ; les mouvemens y sont fréquens, et l'intention de celuy quy plaide est d'exciter à rire, et non à la commisération : car quy ne riroit seullement de voir la posture de ceux quy sont les juges de ceste belle cause..., et les advocats, clercs, quy ont l'honneur d'y plaider, parler gravement et sérieusement des choses les plus bouffonnes du monde ? » On comprend quel devait être le succès de cette cérémonie où des gens connus, quelquefois même présents, servaient de cible à la malice des clercs.

La Cause Grasse, la *cause solennelle* comme disaient les bazochiens, avait, par sa licence, suscité les colères de l'autorité. Sous Louis XIII, le président de Verdun essaya sans succès de la supprimer. Plus tard M. de Lamoignon tenta, mais en vain, d'en modérer les excès ; ce ne fut qu'au XVIIIe siècle qu'on parvint à faire disparaître cette dernière trace de l'esprit frondeur de la Bazoche.

Parmi toutes les fêtes extraordinaires qui furent célébrées sous le règne de Louis XIV, une des plus brillantes et des plus remarquables fut, certes, l'entrée solennelle à Paris du roi et de la jeune reine Marie-Thérèse, qui eut lieu le 23 juin 1660. On peut dire que la population tout entière prit part à cette fête et c'est en cela qu'elle est intéressante pour nous.

Le roi et la reine avaient passé la nuit au Château de Vincennes. On avait construit sur l'emplacement actuel de la place du Trône, un pavillon magnifique, où les souverains, avant d'entrer en ville, devaient recevoir les félicitations de tous les Corps de l'État et des autorités municipales.

« Ce fut au bruit des tambours, qui se firent entendre à la pointe du jour, dans tous les quartiers, que chacun s'éveilla pour se rendre aux lieux où se devoient passer les belles et différentes scènes de cette pièce héroïque (1).

(1) « *La magnifique et superbe entrée du Roy et de la Reyne en la ville de Paris.* A Paris, du Bureau d'Adresses, aux galeries du Louvres, devant la rue Saint-Thomas le 3 septembre 1660. »

C'était la milice bourgeoise qui prenait les armes et se rendait à son poste en tenue de gala, sous les ordres de son colonel général, le Président de Guénégaud (1).

Toutes les différentes délégations se mirent en route également, le Chancelier de France et sa suite; le Corps de Ville, précédé du Duc de Bournonville, gouverneur de Paris; les Échevins; les Prévôts des marchands; les Délégués des corporations; le Lieutenant civil; les Conseillers, Avocats, Procureurs et Substituts du Châtelet; la Cour des monnaies; la Cour des aides; la Chambre des comptes; le Parlement au grand complet, etc.

La délégation de l'Université s'était assemblée à cinq heures du matin, au cloître des Mathurins; on se mit en route dans l'ordre suivant :

En tête deux bedeaux en robes noires, bonnets carrés, masses d'argent.

Puis douze bacheliers en Médecine avec l'épitoge fourrée.

Quatre bacheliers en Droit Canon, cent cinquante-deux bacheliers ou licenciés en Théologie.

Les Procureurs des quatre Nations.

Quarante-deux Docteurs en Médecine, ayant à leur tête le Doyen Philibert Morisset.

(1) Sous le règne de Louis XIV, l'armée comprenait trois parties ou mieux trois degrés différents : 1° *L'armée réglée*, l'armée active, comme nous dirions aujourd'hui, sur laquelle il est inutile d'insister.

2° *Les milices provinciales* formant en quelque sorte une armée territoriale, elles étaient recrutées par voie du tirage de sort ; longtemps négligées et sans existence réelle, ces milices furent organisées par Louvois en 1688 ; elles acquirent une véritable valeur militaire, comme on le vit en diverses circonstances, à la bataille de la Marsaille entre autres.

3° *Les milices bourgeoises.* — C'est de ces dernières qu'il s'agit présentement ; elles étaient en tous points comparables à l'ancienne garde nationale.

En principe tous les habitants de 18 à 60 ans étaient astreints à ce service ; un certain nombre de professions en étaient exemptes, entre autres les médecins : il n'en était pas de même des chirurgiens et apothicaires. La milice bourgeoise de Paris compta plusieurs de ces derniers parmi ses capitaines. Ces milices, à part celles de quelques villes frontières qui rendirent de réels services, n'avaient aucune valeur militaire. Elles offraient le même ridicule que l'ancienne garde nationale et avaient le même esprit d'indiscipline. La Fronde y recruta ses plus fidèles adhérents; il faut ajouter que la fougue de ces ancêtres des soldats citoyens se borna toujours à des discours et qu'ils n'osèrent jamais s'aventurer hors des murs de la ville.

(*L'armée à travers les âges, conférences faites à l'École de Saint-Cyr*, conférence de M. LEHUGEUR. Paris, 1899.)

Six Docteurs en Droit canon.

Cent seize Docteurs en Théologie.

Enfin, précédé d'un héraut d'armes et de quatre bedeaux portant des masses dorées, marchait le Recteur, Me Lenglet, en robe violette et en manteau d'hermine. Cent vingt suppôts de l'Université le suivaient.

Le cortège gagna le pont des Tournelles, traversa l'île St-Louis et le Pont-Marie, et, suivant le quai de l'Arsenal se rendit à la place du Trône par le faubourg St-Antoine.

Le pavillon où le roi et la reine recevaient l'hommage de leurs sujets était entouré d'une barrière, que franchissaient seuls les chefs des délégations.

Il se passa à ce propos une petite scène qui peint bien l'esprit de l'Université. A l'instigation de Philibert Morisset, (1) le Recteur, les trois Doyens et le Procureur de la nation de France pénétrèrent seuls dans l'enceinte réservée, laissant à la porte les trois autres Procureurs, qui naturellement protestèrent avec grande violence contre le tour qu'on venait de leur jouer (2).

Me Langlet fit un fort beau discours au roi; celui-ci se montra aimable vis-à-vis des délégués, ce qui ne fit qu'augmenter la colère des trois pauvres délaissés. Mais les splendeurs de la fête qui suivit calmèrent un instant les esprits.

Vers 2 heures de l'après-midi, l'entrée solennelle commença et le cortège royal s'achemina vers la porte Saint-Antoine.

Le train de son Eminence le Cardinal de Mazarin, ouvrait la marche : il était éblouissant de luxe et de richesse ; son propriétaire s'était fait violence et avait triomphé pour un instant de son avarice bien connue. Après, venaient les trains non moins merveilleux de Monsieur, de la Reine et du Roi.

Derrière, marchaient les Mousquetaires de la seconde compagnie, revêtus de la casaque bleue et commandés par M. de Marzac et le Marquis de Montgaillard, tous deux luxueusement équipés.

« Ils étaient suivis de la compagnie des anciens Mousquetaires, revêtus de casaques de velours bleu, enrichies de croix en broderies sur les manches et au milieu du dos, et divisez en quatre brigades : la première avec des plumes blanches ; la deuxième, blanches, noires et

(1) Doyen de la Faculté de Médecine.

(2) JOURDAIN. *Hist. de l'Université*, t. I, p. 292.

jaunes : la troisième, blanches et bleues ; et la quatrième, blanches et vertes. Tous advantageusement montez, ayans en teste le sieur D'Artagnan, tout à fait bien ajusté, et sur un cheval de prix (1). »

Derrière venaient les Chevau-légers, en justaucorps rouges, chamarrez d'or et d'argent » commandés par le Duc de Navailles. Puis les pages, gentilshommes, et maîtres d'hôtel du roi ; un groupe étincelant de seigneurs et de grands personnages.

La compagnie des Cent Suisses, vêtus de neuf, marchait ensuite au son des fifres et des tambours sous les ordres du Marquis de Vardes.

Ils précédaient les hérauts d'armes de France, au nombre de dix-neuf, revêtus d'azur et constellés de fleurs de lys d'or. Puis c'étaient le Grand maître de l'Artillerie, suivi des maréchaux de France, le Comte d'Harcourt, Grand écuyer de France, portant l'épée royale dans son fourreau fleurdelysé et enfin le roi dans un costume éblouissant d'or et de pierreries, monté sur un cheval bai-brun et entouré de ses écuyers et des archers de sa garde écossaise.

Le reste du cortège n'était pas moins brillant, on y voyait Monsieur, monté sur un barbe blanc; le Prince de Condé, marchant entre le Duc d'Enghien et le Prince de Conti, les deux compagnies des Gentilshommes à bec de Corbin, tous armés de haches dorées.

Les pages de la reine venaient ensuite, tenant en bride sa belle haquenée blanche, précédant le char merveilleux dans lequel Marie-Thérèse faisait son entrée dans sa bonne ville de Paris. Elle était entourée de ses officiers et suivie par l'ambassadeur d'Espagne.

Parmi tous les seigneurs, qui fermaient la marche, on remarqua le duc de Guise, monté sur un magnifique cheval turc, tout harnaché à l'orientale, et escorté de Mores, dont les costumes et les visages émerveillèrent les bonnes gens,

Lorsque la reine franchit la porte Saint-Antoine, des salves interminables de coups de canon furent tirées dans différents points de la ville ; la Bastille disparut sous la fumée que crachaient les pièces d'artillerie placées sur les tours.

La ville était ornée de la façon la plus heureuse ; les murs des mai-

1) *La magnifique entrée*, etc. *Loc. cit.* D'Artagnan n'était alors que lieutenant aux Mousquetaires.

sons disparaissaient sous les tapisseries ; les balcons et les fenêtres toutes pleines de monde étaient ornés de riches tentures.

Enfin, que dire de la beauté des arcs de triomphe qu'on avait élevés sur le parcours que suivait le cortège pour gagner le Louvre : à la porte Saint-Antoine, au Cimetière Saint-Jean, au Pont Notre-Dame, au Marché-Neuf et sur la place Dauphine (1) !

Quand on relit les nombreuses descriptions qui nous sont restées de cette imposante cérémonie, on reste ébloui par un tel luxe et par une telle magnificence.

La fête dura toute la journée ; des réjouissances publiques s'organisèrent dans tous les quartiers : on dressa, dit-on, plus de quatre cents tables dans les rues : des fontaines de vin furent disposées en plusieurs endroits, etc.

Enfin la journée du 26 août 1660 laissa des traces ineffaçables dans les souvenirs de ceux qui y assistaient, ce fut un événement mémorable dans leur existence.

La richesse des costumes, la beauté de la décoration des monuments exercèrent évidemment une grande impression sur la foule : mais ce qui plut surtout dans cette solennité, ce fut l'exhibition de cet appareil militaire, dont les Parisiens raffolaient déjà à cette époque.

Et nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre sur les fêtes qu'en disant quelques mots des revues, dont le pouvoir royal donnait quelquefois le régal aux bourgeois de la ville.

A ce début du règne de Louis XIV ces spectacles furent fréquents surtout durant la Fronde et les années qui la suivirent pendant lesquelles le Cardinal entretint toujours, près de Paris, des troupes assez nombreuses.

Plus tard, les différents régiments restèrent cantonnés sur la frontière durant presque toute l'année, aussi rassembler en camp et don-

(1) Comme aujourd'hui, en de pareilles circonstances, des particuliers ingénieux élevèrent sur différents points du parcours des estrades dont ils louaient les places aux spectateurs. Dans les registres des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, nous trouvons, à la date du 21 juillet 1660 : « Les ambasseurs et portiers de l'Hostel-Dieu demandent la permission au Bureau de faire un échafaut à coté des degrez du perron de l'Hostel-Dieu pour le louer à leur profit lors de l'entrée de Sa Majestez. » BRIELLE, t. I, p. 145. Comme on le voit, le 26 août 1660 fut une belle journée pour tous les camelots parisiens du grand siècle.

ner une revue près de Paris, devinrent des opérations fort coûteuses pour le trésor royal, en même temps que désastreuses pour les pays que traversaient les corps de troupes ainsi mis en mouvement.

Colbert protesta à plusieurs reprises contre ces dépenses inutiles, notamment dans une lettre adressée au roi, le 22 juillet 1666, où il en montre tous les inconvénients.

Sous cette influence, les fêtes militaires devinrent plus rares, mais elles n'en furent que plus goûtées.

Ces revues causaient une perturbation générale dans la ville : chacun abandonnait son travail. Les marchands pouvaient sermonner leurs commis et leurs apprentis ; les procureurs et les notaires faire des menaces à leurs clercs, c'était peine perdue ; tous ces enragés prenaient la clef des champs et se rendaient au Bois de Boulogne, à Houilles ou à Achères, (1) où avaient lieu ordinairement ces sortes de cérémonies. On peut avancer, sans crainte de se tromper, que la jeunesse de l'Université ne restait pas étrangère à cet enthousiasme ; ces jours là, on devait avoir de la place à l'amphithéâtre de la Faculté ou aux cours du Collège de France et du Jardin Royal, et la voix des professeurs désolés devait retentir dans la solitude. La population tout entière se rendait sur le champ de manœuvres, les uns à pied et les autres en voiture.

Il faut arriver de bonne heure pour bien se placer et voir les troupes prendre position.

Voici le régiment des gardes françaises, qui arrive, tout flambant, sons les ordres de M. de Guiche ; les officiers, dont beaucoup ont dépensé jusqu'à leur dernière pistole pour paraître en bel équipage, lancent des œillades aux dames sur leur passage. Les soldats sont acclamés par tout un public de ravaudeuses, de harengères, de laquais, d'ivrognes et autres piliers de ces cabarets borgnes où ils passent une bonne part de leur temps. Les fifres, les hautbois et les tambours jouent la marche du régiment bien connue de tout Paris.

Voici les Suisses, défilant au son des fifres et des tambours ; les cabaretiers, qui se trouvent dans la foule, regardent avec respect ce corps qui leur fournit leurs meilleurs clients.

Biens d'autres régiments passent également reconnus et acclamés

(1) Voir à ce sujet LA BRUYÈRE, *De la Ville*, 13. FOURNEL, *les Contemporains de Molière*, t. II, p. 144.

par la foule. On se montre les officiers en renom ; on se raconte les faits d'armes de tous ces guerriers, les bourgeois les plus paisibles prennent des airs de matamore, grâce à toutes ces conversations belliqueuses. Le régiment de M. de Turenne obtient également un grand succès, il s'avance au son de la marche que Lulli a composée en son honneur (1).

La cavalerie soulève l'enthousiasme général ; la foule ne peut se lasser d'admirer les brillants costumes et les chevaux superbes de la Maison du Roi.

Le bruit des salves d'artillerie annonce l'arrivée de Sa Majesté et de sa Cour, on se presse on se bouscule pour voir les voitures où sont les dames ou pour contempler le roi et sa suite en train de parcourir le front des troupes.

Mais Sa Majesté revient se placer auprès de l'endroit où elle a laissé le reste de la Cour. Une grande animation règne à ce moment sur le champ de manœuvres ; des officiers, faisant fonctions de maréchaux de bataille, circulent en tous les sens au galop de leurs chevaux.

Le défilé commence enfin.

Les compagnies de chaque régiment se suivent à intervalles égaux, conformément aux ordonnances royales. Devant chacune d'elles marche le capitaine, tenant dans sa main droite l'esponton demi-traînant comme disent les règlements ; les piquiers portant l'arme verticale sont au centre, entourant le drapeau que porte l'enseigne ; il sont précédés et suivis par les mousquetaires qui défilent le mousquet sur l'épaule ; les autres officiers de la compagnie marchent sur les côtés et les sergents, portant la hallebarde, sont en queue.

Lorsque l'on arrive devant le roi, le capitaine se découvre et faisant exécuter un savant mouvement à son esponton, le présente, la pointe basse au chef suprême qui le contemple.

La cavalerie passe à son tour, au milieu des flots de poussière et de fanfares de trompettes.

Ordinairement, pour que la fête soit complète, on exécute quelque manœuvre passionnante pour la foule.

(1) C'est cette marche que Bizet intercala dans l'*Arlésienne*, le 37e régiment d'infanterie qui de nos jours est l'héritier du régiment de Turenne, conserve encore le motif de Lulli dans sa marche régimentaire. Voir l'*Histoire du 37e Régiment d'infanterie*, par le capitaine FAIVRE D'ARCIER et le lieutenant ROYÉ. Paris, Delagrave, 1895.

Ecoutons le témoignagne de l'Anglais John Evelyn, daté du 13 avril 1644.

« — J'allai au Bois de Boulogne voir une grande revue de toutes les forces de la ville qui devait avoir lieu devant Leurs Majestés et toute la Cour. On supposait qu'il y avait bien vingt mille hommes, sans compter les spectateurs, qui dépassaient de beaucoup ce nombre. Ils firent tous leurs exercices, après quoi, infanterie et cavalerie furent rangées sur divers points, et l'on donna le simulacre d'une bataille (1). »

Lorsque nos écoliers rentraient à Paris, l'œil ébloui par tous ces riches costumes, les oreilles encore pleines du bruit des trompettes des fifres et des tambours, les textes de Galien et d'Hippocrate *l'universa medicina* de Fernel et l'anatomie de ce bon M. Riolan devaient leur paraître bien ternes et bien fades.

§ 6. — **Les Parties de Campagne.**

Les plaisirs de la belle saison. — Parties de campagne de Gargantua. — Paris le dimanche. — Les théâtres en été. — Promenades à Saint-Cloud. — Moyens de transport. — Les cloches du dimanche matin. — Les Demoiselles du Palais. — Le départ. — Exode des Parisiens vers la campagne. — Les guinguettes des environs de Paris. — Les Gobelins. — La Route de Paris à Saint-Cloud. — Les hôtelleries de Saint-Cloud. — La Duryer. — Les joies de la campagne. — Dîner et chansons. — Bal champêtre. — Le Bois de Boulogne. — Sa réputation scabreuse. — Le Moulin de Javelle.

Précédemment, nous avons montré quelles étaient les distractions des étudiants pendant l'hiver ; nous les avons vus à la comédie, à la foire Saint-Germain, etc., le moment est venu de parler des plaisirs de la belle saison.

Rabelais nous apprend, par l'exemple de Gargantua, que les étudiants du XVI siècle, pour se reposer de la « vehémente intention » de leurs esprits, « advisoient une fois le mois, quelque jour bien clair et serein : auquel bougeoient au matin de la ville, et alloient ou à Gentilly, ou à Bologne, ou à Montrouge, ou au pont Charanton, ou à Vanves, ou à Saint-Clou. Et là passoient toute la journée à faire la

(1) *Voyage* de LISTER. *Loc. cit.*, p. 260

plus grande chère dont ils se pouvoient adviser : raillans, gaudissans, beuvans d'autant : jouans, chantans, dansans, se voytrans en quelque beau pré, denigeans des passereaux, prenans des cailles, peschans aux grenouilles et escrevisses (1). »

Les choses n'avaient point changé au XVIIe siècle ; il en est du reste absolument de même de nos jours, le décor et les détails de ces parties de campagne se sont seuls modifiés.

Le dimanche était par exellence le jour réservé à ces fêtes champêtres, non seulement parce que l'Université laissait alors pleine et entière liberté à ses élèves, mais encore parce que Paris offrait moins de distractions ce jour là que les autres. En effet, la plupart des boutiques étaient fermées, à la fois d'après les statuts des corporations et d'après les règlements de police ; beaucoup d'endroits, tels que le Palais par exemple, perdaient alors tous leurs charmes.

Cette obligation de fermer boutique, que l'on imposait aux marchands était assez rigoureuse. Il y avait cependant quelques exceptions ; c'est ainsi que les boulangers et vraisemblablement les pâtissiers échappaient à cette règle, mais à la condition « de tenir les ais de leurs boutiques fermés, et de n'en laisser que la porte ouverte ». Pareille faveur était accordée aux bouchers, mais uniquement durant les grandes chaleurs, qui les obligeaient à écouler rapidement leur marchandise et cela seulement à partir du premier dimanche après la Trinité, jusqu'au premier dimanche de septembre inclusivement.

Les cabaretiers, toujours en lutte avec l'autorité, etaient tenus de ne recevoir personne chez eux aux heures des offices divins ; mais ces éternels fraudeurs ne se soustrayaient que trop souvent à cette règle (2).

A l'exception de la foire du Landit, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, il n'y avait d'autre foire pendant la belle saison que la foire Saint-Laurent, qui durait du 23 juillet au 29 septembre ; mais elle était ordinairement fermée le dimanche (3).

Les théâtres échappaient à la nécessité du repos dominical : cependant durant l'été il n'etaient guere frequentés ; on n'y jouait ordinairement pas de pièces nouvelles ou bien alors c'est qu'elles etaient

(1) RABELAIS, Livre I, ch. XXIV.
(2) *Traité de la Police*, T. I, Livre II, Titre VIII chap. V, VI, VII et VIII.
(3) SAUVAL, T. I, p. 662.

médiocres, et qu'on ne voulait pas les exposer au jugement plus sévère du public qui fréquentait la comédie durant l'hiver. Ce ne sont donc point nos modernes directeurs de théâtre qui ont inventé les pièces d'été (1).

On voit, par toutes ces raisons, que nos étudiants devaient pratiquer déjà la classique promenade du dimanche.

Nous allons donc les suivre dans une de ces expéditions joyeuses, qu'ils faisaient à Saint-Cloud, but préféré des parties champêtres de l'époque.

Avant de se mettre en route, la première chose à décider était le choix d'un moyen de transport ; car l'on ne pouvait songer à faire une pareille promenade à pied. Ils étaient heureusement fort nombreux :

D'abord, on pouvait aller à Saint-Cloud par eau ; on trouvait sur le quai de l'École, au port Saint-Nicolas, le long des galeries du Louvre, jusqu'au Pont-Royal, un grand nombre de petits bateaux, qui, pour une assez faible somme, vous conduisaient où l'on voulait, en descendant la rivière. Au début du XVIIIe siècle et même dès la fin du XVIIe siècle, il y eut un service public de bateaux, de galiotes, comme on disait, traînés par des chevaux et qui allaient à Sèvres, ou à Saint-Cloud ; le départ avait lieu au Pont-Royal, à 8 heures du matin (2). Cette manière de voyager présentait un grave inconvénient, c'était sa lenteur extrême.

La voie de terre était donc préférable à beaucoup d'égards.

Louer un carrosse à la journée était chose fort coûteuse, réservée aux personnes riches (3) ; les fiacres vendaient aussi fort cher leurs services. Heureusement pour les gens, tels que nos écoliers, dont la bourse était légère, il y avait, en divers endroits de Paris, et notamment à la porte Saint-Denis, des charrettes couvertes, probablement analogues à nos tapissières, et qui moyennant un prix très abordable, vous conduisaient dans les différents villages des environs (4).

(1) *Mercure galant*, oct. 1687 p. 377, et CHAPUZEAU, *le Théâtre français*. Livre II, ch. XIV.

(2) *Livre Commode des Adresses*, t. I, p. 269, en note. *Les Curiosités de Paris en 1716*, réimpr. de la Société d'encouragement. Paris Quantin, 1883, p. 42. *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer*, etc. Paris, 1754.

(3) NEMEITZ, t. I, p. 404, dit qu'on les louait 10, 15 et 20 francs par jour.

(4) *Livre Commode*, t. I, note de la p. 269.

Pour être certain de partir, il était plus sûr de retenir une voiture d'avance et de fixer le lieu du rendez-vous et l'heure du départ ; c'est ce que l'on ne manquait pas de faire.

Le grand jour de la promenade étant arrivé, nos amis sont tirés des douceurs du sommeil par les cloches des églises voisines qui sonnent à toute volée dans le gai soleil du matin.

Au début, ce concert produit une joyeuse impression : il éveille des idées de fête et de repos ; mais il ne faut pas qu'il se prolonge indéfiniment : autrement cela devient un véritable supplice ; c'était souvent le cas dans le vieux Paris, où les églises étaient innombrables.

Les écrivains du temps ont souvent maudit les cloches et les sonneurs, comme l'a fait Ménage dans ce quatrain :

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde,
Que vous tenez en votre main.

Parmi nos étudiants, ceux dont la piété est vive s'empressent d'aller entendre la messe dans l'église la plus voisine ; les autres, dont la dévotion est moins ardente, se bornent à les accompagner de leurs vœux, et mettent à profit ce temps dérobé aux exercices divins, pour rester quelques instants de plus dans la béatitude d'un doux *far niente* entre deux draps.

On se lève enfin et, après avoir revêtu ses habits du dimanche, on se dirige vers le lieu du rendez-vous, là où l'on doit prendre la voiture.

Nous retrouvons les mêmes sortes de personnages que lors du grand repas à la *Pomme de Pin* : médecins, maîtres ès arts, jeunes avocats, clercs de procureurs ; mais nous serions inexacts et injustes si nous oublions la plus belle partie du petit groupe de nos promeneurs. Nous avons vu, à la comédie et à la foire, les dames du Marais et autres lieux. Ce n'est pas à cette variété qu'appartiennent les jeunes personnes que nous rencontrons ici. C'est aujourd'hui dimanche et toutes les boutiques du Palais et autres endroits du même genre, sont fermées. Mesdemoiselles les lingères, mercières, modistes, parfumeuses, etc., ont leur journée libre ; or, sur ces personnes au cœur tendre et fragile la promesse d'une partie de campagne exerce

toujours un charme particulier. Messieurs les écoliers et les clercs ne l'ignorent pas et en profitent. C'est un jeu dangereux qu'elles jouent : les promenades à Saint-Cloud, à Meudon et à Vaugirard, disent les bonnes gens, sont les grands chemins par où l'honneur bourgeois va droit à Versailles (1). Mais il se peut qu'il n'y ait plus là de quoi les effrayer. Peut-être aussi qu'à l'exemple de la belle Gantière, de Blanche la Savetière, de la gente Saulcissière, de Guillemette la Tapissière, de Jehanneton la Chaperonnière et de Katherine la Bouchière, dont parle Villon, elles ont écouté les propos de quelque Belle heaulmière, qui leur a dit de profiter de leur jeunesse et de

N'envoyer plus les hommes paître.

Plus tard le moment sera passé.

Car vieilles n'ont ne cours, ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Peut-être enfin ont-elles, sans avoir attendu à demain,

Cueilli depuis longtemps les roses de la vie,

ne voulant pas, plus tard, être dévorées de remords et de regrets lorsqu'elles seront

..... pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons

devisant autour du feu

Tout en ung tas comme pelottes (2).

Il est temps de partir, chacun prend place, et la lourde voiture se met en route, en suivant les bords de la Seine.

La rivière est sillonnée de legers bateaux, emmenant des prome-

(1) FURETIERE. *Roman bourgeois*, p. 88. Il y a là un jeu de mot sur la ressemblance de verser et de Versailles.

(2) Voir sur cette fragilité des marchandes de Paris, *La comedie des chansons*, acte III, sc. I. *Les plaisantes ruses et cabales de trois bourgeoises de Paris nouvellement découvertes, ensemble tout ce qui s'est passé à ce sujet*, 1627 (*Variétés, hist. et litt.*, t. VII, p. 19). Un grand nombre de passages du *Caquet de l'accouchée* du *Théâtre* de GHERARDI et WECKERLIN. *L'ancienne chanson populaire en France aux XVIe et XVIIe siècles*. Paris, Garnier, 1887, p. 228, etc.

neurs, partout l'on rencontre des gens endimanchés, revenant de la messe ; voici des dames, en carrosse ou en chaise à porteurs.

Le Cours la Reine, où nous arrivons, est encore désert ; mais dans la grande avenue des Tuileries (auj. Champs Élysées), nous apercevons une longue file de bonnes gens, cordonniers, tailleurs, perruquiers, etc., qui s'en vont en famille dîner dans les guinguettes des environs.

On sait que toute la semaine
L'artisan sans reprendre haleine,
Chacun dans son petit état,
Travaillant comme un vrai forçat,
Des six jours se fait un carême
Pour pouvoir aller, le septième,
Sucer, comme on dit, le cruchon,
Chanter la mère gaudichon,
S'ébaudir, se mettre en goguette.
. . . . . .
Chacun chemine à sa manière,
L'un va devant, l'autre derrière.
D'une main portant le fricot,
De l'autre traînant le marmot,
La femme suit monsieur son homme,
Que parfois, trop lasse, elle somme
De plus lentement se hâter
S'il ne veut voir tout bas jeter (1).

Tous les dimanches, durant la belle saison, on assistait à cet exode du peuple vers la campagne. Paris était comme entouré d'une ceinture de cabarets et de guinguettes, où les petits boutiquiers venaient passer leur journée. Ils apportaient ordinairement avec eux leur repas ; ils n'achetaient que le vin et la salade. L'après-dîner se passait à jouer et à danser. Ces lieux de plaisir étaient très nombreux. Sur la rive droite, c'était Chaillot, Passy, avec le célèbre cabaret de l'*Épée Royale*, le Roule où les marchands de vin était innombrables, Montmartre avec ses moulins célèbres par leur galette, la Courtille (2), au bout du faubourg du Temple d'où l'on montait à Belleville et à Ménilmontant. Charonne, la Pissote, Pincourt, les plus hardis allaient jusqu'à Vincennes, à Saint-Mandé et à Charenton.

(1) *Les Parcheminons*, éd., Jouaust, ch. I, p. 4 et 6. Bien que cette description date de 1772, elle est en tout point applicable au XVIIe siècle.

(2) A l'intersection du faubourg du Temple et du boulevard de la Villette.

Sur la rive gauche on trouvait Vaugirard avec le cabaret du *Petit More*, la butte du Mont-Parnasse, toute entourée de guinguettes dont les plus célèbres s'appelaient *Clamar*, *Venise*, *Marseille* etc., et enfin les Gobelins (1). Il y avait là, sur les bords de la Bièvre ou rivière des Gobelins, une foule de cabarets, où l'on buvait une bière renommée : le *Port du Salut*, la *Rose rouge*, le *Lyon d'Or*, le *Mouton Blanc*, le *Dauphin*, la *Justice* etc., et cependant cette rivière était peu agréable, elle était sujette à des inondations terribles, qui désolaient le faubourg Saint-Marceau et ses eaux étaient déjà d'une propreté douteuse : écoutons ce qu'en dit Claude le Petit dans son *Paris ridicule*.

Ne faisons pas icy le cancre
Et passons viste ce ruisseau :
Est-ce de la boue ou de l'eau?
Est-ce de la suye ou de l'encre?
Quoy! c'est le Seigneur Gobelin?
Qu'il est sale et qu'il est vilain!
Je croy que le Diable à peau noire,
Par regale et par volupte,
Ayant trop chaud en Purgatoire,
Se vient icy baigner l'este (2).

Revenons à nos promeneurs : la voiture monte lentement la côte, qui mène au village de Chaillot, tout le monde met pied à terre pour soulager les chevaux. Le chemin serpente à travers des champs et des jardins ; en se retournant on aperçoit Paris au-delà des arbres du Cours et du Jardin des Tuileries.

Sur le bord de la Seine voici l'hôpital de la Savonnerie ; tout à côté, de grands escaliers de bois descendent jusque dans l'eau ; c'est là le rendez-vous des nombreuses blanchisseuses du village voisin ; mais elles se reposent aujourd'hui, on n'aperçoit que de tranquilles pêcheurs à la ligne. La rive opposée de la rivière est formée par l'île des Cygnes (3), qu'un chenal étroit sépare de la rive gauche. Elle est en

(1) Sur toutes ces guinguettes voir LA FIZELIÈRE, *Vins et Cabarets* ; ISAAC DE BOURGES, *Description des monuments de Paris*. Réédi. Quantin. 1878 ; *Les Curiosités de Parisien 1716*, Réimp. 1883. SAUVAL, t. I, p. 61, etc.

(2) *Paris ridicule*, strophe CXVIII ; voir aussi les *Tracas de Paris* de COLLETET et l'ouvrage de LA FIZELIÈRE.

(3) Cette île qui portait aussi d'autres noms entre autres, celui d'île Maquereille était formée par la réunion de plusieurs îlots plus anciens. Elle n'existe plus aujour-

partie occupée par des chantiers de bois et des pâtures où l'on voit paître des vaches; on y élève, pour le roi, de nombreux cygnes, qui ont donné leur nom à cette île; mais il est bien difficile de protéger ces animaux contre les entreprises des bateliers et des vagabonds (1).

La montée est finie, on arrive dans le village de Chaillot, avec sa petite église, autour de laquelle se pressent de nombreuses guinguettes et des maisons de campagne, appartenant à des bourgeois de Paris. La voiture prend une allure plus rapide : la route, sur le haut de la colline, longe pendant quelque temps la rivière et la vue s'étend au loin dans la plaine de Grenelle.

Plus loin on laisse à gauche le couvent des Boushommes, fondé au XVIe siècle, occupé par des Minimes suivant la règle de Saint-François de Sales, puis le petit village de Passy, bâti en amphithéâtre sur le bord de la Seine.

La vue de la campagne met en joie tous nos gens qui vivent d'ordinaire renfermés dans Paris : ce ne sont que gais propos, chansons et éclats de rire ; les dames veulent à toute force descendre pour cueillir des fleurs sur le bord du chemin, mais il est convenu que l'on ne doit pas s'arrêter. La route pénètre dans le Bois de Boulogne, par cette partie, qui est aujourd'hui le champ de courses d'Auteuil.

Cette portion du Bois de Boulogne est moins touffue que la partie septentrionale : on y traverse de grandes pelouses, où sont installées de bonnes gens partis de grand matin de Paris. Il serait bien agréable de s'arrêter un instant, mais les directeurs de la troupe sont inflexibles, la voiture continue sa route, et arrive bientôt au village de Boulogne : encore quelques pas et l'on traverse la Seine sur un beau pont de pierre : nous sommes arrivés au but, à Saint-Cloud.

Écoutons la description lyrique que fait de ce village E. Fournier dans son *Histoire des Hôtelleries, Cabarets*, etc. « Saint-Cloud, dit-il, n'était tout entier qu'un village de plaisance, rempli de l'un à l'autre bout de petites maisons bien mystérieuses et bien ombragées, sortes de charmants réduits moitié guinguette, moitié villa et qu'en ce temps

(1) Le lit se confond avec la rive [illegible] de digue qui porte son nom n'a rien de commun avec elle ; elle s'étend [illegible] de l'esplanade des Invalides jusqu'au moderne boulevard de Grenelle.

(1) Voir dans le *Journal* de P. COLLETET [illegible] de la *Mercure* [illegible], 1875, p. 202 [illegible] de la deuxième [illegible] de octobre 1676, une ordonnance [illegible] destinée à protéger les cygnes.

en style bourgeois, on appelait maisons de bouteille. Auprès s'épandaient, sous un dôme de treilles enlacées, avec leur ceinture de bouquets verdoyants, les larges et grasses tavernes où venaient se nouer dans une orgie, les amours mystérieusement soupirés à Paris. Plus de contrainte : ce qui n'était là-bas qu'une liberté, devient ici de la licence ; toute passion enchaînée et qui là-bas se permettait à peine les soupirs, s'émancipe et éclate ici en rires gaillards et en folles chansons (1). »

Parmi tous ces cabarets de Saint-Cloud, un surtout acquit au XVIIe siècle une grande célébrité ; citons à ce sujet le témoignage de l'Anglais Evelyn : « Il y a, dit-il, dans ce bourg, une hôtellerie qui met à la disposition des grands personnages, qui veulent s'y divertir, des appartements, des meubles et une argenterie dignes de princes ; mais on le paye comme j'en ai fait l'expérience. Au reste, on y est traité splendidement, et ce prix n'est pas déraisonnable ; si l'on considère la bonté de la cuisine et la richesse du service. Il se fait là de terribles parties, grâce à ce que l'on y est hors de vue et du bruit qui en résulterait » (2).

Ce cabaret célèbre dont il est ici parlé est celui de la Duryer. Quoique cette femme extraordinaire soit morte depuis 1652, sa maison existe encore au moment où nos étudiants font leurs promenades, et son nom est resté dans la mémoire de chacun.

Malgré l'irrégularité de sa vie, elle avait su se concilier l'estime des honnêtes gens. « Plus d'un, à qui la sévérité de ses mœurs défendait l'approche de ce cabaret mal famé, aurait volontiers pressé la main de la cabaretière, et la voyant passer, aurait respectueusement ôté son feutre en murmurant le nom de Saint-Preuil (3).

Ce nom seul suffisait pour rappeler les amours héroïques de la Duryer. Elle était née à Mons, en Hainaut ; durant les guerres de Flandre, ce Saint-Preuil était devenu son amant : c'était un de ces types assez fréquents dans la noblesse de ce temps : fort brutal, très besogneux, mais brave comme son épée ; il avait complètement subjugué la Duryer qui s'attacha à lui et le suivit partout avec la fidélité

(1) T. II, p. 281.

(2) *Voyage* de LISTER à Paris, édit. de 1873, extr. d'*Evelyn* du 27 février 1644, p. 237.

(3) ED. FOURNIER, *Loc. cit.*

d'un chien. Quand son amant fut fait maréchal de camp et gouverneur d'Arras, elle le quitta et s'en vint à Saint-Cloud où, après avoir épousé un certain sieur Duryer, sur lequel l'histoire est muette, elle fonda le cabaret dont nous venons de parler.

En 1641, ayant appris que son ancien amant, pour avoir excité le courroux du terrible Cardinal, allait être décapité à Amiens; elle partit immédiatement pour cette ville et arriva le jour de l'exécution ; elle essaya, mais en vain, d'être aperçue du pauvre Saint-Preuil avant son supplice, et quand tout fut fini, elle arracha des mains du bourreau la tête du malheureux, la fit embaumer, et lui fit faire à ses frais de magnifiques funérailles.

Cette aventure, vite connue à Paris, causa une admiration universelle dans cette société chevaleresque et généreuse, au milieu de laquelle Corneille composa le *Cid*. La Duryer devint un personnage à la mode : Tallemant des Réaux lui consacra une de ses historiettes.

Sa bonté et sa générosité étaient universellement connues, elle éleva à ses frais un des fils d'un gentilhomme pauvre, le baron des Essarts : à Saint-Cloud, elle était la providence des malheureux : les militaires de tous grades et de tous les partis étaient toujours bien reçus chez elle ; pendant les guerres civiles, frondeurs et mazarins ne frappèrent jamais en vain à sa porte, souvent elle refusa d'être payée : la bonne hôtesse se souvenait des privations qu'elle avait subies avec son cher Saint-Preuil, et connaissait comme feu Jacques Callot, les malheurs et les misères des gens de guerre (1).

Ce n'est pas dans un établissement aussi luxueux que celui de la Duryer, que nos étudiants vont prendre leur repas ; ils avisent un cabaret de plus modeste apparence, situé sur le bord de l'eau.

Tandis que l'hôte, avec grand fracas, met sa cuisine en révolution pour préparer le festin, nos amis, heureux de se dégourdir les jambes, après une aussi longue course en voiture, se répandent en groupes joyeux dans le jardin : les uns entament une partie de boules : les autres, et parmi eux les femmes, s'en vont visiter la basse-cour : contempler les ébats des poules, des dindons et des canards : quelle joie pour ces petites personnes échappées du Palais : voir traire une vache

(1) Sur la Duryer voir FRANCISQUE MICHEL et ED. FOURNIER, *Hist. des Hôtelleries, Cabarets, etc.*, t. II, p. 281 et suiv. DUFOUR, *Hist. de la Prostitution*, t. VIII, p. 93 et TALLEMANT DES RÉAUX, Ed. Paris t. V, p. 470.

est un spectacle rare et réjouissant dont on est bien privé lorsque l'on est condamné à passer ses jours dans la Grande Salle ou dans la galerie Mercière.

On sert le repas en plein air, sous une tonnelle, au milieu du jardin : chacun se met à table avec empressement, car la promenade en voiture a mis tout le monde en appétit ; on fait particulièrement honneur à certaine matelote, plat de circonstance en pareil endroit.

Le vin est également bien accueilli, et cependant, dans les cabarets de Saint-Cloud, on ne boit guère ni Bourgogne ni vin de Champagne : ce que nos étudiants sont en train de boire, cela se chante sur la musique d'Audran :

C'est le vin si gai, si distingué,
Que l'on boit à Suresnes.

Évidemment, ce n'est pas un crû bien relevé et nos gourmets feraient la grimace si Boucingo leur en servait de pareil ; mais en ce jour, au grand air, par ce beau soleil, on leur ferait boire du vin de Brie.

Au dessert on se met à chanter, la campagne a rendu nos étudiants lyriques, leurs chansons sont sentimentales, genre dont raffolent leurs compagnes.

L'un débute par une Brunette fort à la mode :

Le beau berger Tircis,
Près de sa chère Annette,
Sur les bords du Loir assis
Chantant dessus sa musette,
Ah ! petite Brunette,
Ah ! tu me fais mourir (1).

et le berger Tircis prend à témoin de l'ardeur de sa passion les fleurs, les ruisseaux, les échos d'alentour ; à la fin de chaque couplet, notre ami répète toujours

Ah ! petite Brunette,
Ah ! tu me fais mourir.

en jetant des regards langoureux sur sa voisine, une mercière de la

(1) *Brunettes ou petits airs tendres*, recueillis par CHRISTOPHE BALLARD, Paris, 1703, t. I, p. 1.

galerie des Prisonniers, dont les yeux noirs n'ont rien de bien cruel.

Une jeune lingère, blonde et sentimentale, et qui passe pour avoir une belle voix, sur la prière de toute la société, chante cet air de circonstance :

O la douce vie,
Que l'on mène icy ;
On vit sans soucy,
Sans bruit, sans envie,
Et tous les plaisirs
Suivent nos desirs (1).

Ecoutons le couplet, que débite ce clerc de procureur, sur un air encore populaire aujourd'hui :

Dedans mon petit reduit,
Je vis à mon aise.
Je n'ai qu'une table, un lit,
Un verre, une chaise.
Mais je m'en sers chaque jour
Pour caresser tour à tour
Ma pinte et ma mie
O gue
Ma pinte et ma mie (2).

Un autre de nos étudiants obtient un grand succès avec une chanson comique dont les trois derniers vers, qui forment refrain, sont répétés par toute l'assistance :

En revenant de Saint-Denis,
J'en avons tant ri,
J'avons trouvé de nos amis.

(1) *Mélanges [illegible]*, p. 129.

(2) *Nouveau recueil de chansons choisies*, La Haye, chez Jean Neaulme, 1735, t. I, p. 17. Bien que ce recueil soit du XVIIIe siècle, il renferme surtout dans son premier volume des chansons beaucoup plus anciennes, celle que nous citons est à rapprocher de celle d'Alceste, elle se chantait sur l'air de la *Bonne Aventure*. C'est même, semble-t-il, pour cette époque où il aurait été composé, la chanson d'Alceste se chantait sur un timbre beaucoup plus ancien, aujourd'hui hors d'usage : c'est, dit-on, le comédien Bressant qui la lui a pour la première fois sur l'air de la *Bonne Aventure*. Voir dans le *Mol[illegible]*, 7e année, p. 269 et 341, 6e année, p. 29, et 7e année, p. [illegible] les études de MM. Livet, Loquin et Desfeuilles sur ce sujet).

Le cul dans une hotte,
J'en avons tant ri,
J'en rirons bien encore (1).

Les cinq autres couplets, tous du même genre, font rire ces dames aux éclats.

Le repas terminé, on quitte le cabaret pour aller danser.

Dans tous ces villages où les Parisiens venaient s'esbaudir le dimanche, les menetriers se donnaient rendez-vous pour la plus grande joie des promeneurs.

Le bal champêtre, où se rendent nos amis, se tient sur une grande pelouse, au bord de l'eau. Trois violoneux, guindés sur une estrade, faite de planches et de tonneaux, forment l'orchestre et executent des bourrées, des rondes et autres danses rustiques pour faire sauter les bonnes gens.

Chacun s'en donne à cœur joie ; des dames de la ville, venues avec des amis, regardent ce spectacle et semblent se plaindre de leur grandeur qui les attache au rivage.

Mais la tentation est trop forte et, dans un même tourbillon la danse entraîne les coiffures à la Fontange des dames et les coiffes des grisettes ; nos etudiants ne sont pas les derniers à prendre leur part à la fête.

Malgré cette ivresse choregraphique, il ne faut pas oublier l'heure, il est temps de quitter Saint-Cloud, et de s'en aller au Bois de Boulogne où on doit faire la collation.

On regagne le cabaret, on remonte en voiture, tout le monde est très animé : la vertu de ces dames du Palais court vraiment de très grands risques ; les gens, sur la route, s'arrêtent en voyant passer cet equipage, d'où sortent tant de rires, de chansons et de cris de femmes effarouchées.

On arrive au Bois de Boulogne ; il est très fréquenté : à cette heure, partout l'on rencontre des groupes joyeux installés sur l'herbe ; des fiacres arrêtés sur le bord du chemin attendent le retour de leurs clients qui, en galante compagnie, passent gaîment le temps dans les bosquets voisins ; la discrétion est déjà la vertu de ces cochers, si nous en croyons ce que dit l'un d'entre eux, mis en scène dans le *Théâtre de Gherardi* :

(1) *Recueil des Bruxelles*, t. I, p. 299.

On me paye ici pour garder
Et les manteaux et le silence.
Le silence est mon gagne-pain,
Et dès aujourd'hui pour demain,
Louison, Catin et Sylvie,
Qu'on croit partout femmes d'honneur,
Ne me donneroient plus de quoi gagner ma vie
Si j'allois révéler la leur (1).

La renommée du Bois de Boulogne est des plus scabreuses : la vertu y est en danger : les coups de canifs y pleuvent sur les contrats.

Sous ce verd feuillage,

dit Colombine.

Des filles seules comme nous
Sont souvent mises au pillage.
Fuyons les bois de peur des loups (2).

On doit ajouter foi à son témoignage, car elle semble avoir déjà vu le loup de près ; d'ailleurs Mezzetin, qui lui fait la cour, nous édifie par ce couplet :

Vive le Bois de Boulogne
Vive tous ces tapis verts,
Où l'on vient rougir sa trogne,
Et voir la feuille à l'envers
C'est dans ce lieu delectable,
C'est dans ce charmant séjour,
Que les plaisirs de la table
Font venir ceux de l'amour (3).

Nos étudiants, après avoir choisi leur place, font arrêter la voiture, on s'installe pour déguster les victuailles dont on s'est pourvu à Saint-Cloud ; quelques fins *pâtés de requêtes* (4), des gâteaux et des fruits, le tout accompagné de bouteilles de vin. Toute la bande redouble d'entrain ; on se met à sauter, à chanter et à danser des rondes folles, aux couplets plus ou moins gaillards, comme ceux

(1) Théâtre Italien de GHERARDI, *les Promenades de Paris*, t. VI, p. 77.
(2) *Loc. cit.*, p. 88.
(3) *Loc. cit.*, p. 85.
(4) Petits pâtés froids faits de menus ou de volaille. *Contemporaines de Molière*, t. III, p. 17.

de cette chanson qui a survécu jusqu'à nos jours avec d'assez grandes transformations.

Helas ! pourquoi s'endormoit-elle,
La Petite Jeanneton,
Par un matin s'est levée
La Petite Jeanneton
Elle a pris sa faucillette
Pour aller couper du jonc, etc. (1),

Notre tâche devient plus délicate ; la correction et la décence relative, qui regnaient depuis le début de la promenade, se relâchent singulièrement : ces demoiselles du Palais donnent des signes non équivoques d'un dangereux laisser-aller.

Si le lecteur nous en croit, nous ferons bien d'abandonner ces jeunes dévergondés ; au surplus, tôt ou tard ils rentreront à Paris. Peut-être traverseront-ils la Seine, pour aller souper dans une des guinguettes de la Grenouillère, lieu dit correspondant à notre quai d'Orsay ; à la fin du siècle, la mode viendra de terminer de semblables parties au *Moulin de Javelle*, auquel Dancourt a consacré une de ses comédies.

Quant à ce qui suivra ce souper, il est plus prudent de n'en point parler et de suivre le conseil de Sosie :

Sur telles affaires, toujours,
Le meilleur est de ne rien dire.

§ 7. — Les Vacances. — La Pension paternelle. — La Prodigalité des étudiants et ses suites.

Les Vacances. — Retour dans la famille. — Communications avec la famille. — Les Messageries royales. — Les grands et petits Messagers de l'Université. — La pension paternelle. — Comment elle était servie. — Insuffisance de cette pension. — Doléances des étudiants. — Ce que l'on fait en cas de *rareté ou pénurie de pécunes* ». — Sévérités parternelles. — Chapelle enfermé à Saint-Lazare.

Pour parachever cette longue énumération des plaisirs de nos étudiants, il est nécessaire que nous disions quelques mots de la façon dont ils passaient leurs vacances.

(1) *Recueil des Brunettes*, t. I, p. 284.

Nous avons vu antérieurement qu'elles étaient fort longues à la Faculté, comme d'ailleurs dans le reste de l'Université. La plupart des étudiants originaires de la province, avaient ainsi le temps de retourner dans le pays natal : on voyageait d'ailleurs plus souvent au XVIIe siècle qu'on ne le croit ordinairement. Noël Falconet, dont nous avons décrit l'existence chez Gui Patin, alla plusieurs fois passer ses vacances à Lyon, chez ses parents ; c'était cependant un long trajet.

Il n'y avait guère que ceux dont la famille était trop éloignée, ou qui étaient trop pauvres, qui restaient à Paris et encore n'était-il pas rare qu'ils eussent dans la ville quelque ami de leur père, qui leur servait de correspondant et qui les menait dans la maison de campagne que tout bon bourgeois de la grande ville tenait à honneur de posséder dans les environs (1).

En dehors des vacances, les étudiants étaient facilement mis en rapport avec leur famille, d'abord grâce à la poste ou mieux les Messageries Royales et enfin grâce aux Messagers de l'Université, dont il nous faut maintenant parler.

C'est l'empereur Frédéric Barberousse, qui eut le premier l'idée de cette institution et qui, par une ordonnance de 1158, l'organisa en faveur des étudiants de l'Empire. L'Université ne tarda pas à l'imiter.

Il y avait deux sortes de Messagers.

Les petits Messagers ou Messagers volants, comme on les appelait, parcouraient les Diocèses, les Provinces du Royaume et les régions les plus éloignées, pour y porter les lettres des écoliers et en rapporter l'argent et les paquets.

Les grands Messagers étaient des citoyens, espèces de banquiers, à qui les petits Messagers devaient répondre. Les uns et les autres jouissaient de certains privilèges académiques, comme suppôts de l'Université. Ils étaient officiers des Nations, et dépendaient uniquement de la Faculté des Arts (2).

Cette institution, qu'Henri III voulut, mais en vain, supprimer au profit des Messagers Royaux, fut rétablie dans son état primitif

(1) C'est ainsi que Noël Falconet passa certains étés à Cormeil, dans la maison de campagne de Gui Patin.

(2) HAZON, *Dictionnaire de l'Université*, p. 41.

par Henri IV. Après les avoir longtemps négligés, l'Université réorganisa les Messagers dans le courant du XVIIe siècle et en tira de gros profits.

Les étudiants recevaient encore l'argent nécessaire à leur entretien par une autre voie. On sait combien les prêts et les dépôts d'argent entre particuliers étaient fréquents à cette époque ; c'était une des manières les plus habituelles et les plus avantageuses d'utiliser ses capitaux : les auteurs comiques se sont souvent emparés de ce fait pour nouer leurs intrigues. C'était un usage des plus répandus : Bussy, dans sa jeunesse, trouva moyen de « carotter » trois cents pistoles sur une somme fort importante, que son père avait déposée entre les mains du médecin Guenaut (1). C'était donc souvent les correspondants des étudiants qui étaient chargés de leur répartir la pension paternelle.

Cette pension semblait ordinairement fort légère : bien des pères réduisaient leurs fils à la portion congrue ; les plaisirs étaient coûteux, et travailler était une nécessité bien amère : écoutons les plaintes de cet écolier ; elles sont du XVIe siècle, il est vrai, mais parfaitement appliquables au siècle suivant.

Mais est-ce l'office d'un père
D'estre à son enfant si severe ?
Faut-il doncques que mon printems
Soit rassis comme mes vieux ans ?.....
Quoy ! suys-je de bois ou de fer,
Pour ne me pouvoir eschauffer
Près de la doucereuse flamme
Qui les jeunes hommes enflamme,
Et ne ressentir, malheureux,
Le plaisir deu aux amoureux.
Si j'ay jamais de moy ligneé,
En bonne heure elle sera née,
Et à son plaisir aura bien
De passer son temps le moyen
Mon père me veut faire sage
Plus que ne le porte mon aage.
L'estude assidue me nuit ;
Et veiller de jour et de nuict,

(1) WALCKENAER. *Mémoires sur la marquise de Sévigné*. Paris, 1856, t. I, p. 91.

Faut-il qu'en cela je morfonde
Sans plaisir ma jeunesse blonde ?
Avoir toujours, comme un faquin,
Les yeux sur quelque vieux bouquin,
Et me dégoutter la cervelle
A la clarté d'une chandelle ?.....
Certe une gaillarde jeunesse
Ne peut croupir souz cette presse,
Et ne peut laisser son honneur
Ainsi pour sa jeune fleur.
Ains (1) les assemblées fréquente,
Où l'esprit gentil se contente.
Tantost chassant l'estœuf (2) bien loin
Tantost au bal, puis à l'escrime;
Et voyla comme l'on imprime
Dans les cerveaux non transportez
Mille rares honnestetez (3).

Malheureusement les pères ne partageaient que rarement de semblables opinions, et l'argent ne durait guère entre les mains de certains étudiants, surtout quand la passion du lansquenet venait se joindre aux autres.

Qu'arrivait-il alors? Les uns mettaient en gage leurs livres et leurs vêtements et envoyaient des lettres éplorées à leur famille (4), triste nécessité! les autres avaient recours à d'honnêtes usuriers, qui, à la façon d'Harpagon, leur avançaient quelque argent avec assaisonnement de lézards empaillés et autres objets héretoclites.

A la longue, hélas, tout finissait par se découvrir; il s'ensuivait de pénibles explications.

La colère paternelle était terrible : on rappelait l'étudiant en province, ou bien encore on l'enfermait.

C'est ce qui arriva au bon Chapelle, lorsqu'il n'avait encore que vingt ans; pendant une absence de son père, il mena si joyeuse vie et fit de si folles dépenses, que ses tantes, personnes austères, char-

(1) Mais.

(2) L'estœuf est la balle dont on se sert pour jouer à la paume.

(3) Les *Escolliers*, comédie en cinq actes et en vers par FRANÇOIS PERRIN. Paris 1586, Acte I, sc. IV.

(4) « Et si, par forte fortune, y a rareté ou penurie de pecunes en nos manuspices et soient exhaustes de metal terragine, pour lesquel nous demettons nos codices et vestes opignerées prest dans les tabernaires avent les penates et lases patriotiques. » RABELAIS. L. II, ch. VI.

gées de surveiller sa conduite, le firent enfermer à Saint-Lazare. L'existence n'était pas gaie dans ce triste séjour : on en peut juger par la lettre en vers que le prisonnier envoya à son ami Moreau.

Ma chambre, ou plutôt une armoire
Qu'on a faite pour me serrer
D'abord qu'on me la vint montrer,
Me fit rire, et j'eus peine à croire
Que j'y pusse jamais entrer.

Dans ce lieu, moins chambre que cage,
Un aquilon froid et mutin
Me fait trembler soir et matin ;
Car, pour me parer de sa rage,
Mon plus gros mur est de sapin.

Apprends maintenant la structure
De nos misérables grabats.
Deux ais servent de matelas,
Un tapis vert de couverture,
Et deux serviettes de deux draps.

Dès que j'abaisse mes paupières
Sur mes yeux de sommeil battus,
Un claustral *benedicamus*
M'éveille et m'envoie aux prières,
Qui durent trois heures et plus.

Le dîner, ou plutôt dînette,
Que sans déjeuner on attend,
N'est qu'un petit plat moins grand
Que la plus petite palette
Dont on use à tirer le sang.

A ce plat, on proportionne
Un peu de vache et de brebis
Si peu même qu'une fourmi
N'auroit pas, à ce qu'on nous donne,
De quoi se soûler à demi.

Le vin grossier, rouge, insipide,
Ne peut qu'avec peine couler ;
Et je ne saurois avaler
Ce vilain cotignac (1) liquide,
Sans avoir peur de m'étrangler.

Ce petit dîner, je t'assure,
Nous tient demi-heure pourtant ;

(1) Voir sur ce mot la note de la p. 443.

Mais ne t'en étonnes pas tant
C'est que *benedicite* dure
Un quart d'heure, et Grâces autant....

Que tous les jours ma faim soit grande,
Mon diner te le fait juger.
Cependant, pour ne point charger
Mon estomac de trop de viande
Mon souper n'est pas moins leger.

Enfin, mon cher, quoi que j'en dise,
J'en dis bien moins qu'il n'y en a,
Mais il faut finir ; car voila
L'heure qui m'appelle à l'église,
Où les autres chantent déjà (1).

(1) *Voyage de* CHAPELLE *et* DE BACHAUMONT *suivi de leurs poésies diverses*. Paris, Letellier, 1826, p. 75. On enfermait aussi les fils de famille à l'abbaye de Saint-Victor (*Théâtre français du XVIe et XVIIe siècles*, annoté par ED. FOURNIER *la Belle Plaideuse comédie de* BOISROBERT, acte I scène VIII, ou bien encore au Prieuré Saint-Martin, SAUVAL, t. p. 509).

CHAPITRE IV

La Société bourgeoise.

§ 1 — Caractères généraux. — Les parlementaires.

Évolution de la société bourgeoise dans la seconde moitié du XVIIe siècle. — Le besoin de paraître. — La marquise de Rambouillet et l'influence croissante de l'esprit de la femme sur la société. — L'opinion d'Evelyn et de l'auteur de la lettre d'un Sicilien sur les Français. — Les diverses classes de la société bourgeoise. — Le monde parlementaire. — Les magistrats dévoyés — Les magistrats ancien style. — Les magistrats gens du monde.

Nous avons, jusqu'ici, vu les étudiants mener joyeusement la vie entre camarades et se laisser gagner par les charmes des dames du Marais et des demoiselles du Palais. Mais, au bout d'un certain temps, ils s'apercevaient que ces plaisirs ne constituaient pas toute l'existence; ils songeaient à l'avenir, et se mettaient à fréquenter le monde. Nous allons les suivre dans cette voie nouvelle.

La seconde moitié du XVIIe siècle marque une évolution importante dans la vie de la société bourgeoise, ou mieux de la société de la ville, designée ainsi par opposition à celle de la Cour. La fin des guerres et des discordes civiles, qui duraient depuis plus d'un siècle et qui ne se terminèrent qu'après la Fronde, l'établissement d'un pouvoir fort et regulier, qui facilita le développement du commerce et de l'industrie et par conséquent de la richesse, et enfin l'exil définitif de la guerre aux frontières du royaume, tout cela favorisa l'émancipation de la societe parisienne et décida la bourgeoisie à sortir de ses tanières, où elle s'était tenue tapie durant les combats que se livraient les puissants du jour.

L'argent devenant plus abondant, chacun fut pris du désir de s'enrichir, ou mieux de paraître être riche et d'éblouir son prochain par

son luxe et son faste. Ce besoin de paraître, que d'Aubigné a si bien dépeint dans le *Chevalier de Fœneste*, s'était emparé des gens de Cour dès la fin du règne de Henri IV ; la ville, plus craintive et plus timide, ne suivit que plus tard cet exemple. Dans toutes ces questions de mœurs et de coutumes, on observait toujours un certain intervalle de temps, entre le moment où un usage s'établissait à la Cour et celui où il était adopté par la ville : la ville retardait sur la Cour, comme la province retardait sur la ville.

A côté de cette évolution, nous devons en signaler une autre : c'est le rôle de jour en jour plus important que prend l'esprit de la femme dans les relations de société. Au XVIe siècle, il y eut certes des femmes fort remarquables et capables d'exercer une grande influence sur le monde de leur temps ; telles sont les deux Marguerite : leur érudition, leur esprit philosophique, et leur goût littéraire séduisaient les savants et les poètes de cette époque ; il n'était pas jusqu à la liberté de leurs propos et la licence de la conduite de la seconde, qui ne fût un charme de plus pour les contemporains de Brantôme : mais ces qualités étaient, somme toute, de nature virile et c'est parce qu'elles différaient des femmes ordinaires qu'elles plaisaient tant aux hommes de leur siècle.

Le règne de Louis XIII vit se produire, dans la bonne société, une révolution complète, qui devait donner à la France, au point de vue de la politesse et de l'élégance, une renommée qu'elle conserve encore parmi les autres nations.

Cette révolution fut l'œuvre d'une femme, dont le caractère et l'influence furent longtemps méconnus par ignorance ; justice lui a été rendue par d'illustres érudits de ce siècle tels que Rœderer, Walckenaer Cousin, Livet, etc. et nous n'avons pas besoin d'apprendre à nos lecteurs ce qu'était la marquise de Rambouillet et la société d'élite qu'elle réunissait dans son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Grâce à elle, la licence fit place à la pudeur, les plaisanteries de corps de garde au véritable esprit, et la politesse remplaca la grossièreté, dans laquelle ne se complaisaient que trop les gens de guerre du temps (1).

(1) La délicatesse de Mme de Rambouillet semblait excessive à bien des gens. Pour donner un exemple de l'appréciation de certains contemporains, nous ne pouvons mieux faire que de citer ces quelques phrases de l'allemand des Réaux que M. DE LABORDE rapporte dans la note 377 de son ouvrage sur le *Palais Mazarin*

L'influence de l'hôtel de Rambouillet ne se fit sentir qu'assez lentement dans le reste de la société ; durant la moitié du siècle, elle pénétra le monde de la ville et la bourgeoisie ; nous aurons bientôt l'occasion d'en apprécier les résultats.

Il est intéressant, pour comprendre mieux le caractère de cette société, de citer les impressions qu'elle a produites sur certains étrangers et les jugements qu'ils ont portés sur elle.

C'est John Evelyn dont nous allons en premier lieu invoquer le témoignage ; on reconnaîtra facilement, en l'écoutant, qu'on se trouve en présence d'un Anglais dont la gravité comprend mal notre gaîté ; mais cet Anglais appartient au parti des cavaliers, restes fidèles aux Stuarts ; aussi a-t-il pour nos mœurs une indulgence que n'aurait pas eue un puritain austère, une tête ronde de Cromwell.

« On a, dit-il, remarqué avec justesse qu'un Français paraissait garder de l'enfantillage à tout âge ; mais pratiquez-le, traitez avec lui et vous trouverez que cet enfant est un homme.

« C'est à l'armée et à la Cour que la noblesse pense trouver la meilleure éducation, et c'est là qu'elle aura dû prendre cette liberté de croyance et de conduite qu'elle affiche encore plus que les Italiens ; non pas cependant qu'elle aille au même point que la jeunesse dépravée d'Angleterre, dont les débauches prodigieuses et les extravagances inouïes laissent loin derrière les folies de toute autre nation civilisée (1).

« Le cœur des François s'élève et s'enfle vite à la première victoire et s'abat aussi rapidement à la première défaite. Ils sont prodigues, splendides au dehors ; mais il est rare que la tenue de leur maison ou leur hospitalité aille jusqu'à déranger leurs affaires... En général, pourvu qu'ils brillent et fassent figure un mois ou deux d'été, peu leur importe de faire petite vie le reste de l'année... Il sont courtois à l'excès et ont généralement la langue bien pendue. Cette facilité de langage, qui leur sert à la réplique, rend leur conversation joviale et bien éloignée du ton guindé habituel à notre nation peu traitable.

« La marquise de Rambouillet est un peu trop délicate, et le mot de teigneux lui donne, dit-elle, une vilaine idée. On n'oserait prononcer le mot de cul. Cela va dans l'excès. »

(1) Evelyn fait allusion aux désordres de la jeunesse de son parti, dont les tartuffes covenantaires surent se faire une arme si terrible.

« Quand à leur extérieur, les deux sexes sont de taille moyenne sans être ni maigres, ni gras ; ils sont bruns en majorité, à l'exception de ceux des provinces du nord et de l'est. Les femmes ont ordinairement les yeux noirs, de belles dents, la voix douce, et un air si distingué et si naturel, jusque dans leurs moindres actions, que vous les y reconnaîtrez aussi aisément qu'à leur langage.

« Enfin ils ont l'esprit prompt et s'imaginent tout saisir au premier mot, ce qui fait que beaucoup se lassent et quittent la partie avant d'être à mi-chemin. Avec tout cela et l'oppression (1) qui pèse sur eux, il n'y a pas sous la voûte des cieux une nation plus franche, plus vive, plus sans souci » (2).

Ce jugement fort remarquable porté par Evelyn sur les Français est d'un ordre tout philosophique et général. L'auteur resté inconnu de la *Lettre d'un Sicilien à un de ses amis*, va nous donner des renseignements plus détaillés et plus matériels. Ecoutons d'abord ce qu'il dit des occupations favorites des Français.

« Les jeunes gens se divertissent à tous les exercices du corps, et surtout à la paume, dans un lieu fermé et couvert, les hommes agez passent le temps au dez, aux cartes, et à dire des nouvelles, et les dames jouent plus ordinairement que les hommes : elles font quantité de visites et sont assidues à toutes les comédies (3). »

Ces quelques lignes forment un tableau dont nous aurons l'occasion d'apprecier l'exactitude ; nous allons maintenant voir décrite cette soif de paraître dont nous a parlé Evelyn :

« Tout le monde s'habille avec propreté : les rubans, les miroirs et les dentelles sont trois choses sans lesquelles les François ne peuvent pas vivre. L'or et l'argent est devenu si commun, comme j'ai déja dit, qu'il brille sur les habits de toutes sortes de personnes, et le luxe demesuré a confondu le maître avec le valet et les gens de la lie du peuple avec les personnes les plus élevées. Tout le monde porte l'épée, ce qui les rend tous soldats et Paris ressemble à l'Eutopie de Thomas Morus, où l'on ne distinguait personne.

« C'est ici le Pays du plaisir, les amans ne soupirent guères, la jalousie ne tourmente personne, les soldats françois vont à la mort

(1) C'est à Mazarin qu'Evelyn fait ici allusion.

(2) Extrait de l'*Etat de la France en 1664*, par EVELYN publié à la suite du *Voyage de* LISTER, éd. de la Société des Bibliophiles Paris, 1873, p. 308 à 310.

(3) Réimpr. Quantin, Paris, 1883, p. 62.

par divertissement et les affligez ne paraissent pas en public (1). »

Ce dernier paragraphe est fort curieux ; nous y retrouvons le désir général de toute la nation de paraître, de briller, et d'autre part cette fierté, ce respect de soi-même que Corneille avait répandu dans l'esprit public, après en avoir pris l'inspiration dans la littérature espagnole. La morgue castillane, en franchissant les Pyrénées, était devenue la grandeur d'âme, vertu qui devint l'idéal de cette époque. Mais cette vertu, ainsi transplantée, se modifia et se transforma, en subissant l'influence de l'esprit français ; le passage, que nous venons de citer, s'explique alors de lui-même « les amans ne soupirent guères » car il est contraire à leur fierté de soumettre leur destin aux caprices d'une femme :

Nous n'avons qu'un honneur, il est tant de maîtresses ;

« la jalousie ne tourmente personne » : ici l'auteur n'a vu, n'a voulu voir que l'apparence superficielle des choses ; la jalousie est un sentiment naturel que l'on ne peut anéantir, seulement c'est un travers indigne d'une âme élevée ; c'est une grimace défigurant un beau visage : il faut la cacher, s'abstenir de la faire voir ; c'est ainsi qu'on ne tardera pas à dire, dans un style réaliste que nous ne pouvons reproduire, que l'honneur d'un honnête homme ne dépend pas du dévergondage d'une coquette.

« Les soldats français vont à la mort par divertissement » ; nous retrouvons là encore cette grandeur d'âme et ce désir de paraître et d'être remarqué. Ce sentiment, qui durant les siècles suivants ne fera qu'augmenter d'intensité, engendra, chez les gens de guerre, ce goût de la coquetterie, de l'élégance, de la correction durant la tourmente de la bataille ; c'est ainsi que M. de Campion chargé de porter un ordre durant l'assaut d'une place du Roussillon et ayant perdu son chapeau dans la rapidité de sa course, revient sur ses pas pour le ramasser, en traversant un espace fauché par la mitraille, ne voulant se présenter les vêtements en désordre devant le chef vers lequel il est envoyé. Ce sentiment, avons-nous dit, ne fera que s'accroître avec le temps, nous l'observerons durant tout le XVIIIe siècle ; les épisodes en sont légendaires, ils se résument dans cette phrase, que Georges d'Esparbès a placée comme épigraphe de son livre : « *la Guerre en*

(1) *Loc. cit.*, p. 42 et 43.

dentelles » : « Assurez vos chapeaux, Messieurs, nous allons avoir l'honneur de charger. »

Il n'est point disparu et se retrouve durant notre siècle ; citons, entre mille, l'exemple de ce commandant de chasseurs à cheval qui, durant les guerres d'Espagne du premier Empire, avait coutume d'aller au feu en tenue élégante et soignée, avec des gants frais, disant : « C'est ainsi qu'on doit être pour se présenter à l'ennemi ; on n'est jamais trop beau quand le canon est en fête (1). »

Cet amour-propre, ce point d'honneur que certains esprits croient devoir ridiculiser, constituent une force morale, qui nous tient lieu, en quelque sorte, de cet esprit d'obéissance innée, de religieuse abnégation que l'on rencontre chez d'autres peuples, chez les Russes par exemple.

Pour terminer ce commentaire, il ne nous reste plus que ce dernier membre de phrase « les affligez ne paraissent pas en public »; nous y retrouvons toujours les mêmes qualités de dignité et de respect de soi-même ; ces vertus « romaines » sont pratiquées par toute la société, elles furent bien souvent nécessaires : les guerres étaient terribles, des expéditions comme celle de Candie, des batailles comme celle de Malplaquet, furent la cause de bien des deuils et la source de bien des larmes ; et cependant l'existence de la société n'en parut point changée : « les affligez ne paroissoient pas en public ». Aujourd'hui, ces sentiments ont fait place à une sensiblerie véritablement extravagante, que nous considérons naïvement comme une supériorité morale admirée par les autres peuples ; le moindre accident, le plus petit malheur prend dans notre esprit des proportions gigantesques ; tout cela engendre, chez beaucoup de femmes, une pusillanimité morbide, et chez un grand nombre d'hommes, tue l'audace et l'esprit d'aventure.

En résumé, ces deux jugements portés sur la société française se confirment et se complètent l'un l'autre ; ils ont cet intérêt d'avoir été portés à des dates différentes, le voyage d'Evelyn s'effectua sous la Fronde et la *Lettre d'un Sicilien* est de 1692 ; ils encadrent, en quelque sorte, l'époque que nous étudions.

Après avoir donné quelques idées générales sur cette société de la ville, nous allons chercher à savoir quels étaient ceux de ses éle-

(1) Commandant PARQUIN, *Souvenirs d'un vieux page*. Paris, Berger-Levrault, 1892, p. 257.

ments que pouvaient fréquenter les étudiants en médecine et pour cela il est nécessaire d'établir entre eux une certaine classification.

Commençons par la noblesse de la ville : parmi tous les nobles habitant à Paris, un certain nombre, par leur rang, leur richesse et leur manière de vivre, se rattachaient à la Cour : nous n'avons donc pas à nous en occuper ici : d'autres, maintenus à l'écart, par suite de leur pauvreté, ou de la défaveur royale, ou bien encore à cause de leurs opinions religieuses vivaient ordinairement dans la solitude et l'isolement : de ceux-là encore, nous n'avons pas grand chose à dire; leurs relations avec le monde médical étaient exceptionnelles.

D'autres enfin, par suite de leur noblesse récente, ou de leurs alliances, se rattachaient, comme genre de vie, au monde parlementaire dont nous allons parler.

La noblesse de robe constituait l'échelon le plus élevé de la société qu'étaient ordinairement appelés à fréquenter les étudiants ; elle était composée des premiers présidents et des plus riches conseillers au Parlement : nous avons vu certains médecins, comme Gui Patin, être liés d'amitié avec plusieurs d'entre eux ; il n'était donc pas impossible que, grâce aux relations de leurs familles, certains étudiants en médecine pussent être invités aux réceptions et aux fêtes, que donnaient chez eux ces grands seigneurs du Parlement.

Au-dessous d'eux était un groupe intermédiaire, une classe moyenne en quelque sorte, qui était le véritable milieu auquel appartenaient nos étudiants. Ce groupe, mal limité, s'étendait des conseillers du Parlement, de ceux du moins dont l'influence et la fortune étaient inférieures à celles des autres jusqu'aux simples procureurs : il comprenait divers magistrats attachés tant à la Cour Suprême qu'au Châtelet, les membres du Corps de Ville, comme on disait, beaucoup d'ecclésiastiques, le monde universitaire, les médecins, les notaires, les huissiers, les greffiers, les procureurs, etc.

Ce sont les gens que Furetière a mis en scène dans le *Roman bourgeois*. Les financiers, suivant leur fortune, se rattachaient l'un ou l'autre de ses groupes.

Dans un rang plus ou moins inférieur, suivant leur richesse, venait les marchands, les paisibles habitants de la rue Saint-Denis et de la rue Saint-Martin.

Les plus riches vivaient de pair avec les gens de la classe précé-

dente, auxquels ils étaient fort souvent apparentés et parmi lesquelles ils cherchaient à caser leurs fils ou leurs filles : pour beaucoup de raisons, nos étudiants devaient fréquenter ce monde spécial.

De ces trois classes différentes, parmi lesquelles nos écoliers pouvaient avoir des relations, la première offre un intérêt moins grand pour nous que les autres : car la jeunesse de la Faculté n'était qu'exceptionnellement appelée à la fréquenter ; nous allons donc nous borner à en donner ici une description rapide, nous réservant d'insister davantage sur les deux autres.

Le monde parlementaire n'avait pas échappé à l'évolution que subissait le reste de la société. Les magistrats qui, au XVIe siècle, vivaient renfermés dans les devoirs de leur profession, que plusieurs exerçaient comme un sacerdoce, commençaient à devenir plus mondains. Dans la première moitié du XVIIe siècle, les débuts de cette métamorphose ne furent pas heureux : l'éducation leur fit souvent défaut ; leurs femmes restaient fréquemment au-dessous de leur situation ; quelques-unes ne virent dans les agréments de la société qu'une plus grande facilité à satisfaire leur dévergondage naturel.

Tallemant des Réaux, dont la médisance, quoique excessive, n'est presque jamais dénuée de fondement, nous a dépeint quelques unes de ces familles parlementaires, en quelque sorte dévoyées. C'est ainsi qu'il nous montre le premier Président de la Cour des Aides, Amelot, mort en 1658, qui, toute sa vie, ne fut qu'un éhonté coureur de filles (1) le premier Président de la Chambre des Comptes, Nicolai (mort en 1656), homme bizarre et morose, vivant avec une simplicité extrême, un peu due à l'avarice, et qui contrastait avec la prodigalité extravagante de sa femme ; la grossièreté de son langage, dans la vie privée, était restée célèbre : c'est un fou mélancolique, disait de lui son frère, autre singulier personnage, qui s'attribuait à lui-même l'épithète de fou gaillard (2). Le Président de la Chambre des Enquêtes, Lescalopier, avait une femme qui, jusque dans sa vieillesse, resta folle et débauchée ; durant son veuvage, elle fut à plusieurs reprises enfermée dans un couvent à cause de son inconduite ; une fois entre autres par les soins de son beau-frère Charrost, capitaine aux gardes du corps (3).

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, Ed. Paris, t. IV, p. 447.
(2) *Ibidem*, III, p. 392.
(3) *Ib.*, IV, p. 58.

M. le Conseiller de Bernay (mort en 1651) était aussi un extravagant personnage ; on l'appelait le *cuisinier de satin* : son grand plaisir, lorsqu'il traitait plusieurs personnes, était de revêtir un tablier, de se rendre en sa cuisine et de disserter sur la préparation des plats (1). Mme la présidente Aubry était célèbre par sa violence et la folie de sa conduite. Que dire des Lecogneux? Le père, qui fut Président à mortier (mort en 1651), était maniaque et ridicule ; il se maria trois fois, sa dernière femme était fort petite, et il avait l'habitude de l'appeler la Présidentelle ; quant au fils, qui fut aussi Président à mortier, et qui mourut en 1686, c'était un bourru ; il avait épousé une femme plus âgée que lui : un jour étant en visite et prenant congé, ce grossier personnage crut plaisant de dire : « Je vais revoir ma vieille (2). »

Le chancelier Seguier (mort en 1672), à qui l'on reprochait sa servilité extrême, vis-à-vis du pouvoir, avait peu d'éducation ; il mangeait d'une façon si malpropre que tout le monde en était dégoûté ; Tallemant des Réaux nous fait de cette particularité une description parfaitement répugnante (3). Nous arrivons enfin au célèbre ménage Tambonneau : le mari, personnage fort nul, toujours tourmenté par le besoin d'argent, avait une prétention d'homme à bonnes fortunes qui n'égalait en ridicule que la confiance aveugle, feinte disaient quelques-uns, qu'il avait dans la bonne conduite de sa femme ; le dévergondage de celle-ci était légendaire ; nous y avons déjà fait plusieurs fois allusion : l'abbé de Marcilly, qui avait sans doute de bonnes raisons pour le savoir, lui dit un jour que ses jupes étaient bien légères et qu'elles se levaient à tout vent. Mme la Présidente prenait ses amants dans toutes les classes de la société, jusque dans sa vieillesse elle s'habilla d'une façon indécente et ridicule. Tallemant des Réaux, comme d'ailleurs beaucoup de ses contemporains, ne tarit pas sur le compte de Mme Tambonneau (4).

Evidemment ceux de nos étudiants que le hasard appelait dans une telle société, devaient voir de singulières choses, et, de retour parmi leurs camarades, obtenir le plus grand succès par les anecdotes qu'ils racontaient.

(1) *Ibidem*.
(2) *Ib*, III, p. 115.
(3) *Ib.*, III, p. 58.
(4) *Ib.*, LV, p. 409.

A côté de ces dévoyés, on observait des magistrats de la vieille roche, n'ayant pas abandonné l'austérité de l'ancien temps : tels étaient Omer Talon et son fils Denys Talon, qui furent tous deux avocats généraux ; nous avons vu quelle reconnaissance avait pour eux la Faculté à causes des services qu'ils lui avaient rendus. Tel était aussi M. de Harlay, magistrat intègre, descendant d'une illustre famille parlementaire. La sévérité de ses mœurs le faisait redouter des jeunes magistrats et passer pour un misanthrope ; en fait il était un peu bourru ; il parlait volontiers par sentences ; il avait la répartie vive et certains de ces mots étaient célèbres.

« La duchesse de la Ferté ayant, comme tout le monde, essuyé son humeur dans une audience privée, s'en allait en pestant contre lui avec son homme d'affaires et le traitait de vieux singe. Il la suivit sans mot dire, et la mit dans son carrosse avec force révérences. A quelque temps de là, sa cause est appelée, elle gagne son procès, accourt chez de Harlay, se confond en remerciements ; lui, répond par de grandes protestations de respect, et, tout d'un coup, la regardant entre les deux yeux : « Madame, je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire plaisir à une vieille guenon », et non moins humblement qu'avant, les yeux baissés, la reconduit à son carrosse (1). »

Parmi ceux des magistrats qui ont subi victorieusement ,et à leur avantage, l'évolution que leur imposait l'esprit du siècle, nous devons citer le premier Président Guillaume de Lamoignon.

Son austérité était appréciée de tous. « On avait honte, disait un de ses contemporains, de n'être pas vertueux en sa présence, qui inspirait l'amour de la vertu. » Grâce à l'indépendance de son caractère, il n'hésita pas en plusieurs circonstances célèbres à résister au roi lui-même ; M. de Lamoignon n'était pas seulement un magistrat respecté, c'était un savant, un érudit. Gui Patin, qui était un des familiers de sa maison, en fait le plus grand éloge : « Il y a du plaisir avec lui, dit-il, parce qu'il est le plus savant homme de longue robe qui soit en France ; il sait les poètes grecs par cœur, Plutarque, Cicéron et Tacite ; il sait aussi par cœur la pathologie de notre Fernel, qu'il a lue autrefois, par mon conseil (2). Sa bibliothèque était

(1) *Revue du Palais* du 1er janvier 1898 ; les *Magistrats et l'ancienne société française*, par VICTOR DU BLED, p. 136.

(2) T. III, p. 124.

célèbre, il avait recueilli une très précieuse collection de monnaies, de médailles et d'autographes; il fut lié avec les hommes les plus remarquables de son temps: on sait l'amitié qu'il avait pour Boileau. Dans sa maison de campagne de Baville, se réunissait une société d'élite où l'élément féminin était représenté par des personnes telles que Mme de Sévigné et Mme Deshoulières (1).

La famille des Caumartin fut aussi célèbre par sa distinction, sa courtoisie, et son amour pour les belles-lettres. Louis de Caumartin fut l'ami intime du Cardinal de Retz et c'est à Mme de Caumartin que ce dernier dédia ses mémoires. Dans leur hôtel du Marais, ils recevaient l'élite des gens d'esprit et de bon ton ; poètes, littérateurs, savants et gens du monde s'y retrouvaient avec un plaisir extrême. M. de Caumartin avait un fils, qui suivit les traces de son père et qui conserva, dans le courant du siècle suivant, les traditions de courtoisie et de distinction de sa famille (2).

Malgré ces exemples, les magistrats gens du monde, furent encore une minorité dans le siècle qui nous occupe. Au XVIIIe siècle, il n'en est plus de même « le goût de la sociabilité progresse à pas de géants, les magistrats talon-rouge abondent, qui vont à la Comédie, à l'Opéra, se battent en duel, jouent gros jeu, voyagent beaucoup en Europe et dans le pays de Tendre et, s'accommodent aux mœurs du temps (3) ». Parmi eux, enfin, apparaîtront des philosophes, qui prépareront la Révolution française; le premier acte de celle-ci sera de supprimer le Parlement, qui se flattait de voir en elle son triomphe sur la royauté; mais, comme dit fort justement M. Victor du Bled, « pas plus que les individus, les Compagnies ne prévoient en général les conséquences de leurs actions, et il n'y a peut-être rien d'aussi difficile que de deviner son véritable intérêt dans l'avenir (4) ».

(1) Sur M. de Lamoignon, voir dans la *Revue du Palais*, du 1er novembre 1897, la première partie de l'article déjà cité par nous, p. 628.

(2) *Ibid.*, p. 635.

(3) *Revue du Palais*, 1er janvier 1898, p. 137.

(4) *Revue du Palais*, 1er novembre 1897, p. 638.

§ 2. — Une Visite dans la Bourgeoisie.

Les visites faisaient le passe-temps ordinaire des femmes. — Visites aux accouchées. — Les académies bourgeoises. — La pièce où l'on reçoit. — Cérémonial observé dans les visites. — Les personnes rassemblées chez Mme l'Auditrice. — Passion des femmes pour la médecine. — Conversation de femmes. — Les coiffures à la Fontange. — Les fluctuations de la mode. — Luxe des bourgeoises. — Prétentions injustifiées de beaucoup de gens à la noblesse. — Type de procureuse. — Bavardage et cancans de bourgeoises. — Fausse dévote. — Pieux entretien. — Le pèlerinage du Mont-Valérien. — *Bucêtre* de la procureuse. — Nouveaux visiteurs. — Précieuse bourgeoise. — Faux homme de cour. — Abbé de ruelles. — L'homme indispensable aux femmes. — Conversation musicale. — Les Ténèbres à l'abbaye de Longchamps. — Chanteurs et chanteuses célèbres. — Passion générale de la société pour la musique. — Musiciens à la mode. — Instruments et instrumentistes. — Concerts privés. — Lulli et la Certain. — Le chanteur gasconnant. — Conversation littéraire. — La précieuse et l'abbé. — Sortie.

L'usage des visites était très répandu à l'époque qui nous intéresse. L'auteur de la *Lettre d'un Sicilien* nous a dit dans un fragment précédemment cité par nous que les femmes passaient la plus grande partie de leur temps à se rendre visite les unes aux autres. Cela était également vrai pour toutes les classes de la société. Les femmes de la plus petite bourgeoisie, du moins celles qui n'étaient point obligées de rester en permanence dans leur boutique, n'avaient pas de plus grand plaisir que de se réunir pour bavarder entre elles.

Toutes les occasions étaient bonnes pour recevoir les amies. Lorsqu'une femme venait d'accoucher, il était d'usage que durant ses relevailles, elle restât étendue sur son lit et richement vêtue : on faisait de grandes dépenses pour orner la chambre le plus luxueusement possible et les pauvres maris étaient obligés souvent de s'endetter pour satisfaire à cette coutume dispendieuse. Parentes, amies, commères du quartier ne manquaient pas de rendre visite à l'accouchée, on peut penser que le bavardage allait son train : médisances, anecdotes scandaleuses, nouvelles vraies ou fausses se débitaient dans ces réunions. Cet usage, qui inspira le spirituel pamphlet du *Caquet de l'accouchée*, tendait à disparaître dans la seconde moitié du XVIIe siècle : le beau monde y renonçait ; il n'était plus observé que par la petite bourgeoisie (1).

1. Furetière. *Roman bourgeois*, p. 119. Il y avait dans la petite bourgeoisie un usage encore plus singulier, c'étaient ces visites que les jeunes mariées, étendues

Il n'en était pas de même des visites de l'après-dîner, dont au contraire la vogue allait en croissant. Nous allons donc accompagner selon la méthode déjà employée par nous, un de nos étudiants dans une de ces réunions mondaines.

Suivons donc cet ami d'aventure. Sa mise est correcte et élégante ; il se rend chez une de ses parentes, c'est la veuve d'un Auditeur des comptes ; cette femme riche, pleine de tact et d'éducation, reçoit la meilleure société de la ville ; grâce à sa simplicité et à sa modestie, elle a su garder des relations avec la petite bourgeoisie dont elle sort ; son esprit et sa distinction attirent chez elle les classes plus relevées ; on se plaît dans sa maison ; de toutes parts on s'y rend avec plaisir ; les gens d'esprit ne dédaignent point de lui rendre visite ; bref la ruelle de cette dame, en employant le mot dans son sens le plus favorable, constitue une de ces *académies bourgeoises* où les plus honnêtes gens aiment à se rencontrer.

La pièce où notre étudiant est introduit n'est point un salon, dont l'usage est encore inconnu : c'est la propre chambre à coucher de la maîtresse de la maison : un grand paravent la divise en deux parties ; c'est dans l'une d'entre elles, autour du lit à colonnes orné de tapisseries, que se trouvent réunies les personnes en visite (1). En pénétrant dans la « ruelle » de madame l'Auditrice, notre étudiant aperçoit une assez nombreuse compagnie ; il se dirige vers sa parente et, après avoir degante sa main droite, s'incline respectueusement : celle-ci, en raison des liens de famille et en suivant les règles de la bonne société, s'incline et lui tend la joue à baiser ; notre ami, fidèle à l'étiquette, se borne à approcher ses lèvres de la dentelle de sa coiffe (2) ; ensuite, il fait une grande révérence aux dames qui se trouvent là ; il n'y a point d'autres personnes, et il est le seul homme de la société.

Ce cérémonial accompli, il s'assied sur le siège que lui indique la

sur un lit de parade, recevaient durant les premiers jours de leur mariage. DE LABORDE. *Le Palais Mazarin*, note 323.

(1) Voir sur la disposition de ces chambres de réception, les *Contemporains de Molière*, t. III, p. 179, et WALCKENAER, *Mémoires de Mme de Sévigné*, t. I, p. 38.

(2) Primitivement, ce baiser se donnait sur la bouche ; c'eût été une véritable injure qu'une femme refusât de tendre ses lèvres à une personne de qualité. Cet usage, que Montaigne trouvait déjà scandaleux, avait presque disparu à l'époque qui nous occupe. (*Lettre d'un Sicilien*, note de la p. 24.)

maîtresse de la maison. Ces usages mondains sont déjà fixés par des règles parfaitement établies : les hommes, tenant leur chapeau sous bras ou à la main (1) doivent conserver leur manteau en visite ; les femmes doivent être gantées ; il est malséant pour elles, dans ces circonstances, de conserver le masque, ou de garder leur robe de dessus retroussée, comme on a coutume de faire lorsque l'on est chez soi ou dans l'intimité. Chacun enfin est assis sur le siège auquel son rang lui donne droit ; il serait inconvenant de donner un tabouret à la femme d'un Conseiller, alors qu'une drapière aurait une chaise ; ce sont là des choses délicates auxquelles on fait grande attention, et que la personne qui reçoit ne doit pas ignorer (2).

Madame l'Auditrice est élégamment mais sobrement vêtue, sa robe et son corps de jupe sont de couleur grise ; c'est cette couleur qui convient aux veuves depuis que la feue Reine-Mère, Anne d'Autriche, l'a mise à la mode (3). Les femmes, qui se trouvent là, appartiennent toutes à ce groupe moyen que nous avons défini précédemment ; voici la femme d'un médecin, un des patrons de notre étudiant, qu'elle connaît déjà, et auquel elle a adressé un aimable sourire, puis la femme d'un avocat, enfin, deux « notairesses » dont les maris sont attachés au Parlement.

Après que la maîtresse de la maison eut présenté le nouvel arrivé et décliné ses qualités et sa profession, toutes ces dames, avec cette passion que les femmes montraient déjà pour les choses médicales (4), se mettent à causer médecine et à l'accabler de questions, encore un peu et le malheureux se croira transporté rue de la Bûcherie. Heureusement que Mme l'Auditrice, qui sait combien cette sorte de conversation amuse peu les medecins, rompt adroitement les chiens, en

(1) De Laborde. *Le Palais Mazarin*, note 368.

(2) Pour tous ces usages voir Monteil, *Hist. des Français des différents états*, t. IV, ch. III ; Franklin, *Vie privée d'autrefois, les soins de toilette et le savoir vivre*, Paris, Plon, 1887, *passim*, et De Laborde. *Le Palais Mazarin*, p. 61 et notes 364, 365, 366, 367, 368 et 369.

(3) Franklin, *Ibid.*, p. 105.

(4) Bernier signale à plusieurs reprises cette manie féminine : Gui Patin ne pouvait pas la souffrir et ne cachait pas ses sentiments à cet égard : « C'est un sot animal, disait-il, qu'une femme qui se mesle de nostre mestier, cela n'appartient qu'à ceux qui ont un haut de chausse et la teste bien faite. » Larrieu. Th. cit., p. 5.

interrogeant ses amies sur une fête récente auxquelles toutes ont assisté.

Ce sujet réunit bientôt tous les suffrages : on se remémore les costumes de certaines personnes de qualité ; mais ce qui a frappé tout le monde, c'est la hauteur véritablement étrange que prennent les coiffures à la Fontange ; on cite entre autres celles de certaine Conseillère au Parlement qui n'avait pas moins de deux pieds de haut. En en exceptant celles du début du règne de Louis XVI, les coiffures à la Fontange sont peut-être les plus étranges et les plus compliquées que les femmes aient portées en France ; les hennins d'Isabeau de Bavière ne devaient pas l'être davantage.

Tout le monde en connaît l'origine : durant une chasse royale, mademoiselle de Fontanges fut décoiffée par le vent : elle eut alors l'idée de renouer ses cheveux avec sa jarretière, dont elle mit le nœud en avant. Le roi trouva l'invention charmante, désormais une mode nouvelle fut adoptée : mais elle se compliqua rapidement, la jarretière de mademoiselle de Fontanges devint un édifice dont nous allons essayer de donner une idée au lecteur.

La Fontange se composait essentiellement de la *commode*, sorte de bande de toile en tuyaux d'orgue ou en rayons s'étageant sur les cheveux et disposée sur le sommet de la tête ; elle était bâtie sur la *palissade* ou étuis de métal maintenant le *monte-là-haut*, carcasse de fils d'archal qui soutenait la *commode* et qui, par derrière, étaient dissimulés par des flots de gaze. Les cheveux étaient non moins artistement disposés, on les distinguait, suivant leur groupement, par de nombreuses et différentes désignations : le *bois* était un paquet de cheveux hérissés placé au pied de la palissade, les *cruches* étaient de petites touffes s'avançant sur le front ; des boucles de cheveux disposées sur les joues s'appelaient les *favorites*, sur les tempes c'étaient les *passagères*, près de l'oreille, les *confidentes* ; les *crève-cœurs* étaient placés sur la nuque : des cheveux contournés en replis tortueux s'appelaient les *tignons*, et d'autres relevés en houppe, les *bergers*.

Inutile de dire que de nombreux rubans ornaient cette coiffure singulière : il y avait la *souris*, petit nœud de *nonpareille* (1) placé au

(1) Petit ruban fort étroit, dit Richelet dans son dictionnaire.

milieu du *bois*, le *chou* au pied de la palissade, les *meurtriers*, les *duchesses*, etc. Ajoutez les *guêpes* et les *papillons*, longues épingles à tête de diamant,

> Qui remuant toujours et jetant milles flammes,
> Paraissent voltiger dans les cheveux des dames,

et vous aurez une idée, encore incomplète, de toutes les parties qui composaient le savant édifice que les femmes portaient alors sur la tête. La Fontange devint bientôt une sorte de bonnet par l'adjonction de la *culbute* qui en forma la coiffe.

La hauteur de la *commode* fut rapidement portée à des dimensions extravagantes. Ce monument mettait, dit Saint-Simon, le visage des femmes au milieu du corps. Pour peu qu'elles remuassent, le bâtiment tremblait et menaçait ruine.

Louis XIV, qui avait, d'abord, trouvé la mode charmante, en déplora rapidement les excès; mais les femmes firent résistance au désir royal. Les Fontanges vécurent jusqu'en 1701, date où elles furent définitivement abandonnées; on passa alors à l'excès contraire, les coiffures furent très basses, ce fut une révolution : l'abbé de Chaulieu la célébra dans un madrigal qui se termine ainsi :

> Voilà le changement extrême,
> Qui met en mouvement nos femmes de Paris,
> Pour la coiffure des maris,
> Elle reste toujours la même (1).

On comprend aisément combien était inépuisable l'intérêt qu'offrait un pareil sujet de conversation à toutes ces bonnes personnes, rassemblées chez Mme l'Auditrice.

Ces questions de mode sont fort passionnantes : on déplore d'un commun accord la difficulté que l'on a de se maintenir au courant du goût du jour. Si cela est déjà très difficile à Paris, c'est encore bien

(1) Sur les coiffures à la Fontange, voir : P. LACROIX, *A l'XVIe siècle, institutions, usages, costumes*, p. 551 ; DE LA BÉDOLLIÈRE, *Histoire de la mode en France*, p. 160 ; CH. PERRAULT, *La comédie des Fontanges*, acte Ier, scène II ; BARTHÉLEMY, *La comédie de Dancourt*, Paris, Charpentier, 1882, p. 32 et 33 ; *Le notaire obligeant* (1685), acte Ier, scène V, FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois, Les Magasins de Nouveautés*, t. III, Paris, Plon, 1895, p. 217 et suivantes, etc., etc.

pis en province, malgré les poupées (1) vêtues à la dernière mode, que les tailleurs de ces régions disgraciées se font envoyer de la capitale comme modèle. Les dames provinciales sont bien mal habillées, et chacune des personnes de la société se met à l'envie à dauber sur les provinciaux, sujet cher entre tous aux Parisiens de cette époque (2).

Revenant à cette fête, dont on parlait tout à l'heure, une des notairesses se met à gémir sur l'accroissement constant du luxe ; il n'y a plus de distinction entre les classes ; tous les rangs sont confondus ; n'a-t-elle point vu dernièrement la femme d'un apothicaire quêter à l'église avec une robe de velours et de brocard ; c'est un scandale qui se renouvelle, hélas, chaque jour. Tout le monde se range à son avis et renchérit sur ce qu'elle vient de dire ; les lois et les ordonnances pour réprimer ces excès sont impuissantes et restent sans effets. Si l'impertinence de certaines gens ne se traduisait que dans leur costume, il n'y aurait encore que demi-mal. Madame l'Auditrice cite l'exemple de la femme d'un petit commis aux écritures, qui se fait appeler Mademoiselle (3) et cependant tout le monde sait bien que son père était marchand de bois dans le faubourg Saint-Victor. Les anecdotes pleuvent sur ce sujet ; la femme de l'avocat raconte l'histoire de ce paysan enrichi, qui, possédant un lopin de terre entouré d'un fossé, se faisant appeler M. de l'Isle, gros comme le bras (4). Que dire de tous ces gens qui dépensaient de si fortes sommes pour se faire composer une généalogie ; le célèbre d'Hozier passait pour avoir souvent prêté les mains à de semblables supercheries. Des gens d'esprit se laissaient aller à ce travers. Boileau et La Fontaine furent poursuivis pour usurpation de titres. Le premier gagna son procès, le second, probablement grâce à sa négligence habituelle, fut con-

(1) FURETIÈRE. *Roman bourgeois*, p. 81.

(2) MOLIÈRE. *M. de Pourceaugnac, la Comtesse d'Escarbagnac;* REGNARD, *le Bal, Roman bourgeois*, p. 65 ; FOURNEL, *les Contemporains de Molière*, t. III, p. 166.

(3) FURETIÈRE. *Dictionnaire*. « Mademoiselle est un titre d'honneur que l'on donne aux filles et aux femmes des simples gentilshommes, qui est mitoyen entre la Mme bourgeoise et la Mme de qualité » ; le titre de Madame s'appliquait aux femmes de grande noblesse ; on disait Madame à la Reine ; il y avait Madame, belle-sœur du Roi, une Duchesse était une Madame on disait également Madame à une bourgeoise, mais on faisait suivre ce titre par le nom, ex. : Mme Jourdain.

(4) MOLIÈRE. *Ecole des maris*, acte I, sc. I.

damné et dut payer deux mille francs d'amende (1). Chose curieuse et bien humaine, ces prétentions injustifiées de certaines gens à la noblesse, irritaient plus la petite bourgeoisie que les gens de qualité (2), tant il est vrai que l'envie constitue toujours la principale, sinon l'unique cause de nos dissensions sociales.

La conversation est interrompue par l'arrivée d'une nouvelle visiteuse : c'est une petite bourgeoise, parente de la maîtresse de la maison et femme d'un procureur. Son esprit est des plus bornés, sa vie tout entière est absorbée par les soins qu'elle prend à surveiller sa maison ; elle ne connaît guère d'autres livres que ses Heures et son « livre de raison », où elle inscrit les dépenses du ménage. Mme la procureuse paraît en proie à la plus grande inquiétude et la plus vive agitation : on lui en demande aussitôt la cause ; elle vient de renvoyer sa servante, qui buvait son vin et qu'elle a surprise en conversation très intime avec un des clercs de son mari. La bonne dame dépeint cette scène avec cette richesse et cette liberté d'expressions dont on usait alors, sans aucune gêne, même en société. Parmi les dames qui l'écoutent, les unes, un peu prudes, rougissent et poussent des exclamations ; les autres, plus gaillardes, n'hésitent point à rire aux éclats.

Notre procureuse demande ensuite à chacune d'entre elles si elle ne connaît point quelque servante à la recherche d'une place. Sans attendre la réponse, elle se répand en lamentations sur les escroqueries des cuisinières, sur la polissonnerie des clercs et sur la cherté excessive des légumes cette année. « Ah ! répétait-elle à chaque instant, un ménage a la gueule bien grande, c'est un gouffre, un abîme (3). »

La conversation générale reprend avec son cortège de médisances : là encore, Mme la procureuse se trouve dans son élément, elle qui passe une bonne partie de ses journées à bavarder avec les voisines et à recueillir de la bouche des valets et des servantes les anecdotes scandaleuses du quartier. Tout le monde est bientôt mis au courant des cancans qui se débitent dans la rue Galande, où elle

(1) *Romans bourgeois*, note de COLOMBEY, à la p. 272.

(2) Cette particularité se constate dans un grand nombre d'ouvrages, depuis le *Caquet de l'accouchée*, le *Roman bourgeois* jusqu'aux *Comédies* de DANCOURT.

(3) FURETIERE, *Roman bourgeois*, p. 131. Voir la conversation de Mme Vollichon avec Laurence.

demeure. Grâce à elle, les personnes réunies chez Mme l'Auditrice, apprennent qu'une veuve de ses voisines, vivant seule avec sa fille, reçoit beaucoup de jeunes gens chez elle, qu'on y joue gros jeu et que tout cela fait jaser : la fille d'un procureur établi dans la cité doit épouser un jeune avocat au Parlement, il était grand temps, dit-on, que le mariage se fasse.

La procureuse nous annonce encore que sa cousine, qui a épousé un libraire de la rue Saint-Jacques, n'est qu'une gueuse et une malhonnête, qui n'a même pas, injure sanglante, été lui rendre visite après sa dernière couche, et qu'enfin la femme d'un huissier, parente de son mari, demeurant en face de chez elle, rue Galande, avait eu l'impertinence de ne pas lui envoyer du *cousin* (1) lorsqu'elle avait donné le pain bénit.

Ce bavardage est interrompu par un petit laquais annonçant l'arrivée d'une nouvelle personne.

C'est encore une femme, la veuve d'un employé des Fermes, mort en train de faire fortune. Cette dame a une grande réputation de dévotion : on la rencontre constamment dans les églises; elle fait partie de beaucoup d'œuvres pieuses et fait grand bruit de ses aumônes ; elle visite solennellement les hôpitaux ; sa maison ne désemplit pas de moines, de capucins, de curés de tout âge et de toutes couleurs ; elle a un directeur à la mode, ce qui fait causer bien des gens.

En la voyant marcher modestement vêtue et les yeux baissés, on se sent tout édifié ; mais en l'examinant de plus près, on s'aperçoit que ces vêtements si simples font on ne peut mieux ressortir la beauté de son corps, sa coiffe sombre d'où la dentelle est exclue, encadre à merveille son visage et fait valoir sa chevelure blonde ; enfin, lorsqu'ils daignent se lever, ses yeux lancent des regards, qui ne vont point au ciel. Bref, si le Seigneur Dieu semble avoir conquis l'âme, messire Satan ne paraît pas avoir renoncé à toute suzeraineté sur le corps. Il ne faut pas être sorcier pour deviner en voyant la dame que, comme la prude Arsinoé,

... elle a de l'amour pour les réalités.

(1) FURETIÈRE *Roman bourgeois*. *Ibid.* Le *cousin* est un morceau de pâtisserie délicate que l'on envoyait aux parents lors de la distribution du pain bénit.

Toute l'assistance est fort intimidée par l'arrivée de cette sainte ; songez donc, une personne si pieuse, que les confesseurs donnent comme exemple à leurs pénitentes. La procureuse garde modestement le silence ; chacun compose sa mine ; notre étudiant qui jusqu'ici avait pris plaisir à écouter la conversation, y plaçant son mot de temps à autre, se sent envahi par un doux et pieux ennui ; il se perd dans la contemplation de la tapisserie qui orne le lit de Mme l'Auditrice.

Après quelques menus et saints propos, on se reprend à causer, d'abord *piano*, puis *crescendo*, au fur et à mesure que l'accoutumance arrive. La religion fait d'abord les premiers frais de la conversation ; on parle du mérite respectif des différents confesseurs et prédicateurs. La belle dévote raconte que, par suite d'un vœu spécial, elle vient de faire un pèlerinage au Mont-Valérien ; elle a scrupuleusement récité les prières prescrites aux sept chapelles bâties sur le flanc de la montagne, dans chacune desquelles était représentée en grandeur naturelle une des scènes de la Passion ; après avoir fait une huitième station devant la grande croix, plantée dans le roc, en face de l'église bâtie sur le sommet, elle est entrée dans celle-ci pour prier ardemment devant la représentation de l'Ensevelissement, placée derrière le chœur ; elle a achevé l'accomplissement de son vœu dans la chapelle souterraine devant l'image du tombeau du Christ. Le vulgaire n'accomplit ce pèlerinage que durant la Semaine Sainte et l'Octave de l'Exaltation de la Croix, où tout le clergé de Paris s'y rend solennellement, mais une âme véritablement avide de la grâce divine ne saurait trop souvent répéter d'aussi pieux exercices.

Mme la procureuse, qui ne peut plus retenir sa langue, s'empresse de féliciter la sainte personne d'être allée au Mont-Valérien en dehors des jours habituels ; durant la Semaine Sainte notamment, c'est une véritable cohue, on est trop bousculé, c'est encore pis pendant les nuits du jeudi et du vendredi saint, où l'église reste ouverte ; d'ailleurs il s'y passe d'étranges choses, à ce qu'on dit ; bien des gens, à la faveur des ténèbres, s'y rendent plus pour fêter le diable que pour adorer le bon Dieu (1).

(1) En 1698, l'archevêque de Paris, à cause de ces désordres fit fermer l'église durant ces deux nuits. Voir sur ce pèlerinage fondé en 1540, VICTOR FOURNEL, *Les rues du vieux Paris*, p. 154 et suiv.

Ce propos inconsidéré indigne fort la dévote, la maîtresse de la maison cherche à réparer la maladresse de l'incorrigible bavarde ; elle y est aidée par l'entrée d'un groupe de visiteurs.

La Procureuse, fort intimidée et craignant de faire encore quelque *bicêtre* (1), profite de l'occasion pour prendre congé.

Il faut présenter les nouveaux venus au lecteur. Commençons par le beau sexe, il est représenté par une grande et belle personne, fille d'un Conseiller à la Cour des Aides : sa mère, veuve depuis longtemps, lui laisse toute liberté : elle a de grandes prétentions littéraires ; c'est une précieuse, mais une précieuse bourgeoise, presque une précieuse ridicule ; bien que le mot ne soit plus guère employé au moment où se passe cette scène, la chose n'en persiste pas moins. « Elle s'appelle Phylippote en son nom ordinaire et en son nom de roman, elle se fait appeler Hippolyte, qui est l'anagramme du nom de Phylippote, ce qui n'est pas une petite fortune pour une prétendue héroïne, quand son nom de roman se peut faire avec les lettres d'un nom de baptême. Elle affecte de paraître savante avec une pédanterie insupportable. Un de ses amants lui enseigne le latin, un autre l'italien, un autre la chiromancie, un autre à faire des vers, de sorte qu'elle a presque autant de maîtres que de serviteurs (2). »

Mlle Phylippote est flanquée de trois compagnons, ses acolytes ordinaires ; elle en a d'autres, mais, comme dit un plaisant, ils n'exercent leur charge que par quartier, tandis que ceux-ci sont de service toute l'année.

Le premier est fort élégamment vêtu, donnant un peu dans le marquis, mais au fond sa noblesse est des plus douteuses.

Il passe aux yeux de bien des gens pour avoir eu un emploi à la Cour : en fait, personne ne saurait dire lequel, peut-être même lui non plus : mais il se plaît à confirmer cette opinion : être allé à la Cour cela vous donne tout de suite une auréole dans la bourgeoisie. « Un homme de la ville, a dit La Bruyère, est pour une femme de province ce qu'est pour une femme de la ville un homme de la Cour (3). » A cette qualité, ce personnage en joint deux autres qui suffisent à pallier

(1) Accident causé par la maladresse, est aussi, au figuré, synonyme de bévue ; voir FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 137.

(2) FURETIÈRE, *Roman bourgeois*, p. 146 et 147.

(3) *De la Société*, § 30.

son manque d'esprit : il danse à ravir et fait l'ornement des bals de la ville : enfin il passe pour avoir une fort belle voix et sait s'accompagner sur le théorbe.

Le second des visiteurs est « un jeune abbé sans abbaye, c'est-à-dire un tonsuré de bonne famille, où l'un des enfants est toujours abbé de son nom » (1). Sa mise est délicate et recherchée : on admire la blancheur éblouissante du rabat de dentelles qui ressort sur la couleur noire de son habit : sa tête est admirablement encadrée par une belle perruque blonde : enfin notre abbé est du dernier galant.

La religion, enseignée par lui, devient aimable et tendre ; on se rend à ses sermons comme à la comédie ; du reste il ne prêche jamais que dans les églises les plus élégantes. Il a soin, dans ces circonstances, d'envoyer des billets d'invitation aux personnes de qualité, Pour éviter la cohue, il faut retenir ses chaises à l'avance et les payer deux « sous marquez » (2). M. l'abbé se pique aussi de bel esprit ; il enfourche volontiers Pégase et rime des sonnets et des madrigaux. Pour l'instant la belle Hippolyte est l'objet de ses soins ; il ne la quitte pas et fait pour ainsi dire partie de sa maison.

Mlle Phylippote a donc son chanteur et son abbé : le troisième personnage remplit un office encore plus important. C'est en quelque sorte son intendant, son factotum, son maître des cérémonies ; c'est en un mot l'homme indispensable. « Il est le dépositaire de ses joies et de ses chagrins, de ses désirs, de ses jalousies, de ses haines et de ses amours ; il la brouille et la réconcilie avec ses galants, et il profite des interrègnes. Il prend soin de ses affaires, sollicite ses procès, et voit ses juges ; il lui donne son medecin, son marchand, ses ouvriers.

On le voit avec elle dans son carrosse, dans les rues de la ville, et aux promenades ainsi que dans son banc à un sermon, et dans sa loge à la comédie, il fait avec elle les mêmes visites. En un mot il est l'arbitre de toutes choses, elle n'approuve et ne désapprouve, ne loue et ne condamne qu'après avoir consulté ses yeux et son visage » (3).

Cet empire souverain que cet homme possède sur l'esprit de Phy-

(1) FURETIÈRE. *Roman bourgeois*, p. 28.
(2) FURETIÈRE. *Roman bourgeois*, *ibid.*
(3) LA BRUYÈRE. *Des femmes*, § 45.

lippote, s'étend aussi, quoique moins absolu sur les autres femmes de la société.

Qui donc mieux que lui saurait régler les apprêts d'un bal, d'une fête ou d'un dîner, juger la beauté d'une étoffe, la finesse d'une dentelle, la coupe d'un corps de jupe, et les mérites d'une Fontange ? C'est encore lui, l'ami précieux, qui vous indique le musicien que l'on doit préférer, la pièce de théâtre que l'on doit applaudir, et le poète dont on doit savourer les œuvres. Son jugement est un dogme, auquel toute rebellion serait hérésie, ses avis sont des lois et des arrêts auxquels nul ne saurait se soustraire.

Après les révérences et les salutations d'usage, chacun prend sa place et la conversation générale recommence ; la dévote revenant à son sujet favori, fait un éloge enthousiaste des messes en musique que l'on dit pendant les Ténèbres à l'abbaye de Longchamps (1). Tout le monde l'approuve et la félicite de son bon goût. Le soi-disant homme de Cour raconte qu'il a autrefois entendu la célèbre chanteuse Hilaire Le Puis, au couvent des Feuillants pendant les offices des Ténèbres ; il donne plusieurs détails sur cette femme, également célèbre par sa beauté, sa belle voix, son profond sentiment musical et l'élégance avec laquelle elle dansait. Elle joua dans plusieurs ballets de Cour et notamment dans le ballet des Saisons de Lulli, à Fontainebleau, en 1661 (1). Quoique fille d'un certain sieur Le Puis, qui tenait le *Cabaret de Bel air*, rue de Vaugirard, près du Luxembourg, elle eut l'honneur de danser avec le Roi dans le ballet du *Mariage forcé* ; maintenant, elle est en Angleterre, où, dit-on, elle gagne beaucoup d'argent.

On en vient à passer en revue les chanteuses et chanteurs célèbres du temps, depuis la Baroni, qui faisait en Italie des tournées triomphales et que Mazarin fit venir à Paris en 1654 (3), la Costa, dont le talent révolutionna la ville de Rome et que le Cardinal avait également appelée à la cour de France (4), jusqu'au célèbre Atto, qui avait acquis

1) Cette abbaye, fondée par Isabelle de France, sœur de saint Louis, était tombée dans une indiscipline et un dérèglement extrêmes, contre lesquels saint Vincent de Paul protesta violemment. Pour reconquérir la faveur publique, les religieuses instituèrent ces messes en musique qui attiraient tout Paris : ce fut l'origine de la vogue de la promenade de Longchamps.

2) Ed. de Lyden, *Le Théâtre d'autrefois et d'aujourd'hui*. Paris, Dentu, 1882.

3) *Ibid.*, p. 16.

4) *Ibid.*, p. 17.

une fortune colossale en donnant des concerts ; c'était un bien bel homme, disent les dames ; si l'on en croit la chronique scandaleuse, la duchesse Mazarin aurait eu des bontés particulières pour lui. Ce chanteur fut aussi un diplomate ; le rusé Cardinal l'avait envoyé en ambassade auprès de l'Électrice de Bavière qui, dit-on, succomba au cours de négociations intimes ; Fouquet en avait fait son agent secret auprès de la cour de Rome (1).

Il y en avait encore bien d'autres que Loret cite dans sa *Muse historique* : Anna Bergerotti, les demoiselles Saint-Cristophe et La Barre, les sieurs Legros, Lallemand, Beaumont, Vincent, etc. et le fameux castrat Bertold (2).

L'élan est donné et on se lance dans une grande conversation musicale. Depuis que Cambert et après lui Lulli avaient créé l'opéra en France, la passion de la musique s'était emparée de la société. St-Evremond, dans sa *Comédie des Opéras*, Hauteroche dans *Crispin Musicien* (1674), Palaprat dans le *Concert ridicule* et le *Ballet extravagant* (1694) nous en donnent de curieux exemples. La compagnie discute à perte de vue, sur les différents auteurs à la mode : Cambert, Lulli et son beau-père, le fameux Lambert, dont la présence faisait le principal attrait des fêtes mondaines, le vieux Guedron, patriarche des musiciens, ex-maître de musique et compositeur de la Chambre de Louis XIII, le Camus et Sicart, tous deux auteurs de chansons en vogue, François Couperin le célèbre organiste de St-Gervais, l'un des maîtres du clavecin, le vieux Boesset, dont les chansons avaient charmé Louis XIII, tandis que son fils était maintenant maître de musique des pages de la Chambre et tant d'autres dont les noms se retrouvent dans les écrits du temps (3).

On passe en revue les différentes sortes d'instruments et l'on disserte savamment sur leurs mérites particuliers ; les uns préfèrent l'orgue et disent que rien n'égale le plaisir que l'on ressent à entendre Nicolas Le Bègue toucher de cet instrument dans l'église Saint-Mer-

(1) *Ibid.*, p. 20.

(2) AD. JULLIEN. *Musique mélanges d'hist. et de critique art.* Paris, Librairie de l'Art, 1896, p. 75.

(3) Voir sur ces musiciens : FOURNEL, *Les Contemporains*, t. III, p. 157 ; H. LAVOIX, *La musique française*. Paris, Quantin, p. 182 et suiv. ; *Livre commode des adresses*, t. I, p. 204 et suiv.

ry : les autres vantent les qualités du clavecin et font le plus grand éloge du talent de Jacquet de la Guerre et de sa fille Elisabeth, tous deux clavecinistes distingués. Successivement l'on parle de la viole, du violon, du théorbe, instrument difficile et compliqué, du luth dont les amateurs s'appelaient lutheriens, de la guitare sur laquelle M. de Vizé s'exerçait avec tant de virtuosité et enfin du tympanon qui dans les morceaux d'ensemble pouvait suppléer au clavecin. En général on s'accorde à reconnaître que le théorbe et le luth sont par excellence les deux instruments, qui conviennent le mieux pour accompagner la voix des chanteurs.

Une discussion s'engage, l'homme indispensable soutient que, comme professeur de clavecin, nul n'égale M. Le Moine, demeurant rue Saint-Honoré ; tout le monde l'approuve ; mais Mlle Phylippote, sans doute envahie par l'esprit de rébellion, prétend affirmer la supériorité de Mme Oves, demeurant rue St-Denis ; sa tentative d'indépendance échoue ; elle est obligée de capituler. Fier de sa victoire, l'homme indispensable proclame hautement que dans une maison bien tenue, dont les maîtres prétendent faire grandement les choses, on doit donner au moins deux concerts par semaine (1) : le programme doit en être artistement combiné ; il faut que les morceaux d'ensemble alternent avec les romances, enfin il est bon que la fête soit terminée par une scène d'opéra ou par une cantate (2) d'un musicien en renom.

Mlle Phylippote qui veut prendre sa revanche raconte qu'elle a entendu récemment dans une maison où elle était invitée, la Certain jouer du clavecin avec le talent admirable que tout le monde lui connaît ; elle a eu également l'occasion d'y voir M. de Lulli. La dévote proteste contre cette admiration ; cette fille mène une vie déréglée, dont le scandale est encore accru par sa liaison avec Lulli dont les mœurs sont, paraît-il, honteuses (3). Le soi-disant

(1) En 1670 dans le *Bourgeois gentilhomme*, le maître de musique conseille à M. Jourdain de donner un concert par semaine ; en 1692 dans les *Bourgeoises à la mode* de DANCOURT (acte IV, sc. VI), Angélique exige de son mari trois concerts par semaine, on voit que la passion pour la musique allait en croissant.

(2) C'étaient de petites scènes lyriques avec récitatifs, airs de caractères n'exigeant ni orchestre, ni chœur ni ensemble, ni mise en scène, on en voit un exemple dans le *Malade imaginaire*.

(3) Voir, entre autres sources sur la Certain et Lulli, le *Recueil de* MAUREPAS,

homme de Cour essaye de la calmer en lui persuadant que l'inconduite de la Certain ne l'empêche pas d'être bonne musicienne, d'ailleurs le concert, auquel on vient de faire allusion, était tout à fait réussi, il s'offre même à chanter une brunette nouvelle et charmante qui y a été exécutée pour la première fois.

A ces mots, chacun frémit en soi-même : notre homme a pourtant une belle voix, mais il a la manie, assez répandue à cette époque, de chanter avec certain accent gascon qui le rend ridicule et insupportable (1).

Notre étudiant, qui commence à être rassasié de toute cette musique, songe très sérieusement à s'en aller. Heureusement la maîtresse de la maison qui partage les craintes de ses visiteurs pare à ce danger menaçant, en détournant adroitement la conversation pour l'amener sur un autre terrain, la poésie.

C'est le triomphe de la belle Hippolyte et de notre jeune abbé : ils se mettent à parler avec une égale abondance : c'est à peine si quelqu'un peut placer un mot de temps à autre. En un tour de main ils ont jugé, classé les poètes contemporains ; chacun d'entre eux reçoit son paquet. Après avoir fait table rase ils formulent, non sans se disputer quelque peu, les règles et les lois qui doivent seules régir les talents des auteurs ; ils fixent la valeur respective des diverses formes de poésie : le madrigal, le sonnet, l'épigramme réunissent leurs suffrages : la ballade est un peu vieillie ; l'ode demande de la majesté et l'élégie est sentimentale. D'un commun accord ils proscrivent l'usage de certains mots grossiers, bas, ou simplement vulgaires. Phylippote proteste contre l'injustice ordinaire des hommes qui voudraient interdire aux femmes les plaisirs du bel esprit ; notre galant abbé s'empresse de l'approuver et lui dit qu'elle est elle-même la preuve de l'iniquité de cette odieuse prétention.

Comme le reste de la compagnie, notre étudiant a écouté en silence ce savant dialogue ; mais en homme prudent, il en prévoit la fin ; depuis quelques instants il a vu l'abbé faire mine de tirer un papier de sa poche. Il se dit alors en lui-même que si le ciel l'a fait échap-

(1) FOURNEL, *Les Contemporaines de Molière*, t. II, p. 146. Cette manie singulière venait de ce que les premiers chanteurs de l'Opéra avaient été recrutés dans le midi de la France, il n'en fallut pas plus pour donner naissance à cette mode ridicule.

per au supplice du chanteur gasconnant, il a peu de chance d'éviter le danger, non moins grand, que lui fait courir la conjonction de ce poète et de cette précieuse. Prévoyant avec raison la lecture de quelque poème ou de tout autre ouvrage du même genre, il prend un grand parti, et prétextant quelque affaire, se lève et prend congé de Madame l'Auditrice et de ses amis.

§ 3. — **Les Tuileries et le Luxembourg.**

Ce qu'était le Jardin des Tuileries au XVIIe siècle. — Limites et position intérieure. — Les allées. — La galanterie aux Tuileries. — Galants d'été. — La coquette aux Tuileries. — Dialogue de Pierrot et d'Arlequin. — La grande allée ou le *Bout-du-trait*. — *Les allées de la Fronde et du contrôle*. — *L'allée des rendez-vous*. — La terrasse du bord de l'eau. — Types de promeneurs. — Les *grippés* ou les collectionneurs. — Cercle de dames. — Les manches Amadis. — Les Palatines. — Les chiens de manchon. — Couleurs qui conviennent aux bas. — Conversation théâtrale. — Les Théâtres de Paris. — Acteurs célèbres. — Le beau Baron. — La Thorillière. — L'habitué des coulisses. — Mlle de Brie. — Mlle Molière. — Lagrange et sa femme. — Mlle Ragueneau. — La Champmeslé. — L'Opéra. — Cherté des places. — Mlle Maupin. — La Desmartin. — L'Académie de danse. — Les premières danseuses. — La sortie des Tuileries, les retardataires. — Le Jardin du Luxembourg. — Limites et disposition intérieure. — Caractère de cette promenade. — Enthousiasme d'Evelyn pour le Luxembourg. — Les promeneurs. — Les nouvellistes. — Leurs opinions sur les différentes puissances. — Espagnols et Anglais. — Conversation des bourgeois sur les malheurs du temps. — Les impôts. — Leur caractère vexatoire. — La Taille. — Bedout et la *taxe des aises*. — Difficulté de trouver de bons placements pour les capitaux. — Crise économique qui a succédé à la prospérité des quinze premières années du règne de Louis XIV.

Au sortir de la maison de Mme l'Auditrice, notre étudiant se met en route vers le jardin des Tuileries ; il est environ cinq heures, le moment est favorable.

Nous allons l'imiter, sans toutefois nous attacher à ses pas ; nous aurons là l'occasion d'observer la société parisienne sous un jour nouveau.

Le Jardin des Tuileries présentait déjà à cette époque la même disposition générale qu'aujourd'hui ; il avait été refait et orné de nouveaux parterres et de belles fontaines par les soins de Le Nôtre. Colbert eut un moment l'intention d'en interdire l'accès au public, mais, sur l'intervention de Charles Perrault, il renonça à ce projet :

c'est du moins ce que ce dernier nous raconte dans ses mémoires (1).

A l'est et au sud, le jardin avait les mêmes limites qu'aujourd'hui : il s'ouvrait sur la façade du Palais des Tuileries : la terrasse du bord de l'eau était à peu de chose près, semblable à ce qu'elle est de nos jours ; cette terrasse se continuait à l'ouest par un ancien bastion de l'enceinte, transformé également en promenade et qui était séparé par un large fossé de l'espace de terrain qui constitue aujourd'hui la place de la Concorde. Du côté nord, le jardin était limité par le Manège de la Grande Écurie, longue bande de terrain correspondant à peu près à notre rue de Rivoli et s'étendant du château jusqu'à un point situé dans les environs de la moderne rue de Castiglione. L'extrémité occidentale du Manège séparait le jardin du couvent des Feuillants : au delà s'étendaient les couvents des Capucins et des Filles de l'Assomption.

La disposition intérieure était sensiblement la même que de nos jours : les deux bassins réunis par la grande allée du milieu occupaient la même place, des allées secondaires bordées d'arbres divisaient le jardin en espaces rectangulaires, occupés par des pelouses et des parterres de fleurs.

Les grandes allées, dit l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien* (2), couvertes d'une infinité d'arbres, qui ne produisent que de l'ombre, convient les personnes à s'y promener, quand on est fatigué on trouve plusieurs sièges, dans tous les endroits, pour s'asseoir, et des théâtres, des labyrinthes et des tapis d'herbe fraîche pour se retirer comme dans une agréable solitude. »

A l'heure où nous pénétrons dans le jardin, la foule y est très élégante : du reste, en tout temps, l'entrée en est interdite aux laquais, aux crocheteurs et autres gens de même nature.

Le jardin des Tuileries est le rendez-vous de la société galante et mondaine de la ville ; or nous sommes en été, les officiers sont en train de guerroyer en Flandre ou en Allemagne et les belles coquettes ont perdu leurs soupirants habituels ; mais si les gens d'épée leur font défaut, elles ne renoncent pas pour cela à l'amour.

(1) Edit. Jouaust, Paris, 1878, p. 121.
(2) Edit. Quantin, 1883, p. 59.

Heureux les bourgeois de Paris,
Quand le plumet court à la gloire !
Ils font l'amour à juste prix.
Heureux les bourgeois de Paris,
Du beau sexe ils sont tous chéris.
Sans combattre, ils chantent victoire,
Heureux les bourgeois de Paris,
Quand le plumet court à la gloire ! (1)

C'est maintenant la saison chérie des gens de robe, des écoliers, des bourgeois et des marchands ; ils reprennent la succession des guerriers, et bénissent en eux-mêmes le roi qui ne laisse point son armée s'amollir dans l'oisiveté.

Mais si le personnel masculin qui tourne autour des belles est modifié dans sa composition, son aspect reste toujours le même ; pour mieux faire oublier aux coquettes l'absence de leurs amants préférés nos paisibles galants d'été ont adopté l'habit cavalier. Plus d'un magistrat au sortir du Palais troque le rabat et le bonnet carré contre l'épée et le plumet pour se faire regarder de bon œil aux Thuileries. Que voulez-vous ? « Les femmes ne se rendent point aux fleurettes, aux cadeaux, ni aux fêtes ; il faut les attaquer par les yeux, et les hommes aujourd'hui ne font donner aux femmes dans le panneau qu'en leur donnant dans la vue » (2).

Il n'est pas rare de rencontrer des conseillers et des avocats qui, sous l'influence du costume militaire, en viennent à mépriser leur profession et à en vouloir « à leur père et à leur mère de les avoir envoyé au droit plutôt qu'aux cadets (3) ».

Examinons un peu les promeneurs :

« Vous voyez, dit Arlequin, d'un côté, sur le déclin du jour, un petit maître d'été, se promener fièrement sur le champ de bataille de la grande allée : affronter le serein, et se couvrir d'une noble poussière. De l'autre, vous apercevez un grand oisif, insultant aux marronniers, passant en revue toutes les coquettes de la ville, et brûlant d'ardeur d'en venir aux mains avec quelque nymphe accostable qu'il aura détournée dans les bosquets (4). »

Colombine va nous révéler la manière dont les coquettes se promè-

(1) Théâtre de GHERARDI, *Les promenades de Paris*, acte II, sc. IV.
(2) GHERARDI. *Loc. cit.*, acte II, sc. I.
(3) *Ibidem*. Voir aussi dans le théâtre de PALAPRAT, *le Concert ridicule*.
(4) Théâtre de GHERARDI, *la Foire Saint-Germain*, acte II, sc. IV.

nent. « Etes-vous, dit-elle, avec moi dans la grande allée, par exemple ; il faut me parler toujours sans rien dire, pour sembler spirituelle, rire sans sujet, pour paraître enjouée, se redresser à tout moment, pour étaler sa gorge, ouvrir les yeux pour les agrandir, se mordre les lèvres pour les rougir, parler de la tête à l'un, de l'éventail à l'autre, donner une louange à celle-ci, un lardon à celle-là. Enfin radoucissez-vous, badinez, gesticulez, minaudez, et soutenez tout cela d'un air penché, vous voilà à peindre aux Thuileries (1). »

Au milieu des promeneuses circulent les marchandes de fleurs, qui joignent à leur commerce celui plus productif de porter les billets doux.

Pour achever notre description, écoutons le dialogue instructif d'Arlequin et de Pierrot ; celui-ci, comme toujours, dans la comédie italienne de cette époque, personnifie le villageois simple et naïf : il interroge son rusé compère sur toutes les curiosités du jardin des Tuileries, et principalement sur les abbés qu'il voit circuler dans la grande allée ; voici le portrait qu'en fait Arlequin :

Ils viennent tous en fard, en mouches, en dentelles,
En Narcisses, en Adonis,
Voltiger de belles en belles,
Jeter une œillade à Philis,
Dire une sottise à Lisette,
En tout lieu semer la fleurette,
Et faire flèche de tout bois,
Aimer les femmes par douzaine,
Se vanter que pour eux il n'est point d'inhumaine,
Et faire ici tout à la fois
Le marquis, le tartuffe, enfin tout personnage,
Hors le leur, et celui de sage.

PIERROT

Oh, chez nous les petits colets
Ne sont ma foi pas si coquets.
Mais à ce que je vois, on est libre à Paris,
Toutes ces femmes-là, malgré leurs beaux habits,
Ne repoussent point les hommes
Comme celles de mon pays.

(1) GHERARDI. *Les Promenades de Paris*, acte II, sc. IV.

ARLEQUIN

Bien au contraire, ces Iris
Nous courent tous tant que nous sommes,
La coeffe ici volle au chapeau.
Et tiens, remarques-tu le burlesque écriteau
Qu'on voit affiche devant elle ?
Vois-tu ces mots écrits sur bien plus d'une belle,
Cœur a louer pour le robin,
Cœur à louer pour la finance,
Place de peu de résistance,
Cœur a terme à la Saint-Martin (1).
Et bien, manant, voit-on cela dans ton village ?

PIERROT

Non, il n'est point chez nous de femmes de louage.

ARLEQUIN

C'est que dans ton village, il n'est point de plumets ;
Et vos amantes, vos bergères,
Qui ne vous perdent jamais,
N'ont point besoin de locataires.
Mais pour les nôtres, en amour
Elles font tout l'été de fort longues diettes,
Et toute promenade est une basse-cour
Où l'on ne voit qu'un coq pour cinquante poulettes (2).

Le public change d'aspect suivant les allées ; chacune d'entre elles a sa physionomie particulière, et ses promeneurs attitrés.

Il y a d'abord la grande allée, le *boute en train*, comme on l'appelait dans le langage familier (3).

C'est la carrière du beau monde.
C'est là qu'avec grand appareil
Au petit couché du soleil,
Viennent se mettre en montre et la brune et la blonde.
C'est là qu'on met à l'étalage
Dentelle, étoffes et rubans ;
C'est là que tous les ambulans

(1) Il y a là une double allusion ; la Saint-Martin était une des dates où se payaient les loyers et les fermages, et c'était aussi à peu près à cette époque que, la campagne finie, les officiers rentraient à Paris.

(2) GHERARDI. *Loc. cit.*, acte III, sc. I.

(3) FRANKLIN. *La vie privée d'autrefois, les magasins de nouveautés*, t. I. Paris, Plon, 1894, p. 241.

Viennent mettre à l'encan leur taille et leur visage.
C'est là que l'on se donne un public rendez-vous,
Que tous les beaux objets se trouvent,
Et que tous ils se désaprouvent
Parce qu'ils se ressemblent tous (1).

Les deux allées voisines sont occupées par les gens qui viennent voir passer les autres ; c'est le pays des cancans et de la médisance, les *allées de la fronde et du contrôle* comme on les appelle (2).

A l'ombre de ces grands arbres, dans cette paix et ce mystère qui invitent à goûter les plaisirs de la solitude à deux, c'est *l'allée des rendez-vous*.

Ce qu'on dit, ce qu'on fait en semblable retraite
Se devine assez entre nous,
Mais cette allée est fort discrette,
Et dont bien en prend aux jaloux (3).

Beaucoup de gens vont s'asseoir à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau pour y contempler les carrosses et les équipages qui vont au Cours la Reine ou qui en reviennent (4) : là encore se fabriquent et se colportent les histoires et les anecdotes scandaleuses.

Suivons cette allée plus tranquille, nous y voyons des groupes nombreux assis sur des chaises ou étendus sur le gazon. Les hommes portent leurs chapeaux sous leurs bras ; les femmes, leurs masques posés sur leurs genoux, agitent leurs éventails. Il y a là maint petit cercle, maintes petites coteries, se réunissant à la même heure autour du même arbre ou autour du même banc.

Approchons-nous ; quel est ce groupe composé d'hommes la plupart âgés ? ce sont des collectionneurs, des curieux, des *grippés*, comme on les appelle. C'est la manie du jour. « Toutes les classes sont hantées du démon de la curiosité ; grands seigneurs, médecins, financiers, magistrats, apothicaires, gens d'église, orfèvres, horlogers, avocats, diplomates, artistes, poètes et pâtissiers même, collectionnent (5). » Comme aujourd'hui la folie de la collection s'étend sur les objets les plus divers, fleurs, tulipes, coquillages, insectes, oiseaux miroirs, pierreries, médailles, etc.

(1) GHERARDI, *Loc. cit.*, acte III, sc. I.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.* Voir aussi les *extraits* d'EVELYN à la suite du *Voyage* de LISTER, p. 235.
(5) *Revue du Palais* du 1er janvier 1898, article déjà cité, p. 138.

« J'ai, dit un amateur de gravures, une sensible affliction, et qui m'obligera de renoncer aux estampes pour le reste de mes jours : j'ai tout Callot, hormis une seule, qui n'est pas à la vérité de ses bons ouvrages, au contraire, c'est un des moindres, mais qui m'achèveroit Callot : je travaille depuis vingt ans à recouvrer cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir : cela est bien rude! (1). »

Et les bibliophiles, que dire de leur nombre, de leurs manies?

Nous avons déjà vu quelle était la passion des médecins pour les livres: ils n'étaient pas les seuls, si nous en croyons la plupart des écrivains du temps depuis La Bruyère jusqu'à Sauval (2). L'un vante ses Aldes et l'autre ses Vascosan, un troisième fait l'éloge de ses reliures en maroquin du Levant, un quatrième annonce qu'il vient d'acheter pour un prix dérisoire un ouvrage sorti des presses de Gutenberg ; on se dispute sur la valeur respective des différents Elzevier. Tous sont poursuivis par la hantise de l'exemplaire unique, de l'édition rare.

C'est elle ! Dieu, que je suis aise!
Oui, c'est la bonne édition.
Voilà bien, pages douze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise (3).

La conversation de ces gens est plutôt ennuyeuse, mais peu leur en chaut, absorbés qu'ils sont chacun par sa propre marotte ; ils se tolèrent aisément, car ils ne s'écoutent pas.

Un peu plus loin, des dames sont assises ; après s'être amusées quelque temps à déchirer le prochain, elles sont en train de se livrer à une savante dissertation sur les manches Amadis (4), puis sur les

(1) La Bruyère. *De la Mode*, § 2.

(2) Sauval, t. II, p. 353.

(3) Cette épigramme est de Pons de Verdun (1749-1844), avocat, révolutionnaire farouche et poète galant, collaborateur au fameux *Almanach des muses* ; ces quelques vers dépeignent si bien le ridicule des bibliomanes passés, présents et futurs que l'on peut, sans scrupule, les citer en parlant du XVIIe siècle.

(4) Ces manches étaient serrées et boutonnées jusqu'au poignet : elles se montrèrent pour la première fois, dans les costumes que le chevalier Bernin avait dessinés pour l'opéra d'*Amadis des Gaules*, musique de Lulli, paroles de Quinault. (De la Bedollière. *Histoire de la mode en France*. Paris, Levy, 1858, p. 98.) Cet opéra fut représenté en 1684.

palatines que Madame, fille de l'Electeur Palatin, avait mises à la mode en France après son mariage avec Monsieur en 1671 (1). Une des dames de ce groupe tient sur ces genoux un petit chien, un chien de chambre, un chien de manchon, comme on disait aussi. Sa maîtresse, très fière de le montrer, apprend à ses amis que c'est un cadeau de son mari, un de ces chiens de Bologne (2), dont on parle tant et qui coûtent si cher. Malheureusement elle est assez inquiète, car une de ses amies lui a dit tantôt que la mode allait passer des chiens de Bologne et que l'on n'aurait plus bientôt que des petits chiens loups aux oreilles coupées (3). On s'empresse de la rassurer. Changeant de sujet, on se met à discuter sur la couleur qui convient le mieux aux bas ; les avis se partagent entre les bas noirs et les bas vert foncé ; d'un commun accord, on rejette les bas rouges et les bas jaunes (4). Laissons ces dames régler ces importantes questions et passons notre chemin.

Arrêtons-nous devant cette société élégante groupée sur une pelouse. On est en train de causer théâtre. Un vieux monsieur approuve fort la fusion qui s'est opérée en 1680, entre la troupe de l'*Hôtel de Bourgogne* et la troupe du Roi, qui depuis 1673 s'était elle-même formée par la réunion de la troupe de Molière et de celle du théâtre du Marais. Le théâtre, suivant lui, ne peut que profiter de cette réunion ; autrefois les différentes troupes passaient leur temps à s'enlever leurs meilleurs acteurs ; avec l'arrangement actuel, de pareils désordres ne sont plus possibles. Le théâtre italien est resté dans l'ancienne salle de l'*Hôtel de Bourgogne* ; tout le monde s'accorde à faire l'éloge du célèbre Dominique, auquel Gherardi a succédé dans le rôle d'Arlequin.

La conversation tombe sur les acteurs en renom ; les dames ne tarissent pas sur le compte du beau Baron. Ce célèbre acteur avait

(1) *Ibid.*

(2) C'était une espèce de carlin que l'on frottait, dit-on, aussitôt leur naissance d'esprit de vin à toutes leurs jointures pour les empêcher de grandir. *Le Mercure comique*, t. I, p. 273.)

(3) *Ibid. Lettre d'un Sot à un*, p. 65. Ces chiens loups cédèrent eux-mêmes la place, à la fin du règne de Louis XIV, aux chiens Burgos qui préludèrent ainsi à la vogue des chiens d'Espagne, des épagneuls, qui dura pendant presque tout le XVIIIe siècle.

(4) DE PRECHAC. *La [illegible] ouverte*. Paris, in-12, 1680, p. 51.

debuté tout enfant dans la troupe de Molière : après la mort du maître, il était passé à l'Hôtel de Bourgogne et maintenant il joue au théâtre de la rue Mazarine. Les hommes lui reprochent sa fatuité extrême ; un d'entre eux raconte à ce sujet l'anecdote suivante : « Baron, ayant un jour été envoyé par ses camarades auprès de M. le Premier Président De Harlay, commença ainsi sa harangue : « Ma compagnie me députe... ». Le magistrat, après l'avoir écouté, répartit en souriant : « J'en rendrai compte à ma troupe ». L'acteur comprit-il la leçon, lui qui prétendait que les comédiens devaient être élevés sur les genoux des reines, que tous les cent ans on peut voir un César, mais qu'il en faut deux mille pour produire un Baron (1) ».

Une dame d'un certain âge rappelle au souvenir de la société l'acteur La Thorillière mort en 1680 et qui avait de si jolis yeux. Un monsieur qui a l'air très au courant des choses du théâtre, et qui se vante peut-être présomptueusement de connaître beaucoup d'actrices (2), lui répond que ce La Thorillière était d'une vanité extrême : il annonce, d'autre part, que sa fille, qui jouait au théâtre de la rue de Mazarine, vient d'être enlevée (3).

Toujours très bien informé, notre homme parle de Mlle de Brie qui, malgré son âge, a conservé sa beauté première : il affirme qu'elle a été autrefois la maîtresse de Molière.

Il se met ensuite à discourir sur Armande Béjart, Mademoiselle Molière, la veuve de l'illustre comique, il décrit tout au long sa beauté piquante, sa mise extraordinaire et recherchée, il compte par les détails les infidélités qu'elle fit à son premier mari et à son second, le sieur Guérin, ancien acteur du théâtre du Marais : il n'oublie rien et connaît jusqu'à ses moindres galanteries ; chacun admire en silence un homme aussi bien renseigné.

Fier de son succès, notre soi-disant habitué des coulisses parle ensuite du vieil acteur Lagrange (4), l'un des piliers de la comédie vétéran de la troupe de Molière ; sa femme qui est fort laide et cependant très coquette, est, dit-on, la fille du pâtissier Ragueneau, qui

(1) *Revue du Palais* du 1er janvier 1898, article déjà cité, p. 137.

(2) Voir sur ce genre d'individus, V. FOURNEL, *Les Contemporains de Molière*, t. I, p. 487.

(3) Par Dancourt qui l'épousa ; elle rentra au théâtre en 1685.

(4) C'est l'auteur du registre auquel nous avons déjà fait ; allusion avec Vinot, il fit paraître la fameuse édition de Molière de 1682.

demeurait à la Croix du Trahoir et qui, pour avoir trop aimé la muse et trop bien nourri les poètes crottés, s'était ruiné et avait fini moucheur de chandelles chez Molière (1) : puis c'est le tour de la Champmeslé, qui après avoir joué avec son mari à l'*Hôtel de Bourgogne* faisait partie maintenant de la troupe de la rue Mazarine.

Il va sans doute raconter quelque anecdocte sur cette actrice, mais une dame l'interrompt pour se plaindre du prix excessif des places à l'Opéra : une loge ne se paie pas moins de quatre louis, une place de balcon un louis, et il n'est pas jusqu'au parterre où l'on ne paie pas moins de trois livres par personne (2). On lui explique que ces prix élevés sont rendus nécessaires par les machines fort coûteuses que l'on emploie dans ce théâtre (3).

Lancé sur cette nouvelle voie, l'homme au courant des choses théâtrales repart sur l'Académie royale de musique. Il raconte aux personnes qui l'écoutent, que le chanteur Dumény était un ancien cuisinier de M. Foucault. Il s'étend sur la beauté, la chevelure blonde de Mlle Maupin (4), son habileté à tirer les armes, ses habitudes masculines et ses mœurs étranges. Les dames s'indignent et protestent contre les détails qu'il donne à ce sujet.

Pour racheter sa faute, notre homme égaye la compagnie par des anecdotes comiques sur la Desmartin, une ancienne laveuse de vais-

(1) Voir pour les différents acteurs cités plus haut la *Galerie historique de la troupe de Molière*, par F. HILLEMACHER, Lyon, Scheuring, 1869.

(2) ED. DE LYDEN. *Le Théâtre d'autrefois et d'aujourd'hui*. Paris, Dentu, 1882 p. 49.

(3) On sait que c'est le 30 avril 1659 que fut représenté, en France, le premier opéra, dans la maison de M. de la Haye. C'était une pastorale en musique, due à l'abbé Perrin qui en avait composé les paroles et l'organiste Cambert la musique. En 1671, l'abbé Perrin, s'étant associé avec le marquis de Sourdeac et avec Champeron, obtint un privilège et fit représenter au « Jeu de Paume de la Bouteille », rue Mazarine, *Hamone*, opéra de Cambat. En 1672, Lulli racheta ce privilège, et après la mort de Molière, s'installa en 1673 au théâtre du Palais-Royal, qui devint l'Opéra.

(4) Mlle d'Aubigny, née en 1673, mariée fort jeune au sieur Maupin, s'échappa du domicile conjugal en compagnie d'un prévôt de salle d'armes du nom de Serane. Après plusieurs aventures scandaleuses à Marseille, où elle chanta, elle débuta à l'Académie royale de musique en 1695. Elle avait une fort belle voix et était très jolie femme, ses contemporains sont unanimes à son sujet, les FRÈRES PARFAIT, dans leur *Dictionnaire*, détaillent les mérites plastiques de Mlle Maupin. En 1705, elle quitta le théâtre, se réconcilia avec son mari et mena une conduite exemplaire jusqu'à sa mort en 1707. On sait que c'est cette actrice qui inspira à Théophile Gautier son célèbre roman.

selle de l'auberge du « Plat d'Étain » ; grâce à sa beauté, son talent de chanteuse, elle était arrivée à obtenir un grand succès et à gagner la forte somme : son luxe insensé, sa gloutonnerie et son orthographe étaient également célèbres (1).

Quittant les chanteuses, il passe à M. Beauchamps, directeur de l'Académie de danse, surintendant du corps de ballet et raconte ses efforts pour obtenir que dans les ballets, les rôles de femmes ne soient pas remplis par des hommes mais par des danseuses ; il a d'autant plus raison, qu'autrefois les dames de qualité dansaient dans les ballets de Cour. C'est grâce à lui qu'en 1681, Mlles De La Fontaine et Subligny ont paru sur la scène de l'Académie royale de musique et ont séduit tout le monde par leur habileté dans l'art de la danse (2).

C'est ainsi que durant le règne du grand Roi, les Parisiens bavardaient sous les ombrages du jardin des Tuileries.

La nuit venue, les promeneurs s'en allaient peu à peu ; on fermait les portes, mais il restait souvent quelques galants attardés en bonne fortune, qui profitaient de l'ombre et du mystère ; puis quand l'heure devenait plus tardive et qu'il fallait définitivement quitter ce séjour enchanteur, nos amoureux gagnaient la terrasse du bord de l'eau, faisaient signe à un carrosse qui les attendait sur la berge de la rivière ; la voiture s'approchait tout contre le mur de la terrasse, et descendant sur l'impériale dudit carrosse, nos gens recouvraient leur liberté, tel est du moins ce que nous apprend le Théâtre de Gherardi (3).

Après avoir parlé du Jardin des Tuileries, il nous est impossible de ne pas dire quelques mots de son rival, le Jardin du Luxembourg, d'autant plus que ce dernier était la promenade préférée des habitants du quartier de l'Université.

La disposition générale du jardin a peu changé. Le parterre qui est devant la façade du palais était assez semblable à ce qu'il est aujourd'hui.

Au centre on y voit un grand bassin au milieu duquel est un

(1) Ed. de Lyden. *Loc. cit.*, p. 73.

(2) *Histoire pittoresque de la danse*, par Henri de Soria. Paris, Noble, 1897, p. 210.

(3) *Les Promenades de Paris*, acte I, sc. II.

Triton de bronze « qui tient dans ses bras un Dauphin, qu'il regarde, le visage tourné vers le ciel, de sorte que, selon que le vent souffle, l'eau qui jaillit de la gueule du Dauphin tombe souvent sur le nez du Triton » (1).

Tout autour de ce parterre régnait la grande terrasse ornée d'une balustrade de marbre blanc que l'on voit encore de nos jours et qui ne paraît guère avoir changé depuis l'époque qui nous intéresse.

La portion orientale du jardin était beaucoup plus restreinte qu'elle ne l'est à présent, elle se trouvait très rapidement limitée par les maisons et les propriétés particulières, dont les façades donnaient sur la rue de Vaugirard, la rue Monsieur-le-Prince et la rue d'Enfer. La portion occidentale était beaucoup plus vaste et s'étendait jusqu'à l'emplacement de la moderne rue d'Assas (2); c'était aussi la plus fréquentée, elle était plantée de belles allées se coupant à angle droit et délimitant des pelouses et des parterres de fleurs.

Le Jardin du Luxembourg était fort beau et bien entretenu, il pouvait rivaliser avec celui des Tuileries, mais le public qui le fréquentait, était bien différent. Le voisinage des écoles et des nombreux couvents du quartier lui donnait un aspect plus grave et plus sérieux, tandis que les riches étrangers, établis dans le faubourg Saint-Germain, y apportaient la note élégante et mondaine.

Ayons recours à John Evelyn, car l'observation d'un étranger sur ces sortes de matières est souvent plus intéressante que celle des gens du pays.

« Ce n'est pas, dit-il, un des moindres plaisirs qu'on y goûte, que la vue de tant de gens de qualité, de bourgeois et d'étrangers qui le fréquentent, et qui ont partout un libre accès ; en sorte que vous voyez telles allées et tels lieux retirés, pleins de beaux galans et de belles dames ; dans d'autres, de mélancoliques moines ; dans d'autres, des savans studieux ; plus loin, des bourgeois de bonne humeur ; les uns assis, les autres couchés sur l'herbe, d'autres qui courent ou sautent : ceux-ci à jouer aux boules ou à la balle ; ceux-là à chanter et à danser, et tout cela sans se déranger mutuellement, tant il y a d'espace pour leurs ébats.

1. Note de DE BLAINVILLE dans l'édit. de 1713 du *Paris ancien* de CL. LE PETIT, t. CXXVIII.

2. Voir ce que nous avons dit sur les limites du Luxembourg, p. 294.

« Ce qu'il y a d'admirable, c'est que tout étant aussi bien tenu que si l'on ne faisait qu'y travailler du matin au soir, vous ne voyez jamais ni jardinier, ni personne qui s'en occupe; c'est qu'on s'y prend le matin de si bonne heure, que tout est achevé avant que le public ne puisse s'en apercevoir. Si je me suis étendu si au long sur ce véritable paradis, c'est en mémoire du plaisir que j'ai goûté dans ces douces retraites. (1) »

C'est au Luxembourg que venaient s'ébattre les jeunes gens des collèges universitaires. Charles Perrault nous a laissé, dans ses mémoires, le récit des promenades qu'il y faisait, durant ses études, avec ses camarades.

Promenons-nous sous les allées ombreuses où La Bruyère aimait à errer tout en observant et en recueillant ces documents humains dont il composa les *Caractères*.

Quels sont ces gens qui discutent autour d'un vieux marronnier (2) ? C'est un groupe de nouvellistes dissertant sur les intérêts politiques de l'Europe. Ils tinrent leur quartier général dans le Luxembourg jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. « Ils arrangent les royaumes, dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, règlent les finances des Potentats, font voler des armées du Nord au Midi... Le dernier venu dément d'une manière brusque tout ce qu'on a débité, et le vainqueur du matin se trouve battu à plate couture à sept heures du soir ; mais le lendemain, au réveil des nouvellistes, le conteur de la veille restitue à son héros une pleine victoire. »

Et les bonnes gens venaient écouter ces parleurs ; ils y trouvaient cet attrait de l'imprévu, du merveilleux, que ne leur donnait pas la froide et sèche *Gazette de France* et que nous retrouvons aujourd'hui dans ces journaux à dépêches sensationnelles que l'on vend pour un sou dans les rues. Le plus souvent on sait soi-même que la nouvelle est fausse ou exagérée, mais la curiosité, l'appât de l'inédit, de l'extraordinaire l'emportent, et l'on se laisse aller, une fois de plus, à acheter la feuille mensongère (3).

(1) *Extraits* d'EVELYN publiés à la suite du *Voyage* de LISTER, p. 256.

(2) Cet arbre, qui existait encore en 1866, était près du Jeu de Paume. FOURNIER. *Comédie de La Bruyère*, Paris, Dentu, 1866.

(3) Voir sur les nouvellistes entre autres ouvrages : LA BRUYÈRE et la note qu'HIPPOLYTE LUCAS a placée à la p. 79 de son éd. de l'*Oublieux* de CH. PERRAULT, Paris, Académie des bibliophiles, 1868.

Dans ces groupes, on agitait les plus graves questions, et l'on eût pu voir tel bourgeois de la rue Saint-Jacques faire raisonner et agir à sa fantaisie, le Grand Turc, son Vizir, l'Empereur et le Pape : suivant le caprice du jour, on blâme ou on loue les ministres ; chacun donne son avis et dresse son plan de campagne. Heureusement pour le royaume de France, les opinions de beaucoup d'entre eux, rêveurs et ignorants, étaient alors sans influence sur les affaires de l'Etat.

Les peuples étrangers sont très malmenés par nos nouvellistes.

Les Espagnols surtout sont détestés ; depuis près de deux siècles, ce sont les ennemis héréditaires, on ne leur a pas pardonné les maux de la Ligue et de la guerre de Trente ans ; dans les contes, les nouvelles, les gravures et les almanachs satyriques, MM. les hidalgos jouent un rôle ridicule et odieux ; la chute de la maison d'Espagne n'a pas désarmé la rancune des Français. Les Hollandais ne sont guère bien vus ; leur fortune croissante, l'agrandissement rapide de leur empire colonial aux dépens des Espagnols et des Portugais avait suscité bien des jalousies.

Mais un autre ennemi bien autrement dangereux que les précédents va se lever contre nous, c'est l'Angleterre ; bien des gens commencent à redouter son insatiable ambition.

« Ils craignent et haïssent les Anglais, dit Evelyn (1) en parlant de nos compatriotes ; ils nous regardent pour la plupart comme une nation fière, grossière et barbare ; mais à l'égard des Espagnols, c'est une antipathie mortelle et insatiable. »

C'est en effet dans cette seconde moitié du XVII siècle que les luttes entre la France et l'Angleterre prennent un aspect tout nouveau ; elles cessent d'être féodales et continentales. La révolution anglaise a appelé au pouvoir les marchands, les *shop-keepers* ; et désormais l'Angleterre entreprend avec une invincible ténacité la conquête commerciale du monde. La France est la seule rivale qui lui porte ombrage, la seule qui, par sa marine et son commerce, puisse contrecarrer ses projets.

L'expulsion définitive des Stuarts, en 1688, est le signal de cette lutte gigantesque ; usant d'une tactique, à laquelle elle restera fidèle, l'Angleterre précipite sur nous les autres nations continentales et en profite pour s'assurer l'empire des mers ; au bout de longues luttes,

(1) P. 309.

grâce à l'indifférence de Louis XV, encouragée par une opinion publique frivole et rêvassière, la France est une première fois écrasée au traité de Paris. La guerre de l'indépendance d'Amérique semble faire renaître l'espérance. Victorieux sur mer, nous pouvons penser un instant réparer nos désastres, mais la Révolution survient : notre marine perd ses cadres et est anéantie ; les nations européennes, soutenues et stipendiées par l'Angleterre, nous livrent pendant plus de vingt ans le plus terrible des assauts ; la fortune nous abandonne. Napoléon est vaincu par les *shop-keepers*, la France est définitivement écrasée, et la puissance britannique règne sur le monde.

Tous ces événements et ceux qui les ont suivis prennent leur origine au XVIIe siècle, à l'époque qui nous intéresse, et les bonnes gens qui dissertaient sous le marronnier du Luxembourg pouvaient déjà, s'ils étaient prévoyants, murmurer, comme le vieux Caton, *delenda est Carthago*.

Les Anglais se rendirent compte, de très bonne heure, de l'importance future de cette rivalité, et nous terminerons cette digression en citant ce qu'écrivait le même Evelyn en 1652.

Ceux qui sont au fait du gouvernement et du génie de cette nation, dit il en parlant de la France, doivent s'attendre à y découvrir, quotidiennement, quelque chose de nouveau : la France d'aujourd'hui n'est pas plus celle d'il y a quarante ans, que son costume et ses modes ne sont ceux de cette époque ; et pour dire vrai et détromper le monde, la complexion de ce corps politique, les crises qui peuvent lui survenir sont d'une si grande conséquence pour la santé et le bien-être de notre pauvre nation que, pour les conserver à celle-ci, nous ne saurions donner trop d'attention à l'état et au régime de notre voisin, le royaume de France » (1).

Allons un peu plus loin écouter ces bons bourgeois qui causent entre eux. Ils gémissent sur les malheurs du temps et l'élévation croissante des impôts. Ceux-ci étaient en effet fort nombreux et semblaient bien durs à payer, mais pour des causes différentes, suivant leur nature.

Les impôts indirects comprenaient les aides, se divisant elles-mêmes en deux groupes : 1° le droit de gros, de vingtième ou du sou pour livre sur la vente en gros des diverses denrées ; 2° le droit du huitième

(1) *Ibid.*, p. 314.

sur les denrées vendues au détail : il y avait encore les octrois, les droits de jauge et de courtage, les droits de marque des fers, de marque des matières d'or et d'argent, de timbre et de contrôle, l'impôt sur les cartes, les tarots et les dés, le monopole des poudres et salpêtres, le monopole des tabacs, les gabelles, sans compter les douanes intérieures et extérieures (1). Aujourd'hui nous payons tous ces impôts, on en a supprimé quelques-uns, mais on en a ajouté beaucoup d'autres, leur somme est plus considérable, malgré la diminution du pouvoir de l'argent, que l'on exagère du reste à plaisir, sans doute pour nous mieux dorer la pilule.

Ces impôts indirects, qui sont ordinairement d'autant mieux supportés par le contribuable que, comme consommateur, il ne s'en aperçoit souvent pas, provoquent cependant les lamentations de nos bourgeois ; ce dont ils se plaignent surtout, c'est la façon dont on les perçoit : la plupart sont affermés et les partisans et leurs commis, se livrent à toutes sortes d'exactions. Ils connaissent à merveille la pratique du *tour du bâton* comme on disait, et les anecdotes abondent sur leurs pilleries continuelles (2).

Il semblait bien dur de payer tant d'argent, et de penser que ces coquins en mettaient une bonne partie dans leur poche.

Les impôts directs paraissent encore plus abominables à nos causeurs. La taille, l'odieuse taille, excite l'indignation générale ; en effet cet impôt personnel, progressif, s'étendant à la totalité des revenus, était particulièrement odieux, d'autant plus qu'il atteignait la bourgeoisie aisée, la classe productrice qui faisait la richesse du pays et qu'il épargnait d'une part, les gens très pauvres, les francs-bourgeois comme on les appelait par plaisanterie, en vertu du vieil adage qui dit que là où il n'y a rien, le roi perd ses droits, et d'autre part toutes les classes privilégiées qui comprenaient bien plus que la noblesse et le clergé (3). On conçoit alors avec quelle ardeur on

(1) CHERUEL, *Dictionnaire historique des institutions de la France*, Paris, Hachette 1884, art. Impôts.

(2) Voir sur ce point la comédie de BOURSAULT, *Esope à la Cour*, acte IV, sc. V et la très intéressante comédie de M. DE BARQUEBOIS (JACQUES ROBBES) intitulée *Le Rôpnier*, Paris, 1683, il y a là une peinture des plus curieuses des exactions des partisans et de leurs commis, le *tour du bâton* équivalant à notre *pot de vin*.

(3) Nous avons vu par exemple que l'Université, les médecins étaient exempts d'impôts, il y en avait bien d'autres.

cherchait à se faire mettre sur les listes de la noblesse ; beaucoup réussissaient ; somme toute, M. Jourdain avait de bonnes raisons pour vouloir se faire prendre pour un gentilhomme.

La *taxe des aisez* vint encore augmenter l'indignation générale. Furetière nous en donne un piquant aperçu dans son *Roman bourgeois*. M. Vollichon, procureur, demande à son gendre l'avocat Bedout de lui dire le chiffre de sa fortune et de lui remettre un petit mémoire à ce sujet. « Bedout le refusa absolument, et dit pour toutes raisons qu'il avait esté taxé aux Aisez, et contraint de se cacher, pour cela, six mois dans le Temple (1), que les Partisans, qui avoient des espions partout, pourroient voir le mémoire de son bien, s'il l'avoit donné une fois à quelqu'un, et qu'ils recommenceroient leurs poursuites » (2).

On a fait la Révolution pour se débarrasser de ces sortes d'impôts, on en fera peut-être une autre pour les rétablir !

Après avoir bien médit du fisc, nos bourgeois continuent leurs doléances sur la difficulté que l'on éprouve à faire valoir l'argent que l'on peut gagner. Le placera-t-on en rentes sur l'Hôtel-de-Ville ? jamais de la vie. Ce n'est pas que l'on ne vous serve de gros intérêts ; mais on est à la merci du premier événement venu ; tout prétexte est bon pour vous retrancher un quartier : l'Etat garde votre capital et néglige de vous en payer l'intérêt. Tout le monde connaît la plaisanterie classique sur le receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville ; pour parler correctement, il faut l'appeler receveur tout court, car pour la seconde partie de sa charge, il ne l'exerce que trop peu (3). L'hôtel-de-ville de Lyon ne vaut guère mieux ; les emprunts du Trésor royal ne valent rien du tout. A la rigueur, on peut placer son argent sur les impôts, sur le Domaine, sur les octrois des villes, mais cela n'est pas encore excellent. Les états provinciaux payent sûrement (4), mais ils servent de petits intérêts ; il en est de même du clergé (5). En fait, les pouvoirs publics n'inspirent pas une grande confiance à nos

(1) C'était un lieu d'asile.

(2) *Roman Bourgeois*, p. 123.

(3) *Roman Bourgeois*, p. 116.

(4) *La Fortune privée à travers sept siècles*, par le vicomte D'AVENEL. Paris, Colin, 1895, p. 93. Les assemblées provinciales de Bourgogne empruntaient à 4 p. 100. Les emprunts de l'Hôtel-de-Ville émis normalement à 6,25 du 100 sous la minorité de Louis XIV l'étaient en réalité à 10 p. 100.

(5) MONTEIL, *Hist. des Français des divers états*, Paris, 1853, t. IV, ch. XVIII.

rentiers philosophes : ils aiment mieux prêter à des particuliers qui ne peuvent nier leur dette, empocher le capital et vous retenir les intérêts : la justice vous protège contre eux (1).

Mais, comme fait remarquer l'un d'entre eux, il faut pour ces sortes de placements que le commerce soit prospère : présentement, il n'en est plus tout à fait ainsi, et notre homme rappelle à ses compagnons comme on était heureux au début du règne.

De 1660 à 1675 il y eut là pour tout le monde quinze années de richesses et de prospérité, les maux des guerres civiles étaient effacés, la terre rapportait bien plus ; le blé coûtait moins cher et il n'était pas jusqu'aux ouvriers qui ne profitassent de ce bien-être puisque leur salaire était augmenté et qu'ils pouvaient vivre à meilleur compte (2). Tout cela, ajoute-t-il, était dû à la sagesse de M. Colbert, mais à présent, les guerres sont venues, le grand ministre est mort, et la misère tend à succéder à la richesse.

Et nos bons bourgeois continueront leurs causeries jusqu'à ce que l'heure tardive les chasse du jardin et les rappelle chez eux pour le souper.

§ [illegible] — La Foire St-Laurent et les bonnes gens de la rue St-Denis

Avertissement sur la manière dont a été composée ce pamphlet. — La [illegible] *Rue St-Denis* de Champmêlé. — Personnages empruntés à d'autres ouvrages. — Dénombrement des étalagistes pendant les vacances. — La [illegible] de M. Guindé. — Repas-pique-nique bourgeois. — La famille Guindé. — Départ pour la foire St-Laurent. — Mlle Guindé. — Sa robe d'indiennes. — Le Chemin de la foire. — La foire St-Laurent, origines et étymologie. — Les boutiques et les rues de la foire. — Curiosités de la foire St-Laurent. — Galeries de peintures. — Le [illegible] de gens du peuple. — Marchands de vins. — [illegible] — Marchands de pipes. — Limonadiers. — Retour de la foire. — Les préparatifs de la fête. — Caractère de M. Guindé. — Le [illegible] — Sa théorie sur l'éducation des femmes. — Arrivée de M. et Mme Niédé [illegible] — Quolibets du mari. — Propos de la femme. — Mlle [illegible] — Sa [illegible] M. de Fossombroit. — Sa [illegible] — Mme de Fossombroit. — Le [illegible] — Chasse [illegible] de Mlle Pécaudeau. — La tresse et les oranges de la Chasse. — Chasseurs [illegible] — Fin de la fête.

Afin de compléter l'aperçu que nous avons donné sur la société

(1) La [illegible] les [illegible], les [illegible] d'Italie [illegible] aujourd'hui des sommes immenses, avait l'avantage de reporter les capitaux [illegible]

(2) [illegible], loc. cit., p. 32

bourgeoise, il est nécessaire que nous rendions visite aux boutiquiers, aux marchands qui faisaient la richesse et l'orgueil des rues Saint-Denis et Saint-Martin.

Pour nous conduire dans ce milieu, les guides ne sont pas très nombreux : mais heureusement la qualité de leurs descriptions rachète la quantité absente.

Une des pièces les plus curieuses de Champmeslé est sans contredit *La rue Saint-Denis* (1). L'auteur nous fait pénétrer chez M. Guindé, marchand de la rue St-Denis et fait défiler devant nos yeux les types les plus singuliers de boutiquiers : par malheur, une intrigue banale et compliquée dépare cette comédie, dont quelques scènes rappellent le théâtre de Labiche.

Pour tirer parti de ces tableaux de mœurs, nous allons pénétrer à la suite d'un étudiant dans la boutique du sieur Guindé, et à l'occasion d'un de ces pique-niques si chers alors à la petite bourgeoisie, faire défiler sous les yeux du lecteur les principaux types que Champmesle a mis dans sa pièce : nous leur conserverons scrupuleusement leur caractère et leur langage.

Comme les nécessités de l'intrigue ne nous obligent plus, ainsi que Champmesle, à faire de Guindé un fripon, nous en ferons un honnête homme : nous lui donnerons, ce qui est plus naturel, femme et enfants : les deux principaux personnages, Mme Guindé et sa fille Javotte, sont empruntés au *Roman bourgeois*, guide toujours précieux en de telles études.

Pour compléter ce tableau, nous avons mis en scène le traiteur maître Croquesolles et sa fille Isabelle, tirée d'une pièce de Chappuzeau intitulé *Le Colin Maillard* (2) : ces deux personnages nous feront de singulières révélations.

Nous profiterons de ce voyage à la rue St-Denis pour aller faire un tour à la foire St-Laurent, qui constituait une des distractions du quartier.

Après avoir ainsi révélé au lecteur la méthode employée par nous dans cette partie de notre travail, et bien montré qu'il n'y a dans ce

(1) Représentée pour la première fois le 17 juin 1682 par la troupe du roi au théâtre de la rue Guénégaud ; elle eut huit représentations.

(2) *Le Colin-Maillard*, comédie facétieuse représentée sur le théâtre royal de l'Hostel de Bourgogne. Paris, chez J. B. Loison ; le privilège est de 1662.

chapitre rien qui rappelle le roman, nous commençons notre récit.

Or, ce matin-là, mardi 12 août 1681, dans sa petite chambre de la rue Galande, certain bachelier en médecine de nos amis, après s'être leve tard, s'habillant sans hâte, se demande avec inquiétude ce qu'il va faire de sa journée. Les vacances sont commencées depuis longtemps (1), beaucoup de ses camarades sont partis ; lui-même doit, le 15 août, quitter Paris pour se rendre à Cormeil, dans la maison de campagne d'un des amis de sa famille qui l'invite régulièrement tous les ans.

En se livrant à ses méditations, notre ami s'est arrêté pour contempler le calendrier cloué à la muraille de sa chambre. Après en avoir examiné à loisir la gravure de tête, qui représente les nouvellistes du quai des Augustins, au-dessous de laquelle se trouvent figurés les lamentations d'une damoiselle qui regrette le départ de la mode des toiles (2), il s'avise de rechercher le quantième et s'aperçoit que c'est aujourd'hui la fête de sa respectable cousine, Mme Guindé, mariée à un honnête drapier de la rue St-Denis et qui répond au doux prénom de Claire. Désormais, son plan est arrêté. Il se revêt de ses plus beaux vêtements, et après avoir confortablement dîné, se met en route.

En passant près du cimetière des Innocents, il fait provision de fleurs chez une bouquetière, et s'arrête enfin rue St-Denis, au coin de la rue Greneta, devant une boutique, à l'enseigne du Chat-huant, logis de sa cousine la drapière.

Toute la famille est rassemblée. M. Guinde fait beaucoup de bruit dans sa boutique et gourmande ses deux commis ; sa femme, en grande toilette, reçoit à merveille le cadeau de son cousin l'écolier, le remercie de son aimable attention et l'invite le soir même à souper. Son mari et elle doivent en effet rendre le bouquet (3) à plusieurs de leurs amis qui les ont souvent conviés. Comme d'habitude, chacun doit envoyer sa part du repas : mais on s'est entendu d'avance afin d'éviter la mésaventure qui arriva récemment chez un de leurs voisins, où il n'y eut pas moins de huit éclanches, venant de huit ménages composant l'assemblée (4).

(1) Nous avons vu qu'elles commençaient à la Faculté le 28 juin.

(2) *Les anciens almanachs illustrés* de VICTOR CHAMPIER, pl. XVIII.

(3) *Roman bourgeois*, p. 122, expression qui veut dire rendre un repas.

(4) *Roman bourgeois*, p. 120, *éclanche* était, nous l'avons dit, synonyme de gigot de mouton.

Mme Guindé est sur le point de partir avec sa fille aînée pour la foire Saint-Laurent, elle prie notre étudiant de vouloir bien l'accompagner ; celui-ci, fort heureux de trouver du même coup l'emploi de son après-dîner et de sa soirée, accepte sans hésiter. M. Guindé reste à la boutique, lié qu'il est par les nécessités de son commerce ; la servante a reçu les ordres pour les préparatifs du souper ; enfin, comme la route est longue et qu'il faut être rentré de bonne heure, on décide de laisser à la maison les plus jeunes enfants, deux petits garçons et une petite fille ; cette résolution ne laisse pas que de provoquer bien des cris et des pleurs, mais on calme la marmaille en promettant de rapporter de la foire force pain d'épices, poupées et autres jouets.

Ces différentes déterminations prises, on part pour la foire Saint-Laurent ; mais avant d'aller plus loin, il convient de présenter à nos lecteurs les deux compagnes de notre étudiant. Mme Guindé est une personne d'un âge déjà respectable, pleine de sens et de prudence ; c'est une bourgeoise à l'ancienne manière, n'admettant pas que l'on sorte de son rang. Elle ne peut souffrir les manières de certaines voisines qui s'habillent comme de grandes dames ; si la mode le permettait encore, elle porterait certes avec ostentation le chaperon (1) de l'ancienne bourgeoisie. Malgré la simplicité de ses vêtements, on remarque en elle cette correction, cet air cossu qui indique suffisamment que la maison Guindé est prospère et permet à ses propriétaires d'amasser un nombre respectable d'écus.

La fille, Mlle Javotte, est une jeune personne blonde, très jolie, mais timide à l'excès, n'osant point proférer la moindre parole ; sa mère, qui ne cesse de la surveiller, l'a élevée ainsi ; il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'on lui permette de quitter seule, pour quelques instants, la maison paternelle. Ce que sera Mlle Javotte dans l'avenir est un problème insoluble, nul ne peut dire ce qu'il adviendra de cette timidité et de cette réserve, lorsque l'émancipation du mariage sera venue (2).

Notre étudiant et ses deux compagnes circulent non sans peine dans la rue Saint-Denis ; les carrosses, les cavaliers, les lourds chariots

1 Le chaperon était une bande de velours que les femmes portaient sur leurs bonnets et qui était une marque de bourgeoisie. *Dict.* de FURETIÈRE.

(2) Voir sur ce caractère, la Javotte du *Roman bourgeois*

encombrent la rue : le long des maisons, des gens arrêtés devant les boutiques, rendent le passage encore plus difficile. Au delà de la porte Saint-Denis, dans le faubourg, la foule est moins grande, cependant l'on rencontre encore de nombreux carrosses qui se rendent à la foire.

Après avoir traversé, sur un ponceau, le ruisseau de Ménilmontant, autrement dit le grand égout, qui répand tout alentour une odeur infecte, la route commence à monter.

Il fait fort chaud ; le vent qui souffle de l'est, apporte des carrières situées derrière l'hôpital Saint-Louis une poussière blanche et impalpable, qui couvre tous les objets et qui vous dessèche la gorge. Pour obvier à cet inconvénient de nombreux cabarets sont installés en face du couvent de Saint-Lazare où nous arrivons maintenant. Ils sont très achalandés et le nombre des ivrognes que l'on rencontre chemin faisant, en est la preuve certaine. Devant la porte du couvent, en face la rue Saint-Laurent, le faubourg Saint-Denis s'élargit et offre l'aspect d'une véritable place. L'encombrement y est extrême, les cochers, les charretiers et les crocheteurs poussent des cris assourdissants : nous sommes arrivés au but, à la foire Saint-Laurent.

Cette foire, fort ancienne, se tenait primitivement dans les terrains vagues qui bordaient la route de Saint-Denis à Paris, entre la Chapelle et le couvent de Saint-Lazare. — Avec le temps, elle se rapprocha des faubourgs, à l'extrémité desquels elle s'étalait, entre les deux fausses portes Saint-Denis et Saint-Martin. Sauval se rappelle l'avoir vue là « composée alors d'échoppes faites à la hâte, d'établis découverts et de parcs jonchés de paille » (1).

En 1663, les religieux de Saint-Lazare, à qui appartenait la foire, firent édifier des loges en pierre, couvertes en tuiles, qui fournirent aux marchands un meilleur abri et, par cela même, en attirèrent un plus grand nombre.

A l'époque qui nous intéresse la foire Saint-Laurent affectait une forme rectangulaire : les grands côtés étaient à peu près orientés de l'est à l'ouest et les petits côtés du sud au nord, l'angle sud-est était remplacé par un angle rentrant qui donnait au terrain une forme irrégulière. Des groupes de maisons particulières séparaient la foire du faubourg Saint-Denis, de la rue Saint-Laurent et du faubourg

(1) HEULHARD, *La Foire Saint-Laurent*. Paris, Lemerre, 1878, p. 11.

Saint-Martin ; mais un certain nombre de passages permettaient l'accès de ces rues avoisinantes. Il y en avait deux donnant sur la rue Saint-Laurent et réservés aux piétons ; un autre aboutissait dans le faubourg Saint-Martin (1).

Du côté du faubourg Saint Denis était un espace de terrain découvert, appelé le Préau des Carrosses, destiné, comme son nom l'indique, au stationnement des voitures et ayant une porte spéciale. Au nord de la foire était un autre espace vide le Préau des Spectacles, réservé aux saltimbanques, montreurs de marionnettes, etc. Parallèlement à ses grands côtés, la foire proprement dite était parcourue par cinq rues qui, du sud au nord, portaient les noms de rue Saint-Lazare, rue Royale, rue Dauphine, rue Princesse et rue de la Lingerie. Perpendiculairement à celle-ci, de l'ouest à l'est, il y avait la rue Neuve-Saint-Lazare (2), la rue Saint-Louis, la rue Saint-Lazare, et enfin les deux rues Saint-François et des Pavillons qui à cause de l'irrégularité de la portion orientale de la Foire étaient moitié moins longues que les autres. Ces rues délimitaient des îlots rectangulaires divisés en loges séparées et louées à des marchands.

La foire Saint-Laurent n'avait pas le même caractère que la foire Saint-Germain. Elle se tenait pendant une saison où tout le beau monde était à la campagne : elle était éloignée des quartiers élégants : enfin ses allées n'étant pas couvertes, la crainte de la boue et de la pluie éloignait certains visiteurs. La foire Saint-Laurent était donc plus bourgeoise que sa rivale : du reste on y vendait des choses plus communes en rapport avec la qualité des acheteurs. On n'y rencontre pas des étalages luxueux comme dans la rue des Orfèvres, à la foire Saint-Germain. Un grand nombre de marchands de Paris louaient des loges dans les deux foires et y installaient en quelque sorte des succursales : tel était le cas de la plupart des lingères du Palais. Les vanniers et les quincailliers abondaient à la foire, les ménagères des quartiers bourgeois y venaient faire leurs achats.

(1) Le plan du XVIIIe siècle, publié par M. Heulhard, en indique deux, mais certains plans de Paris du XVIIe siècle, notamment celui de Bullet, n'en indiquent qu'un.

(2) Nous empruntons le nom de cette rue, comme celui des autres, au plan donné par M. Heulhard, mais ce plan est de 1743 ; il est probable, d'après certains plans de Paris plus anciens, qu'au XVIIe siècle, la foire communiquait directement avec le Préau des Carrosses et qu'alors la rue Neuve-Saint Lazare n'existait pas.

Revenons à Mme Guindé, à sa fille et à son cousin l'étudiant. Ils entrent dans la foire par la rue Saint-Laurent. Le tapage est extrême, les marchands interpellent à grands cris les passants : d'autre part, les trompettes et les tambours des saltimbanques réunis dans le préau voisin, font un vacarme assourdissant.

La foule est curieuse à observer, il y a là des galants, des plumets, avec leurs belles, mais d'un ordre moins relevés que ceux que nous avons vus à la foire Saint-Germain. La bourse de ces messieurs ne répond pas à leur prétention. Ecoutons François Colletet, c'est bien le poète qui convient à la foire Saint-Laurent ; sa rivale plus favorisée avait été chantée par Scarron.

N'as-tu pas dessein de rire,
De voir ce Plumet qui soupire,
Auprès d'une fière beauté
Dont il n'est pas très escouté ?
Dans l'ardeur qui le passionne
Il cajole cette mignonne,
A l'oreille il lui dit le mot,
Et le drosle n'est pas manchot :
Il joint, a ses douces paroles,
Le son de deux ou trois pistoles,
Qu'il fait dans sa poche sauter
Pour la semondre à l'escouter.
Enfin elle rit, la folastre,
Sous son vermeillon et son plastre,
A cause que d'un air plaisant
Il s'offre a luy faire présent (1).

Mais la dame est promptement déçue : devant les offres coûteuses d'une lingère, notre galant bat en retraite et borne sa magnificence à mener sa belle chez un confiseur.

Voici une noce de personnes du commun, le marié et la mariée viennent faire leurs achats à la foire : tous ces gens qui ont copieusement dîné, mènent grand bruit ; ils s'arrêtent devant un quincaillier tout joyeux de cette aubaine :

Je voy deja la Menagere
Qui choisit une crémaillère,

(1) Fr. Colletet. *Fracas de Paris*, édit. de *Paris ridicule et burlesque*, p. 202 et 203.

Puis une paire de chenets,
Item, deux petits martinets (1),
Une broche, une lèchefrite,
Une platine, une marmite,
Une cuiller, un chandelier,
Un rechaud de fer, un tripier (2),
Un chauderon, une escumoire.
Il ne faut plus qu'une lardoire,
Et le soufflet, meuble important,
Et chacun d'eux sera content.
Cependant ce ménage couste,
Ils ont du bon argent sans doute,
Ils comptent de beaux escus blancs,
Pendant que ces autres marchans
Crèvent de rage en leur chemise
De n'avoir pas leur chalandise.
« Hé bien, Monseu, leur disent-ils,
« Vous voila bien garny d'outils ? »
Ou bien d'un air beaucoup plus rogue,
« Vous avez là de bonne drogue ;
« Dieu doint bonne vie aux trompez ! »

Les gens de la noce ne prêtent aucune attention à ces paroles dictées par la jalousie et le dépit, ils continuent gaîment leur promenade.

Les marchands de vin abondent à la foire, leurs boutiques sont agréablement disposées, et la chaleur aidant, le bon peuple de Paris boit outre mesure. On crie, on se dispute, on échange des horions, la police s'en mêle, vainqueurs et vaincus sont menés chez le commissaire, et pour avoir trop bien fêté la dive bouteille tombent entre les griffes des gens de justice.

Mme Guindé flanquée de ses deux acolytes, se dirige à travers cette foule vers les boutiques des lingères et des bijoutiers; son mari, en raison de sa fête, paraît lui avoir ouvert un assez vaste crédit ; elle en profite pour acheter pour sa fille et pour elle, des dentelles, des gants, des boîtes à mouches, des miroirs de poche, etc. ; pensant ensuite à la promesse faite aux petits enfants, elle passe chez le marchand de pain d'épices, et chez ces petits merciers qui vendaient des jouets ; après avoir bien débattu les prix, tous trois en ressortent chargés de paquets contenant une poupée.

(1) Chandeliers plats à longs manches.
(2) Trépied.

Un moulinet, un violon,
Un chiffiet, un cheval de carte (1).

et autres menus bibelots qui faisaient alors les délices des marmots.

En vue du souper, on fait acquisition d'oranges de la Chine, fruits rares et recherchés qui devaient dignement couronner le festin.

Pour se reposer de ces achats, notre étudiant propose à ses deux compagnes de se rafraîchir un instant dans la boutique d'un limonadier; son offre est acceptée et l'on entre déguster de l'aigre de cèdre et des sirops.

Remis de leurs fatigues, nos gens vont voir les spectacles de la foire : nous n'insisterons pas sur les merveilles qu'ils contemplèrent; ce sont exactement les mêmes qu'à la foire Saint-Germain, avec cette différence que les voleurs et les tire-laines y étaient beaucoup plus nombreux (2).

Après avoir goûté tous ces plaisirs, Mme Guindé s'aperçoit qu'il est tard, il faut se hâter de regagner la maison : on se met à la recherche d'un fiacre, mais les cochers, sûrs de ne point manquer de pratiques, se montrent très exigeants : on parlemente, on discute, enfin tout s'arrange.

De peur que M. Guindé ne trouve une pareille dépense excessive il est entendu qu'on ne lui en dira rien et qu'on quittera la voiture devant l'église Saint-Sauveur.

Le retour s'effectue sans encombre : aussitôt rentrée Mme Guindé distribue aux enfants les jouets qu'elle a achetés; ces cadeaux sont accueillis avec de grands cris d'enthousiasme. L'un des petits garçons s'empare du cheval de carton et l'autre d'un sabre de bois; on va jouer à la guerre; mais dès le début de la partie, s'élève une grande dispute, tous deux veulent faire M. le Prince et tous deux refusent également de faire l'Espagnol.

La petite fille a pris possession de la poupée et s'en est allée dans un coin jouer à la maman, puis ensuite à la madame : tout le monde rit en la voyant faire des révérences, prendre des petits airs penchés, en imitant les belles dames qu'elle a vues au jardin des Tuileries.

(1) Carton.

(2) COLLETET, *Les [illegible]*, p. 200 et 201. Tous les autres détails que nous donnons sont tirés du livre de M. HILLIARD sur la Foire Saint-Laurent.

Pour obtenir un peu de tranquillité, on relègue tout ce petit monde dans une pièce éloignée. La maîtresse de la maison et sa fille s'en vont surveiller les apprêts du festin. Dans l'arrière-boutique, la table est déjà mise et par la porte entr'ouverte s'échappent de la cuisine des odeurs appétissantes.

M. Guindé est en train de faire fermer la boutique par ses deux commis, il leur donne ses instructions ; leur service fait, ils devront aller aider la servante et servir à boire pendant le souper.

Le patron de la maison est un homme sage et avisé ; il est aimable vis-à-vis de ses clients, chacun fait l'éloge de son habileté à diriger ses affaires : il est bien vu des membres de sa corporation. Il a cependant deux petits travers : dans les moments de presse, il perd non pas la mémoire des faits, mais celle des mots et fait alors un usage immodéré du mot *chose*. Tout à l'heure encore il disait à un de ses commis : « Ecoutez, Chose, allez-vous-en un peu chez Chose, pour voir si la Chose est prête » ; tout cela pour dire à son commis Blaise d'aller chez le pâtissier s'assurer si la tourte était prête. Le second défaut de M. Guindé est de mêler par trop souvent à son langage des expressions commerciales qui font le plus singulier effet. A part cela, c'est un très brave homme, il accueille toujours avec considération son cousin l'étudiant, et se montre très fier, devant ses voisins, d'avoir un savant dans sa famille.

Au bout de quelques instants arrive un premier invité, Monsieur Croquesolles, rôtisseur établi dans la rue de la Grande-Truanderie : c'est un grand et solide gaillard ; sa grosse figure rouge lui donne un air terrible ; au fond il n'est qu'un peu bourru ; il entre par moments dans de grandes colères qui heureusement n'ont pas de suite.

Le nouvel arrivé salue tout le monde d'une voix formidable : après quelques menus propos, M. Guindé demande à son compère s'il est vrai, comme le bruit en court, que sa fille Isabelle doit épouser un avocat.

Maître Croquesolle proteste énergiquement et traite de folle sa sœur, Mme Binon, qui, depuis la mort de sa femme, s'est chargée de l'éducation de sa fille : c'est elle qui s'est mis en tête ce projet ridicule et en fait courir partout la nouvelle.

C'est pour nous un trop haut étage
Je fais état de mon métier.

Aujourd'huy dès qu'un espicier,
Un marchand de vin, des libraires
Ont fait tant soit peu leurs affaires,
D'orgueil devenus tout bouffis
Viste un office pour le fils ;
Et c'est d'où le commerce en France
Tombe si fort en décadence.

Notre fougueux rôtisseur vante l'exemple des Flamands qui élèvent leurs enfants avec simplicité.

Pour moy, j'en veux user de même,
Mon métier est très bon, je l'aime,
J'y trouve tout plein de douceur ;
Si je n'eusse été fricasseur,
Ma fille serait une gueuse,
Elle sera donc fricasseuse
Puisqu'elle n'est pas je croy
De meilleure maison que moy.

Le bonhomme rejette toute la faute sur sa sœur.

Isabelle fait trop la belle,
Sa tante coquette comme elle
L'a gasté autant qu'elle a pu.

On ne saurait croire ce qu'elle dépense, et ce qu'il lui faut d'affiquets.

La pommade, les faux cheveux,
Tous les jours presque des gants neufs,
Et l'éventail de peau d'Espagne,
En un mot tout est en campagne,
Et la mouche sur le museau.

Parvenu peu à peu au paroxysme de la colère, maître Croquesolle scande ses mots à grands coups de poings sur le comptoir, et c'est d'une voix tonitruante qu'il continue à parler de sa fille :

Elle marche sur les brisées
De quelques voisines rusées
Que je connois sans les nommer,
Chacun les devroit assommer,
Et le grand Diable les possède.

De se découvrir belle ou laide,
En décembre comme en avril
Le sein, presque jusqu'au nombril (1),
Le bras jusqu'au coude par parade.

On s'efforce de calmer le rôtisseur, et bientôt l'apparition d'un des commis, portant une bouteille de vin d'Espagne, rétablit la paix dans la boutique de M. Guindé.

L'heure s'avance ; les invités arrivent un à un. Voici : « M. Nifle, cousin de M. Guindé, grand faiseur de compliments, et son gros bilboquet de femme qui accompagne d'une révérence chaque parole qu'elle dit ». M. Nifle et sa femme ont de plus l'habitude de ne pas dire deux mots sans ajouter « mon cousin ». Ils entrent, précédés d'une servante qui porte une lanterne. « Monsieur mon cousin, bonsoir », dit M. Nifle entrant. « Votre servante, mon cousin », répète Mme Nifle. Le maître de la maison répond du mieux qu'il peut à ces politesses ; on appelle Mme Guindé ; aussitôt nouvel échange de révérences et de « mon cousin » et « ma cousine ».

Peu de temps après le ménage Nifle, arrivent M. et Mme Poulailler, ce sont tous deux de singulières gens. Le mari sème ses propos de pointes et de quolibets, tandis que sa moitié fait un usage immodéré de proverbes. Un laquais marche devant eux avec un flambeau.

« Bonsoir compère, dit M. Poulailler. Nous venons souper ici, ma femme et moi, et nous apportons de quoi manger ». Ce n'est pas bien, monsieur Poulailler, répond le maître de la maison, chacun a fourni sa part comme de coutume, mais il ne faut pas dépasser la mesure. Ce seroit nous deshonorer que de... — « Bon, bon, reprend l'amateur de quolibets : ne comprenez-vous pas ce que je veux dire ? Ce sont nos dents que nous apportons, nos dents ». M. Guindé s'incline devant ce trait d'esprit inattendu, mais Mme Poulailler, qui en entend à chaque instant de semblables, s'écrie : « Voilà des contes jaunes de M. Poulailler : il donne toujours du Brie-Comte-Robert et lorsqu'il dit sa ratelée, il semble qu'il prend la pie au nid ». On les fait entrer tous deux, mais Mme Poulailler, qui est une personne prévoyante et économe, s'arrête

(1) M. Croquesolles n'était pas seul de son temps à s'indigner contre la manie que les femmes avaient de se décolleter : dans un livre intitulé *De l'abus des nudités de gorge*, attribué à tort à l'abbé Boileau et édité en 1677, l'auteur, un ecclésiastique, fulmine contre cette mode.

sur le pas de la porte et dit au laquais qui les a accompagnés : « Petit garçon, étournez vite comme le vent, et revenez à minuit. Eteignez votre flambeau, afin qu'il y en ait assez pour nous en retourner ».

Voici Mlle Croquesolles et sa tante Mme Binon qui font leur entrée : la fille du rôtisseur est vêtue comme une demoiselle ; son corsage est outrageusement décollete et ses manches, très courtes, laissent voir ses bras nus. A cette vue, le bonhomme Croquesolles sent de nouveau s'échauffer sa bile : il accable de sarcasmes sa sœur qui l'écoute avec placidité et se met à sermonner sa fille :

Baissez, baissez-moy cette manche
Qu'elle vienne jusqu'au poignet,
Si l'ordre à la fin ne s'y met
Bientôt on montrera l'epaule.
Aux coquettes cent coups de gaule
Vous pleurez, Madame Isabeau,
Vous n'avez pas si belle peau,
Pour en faire tant d'étalage.
Je suis las de ce badinage,
Je vois que vous comptez vos pas,
Regardez-moy, je ne ris pas.
Vous marchez comme une épousée,
Vous etes poudree et frisee,
Vous portez le soulier mignon
Et pour votre chien de chignon
Il faut un beau point d'Angleterre
Que la forte fievre vous serre :
S'il vous faut un si riche tour
Que porterai-t-on a la Cour ?

Mme Binon, qui se croit une personne de distinction et qui en tous lieux affecte de gémir de la grossièreté de son frère, essaye mais en vain de prendre la defense de sa nièce. L'arrivée de M. et Me de Boisdouillet, les derniers invités, met heureusement fin à cette scene.

Les nouveaux venus sont de fieffes originaux, le mari, oncle de M. Guinde, a des pretentions au bel esprit ; à tous propos il s'exprime, ou du moins pense s'exprimer en vers. Il entre solennellement, une chandelle à la main enveloppée dans un papier, une épée sous son bras et commence ainsi :

Bonsoir, neveu très cher, l'honneur de cette rue,
Nous nous rendons chez vous preste, à bride abattue,
Suivant exactement en tout votre désir,
Pour manger votre bien et vous faire plaisir.

Mme de Boisdouillet qui, quoique d'un âge très respectable, fait des façons et minaude comme une jeune épousée, ne manque pas une seule occasion de reprocher à son mari sa manie poétique.

« En vérité, Mourette, dit-elle, je vois que la cervelle vous tournera à la fin, avec votre langage de travers. Que ne parlez-vous tout droit comme les autres ? Est-ce à faire à un marchand bonnetier de dire des tragédies ? Vous devriez quitter ce métier-là : aussi on dit que la plupart des gens qui s'en mêlent sont fols. »

Son mari, atteint dans sa dignité, lui répond :

Taisez-vous, je suis bonnetier.
Je n'en ferai qu'à ma tête.
Votre esprit ignorantifié
Devant le mien doit mettre bas la crête,
Apprenez que je suis enfant d'Apollon et il
N'est pas qui veut poète.

On annonce enfin que le souper est servi, la muse fatiguée du bonnetier va pouvoir reprendre haleine.

On passe dans l'arrière-boutique où la table est dressée ; les enfants qui vont manger à part viennent saluer la société. Chacun les trouve grandis, M. de Boisdouillet s'en montre émerveillé. « Petit à petit, l'oiseau fait son nid », observe sentencieusement Mme Poulailler, « maille à maille se fait le haubergeon ». Mme Guindé, très fière de ces compliments, affecte de se plaindre de leur turbulence. « Cela passera avec l'âge, reprend la dame aux proverbes, Paris ne s'est pas fait en un jour. »

Enfin chacun prend place, et l'espoir de la bonne chère met tout le monde en belle humeur. M. de Boisdouillet fait appel à sa muse en déroute pour louer l'ordonnance du festin. Maître Croquesolles, satisfait d'avoir soulagé sa colère, mange et boit comme quatre. Mme Binon et Mme de Boisdouillet, toutes deux très maniérées, s'accablent de politesses et de compliments.

Notre étudiant, placé entre les deux jeunes filles de la société, se montre plein d'attentions pour ses voisines. Mlle Isabelle se met en

frais de coquetterie : elle sourit agréablement, se mord les lèvres pour les faire rougir, et ne manque pas de faire valoir la blancheur de ses bras découverts. Peut-être bien qu'en elle-même, elle pense qu'un médecin vaudrait bien l'avocat qu'on veut lui faire épouser. Notre ami, qui paraît s'en douter, ne donne point dans le panneau ; la perspective d'un tel mariage lui donne des visions cornues et renouvelle en lui les angoisses du pauvre Panurge. Quant à Mlle Javotte, c'est la modestie même ; à peine de temps en temps, ose-t-elle lever les yeux de dessus son assiette : le fond de sa pensée reste un mystère toujours impénétrable.

Mme Guinde surveille attentivement la servante et les commis qui font le service. Son mari, heureux d'avoir fini sa journée et d'être attablé avec ses amis, s'entretient gaiement avec M. Nifle et M. Poulailler.

Tous trois se mettent à causer d'un de leur compère, un mercier, joyeux vivant, dont le défaut est, dit-on, de faire de trop longs séjours au cabaret.

Mme Poulailler, qui a ce mercier en horreur et qui ne peut souffrir que son mari se plaise dans la société d'un tel homme, s'écrie que c'est une honte pour un honnête marchand d'aller passer ses après-dîner à la taverne. Les trois amis cherchent à la calmer en lui disant que leur compère le mercier fait de bonnes affaires et qu'il profite simplement de ses loisirs. « Il n'y a pas de loisirs qui tiennent, reprend-elle, qui garde sa femme et sa maison a assez d'affaires. »

M. Poulailler commet l'imprudence de vouloir insister et accroît la colère de sa femme. « Votre mercier est un coureur, un débauché, un ivrogne, un sac-à-vin, il est plus sot qu'un panier percé, plus effronté qu'un page de Cour, plus fantasque qu'une mule, méchant comme un âne rouge, menteur comme un arracheur de dents et au reste plus poltron qu'une poule. Et puis il ne faut pas faire tant de mic-mac, à bon entendeur ne faut qu'une charretée de paroles, comme dit l'autre, ce qui est fait est fait, ce qui est dit est dit. »

Le mari, qui redoute les colères de sa moitié, s'efforce de l'apaiser et lui demande ce qu'elle a. « J'ai ce que j'ai, j'ai la tête plus grosse que le poing et si (1) elle n'est pas enflée. »

(1) Cependant.

« Je ne suis pas ladre et je sens bien quand on me pique » (1).

Le pauvre homme, qui décidément ne porte pas les haut-de-chausses dans son ménage, ose encore hasarder une timide observation :

« La moitié de cela suffit, M. Poulailler, il vaut mieux se taire que de mal parler, vous êtes bien heureux d'être fait, on n'en fait plus de si sot (2) ».

L'orage qui menace est détourné par de grands éclats de rires ; c'est le rôtisseur qui, dans son coin, vient de raconter une histoire grivoise.

Mme Binon et Mme de Boisdouillet poussent des cris effarouchés ; mais Mme Guindé et Mme Nifle, qui ne dédaignent point les plaisanteries grasses, rient à gorge déployée. La gaieté devient générale surtout lorsqu'arrive le dessert, les oranges de la Chine et quelques respectables bouteilles de Beaune. M. de Boisdouillet accomplit des prouesses poétiques. M. Poulailler qui a vu rire sa femme et qui est complètement rassuré, débite force quolibets et joyeux propos empruntés, il faut le dire, aux recueils facétieux dont ce brave homme fait sa lecture favorite. Maître Croquesolles fait trembler les vitres avec son rire formidable et communicatif.

On boit à la santé de la maîtresse de la maison dont on célèbre la fête : puis chacun se met à chanter son couplet. M. de Boisdouillet obtient les compliments des dames par une brunette galante et sentimentale. Le succès de M. Poulailler est une chansonnette comique dont le refrain est un quolibet : mais ce fut le rôtisseur qui triompha par une chanson à boire que tout le monde reprit en chœur avec accompagnement de verres et de bouteilles.

Après les liqueurs, toute la compagnie se lève de table. Mme Binon, qui tient toujours à paraître de bon ton, va féliciter le maître de la maison : « Ma nièce et moi, nous ne pouvons revenir de l'admiration où nous a mises la somptuosité de votre régal ». — « Madame, répond galamment M. Guindé, ce n'est qu'un échantillon d'une pièce de galanterie mesurée à l'aulne de vos perfections. »

1. Ce proverbe est curieux au point de vue médical, car il fait allusion à l'anesthésie des lépreux.

2. Tous ces proverbes cités tous sont empruntés à la *Comédie des Proverbes* de MONTLUC COMTE DE CRAMAIL, dont la première édition est de 1644 et qui fut rééditée plusieurs fois jusque dans le cours du XVIIIe siècle.

Mme Guindé annonce que son mari a voulu réserver une surprise à tout le monde et qu'il a envoyé querir un violoneux du voisinage. La compagnie passe dans une chambre voisine où l'on a tout préparé pour la danse. Tandis que le musicien accorde son violon, la conversation continue ; Maître Croquesolles, qui a fort chaud, demande la permission d'ôter son habit.

Mme Nifle, brûlant d'impatience, s'écrie : « Comment donc, mon cousin, nous mandez-nous ici pour ne rien faire ! Nous voilà tous les bras croisés. Hé quoi, Messieurs ? Qu'est-ce Mesdames ? Est-ce que nous ne danserons pas un peu, quand ce ne seroit que pour ébattre nos morceaux ». M. de Boisdouillet et sa muse l'approuvent :

Madame Nifle parle en femme d'esprit
Quand elle ramentoit le proverbe qui dit,
Qu'après la pance
Vient la dance.

Mlle Poulailler réclame les « cinq pas et les trois visages, danses qui avoient été dansées à sa noce, et qu'elle dit être les plus belles de toutes (1) ». Mme de Boisdouillet demande, au contraire, un menuet.

Enfin, on se place, notre étudiant danse avec Mlle Isabelle, qui se montre enveloppante et langoureuse, avec Mlle Javotte qui reste toujours impassible et avec Mme Binon qui fait des grâces pensant imiter le beau monde.

Mme de Boisdouillet, prenant pour prétexte la chaleur, croit devoir se trouver mal, mais tout le monde est trop occupé pour y prendre garde ; elle se résigne donc à revenir seule à la vie. Bref, chacun s'en donne à cœur joie, au bout de quelques instants, les hommes imitent M. Croquesolles et se dépouillent de leurs habits. De temps à autre, on s'arrête pour reprendre haleine et se rafraîchir un peu.

Minuit vient enfin à sonner, on se sépare, toutes ces bonnes gens rentrent chez eux, armés de flambeaux et de lanternes ; notre étudiant reprend le chemin de la rue Galande, en route, il pense à ses deux voisines : il se dit que s'il épousait l'une, la catastrophe serait certaine, et que s'il prenait l'autre pour femme, il pourrait avoir également une surprise désagréable, et le souvenir de Panurge ne cesse de l'obséder.

(1) *Recueil Lacroix*, p. 145.

§ 5. — **Distractions mondaines, fêtes et bal du Carnaval.**

L'hiver est la saison des fêtes. — Pour quelles raisons. — La Messe de Minuit. — Le beurre de l'Ail. — Les petites boutiques. — La Fête des Rois. — Les boutiques de pâtissiers. — Masques dans les rues. — La mascarade du Lundi Gras au cours Saint-Antoine. — Le carnaval aux Champs-Elysées. — Le duel entre Carême et Mardi Gras. — Facéties de Carnaval. — Les *Mamours*. — Bals masqués. — L'accès de ces bals est permis à toute personne masquée. — Le Roi chez le Président de N... — Les salles de bal. — Usages en vigueur. — Les danses. — Buffets et rafraîchissements. — La galanterie aux bals masqués. — Conseils de Nemeitz aux jeunes gens.

De même que de nos jours, au XVIIe siècle, la saison joyeuse, la saison réservée aux fêtes de la société était déjà l'hiver. Il y avait pour cela de nombreuses raisons. Toutes les personnes riches qui avaient déjà l'habitude de passer l'été à la campagne, se trouvaient alors rassemblées à Paris. La plupart des étrangers qui venaient visiter la France avaient la coutume d'y faire un assez long séjour, l'époque n'était pas venue des excursions de quelques semaines ; ces touristes d'antan voyageaient lentement et longuement. Les Anglais, les Hollandais, les Allemands, les Suédois étaient les plus nombreux : lorsqu'ils quittaient leur pays natal pour se mettre en route, c'était à la fin de l'été : leur premier soin était d'aller passer l'hiver à Paris, alors qu'ils avaient encore la bourse bien garnie ; lorsque revenait la belle saison, ils allaient visiter le reste de la France et partaient en automne pour l'Italie.

Ainsi donc, les étrangers affluaient à Paris : mais ils n'étaient pas les seuls ; les provinciaux y accouraient aussi en foule. La plupart étaient attirés dans la grande Ville par leurs procès. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer combien la multiplicité des lois, des coutumes et des usages rendaient fréquentes les contestations entre les particuliers : il y avait peu de gens qui n'eussent, au moins une fois dans leur existence, quelque grand procès à soutenir : beaucoup de ces débats se terminaient en dernier ressort devant le Parlement de Paris, et c'était dès le début de l'hiver que nos magistrats reprenaient le cours de leurs travaux.

Il est donc facile de comprendre pourquoi la mauvaise saison, qui

attirait tant de monde à Paris, était celle où les fêtes de la société brillaient avec le plus d'éclat.

De Noël au Mardi gras, c'était une suite presque ininterrompue de réjouissances publiques ou privées.

La Messe de Minuit attirait beaucoup de monde ; les églises se mettaient en frais et rivalisaient entre elles de luxe et de splendeur : les organistes en renom s'y faisaient entendre et donnaient sous ce prétexte de véritables concerts. Après la messe, c'était le réveillon, déjà aussi joyeux, aussi gargantuesque que de nos jours.

Le premier janvier était également l'occasion de nombreuses fêtes et cérémonies ; les étrennes et les visites avaient la même importance qu'aujourd'hui ; les rues se remplissaient de petites boutiques où l'on vendait des jouets, des sucreries, etc.

Il n'est point d'endroits a Paris
Qui n'en soient doublement remplis.
Ici l'on y voit des oranges,
Dont le marchand fait des louanges ;
Là toutes sortes d'almanachs
Enluminez de haut en bas,
Sur tous les sujets heroïques,
Et les actions magnifiques
Que mon Roy, qu'il faut respecter,
De nos jours a fait eclater ;
En ce lieu, on voit des tablettes
Toutes couvertes d'allumettes,
De petits pains, de harans secs,
Qu'on nomme des harans sorets,
De bouteilles, par cent rangées,
Que l'on a farcy de dragées
Pour estrenner petits et grands,
Et surtout les petits enfans.
Là le marchand qui songe au lucre
Vend des petits hommes de sucre,
Des charettes et des chevaux
Qui ne souffrent pas grands travaux,
Et que, sans trouver trop estrange,
Un enfant à déjeuner mange ;
Icy ce sont des gauffriers
Avecque leurs petits foyers,
Et là, le peuple sot admire
Cent figures faites de cire,

Dont les pieds et les mains par art
Branlent sur un fil de richart (1) ;
Enfin, ce ne sont que boutiques,
Non de grandes pièces antiques,
Mais de divers petits bijoux
Que l'on a pour deux ou trois sous (2).

Après le Jour de l'An venait le 6 janvier, la Fête des Rois. Cette fête qui n'avait plus la même importance qu'au Moyen Age, se célébrait cependant avec plus d'éclat que de nos jours. Personne n'y manquait, pas plus au Louvre que dans la plus humble maison bourgeoise.

La première part du gâteau consacré était la part du bon Dieu (3), si par hasard la fève s'y trouvait, c'était le maître de la maison qui était proclamé roi. Pendant le festin les convives se plaçaient sur la tête des « chapels de fleurs, on en coiffait également les bouteilles. Le cri traditionnel « le Roi boit » retentissait dans toutes les maisons. Après le repas, on passait le reste de la nuit en danses et en mascarades de toute nature.

Des musiciens ambulants venaient dans les maisons pour y offrir leurs services.

Les rues de la ville prenaient un air de fête. Les pâtissiers qui dans une telle journée faisaient beaucoup d'affaires, ornaient leurs boutiques avec un art particulier. « A travers les vitres ouvertes de leurs huis, on voyait s'étaler par longue file de beaux *gâteaux feuillés*, bien saupoudrés de sucre blanc, des *roinsoles* croustillantes sortant de la poêle : des *tartes de massepains* faites d'amandes pilées, assaisonnées de moitié de leur poids de sucre et aromatisées d'eau de rose, puis des tourtes au musc et à l'ambre « qui coustoient jusqu'à vingt-cinq escus », selon l'Estoile, des gâteaux faits avec des fruits de toute couleur assaisonnés d'hypocras, et de grasses *pièces de four* toutes piquées de dragées, de pistaches et de cédrat » (4). Toutes

(1) D'archal.

(2) *Travaux de Paris* de F. COLLETET, 1665. Ed. de *Paris ridicule et burlesque*, Paris, 1859, p. 271 et 272.

(3) La seconde était la part de la Vierge, si la fève s'y trouvait; c'était la dame de la société qui occupait le plus haut rang, qui devenait la Reine. Le Roi nommait des ministres et des chambellans, et régnait sur la table comme dans un empire absolu. FOURNEL, *Les rues du Vieux Paris*, p. 116.

(4) *Histoires des hôtelleries, cabarets*, etc., par F. MICHEL et EDOUARD FOURNIER, Paris, 1851, t. II, p. 274 et 275.

ces bonnes choses étaient si bien disposées, si agréables à l'odorat que c'était plaisir céleste de les contempler et d'en humer le parfum.

Lorsque la nuit venait, messieurs les pâtissiers redoublaient d'art et d'habileté : ils disposaient contre leurs vitres de grandes pancartes de papier transparent, toutes couvertes de figures d'hommes et de bêtes grossièrement enluminées, derrière lesquelles ils plaçaient des chandelles allumées ; grâce à cet artifice leurs boutiques, vues du dehors, offraient l'aspect de vastes lanternes magiques (1).

Les rues présentaient une grande animation, des bandes de gens masqués les parcouraient en tous sens et entraient dans les maisons où l'on avait tiré la fève pour porter le *momon* (2), c'est-à-dire pour y défier le Roi au jeu de dés.

« Les masques du *momon* jetaient souvent des dragées en entrant aux valets et aux chambrières, et ils jouaient des boîtes sèches de confitures, du cotignac (3) et des sucreries de tout genre » (4).

Les pauvres allaient de porte en porte demander la part du bon Dieu.

Le Mardi Gras, le Carême-Prenant, constituait le couronnement de toute cette série de liesses et de réjouissances. C'était le Lundi Gras et sur le boulevard de la porte Saint-Antoine que la mascarade était la plus animée, on s'y rendait en foule. Des carrosses circulaient remplis de personnes déguisées qui jetaient des dragées aux gens qui les entouraient et dans les fenêtres des maisons. Les masques étaient innombrables, écoutons l'énumération que fait Loret de ceux qu'il y vit en 1655 :

Les uns ressembloient des chinois,
Des margajats, des albanois,
Des amazones, des bergères,
Des paysannes, des bacchagettes,
Des clercs, des sergents, des baudets,
Des gorgones, des farfadets,
Des vieilles, des saintes-n'y-touches
Des Jean Doucets, des Scaramouches.

(1) *Ibid.*
(2) Nous donnons plus loin, p. 6[illegible], l'explication de ce mot.
(3) Voir sur l'explication de ce mot [illegible] p. 113.
(4) Victor Fournel, *Les Rues de Paris* [illegible] Paris, Dalou, 1879, p. 11[illegible] et suiv.

Des gens à cheval, dos à dos,
Des Scarababombillardos,
Et ce qui coûtoit des extazes
Des carosses couverts de gazes,
Après qui couroient les enfants,
Et des chariots triomfans
Tous remplis de tendres pucelles,
Ou, du moins, qui se dizoient telles,
Pour voir tant de diversitez,
Qui brilloient lors de tous côtez,
Les bourgeois quitoient leurs négoces,
Et plus de six mille carosses,
Tant de satin, que de velours,
Ce jour mesme allerent au Cours,
Non, pourtant, au Cours de la Roine,
Mais en celuy de Saint Antoine (1).

Le Cours la Reine, surtout à la fin du siècle, devint un lieu de promenade pendant les Jours Gras. « Toute la nuit, les masques circulaient dans les allées illuminées, les intrigues se nouaient, les rires et les gais propos se mêlaient au bruit des concerts ; l'orchestre des bals retentissait de toutes parts, et les cabarets de Chaillot et des Champs-Elysées se remplissaient de convives travestis, faisant le réveillon jusqu'au matin (2).

Il paraît presque certain qu'à cette époque, comme de nos jours, on célébrait la lutte symbolique que soutenait Carême et ses compagnons Pain-Sec et Hareng-Sauret, contre le joyeux Mardi-Gras et ses suppôts, Pansard, Crevard et Saucissois et qui se terminait par la défaite de ces derniers et leur supplice final en un grand autodafé.

Quoiqu'on ne possède pas de renseignements à ce sujet, il est probable, d'après ce qu'on soupçonne du Moyen Age et du XVIe siècle, que la promenade du Bœuf Gras n'était point alors chose complètement inconnue : cependant on n'en trouve de traces certaines qu'au XVIIIe siècle.

La population de Paris se livrait, durant les Jours Gras, à des facéties qui n'avaient rien de bien agréable pour ceux qui en étaient les victimes. Richelet, dans son dictionnaire, nous en offre un exemple curieux. Suivant lui, les gamins s'amusaient à accrocher la figure d'un

(1) Lettre du 13 février 1655.
(2) V. FOURNIER. *Les Rues de Paris*, p. 236.

rat dans le dos des femmes et des filles qui passaient par les rues et et qui ne leur paraissaient pas être des demoiselles ni des bourgeoises considérables : ils les suivaient ensuite en les sifflant et en criant : « elle a un rat » (1).

La liberté était d'ailleurs très grande durant tout le Carnaval, dont la durée était fort longue, puisque Furetière, dans son dictionnaire, le définit ainsi « temps de réjouissance qui se compte depuis les Rois jusqu'au Carême ». A ce propos, nous allons dire quelques mots de l'usage des *momons*. Pendant toute cette saison de fêtes, les personnes masquées avaient le droit d'entrer dans toutes les maisons où il y avait bal ou festin. Ils adressaient aux personnes qu'ils rencontraient dans la demeure où ils avaient fait invasion, un défi aux jeux de dés ; on était obligé d'accepter la partie dont l'enjeu était quelquefois considérable : vainqueurs ou vaincus, les masques, qui avaient ainsi porté le *momon*, distribuaient aux dames les dragées qu'ils avaient apportées dans des boîtes. On devine aisément que cette coutume devait favoriser bien des intrigues galantes (2).

Mais le grand plaisir du Carnaval résidait dans les bals et particulièrement dans les bals masqués que l'on donnait dans les maisons riches.

C'était un plaisir général ; nous avons vu que l'on dansait dans les boutiques de la rue Saint-Denis ; on en faisait de même chez les bourgeois, chez les magistrats et les nobles de la ville. Les femmes y mettaient une véritable passion et pendant le Carnaval un grand nombre d'entre elles ne se lassaient pas, en compagnie de leurs amis, de courir le bal toutes les nuits.

Les bals masqués commençaient à minuit et duraient jusqu'au jour ; toutes les personnes munies d'un masque, avaient le droit d'y

(1) Richelet au mot « rat » cite l'expression suivante qui peut expliquer ce singulier usage : « Il a pris un rat, façon de parler proverbiale dont on se sert à Paris, quand on veut se moquer d'une personne qui a manqué son coup, ex. : Tout votre éclat et votre beauté, Philis, prendront un rat. » Cette expression s'employait aussi pour des armes à feu, le verbe familier rater en provient sans aucun doute. Cette mystification de carnaval se trouve représentée sur un éventail du XVIIIe siècle peint sur parchemin et que VICTOR FOURNEL a reproduit à la p. 239 de son livre sur les *Rues du Vieux Paris*.

(2) Les auteurs dramatiques ont fait grand usage des momons et des masques, tels MOLIÈRE dans l'*Etourdi*, *les Fâcheux*, *M. de Pourceaugnac*, REGNARD dans le *Joueur* et beaucoup d'autres pièces.

entrer même lorsque la fête avait lieu dans une maison particulière et qu'elles n'y étaient point invitées.

Cette coutume n'allait pas sans déplaire à beaucoup de gens qui n'aimaient point voir leur maison envahie par des inconnus. Certaines personnes eurent l'idée de faire fermer leurs portes à tous les danseurs qui n'avaient point de billets d'invitation.

Cette manière d'agir souleva bien des protestations et l'anecdote suivante va nous montrer comment Louis XIV traita un de ces maîtres de maison peu hospitaliers.

« Le président de N.... mariait un de ses fils et donnait à cette occasion un bal masqué. Le roi qui se plaisait à courir quelquefois le bal incognito s'y rendit avec trois carrosses pleins de dames et de seigneurs de la Cour, toute la livrée en surtout gris pour ne pas être reconnue. Quoiqu'il fut une heure après minuit, les suisses ne voyant pas de billets, refusèrent de laisser passer. Le roi ordonna joyeusement de mettre le feu à la porte, et la livrée commençait déjà à exécuter les ordres, quand le président fit ouvrir toutes les portes, se doutant bien que des personnes de la première qualité avaient pu seules se permettre une action si hardie.

Tout le cortège entra dans la cour, et l'on vit paraître dans le bal une bande de douze masques, magnifiquement parés, avec une infinité de grisons masqués, tenant un flambeau d'une main et l'épée de l'autre; de sorte que cela imprima le respect à toute l'assemblée. M. de Louvois, qui était de la troupe du roi, tira M. de N... à part, et, s'étant démasqué, lui dit qu'il était le moindre de la compagnie. C'en fut assez pour obliger M. de N... à réparer la faute. Il fit apporter dans le bal de grands bassins de confitures sèches et de dragées; mais Mlle de Montpensier donna un coup de pied dans l'un des bassins qui le fit sauter en l'air. Cette action alarma encore M. de N..., mais le mal n'alla pas plus loin, par la prudence du Roi, qui calma le ressentiment des princes et des princesses de sorte qu'ils sortirent sans se faire connaître, après avoir dansé autant qu'ils le voulurent (1). »

Cette liberté d'entrer ainsi partout faisait le bonheur des jeunes gens de toutes les classes de la société, puisqu'il leur suffisait pour cela d'être masqués; les étudiants, comme les autres, devaient en profiter.

(1) Cette anecdote est empruntée à BONNET, *Hist. de la danse*, ch. VI, cité par V. FOURNEL, *Les Rues du vieux Paris*, p. 226 et 227.

Essayons maintenant de donner à nos lecteurs une idée de ce qu'étaient les bals à cette époque : ils pourront constater une grande ressemblance avec ce qu'on observe aujourd'hui.

On choisissait ordinairement, pour donner ces fêtes, la plus grande salle de la maison.

A l'une des extrémités se tenait l'orchestre, composé de violons, de hautbois, de flûtes et de tambourins, tout autour étaient disposés des chaises et des tabourets destinés aux personnes qui voulaient se reposer.

Les hommes qui désiraient ne plus danser, s'enveloppaient de leurs manteaux, et les dames gardaient leur écharpe. Les danseuses faisaient la guerre à ceux qui s'étaient ainsi retirés de la fête et cherchaient par tous les moyens possibles à les dépouiller de leurs manteaux pour les obliger à danser.

On ouvrait ordinairement le bal par le *branle à mener* : chaque couple de danseurs menait la danse à son tour, puis se replaçait derrière les autres. Les branles étaient ce que l'on appelait des danses basses, c'est-à-dire n'exigeant point de mouvements violents : on avait coutume de chanter en dansant les branles ; il y avait plusieurs couplets tous terminés par le même refrain.

Cette espèce de danse présentait de grandes variétés, chaque province avait son branle particulier : certains d'entre eux étaient de vraies danses figurées : tels étaient le *branle des lavandières* dans lequel les danseurs en frappant dans leurs mains imitaient le bruit des battoirs des blanchisseuses. Le *branle du flambeau* qui rappelle une de nos modernes figures de cotillon ; le danseur offrait un chandelier à la dame qu'il désirait inviter : la dame remettait, après la danse, le flambeau à une autre dame, et ainsi de suite.

Après le branle du début on exécutait d'autres danses suivant la mode ou le goût des personnes de l'assistance.

La *pavane* n'était plus très en usage, on la trouvait trop solennelle et trop prétentieuse ; on lui préférait la *courante* que le roi avait mise en vogue et qui était en quelque sorte une marche cadencée accompagnée de révérences.

La *gaillarde* ou *romanesca* n'était plus usitée, mais parmi les anciennes danses du siècle précédent on conservait les *tricotets*, danse gaie et rhytmée qui se chantait et dansait sur quatre couplets,

composés d'airs différents dont le dernier était celui de la chanson :

Vive Henry Quatre, vive ce roi vaillant.

La *sarabande*, que l'on exécutait au son de la guitare, faisait le triomphe de certaines dames : Ninon de Lenclos y excellait, dit-on.

Le *menuet* et la *gavotte* commençaient à acquérir le renom et la vogue qu'ils conservèrent au XVIIIe siècle.

La *chacone* était une danse des plus difficiles que l'on ne dansait guère dans les bals, elle était plutôt réservée aux danseurs des théâtres.

Si l'on en croit Mme de Sévigné, le *passepied*, d'origine bretonne, obtint un grand succès à Paris.

Enfin l'*Allemande* jouissait d'une très grande réputation : pendant cette danse, le cavalier ne lâchait point les mains de sa danseuse, comme dans la plupart des autres ; enfin elle avait sur ces dernières l'avantage de pouvoir être exécutée simultanément par un grand nombre de couples.

La fin du bal était marquée par un *branle de sortie* dont nos farandoles donnent assez bien l'idée.

Nemeitz nous fournit d'assez curieux renseignements sur la manière dont on devait se comporter dans ces fêtes et sur les scènes qu'on y observait.

Lorsque l'on conduisait une femme au bal, on ne devait pas la quitter durant toute la soirée.

Entre les danses, on s'asseyait, on se promenait, ou bien on allait se rafraîchir à des buffets où étaient disposés des oranges, des grenades, des citrons, des vins de différentes natures, des liqueurs, des sirops, etc. : d'ailleurs des valets chargés de plateaux, circulaient au milieu de l'assemblée.

Les bals étaient naturellement le prétexte d'une foule de galanteries : les amoureux s'y donnaient rendez-vous : à l'aide du masque on cherchait à s'intriguer les uns les autres.

Nemeitz cite l'histoire d'un mari et de sa femme qui, ne se reconnaissant pas, grâce à leur déguisement, se firent l'un à l'autre une cour assidue et couronnée de succès ; on juge de la scène lorsque les deux époux se démasquèrent.

En bon protestant, notre auteur fulmine contre les bals, qui, à ses yeux, représentent l'abomination de la désolation.

Il recommande aux jeunes gens d'y aller le moins possible, d'éviter les maisons inconnues, de ne point trop boire, de choisir un masque modeste et surtout de ne point emmener de femmes avec eux. (1)

Il est inutile de dire que de tels conseils ne furent jamais très suivis.

§ 6. — **Les femmes de la société.**

Nécessité de cette étude. — Importance du rôle de la femme dans la société. — Appréciations des étrangers sur les Françaises du XVIIe siècle. — La galanterie du temps. — Dangers de l'éducation de la jeune fille. — Les domestiques. — Liberté des propos. — Les tailleurs pour dames. — Les bains de la porte Saint-Bernard. — La femme mariée. — La passion des romans. — Ses conséquences. — Usages favorisant l'inconduite des femmes. — Les masques. — Le luxe. — La coquette suivant Bernier. — Le jeu. — Femmes vivant du jeu. — Le jeu voile toute chose. — Professions exploitant l'inconduite des femmes. — Les pâtissiers. — Les Baigneurs. — Coiffeurs, dames d'intrigues, colporteurs, etc. — Succès féminins des militaires. — Solitude de l'été. — Les galants d'été. — Le camp de Compiègne. — La foire de Bezons. — Retour des militaires. — Académies de jeu. — Femmes du monde et courtisanes. — Coquette et dévote. — Corruption du XVIIe siècle comparée à celle du siècle suivant. — Les honnêtes femmes. — Elles forment l'immense majorité. — Femmes du monde : — Mme de Sévigné Mme des Houlières. — Les dames de charité. — Mme de Miramion. — Les bourgeoises ancien style.

Nous ne donnerions qu'une idée incomplète de cette société, si nous ne consacrions quelques pages aux femmes de la bourgeoisie.

C'est parmi elles que nos étudiants ont leurs parentes, leurs amies et que plus tard ils trouveront leurs femmes et leurs clientes ; nous ne saurions donc apporter trop de soins à cette étude.

Il est bien ancien le proverbe qui dit que Paris est le Paradis des femmes, le Purgatoire des hommes et l'Enfer des chevaux (2) ; nous avons pu constater dans le cours de ce travail qu'il s'appliquait déjà

(1) Voir sur les bals, NEMEITZ, t. I, p. 185 et suiv. Le récit du bal donné sur la frontière d'Espagne en 1660 par le Roi au moment de son mariage, lettre de l'abbé de MONTREUIL, tirée du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, Cologne, 1667, T. I, p. 86 ; CAHUSAC, *La danse ancienne et moderne*, La Haye, 1754, T. II, ch. IV, le très érudit *Dictionnaire de la danse* de M. DESRATS, Paris, 1895, et GASTON VUILLIER, *La Danse*, Paris, Hachette, 1898.

(2) *Var. hist. et litt.*, t. II, p. 134.

parfaitement à l'époque que nous étudions. Les femmes avaient conquis un empire absolu sur la société, elles en formaient le centre et tout évoluait autour d'elles.

Les Françaises et particulièrement les Parisiennes étaient alors bien séduisantes ; elles avaient déjà acquis parmi les autres nations cette renommée d'élégance et de bon goût qu'elles ont encore conservée depuis. Nemeitz, dans son lourd et tudesque jargon, se plaît à le constater :

« Les dames, dit-il, possèdent ici le secret de se donner des petits airs avec fort peu de chose. Elles ont je ne sais quoi de charmant, lors même qu'elles n'ont mis que la robe de chambre et une petite coiffure... C'est la raison pourquoi les modes françaises s'imitent si fort chez nous et en plusieurs autres pays (1). »

Mais, car il y avait un mais, toutes ces qualités n'allaient point sans un certain nombre de défauts. M. de Sotencourt, le héros de la comédie du *Bal* de Regnard, est obligé, malgré ses prétentions, de le constater : après avoir reproché leurs travers aux femmes de la province, il est contraint d'ajouter.

.... le sexe, à Paris, a la mine jolie,
L'air attractif, surtout la croupe rebondie,
Mais il est diablement sujet à caution (2).

Cela n'était que trop vrai : mais, avant de nous engager plus loin dans cette voie, il est intéressant de donner ici l'opinion de l'auteur de la *Lettre d'un Sicilien* sur les femmes françaises.

« Les femmes, dit-il, surpassent ici en agrément et en vivacité toutes les femmes du monde, et cela fait qu'elles ont la facilité de persuader, de gagner tout à elles, et de ne perdre jamais rien. Elles ont aussi le privilège de commander à leurs maris, et de n'obéir à personne. La liberté de ce sexe est ici plus grande que celle dont jouissent à la campagne les Arabes, qui ne couchent jamais le soir dans le lieu où ils se sont levés le matin. Elles sont également fines et éloquentes, elles vendent publiquement les marchandises dans les boutiques et dans les places et ne cèdent aux hommes, ni en l'art de

(1) T. I, p. 79.

(2) REGNARD. *Le Bal*, sc. VIII; cette comédie avait été représentée le 14 juin 1696 sous le titre des *Bourgeois de Falaise*.

compter, ni en celui de chicaner, et de vendre chèrement les choses mêmes qui leur demeurent.

« Il y en a aussi qui écrivent et qui font des livres ; les plus sages font des enfants et les plus pieuses consolent les affligez.

« Elles s'habillent toutes avec beaucoup de bienséance ; on les voit à toute heure, elles aiment la conversation des personnes gayes ; elles vont par la Ville comme il leur plaît ; la porte de leur maison est toujours ouverte à ceux qui y sont entrez une seule fois ; elles ne haïssent personne, si ce n'est quand on les raille de ces choses que Lamia (1) fit entendre au roi Demetrius, qu'elles étoient injurieuses à ce sexe, c'est-à-dire, quand un homme se vante de ce qu'il ne fait pas, et qu'il ne tient pas la parole qu'il a donnée ; elles changent souvent de modes, en leurs habits, comme elles changent souvent de visage.

« Les plus belles commandent aux hommes comme reines, à leurs maris comme à des hommes, à leurs amans comme à des esclaves. Elles ne sçavent ce que c'est de donner le lait à leurs enfants, d'être retirées en leur maison, de faire la toile de Penélope, se moquant d'Hercule qui tournait le fuseau ; et en vivant avec cette liberté, elles se vantent d'enfanter des capitaines et des gens de lettres, dont ce païs abonde, se trouvant ici plus de soldats et de docteurs qu'on ne voit dans les Indes et dans l'Asie de superstitieux et d'astrologues.

« Elles donnent et reçoivent facilement de l'amour, mais on n'aime ni longtemps, ni assez. Les mariages, qui autrefois étaient pour la vie, ne sont à cette heure que pour un temps, cela fait que le divorce volontaire se trouve facilement dans les maisons les plus retenues ; après quoi le mari vit tranquille dans la province et la femme se réjouit à Paris.

« On ne voit presque jamais ici de jaloux, rarement un homme qui se croye malheureux pour l'infidélité de sa femme et très rarement une fille qui sacrifie à Diane. Le baiser, qui, en Turquie, en Italie et en Espagne, est le commencement de l'adultère, n'est ici qu'une simple civilité (2). »

On voit, par ce spirituel tableau, que l'auteur, tout en partageant l'admiration générale pour les Parisiennes, les trouvait cependant, comme M. de Sotencourt, diablement sujettes à caution.

(1) C'était une magicienne.

(2) *Lettres d'un Sieur [illegible] de ses amis*. Paris, Quantin, 1883, p. 20 et suiv.

Jules et Edmond de Goncourt commencent ainsi leur livre, intitulé : « l'Amour au dix-huitième siècle » : « La France, jusqu'à la mort de Louis XIV, semble travailler à diviniser l'amour. Elle fait de l'amour une passion théorique, un dogme entouré d'une adoration qui ressemble à un culte. Elle lui attribue une langue sacrée qui a les raffinements de formules de ces idiomes qu'inventent ou s'approprient les dévotions rigides, ferventes et pleines de pratiques. Elle cache la matérialité de l'amour avec l'immatérialité du sentiment, le corps du dieu avec son âme » (1).

Cet amour platonique et respectueux est loin de correspondre à la réalité des faits ; c'est un déguisement sous lequel certains littérateurs ont caché des sentiments beaucoup plus humains : c'est un idéal auquel les amants aspiraient modérément et qu'ils n'atteignaient que contraints et forcés.

On se représente assez ordinairement le grand siècle sévère et solennel dans ses passions comme dans ses costumes. Cette erreur a été le plus souvent propagée par la lecture des tragédies desquelles tous les sentiments bas et vulgaires étaient soigneusement exclus.

Les passions naturelles de l'homme n'ont jamais varié ; le dévergondage semble avoir toujours été le même dans tous les temps ; la forme a seule changé et c'est ce qui explique que les personnes âgées ont, à toutes les époques, trouvé que la décence était plus grande dans le temps de leur jeunesse que durant celui où s'écoulait leur vieillesse.

On s'habitue aisément à supporter, lorsque l'on est jeune encore, les formes que revêt le péché de paillardise, comme on disait alors ; plus tard, ces formes étant changées, on se scandalise plus facilement des nouvelles, dont on n'a pas l'habitude.

De nos jours, beaucoup de gens qui ont vu sans effroi les femmes se décolleter d'une façon excessive au bal, ne se sentent-ils pas offusqués de les voir montrer leurs jambes quand elles vont à bicyclette ?

Nous allons commencer cette courte étude sur les femmes de la société, par celles dont la conduite laissait à désirer, non pas, qu'en fait, elles fussent les plus nombreuses, mais parce que c'est sur elles que les contemporains nous ont laissé le plus de renseignements.

(1) *L'Amour au dix-huitième siècle*, par Ed. et J. de Goncourt. Paris, Dentu, 1875, p. 1.

Dès son enfance la jeune fille, au XVIIe siècle, était exposée à de grands dangers de corruption. Lorsqu'elle appartenait à une famille riche, elle n'était que trop souvent confiée aux soins des domestiques. Or, un livre intitulé *Les amours, intrigues et caballes des domestiques des grandes maisons de ce temps* (1), nous révèle la vie très peu édifiante que menait alors la valetaille ; l'auteur remarque lui-même quels effets déplorables exerçait cette fréquentation sur l'esprit des enfants des maîtres.

D'autre part, la liberté de la conversation, on le sait, était extrême à cette époque, et bien des gens ne se gênaient nullement pour tenir toutes sortes de propos, même en présence de jeunes filles. D'ailleurs, dans la rue, comme nous le savons, elles en entendaient bien davantage.

Plus elles avançaient en âge, plus les dangers se multipliaient.

Lorsqu'elles quittaient leurs habits d'enfance pour se vêtir à la mode du jour ; leur décence était de nouveau menacée.

L'usage des tailleurs pour dames était déjà très repandu, le *Livre Commode des adresses* en cite les principaux (2) ; or ces messieurs avaient de singulières manières d'essayer les vêtements des filles et des femmes ; ce passage tiré d'un livre intitulé le *Gage touché*, auquel nous avons fait déjà quelques emprunts, va nous en donner une idée : la scène se passe dans la boutique du maître tailleur en présence de ses commis ; il s'agit de l'essayage d'un corps de jupe qui tenait alors lieu de corsage et de corset : « la jeune fille s'étant plainte que son corps la pressoit un peu d'en haut, le tailleur le tira avec les dents par devant pour lui faire prendre la forme qu'il devoit » (3).

Ceci nous donne un exemple de la naïve impudeur du temps.

Tout le monde connaît le passage dans lequel La Bruyère fait allusion aux bains de la porte Saint-Bernard : les jeunes filles, comme les femmes, venaient s'y promener et s'y baigner ; écoutons la remontrance que fait l'honnête Pierrot, avec son bon sens de campagnard.

(1) Ce livre, dont l'auteur est inconnu, fut imprimé à Paris en 1633, on en trouve une analyse fort bien faite dans les *Amulettes du bibliophile*, Bruxelles, Gay, 1876 2e livraison, p. 9.

(2) *Livre Commode*, t. II, p. 61

(3) Le *Gage touché*, Leyde, 1612, p. 126

au Docteur, son maître, qui veut envoyer sa fille Angélique à ces bains.

« A cette promenade-là, dit-il, on ne regarde guère du côté des champs, et pourvu qu'on jette la vue du côté de l'eau, il ne faut qu'un coup de prunelle pour causer bien des réflexions à une jeune fille qui n'a jamais vu cela. On va ensuite se recueillir au *Port à l'Anglois* (1).

Ma foi, monsieur, je dis que cette promenade-là ne vaut rien, c'est pis que le *Moulin de Javelle* (2).

LE DOCTEUR

Ma fille n'ira point au *Port à l'Anglois*.

PIERROT

Fort bien : mais elle ira se baigner?

LE DOCTEUR

Oh, pour cela, oui.

PIERROT

Et bien, il en est d'une fille... N'avez-vous jamais été à la chasse du cerf ?

LE DOCTEUR

Quelquefois, mais il y a longtemps.

PIERROT

Tenez, il en est d'une fille comme d'un cerf quand il a été chassé. Dès qu'il se jette à l'eau, la bête est bientôt prise.

LE DOCTEUR

Angélique sera dans une tente bien fermée.

PIERROT

Bien fermée ? Et le plongeon ?

LE DOCTEUR

Comment le plongeon ?

(1) C'était un cabaret.

(2) Voir ce que nous avons dit plus haut sur le Moulin de Javelle, p. 533.

PIERROT

Vraiment oui, le plongeon. Tenez, monsieur, une tente dans le bain est tout comme le moyeu d'une roue de charrette, ou de carrosse, il n'importe. Il y a tout autour au lieu de rais, de petits chemins sous l'eau, de sorte que si l'on ouvrait la plupart de ces tentes, on serait bien étonné d'y trouver bien des tritons (1). »

Plus loin Colombine qui accompagne Angélique aux bains, fait la réflexion suivante :

« Jamais il n'y a eu plus de monde, et l'on dirait que c'est ici le marché aux maris, comme celui aux chevaux se tient de l'autre côté (2). »

Le mariage délivrait la jeune fille de l'obéissance et de la contrainte où on l'avait maintenue jusque-là ! Les soins que lui imposait la direction de sa maison étant loin d'absorber entièrement son temps, il fallait qu'elle se désennuyât. La lecture était une de ses premières occupations.

Bien avant Molière, des gens avaient dit :

> ..... qu'une Femme en sait toujours assez,
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connoistre un pourpoint d'avec un haut-de-chausse (3).

Cette précaution était inutile, même ignorante la jeune femme était saisie par la passion des ouvrages romanesques.

Furetière, dans son *Roman Bourgeois*, analyse avec beaucoup d'habileté l'influence qu'exerce la lecture de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé sur l'esprit de Javotte, fille du procureur Vollichon, jeune personne très réservée, élevée dans la plus grande ignorance de toutes choses et que nous avons présentée au lecteur dans le chapitre précédent ; Javotte finit par prendre les chimères du roman pour des réalités et se fait enlever par son premier amoureux (4).

Lorsque la jeune femme appartenait à la bourgeoisie, il arrivait que son mari était obligé par les nécessités de sa profession, de rester

1 Théâtre de GHERARDI, *Les Bains de la porte Saint-Bernard*, acte II, sc. IV.

2 *Le* [illegible], Acte III, sc. II. Allusion au marché aux chevaux du faubourg St Marcel. Il faut remarquer qu'on ne parle nulle part du moindre costume de bain.

3 Voir dans le recueil de contes intitulé *Les Galanteries de Madame*, Paris, 1644, p. 49, l'anecdote où l'on fait lire à un duc de Bretagne qu'il a tient une femme assez sçavante quand elle sçait mettre difference entre le pourpoint et la chemise de son mary ».

4 *Roman bourgeois*, p. 214 et suiv.

éloigné de sa maison une grande partie de la journée. La solitude est mauvaise conseillère :

> ..... l'heure de l'audience
> Chez les femmes de robbe est l'heure du berger,

dit Arlequin (1).

Pour se distraire, on fréquentait les ruelles et les fêtes, et au milieu de toute cette société dissertant sur l'amour, on cherchait à revivre dans la réalité les scènes du roman préféré. Il est imprudent de jouer avec le feu ; peu à peu cette psychologie exquise des sentiments se transformait en la plus ordinaire des physiologies.

La catastrophe devenait certaine.

Une fois le premier pas franchi, bien des usages et des coutumes favorisaient l'inconduite des femmes. « Elles ont toutes le privilège d'aller masquées en tout temps, de se cacher et de se faire voir quand il leur plaît, et avec un masque de velours noir, elles entrent quelquefois dans les Eglises, comme au Bal et à la Comédie, inconnues à Dieu et à leurs maris (2). »

L'usage des masques était très ancien, au XVIe siècle les dames en portaient de fort grands pour préserver leur teint des atteintes du hâle. Cette mode qui ne se pratiquait qu'en voyage, fut bientôt usitée à la ville où elle favorisait l'incognito des galanteries. Sous Louis XIII les masques devinrent plus petits et plus carrés, on les appelait des *mimys*, sans doute parce qu'ils avaient été introduits en France par les mimes italiens.

Plus tard la mode changea. En 1690, Furetière, dans son *Dictionnaire*, nous apprend que, de son temps, les femmes portaient des *loups*, masques qui n'étaient point attachés, mais qu'elles tenaient, à l'aide d'un bouton, entre leurs dents. Ces loups couvraient le visage du front jusqu'au menton. Les femmes de moindre condition cachaient leur figure à l'aide des longs rebords de leur coiffes. En y réfléchissant cet usage ne doit pas nous surprendre, le masque, sous Louis XIV, correspondait à la triple voilette classique de nos romanciers de l'adultère contemporain (3).

(1) *Théâtre de* GHERARDI *Les Promenades de Paris*, acte II, sc. II.

(2) *Lettre d'un Sorbonien*, *Loc. cit.*

(3) Sur les masques voir le *Dict.* de FURETIÈRE, *Les Vendanges de Suresnes*, comédie de DU RYER, 1635, *le Palais Mazarin*, du comte DE LABORDE, note 367 ; V. FOURNEL, *Les Rues du Vieux Paris*, p. 218.

L'attrait du plaisir engendrait la coquetterie et l'amour du luxe et nous savons jusqu'à quel excès il était alors porté. « Tout est dans une si grande confusion, dit le jurisconsulte Pierre Taisant de Dijon, « qu'aux Tuileries, où les laquais ne suivent pas leurs maîtresses, on ne distingue pas la femme d'un procureur de celle d'un duc. Il y a cinquante ou soixante procureuses à Paris qui ont des habits de velours galonnés d'or; si la reine et madame la Dauphine vivaient encore, qu'auraient-elles de plus ? » (1).

Les soins de leurs parures et de leurs toilettes deviennent alors la principale occupation des femmes. Le médecin Bernier, personnage sévère et morose, nous fait une singulière description de la coquette de son temps, dans ces vers dont il néglige d'indiquer l'auteur :

N'est-ce pas un sujet plaisant et bien commode,
De n'entendre parler que d'achapts et de modes
De rencontrer partout la pommade et le fard,
De la voir au miroir concerter sa posture,
Et du bel air penché prendre la tablature,
Etudier la grâce, amorcer ses regards,
Rappeler en leurs rangs quelques cheveux épars
Les compartir de nœuds à distances pareilles
De fins ou faux brillans se charger les oreilles,
Pour la mouche chercher un poste avantageux,
Apprendre à radoucir son air trop dedaigneux,
Ajouter au souris la riante grimace,
Sans découvrir les dents où la blancheur s'efface,
Chasser par leur secours des lèvres la pâleur,
Ou d'un rouge appliqué rehausser les couleurs,
Presser de tous côtez la molle corpulence
D'un sein qui s'émancipe et prend trop de licence,
Ou faire avec grand soin rembourrer son étui
Lorsque pour se produire il a besoin d'appuiz.
Arborer sur sa tête étage sur étage,
Des coeffes ou des points l'ondoyant équipage,
Aller dans le grand monde étaler ses appats,
Courir aux rendez-vous, dont le mari n'est pas,
Donner à tous objets, être de toutes fêtes,
Chercher de tous côtez à faire des conquêtes,
Et recevoir les vœux d'un tas de fins gausseurs,
De jeunes prétendants, de conteurs de douceurs

(1) Cité par La Fizelière *Histoire de la vie intime*, Paris, Aubry, 1859, p. 15.

Qui pour se divertir dans le pays de Tendre
Sur sa rare beauté se plaisent à s'étendre (1).

Le vieux Bernier nous révèle les ruses et les fraudes de ces dames, l n'est pas le seul :

Des charmes apparents on est souvent la dupe,
Et rien n'est si trompeur qu'animal porte-jupe,

dit la Lisette du *Bal* de Regnard (2).

Pour soutenir ce luxe, pour posséder ces bijoux, ces parures, il fallait avoir de l'argent, or il faisait rapidement défaut : les maris n'aimaient guère ces dépenses excessives et réduisaient souvent leurs moitiés à la portion congrue. Pour se tirer de ce mauvais pas, ces dames avaient recours au jeu, abîme où achevait de sombrer la vertu de bien des femmes.

On peut dire que le jeu était la passion dominante de la société sous Louis XIV.

Si l'on en croit Boileau, les écoliers jouaient en cachette jusque dans l'intérieur des collèges (3), c'était en tout cas également le passe-temps favori des pages ; Tristan L'Hermite dans son auto-biographie, le *Page disgracié*, nous en donne la certitude.

Les pouvoirs publics essayèrent, à maintes reprises, de lutter contre ce fléau ; mais c'était en vain que les ordonnances se multipliaient, que la police faisait fermer les maisons de jeu : l'exemple venait de trop haut, le Roi et son entourage jouaient avec fureur, on perdait ainsi à la Cour des sommes considérables (4).

Dans beaucoup de maisons particulières on donnait le jeu une ou deux fois par semaine, dans ces conditions jouer devenait une obligation à laquelle il était difficile de se soustraire. Nemeitz recommande aux étrangers d'éviter autant que possible ce danger, mais il reconnaît lui-même qu'on ne peut guère opposer un refus à une dame qui vous demande de jouer avec elle, ou refuser de faire le troisième à une partie d'*Hombre* (5).

(1) BERNIER. *Histoire chronologique de la Médecine et des Médecins*. Paris, 1169, p. CXXX.

(2) Sc. VII.

(3) *Lutrin*, Chant III.

(4) CLÉMENT, *la Police sous Louis XIV*, p. 80 et suiv. DELAMARRE, *Traité de la Police*. Livre III, Titre IV, Ch. VI.

(5) T. I, p. 200 et suiv. Le jeu d'Hombre était un jeu de cartes qui se jouait à deux

Ce jeu était pourtant parmi les moins dangereux, il n'en était pas de même des autres tels que le *Hocca*, qui, pour se soustraire aux atteintes de la police, prit successivement les noms de *Pharaon*, de *Barbacolle*, de *Pour et contre*, etc. (1) ; le *Trou Madame*, sorte de jeu de billard, la *Bassette*, le *Lansquenet*, jeux de cartes plus ou moins parents du baccara et du poker et tant d'autres qu'il serait fastidieux de citer.

Les femmes, principalement, avaient une véritable fureur pour le jeu. Dancourt en fait une singulière peinture dans une comédie intitulée « *La Désolation des Joueuses* » qui fut représentée le 23 août 1687. Une nouvelle ordonnance de police venait d'interdire le lansquenet : grand tumulte parmi les amateurs ; dans cette pièce, entre autres personnages, un marquis, une intendante, une comtesse cherchent un endroit écarté où l'on puisse frauder à loisir les prescriptions de M. de La Reynie ; l'une propose d'aller jouer au grenier, l'autre à la cave, le marquis annonce qu'il va se faire une réunion jouant en cachette dans une masure du faubourg Saint-Antoine et que cette réunion changera chaque fois de local. Lisette, une soubrette, propose de jouer en bateau.

« On prend, dit-elle, un bateau au Pont-Rouge, et l'on va jouant jusqu'à Saint-Cloud et si vous n'avez pas regagné votre argent et que le cœur vous en dise, vous pouvez descendre jusqu'à Rouen. »

Il arrivait quelquefois aux femmes, comme aux hommes, de perdre ainsi tout leur argent, mais un certain nombre d'entre elles plus habiles, savaient comment s'y prendre pour n'en tirer que du gain. Voyons comment Lucrèce, une des héroïnes du *Roman Bourgeois*, dont la tante donnait le jeu chez elle, s'arrangeait au mieux de ses intérêts. « Elle se mettait de moitié avec quelqu'un qu'elle avait embarqué au jeu ; mais après avoir rangé son monde en bataille, elle allait par la salle entretenir la compagnie et savoit si bien contenter

ou à trois ou à cinq personnes, mais presque toujours à trois. On donnait neuf cartes à chacun, et celui qui jouait devait faire cinq levées ou quatre, lorsque les cinq autres étaient partagées, en sorte que l'un des deux autres joueurs en eut deux et l'autre trois. (*Dictionn. de Trévoux.*)

(1) Le Hocca se jouait avec une table à compartiments numérotés sur lesquels les joueurs plaçaient leur argent. On tirait d'un sac un des trente numéros, le banquier payait 28 fois l'argent du compartiment gagnant et gardait le reste. (CLÉMENT, *La police sous Louis XIV*, *Loc. cit.*)

ses galants, par l'égalité qu'elle apportoit à leur parler, qu'on eut dit qu'elle eut eu un sable (1) pour regler tous ses discours. »

« Elle tiroit un grand avantage du jeu, car elle partageoit le gain, qui se faisait, et ne payait rien de la perte qui arrivait. Sur tous elle trouvait bien son compte quand il tombait entre ses mains certains badauds qui faisoient consister la belle galanterie à se laisser gagner au jeu par les filles, pour leur faire, par ce moyen, accepter sans honte les presents qu'ils avaient dessein de leur faire (2). »

« Lucrèce aimait, sur tous les galants, les joueurs de discretions (3) : car, dans sa perte elle payait d'un sifflet ou d'un ruban, et, dans le gain, elle se faisait donner de beaux bijoux et de bonnes nippes. Elle n'etait vêtue que des bonnes fortunes du jeu ou de la sottise de ses amants. Les bas de soie qu'elle avait aux jambes etoient une discretion : sa cravate de point de Gênes, une discretion, son collier et même sa jupe, encore une autre discrétion : enfin depuis les pieds jusqu'à la tête, ce n'etoit que discrétions. Cependant elle joua tant de fois des discretions, qu'elle perdit à la fin la sienne comme vous entendrez ci-après (4). »

On comprend aisement l horreur que les bons bourgeois avaient pour le jeu : ces discretions n'étaient dans le fait qu'un moyen déguisé de faire des presents aux femmes. A la longue, si l'on en croit les mauvaises langues, un certain nombre d'entre elles n'y mettaient plus tant de façons et acceptaient directement ce qu'on leur donnait. Mais le jeu reste un pretexte dont elles voilent toute chose. « Et si les maris s'etonnent de les voir propres sans savoir d'où viennent leurs braveries, elles en sont quittes pour dire : oh dame, mon petit-fils, c'est que suis heureuse au jeu (5). »

Un certain nombre de professions favorisaient ces désordres et en tiraient profit.

Dans l'arrière-boutique des pâtissiers était toujours quelque petit réduit bien cache tout dispose pour le mystère et le tête-à-tête « Une

(1) Un sablier.

(2) *Roman bourgeois*, p. 58 et 59.

(3) La discrétion était une convention par laquelle on laissait l'enjeu à la volonté du perdant.

(4) *Loc. cit.*, p. 60, en effet Lucrèce fut mise à mal par un marquis qui ne l'épousa pas.

(5) *Théâtre* de GHERARDI, *Les Bains de la Porte Saint-Bernard*, acte I, sc. VI.

petite porte donnant sur une ruelle étroite et sombre conduisait à la mystérieuse chambrette.

« La femme novice en fait de débauche et timorée encore dans le vice, ne manquait point de passer par cette entrée discrète, mais celle chez qui une longue habitude a fait taire tout scrupule et tout remords, qui marche hardiment et le front haut dans le désordre, celle-là dédaignait la porte clandestine. Narguant toute pudeur, elle entrait bravement chez le pâtissier par la porte commune. » Tout cela était bien connu et lorsque l'on voulait parler d'une femme sans vergogne, on disait : « Elle a toute honte bue, elle a passé par devant l'huis du Pâtissier (1). »

Les établissements de bains avaient encore une plus mauvaise réputation que les pâtisseries. Il est nécessaire de donner quelques explications à ce sujet. Sous l'influence des croisades, l'usage des bains de vapeur s'était repandu en France pendant tout le Moyen Age. Hommes et femmes passaient souvent des après-dîners entières dans les Étuves (2), comme on les appelait. On s'y baignait, on y mangeait, on y dormait, on s'y livrait à certaines opérations d'ordre intime, grâce à une coutume rapportée d'Orient, pour lesquelles l'intervention du barbier était nécessaire et que l'on trouve décrites tout au long dans une pièce assez grossière du XVIe siècle intitulée le *Banquet des Chamberières aux Estuves* (1541). Ces établissements eurent rapidement une très mauvaise renommée ; les femmes honnêtes cessèrent de s'y rendre, le peuple lui-même les négligea ; la propreté et l'hygiène y perdirent et la morale n'y gagna pas beaucoup.

Quoique très réduites comme nombre, les Etuves existaient encore au XVIIe siècle ; à côte de quelques-unes, malpropres et misérables que certaines gens du peuple fréquentait encore, il y en avait d'autres très luxueuses réservées aux personnes riches, où l'on trouvait de nombreuses chambres richement meublées et où l'on pouvait se faire servir de véritables festins. Un grand nombre de domestiques soumis, réservés, discrets et adroits y assuraient le service. « Votre entrée et votre sejour dans cette maison était pour eux comme un

(1) FRANCISQUE MICHEL et EDOUARD FOURNIER *Histoire des Hôtelleries, Cabarets, etc.*, t. II, p. 279.

(2) Un certain nombre de rues, tant à Paris que dans les villes de province, portent encore de ce fait le nom de rue des Étuves.

secret d'État qu'ils ne révélaient jamais. Aussi c'était chez le baigneur que les femmes qui ne pouvaient autrement échapper aux yeux qui les surveillaient se rendaient déguisées, le visage masqué, seules, ou conduites par leurs amants »(1).

De tous ces étranges établissements, les plus célèbres furent tenus au XVIIe siècle par Prudhomme, le célèbre La Vienne, Louvard, etc. (2).

Parmi tous les gens spéculant sur les vices de leur temps, il faut ranger les coiffeurs et entre ceux-ci le célèbre Champagne, auquel Tallemant des Réaux consacre une de ses historiettes (3), différentes dames d'intrigues, honnêtes courtières en toutes espèces de contrats et dont Molière nous a donné un type dans la Frosine de *l'Avare* (4), les brocanteurs et colporteurs jouant le rôle de nos marchandes à la toilette (5), et ces marchands d'éventails et de tabatières renfermant des peintures galantes et qui s'en allaient par les maisons et par les promenades vendre leurs marchandises et faire des commissions (6). Enfin il n'était pas jusqu'aux distributeurs d'eau bénite aux portes des églises, qui ne se chargeassent de porter des billets doux (7).

Bien des fournisseurs, tailleurs et couturières, acceptaient et sollicitaient même des paiements qui n'étaient pas faits par le mari (8).

Les amoureux préférés de toutes les dames qui se livraient ainsi à la galanterie étaient, nous l'avons dit, les officiers. A cette époque, où tant de gens poussaient si loin l'amour de la gloire et des aventures, où la noblesse et la bourgeoisie riche ne trouvaient pas de plus noble occupation que le métier des armes, il était assez naturel que les femmes participassent à l'engouement général.

Les guerres, qui étaient très fréquentes, pour ne pas dire constantes, retenaient les officiers à l'armée pendant tout l'été. Quand revenait

(1) WALCKENAER, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. II, ch. IV.

(2) *Livre commode*, t. I, p. 182. Ces établissements étaient donc analogues à ceux que l'on voit dans certaines grandes villes d'Autriche et de Russie.

(3) Ed. Paris, t. IV, p. 343, et V. FOURNEL, *Les contemporains*, t. III, p. 252 et 253.

(4) V. aussi la *Dame d'intrigue* de CHAPUZEAU, *Contemporains de Molière*, t. I, p. 357.

(5) Th. de GHERARDI, *Les bains de la porte Saint-Bernard*, acte II, sc. V.

(6) Théâtre de GHERARDI, *Le retour de la foire de Bezons*, sc. VII.

(7) *Le Gage touché*, *Loc. cit.*, p. 116.

(8) *Le Gage touché*, *Loc. cit.*, p. 126.

la mauvaise saison, les hostilités cessaient et les troupes prenaient leurs quartiers d'hiver. Il y avait bien alors quelques officiers fanatiques de leur métier, et désireux d'avancement, qui restaient au corps (1), mais la plupart demandaient un congé et retournaient à Paris.

Messieurs les militaires étant très demandés, se montraient, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, fort exigeants. Ils n'étaient pas très chargés d'argent : l'équipement coûtait cher, la solde, qui n'était pas considérable, n'était pas toujours payée régulièrement : d'ailleurs on jouait beaucoup aux camps, et en campagne on ramassait plus facilement des blessures que des pistoles. Ainsi ce n'était pas le Pérou que les guerriers apportaient à ces dames. Bien au contraire, certains d'entre eux mettaient à contribution les belles que, par plaisanterie, on appelait les troupes auxiliaires de l'armée (2). Ces pratiques qui nous scandaliseraient aujourd'hui, n'indignaient pas les gens du XVIIe siècle : leurs idées, sur ce point, n'étaient pas les mêmes que les nôtres : ainsi dans les parties de plaisirs, il était parfaitement admis que les dames payassent leur écot comme les autres (3).

Quand revenait le doux printemps, colonels, capitaines et lieutenant reprenaient le harnois de guerre : on bouclait sa soubreveste ; on sanglait le bon cheval de bataille ; les galants redevenaient des héros ; le régiment des gardes partait au son des fifres et des tambours, emportant les regrets des boutiquières et des ravaudeuses. Tout le monde s'en allait gaiement et galamment narguer la camarde et cogner à tour de bras sur MM. les Espagnols, les Allemands, les Anglais pour l'amour de la gloire et le service de Sa Majesté. Chacun d'eux, officiers ou soldats, avant d'aller reprendre le terrible dialogue

(1) L'abbé de Choisy qui avait un frère officier, nous donne à son sujet, ces curieux détails :

« M. de Turenne qui l'aimait fort, lui faisait donner de l'emploi toute l'année pour l'avancer. Une campagne d'hiver, où l'on ne hasarde point sa vie, avance plus que deux campagnes d'été où l'on peut être tué à tous moments ; la raison en est bien simple à trouver, c'est que la plupart des jeunes gens veulent venir passer l'hiver à Paris pour aller à la Comédie, à l'Opéra, voir les dames ; il y en a peu qui sacrifient le plaisir à la fortune ». *Mémoires de l'abbé* DE CHOISY *habillé en femme*, Bruxelles, 1870, p. 88.

(2) PALAPRAT *Le Concert ridicule*, sc. III.

(3) NEMEITZ, t. I, p. 138.

à coups de mousquets et de canons, était heureux de s'être un peu grisé des plaisirs de Paris, pays des jolies femmes et des gens d'esprit.

Après leur départ la solitude était rude. « Si l'on ne s'humanisoit un peu », dit Angélique, une des héroïnes de Dancourt (1), on mourroit d'ennui tout l'été. Il faut se faire une occupation dans la vie. J'y trouve une espèce de mérite même ; on polit un homme de robe, on apprend à vivre à un abbé, on met un jeune homme dans le monde ; l'hiver vient insensiblement et l'on se retrouve dans son centre ».

Ce n'était pas seulement l'ennui que les coquettes avaient à combattre durant l'été ; il fallait pour quelques-unes réparer les brèches terribles qu'avaient faites, dans leur bourse, les gens de guerre.

Voici votre tour,
Venez, Messieurs de la ville,
Parlez-nous d'amour,
Mais jusqu'à leur retour (2).

Et Messieurs de la ville accouraient à l'appel des coquettes, comme nous l'avons vu au Jardin des Tuileries. ils payaient quelquefois chèrement cet honneur, mais que donnerait-on pour passer pour un homme à bonnes fortunes (3) ? La gent ecolière profitait, comme elle le pouvait, de semblables aubaines.

Nos coquettes eurent quelquefois l'occasion de revoir leurs amis, les militaires, au beau milieu de l'eté : la plus celèbre de ces occasions fut le camp qu'on organisa à Compiègne, en 1698, pour l'instruction de M. le Duc de Bourgogne qui devait commander les troupes avec l'aide du Maréchal de Boufflers, l'un des futurs héros de Malplaquet.

Tous les habitants de Paris, magistrats, médecins, bourgeois, étudiants qui avaient un parent ou un ami à l'armée, et c'était le cas du plus grand nombre, se mirent en route pour aller voir ce spectacle incomparable.

Ce fut en effet magnifique ; les troupes fort nombreuses, étaient cantonnées dans la plaine de Gournay, près du village de Coudun. Le 1er septembre, le roi arriva au camp avec le roi d'Angleterre ; le 7 on passa une revue en l'honneur de ce dernier ; « elle fut précédée d'un

(1) *L'Été des coquettes*, jouée pour la première fois le 12 juillet 1690

(2) BABOU. *Les amoureux de Mme de Sévigné*, Paris, Didier, 1862.

(3) Voir dans les *Promenades de Paris* du *Théâtre* de GHERARDI, Les amours d'Elise et du financier Calmar.

engagement de cavalerie durant lequel un carrosse de dames, s'étant trop avancé, fut pris et emmené : M. de Rosen, lieutenant général, ayant appris cet événement, s'élança au secours des prisonnières qui furent enlevées à leurs ravisseurs. Bien en prit à M. de Rosen de se lancer dans cette aventure chevaleresque, puisqu'il trouva parmi les dames égarées sa propre femme, Mme de Rosen. »

Le 12, on commença le siège de Compiègne et la tranchée fut ouverte : on donna ensuite l'assaut ; l'instant fut solennel ; les troupes sortirent des retranchements précédées de leur officiers et s'élancèrent en poussant de grands cris ; les tambours et les fifres battaient la charge ; les canons et la mousqueterie des assiégés tiraient sans discontinuer ; la plaine était couverte de curieux venus de tous côtés et presque aussi nombreux que les troupes. Sur le haut des remparts on apercevait un groupe de hauts personnages et de dames de la Cour, entourant une chaise à porteurs, magnifiquement ornée, dans laquelle était Mme de Maintenon, ainsi présentée officiellement pour la première fois, comme favorite reine.

« A la glace de droite, dit Saint-Simon, étoit le Roi, debout, et un peu en arrière un demi-cercle de ce qu'il y avoit en hommes de plus distingué. Le Roi étoit presque toujours découvert et à tous moments se baissoit dans la glace pour parler à Mme de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyoit et les raisons de chaque chose. A chaque fois, elle avoit l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre ou cinq doigts, jamais de la moitié, car j'y pris garde et j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui des troupes. »

Lorsque les assaillants furent à la contrescarpe, la garnison capitula. « Mme de Maintenon apparemment demanda permission de s'en aller. Le Roi cria : les porteurs de Madame ! Ils vinrent et l'emportèrent. Moins d'un quart d'heure après le Roi se retira, suivi de Mme la duchesse de Bourgogne et de presque tout ce qui était là. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude en se retirant et puis à l'oreille bien bas. On ne pouvoit revenir de ce qu'on venoit de voir. »

Le 16 septembre, il y eut une grande revue de cavalerie ; le 17 on assista à l'attaque d'un camp, et le 18 à une grande bataille rangée ; ce fut la fin des manœuvres (1).

(1) Pour tous ces détails voir les camps de Compiègne par G. DE JUZANCOURT, 1880, extrait du t. V du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

On juge aisément du plaisir que prirent à ce spectacle les Parisiens et les Parisiennes accourus en foule. Les officiers firent de folles dépenses pour paraître en bel équipage. Dancourt, l'homme des actualités, fit à ce sujet une comédie fort amusante (1) : on y voit des officiers excédés de ces caravanes de bourgeois venus au camp et logés sous leurs auspices, mais heureux de revoir leurs maîtresses de l'hiver ; leur rencontre avec leurs rivaux, les galants d'été, donnent lieu à plusieurs scènes plaisantes.

En temps ordinaire les premiers officiers commençaient à revenir en septembre à la grande joie de leurs dames.

Ce bruit, ces tambours, ces trompettes
De Mars annoncent le retour,
Prenez congé de nos coquettes,
Bourgeois, renguaînez votre amour,
La coeffe est sourde à vos fleurettes
Sitôt qu'elle entend le tambour (2).

Ce premier retour, tant désiré des belles, coïncidait souvent avec la foire de Bezons qui se célébrait le premier dimanche après la Saint-Fiacre. A la fin du siècle, la mode vint d'y aller danser masqué, au son des violons ; il se faisait là de galantes parties ; « c'est à la Foire de Bezons que les curieuses de Paris se fournissent pour l'automne », dit Dancourt, dans une de ses comédies (3) ; c'était la foire aux soupirants.

En octobre et en novembre, le gros des gens de guerre arrivait à son tour et les plaisirs de l'hiver recommençaient.

Les bourgeois ne voyaient pas sans jalousie les succès féminins de Messieurs les Militaires, mais en réfléchissant ils se disaient, en eux-mêmes, que tandis que, pendant l'été, ils allaient paisiblement prendre le frais aux Tuileries ou faire les vendanges dans leurs maisons de campagne, les officiers en voyaient de rudes à la guerre ; ils frémissaient en lisant les terribles combats que relatait la gazette ;

(1) *Les Curieux de Compiègne*, comédie en un acte et en prose, représentée pour la première fois, le 4 octobre 1698.

(2) Théâtre de GHERARDI. *Les Promenades de Paris*, scène dernière.

(3) La *Foire de Bezons*, comédie en un acte et en prose, représentée pour la première fois, le 13 août 1695 ; les comédiens italiens donnèrent en octobre de la même année une pièce, sur le même sujet, intitulée le *Retour de la Foire de Bezons*.

ils se souvenaient des guerres civiles où les Espagnols et les soudards du duc de Lorraine venaient répandre la ruine et la désolation jusqu'aux portes de Paris : finalement ils pensaient qu'on pouvait bien passer quelques fredaines à tous ces gens qui se faisaient si galamment casser la tête pour le service du Roi et la défense de leur pôt à eux bourgeois, comme disait le bonhomme Chrysale, et qu'au surplus chacun était libre de surveiller sa femme.

La passion du jeu entraînait les femmes à fréquenter des maisons interlopes, où des hommes et des femmes plus ou moins tarés tenaient ce que l'on appelait des *académies de jeu*. Elles y rencontraient toute espèces de gens et leur vertu déjà très éprouvée y subissait de nouvelles avaries ; elles s'y trouvaient en présence des filles d'amour, comme on disait ; les premières rencontres étaient pénibles, mais souvent l'on ne s'accordait que trop bien par la suite : elles en arrivaient à imiter leurs modes et leurs manières. Ecoutons la mercuriale qu'une courtisane, la Dupré, adresse à deux coquettes de la ville :

Vous tranchez de la reyne, et s'il en faut conter,
Toutes vos actions vont à nous imiter,
Vous blamez et suivez ce doux libertinage
Qui flatte la severe et tente la plus sage,
Mille attraits, que nos yeux en public ont produits
Vous les étudiez dans vos chastes réduits,
Et, par une honteuse et libre flatterie,
Ce qui nous est peche vous est gallanterie ;
Vous imitez nos yeux, nos gestes, nos propos ;
Nous decouvrons le sein, vous, la moitié du dos ;
Nous voyons, sans mêler le ciel à nos sottises,
Nos amans dans la chambre, et vous dans les églises (1).

Nous venons de décrire la forme la plus ordinaire que revêtait alors ce que l'on appelait la galanterie des femmes : il y en avait d'autres, la plus terrible était la fausse devote ; nous en avons présenté une au lecteur, nous n'insisterons pas davantage, nous bornant à reproduire le mot de La Bruyère.

« C'est trop contre un mari d'être coquette et dévote, une femme devrait opter » (2).

(1) *Le théâtre français du XVIe et XVIIe siècles*, par Ed. Fournier. Paris, Laplace. 2e édition, p. 363. *Le Railleur*, comédie de Antoine Mareschal, 1636. Acte IV, scène II.

(2) La Bruyère. *Des femmes*, § 41.

Pour conclure, il faut remarquer qu'en cela, comme dans beaucoup d'autres choses, le XVIIe siècle fut plus sain que le siècle suivant; les femme debauchees de ce temps sont des gaillardes, comme on disait ; on ne remarque guère alors ces vices, ces perversions qui aboutiront au XVIIIe siècle à la folie sanguinaire du terrible marquis et à l'ignoble démence de Restif de la Bretonne (1).

Après avoir parle des galanteries de certaines de mesdames nos aïeules, il serait injuste de ne rien dire de celles de qui la bonne renommee sut résister aux médisances de leurs contemporains.

C'est en France, pour beaucoup de littérateurs, une ancienne et chère habitude qui ne fait que s'accroître de nos jours, de faire fanfaronnade de nos vices et de s'étendre avec details sur la dépravation de quelques-uns et par cela même de faire croire qu'elle est commune à tous.

Certains etrangers peu bienveillants et qui sans doute ne s'aperçoivent pas de ce qui se passe chez eux, dans leurs villes et dans leurs propres maisons, acceptent avec joie ces descriptions et nous proclament la plus dissolue des nations.

Il n'est pas nécessaire de faire de bien longs voyages en Europe, pour s'apercevoir de la fausseté d'un pareil jugement. N'en déplaise aux amateurs d'une psychologie malsaine, il y a et il y a eu en France autant et plus d'honnêtes femmes qu'ailleurs.

Cela était aussi parfaitement vrai au XVIIe siècle.

La Rochefoucauld a dit : « Il y a bien d'honnêtes femmes qui sont lasses de leur métier. » C'est fort possible, mais le plus grand nombre supportaient parfaitement cette lassitude.

Parmi les femmes vivant au milieu des plaisirs mondains, exposées

(1) Il serait inexact de prétendre que les différentes formes de perversion génitale étaient inconnues au XVIIe siècle. L'influence italienne du siècle précédent avait laissé des traces, témoins les fâcheuses tendances de Monsieur, frère du Roi et de tant d'autres. Dans l'autre sexe, on peut citer la comtesse de Brinvilliers, Mlle Maupin, etc. Mais il faut constater que de tels faits sont exceptionnels. Au siècle suivant, l'érotisme semble devenir plus cérébral que réel ; il envahit la littérature ; une école se crée, dont Grécourt et Crébillon fils furent les maîtres, et qui poussa au dernier point l'art de raconter des obscénités dans un style élégant et délicat. Les livres obscènes, si nombreux durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, sont relativement rares dans le siècle précédent ; ils se font remarquer alors par leur grossièreté ; leurs auteurs se soucient peu des raffinements qu'auront leurs successeurs, il n'y a là que la manifestation brutale de l'instinct génital.

plus que toutes les autres, à cause de leur esprit et leur beauté, beaucoup surent garder leur renommé intacte ; et cependant les colporteurs d'anecdotes scandaleuses, les faiseurs de couplets satiriques étaient toujours à l'affut, toujours prêts à prendre pour prétexte le moindre indice, la moindre apparence.

Parmi ces femmes vertueuses que l'on ne savait comment attaquer, nous pouvons citer comme exemple Mme de Sévigné. La bonne marquise aimait bien les histoires gaillardes et se plaisait volontiers dans des propos qui eussent effarouché la société d'aujourd'hui, mais c'est en vain que de nombreux amants assiégèrent sa vertu, depuis le pédant Ménage jusqu'au brillant Bussy : ce dernier qui, dépité par ses rigueurs, l'avait calomniée, dut faire amende honorable et lui rendre justice.

Il faut remarquer de plus que son mari M. de Sévigné, auquel elle garda cette fidélité, durant son mariage et son long veuvage, était un assez triste sire, bien indigne de tant de considération.

Mme Des Houlières, que l'on ne connaît plus guère que par les premiers vers d'une bergerie allégorique restée célèbre, donna le même exemple d'honneur et de vertu. Elle aussi ne détestait pas les propos un peu lestes, on en retrouve des traces dans ses œuvres et notamment dans les singulières épîtres qu'échangent Grisette, chatte de Mme Des Houlières, avec les chats du voisinage, et avec Cochon, chien de ce « gros crève » de maréchal de Vivonne. Malgré certaines lettres un peu imprudentes, adressées au grand Condé, ses contemporains la considéraient comme irréprochable, et, sur de telles matières, nous n'avons guère le droit de nous montrer plus difficiles qu'eux.

On pourrait multiplier ces exemples, mais ceux-là suffisent.

D'autres femmes, qui n'avaient rien de commun avec les fausses dévotes, grâce à leur piété, et surtout grâce à leur inépuisable charité, furent regardées comme de véritables saintes par les gens de leur temps.

Nous avons montré en parlant de la fondation de l'Hôpital général, combien grand fut l'élan de charité qui entraîna la société de cette époque ; on ne saurait trop insister sur ce fait ; c'est une justice qu'il faut rendre au XVIIe siècle, en dépit des passions politiques qui ont aveuglé certaines gens.

Que dire de Mlle Legras et de toutes ces Dames de Charité qui ont aidé saint Vincent de Paul dans ses œuvres de bienfaisance? Quelles que soient les opinions que l'on professe en matière de religion, il faut savoir s'incliner en présence de tels dévouements.

De tant d'exemples nous n'en voulons citer qu'un, celui de Mme de Miramion.

Ce nom qui n'éveille plus guère de souvenirs, était alors vénéré d'un bout de la France à l'autre. Nous avons eu déjà l'occasion de parler de quelques-unes des fondations charitables de Mme de Miramion, ce ne furent pas les seules; elle créa différents orphelinats, organisa l'institution des fourneaux économiques, dota la plupart des hôpitaux et dépensa ainsi en aumônes de tous genres, l'immense fortune qu'elle possédait. Le roi et les plus grands personnages la chargeaient de distribuer leurs aumônes particulières.

La vie de Mme de Miramion renferme un épisode assez romanesque. En 1645 elle avait, à seize ans, perdu son mari, qui lui laissait une fille, en même temps qu'une fortune considérable : en 1648, Bussy attiré autant par cette fortune que par la beauté de la dame qui, paraît-il, était très grande, fit enlever Mme de Miramion, près de Saint-Cloud, et l'emmena de force dans un carrosse fermé au château de Launay, près de Sens.

Bussy qui, trompé par de faux rapports, crut qu'elle céderait aisément, fut tellement interdit de ses protestations et de ses résistances, qu'il dut lui rendre la liberté, tout honteux de s'être ainsi fourvoyé; l'affaire fut étouffée.

En 1684, trente-six ans après cet événement, Bussy eut un procès à soutenir et le succès de sa cause dépendait de M. le Président de Nesmond, gendre de Mme de Miramion. Très inquiet et craignant les suites de sa folie d'antan, il se présenta devant celle qu'il avait autrefois offensée : cette entrevue, dont le récit nous a été transmis, ne laissa pas que d'être très impressionnante : Mme de Miramion, oubliant le passé, promit d'intervenir pour Bussy qui obtint ainsi gain de cause (1).

Revenons à la classe moins élevée que nous avons un instant abandonnée, à ce milieu auquel appartenaient les étudiants en médecine.

(1) BONNEAU. *Mme de Miramion*. Paris, Poussielgue, 1868. — WALCKENAER. *Mémoires de Mme de Sévigné*. t. I, ch. X, p. 124.

Essayons de nous représenter ces bonnes bourgeoises, ayant gardé fidèlement les pratiques de l'ancien temps, fuyant avec horreur le jeu et les dangers du luxe. Leur existence calme se passe à diriger leur maison, à veiller à l'éducation de leurs enfants ; leur grand plaisir est de rendre quelques visites. Sans être prudes, elles sont un peu dévotes, mais savent se défier de certains directeurs et confesseurs, ce qui rend leur religion très supportable à leurs maris. Cependant, elles n'aiment guère qu'on dise, devant elles, trop de mal de l'Eglise et de ses ministres. Gui Patin, après avoir écrit à M. Falconet quelque histoire gaillarde sur les moines, ajoute : « Ne montrez pas tout ceci à Madame votre femme, de peur qu'elle ait mauvaise opinion de moi (1). »

Une de leurs distractions favorites est de se rendre aux messes et aux sermons où toutes leurs amies sont réunies ; on va de compagnie à certains pèlerinages rapprochés ; la préparation des reposoirs de la Fête-Dieu est un événement qui absorbe toutes ces bonnes dames du quartier.

Gui Patin nous met au courant du plaisir que les femmes de la bourgeoisie prenaient à ces exercices religieux, et c'est en le citant que nous terminerons ce chapitre : « Ma femme, ma bru (2) et mes deux belles sœurs, dit-il, sont allées gagner les pardons à un certain petit sermon dont je ne sais pas seulement le nom. Mais ce ne sont pas toujours les pardons qui font aller les femmes, c'est l'envie de trotter. Voilà pourquoi l'on dit ici plaisamment que saint Trotter, sainte Caquea et saint Babil sont les plus grands patrons de ce sexe dévot (3). »

(1) T. III, p. 144.

(2) Nous avons déjà eu l'occasion de parler du mauvais caractère de la femme de Gui Patin ; sa bru, il s'agit ici de Catherine Barré ou Bari, femme de Robert Patin, était encore bien plus désagréable. Elle fit la désolation de sa nouvelle famille. Sa méchanceté, son avidité, et son caractère chicanier, qui se révélèrent surtout après la mort de son mari (1670), empoisonnèrent les dernières années de la vie de Gui Patin.

(3) III, p. 143.

CONCLUSION

Le Mariage de l'étudiant.

A quel âge se mariaient les médecins. — Influence de l'éducation de leurs femmes sur leur carrière. — Dot des femmes de médecins. — Le *tarif* de Furetière. — Jeunes filles à éviter. — L'idéal. — Le mariage bourgeois d'après Furetière. — Le rôle matrimonial des églises. — L'église des Carmes de la Place Maubert. — La demande et les présentations. — Courses chez les fournisseurs. — La cérémonie. — Conclusion.

Le chapitre précédent nous amène tout naturellement à parler du mariage, qui fait entrer l'étudiant dans une existence nouvelle. Ce sera en quelque sorte la conclusion de notre travail.

Autant qu'on peut en juger, car il y avait actuellement bien des exceptions, on ne se mariait guère plus jeune dans le monde médical qu'on ne le fait de nos jours. Cependant, dès qu'il avait passé sa licence, n'ayant plus que quelques mois à attendre pour être docteur, l'étudiant en médecine pouvait songer au mariage (1).

Il lui fallait choisir une femme qui, grâce à son éducation, pût faire honnêtement figure dans les milieux qu'il était appelé à fréquenter. En effet, il était possible qu'il réussît à se faire une clientèle dans la société élégante, qu'il obtînt même une charge à la Cour ; dans ces conditions il importait que, dans aucun cas, il n'eût à rougir des manières de sa femme ; quant à lui personnellement, il pouvait toujours se tirer d'affaire.

La Bruyère nous fait très bien comprendre cette particularité : « Un homme libre, dit-il, et qui n'a point de femme, s'il a quelque

(1) Gui Patin se maria à 27 ans (8 oct. 1628), un an après avoir été reçu docteur. Robert Patin se maria à 31 ans (31 mai 1660), au bout de dix ans de doctorat. Quant à Charles Patin, il avait 36 ans quand il se maria (juin 1663) ; il était docteur depuis plus de six ans (déc. 1666). On voit par ces variations dans une seule et même famille que le XVIIe siècle ne différait pas du temps présent.

esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune, se mêler dans le monde, et aller de pair avec les plus honnêtes gens ; cela est moins facile à celui qui est engagé ; il semble que le mariage met tout le monde dans son ordre (1) ».

Il était encore nécessaire que la dot de la jeune fille fût suffisante, car, alors comme aujourd'hui, les clients n'assiégeaient pas la maison des jeunes médecins dès qu'ils commençaient à exercer. Cette question importante dépendait évidemment aussi de la fortune personnelle de notre futur docteur, mais enfin la situation que lui créait sa profession, lui donnait, à elle seule, le droit de formuler certains désirs.

Furetière a placé, par manière de plaisanterie, dans le *Roman bourgeois*, un document singulier à l'usage des jeunes filles à marier et qu'il intitule : « Tarif ou évaluation des partis sortables pour faire facilement les mariages ». Malheureusement Furetière, qui, en tant qu'avocat, ne s'est occupé que des gens de robe, a complètement oublié de parler des médecins. Nous allons chercher à combler cette lacune. Dans un chapitre précédent, nous avons dit dans quelle classe de la société il fallait ranger la plupart des médecins ; nous les avons placés entre les simples procureurs au Châtelet et les conseillers au Parlement ; c'est donc parmi les partis désignés par Furetière entre ces deux conditions que les médecins doivent prendre place ; voici l'extrait de ce tarif qui nous intéresse :

Pour celle qui a six mille livres et au-dessus, jusqu'à douze mille livres.	Un marchand de soie, drapier, mouleur de bois, procureur du Châtelet, maître d'hôtel, et secrétaire de grand seigneur.
Pour celle qui a de douze mille livres et au-dessus, jusqu'à vingt mille livres.	Un procureur en parlement, huissier, notaire ou greffier.
Pour celle qui a vingt mille livres et au-dessus, jusqu'à trente mille livres.	Un avocat, conseiller du Trésor ou des eaux et forêts, substitut du parquet et général des monnoies.
Pour celle qui a depuis trente mille livres jusqu'à quarante-cinq mille livres.	Un auditeur des comptes, trésorier de France ou payeur des rentes.
Pour celle qui a depuis quinze mille jusqu'à vingt-cinq mille écus.	Un conseiller de la cour des aides, ou conseiller du grand Conseil.

(1) *Du Mercy personnel*, § 25.

Ainsi en consultant ce tableau, on peut dire que, suivant sa propre fortune, ses relations et ses succès personnels, un médecin pouvait aspirer entre une dot de douze mille livres et une de cinquante mille ; on voit que la marge était grande (1).

Il y avait une considération encore bien plus importante que toutes celles qui précèdent : c'était le caractère de la jeune fille.

Les écrivains du temps n'étaient pas rassurants sur ce chapitre : Rabelais, l'auteur préféré des médecins, moins que tout autre ; dans les contes, dans les pièces de théâtre, il n'était question que des mésaventures des maris : La Bruyère lui-même n'a-t-il pas écrit : « Il y a peu de femmes si parfaites qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme ou de trouver heureux celui qui n'en a point (2). »

Mais enfin on ne pouvait pas, comme Panurge, rester dans une indécision perpétuelle, il fallait se décider.

A tout prix il était indispensable d'éviter ces jeunes filles trop mondaines, trop éprises de galanterie et passant leur temps à jouer comme la Lucrèce du *Roman bourgeois*, dont nous avons précédemment parlé.

Les jeunes personnes timides et silencieuses n'étaient pas moins sujettes à caution ; nous savons l'étrange fin qu'a faite Mlle Javotte ; tout le monde se rappelle les mésaventures d'Arnolphe avec la jeune Agnès ; évidemment, dans ce cas particulier, le vieux soupirant était bien ridicule, mais la demoiselle était bien délurée, un tel mariage était gros d'imprévu.

L'idéal était de rencontrer une jeune fille bien élevée sans être pré-

(1) Jeanne de Jeansson, femme de Gui Patin et fille de commerçants enrichis, avait tant en dot qu'en *espérances* 20,000 écus, soit 60,000 livres (LARRIEU, *Th. cit.*, p. 22) ; Catherine Barré, femme de Robert Patin, lui apporta en dot 42,000 livres, les espérances s'élevaient à une somme égale (Lettre à Belin du 2 juin 1660). Ces deux mariages avaient donc été avantageux au point de vue pécuniaire. Nous n'avons pas trouvé le chiffre de la dot de Madeleine Homets, femme de Charles ; mais d'après une lettre de Gui Patin à Falconet (19 juin 1663), on peut conclure que cette opération avait été également fructueuse.

(2) *Des femmes*, § 78. Gui Patin qui n'avait pas été heureux en ménage, professait une opinion analogue. Dans sa lettre du 19 juin 1663 où il annonce le mariage de son fils Charles à Falconet, après avoir fait l'éloge de sa nouvelle bru, il termine en disant : *uxori atque vico torus est fatalis*. Hâtons-nous de dire que l'avenir devait démentir ces pressentiments.

cieuse, instruite sans être pédante, élégante sans être coquette, hardie sans être effrontée ; cet idéal existait. Molière nous l'a représenté dans plusieurs de ses comédies et certes il ne l'a pas inventé : c'est, entre autres exemples, Henriette des *Femmes Savantes* (1).

Mais il ne suffisait pas de raisonner ainsi, il fallait aller à la recherche de cette perle rare.

Bien des gens, à vrai dire, ne se mettaient pas en peine pour cela et se laissaient paisiblement marier par l'intermédiaire d'autrui ; « ils se contentent, dit Furetière, qu'on leur fasse voir leur maîtresse à certain banc où à certain pilier d'une église, et lui rendent là une visite muette, pour voir si elle n'est ni tortue ni bossue : encore n'est-ce qu'après être d'accord avec les parents de tous les articles du contrat : toutes les autres cérémonies sont purement inutiles (2) ».

A cette époque donc les églises remplissaient le rôle dévolu de nos jours à l'Opéra Comique. En effet, c'était là que, le dimanche matin, à l'heure de la grand'messe, on pouvait voir toutes les jeunes filles du quartier dans leurs plus beaux atours. Les parents rivalisaient de luxe et de magnificence pour parer leurs filles, quand elles avaient l'honneur d'être quêteuses ; c'était un gros évenement dans les familles : la demoiselle qui avait fait la plus grosse somme en quêtant était considérée comme la plus belle et la plus recherchée, on tenait compte des chiffres : on se disait que Mlle une telle avait fait quatre-vingt-dix livres, tandis que telle autre n'en avait fait que soixante (3). Dans le quartier de l'Ecole de Médecine, c'était l'église des Carmes de la place Maubert qui était la plus en vogue. « C'est le centre de toute la galanterie bourgeoise du quartier, dit Furetière, et elle est très fréquentée, à cause que la licence de causer y est assez grande. C'est là que, sur le midi, arrive une caravane de demoiselles à fleur de corde (4), dont les mères, il y a dix ans, portoient le chaperon, qui

(1) Nous avons, dans une note précédente, indiqué à quel âge s'étaient mariés Gui Patin et ses fils ; il est curieux d'ajouter à ces renseignements l'âge qu'avaient leurs femmes, au moment de leur mariage. Nous ne pouvons le faire que pour deux d'entres elles : la femme de Robert avait 17 ans et celle de Charles 19 ans moins quatre mois.

(2) *Roman bourgeois*, p. 228.

(3) Sur les quêteuses voir le début du *Roman Bourgeois* et la pièce intitulée *Satire contre l'indécence des quêteuses* dans le t. V des *Variétés hist. et lit.*, p. 35.

(4) A fleur de corde est une locution qui voulait dire presque ; donc des demoiselles

étoit le caractère et la vraie marque de la bourgeoisie, mais qu'elles ont tellement rogné petit à petit, qu'il s'est évanoui tout à fait (1). »

Beaucoup de jeunes gens ne venaient là que pour se réjouir l'œil, mais les autres plus avisés s'y rendaient dans le but plus précis de faire leur choix.

Quand on avait su choisir, il fallait suivre la jeune fille pour savoir où elle habitait et comment elle se nommait ; au besoin on soudoyait le suisse, les bedeaux, ou même le donneur d'eau bénite pour avoir ces précieux renseignements.

Ensuite on mettait en campagne parents, amis et connaissances pour se ménager quelque entrevue en visite, au Cours, aux Tuileries, au Luxembourg, etc.

Ce n'était pas une petite besogne ; on n'avait pas un instant à perdre et pendant tout ce temps-là les œuvres d'Hippocrate et de Galien sommeillaient paisiblement sur les rayons de la bibliothèque de notre écolier, auprès de l'*Universa medicina* de ce bon Monsieur Fernel.

Lorsque notre amoureux avait acquis la conviction que ses projets n'étaient point vus d'un mauvais œil par la jeune fille, il préparait la grande opération de la demande.

Il fallait mettre les familles en mouvement, amener les pères en présence, chercher à adoucir et à aplanir les difficultés qui pouvaient se produire, veiller, chose délicate, à la première rencontre des deux futures belles-mères et éviter qu'il n'y eût quelque accroc.

Si tout marchait bien, on entrait dans une nouvelle ère de visites et de présentations, puis c'étaient les nombreuses courses chez les marchands, modistes, lingères, tailleurs, quincaillers, ébénistes, etc., afin d'organiser le nouveau ménage.

A la fin du siècle, la coutume voulut qu'on allât dans ces occasions rue des Bourdonnais, chez Gaultier, le marchand d'étoffes (2); il n'avait pas son pareil pour fournir ce qu'il fallait pour des vêtements de noces, mais si ses marchandises étaient magnifiques, ses prix étaient bien en proportion. Les gens prudents ouvraient l'œil ; rien

à fleur de corde, désigne des jeunes filles qui sont presque des demoiselles, nous avons déjà dit que le mot demoiselle avait alors une signification relevée.

(1) *Roman bourgeois*, p. 28.

(2) La *Comédie de Dancourt*, par CH. BARTHÉLEMY. Paris, Charpentier, 1882, p. 141.

n'était plus absurde que dépenser la moitié de la dot de sa femme en de pareils frais, comme tant de personnes avaient coutume de faire (1).

Enfin le grand jour arrivait, les chefs, les amis, tout le monde était invité; après la somptueuse cérémonie à l'église, le cortège regagnait la maison; toutes les commères étaient sur le pas de leurs portes pour admirer la jeune épousée, tandis que les sonneurs grassement payés envoyaient à toute volée, aux quatre coins de l'horizon, le joyeux son des cloches. Le reste de la journée se passait en festins, en chansons, en danses, etc., etc.

Notre tâche est maintenant terminée : nous avons montré l'étudiant ânonnant le latin sur les bancs du collège, plus tard à la Faculté, conquérant ses grades en disputant avec ardeur sur Hippocrate et Galien; nous l'avons suivi à l'hôpital, au collège de France, au Jardin Royal. Nous avons essayé de montrer au lecteur quel était l'esprit de la vieille Faculté, ses idées scientifiques et les luttes qui la passionnaient; nous avons dit quelle était la place et la situation des docteurs et des écoliers dans la société. Après avoir essayé de faire revivre Paris tel qu'il était alors, nous nous sommes mêlé à la vie quotidienne des étudiants, à leurs fêtes, à leurs plaisirs : nous avons tenté de restituer sous son véritable aspect la société bourgeoise qu'ils fréquentaient et au milieu de laquelle leur vie allait s'écouler.

Voilà donc notre étudiant marié; à son tour, il va devenir un grave docteur, circulant par les rues pour voir ses malades, distribuant sans compter lavements, purgations et saignées, et toujours plein d'ardeur pour batailler à l'École, tandis que sa femme, suivant l'antique manière, veillera sur sa maison, se distrayant à visiter ses voisines et à aller, avec elles, ouïr les messes et les sermons. Plus tard, ils auront quelque petite maison de campagne près de Paris où ce sera plaisir, l'été, d'aller faire la vendange avec les amis. Puis viendront les enfants : eux aussi reparcourront le même cycle; mais ce sera en d'autres temps : ils verront la mort du Vieux Roi, et le règne de Louis XV le Bien-aimé; s'ils deviennent médecins, ce qui est probable, ils assisteront aussi à de grands débats, à de grandes luttes, au cours desquelles, imitant leurs aînés, ils défendront avec acharnement le prestige et l'honneur de l'antique Faculté.

(1) *Roman bourgeois*, p. 246.

APPENDICE

I

DIPLOME DE BACHELIER

d'après une formule remontant à 1599 (1).

Nos, Decanus et Saluberrima medicinæ Facultas in almâ Academiâ Parisiensi, notum facimus omnibus quorum interest, honestum virum... post factam fidem studii convenientis in medicinâ in nostris superioribus scholis, examine publico diligenter et accurate fuisse probatum, et de omnibus medicinæ partibus ità respondisse, ut eum dignum duxerimus, qui ad gradum baccalaureatûs admitteretur. Itaque solemni et recepto ex statutis more, baccalaureus est renunciatus publicis indictis comitiis die sabati.... atque in scholis inferioribus ad principium eodem die fuit admissus.

In cujus rei fidem, sigillum parvum Facultatis, quo in talibus utimur, præsentibus apposuimus.

X..... *Decanus.*

(1) Corlieu. *L'Ancienne Faculté*, p. 55.

II

LETTRES DE LICENCE (1)

Quo baccalaureatûs gradu insignitus idem M.... præterquam quod omnibus et singulis baccalaureorum medicorum collegarum suorum interfuit actibus, per biennem licentiæ decursum, in quibus interrogatus ex tempore respondit, quatuor insuper intra præfatum temporis intervallum, actus publicos propugnavit, nimirum de quæstione quodlibetariâ tres, de cardinalitiâ unum; atque de omni materiâ medicinali per hebdomadem interrogatus, tum et in examinibus anatomicis et chirurgicis luculenta peritiæ suæ testimonia præbuit; et per idem biennium singulis diebus sabbati ad fuit in scholis, ad invisendos ægros consiliorum medicorum ergò accedentes, ac tandem de praxi medicâ publice interrogatus, gradum licentiatûs laudabiliter et honorifice adeptus est, die.....

In cujus rei fidem sigillum parvum Facultatis, quo in talibus utimur præsentibus apposuimus.

X..... *Decanus.*

(1) CORLIEU. *L'Ancienne Faculté*, p. 74.

III

LETTRES DE DOCTORAT (1)

Universis, præsentes litteras inspecturis, Decanus et collegium Saluberrimæ Facultatis Medicinæ in famatissimo studio Parisiensi regentium in Eo qui est omnium vera salus. Cum universæ fidei catholicæ cultores, divinæ legis præceptis sint adstricti, ut fidele testimonium perhibeunt veritati multo magis convenit ut viri tam ecclesiastici quam seculares maxime diversarum artium et scientiarum professores, qui veritatem in omnibus scrutantur, et in ea alios instruunt et informant, ut sic nec amore, vel favore, aut alia quacumque occasione deviare a rectitudine veritatis et ratione debeant. Hinc est quod nos, non solum vera amicitia moti, sed etiam veritate verum testimonium perhibemus, quod dilectus noster nobilis et discretus vir magister Guido PATIN, diœcesis Bellovacensis, ex pago dicto Houdan en Bray, in Saluberrima Facultate Medicinæ gradum doctoratus secundum Facultatis statuta et consuetudines præhabitis solemnitatibus in talibus assuetis, laudabiliter et honorifice adeptus est, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo septimo, die vero septima mensis octobris. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum magnum, quo in talibus utimur, literis præsentibus apposuimus. Datum solemniter, Parisiis, in Aula Scholarum prædictæ Facultatis, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo, die sabbathi quarta novembris.

De mandato dominorum Decani et Doctorum Regentium.

BEUZEVILLE, *major bedellus.*

(1) Nous donnons ici, à titre d'exemple, les lettres de doctorat de Gui Patin, telles que Larrieu les reproduit dans sa Thèse, p. 19.

IV

DOYENS DE LA FACULTÉ PENDANT LE XVIIe SIÈCLE (1)

Gilles Héron	1600-1602
Pierre Laffilé	1602†1603
Gilles Héron	1603-1604
François Dupont	1604-1606
Nicolas Jabot	1606-1608
Georges Cornuty	1608-1610
Claude Charles	1610-1612
Pierre Pijart	1612-1614
Quivin Levignon	1614-1616
Ph. Harduin de St-Jacques	1616-1618
Jean Akakia	1618-1620
Gab. Harduin de St-Jacques	1620-1622
Michel Seguin	1622†1623
André Duchemin	1623-1624
Jacques Cousinot	1624-1626
Nicolas Piètre	1626-1628
Jean Piètre	1628-1630
Rene Moreau	1630-1632
François Boujonier	1632-1634
Ch. Guillemeau	1634-1636
Ph. Harduin de St-Jacques	1636-1638
Simon Bazin	1638-1640
Guillaume Duval	1640-1642
Michel De Lavigne	1642-1644
Jean Merlet	1644-1646
Jacques Perreau	1646-1648
Jean Piètre	1648-1650
Gui Patin	1650-1652
Paul Courtois	1652-1654
Jean de Bourges	1654-1656
Roland Merlet	1656-1658
François Blondel	1658-1660
Philibert Morisset	1660-1662
Antoine Morand	1662-1664
François Levignon	1664-1666
Jean Arm. de Mauvillain	1666-1668
Jean Garbe	1668-1670
Denis Puylon	1670-1672
J.-B. Moreau	1672-1674
Ant. J. Morand	1674-1676
Ant. Lemoine	1676-1678
Claude Quartier	1678-1680
Nicolas Liénard	1680-1682
Bertin Dieuxivoye	1682-1684
Claude Puylon	1684-1686
Pierre Perreau	1686-1688
Pierre Legier	1688-1690
Henri Mahieu	1690-1692
Claude Berger	1692-1696
Jean Boudin	1696-1700

(1) CORLIEU, *L'Ancienne Faculté*, p. 112 et suiv.

V

CENSEURS DE LA FACULTÉ AU XVIIe SIÈCLE (1)

Nicolas Ellain.....1601-1603
Guil. Lusson.....1603-1605
Barthelemy Perduleis.....1605-1607
Nicolas Marchand.....1607-1609
Pierre Pyard.....1609-1611
Denis Guérin.....1611-1613
Nicolas Jabot.....1613-1615
François Placet.....1615-1616
André Duchemin.....1616-1618
Philibert Guibert.....1618-1620
Jean Akakia.....1620-1622
Claude Gervais.....1622-1624
Henri Blacvod.....1624-1626
Claude Lienard.....1626-1628
Jean Merlet.....1628-1630
François Quiquebœuf.....1630-1631
Antoine Charpentier.....1631-1632
Jean Bourgeois.....1632-1634
Jacques Perreau.....1634-1636
Robert Tulloue.....1636-1638
René Moreau.....1638-1640
Rene Chartier.....1640-1642
Gui Patin.....1642-1644
Jacques Renault.....1644-1646
Nicolas Capron.....1646-1648
Quentin Thévenin.....1648-1650
Paul Courtois.....1450-1652
Jean Pièvre.....1652-1654
Pierre Lecomte.....1654-1656
Herman De Launay.....1656-1658
Germain Préaux.....1658-1660
Jacques Mentel.....1660-1662
Ph. Harduin de St-Jacques.1662-1664
Nicolas Richard.....1664-1666
François Levignon.....1666-1668
J. Armand de Mauvillain..1668-1670
Pierre Yvelin.....1670-1672

A partir de cette dernière date, les doyens sortants furent élus censeurs; cette règle ne souffrit que de très rares exceptions.

(1) CORLIEU. *L'Ancienne Faculté*, p. 117 et suiv.

VI

Notice sur les monnaies et la valeur de l'argent dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Ayant fort souvent, au cours de ce travail, parlé du prix des choses, et ayant, non moins souvent, cité les noms de certaines monnaies du temps, nous ne croyons pas inutile de donner à ce sujet quelques renseignements sommaires.

Il faut distinguer, dans les monnaies du XVIIe siècle, deux variétés fort différentes, les *monnaies de compte*, et les *monnaies réelles*, c'est-à-dire existant en réalité sous forme de pièces de cuivre, d'argent ou d'or. De nos jours il n'y a plus légalement de différence entre ces deux variétes ; le franc constitue à la fois une *monnaie de compte* et une *monnaie réelle*. Cependant, l'usage vulgaire n'a pas entièrement suivi la loi ; on désigne encore sous le nom de sou, la pièce de cinq centimes et sous le nom de louis, la pièce de vingt francs. A nos yeux, le sou et le louis sont donc des *monnaies réelles*, correspondant à un type de pièce bien défini, et cependant ce ne sont pas, pour nous, des *monnaies de compte* ; jamais un caissier, par exemple, n'aurait l'idée d'intercaler des sous et des louis dans ses additions.

Cette différenciation acquérait une grande importance au XVIIe siècle ; nous nous bornerons à parler des *monnaies de compte*, nous contentant de signaler quelques *monnaies réelles* des plus usitées.

L'unité monétaire, en usage à Paris sous Louis XIV, était la livre Tournois (1). La livre valait vingt sols, et le sol douze deniers. Jusque sous le règne de Louis XIII, on faisait conjointement usage de la livre Parisis, équivalant également vingt sols de douze deniers chacun ; mais la valeur de cette livre Parisis était d'un quart plus forte que celle de la livre Tournois : la livre Parisis valait vingt-cinq sous Tournois ; ainsi que nous l'avons dit, on renonça à cette dernière sous le règne de Louis XIV.

(1) Ce nom venait d'une ancienne *monnaie reelle* frappée autrefois à Tours.

Parmi les *monnaies réelles*, mentionnées par nous au cours de ce travail, nous citerons l'*écu* et le *louis*. Le premier était une pièce d'argent ; il y avait des *écus* de six livres et des *demi-écus* de trois livres ; ces derniers étaient de beaucoup les plus employés et, dans l'usage courant, étaient simplement désignés sous le nom d'*écus*. Le *louis* était une pièce d'or, valant ordinairement vingt livres ; il y avait des *demi-louis*.

La *pistole* était primitivement une monnaie d'or d'Espagne : mais à l'époque qui nous intéresse, elle n'était plus qu'une *monnaie de compte* équivalant à dix livres (1).

Il nous faut dire maintenant quelle était la valeur de ces différentes monnaies proportionnellement à nos monnaies actuelles.

Il importe de distinguer deux côtés fort différents de la question : d'abord la valeur intrinsèque des monnaies, c'est-à-dire leur équivalence métallique, ensuite leur pouvoir social, c'est-à-dire le degré de puissance qu'elles donnaient à leurs possesseurs, leur valeur en comparaison des choses achetées ; c'est, en un mot, ce qu'on appelle le pouvoir de l'argent.

N'ayant pas personnellement la présomption de traiter une question aussi difficile, nous nous bornerons à suivre les indications fournies par M. G. d'Avenel et qui nous ont paru correspondre le mieux à la réalité des faits (2).

La valeur intrinsèque de la livre tournoi alla en diminuant durant le demi-siècle que nous étudions. De 1651 à 1675 elle vaut environ 1 fr. 63, et de 1675 à 1700, 1 fr. 48

Le pouvoir de l'argent ne parait pas avoir suivi la même proportion. Nous prendrons pour unité le pouvoir actuel de l'argent, le chiffre donné comme coefficient du pouvoir ancien représente son rapport avec le pouvoir moderne ; si le coefficient est 2, cela indique donc un pouvoir ancien deux fois plus fort que le pouvoir moderne.

Voici un extrait du tableau donné par M. d'Avenel (3) :

(1) Voir pour tous ces détails, CHERUEL. *Dictionnaire historique des institutions de la France*. Paris, Hachette, 1884, art. Monnaies.

(2) G. D'AVENEL. *La Fortune privée à travers sept siècles*. Paris, Collin, 1895, chap. I et II.

(3) *Loc. cit.*, p. 37.

De 1601 à 1625,	coefficient	3
De 1626 à 1650,	—	2,50
De 1651 à 1675,	—	2,00
De 1676 à 1700,	—	2,33

Comme la diminution du pouvoir de l'argent est le signe de son abondance et par contre de l'augmentation de la richesse publique, on voit que les premières années du règne de Louis XIV ont été fort prospères. Le pouvoir de l'argent continuera à augmenter en raison inverse de la richesse jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où le coefficient sera de 3, comme sous le règne d'Henri IV, après les misères des guerres civiles.

Pour préciser davantage et matérialiser, en quelque sorte, ce que nous venons de dire, prenons, comme exemple, un Parisien qui paye, en 1666, sa place dans un carrosse à cinq sols. Il doit verser cinq fois la vingtième partie d'une livre, qui, à cette époque, équivaut à 1 fr. 63, soit 0 fr. 40 centimes. Mais cette somme représente pour lui une valeur double de celle qu'elle aurait aujourd'hui ; en réalité, la dépense qu'il vient de faire équivaut à 0 fr. 80 centimes payés par un homme d'aujourd'hui.

Citons encore un autre exemple, celui d'un clerc allant à la Comédie et prenant une place de parterre qui coûtait 15 sols. Il dépense 1 fr. 20 de notre monnaie, mais l'effort pécuniaire fait par lui équivaut à 2 fr. 40 ; ce qui nous montre, en comparant cette somme avec le prix actuel de la même place à la Comédie-Française, qu'il ne s'est produit que peu de changement.

Bien entendu de tels calculs ne sont qu'approximatifs et n'ont rien d'absolu.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE 7

INTRODUCTION. — *L'Université. Les études préparatoires* 19

CHAPITRE I. — L'Université 21

CHAPITRE II. — Comment se recrutaient les étudiants en médecine. Quelles études ils devaient faire pour entrer à la Faculté de médecine 31

PREMIÈRE PARTIE. — *La vie médicale des étudiants* 41

CHAPITRE I. — La Faculté. Le local et le personnel 43

CHAPITRE II. — Les études à la Faculté. Philiâtre. Bachelier. Licencié et Docteur 59

CHAPITRE III. — Enseignement clinique. Consultations gratuites de la Faculté. Hôpitaux. Clientèle des Docteurs 83

CHAPITRE IV. — L'enseignement hors la Faculté. Collège Royal. Jardin Royal. Conférences privées. Bibliothèques publiques et privées 112

CHAPITRE V. — La science et les discussions scientifiques 120

CHAPITRE VI 151

§ 1. — Luttes professionnelles avec les charlatans et les médecins étrangers à la Faculté et exerçant à Paris. Théophraste Renaudot et la Chambre royale de médecine 151

§ 2. — Luttes professionnelles avec les chirurgiens, les apothicaires et les sages-femmes 171

CHAPITRE VII. — Caractère et situation sociale des médecins 196

§ 1. — Caractères généraux de la Faculté et de ses docteurs. Les médecins de la ville 196

§ 2. — Les médecins de Cour. Qualités et défauts des médecins du XVIIe siècle. Le mal que les littérateurs ont dit des médecins. 223

CHAPITRE VIII. — Ce qu'étaient les étudiants. Evolution de la vie des étudiants. Les étudiants de la Faculté des arts. Les Etudiants en théologie. Les étudiants en droit. Les clercs de procureur. Les compagnons chirurgiens. Les élèves des académies de manège. Les étudiants en médecine 252

Pages.

DEUXIÈME PARTIE. — *La vie privée des étudiants* 283

CHAPITRE I. — Description de Paris 285

§ 1. — Les limites de Paris. Les faubourgs 285
§ 2. — Le quartier de l'Université 301
§ 3. — Paris à vol d'oiseau vu des tours de Notre-Dame 317

CHAPITRE II. — Vie journalière des étudiants 338

§ 1. — Le logis de l'étudiant 338
§ 2. — Paris le matin 348
§ 3. — Les repas 371
§ 4. — Jeux et exercices 376
§ 5. — Promenades et fin de la journée 385

CHAPITRE III. — Fêtes et distractions 418

§ 1. — Un dîner à la « Pomme de Pin » 418
§ 2. — Les petites dames du Marais. Une représentation au Théâtre du Marais 414
§ 3. — La foire Saint-Germain 460
§ 4. — Le cabaret du « Puits de la Vérité ». Paris la nuit 482
§ 5. — Fêtes ordinaires et extraordinaires tant de la Ville que de l'Université 500
§ 6. — Les parties de campagne 519
§ 7. — Les vacances. La pension paternelle. La prodigalité des étudiants et ses suites 533

CHAPITRE IV. — La société bourgeoise 539

§ 1. — Caractères généraux. Les parlementaires 539
§ 2. — Une visite dans la bourgeoisie 550
§ 3. — Les Tuileries et le Luxembourg 565
§ 4. — La foire Saint-Laurent et les bonnes gens de la rue Saint-Denis 582
§ 5. — Distractions mondaines, fêtes et bal du Carnaval 599
§ 6. — Les femmes de la société 608

CONCLUSION. — Le mariage de l'étudiant 631

APPENDICE 637

Diplôme de bachelier d'après une formule remontant à 1599 639
Lettres de licence 640
Lettres de Doctorat 641
Doyens de la Faculté pendant le XVIIe siècle 642
Censeurs de la Faculté au XVIIe siècle 543
Notice sur les monnaies et la valeur de l'argent dans la seconde moitié du XVIIe siècle 644

IMPRIMERIE A.-G. LEMALE, HAVRE

P22
899f

Accession no.

Author JFF

Fauvelie, R.
Les étudiants

Call no.

History